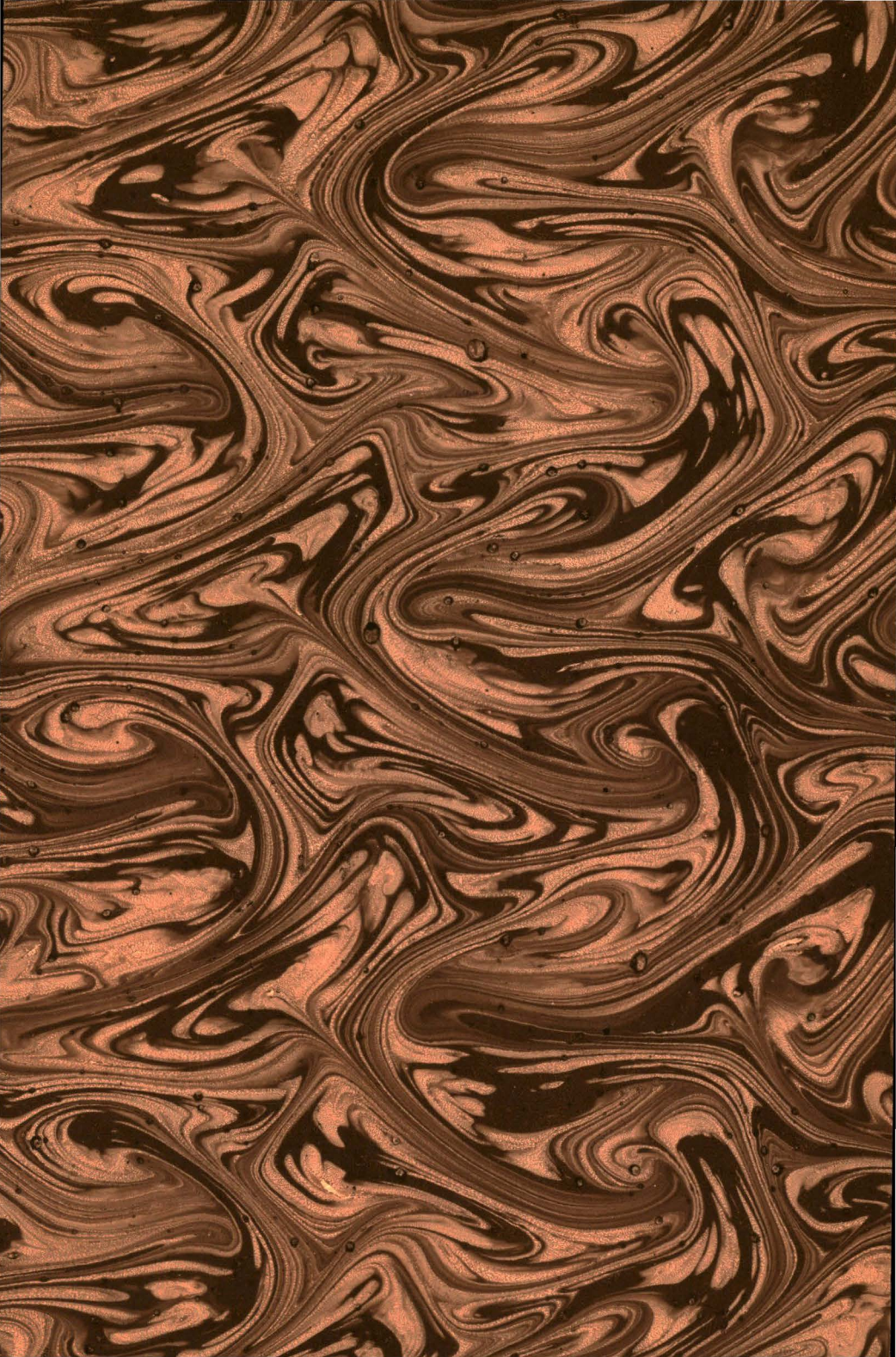

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE

XIX

ANVERS

IMPRIMERIE Ve DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1895.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES.

Texte: La feuille de 16 pages: [1]

Papier du Bulletin	4	centimes.
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
imprimée	2	»

Titre et faux-titre.

Papier du Bulletin	2	centimes.
» velin	4	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	1	»
» de 3 à 6 feuilles	2	»
» de plus de 6 feuilles	4	»

[1] Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 1894.

Présidence de M. A. Blomme.

Sont présents : MM. A. Blomme, président ; A. Goemaere, vice-président ; baron de Vinck, secrétaire ; Fern. Donnet, bibliothécaire ; L. Theunissens, trésorier ; A. Becquet, P. Cogels, Destrée, Eug. Geefs, Mathieu, Jos. Schadde, D. Van Bastelaer, Lieutenant-Général Wauwermans.

Se sont excusés : MM. le comte de Marsy, Léon Naveau, A. de Witte, Edm. Geudens, Alb. Devriendt, J. von Falcke, E. Travers, vicomte B. de Jonghe, V. Tahon, baron van Havre, comte A. de Ghellynck, H. Hymans, A. de Vlaminck.

—

La séance s'ouvre à 10 1/2 heures dans la grande salle du Conseil communal à l'hôtel de ville d'Anvers.

Avant de donner la parole au secrétaire, M. le président rend hommage à MM. A. Goemaere et Eug. Geefs, nommés Chevaliers de l'Ordre de Léopold, en récompense de leur concours au succès de l'exposition d'Anvers. Cette distinction, si bien méritée, jette un nouveau lustre sur la Compagnie, toujours fière du triomphe de ses membres. L'assemblée ratifie ces félicitations par des applaudissements unanimes. MM. Goemaere et Geefs expriment des remercîments et protestent de leur entier dévoûment à l'Académie.

M. le Président donne la parole au secrétaire, pour la lecture du procès-verbal de la séance du 26 juillet, qui est adopté sans observations.

M. F. Donnet dépose sur le bureau la liste des publications parvenues à la bibliothèque depuis la dernière séance.

La parole est ensuite donnée à M. D. Van Bastelaer, pour l'exposé du résultat de certaines fouilles, opérées dans un cimetière franc des environs de Charleroi.

L'orateur fera un résumé écrit de sa causerie. Celui-ci figurera

dans les Annales ou dans le Bulletin de l'Académie, suivant son étendue.

M. le Président se fait l'interprète de l'assemblée pour remercier M. Van Bastelaer de son intéressante communication.

M. Edm. Geudens dépose sur le bureau son ouvrage sur l'hôpital Sainte-Élisabeth, d'Anvers. MM. Theunissens et Max Rooses sont nommés commissaires.

M. Destrée demande ensuite la parole pour communiquer à l'assemblée quelques aperçus au sujet du retable de l'église Sainte-Dymphne à Gheel, faussement attribué à l'École d'Anvers.

Il prouve, par la ressemblance frappante qui existe entre les trois retables de Gheel, de Ratibor et d'une ville de Suède, que ces trois pièces sortent du même atelier brabançon. Or l'auteur du second de ces retables étant connu, on peut lui attribuer aussi la paternité du troisième, d'autant plus que M. Piot y a découvert une date et une signature se rapprochant beaucoup de celles qui ont été trouvées sur le second retable : Jean Waver ou Jean Wouwe, 1515.

M. Destrée fait connaître à l'Académie, que, sur sa proposition, le Musée de Bruxelles va faire l'acquisition de la plus ancienne tapisserie flamande connue. Elle appartient à l'art Franco-flamand, et date du 14e ou 15e siècle.

M. le Président remercie l'orateur, et lui demande de vouloir rédiger une note qui sera insérée au Bulletin.

M. le Président accorde la parole à M. l'avocat Matthieu d'Enghien, qui nous donne une savante communication avec documents à l'appui, sur l'origine et l'existence de la librairie Migeot, à Mons.

L'assemblée décide l'impression de ce travail, au Bulletin.

M. Fernand Donnet fait part de la découverte à Anvers d'une quantité assez considérable de grès anciens. En 1893 une annexe fut ajoutée à la raffinerie de M. Peten, située au coin de la rue de la Cuiller et de la rue Van Craesbeeck. En creusant les fondations des nouveaux bâtiments, les ouvriers recueillirent une douzaine de cruches et de pots en grès du XVIe siècle, la plupart intacts, quelques uns ébréchés. Il y a lieu de constater que presque toutes ces pièces sont de formes différentes ; une buire surtout est remarquable, de forme très élégante, à doubles anses, elle représente un modèle fort peu connu. Un coquetier portait le nom de « Smekens ». Il s'agit proba-

blement du potier. On découvrit également une grande pièce ronde en faïence polychromée, portant un élégant monogramme du Christ et semblant être un fond de plat M. Donnet ayant appris que MM. Verberckt, propriétaires d'une raffinerie de sucre située à l'autre coin des mêmes rues, allaient construire un nouveau bâtiment, pria les propriétaires de donner des ordres aux ouvriers afin que tous les objets trouvés fussent recueillis avec soin.

Malheureusement on ne creusa pas de fondations, mais seulement des tranchées étroites pour la construction des murs. Néanmoins on recueillit de nouveau huit cruches et pots en grès de la même époque, et tous de formes différentes ! Parmi eux se trouve un pot garni de médaillons portant la figure de la Charité. Cette pièce du XVIe siècle a malheureusement le col ébréché. On trouva en même temps quelques débris d'un vase en verre colorié et un petit jeton en cuivre également du XVIe siècle, et ressemblant aux jetons qui se fabriquaient à Nuremberg. Toutes ces pièces se trouvaient à une profondeur d'environ deux mètres et étaient enfouies dans un terrain qui ne semblait pas rapporté ni formé de débris, mais parfaitement ferme et de nature uniforme.

M. Donnet ne s'explique pas l'existence d'un dépôt de grès à cette place, surtout que les exemplaires se trouvent réunis à une telle profondeur, disséminés ça et là, et représentant des modèles si divers et si variés.

M. Donnet possède aujourd'hui toutes ces pièces dans sa collection, et se ferait un plaisir de les soumettre à l'inspection des membres de l'Académie qui voudraient les examiner, ou qui pourraient lui fournir quelques détails sur l'origine du dépôt de la rue de la Cuiller.

Il est à remarquer que cet endroit, qui s'appelait autrefois « *den Bleyenhoeck* », était occupé au XVe siècle par une quantité de petites maisonnettes. Plus tard elles furent démolies, et au XVIIe siècle cet emplacement était occupé par une maison de campagne avec maison d'habitation. Sous l'Empire on y construisit les magasins de la marine militaire.

—

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 3/4.

Le Secrétaire,
Baron DE VINCK DE WINNEZEELE.

Le Président,
A. BLOMME.

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 1894.

Présidence de M. A. Blomme.

La séance est ouverte à 1 heure.

Sont présents : MM. A. Blomme, président ; A. Goemaere, vice-président ; baron de Vinck, secrétaire ; Fern. Donnet, bibliothécaire ; L. Theunissens, trésorier ; Baeckelmans, P. Cogels, A. de Vlaminck, A. de Witte, Eug. Geefs, Edm. Geudens, Lieutenant-Général Wauwermans, membres titulaires.

MM. Bilmeyer, vicomte B. de Jonghe, J. B. Van Wint, membres correspondants.

Se sont excusés : MM. Alph. Goovaerts, H. Hymans, Th. Smekens, Albr. Devriendt, comte A. de Ghellynck, P. Errera, P. Van der Ouderaa, Léon Naveau.

M. le Président se lève pour faire part à l'Académie de la perte douloureuse qu'elle vient d'éprouver en la personne de feu M. Jos. Schadde, architecte, membre conseiller, et ancien Président de la Compagnie.

Il annonce que l'Académie a été représentée aux funérailles, par son Bureau au complet ; qu'il a prononcé un discours et tenu un des coins du poêle.

Sur la proposition de M. le vice-président, l'assemblée décide de publier au Bulletin ce discours, digne du défunt et digne de l'Académie.

M. le Lieutenant-Général Wauwermans remercie M. le Président des paroles prononcées, au nom de tous les collègues de feu M. Schadde. Il demande que l'un des membres veuille faire une notice sur le défunt, pour être insérée au Bulletin. M. Eug. Geefs, élève de M. Schadde, et continuateur de ses travaux, accepte cette mission.

A ce propos, plusieurs membres font remarquer que beaucoup de notices nécrologiques sont en retard. Le Bureau fera les démarches nécessaires pour obtenir celles qui sont restées en souffrance.

M. Alphonse de Witte propose de reproduire le portrait des défunts, en tête des articles nécrologiques. Cette motion est adoptée.

—

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 18 octobre dernier. Il est adopté sans observations.

M. le bibliothécaire dépose sur le bureau la liste des livres, périodiques, etc., reçus depuis la dernière séance. (Annexe A).

M. le secrétaire communique à l'assemblée une lettre de M. Roland, curé à Balatre, (Mazy), au sujet du prochain envoi de son mémoire sur Orchimont.

MM. Béquet, de Namur, et Fréson, de Liége, sont désignés comme commissaires pour l'examen de ce travail.

M. Alph. de Witte demande la parole pour une communication au sujet de quelques pièces satiriques, entre autres sur une pièce de plomb, relative à Philippe le Bon, datée de 1466 et faisant allusion probablement au sac de la ville de Dinant.

L'orateur rédigera une notice pour le Bulletin.

M. Fernand Donnet donne lecture d'un intéressant travail sur un épisode inédit de la Furie espagnole. L'assemblée remercie chaleureusement l'auteur, et décide l'impression de ce travail au Bulletin.

Il est dit dans le mémoire de M. Donnet que Pierre Persyn parent et fondé de pouvoirs du chevalier Paul van Hertsbeke remit une somme de *deux cents couronnes d'or* aux soldats mutinés, afin que la maison de ce seigneur fut respectée.

M. le v^te^ Baudouin de Jonghe fait circuler la couronne d'or de Philippe II, frappée à Anvers en 1586.

Il fait observer qu'il en fut forgé à Anvers, antérieurement aux troubles des Pays-Bas, de 1560 à 1576, 103249 pièces ne portant pas de date. C'est probablement de ces pièces qu'il s'agit dans la notice de Monsieur Donnet, quoique le type de la couronne d'or eût déjà été usité, à Anvers, sous Charles-Quint.

Des couronnes d'or, *avec date*, furent encore forgées à Anvers, en 1580 et 1581, lorsque les États eurent repris le monnayage au type royal.

Il fut encore frappé 10827 couronnes d'or à Anvers, depuis la fin de

1585 jusqu'au milieu de 1587. Ces dernières pièces portent l'écu de Portugal. Le Portugal avait été conquis par le duc d'Albe, en 1585.

L'atelier de Maestricht émit aussi, sous Philippe II, quelques couronnes d'or. Aucune de ces dernières n'a été retrouvée jusqu'ici.

M. le Président propose la nomination de M. Léon Germain comme membre correspondant étranger. L'assemblée décide de soumettre cette candidature au vote, à la prochaine séance.

M. le Président offre à l'Académie un mémoire de M. le docteur Deneffe, sur la découverte de la trousse d'un chirurgien Gallo-romain du IIIe siècle. Il y joint une notice bibliographique.

Le procès-verbal ne soulevant pas d'observations, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 2 1/4 heures.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

Baron de Vinck de Winnezeele. — A. Blomme.

—

DISCOURS

prononcé au nom de l'Académie d'Archéologie de Belgique

par son président, M. Blomme,

aux funérailles de M. JOSEPH SCHADDE.

Messieurs,

La mort est toujours cruelle, même lorsqu'elle atteint l'homme après une carrière remplie d'années, mais en frappant à l'improviste, elle rend plus pénible encore la résignation que nous devons à ses arrêts. C'est sous l'impression de ce sentiment que je me trouve au pied de ce cercueil, pour porter la parole au nom de l'Académie d'archéologie de Belgique, si douloureusement affectée par la perte qu'elle vient de subir.

On vous a dit la jeunesse studieuse de Joseph Schadde, les succès qu'il remporta dans ses études, son ardeur au travail, ses heureuses

dispositions constatées par les maîtres architectes, qui présidèrent à son éducation artistique. Cette discipline l'avait admirablement préparé aux travaux pratiques de son art. Elle lui permit d'affirmer son talent, qu'attestent de nombreuses constructions privées, des monuments civils et religieux, de savantes restaurations. Schadde réserva pour sa ville natale sa conception la plus merveilleuse. Dans le concours ouvert après l'incendie de la Bourse d'Anvers, il obtint les honneurs d'une brillante victoire ; l'exécution de ses plans consacra sa juste renommée. L'hôtel Busleyden à Malines, la gare de Bruges, d'autres œuvres non moins importantes vinrent prouver sa parfaite compréhension du génie architectonique flamand. Personne mieux que lui ne pouvait être chargé de perpétuer ses traditions, d'inculquer aux générations nouvelles les principes d'un enseignement, dont il avait su profiter avec tant d'éclat. En confiant une chaire à son ancien élève, l'Académie des beaux-arts faisait un choix ratifié par l'opinion publique. L'autorité écouta sa voix : Schadde fut investi de fonctions administratives, qui ouvrirent un nouveau champ à son activité créatrice. De nombreuses distinctions honorifiques récompensèrent ses services et le talent dont il ne cessait de faire preuve.

Chez Schadde l'architecte était doublé d'un archéologue ; l'intuition du passé lui permettait de restituer les monuments anciens, de démêler les difficiles problèmes que soulève la filiation des styles. Anvers lui avait confié son antique cathédrale, le joyau de sa couronne ; elle ne pouvait remettre en des mains plus pieuses un dépôt aussi précieux.

L'Académie d'archéologie de Belgique fut heureuse d'accueillir dans son sein un érudit professeur, dont le savoir promettait une féconde collaboration. Pendant plus de vingt-cinq ans, Joseph Schadde fut associé aux travaux de notre Compagnie. Son assiduité à nos séances était exemplaire ; il savait écouter et exprimait ses avis avec l'autorité qu'il puisait dans la conscience de sa valeur. Sa tolérance était parfaite ; l'urbanité de son caractère lui assurait les sympathies de tous. Les honneurs ne lui firent pas défaut : nommé conseiller à ses débuts parmi nous, il fut élevé à la présidence en 1882.

La conservation et la restauration des monuments firent l'objet du discours qu'il prononça lors de son entrée en charge. Cette œuvre remarquable reflétait les principes sévères qui guidèrent ses travaux. Il rappela les efforts inouïs, et pourtant infructueux, tentés pour le

maintien d'un monument unique au point de vue de l'art et de l'histoire. Le respect filial qu'il professait pour les vestiges d'un glorieux passé, lui fit élever une protestation éloquente contre la démolition de la « Tour bleue ». Son émotion était vive, car il avait le culte du beau et du bien.

Ta mémoire, cher et vénéré confrère, vivra dans nos cœurs ; ton œuvre impérissable racontera aux enfants d'Anvers, ce que tu fis pour la gloire de la cité.

—

ANNEXE A.

Depuis la dernière séance la bibliothèque a reçu les envois suivants :

1° HOMMAGES.

Comte de Marsy. Le Vieil Anvers.
Emile Travers. Alexandre de Bernay.
Id. Quatrième centenaire de la découverte du nouveau monde.
Id. Une réception dans l'ordre des S^ts^. Maurice-et-Lazare au XVIIIe siècle.
Id. Alonso Sanchez de Huelva et la tradition de la découverte du nouveau monde.
Id. Notes sur la Sigillographie du Sud-Ouest de la France.
Id. Les Sceaux.
Id. L'enseignement de l'archéologie préhistorique en Portugal.
Id. L'exposition rétrospective Forézienne.
Id. Les restes de Christophe Colomb.
Id. Rapport sur les travaux du Comité du Calvados.
Id. Excursions archéologiques dans les environs de Coutances.
Id Excursions archéologiques à Quinevelle, etc.
Id. Les Normands, la chicane et la potence.
Id. Le Sceau de Loja.
Id. Les instruments de musique au XIVe siècle.
Charles, J. Comhaire. Les premiers âges du métal.
Amaury de Ghellinck. Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu.

O. Van Hauwaert. Historisch en critisch overzicht van het vlaamsch tooneel in de XVIIe eeuw.

Fr. De Potter. Vlaamsche bibliographie.

Jan Broeckaert. Rederijkers gedichten der XVIe eeuw.

N. de Pauw & Edw. Gaillard. Dit is die istory van Troyen, van Jacob van Maerlant.

Edw. Gaillard. Die keure van Hazebroek van 1336.

Dr W. L. De Vreese. Middelnederlandsche geneeskundige recepten en tractaten.

Alberdinck-Thym. Kalender en gezondheidsregels.

K. Stallaert. De sevenste bliscap van Maria.

H. Meert. Het voornaamwoord Du.

L. Roersch. Woordenboek of Alexanders geesten.

Prayon van Zuylen. De Belgische taalwetten.

J. Van de Ven, s. j. Gebruik der naamvallen enz. in den « Héliand. »

Nap. de Pauw. Madelghys' kintsheit.

Id. Middelnederlandsche gedichten.

Ernest Soens. De rol van het booze beginsel.

J. Micheels. Prudens van Duyse.

Felix Leviticus. De klank en vormleer van het middelnederlandsch dialect.

Alphonse De Witte. Un triens inédit du monétaire Theudegisilus.

Id. Contremarque appliquée sur des monnaies d'argent espagnoles.

E. P. Ploennies. Düsseldorf im jahre 1715.

Fernand Donnet. Lestapisseries de Bruxelles, Enghien et Audenarde pendant la Furie espagnole (1576).

J. T. de Raadt. Mengelingen over heraldiek en kunst.

Alph. de Witte. Mites d'Utrecht frappées sous Charles-Quint à Anvers, (1537-39.)

Fernand Donnet. Rapport sur le Congrès archéologique et historique de Mons.

Emile Tandel. Les communes Luxembourgeoises. Tome VII.

M. C. Guigue. Cartulaire Lyonnais. Tome II.

Alfred de Foville. Enquête sur les conditions de l'habitation en France; les maisons types.

G. Babinet de Rencogne et Moulenq. Le livre juratoire de Beaumont de Lomagne.

ALPHONSE WAUTERS. Inventaire des Cartulaires et autres registres des archives de Bruxelles. Tome I, 2d fasc.

2e ÉCHANGES.

BRUXELLES. Biographie nationale. Tome XIII, 1e fasc.

ANVERS. Ons Volksleven, 6e jaarg. 9e en 10e afl.

HUY. Cercle Hutois des Sciences et beaux-arts. Annales, Tome X, 1e livr.

GAND. Jaarboek der Koninklijke Vlaamsche Akademie voor taal en letterkunde van Gent. 1887 à 1894.

ID. Verslagen en mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Akademie voor taal en letterkunde. 1887 à 1894.

ANVERS. Het antwerpsch archievenblad. 1864 à 1894.

ID. Aanwijzer der stadsprotocollen. Tome I.

BRUXELLES. Bulletin de l'Académie Royale de Médecine de Belgique. IVe série. Tome VIII. Nos 8 et 9.

ID. Précis historiques. Nos 11 et 12. Tome XLIII.

ID. Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles. Tome VIII, livr. IV.

ARLON. Institut archéologique du Luxembourg. Annales, Tome XXIX.

GAND. Bulletin du cercle historique et archéologique de Gand. 2e année, no 4.

ID. Bulletin du cercle historique et archéologique de Gand. Annales, 1re année, 1r fasc.

BRUXELLES. Société Royale Belge de Géographie. Bulletin, 18e année no 5.

NAMUR. Annales de la Société archéologique. Tome XX, 4e livr.; et Rapport sur la situation.

GAND. Messager des sciences historiques. Année 1894, 3e livr.

BRUXELLES. Bulletin des Commissions royales d'art et d'Archéologie. 32e année, nos 9, 10, 11 et 12.

ANVERS. Exposé sur la situation administrative de la province d'Anvers, session de 1894.

ID. Rapports de MM. les Commissaires d'arrondissement.

ID. Procès-verbaux des séances du Conseil provincial d'Anvers. 1894.

Louvain. Annalectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. IIe section, 1r fascicule.

Anvers. Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers. Tome XIX, 2e fasc.

Bruxelles. Bulletin de l'Académie Royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 64e année. Tome XXVIII. Nos 9 et 10.

Bruxelles. Académie Royale de Médecine. Mémoires couronnés et autres mémoires. Tome XIII.

Paris. Polybiblion. Tome LXXII. livr. 10 et 11.

Perigueux. Bulletin de la Société historique et archéologique du Perigord. Tome XXI. 5e livr.

Lille. Annales du Comité Flamand de France. Tome XXI.

Beziers. Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Beziers. Tome XVI. 2 livr.

Grenoble. Bulletin de l'Académie Delphinale. Tome VII. 1893.

Arras. Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras. Tome XXIV.

Paris. Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1893, n° 2.

Id. Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1893, nos 3-4.

Cambrai. Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai. Tome XLVIII.

Lyon. Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Lyon, 3e série. Tome II.

Dunkerque. Bulletin de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. 1892-93.

Toulouse. Bulletin de la Société archéologique du midi de la France. N° 13.

Besançon. Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. 7e vol.

Amiens. Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. 1893, n° 4. 1894, n° 1.

Evreux. Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. Ve série, tome I.

St.-Omer. Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. Tome IX, 1 et 2 fasc.

Bordeaux. Société archéologique de Bordeaux. Tome XVIII, 2, 3 et 4e fasc.

Paris. Annales du musée Guimet. Tome IV.

Id. Revue de l'histoire des religions. Tome XXIX, nos 2 et 3.

Orléans. Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin. Tome X, n° 152.

Montauban. Les noces d'argent de la Société Archéologique de Tarn et Garonne. 1866-1891.

Rome. Notizie degli scavi di antichita comunicate alla R. accademia dei Lincei. Luglio, Agosto, Settembre 1894.

Naples. Società reale di Napoli. Anno VII et VIII.

Id. Atti della reale accademia di archeologia, lettere et belle arti. vol. XVI. 1891-1893.

Oisterwyck. Algemeen Nederlandsch familieblad.

VIIe jaargang 9e 11e en 12e afleveringen.

VIIIe jaargang volledig.

IXe jaargang 1, 2, 4, 5 en 6e afleveringen.

Ie jaargang volledig.

XIe jaargang nos 9 en 10.

Maestricht. Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg. Tome XXX.

Middelburg. Zeeuwsch genootschap der wetenschappen. Verslag over de jaren 1885-83.

Dusseldorf. Jahrbuch des Düsseldorfer geschichts vereins. Achter band.

Trèves. Jahresbericht der gesellschaft für nutzliche forschungen zu Trier. von 1882 bis 1893.

Regensburg. Verhandlungen des historischen vereines von Oberpfalz und Regensburg. Band XLVI.

Leipzig. Berichte über die verhandlungen der Königlich Sächsischen gesellschaft der wissenschaften zu Leipzig.

1° Philologisch historische classe, 1894. I.

2° Abhandlungen. Band XIV, n° 7 et XV n° 1.

Münich. Historischen verein von Oberbayern.

1° Oberbayerisches archiv für vaterländische geschichte. 48e Band. 1e et 2e heft.

2° Monatschrift, IIIe jahrg. n° 11.

HANNOVRE. Zeitschrift des historischen vereins für Niedersachsen. Jahrg. 1894.

GRAZ. Historischen verein für Steiermark. Bertriäge zur kunde Steiermärkischer geschichtsquellen. 26ᵉj.
Uebersicht der aufsätze.
Mittheilungen, XLII heft.

COPENHAGUE. Aarboger for nordisk Oldkyndighed og historie. II. R. 9 B. 2 H.

MOSCOU. Bulletin de la Société Impériale des naturalistes de Moscou. 1893, nº 4 — 1894, nº 1.

WASHINGTON. Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution.
Report of the U. S. national museum. 1891 et 1892.

MERIDEN. Transactions of the Meriden scientific association. 1893.

BOSTON. Proceedings of the American Academy of Arts and sciences. Vol. XXVIII.

BONE. Bulletin de l'Académie d'Hippone. Nᵒˢ 26 et 27.
Comptes rendus 1594.

3º CATALOGUES.

LA HAYE. Martinus Nyhoff. Nᵒˢ 253 et 254.

4º JOURNAUX.

STUTTGART. Antiquitäten Zeitung. Nᵒˢ 47 et 48.

PHILIPPE LE BON « BIETE CRVELE ».

Plomb satirique du XVᵉ siècle.

Au moyen âge, dure époque, où il n'existait, pour ainsi dire, que des oppresseurs et des opprimés, alors que la moindre liberté de parole — nous allions dire de pensée — était cruellement expiée, le peuple,

taillable et corvéable à merci, a confié plus d'une fois, au métal ses douleurs, ses haines, ses aspirations, ses révoltes. Çà et là naissaient, sous le couvert de l'anonyme, des pièces de plomb, de cuivre, d'argent offrant des allusions, plus ou moins transparantes, à la tyrannie des souverains, aux vices des grands, aux malheurs des temps, à certains faits locaux, à la politique, à la religion, à ses cérémonies et à ses ministres.

Ces petits monuments, vrais pamphlets métalliques, autrement durables que les libelles de nos jours, ont traversé les âges et, au milieu de mille vicissitudes, sont venus jusqu'à nous dévoiler, mieux que n'ont pu le faire les vieilles chroniques, les sentiments intimes de nos aïeux. Ces médailles, ces jetons, ces plombs ont pris, en numismatique, le nom de : *pièces satiriques*. Il n'est pas toujours facile de discerner le sens — parfois simplement naïf ou plaisant, mais parfois aussi empreint d'une amère ironie — de leurs figurations et de leurs légendes intentionnellement hiéroglyphiques. Nous croyons cependant, être dans le vrai en considérant comme stigmatisant la cruauté déployée par les princes bourguignons au sac de Dinant, le rare plomb, reproduit ci-dessous, et dont voici la description :

Sous un dais gothique, un lion assis en profil droit. De chaque côté du dais, le briquet du collier de l'ordre de la Toison d'or. En légende circulaire : ○ ¤ IE ¤ SAI ¤ ANE ¤ BIETE ¤ CRAELE ¤

Revers simplement quadrillé.

Plomb coulé. Notre collection.

OR

PL.

Le type du plomb est incontestablement emprunté aux lions d'or

émis par Philippe le Bon, en Flandre, en Hollande, en Brabant et dans le Hainaut. Pour que chacun puisse vérifier l'exactitude de cette assertion, nous avons fait graver, à côté de la pièce satirique, la monnaie au nom de Philippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgogne, de Brabant et seigneur de Malines. Les deux pièces doivent être contemporaines ou peu s'en faut.

L'ordonnance décrétant la frappe des lions date de 1454. Un an avant sa mort (1), Philippe, ayant transformé son système monétaire, leur substitua le florin de Bourgogne. C'est donc en 1466, après leur dernière délivrance, que les lions d'or devaient circuler en plus grand nombre parmi le public et, il est permis de supposer, que c'est vers cette date que notre plomb vit le jour. Dès lors, il est logique aussi de se demander quel est l'acte posé par Philippe, vers la fin de son règne, qui puisse faire dire au roi des animaux, personnifiant ici le duc : *Je suis une bête cruelle.*

Soulever cette question, c'est presque la résoudre :

Les Dinantais ayant traité le comte de Charolais, fils de Philippe, de bâtard d'Heinsberg, l'évêque de Liége, les forces ducales marchèrent sur Dinant et en firent le siège. La place s'étant rendue, le 30 août 1466, fut livrée pendant 4 jours au pillage, puis incendiée. Les prisonniers furent mis à mort et les habitants chassés.

Laissez passer la justice du bon duc !

La ville de Dinant fut rasée, remarque Commines, et « les prisonniers jusqu'à huit cents, noyés devant Bouvignes. Je ne seay si « Dieu l'avait ainsi permis, pour leur grande mauvaistié ; mais la « vengeance fut *cruelle* sur eux » (2).

Telle est l'opinion d'un historien de l'époque, qui avant de s'attacher à Louis XI (1472), servit Charles le Téméraire, et que personne ne s'avisera de taxer d'excès de sensiblerie.

M. Pinchart dans son étude : *Dinanterie*, se demande s'il ne faut pas attribuer aux remords, les lettres données le 28 septembre 1466, par lesquelles Philippe de Bourgogne autorise les habitants qui avaient échappé à l'hécatombe ordonnée par lui, à résider dans ses pays et seigneuries, attendu qu'ils étaient « présentement disperser en

(1) Survenue en 1467.

(2) Juste. Histoire de Belgique p. 264.

« plusieurs et divers lieux en grant dangier, misère et povreté de « leur personne ». Il est donc vraisemblable que c'est au sac de Dinant que notre plomb fait allusion. Sa légende en langue wallonne confirme d'ailleurs cette hypothèse et il est probablement l'œuvre d'un pauvre « batteur de cuivre » échappé à la catastrophe.

Vox populi, vox Dei! dit-on ; et cependant l'épithète vengeresse lancée au puissant duc d'Occident par le malheureux artisan dinantais, pleurant ses foyers détruits, n'a pas été ratifiée par la postérité. Le destructeur de nos libertés communales, le vainqueur de Gavre et de Montenaeken, l'ordonnateur des noyades de Bouvignes, porte et portera dans l'histoire le nom de Philippe le Bon.

ALPHONSE DE WITTE.

Un Épisode inédit

DE LA

FURIE ESPAGNOLE.

(1576).

Un des évènements les plus horribles dont les annales de la ville d'Anvers gardent la trace est sans nul doute cet épisode sanglant, auquel l'histoire a donné le nom de Furie Espagnole. Le 4 novembre 1576, la ville fut envahie par des hordes pillardes, et pendant plusieurs jours l'incendie, le meurtre, le viol, le pillage régnèrent en maîtres dans les rues de la cité terrorisée. M. P. Génard, dans son ouvrage, intitulé : « La Furie Espagnole » a minutieusement décrit les diverses péripéties de ce drame sanglant. Dans un travail que nous avons publié récemment sous le titre : « Les tapisseries de Bruxelles, d'Enghien et d'Audenarde pendant la Furie Espagnole », nous avons démontré, en décrivant une phase inédite et particulière du pillage de la ville, que ces évènements terribles avaient été longuement prémédités, et que les pillards qui se jetèrent sur la ville n'étaient pas seulement de vulgaires soudards, mais que des individus appartenant aux hautes classes de la société exécutèrent un plan combiné d'avance, et se rendirent sans hésitation complices des voleurs et des assassins qui désolèrent notre cité. Toutefois, s'il y eut préméditation du côté des agresseurs, les habitants de la ville ne furent pas complètement surpris par l'attaque. Ils durent sans doute plus au moins prévoir la catastrophe qui devait se produire, car plus d'un prit d'avance les mesures nécessaires pour éviter les conséquences néfastes des graves évènements qu'ils craignaient. Pour démontrer l'exactitude de notre assertion, nous voulons brièvement faire connaître un épisode resté jusqu'ici inédit de ces sanglantes journées. (1)

(1) nts T. VAN DEN BOSCH, 1571, f° 41.

Paul van Hertsbeke, seigneur de Bruynisse, jouissant d'une très grande fortune, habitait à Anvers, une vaste maison située rue de Vénus.

Devant s'absenter souvent pour se rendre dans ses propriétés de Zélande, et prévoyant sans doute les dangers dont la soldatesque Espagnole menaçait la ville d'Anvers, il résolut de mettre ses biens les plus précieux en lieu sûr. A cet effet, il manda un certain ouvrier menuisier qui s'appelait Carel Maelcot, et lui donna ordre de construire secrètement dans un petit réduit situé près de la chambre de bains, une cachette habilement dissimulée. La besogne achevée, van Hertsbeke, enferma dans cette cachette son argenterie, ses valeurs, et ses papiers les plus précieux. Puis, donnant sa procuration à un de ses parents, Pierre Persyn, il quitta la ville tranquille sur le sort de ses richesses.

Cependant, nous sommes arrivés au jour néfaste du 4 novembre. Depuis plusieurs heures la ville était en proie à toutes les horreurs du pillage. Des soldats s'étaient présentés à la demeure de Paul van Hertsbeke ; mais Persyn veillait, et il réussit moyennant une somme de 200 couronnes à contenter les pillards, qui promirent de respecter la demeure ainsi rançonnée. Toutefois, cet arrangement n'eut pas d'effet bien heureux.

Laissons parler les témoins de l'évènement. Voici d'abord Antoine Wynants, domestique, et Jannette Deurweerders, servante, de van Hertsbeke. Ils déclarent tous deux sous la foi du serment que le 4 novembre vers 7 heures du soir « als wanneer de stadt van Antwerpen bij de Spaensche soldaten innegenomen ende gesaccageert wert » que malgré la rançon de 200 couronnes payée pendant la journée par Peeter Persyn, deux soldats Espagnols, munis d'une lanterne, et conduits par le menuisier dont nous avons parlé, s'introduisirent dans la maison de la rue de Vénus, et arrachant la lumière des mains de la servante, ils forcèrent Persyn et les domestiques à rester en bas, tandis que gravissant l'escalier dérobé, ils se rendaient dans les appartements situés à l'étage, pour faire des recherches. Persyn et les domestiques, pâles et terrifiés « seer blieck ende verbaert schynen » ne purent que crier à la trahison : « wy syn verraden..! » Cependant les soldats ne réussissaient pas dans leurs recherches ; ils redescendirent et demandèrent à Persyn s'il était vrai que dans la maison

existait une cachette dans laquelle étaient renfermés 2000 ducats. Persyn prétendit ignorer la chose. Ils n'acceptèrent pas cette négation, et remontant ils se mirent à faire de nouvelles recherches conduits toujours par le menuisier.

Ces faits sont confirmés également par la déposition que fait Marie van Mol, qui avait été femme de chambre de l'épouse de Paul van Hertsbeke. Elle ajoute quelques détails complémentaires. C'est ainsi que montant à l'étage où se trouvaient les pillards Espagnols, elle les trouva avec le menuisier dans le réduit près de la chambre de bains, et elle leur demanda ce qu'ils faisaient là. Ils répondirent qu'ils voulaient découvrir la cachette que leur guide avait construite en cet endroit « dat daer een secreet was dwelck hy open moste doen ». Ils finirent par découvrir la place exacte, et forcèrent la cachette qu'ils trouvèrent remplie d'argenterie et de documents de valeur « veel costelachcyts van silver, brieven ende anderssins. » Ils s'appropriè-rent toutes ces richesses. La servante emportée par son indignation reprocha au menuisier la lâche besogne qu'il avait commise, « dat hy een proper werck gedaen hadde. » Il répondit qu'il y avait été contraint pour sauver sa vie, « dat hy syn lyff daer mede gecocht hadde. » Mais il ajouta que maintenant il craignait d'être tué par van Hertsbeke. La servante lui répondit qu'il n'aurait évidem-ment pas volé pareil sort. Leur triste besogne achevée, les soldats mirent Persyn et tous les domestiques à la porte de la maison, et s'y enfermant avec Carel Maelcot et un autre jeune menuisier, ils y pas-sèrent la nuit et le jour suivant.

Cependant les évènements avaient marché ; le pillage de la ville achevé, les Espagnols étaient restés dans nos murs surveillant leurs victimes, et mettant en lieu sûr les fruits de leurs rapines. Le menui-sier van Maelcot sentant ses craintes grandir, s'était enfui, pour se cacher à Louvain, afin d'éviter les poursuites que le magistrat avait entamées contre les complices des pillards. Mais Persyn était parvenu à découvrir la retraite du coupable ; il le fit arrêter et emprisonner. Toutefois, ses complices résolurent de le sauver, et pour atteindre ce but ils ne reculèrent pas devant les menaces. Divers soldats instigués par un certain Orlando, qui avait pour maîtresse une parente du menuisier, résolurent de forcer le seigneur de Bruynisse à faire relâcher Maelcot. Ce complot fut dévoilé à Persyn en février 1577

par un autre soldat Espagnol, appelé Jan Castellanus. (1) En effet, peu de jours après, Orlando rencontrant Persyn en rue, lui reprocha insolemment l'arrestation de Maelcot, et le menaça si le prisonnier n'était pas relâché sans retard, de piller et de mettre le feu aux biens de van Hertsbeke, et aux siens. Depuis cette scène Castellanus, qui évidemment voulait du bien à Persyn, se rendit à quatre différentes reprises avec une compagne « Castellanus ende syne signora Loysa » chez Persyn pour lui dire que les soldats réunis à la citadelle avaient juré de le tuer s'il arrivait malheur au menuisier. Il l'engageait vivement à quitter la ville. Mais l'audace des Espagnols ne s'arrêta pas là ; on poursuivit Persyn jusqu'en Bourse. En effet, Jeronimo Valego, fils de Juan, en présence de Pedro Lopez, interpella Persyn en pleine Bourse, le prévenant, que, si on faisait la moindre chose à Maelcot, qu'on lui casserait la tête. On le voit les pillards jouissaient encore d'une impunité complète, et continuaient à terroriser leurs victimes.

Peeter Persyn finit par se laisser influencer par ces menaces. Il écrivit à van Hertsbeke pour lui exposer la situation, et lui dire, qu'il n'osait plus loger dans sa maison, surtout que le comte de Westmerlant qui lui avait promis sa protection, venait de quitter la ville pour se rendre à Maestricht, van Hertsbeke qui se trouvait en sûreté, ne voulut pas se laisser influencer, et répondit de garder le menuiser en prison et de poursuivre son affaire. En présence de cette détermination, Persyn ne se crût plus en sûreté, il abandonna la ville, et en quittant, par acte notarié, il déclina toute responsabilité pour ce qui pourrait arriver de fâcheux après son départ aux biens de Paul van Hertsbeke. Qu'advint-il du menuisier? La procédure suivit-elle son cours, et le coupable dut-il payer la juste peine de sa trahison? Nous ne le croyons pas, car M. Génard dans son ouvrage intitulé : « Les poursuites contre les fauteurs de la Furie Espagnole » donne le récit des différentes poursuites entreprises par le magistrat contre les pillards et leurs complices ; il n'y est pas fait la moindre mention de Carel Maelcot. Il y a tout lieu de supposer qu'après le départ de Persyn, les Espagnols réussirent à délivrer le coupable, et que quittant la ville en même temps que les soldats étrangers, il réussit à se soustraire au châtiment de son crime.

(1) Loc.-cit. 1577 f° 11.

Il est à remarquer que les actes relatifs à cette affaire sont passés devant le magistrat. L'Hôtel de ville ayant été totalement détruit, les échevins tenaient leurs séances dans le local du refuge de l'abbaye de St.-Bernard, l'hôtel actuel du gouvernement provincial « op den » stadhuyse inder secretarien aldaer dewelken jegenwoerdel is hou- » dende inde huyse van goidshuyse van Sinte-Bernaerts inde Kerck- » hoffstraete gestaan ».

Nous venons de voir que Paul van Hertsbeke, prévoyant des désordres, avait pris certaines mesures, qui malheureusement ne lui furent d'aucune utilité. Citons un second exemple pris dans la même famille, et qui nous permettra d'encore mieux prouver que toutes les victimes de la Furie Espagnole ne furent pas prises au dépourvu.

Une cousine germaine de Paul van Hertsbeke, Marguerite van der Meeren, veuve de Jean Greunt, seigneur d'Axewalle, dès la première nouvelle des troubles, peut-être déjà avant, était allée se cacher chez une nommée Janneken Ariens, habitant dans la rue aux Roses, et qui avait été servante de Herman van Hertsbeke, oncle de la veuve Greunt. Elle y était encore cachée, lorsqu'elle mourut le 7 mai 1577, enlevée en quelques jours par la Suette « van de haestige sieckte » dans cette demeure où elle s'était réfugiée « mits de voorgenoemde troublen ende de innemen deser stadt » (1). L'inventaire de ses biens fait après son décès à la requête de ses neveux, prouve à l'évidence qu'elle avait prévu les tristes évènements du mois de novembre 1576, et que, pour s'y soustraire, elle avait éparpillé ses biens meubles de tous côtés, et les avait célés en diverses retraites. Ainsi, dans la mortuaire, rue aux Roses, les héritiers trouvèrent l'argent comptant, des bijoux, des pierres précieuses, et tous les titres de rentes et de propriété, ainsi que des papiers de famille. La défunte possédait une maison de campagne à Deurne « een speelhuis op de hoeve onder Duerne op 't Loo », cette maison était en quelque sorte dégarnie et le peu d'objets qui s'y trouvaient avaient été pillés par la soldatesque « bij de soldaten in stucken gesmeten. » On y trouve seulement quelques meubles, des coffres brisés, des porcelaines et un tableau représentant Marthe et Madeleine. Même remarque pour la maison que Marguerite

(1) Nts T. Van den Bosch 1577 f° 21.

van der Meeren habitait rue de l'Empereur. C'est à peine si l'inventaire renseigne quelques rares objets qui y étaient restés, meubles et livres. Par contre, c'est chez un étranger qu'on retrouve une grande partie des biens de la défunte ; ils étaient cachés dans le magasin « inde packhuyse, » attenant à la maison de Henri van Oinchen, qui habitait dans le voisinage du Canal des Récollets. Là se trouvent de nombreux meubles, la garde-robe, des tableaux, des ustensiles de tous genres, beaucoup d'argenterie, de l'argent monnayé et des papiers de famille. De plus une partie d'argenterie et d'habits était encore confiée à une certaine « Syken, djaickwyff » ; mais l'inventaire ne renseigne pas l'endroit où était située cette dernière cachette.

Il nous semble donc évident en considérant les exemples que nous venons de citer, que les tristes évènements qui désolèrent notre ville en novembre 1576 furent plus au moins prévus par nos ancêtres, et que, si un plus grand nombre d'entre eux ne prit pas plus de mesures de conservation, c'est que sans doute ils ne pouvaient pas prévoir toute l'intensité, la gravité et l'horreur des scènes sanglantes que l'histoire a baptisées du nom de Furie Espagnole.

—

Nous venons de voir que Paul van Hertsbeke habitait rue de Vénus. Cette maison fut à cette époque témoin d'un fait assez intéressant. Sabine de Bavière, veuve de l'infortuné comte d'Egmont, vint à Anvers. Le magistrat lui désigna pour demeure, la maison de van Herstbeke, qui était encore vide par suite de l'absence prolongée de son propriétaire. Toutefois en 1578, le seigneur de Bruynisse revint à Anvers, voulut s'installer chez lui, et obliger la comtesse d'Egmont à chercher un gîte ailleurs. Mais sur ces entrefaites, celle-ci était devenue gravement malade. Aussi Emmanuel van Stembor s'adressa t-il en son nom au magistrat (1) lui exposant que l'état de santé de la comtesse était si grave, qu'un déplacement était impossible. En conséquence van Hertsbeke fut autorisé à habiter provisoirement aux frais de la moribonde la maison appartenant au chevalier Paul van Dale, située au marché St.-Jacques, et qu'avait occupée Melchior van Groenenberghe. Quelques jours plus tard, la maladie de Sabine de Bavière eut une issue fatale; elle mourut le 19 juillet 1578.

—

(1) Collegiael acten Boeck 1878, f° 179.

Il nous paraît intéressant de donner maintenant quelques détails sur les deux personnages principaux dont nous venons de parler, et sur la famille à laquelle ils appartenaient, famille dont l'histoire n'a pas été faite jusqu'ici. (1)

D'après certains renseignements, (2) la famille van Hertsbeke, dont le nom s'est également ortographié Hartsbeek, Hertsbeek, Hersbeeck, Harsbeke etc., etc., serait originaire d'Elberfeld, en Allemagne, et de là serait passée en Hollande. N'ayant pu contrôler cette tradition, nous ne nous occuperons de cette famille que depuis le moment où nous la trouvons établie à Anvers.

Le premier personnage de ce nom dont nous trouvions trace, est

I. *Thielman van Hertsbeke.*

Nous lui connaissons trois fils, savoir :

II. 1° *Joachim van Hertsbeke.*

2° *Claes van Hertsbeke*, le vieux, qui mourut antérieurement à l'année 1569, laissant deux fils :

a). *Claes van Hertsbeke*, le jeune, mort sans postérité.

b). *Joachim van Hertsbeke*, prêtre et chanoine de la Cathédrale d'Anvers. Il hérite de tous les biens délaissés par son père et son frère. Il possédait entr'autres la maison située « inde Saucierstraete » qui portait pour enseigne « den Ancker » ; ainsi que trois maisons « inde Vlierstege » ; il vendit ces dernières en 1541 à Wauter van Ymmerseele, Wauters. (3) Il testa le 17 décembre 1568 par devant le notaire Van Wamel, à Louvain. (4) Il laissa ses biens aux enfants et petits-enfants de son oncle Herman van Hertsbeke, à charge de payer une rente à Clara van Bauwele, veuve de Jan Goos, et à la sœur de ce dernier, Magdalena Goos, femme de Charles Pellens. Il fit également une fondation annuelle de 50 florins en faveur d'un prêtre appartenant à sa famille « tot behoeve van eenen priestere wesende vanden

(1) Nous conservons fidèlement aux noms propres l'ortographe qu'ils avaient dans les actes que nous avons consultés.

(2) Obligeamment fournis par M. Vorsterman-van Oyen, directeur du *Genealogisch en Heraldisch Archief*, à Oisterwijk.

(3) R H II 70.

(4) 1569 M N I 544.

bloede van Hertsbeke.» Ses héritiers se partagèrent ses biens le 4 juin 1579. (1)

3° *Herman van Hertsbeke*, le vieux négociant épousa Clara Marcx. Ils firent un testament réciproque le 25 septembre 1519 par devant Willem Danssard, prêtre, agissant en qualité de notaire. Clara Marcx survécut à son époux, et testa de nouveau le 13 décembre 1546 par devant le même notaire.

Ils eurent plusieurs enfants. savoir :

III. 1° *Jacobe van Hertsbeke*, qui suit.

2° *Clara van Hertsbeke*, religieuse au couvent de Béthanie, près de Malines. En 1523, elle reçut une dotation spéciale, constituée en sa faveur par sa mère. (2) Car d'après le testament paternel, les filles qui entraient dans les ordres ne devaient recevoir qu'une somme de 100 florins plus une rente de 20 livres de Brabant. Lors de la date de ce testament elle était encore novice « religieuse geelcedt maer noch nyet geprofessyt inden godshuyse van Bethanien gestaen buyten Mechelen der ordenen vander canonicken regulieren van Sint Augustyn. (3) » Plus tard, elle obtint de l'empereur Charles V, l'autorisation de changer de couvent.

3° *Herman van Hertsbeke*, négociant, habitait longue rue Neuve la maison appelée « de Broetgans » ; il y tenait un magasin d'ustensiles et de pots en fer et en étain. Il épousa par contrat du 14 janvier 1524 par devant le notaire Willem Danssart, Anne Cants, fille de Jan, dont il n'eut pas d'enfants. Il mourut à Anvers le 18 août 1569. Peu avant sa mort, il fit une donation en faveur de son frère Jacob (4) ; il était alors déjà « sieckachtich synen stoele was sittende. » Il lui donna le cinquième des biens qu'il avait hérités de son oncle Claus van Hertsbeke, et qui avaient été possédés en usufruit par Joachim van Hertsbeke. Toutefois, il posa pour condition à cette donation, que son frère payerait une rente viagère à sa servante, Janneken Ariens. C'est la même servante, chez qui Marguerite van der Meeren se refugia pendant la Furie Espagnole. Ses biens échurent à ses frères et neveux; toutefois ils commencèrents par n'accepter cette succession que sous

(1) M N I 568.
(2) Nts T. Van den Bosch, 30 août 1569.
(3) 1523 R K 125.
(4) Loc. cit. 18 juin 1569.

bénéfice d'inventaire. Ils procédèrent cependant au partage final en 1578 (1).

4° *Jan van Hertsbeke*, dont la descendance suivra après celle de son frère Jacob.

5° *Catlyne van Hertsbeke*; elle épousa Steven Sneeuwater, dont elle eut :

a). *Herman Sneeuwater*, né en 1533, (2) qui épousa Catlyne Mertens.

b). *Nicolas Sneeuwater*, époux de Anna van Bouchout.

6° *Margaretha van Hertsbeke*. Elle épousa par contrat du 5 octobre 1527, par devant Willem Danssard, curé de St.-Willebrord, agissant en qualité de notaire, Jan van der Meeren, épicier (cruydenier). Il mourut le 19 novembre 1562, et sa femme le 4 mai 1541 ; ils furent enterrés dans l'église St.-Jacques à Anvers, sous une pierre sépulcrale portant l'inscription suivante (3) :

Hier leet begraven Jan van der Merre, cruydenier,
sterft anno XV^c LXII, den XIX november, ende
Margariet van Hertsbeke syn huysvrou was
sterft anno XV^c XLI den vierden dach mey.
Hier leet begraven Esther van der Meeren dochter van
Jan van der Meeren, sterft anno 1585 op den eersten dach
January, ende Catharina Rutsaerts, huysvrou van
Jaspar Bacler sterft den 10 January 1617
ende den eersamen Jacob Meesens sterft den 4 Meert 1588
ende Catharina Rutsaerts syne huysvrouwe, dochter
van Esther van der Meeren, sterft den...

Jan van der Meeren avait testé le 29 août 1553 par devant le notaire Peeter van Lare. Nous lui connaissons neuf enfants, savoir :

a). *Michiele van der Meeren*

b). *Philippe van der Meeren* ; il s'établit en Italie, à Padoue, où nous le trouvons en 1550 (4). Plus tard, il revint dans sa ville

(1) M N II 49.
(2) Nts T. Van den Bosch 1 mai 1573.
(3) Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers 220.
(4) Nts T. Van den Bosch 4577 f° 29.

natale, où il habita alors dans la courte rue Neuve, la maison appelée « cleynen meulensteen »,

c). *Jan van der Meeren*, le jeune, habitait rue Ste-Anne.

D). *Esther van der Meeren*, habitait longue rue Neuve, la maison appelée « de broetgans » ; puis, lors de son second mariage, au Sablon, la maison portant pour enseigne « den hantboge » (1).

Elle épousa en premières noces, Pierre Rutsaert, et en secondes noces, par contrat du 27 décembre 1554 (notaire Cornelis Nilis alias Noris) Christofle Joris, négociant. Ce dernier mourut le 7 mai 1567, à Cruyningen, en Zélande, pendant un voyage (2). Il possédait des biens dans cette commune ; entr'autres, une maison située « op dambachtsheere ». Il était veuf en premières noces de Digne van der Venne dont il avait eu deux filles : Elisabeth Joris, femme de Willem Baten, fabricant de savon, et Marie Joris, femme de Antoine Swaen (3). Il avait testé avec sa première épouse le 16 juillet 1553 par devant le notaire P. Van Laer. Il testa de nouveau, peu avant sa mort, en présence de Jan Bartolomeusen, curé de Cruyningen. Esther Van der Muren, mourut le 1 janvier 1585, et fut enterrée à St.-Jacques. Elle eut du premier lit : Catlyne Rutsaert, qui épousa Jacob Meesen, mort le 4 mars 1588 ; et du second lit, Marguerite Joris ; qui était morte en 1567.

E). *Anna van der Meeren*, épousa Cornelis van Nispen, négociant, né en 1513 (4), qui la rendit mère de :

a). Adriaen van Nispen.

b). Margareta van Nispen, femme en troisième noces de Gielis Hooftman, négociant, qui mourut avant 1582 (5) ; dont : Cornelia, Gielis, Anna, Catlyne, Margaretha, Beatrix et Marie Hooftman.

F). *David van der Meeren* ; il mourut avant le 12 février 1578 ; il avait épousé Anne Fyen, et en eut : David, Margareta, Anna et Elisabeth van der Meeren (6).

G). *Clara van der Meeren* ; elle épousa en premières noces par

(1) Loc. cit. 20 sept. 1567.
(2) Loc. cit. 27 mai 1567.
(3) Nts T. Van den Bosch 22 sept. 1568.
(4) Loc. cit. 25 juin 1569.
(5) Loc. cit. 20 août 1582.
(6) Loc. cit. 21 nov. 1581.

contrat du 21 février 1550 (nts Cornelis Dyck) M^tre Jan van der Beke, et en secondes noces Franchoys van Rhyne, qui mourut de la peste « der haestige sickte vande peste » à la fin de l'année 1571 (1).

Elle eut du premier lit :

a). Loys van der Beke.

b). Clara van der Beke, femme de Lucas Careest, dont un enfant.

II). *Margareta van der Meeren.*

C'est le personnage dont il est question dans la notice qui précède cette généalogie. Nous avons vu qu'elle mourut le 7 mai 1577 de la Suette. Elle avait épousé par contrat du 17 août 1561 (notaire Cornelis Mens), Jean Greunt, seigneur d'Axewalle qui était veuf de Clara Chalet. De son vivant, il avait affermé le payement de la solde des soldats Espagnols. Nous le voyons en 1574, débourser à cet usage certaines sommes, qui lui sont remboursées en obligations sur la ville d'Anvers.

Les époux Greunt avaient testé le 29 août 1571 par devant le notaire G. Van den Bossche. Marguerite Van der Meeren, fit un second testament le 7 mai 1577 (2).

K). *Herman van der Meeren*, docteur en droit, habitait à Anvers, la maison appelée « Louven » et située « in de Wolstraete » (3). Il mourut en 1577. Il avait épousé par contrat du 8 janvier 1552 (notaire Symon de Plano pbt.) Geertruyt van Kessele, fille de Tielman van Kessele, négociant, et de Anna van Ghinkel, (4) dont un fils :

Hans van der Meeren.

III. *Jacobe van Hertsbeke*, né à Anvers en 1502. (5) Il testa le 1 février 1576, par devant le notaire L. van Rokeghen, et mourut antérieurement à l'année 1580. Il s'était marié deux fois, la première fois avec Clara Haecx, et la seconde fois avec Christina van den Brande ; celle-ci testa le 3 septembre 1575 (nts Janne Rogge).

Il eut du premier lit :

IV. 1° *Adriane van Hertsbeke*, négociant, il habitait au Pont de

(1) Nts T. Van den Bosch 19 nov. 1571.
(2) Nts Ambrosius Carolus, priester.
(3) Nts T. Van den Bosch 21 mai 1577.
(4) Nts T. Van den Bosch 8 mai 1577.
(5) Loc. cit. 1 mai 1573.

Fer « inde Rekencamer, op de Yseren brugge alhier » (1). Il mourut avant 1581 ; il avait épousé Elisabeth van Bredesteyn, qui se remaria après sa mort avec Andries Eeten, médecin. (2)

2° *Clara van Hertsbeke*, née en 1536, elle mourut en mars 1608 et fut enterrée à Anvers. Elle avait épousé en 1558, Gillis van Keyssel, fils de Jan et d'Elisabeth Vuskens, négociant, né en 1525, mort en octobre 1596. Elle en eut 12 enfants, entr'autres :

a) Clara van Keyssel, qui épousa par contrat du 21 mars 1581 (nts T. Van den Bosch) Joos Van den Bogaerde.

b) Jacques van Keyssel.

3° *David van Herstbeke*, qui était déjà mort en 1580, puisqu'à cette époque, ses frères et sœurs se présentent devant le magistrat comme ses héritiers (3). Il laissait entr'autres une maison située « aende huydemerckt, eene hoeck huyse, genampt den Crauwel. »

4° *Pauwel van Hertsbeke*, négociant. Il épousa en premières noces, par contrat du 27 novembre 1578, Jehanne Notebaert, « die men hiet de Velare ou Velerre », fille de Gérard. Lors de cette cérémonie, le futur avait pour témoins : Jacobe van Herstbeke, son père ; Adriane van Herstbeke, son frère; Gielis van Keyssel et Henrick van Langdonck ses beaux-frères ; tandis que la future était accompagnée de Cornelis van der Gracht, alias Joos, son grand oncle ; Jacques de Velerre son frère et Lucas de Smit, marchant de draps, son beau-frère. Il se maria en seconde noces par contrat du 21 février 1581 (4) avec Susanna Van Langdonck, fille de Jacques et d'Ursule Widtstadt. Le 29 novembre 1584 (5) il fit une donation entre vifs, à son frère Jacques, et ce à cause « der goeder affectie en de lieffde die hij dragende es » ; il lui constitue une rente viagère de 30 florins carolus, hypothéquée sur les maisons d'une ruelle située près des quais « eenen ganck voer aen straete ghenampt den Botkens ganck met 4 huysen inde Spierinckstraete ». Il vendit peu après, le 6 mars 1585 cette propriété à Ursula Widtstadt, sa belle-mère (6). Il fit également don

(1) Loc. cit. 10 mars 1579.
(2) 1581 M N I 581.
(3) 1580 M N I 622.
(4) Nts T. Van den Bosch.
(5) C B I 30.
(6) MNI 370.

d'une rente en 1582 (1) aux deux enfants de sa sœur. Il habitait la maison appelée « het Craentken » et située au Canal au beurre (boteroye) (2). Le 14 novembre 1585 un petit trésor lui fut confié en garde par Kerstiaen Van der Plancken. Ce trésor consistait en un sac « een canifassen sacxken » contenant 165 reaux d'or, 3 1/2 ducats, plus un « Philippus gulden ».

Nous ne lui connaissons pas d'enfants.

5° *Jacques van Hertsbeke.*

6° *Barbara van Hertsbeke,* femme de Hendrik van Langdonck, négociant.

Du second lit, naquit:

7° *Sara van Hertsbeke.* Elle épousa Dierick Van den Bossche, fils de Jean, mort en 1580; dont elle eut: Jean et Anna Van den Bossche. Ces enfants moururent sans doute jeunes et sans alliances, car nous trouvons que les biens de Sara van Hertsbeke furent partagés par ses frères et sœurs le 19 avril 1581. (3). Après le décès de sa femme, Dierick Van den Bossche se remaria le 26 décembre 1578 avec Marie Waghemaker fille d'Herman et de Soete Conraerts.

III. Jan van Hertsbeke qui mourut avant 1565 (4) avait épousé Hillegonda van Dale, fille de Aerdt van Dale et de Gertrude Teerlincx. (5)

Les héritiers de Jan van Hertsbeke intervinrent le 9 février 1588 (6) pour un tiers dans le partage des biens du Chanoine van Dale. Ils obtinrent pour leur part la seigneurie de Gestel, et de nombreuses rentes. Il leur échut également le quart des biens délaissés par Aerdt van Dale; le partage en eut lieu le 6 juin 1558 (7) et ils eurent pour leur part diverses rentes, des terres à Vracene, etc. Il est à remarquer que tous les petits-enfants du défunt, entr'autres: Aert van Hertsbeke, François Daelman, Anna van Hertsbeke etc., avaient reçu en se

(1) MMIII 73.
(2) Nts T. Van den Bosch.
(3) MNI 581.
(4) 1565 HMII 397.
(5) Voyez au sujet de la famille van Dale notre travail: *Histoire de l'établissement des Anversois aux Canaries au XVIe siècle.*
(6) K B I 199.
(7) H S I 190.

mariant de leur grand père une dot de 3200 florins, ou bien une rente annuelle de 200 florins carolus. De plus Aerdt van Hertsbeke fut gratifié d'un don spécial. Les époux van Hertsbeke-van Dale procréèrent de leur union.

1° *Aerdt van Hertsbeke*, négociant.

Des difficultés avaient surgi pour le règlement du testament de Aerdt van Daele, dont nous venons de parler, entre sa veuve et ses enfants. Afin de les aplanir, les intéressés nommèrent de commun accord des arbitres amiables ; ce furent, d'une part Dominique Wagemaquers, greffier de la ville, Janne van Santvoort négociant, et Philippe van Mallery, avocat ; et d'autre part Willem de Vos, conseiller à Breda, Aert Borremans, négociant, et Pieter van Persyn. (1) Le règlement définitif n'eut lieu que le 24 mars 1581 (2) Aerdt van Hertsbeke avait été employé dans la boutique et les affaires de son grand-père Aerdt van Dale ; aussi celui-ci fit-il par testament un leg spécial. Il le favorise « in considératien ende voer den arbeyt, moeyte ende dienst die de selve Aerdt van Hertsbeke vele diverse jaeren lanck bezondere nae dat des voerschreven wylen syn grootvaders testament de voergenoemde wylen Aerdt synen grootvadere gedaen ende bewezen inden winckele omme te beleydene syne affairen opte borsse oick inden handel vanden comptoire ende als boeck ende registre gehouden, ende op als goede toesicht gehadt hebben. »

Il mourut avant 1576 ; il avait épousé Margaretha van Santvoort qui se remaria dans la suite avec Janne van der Heyden.

Il fut père de :

a). *Pauwel van Hertsbeke*, négociant. Il eut pour tuteurs ses oncles : Pierre van Dale, chevalier, et Paul van Dale, chanoine, auxquels il donna quittance de leur gestion de concert avec ses frères et sœurs le 6 avril 1565. (3)

Il possédait une maison de campagne « een hoff ende hoeve genaempt Hoff van Boeckendael » d'une superficie de 15 bonniers, située à Exterlaer, entre Deurne et Borsbeke. Il la loue le 28 novembre 1595 à Cathelyne van Aldenhove, veuve de Anthoni de Cuypere. (4)

(1) 1576 M N II 24.
(2) M N I 571.
(3) H M II 397.
(4) M N I 339.

b). *Jan Baptist van Herstbeke* (1) il était agent ou facteur pour le pays et pour la France, de Jacques de Vos, négociant ; il gérait sa « factorie. »

c). *Lucretia van Hertsbeke*, femme de Joris Kesseleer, négociant, dont :

Joris et Margaretha Kesseleer. Ils eurent pour tuteurs Joris Kesseleer, Michel du Moulin et François van Hertsbeke. (2)

d). *Melchior van Hertsbeke*, épousa Barbara de Ruyter, née en 1572, fille de Jean et d'Elisabeth Wouters.

e). *Franchoys van Hertsbeke.*

f). *Jaspar van Hertsbeke.*

g). *Margriete van Hertsbeke*, épousa le 8 octobre 1594, Hendrick van der Hagen, né à Anvers le 31 décembre 1562, fils de Hendrick et de Elisabeth Bruyninck.

h). *Helena van Hertsbeke*, morte avant 1581. Le 24 mars de cette année, ses frères et sœurs se partagèrent les biens qu'elle avait délaissés. (3)

2° *Anna van Hertsbeke*, qui épousa Adrian van Santvoort. Celui-ci après la mort de sa femme, advenue avant 1566, se maria avec Gertrude vander Cruyse, dont il eut un fils : nommé Adriane. (4) Les biens d'Anna van Hertsbeke et de son mari furent partagés le 28 octobre 1581, par leurs quatre enfants (5) : Franchois, Jan Baptiste, Willem van Santvoort et Catlyne van Santvoort, femme de Gillis Hoffman, négociant.

Nous avons vu, que lors du partage des biens du chanoine van Dale, la seigneurie de Gestel était échue aux héritiers de Jan van Hertsbeke et de Hildegonde van Dale. Ceux-ci divisèrent la part entr'eux le 7 décembre 1588 (6). La plus grande partie de cette seigneurie, et notamment le château « een groote huysinge omwatert metter bogaerde, hove, warande etc. » échut aux enfants van Santvoort. Ils avaient également hérité d'une grande maison,

(1) 1598, K B II, 149 et 1588, M N I, 111.
(2) T. Van den Bosch, 31 oct. 1582.
(3) M N I, 571.
(4) Certif B. 1566, 540.
(5) K. I, 435.
(6) K. B., II 1.

située longue rue Neuve en face de l'église St.-Jacques; ils la cédèrent le même jour à un marchand Espagnol, Diego Pardo (1).

3° *Geertruyt van Hertsbeke.* Elle épousa en premières noces Franchois Doolman, mort avant 1586, greffier des finances (2) et en secondes noces Loys Van Hamme. Elle mourut le 12 octobre 1575 et fut enterrée devant le grand autel de l'église paroissiale de Notre-Dame à Laeken (3). Son tombeau portait l'inscription suivante : « *Hier light begraven jouffr, Geertruyt van Hertsbeke, huysvrouw van Louis van Hamme, in haer levene erfvrouwe in Laeken t'onser lieve Vrouwe buyten Brussel, die sterft den 12 Octobre 1575* ». La famille van Hamme porte : écartelé, aux 1 et 4 d'or à la fasce d'azur au sautoir brochant de gueules ; aux 2 et 3 d'argent à 5 losanges de gueules rangés en bande. Elle eut du premier lit :

a) Pieter Doolmans, né en 1556.

b) Margriete Doolmans.

c) Helena Doolmans, femme de Philippe de la Samme, seigneur de grand Quiversy.

et du second lit.

d) Geertruyt Van Hamme.

4° *Pauwel Van Hertsbeke*, qui suit.

5° *Clara Van Hertsbeke*, qui se maria trois fois.

Elle épousa successivement :

Jeronymus van Lyer, dont elle se sépara peu après. En effet un acte de 1558 (4) nous la désigne comme « geseparceerde huysvrouwe « (acngaende der cohabitatiën) van Jeronimus van Lyere ».

II. Guille Hillebrants.

III. Jacob Ryckbosch, négociant.

Pauwel Van Hertsbeke, dont il a été longuement question dans notre notice, devint seigneur de Bruynisse. Cette seigneurie, appelée également Oostduvelant (5) est située en Zélande, à l'extrémité Est de Duyvelant, en face de l'île St.-Philippe. Elle avait été endiguée dès l'année 1467. Le village de Bruynisse compte une centaine de

(1) Loc. cit. 43.
(2) Nts. T. Van den Bosch, 16 juillet 1586.
(3) Le Roy. Théâtre sacré, I. 324.
(4) H S I 150.
(5) Smallegange, *Nieuwe Kronijk van Zeeland.*

maisons ; il était doté d'une grande église et possédait un bon port, bien fréquenté. Le seigneur jouissait du privilège de haute juridiction dans son ressort. C'est en vertu de ce privilège, que nous voyons le 2 juin 1878 (1), Paul van Hertsbeke accorder à Me Peeter Wauterssen la fonction d'écoutète et dyckgrave de la seigneurie de Bruynisse et Beoostenduveland, ainsi que le droit de jouir du privilège de haute, basse et moyenne justice.

Paul van Hertsbeke, épousa Elisabeth Yemans van Suytlant, fille de Yeman van Suytlant et de Marie Montens. Elle possédait de nombreux biens à Etten, Breda, Zierickzee, Goeykens Nyeulant, Oisterlant van Duvelant, et Nyeuwerkercken. Elle appartenait à une fort ancienne famille établie à Zierickzee et qui portait pour armoiries : d'argent à 3 boucles de sable, posées 2 et 1 (2).

Le seigneur de Bruynisse et sa femme testèrent à Anvers le 14 mars 1576 par devant le notaire T. Van den Bosch. Ils se léguèrent mutuellement l'usufruit de tous leurs biens. Tous les fiefs devaient revenir après la mort du dernier époux à l'aîné des fils survivants, mais celui-ci devait en partager les revenus avec ses frères et sœurs. Par contre, les filles recevaient tous les bijoux ; tandis que les épées, les armures et les sceaux étaient légués aux fils. Il était interdit aux enfants de vendre quelque propriété avant qu'ils n'eussent atteint l'âge de trente ans.

Paul van Hertsbeke et Elisabeth van Suytlant eurent plusieurs enfants, entr'autres :

A). *Janne van Hertsbeke.* Nous le connaissons par un acte de 1586 (3). En effet le 31 octobre 1585 Pauwel van Herstbeke avait par pure affection et pour lui accorder les moyens de continuer ses études, fait don à son fils aîné, Janne van Herstbeke, de diverses rentes qu'il avait à toucher en Hollande et Zélande. Sous la date du 8 février 1586, il charge son parent « synre neven » Thomas Lenaertss, bourgmestre de Zierickzee, d'encaisser ces diverses sommes. Jan van Hertsbeke devint après la mort de son père seigneur de Bruynisse et Botland ; il épousa Agnès Montens, fille de Godert Montens et de Agneta van der Hagen.

(1) Notaris T. Van den Bosch.
(2) Smallegange loc. cit.
(3) Certif B. 213.

B). *Elisabeth van Hertsbeke*, née à Anvers le 14 juin 1573, décédée à Zierickzee le 2 juin 1653; elle avait épousé Jan Anthonissen de Jonge, seigneur de Oosterlant, Sheerjansland, Ellemet, etc., né à Zierickzee en février 1546. Il fut bourgmestre de cette ville pendant plusieurs années. Il était fils de Jan Anthonissen de Jonge et de Agatha de Vager; il mourut à Zierickzee le 17 décembre 1617.

Il faut probablement compter aussi parmi les enfants de Paul van Hertsbeke :

Lucretia van Hertsbeke qui épousa Philibert van Borssele, fils de Wolfart et de Maria ou Anna van Lier; il était bourgmestre et bailli de Tholen ; il mourut le 17 janvier 1627 (1).

Ils eurent encore plusieurs autres enfants dont il n'est pas resté trace dans les archives anversoises. Après les van Herstbeke, la seigneurie de Bruynisse passa par héritage direct à Willem de Jonge de Bruynisse et Botland, ancien bourgmestre de Zierickzee, et comptable des Etats de Zélande.

Nous ne trouvons aucun acte officiel accordant des lettres d'anoblissement aux van Hertsbeke. Tous les ascendants et descendants collatéraux du Seigneur de Bruynisse s'adonnèrent au commerce, et ne semblent avoir eu aucune prétention nobiliaire. Toutefois les Seigneurs de Bruynisse adoptèrent un blason que nous retrouvons reproduit en Hollande de différentes façons. D'abord: d'argent à un cerf de gueules ramé d'or dans un pré de sinople, se désaltérant dans un ruisseau au naturel (ou d'azur). Cimier : un buste de femme habillée de gueules, le bras senestre remplacé par une demi-ramure de cerf du même; ou quelquefois : un cerf issant de gueules ramé d'or (2). On trouve également ce blason avec quelques variantes, savoir : d'argent au cerf de gueules ramé d'or, sur un pré de sinople, et s'abreuvant à un ruisseau au naturel, soutenu d'une fasce de sinople. Il est à remarquer que les armoiries sont parlantes. En effet, Hert signifie cerf, et beke, ruisseau. La Seigneurie de Bruynisse avait pour armoiries (3) : émanché en pal de gueules et d'argent, au chef de van

(1) Zelandia Illustrata f° 465.

(2) La description des deux premiers blasons des van Hertsbeke nous a été obligeamment fournie par M. Vorsterman van Oyen.

(3) Smallegange loc. cit.

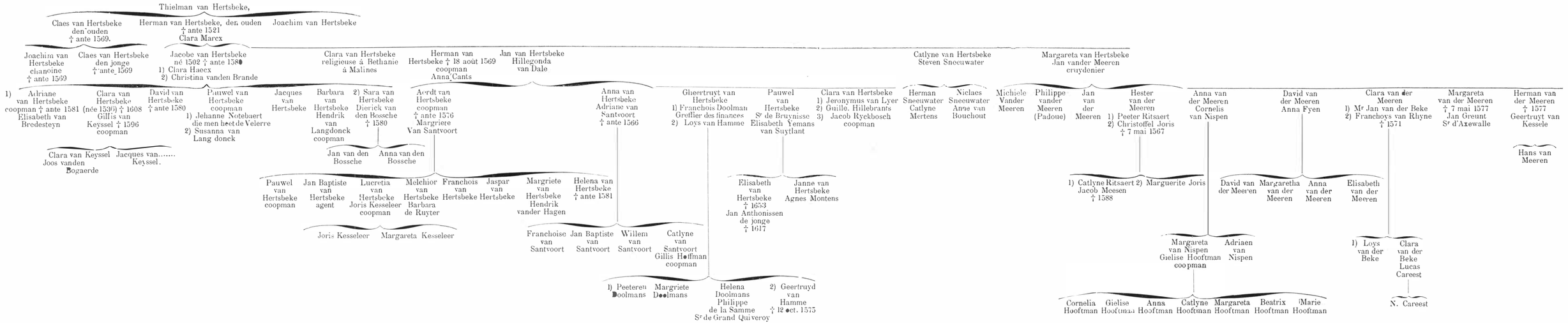
Thielman van Hertsbeke,
Claes van Hertsbeke den ouden † ante 1569.
Herman van Hertsbeke, den ouden † ante 1521 Clara Marex
Joachim van Hertsbeke
Joachim van Hertsbeke chanoine † ante 1569
Claes van Hertsbeke den jonge † ante 1569
Jacobe van Hertsbeke né 1502 † ante 1580
1) Clara Haecx
2) Christina vanden Brande
Clara van Hertsbeke religieuse à Bethanie à Malines
Herman van Hertsbeke † 18 août 1569 coopman Anna Cants
Jan van Hertsbeke Hillegonda van Dale
Catlyne van Hertsbeke Steven Sneeuwater
Margareta van Hertsbeke Jan vander Meeren cruydenier
1) Adriane van Hertsbeke coopman † ante 1581 Elisabeth van Bredesteyn
Clara van Hertsbeke (née 1536) † 1608 Gillis van Keyssel † 1596 coopman
David van Hertsbeke † ante 1580
Pauwel van Hertsbeke coopman
1) Jehanne Notebaert die men heet de Velerre
2) Susanna van Lang donck
Jacques van Hertsbeke
Barbara van Hertsbeke Hendrik van Langdonck coopman
2) Sara van Hertsbeke Dierick van den Bossche † 1580
Aerdt van Hertsbeke coopman † ante 1576 Margriete Van Santvoort
Anna van Hertsbeke Adriane van Santvoort † ante 1566
Gheertruyt van Hertsbeke
1) Franchois Doolman Greffier des finances
2) Loys van Hamme
Pauwel van Hertsbeke Sr de Bruynisse Elisabeth Yemans van Suytlant
Clara van Hertsbeke
1) Jeronymus van Lyer
2) Guille. Hillebrants
3) Jacob Ryckbosch coopman
Herman Sneeuwater Catlyne Mertens
Niclaes Sneeuwater Anne van Bouchout
Michiele Vander Meeren
Philippe vander Meeren (Padoue)
Jan van der Meeren
Hester van der Meeren
1) Peeter Ritsaert
2) Christoffel Joris † 7 mai 1567
Anna van der Meeren Cornelis van Nispen
David van der Meeren Anna Fyen
Clara van der Meeren
1) Mr Jan van der Beke
2) Franchoys van Rhyne † 1571
Margareta van der Meeren † 7 mai 1577 Jan Greunt Sr d'Axewalle
Herman van der Meeren † 1577 Geertruyt van Kessele
Hans van Meeren
Clara van Keyssel Joos vanden Bogaerde
Jacques van..... Keyssel.
Jan van den Bossche
Anna van den Bossche
Pauwel van Hertsbeke coopman
Jan Baptiste van Hertsbeke agent
Lucretia van Hertsbeke Joris Kesseleer coopman
Melchior van Hertsbeke Barbara de Ruyter
Franchois van Hertsbeke
Jaspar van Hertsbeke
Joris Kesseleer
Margareta Kesseleer
Margriete van Hertsbeke Hendrik vander Hagen
Helena van Hertsbeke † ante 1581
Franchoise van Santvoort
Jan Baptiste van Santvoort
Willem van Santvoort
Catlyne van Santvoort Gillis Hoffman coopman
Elisabeth van Hertsbeke † 1653 Jan Anthonissen de jonge † 1617
Janne van Hertsbeke Agnes Montens
1) Peetereu Doolmans
Margriete Doolmans
Helena Doolmans Philippe de la Samme Sr de Grand Quiveroy
2) Geertruyd van Hamme † 12 oct. 1575
1) Catlyne Ritsaert Jacob Meesen † 1588
2) Marguerite Joris
Margareta van Nispen Gielise Hooftman coopman
Adriaen van Nispen
David van der Meeren
Margaretha van der Meeren
Anna van der Meeren
Elisabeth van der Meeren
1) Loys van der Beke
Clara van der Beke Lucas Careest
N. Careest
Cornelia Hooftman
Gielise Hooftman
Anna Hooftman
Catlyne Hooftman
Margareta Hooftman
Beatrix Hooftman
Marie Hooftman

Hertsbeke; Willem de Jonge, portait à son tour : d'or à la fasce ondée d'azur chargée en abime du blason de Bruynisse.

Nous rencontrons encore sans savoir s'ils appartiennent à la même famille : Peeter van Herstbeke qui épousa Elisabeth Daems, dont il eut : Mathys van Herstbeke, femme de Jan Lippens, qui la rendit mère de Anna Lippens (1).

Et ailleurs encore Jacoba van Hertsbeeck, veuve de Henrick du Moulin. (2)

Peeter Persyn ou *van Persyn*, parent de Paul van Hertsbeke et son représentant à Anvers, était licencié en l'un et l'autre droit; il habitait habituellement La Haye. Il avait un frère, Paul van Persyn qui épousa Barba de Colozy (3). Le 13 janvier 1576 (4), van Hertsbeke lui avait donné pleins pouvoirs pour le remplacer dans les seigneuries de Bruynisse et Beoostenduveland, pour y nommer les écoutêtes, échevins et autres officiers, y exercer la haute, basse et moyenne justice, installer dans leurs fonctions les dyckgraven et autres officiers.

Il portait pour armoiries (5) : fascé d'or et d'azur de 6 pièces, les fasces d'or chargées respectivement de 4, 3 et 2 flanchis de gueules.

9 décembre 1894.

FERNAND DONNET.

---

(1) 1571 M N I. 396.
(2) Nts Em. H. Peres 1685 164.
(3) Loc. cit. 100.
(4) Nts T. Van den Bosch.
(5) Batavia Illustrata I. 28.

Rapports annuels des secrétaire, trésorier et bibliothécaire, présentés dans la séance du 23 décembre 1894.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

En vous présentant mon rapport annuel sur les travaux de l'Académie, je ne suis pas sans éprouver un sentiment de crainte devant les multiples devoirs qui m'incombent:

devoir de reconnaissance pour l'honneur qui m'échoit pour la 3e fois;

devoir d'appréciation des travaux qui nous ont été soumis;

devoir de critique, hélàs, à raison du peu de zèle qu'une partie de nos nouveaux collègues témoignent pour le maintien de l'institution qui les a accueillis dans son sein.

En me plaçant *uniquement* au point de vue de nos intérêts académiques, je dois constater, à regret, qu'il n'y a pas eu de corrélation entre les promesses des confrères, élus depuis quelques années, et la réalisation de leurs engagements.

Messieurs, qu'est-ce qu'une Académie? C'est une association de gens de lettres, de savants ou d'artistes, ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Les droits, ***tous*** en jouissent : les devoirs, quelques uns seulement les assument.

Cela est-il juste ?

Fort de l'autorité de M. le Président, le secrétaire a le droit de demander une collaboration plus active aux travaux de la communauté.

L'Académie a tenu, en 1894, le nombre réglementaire de séances.

Par suite de diverses circonstances, certaines d'entre elles n'ont pu avoir lieu aux dates fixées par le règlement. Le bureau prendra les mesures nécessaires pour que, désormais, ces infractions ne se produisent plus.

Les cadres de l'Académie seront au complet, après que les élections mentionnées à l'ordre du jour auront lieu.

Une innovation, prévue par les statuts, et introduite, cette année, à l'occasion de l'Exposition Universelle, n'a pas répondu à notre attente : la séance solennelle et plénière du 18 octobre n'a réuni que 14 membres, et le banquet n'a vu que 11 convives autour de la table.

Devons-nous attribuer cet échec à l'indifférence de nos collègues, ou au choix, peut-être malheureux, du jour de la réunion ?

A vous, Messieurs, de décider si nous devons faire une nouvelle tentative, cette année.

Quoique le nombre de présences aux séances n'ait été que peu considérable, la somme de travail produit équivaut à celle des années antérieures.

Le bulletin de l'Académie, N° XVII, vient de paraître, et le volume des annales, suivra sous peu.

Au mois de février, nous actons le dépôt d'un mémoire de M. Ch. J. Comhaire, sur les premiers âges du fer et du bronze, en Belgique.

Quelques observations sur le fond et la forme faites par les commissaires rapporteurs ont déplu à l'auteur.

Il n'a pas cru devoir s'incliner devant ses juges, et a retiré son travail. Il a fait usage de son droit strict et absolu.

Notre nouveau Président élu pour l'année 1894, Monsieur Blomme, ouvre la 1re séance par la lecture d'une magistrale étude sur l'Histoire de l'Archéologie.

Cette œuvre de solide érudition, écrite dans un style des plus châtiés restera, pour le fonds et la forme, un de nos meilleurs discours présidentiels.

Après lui, son prédécesseur, l'honorable Lieutenant-Général Wauwermans, nous donne une conférence excessivement savante sur les fortifications d'Anvers, au XVIe siècle.

L'auteur documente son travail à l'aide des cartes et plans des anciennes défenses de la ville, précieusement conservés dans les archives communales et dans sa collection particulière.

Ce mémoire, remarquable à tant de titres, a formé la participation de l'académie à l'Exposition Universelle et Internationale d'Anvers, en 1894.

M. Fernand Donnet nous communique, dans la même séance, un travail intitulé :

« Notes historiques relatives aux Beaux-Arts, au XVe siècle. » Lors de son insertion au bulletin, il a été accueilli avec beaucoup d'intérêt.

A la deuxième séance, un de nos membres les plus actifs et les plus dévoués, M. A. de Witte, entretient l'Académie d'une découverte, faite il y a quelques années, à Deurne, près d'Anvers, d'un statère Gaulois, en or, du type dit à l'Epsilon.

Notre savant confrère, profite de la circonstance, pour nous montrer quelques Aurei nord Belges, et nous donner un aperçu du monnayage de la Gaule-Belgique.

Le baron van Havre, par la lettre qu'il nous adressa, reprit la discussion relative à l'attribution du triptyque de l'église de Mariater-Heyde, à Albert Dürer ou à Goswin van der Weyden.

L'Académie croit avoir suffisamment étudié la question et l'avoir élucidée : aucun des deux peintres prénommés ne peut prétendre à la paternité de ce tableau.

Ici vient se placer un fait tout à l'honneur de l'Académie, et prouvant les excellentes relations qu'elle entretient avec les autres sociétés savantes. La Société Royale de Numismatique de Belgique, comptant tenir une séance à Anvers, demande à l'Académie d'Archéologie, de vouloir la recevoir.

Celle-ci s'empresse de se mettre à sa disposition.

Notre dévoué Président, toujours sur la brèche dès que le drapeau de l'Académie est déployé, constate dans son allocution, les excellents rapports qui unissent les Numismates et les Archéologues et M. le vicomte B. de Jonghe, Président, nous adresse, à son tour, de vifs remercîments. Nous sommes heureux de profiter de cette occasion, pour rappeler que, depuis lors, l'honorable Président de la Société Royale de Numismatique, a été associé à nos travaux, en qualité de membre correspondant.

A la troisième séance, M. Jos. Destrée formule et développe la proposition suivante :

« De la nécessité de dresser un catalogue raisonné des fresques conservées dans le pays, à l'instar de ce qui a été fait en Angleterre ».

Il nous parle ensuite, avec documents à l'appui d'une fresque représentant St.-Georges, découverte dans l'église de Hal, et qu'il attribue aux années 1390 à 1399.

Il la compare à une statuette du Musée du Trocadéro reproduite dans le catalogue, et en vient à démontrer que ces deux œuvres, dont la seconde est datée et signée, sortent des mains d'artistes de la même école et de la même époque.

M. A. de Witte que je n'hésiterais pas à qualifier d'infatigable, si je ne craignais de blesser sa modestie, dépose une notice sur « Un Triens inédit du Monétaire Theudegisilus ».

M. D. Van Bastelaer nous entretient de la découverte d'un pavement mosaïque, en carreaux vernissés du XIIe siècle.

Cette causerie aurait déjà paru au bulletin si le travail de la planche polychrômée ne nous avait causé des retards notables.

La quatrième séance fut un jour mémorable pour l'Académie. M. le Président félicita chaleureusement et acclama au nom de tous, nos confrères Eug. Geefs et Fr. Van Kuyck, qui, à l'occasion du bijou Archéologique qu'ils créèrent, la reconstitution du Vieil Anvers, obtinrent tous deux le diplôme d'honneur, décerné par le Jury international des Beaux-Arts.

M. Paul Cogels nous communique une notice historique, sur le graveur Anversois Paul van der Doort, et sur le Amphitheatrum sapientiœ de Henri Klumrath.

Ce travail est un document précieux pour l'histoire de la gravure nationale.

Mais le clou des travaux de la compagnie fut, sans contredit, l'apparition du magnifique travail de M. A. de Witte, intitulé :

« Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant, et marquis du St. Empire Romain. »

Cet ouvrage, publié en format in-4°, à cause des planches, inaugure une série spéciale des Annales.

MM. les commissaires-rapporteurs déclarent que cette œuvre est l'une des plus importantes qui aient été adressées à l'Académie.

Une grande précision dans les détails, une exactitude absolue dans les descriptions, une clarté complète dans les explications, souvent arides, de la numismatique, une fidélité et une sincérité remarquables dans les citations, une collection nombreuse de planches méticuleusement gravées, font de cet ouvrage, un monument dont l'Académie s'enorgueillit à juste titre.

La science et le désintéressement de l'auteur sont au-dessus de tout

éloge: je me plais à lui rendre ici ce témoignage d'admiration et de gratitude.

M. Fernand Donnet nous annonce l'heureux résultat des négociations entamées par lui pour le transfert de la bibliothèque de l'Académie dans un local plus spacieux, plus approprié à sa destination, et plus accessible aux travailleurs.

Mais je ne veux pas empiéter sur le rapport que vous entendrez tantôt.

Je désire simplement remercier notre dévoué bibliothécaire des peines qu'il s'est données, et le féliciter du résultat qu'il a obtenu.

La cinquième séance, qui fut la séance solennelle et plénière, avait réuni **14** membres ! ! ! !

M. le Président prend la parole, en adressant ses plus chaleureuses félicitations à MM. A. Goemaere et Eug. Geefs, au sujet de leur nomination de Chevaliers de l'Ordre de Léopold.

L'assemblée, unanime, ratifie et souligne, de ses applaudissements, les paroles de M. le Président.

M. D. Van Bastelaer nous donne ensuite des indications nombreuses et détaillées sur les fouilles d'un cimetière franc, des environs de Charleroi.

Les planches que l'orateur fait circuler, aident puissamment à la clarté d'un sujet, bien présenté, mais un peu ingrat lui-même.

Après lui, M. Jos. Destrée nous parle du rétable de Ste Dymphne, de l'église de Gheel.

D'après ses découvertes, cette pièce capitale, attribuée jusqu'ici à l'École anversoise, appartient à l'École Brabançonne.

Notre confrère, l'avocat Matthieu, nous communique un intéressant travail sur l'origine et l'histoire de la librairie Migeot, à Mons.

Cet ouvrage paraîtra dans le bulletin XVIII actuellement sous presse.

M. Edm. Geudens dépose sur le bureau, le manuscrit de son mémoire sur l'hôpital Ste-Elisabeth, à Anvers: son origine, et les objets d'art de son église.

MM. les commissaires vous donneront tantôt connaissance de leurs rapports.

La sixième séance fut bien remplie. M. A. de Witte fait à l'Académie une communication relative à une pièce satirique frappée contre

Philippe le Bon, probablement à l'occasion du sac de Dinant, (1466.)

M. Fern. Donnet nous fait une lecture très historique sur un épisode inédit de la Furie espagnole. Nous parlant des couronnes d'or de l'Espagne, l'orateur est interrompu par le vicomte B. de Jonghe, qui demande de communiquer à l'assemblée, une des pièces en question. Nos collègues goûtent fort l'à propos de notre savant collègue.

Voilà, Messieurs, le rapport, un peu long peut-être, mais fidèle, de nos travaux pendant l'année écoulée.

J'ai tenu à parler isolément de chaque œuvre, pour montrer à leurs auteurs, combien l'Académie est reconnaissante de leur collaboration.

Messieurs, j'aurais voulu terminer ici mon travail, mais un événement douloureux est venu jeter un voile de deuil sur notre dernière réunion, et j'ai regardé comme un devoir de vous en faire part.

La mort est venue faucher parmi nous, et nous a enlevé un de nos membres les plus assidus et les plus dévoués.

Notre Président vous a retracé la brillante carrière du regretté défunt: je me contenterai de rappeler la mémoire de feu M. Jos. Schadde, notre ancien Président, et de déposer sur sa tombe le témoignage des regrets unanimes de ses collègues de l'Académie d'Archéologie.

Le Secrétaire,

Baron de Vinck de Winnezeele.

Anvers, le 23 décembre 1894.

RAPPORT DU TRÉSORIER.

L'exposé financier que nous avions l'honneur de vous présenter le 3 décembre de l'année dernière, donnait le décompte final de l'année jubilaire pour l'Académie et le Congrès. Ce décompte n'avait pu être fourni en 1892 à causes de diverses recettes et dépenses qui restaient à cette époque encore en souffrance. Conséquemment le présent compte comprendra l'exercice de l'année 1893 et celui de l'année courante. Il est une remarque préalable à faire, savoir : que la cotisation de l'année dernière n'a pu être touchée par la raison qu'aucune publication des

annales n'a été distribuée en 1893, et que trois exercices du subside de la Province ont été encaissés dont une porte sur l'année 1895.

Le dernier compte de l'Académie clôturait par un boni de fr. 495.88, la cotisation de 85 abonnés a produit fr. 829.30; l'intérêt des fonds publics de deux années fr. 1358.54, le subside du Gouvernement fr. 1200, celui de la Province pour trois annuités fr. 1200, la vente de brochures et de divers numéros des annales fr. 99,95, soit un total de recettes de fr. 5147.67.

Les dépenses se sont élevées en frais d'impressions à fr. 2139.74, le coût des gravures à fr. 626.25, les honoraires du greffier pendant deux ans à fr. 700.—, les débours du greffier pour port et expédition de publications et de correspondances à fr. 142,26, la bibliothèque à fr. 77.60 et les menus frais pour recouvrement de quittances et autres à fr. 51.45 donnant un total de fr. 4737.30. Il y a ainsi un excédant de recettes de fr. 1410.37.

Mais comme à toute pièce de monnaie il y a un revers, si d'un côté nous avons un boni de fr. 1410.37, d'un autre côté l'Académie a pris à sa charge le déficit laissé par le Congrès de l'année jubilaire, soit fr. 1708.28, de sorte que la position financière se liquide à la fin de l'année courante par un déficit de fr. 297,91.

Cette situation n'est guère brillante surtout en présence des comptes d'impressions qui doivent encore entrer, les frais d'installation et d'aménagement de la bibliothèque dans son nouveau local, évalués par le bibliothécaire de fr. 640 à 650.

Toutefois nous devons avouer que nous avons payé le subside de fr. 2000 alloué par l'Académie aux fêtes du Landjuweel de nos ressources ordinaires, sans avoir jusqu'au présent aliéné une pièce de notre fonds de réserve, mais force nous sera nécessairement de passer par là pour faire honneur à nos engagements. Espérons que cette expropriation forcée de notre avoir sera limitée au possible.

Le Trésorier,
L. THEUNISSENS.

RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE.

MESSIEURS,

En terminant le rapport que j'avais l'honneur de vous soumettre l'année passée à pareille époque, je vous entretenais de la question depuis longtemps débattue en vain, de la propriété de la bibliothèque de l'Académie. J'avais cru bon de vous soumettre le projet d'annulation du contract fait antérieurement avec la ville d'Anvers, comme présentant la solution la plus pratique et la plus avantageuse. Vous avez bien voulu adopter ma manière de voir. Et je suis heureux de pouvoir constater aujourd'hui, que dans le cours de l'année qui vient de finir, le résultat désiré à été pleinement atteint. Nos négociations avec le Collège échevinal ont été couronnées de succès, et comme vous pourrez le voir par la correspondance reproduite en annexes, la ville d'Anvers a consenti à abandonner la propriété de la bibliothèque et à la rendre à l'Académie. Cette cession nous remet intégralement en possession de tous les livres qui ont été adressés à l'Académie depuis sa fondation, tant en périodiques obtenus par voie d'échanges, qu'en ouvrages offerts par divers auteurs. Cette reprise de propriété de notre bibliothèque nous permettera également de disposer d'une assez grande quantité d'ouvrages reçus en double, et dont la cession soit par vente, soit par échange, permettra de tirer quelques ressources de ce fond resté improductif. Ce premier résultat heureux obtenu, il nous restait à chercher des locaux convenables pour y héberger notre bibliothèque. En effet, il nous était fort difficile de garder nos collections dans les dépendances de la bibliothèque communale. Ces locaux étaient devenus tout à fait insuffisants pour y loger nos livres, et étaient du reste revendiqués par M. le bibliothécaire de la ville qui désirait les employer pour y loger une partie des collections communales. Nous négocions avec la direction de l'Académie des Beaux-Arts, et, grâce à l'obligeance des membres de la direction de cet établissement artistique, nous avons réussi à obtenir dans les bâtiments de l'ancien musée la disposition de vastes locaux parfaitement appropriés à l'usage auquel nous voulons les destiner. En ce moment les travaux nécessaires à notre installation

sont sur le point d'être achevés, et il nous sera permis, à très bref délai, d'y emmagasiner nos richesses bibliographiques.

Au moment de quitter les locaux que nous avons pendant si longtemps occupés à la bibliothèque communale, il me semble qu'il nous reste un devoir à remplir; c'est celui d'adresser tous nos remercîments à M. le bibliothécaire et à ses employés, qui se sont toujours efforcés d'aider de tout leur pouvoir notre bibliothécaire, et de faciliter sa tâche.

Comme je viens de vous le dire nos collections vont incessamment être installées dans leur nouveau local. Il nous sera permis, vu la place dont nous disposerons, de les ranger et de les classer dans le meilleur ordre possible. Il deviendra par là facile aux membres de venir consulter tous les ouvrages dont ils pourraient avoir besoin. D'autre part, les périodiques qui nous arrivaient chaque jour en grand nombre y seront déposés à l'examen des intéressés. Espérons que les membres de l'Académie prendront l'habitude de faire de fréquentes visites à notre riche dépôt, d'y consulter nos si intéressantes collections et de venir se mettre au courant des derniers travaux du monde historique et archéologique.

Pendant l'année écoulée, le service de la bibliothèque s'est encore considérablement accru. Comme vous avez pu le voir par les listes des envois que nos bulletins renseignent régulièrement, nombre d'auteurs nous ont fait parvenir les nouveaux ouvrages qu'ils faisaient éditer. Sur ce point certains membres sont encore en retard. Espérons qu'ils finiront par imiter leurs collègues. Le service d'échange a encore augmenté en importance; il nous a été donné de compléter certaines collections dont une partie nous manquait. De nouvelles relations ont été créées; quelques unes par conséquent, telles que celles conclues avec l'Académie Royale Flamande et la ville d'Anvers pour son « Archievenblad » nous ont permis de recevoir des collections complètes fort importantes d'ouvrages d'un intérêt capital.

L'état de notre bibliothèque est donc en bonne voie de prospérité. Les nouvelles conditions dans lesquelles elle va être établie, permettra encore d'augmenter cet état prospère et de mettre à la disposition des membres de l'Académie des collections fort riches dont notre corps savant pourra s'enorgueillir à juste titre.

Anvers, le 23 décembre 1894.

FERN. DONNET.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE

XX

ANVERS

IMPRIMERIE Ve DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1895.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES.

Texte: La feuille de 16 pages: [1]

Papier du Bulletin	4	centimes.
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
imprimée	2	»

Titre et faux-titre.

Papier du Bulletin	2	centimes.
» velin	4	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	1	»
» de 3 à 6 feuilles	2	»
» de plus de 6 feuilles	4	»

[1] Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

ANNEXES.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE
DE BELGIQUE.

Protecteur S. M. le Roi.

BIBLIOTHÈQUE.

Anvers, le 14 juillet 1894.

à Messieurs les Bourgmestre et Échevins de la ville d'Anvers.

MESSIEURS,

A la suite des démarches faites par Monsieur Arthur Goemaere, Vice-Président de l'Académie, vous avez bien voulu rendre à notre Société la propriété de la Bibliothèque qu'elle avait cédée à la ville d'Anvers, en vertu d'une convention conclue en 1883. D'autre part, l'Académie Royale des Beaux-Arts nous offre dans ses locaux la place nécessaire pour y loger nos livres. Nous vous prions en conséquence de bien vouloir autoriser le transfert de notre Bibliothèque des locaux de la Bibliothèque de la ville dans ceux de l'Académie des Beaux-Arts.

Recevez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour l'Académie d'Archéologie de Belgique.
Le Bibliothécaire,
FERNAND DONNET.

ADMINISTRATION
COMMUNALE D'ANVERS.

SECRÉTARIAT.

Objet :
BIBLIOTHÈQUE.

Anvers, le 24 juillet 1894.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins à l'Académie d'Archéologie de Belgique, Longue rue Lozane, 22, Anvers.

MESSIEURS,

Comme suite à votre lettre du 14 courant, nous avons l'honneur

de vous faire connaître que vous êtes autorisés à reprendre les livres que vous avez en dépôt à la bibliothèque communale, sans frais pour la ville.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance :
Le Secrétaire,
DE BRAUWERE.

Le Collège,
DE WINTER.

—

ACADÉMIE ROYALE
DES
BEAUX-ARTS
D'ANVERS.

—

Anvers, le 10 octobre 1894.

A Messieurs les Président et Membres de l'Académie d'Archéologie de Belgique, Anvers.

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint une copie de la lettre du Collège, en date du 6 courant, qui autorise l'aménagement de votre bibliothèque dans les locaux de l'Académie.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

L'Administrateur,
PIERRE KOCH.

—

ADMINISTRATION
COMMUNALE D'ANVERS.

—

SECRÉTARIAT.

—

Anvers, le 6 octobre 1894.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins à l'Administrateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts.

MESSIEURS,

Comme suite à votre lettre du 1er courant, nº 7451, nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous n'y voyons pas d'obstacle

à ce que vous donniez dans les locaux de l'Académie l'hospitalité à la bibliothèque de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance :
Le Secrétaire,
(s) DE BRAUWERE.

Le Collège,
(s) GEORGES GITS.

Pour copie conforme :
L'Administrateur,
PIERRE KOCH.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES TITULAIRES DU 23 DÉCEMBRE 1894.

Présidence de M. A. BLOMME

Sont présents : MM. A. Blomme, *Président ;* A. Goemaere, *Vice-Président ;* L. Theunissens, *Trésorier ;* F. Donnet, *Bibliothécaire ;* Baron de Vinck de Winnezeele, *Secrétaire ;* F. Baeckelmans; P. Cogels ; A. de Ceuleneer ; Edm. Geudens ; A. Hymans ; Lieutenant-Général Wauwermans.

Se sont excusés : MM. Jos. Destrée ; A. de Witte ; H. Siret ; P. Génard.

La séance s'ouvre à 1 heure.

M. A. de Witte est nommé Vice-Président de l'Académie, pour l'année 1895.

M. Fern. Donnet est renommé par acclamation, bibliothécaire de l'Académie, pour un nouveau terme de trois années.

M. Hymans désire interroger le bibliothécaire sur le point de savoir s'il ne pourrait assumer la tâche de nous faire, à chaque séance, un court résumé des différents ouvrages parvenus à l'Académie.

Ce travail permettrait aux membres de l'Académie, de se rendre compte des richesses de leur bibliothèque, et donnerait aux travailleurs des indications souvent utiles.

Il développerait aussi l'activité de la Compagnie.

M. de Ceuleneer appuie cette proposition, mais voudrait voir le bibliothécaire se borner à donner le compte rendu des ouvrages belges ou intéressant la Belgique.

M. F. Donnet est à la disposition de l'Académie, mais le travail qu'on lui propose est gigantesque, et il n'en voit guère l'utilité.

La bibliothèque, mieux installée, permettra d'ailleurs aux membres de l'Académie de consulter les ouvrages. Cependant, pour la séance de février, il fera un essai du travail demandé.

M. le lieutenant-général Wauwermans propose de communiquer aux membres les ouvrages qu'ils désireraient emprunter pour leurs études.

Un livre à souches destiné à recevoir la signature de l'emprunteur, garantirait la propriété de l'Académie.

Au sujet de l'interprétation différente par le bureau et quelques membres, de l'art. 9 des statuts, il est décidé que le bureau soumettra à sa prochaine séance, une interprétation de cet article.

L'élection d'un conseiller en remplacement de M. Schadde, décédé, est remise à la séance du mois de février.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 1 h. 3/4.

Le Secrétaire, — *Le Président*,

Baron de Vinck de Winnezeele. — A. Blomme.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE GÉNÉRALE DU 23 DÉCEMBRE 1894.

Présidence de M. A. Blomme.

Sont présents: MM. A. Blomme, *Président;* A. Goemaere, *Vice-Président;* L. Theunissens, *Trésorier;* F. Donnet, *Bibliothécaire;* Baron de Vinck de Winnezeele, *Secrétaire;* F. Baeckelmans ; P. Cogels ; A. de Ceuleneer ; Edm. Geudens ; H. Hymans ; lieutenant-Général Wauwermans; membres titulaires; Bilmeyer; Aelbrecht Devriendt ; J. B. Van Wint; membres correspondants.

Se sont excusés : MM. Jos. Destrée ; A. de Witte ; P. Génard ; H. Siret ; Th. Smekens ; P. Errera ; vicomte B. de Jonghe ; V. Tahon.

M. le lieutenant-général Wauwermans fait une observation au sujet d'une fausse interprétation donnée à l'art. 9 des statuts. *(Voir la séance extraordinaire des membres titulaires).*

Le bureau se rallie à la proposition de l'orateur.

M. le Président donne la parole au Secrétaire, pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Adopté sans observations.

M. Hymans rappelle que dans une séance de la Société d'Archéologie de Bruxelles, M. Fern. Donnet a fait une intéressante communication sur les tapisseries anversoises, à l'époque de la Furie Espagnole : Il nous a prouvé que pendant cette funeste période, le vol, le pillage étaient méthodiquement organisés. Il l'a prouvé encore en nous donnant lecture, dans la séance de l'Académie, du 9 décembre, de son nouveau travail sur un épisode de cette même Furie Espagnole.

Eh bien, à cette époque, le nom de celui qui dirigeait le pillage était celui du capitaine Calderon. Or ce Calderon n'est autre que le père du Comte d'Oliva, Marquis de Siète Yglesias, qui fut envoyé à Anvers par Philippe II quelques années plus tard.

Et le magistrat d'Anvers, voulant honorer l'ambassadeur qui était dans ses murs et oubliant à quelle famille il appartenait chercha ce que la ville d'Anvers avait de plus précieux, pour le lui offrir. Son choix tomba sur le récent chef-d'œuvre de Rubens, une Adoration des Mages, aujourd'hui au Musée de Madrid.

Et voilà comme, après une trentaine d'années, le propre fils du vandale qui jeta la terreur dans Anvers, fut fêté et honoré par le magistrat de la ville même que son père avait deshonorée.

M. le Secrétaire donne lecture de son rapport annuel sur les travaux de l'année.

M. Hymans, d'accord avec le Secrétaire, constate avec regret, le peu de succès obtenu par la séance solennelle et plénière du 18 novembre. A-t-on bien fait le nécessaire pour aboutir à un succès ?

Une discussion s'engage entre l'honorable préopinant, M. le Vice-Président et le Secrétaire.

C'est un essai que le bureau a voulu faire.

M. le lieutenant-général Wauwermans dit qu'antérieurement ces

séances avaient lieu et que l'on imposait un travail ou un discours à l'un ou l'autre membre. Tel a été son cas.

Il demande que l'on reprenne cette tradition.

L'Académie pourrait même, si l'état de sa caisse le lui permet, faire entendre quelques fragments de musique ancienne, quelques morceaux archéologiques, mais il a peur d'entrer dans cette voie.

M.P. Cogels fait quelques observations sur le rapport du secrétaire.

MM. Blomme, Goemaere et Donnet ne partagent pas son opinion et demandent le maintien du texte.

Le rapport est adopté.

M. le trésorier dépose son rapport.

Il est approuvé et paraîtra au bulletin.

M. le bibliothécaire donne lecture de son rapport. Celui-ci est approuvé et paraîtra aux annales.

M. Hymans voudrait que, reprenant les anciennes et louables habitudes, M. le bibliothécaire fît à chaque séance, une analyse sommaire des ouvrages parvenus à la bibliothèque.

Ce serait une précieuse source d'indications pour nos confrères, et le dévoûment de M. Donnet lui fera, sans doute, assumer ce surcroît de travail.

M. le bibliothécaire répond qu'il fera son possible pour satisfaire l'Académie, mais qu'il ne se dissimule pas la lourde tâche qu'il entreprend.

M. le secrétaire donne lecture des rapports de MM. M. Rooses et L. Theunissens, commissaires, sur le travail de M. Edm. Geudens, intitulé : *L'Hôpital Ste.-Élisabeth d'Anvers, ses origines et les objets d'art de son église.*

Les deux rapports concluent à l'adoption de ce travail. Le mémoire paraitra aux annales.

M. Theunissens communique les photographies de deux pierres tombales, mises au jour lors des travaux exécutés à la cathédrale d'Anvers.

Une discussion s'élève sur la probabilité de la date qu'on croit lire sur l'une d'elles. (1337). Les caractères gravés dans la pierre, ne possèdent pas le type de ceux du commencement du 14e siècle.

M. F. Donnet donne connaissance d'un article du journal, *le Handelsblad*, relatif à une trouvaille faite récemment à Niel, près de Boom.

Il s'agit d'une urne contenant un certain nombre de pièces de monnaies.

N'est-il pas regrettable que ces découvertes ne soient pas contrôlées, consignées ni publiées par une société savante ?

L'orateur regrette qu'il n'existe pas au sein de l'Académie, une commission des fouilles. Il en propose la nomination. L'Académie insuffisamment éclairée, prie M. Donnet de faire un rapport sur la question, rapport qui sera déposé à la séance de février.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

Baron DE VINCK DE WINNEZEELE. — A. BLOMME.

Depuis la dernière séance l'Académie a reçu les envois suivants :

1° HOMMAGES.

DOCTEUR DENEFFE. Étude sur la trousse d'un chirurgien Gallo Romain du IIIe siècle.

ALPHONSE DE WITTE. Quelques ajusteurs jurés des poids et balances en fonctions aux Pays-Bas durant la seconde moitié du XVIIIe siècle.

CLÉMENT LYON. Lucien Faucou, directeur de l'intermédiaire des Chercheurs et des Curieux.

TH. COOPMAN. Vak en kunstwoorden. Steenbakkerij.

Vic^te^ B. DE JONGHE. Deux monnaies de Godefroid de Dalenbroeck.

Vic^te^ B. DE JONGHE. Deux monnaies de Philippe II, frappées à Bois-le-Duc en 1581.

FERNAND DONNET. Un épisode inédit de la Furie Espagnole.

FERNAND DONNET. Note sur quelques achats de tapisseries de Bruxelles au XVIIe siècle.

2° ÉCHANGES.

BRUGES. Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre. 5e Série, XLI vol. T. IV-V. Livr. 3-4.
Tome XLIIe.

BRUXELLES. Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Tome 28. N°s 11 & 12.

BRUXELLES. Revue Belge de Numismatique. 51e année, 1e livr.

St.-NICOLAS. Annales du Cercle archéologique du pays de Waas. Tome XV, 1e livr.

BRUXELLES. Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique. Tome VIII. N°s 10 & 11.

BRUXELLES. Précis historiques. Tome XLIVe. N°s 1 & 2.

GAND. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand. 2e année, N°s 5 & 6.

GAND. Verslagen en mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie. 1894. Nov. en Dec.

BRUXELLES. Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 61e année.

BRUXELLES. Société Royale Belge de géographie. Bulletin, 18e année, N° 6.

MONS. Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. V^e^ série, Tome VII.

ANVERS. Ons volksleven. 6e jaarg. 11e & 12e aflevering.

TERMONDE. Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde.

Annales. 2e série. T. V. 3e livr.

MIDDELBOURG. Zeeuwsch genootschap der wetenschappen. Archief. 7e deel. 4e stuk.

LEYDEN. Maatschappij der Nederlandsche letterkunde. Handelingen en mededeelingen 1893-1894.

Levensberichten 1894.

UTRECHT. Bijdragen en mededeelingen van het Historisch genootschap. 15e deel.

ID. Werken uitgegeven door het Historisch genootschap. 3e série. N° 1. (Fruin. Uittreksel uit Francisci Dusseldorpi).

PARIS. Polybiblion. Tome LXXIV. 12e livre. Tome LXXV 1re livr.

PÉRIGUEUX. Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. Tome XXI. 6e livr.

STRASBOURG. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace. Bulletin tome XXVIII. N°s 6 et 7.

MUNICH. Monatschrift des historischen vereins von Oberbayern. IIIe jahrg. N° 12 et IVe jahrg. N° 1.

GORLITZ. Neues lausikisches magazin, 60e B., 1 et 2e Heft.

NAPLES. Rendiconto delle tornate e dei lavori dell'Accademia di Archeologia, lettere et belle arti. Anno VIII. Marzo a Guigno.

NAPLES. L'Oriente. Revista trimestrale del R. instituto Orientale in Napoli. I N° 4.

ROME. Notizie degli scavi di antichita comunicate alla R. Accademia del Lincei. Ottobre et novembre 1894.

COPENHAGUE. Aarboger for Nordisk oldkyndighed og historie. II Raekke 9 bind, 3 hefte.

TOKYO. The imperial university Calendar. 2553-54.

BATAVIA. Bataviaansch genootschap van kunsten en wetenschappen. (Vander Chys-Nederlandsch Indisch plakaatboek.)

3° CATALOGUES.

ALOST. Catalogue de livres anciens et modernes de J. van Brantegheni.

4° JOURNAUX.

STUTTGART. Antiquitaten zeitung. N° 51.

RAPPORTS

sur la notice de M. Edm. Geudens:

l'Hôpital Ste.-Elisabeth.

I. — *Rapport de M. L. Theunissens.*

M. Geudens a bien voulu revoir et remanier le travail qu'il a présenté, il y a quelque temps, à l'Académie, concernant l'Hôpital de Ste.-Élisabeth à Anvers.

Cette notice pour laquelle l'auteur a compulsé patiemment le riche dépôt des archives de cet antique établissement est très méritante ; elle fournit beaucoup de détails inédits et remarquables sur les origines, l'organisation intérieure, la construction et l'ornementation de l'église de Ste.-Élisabeth. L'ensemble de cette notice forme un travail intéressant et je partage l'avis de mon estimé collègue, M. Rooses, qu'il y a lieu de demander en faveur de cette œuvre une place aux Annales de l'Académie.

Certes, il eut été intéressant de connaître les noms des fondateurs, la date de sa fondation, ainsi que l'emplacement exact de l'hôpital avant son déplacement près de l'église de St.-Georges. Il eut été instructif de savoir si la chapelle de l'hospice consacrée en 1238 par l'évêque de Cambrai subsista longtemps et si les anciennes constructions n'ont laissé aucune trace dans l'église restaurée en 1442. Malheureusement, comme M. Geudens le constate lui-même, le laconisme ou plutôt l'absence des anciens documents ne lui a pas permis de sortir du champ des conjectures et de donner une solution satisfaisante à ces problèmes de l'histoire d'Anvers.

La dernière réforme du personnel de l'hôpital — ainsi que le renseigne M. Geudens — fut introduite en 1551.

Une pièce qui m'est tombée sous la main récemment me semble avoir trait à cette réforme et pourrait bien l'avoir provoquée. C'est un extrait concernant l'Hôpital de Ste.-Élisabeth, de la requête présentée le 12 septembre 1549 par les bourgmestre, échevins et conseils de la ville d'Anvers à l'empereur Charles V, à la joyeuse entrée de son fils en cette ville.

Dans cette supplique, rédigée en langue française, le Magistrat se plaint du mauvais service à l'égard des malades et de la mauvaise gérance des revenus de l'établissement et, chose remarquable, demande déjà alors de faire un autre hôpital « plus grand, commodieux et aul-
» trement assis hors de la fréquence et multitude des gens. Avec ce
» que chy est en considération que le lieu et édifice de l'hopital est
» sy estroyt et malpropre que quant il y eult bon ordre les malades
» ny pourroyent estre bien traictez ne logez avec ce qu'il est aussi
» assis au plus publique et ouvert de la ville et ou qu'il y a plus de
» passaige lequel vient trop mal à point en temps dangereux de peste
» ou aultre maladie contagieuse. »

Quelle suite cette requête obtint, surtout en ce dernier point, M. Geudens pourrait peut-être le savoir, car cette pièce ne lui sera pas inconnue.

Les listes des noms des curés, économes et maîtresses de l'hôpital, jointes en appendice à cette notice constituent des renseignements très utiles, mais je pense que l'auteur trouvera moyen de les rendre plus complètes en consultant d'autres sources, comme la publication des inscriptions funéraires, et les archives de la ville d'Anvers et de l'église de Notre-Dame.

Un desideratum que je me permets d'exprimer encore à l'auteur serait la reproduction des anciens sceaux de l'hôpital ; il en existe, je pense, deux : l'un à l'effigie de la Ste.-Vierge, l'autre à l'effigie de Ste.-Élisabeth. Cette reproduction n'entraînerait pas une grosse dépense et serait une illustration instructive à la notice.

Le Rapporteur,

20 Décembre 1894. L. THEUNISSENS.

II. — *Rapport de M. Rooses.*

J'ai lu cette notice remaniée par son auteur. Dans sa nouvelle forme elle constitue un travail intéressant, concis, bien documenté, fournissant des renseignements précieux sur un établissement important de notre ville. A tous ces titres le mémoire mérite de figurer dans les publications de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

Il est évidemment regrettable que l'auteur n'ait pas rapporté de son étude des documents originaux qu'il avait à sa disposition une plus ample moisson de détails historiques et que sur les œuvres d'art de l'hôpital qui, plus spécialement, ont excité son intérêt, les conjectures occupent une si large place ; mais ce regret, il doit l'avoir ressenti plus vivement que nous et nous devons lui savoir gré d'avoir judicieusement utilisé les matériaux malheureusement incomplets qui se trouvaient à sa disposition.

Je tiens néanmoins à appeler son attention sur un des points qu'il a traités trop sommairement, à mon avis. Il s'agit des deux triptyques de Martin Pepyn qui ornaient les autels latéraux de l'église. L'auteur

déclare n'avoir rien trouvé qui puisse élucider la provenance de ces œuvres d'art. Cependant il sait que les deux panneaux principaux portent des inscriptions et des dates, l'un celle de 1626 l'autre celle de 1593. Cette dernière inscrite fort probablement en 1766 au moment de la reconstruction des autels et mal copiée d'après la date primitive qui doit avoir été 1623. Il sait que le curé Dierexsens dit expressément que vers 1623 Martin Pepyn orna les deux autels latéraux des deux tableaux et de leurs volets. Le fait que les deux triptyques forment des pendants et que l'un des deux représente un épisode de la vie de la patronne de l'Hôpital semblent prouver qu'elles ont été, non pas données aux religieuses comme le présume M. Geudens, mais commandées au peintre par un ou plusieurs donateurs pour orner les autels où ils se sont trouvés pendant deux siècles et demi. Ces détails connus me semblent devoir être annotés et la question de savoir si vers l'époque où les tableaux furent peints on ne trouve pas trace de construction ou de reconstruction d'autels ou d'autres travaux exécutés dans l'église, mérite d'être examinée de plus près que ne me semble l'avoir fait l'auteur de la notice.

15 décembre 1894. MAX ROOSES.

Compte rendu analytique,

des publications parvenues à l'Académie depuis la dernière séance.

MESSIEURS,

Dans notre dernière séance, vous avez décidé qu'à l'avenir votre bibliothécaire serait chargé d'analyser brièvement les principales publications envoyées à l'Académie, de signaler les ouvrages les plus importants qui lui seraient offerts. Pour remplir dignement cette tâche ardue, il faudrait une plume bien plus autorisée que la mienne, maniée par un confrère disposant de loisirs plus nombreux. Vous ne

m'en voudrez donc pas, Messieurs, si je ne donne pas à cette revue toute l'ampleur qu'elle mériterait d'avoir, et si les indications que je vous fournis, n'ont pas l'autorité que d'autres auraient pu aisément leur imprimer.

Les publications reçues depuis la dernière séance ont été nombreuses; vous en trouverez la nomenclature détaillée dans les listes ci-jointes. Signalons, suivant l'ordre de leur réception, quelques périodiques ou volumes envoyés en hommage par leurs auteurs.

Les *Précis Historiques*, nous fournissent la continuation de l'étude si documentée du R.P. Cherot, sur le fils du Grand Condé. Henry Jules de Bourbon, duc d'Enghien, fit la majeure partie de son éducation en Belgique. Le passage du jeune prince par les collèges de Namur et d'Anvers, nous donne une foule de détails intéressants sur les programmes d'études, la vie scolaire, et les divers professeurs de ces collèges de la compagnie de Jésus au milieu du XVIIe siècle.

Le *Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand* nous soumet le compte rendu détaillé, pour ainsi dire sténographié, des séances si vivantes et si animées de cette société. Plusieurs questions archéologiques d'un intérêt capital y ont été longuement discutées. Citons entr'autres : 1° Les meilleurs moyens à employer pour la conservation des tableaux anciens ; 2° Des mesures à prendre pour restaurer les cryptes dans les églises, et les affecter à un usage religieux. Dans la discussion de ce point, il a été incidemment question de certaines caves de maisons particulières formant les véritables cryptes. Des caves semblables existent également à Anvers, aux environs de la Grand' Place. N'y aurait il pas lieu d'approfondir cette question, et de voir si une étude, voire même une restauration des ces anciens abris souterrains ne serait pas possible ? 3° Le château des comtes doit-il être restitué entièrement dans son état primitif. Le maintien dans l'état actuel, après consolidation n'est-il pas préférable ? Vous vous rappellerez que lors du Congrès d'Anvers en 1893, le second mode a été énergiquement préconisé par la grande majorité des membres. Dans la discussion qui vient d'avoir lieu à Gand, une page fort suggestive de M. Fernand Scribe, extraite du *Temps*, a été citée avec beaucoup d'à propos. En voici un extrait : « Il faut s'associer à la » légitime protestation contre la façon singulière dont on entend, » par exemple, la conservation des monuments historiques. Il est

» trop vrai que, sous prétexte de conserver, on restaure, et que de » restaurer à rebâtir il n'y a que l'épaisseur d'un devis d'architecte. » Aussi, au lieu des monuments que nous devrions garder avec un » soin pieux, presque fétichique, au lieu de ces vestiges du passé » où nous cherchons la sensation artistique et historique d'une » époque disparue, au lieu de ces témoins de pierre qui empruntent à » leur état de ruines un caractère de grandeur mélancolique et par » là même attachante ; au lieu de tout cela on nous offre la conception » hétéroclite d'un contemporain, l'hypothèse hybride d'un architecte » peut-être, mais qui n'a pas acquis le droit de fausser une œuvre » respectable pour nous la rendre (sans l'avoir comprise) revue par » lui, corrigée et malencontreusement augmentée. » Combien vraies sont ces lignes, et il ne faudrait hélas ! pas chercher bien longtemps pour en trouver une application saisissante dans nos murs.

L'Académie Royale Flamande a décidé dans sa séance du 20 novembre 1889, la publication de vocabulaires donnant la liste des termes spéciaux qui ont trait aux professions et aux arts. M. Th. Coopman vient de publier le premier volume de la série. C'est le dictionnaire de tous les mots qui se rapportent à l'industrie des briquetiers. Des gravures parsemées dans le texte viennent en aide au lecteur.

L'Annuaire de l'Académie Royale de Belgique renferme trois intéressantes biographies ornées de portraits. Celles de Emile de Laveleye par le comte Goblet d'Alviella, de l'ingénieur Michiel Maus, par le général Brialmont, et enfin du peintre Alexandre Robert, par notre confrère M. H. Huysmans.

Dans le septième volume des publications de la *Société des Sciences des arts et des lettres du Hainaut*, il y a lieu de signaler un important travail de M. Cattier, sur l'évolution du droit pénal germanique en Hainaut jusqu'au XVe siècle.

On y trouvera des indications précieuses pour l'étude des origines du droit dans nos anciennes provinces.

Remarquons encore dans le même volume, une intéressante étude bien documentée et supérieurement illustrée sur la connétablie des boulangers de Mons, et sur les corps de métiers de cette ville, dont l'auteur est M. le juge Wins. Les syndicats professionnels sont partout à l'ordre du jour, l'étude de l'organisation et des privilèges

des anciennes corporations offre donc aujourd'hui un intérêt capital, et il serait à souhaiter que des travaux du même genre puissent être entrepris pour Anvers.

Notre confrère M. de Raadt, publie dans la revue de Folklore qui s'édite à Anvers sous le titre de *Ons volksleven*, une notice sur les curiosités historiques et archéologiques des villages d'Eppeghem et Elewyt. Parlant des familles qui ont possédé le château appelé Eetvelde, il recherche l'explication du chiffre XIIII qui accompagne le nom de la famille Vilain. Plusieurs écrivains ont cru devoir attribuer cette addition de nom à une faveur accordée par le roi Louis XIV. Or déjà en 1612, Lindanus, dans son Histoire de Termonde, s'occupe de cette particularité. Il est à remarquer qu'au XVIII siècle d'autres familles, telles que les van Maldeghem, etc. faisaient suivre leur nom du même chiffre. Certains historiens expliquent cette addition de chiffre, en soutenant qu'au XVe siècle existait en Flandre une espèce d'ordre de chevalerie, dont un Vilain était le chef. Les membres de cette association au nombre de quatorze, auraient choisi comme signe distinctif le chiffre XIIII entouré d'une double branche de houblon. Ce qui voulait signifier : « Veerthien in hoppe » — « Verdien in hoop » — « pour ainsy s'animer et evertuer a généreusement se porter au service de Dieu et de leur prince et des dames. » Les membres de l'ordre faisaient suivre leur nom du chiffre XIIII.

Les Annales du Cercle Archéologique de Termonde sont entièrement consacrées à l'histoire locale de cette antique cité Flamande.

M. J. Broeckaert, sous le titre de Dendermondiana, donne une suite de notes ayant trait à des événements marquants, à des coutumes, à des traditions de cette ville. Dans d'autres articles, il s'occupe des deux toiles célèbres dues au pinceau d'Antoine van Dyck, que possède l'église Notre-Dame, et du couvent des Sœurs Noires, dont il entreprend une monographie complète. D'autre part, M. De Maerschalk continue la publication de ses études sur la collegiale de Termonde ; il décrit minutieusement les œuvres d'art qui ornent ce temple.

La Reale Accademia dei Lincei de Rome, continue à nous donner dans la livraison d'octobre de son Bulletin, la description détaillée et illustrée de tous les objets anciens découverts dans les dernières fouilles faites en Italie.

Au moment de terminer cette revue, nous parvient un nouveau

fascicule du bulletin *du Cercle historique et archéologique de Gand.* La question de la restauration du château des Comtes a encore fait les frais de nombreuses discussions fort animées. Il y a lieu de remarquer, qu'il s'agissait surtout de la restauration ou de la conservation dans l'état actuel du mur d'enceinte de l'antique château-fort. Les partisans de la première solution semblent avoir eu la majorité. L'assemblée a ensuite pris connaissance du résultat des fouilles pratiquées dans la crypte de l'église St.-Bavon, dans le but de retrouver les restes mortels de van Eyck. Il résulte des premiers travaux, que si la tombe du célèbre peintre n'a pas été retrouvée, on a toutefois tout lieu de supposer, qu'une pierre tombale découverte dans les fondations du portail septentrional, a primitivement recouvert ses restes. Enfin, la vaillante société Gantoise, a abordé la question si importante de la restauration de la maison des Bateliers, ce bijou d'architecture du XVIe siècle, conservé jusqu'aujourd'hui dans la pureté de sa construction primitive. M. Herman van Duyse a soumis un travail important, dans lequel il retrace de main de maître l'histoire de l'antique demeure des Francs-bateliers, et plaide éloquemment la conservation de ce beau monument dans son état actuel, sans pemettre qu'une restauration, si fidèle qu'elle puisse être, vienne modifier ce legs séculaire.

Voici, Messieurs, en quelques mots, le résumé raisonné des publications qui nous sont parvenues depuis la dernière séance. A vous de décider, s'il y a lieu de continuer dans la suite cette analyse. Espérons pour votre bibliothécaire que votre décision sera négative.

Anvers, 3 février 1895.

Le Bibliothécaire,
FERNAND DONNET.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE

XXI

ANVERS

IMPRIMERIE Ve DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1895.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES.

Texte: La feuille de 16 pages: [1]

Papier du Bulletin	4	centimes.
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
imprimée	2	»

Titre et faux-titre.

Papier du Bulletin	2	centimes.
» velin	4	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	1	»
» de 3 à 6 feuilles	2	»
» de plus de 6 feuilles	4	»

[1] Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 1895.

Présidence de M. A. Blomme.

Sont présents : MM. A. Blomme, *président;* A. Goemaere, *vice-président;* Fern. Donnet, *bibliothécaire;* L. Theunissens, *trésorier;* Baron de Vinck de Winnezeele, *secrétaire;* baron de Borrekens; P. Cogels; Eug. Geefs; Edm. Geudens; Alph. Goovaerts; H. Hymans; lieutenant-général Wauwermans, membres titulaires; baron van Havre; Smekens, membres honoraires; le chanoine Van den Gheyn; J. B. Van Wint, membres correspondants.

Se sont excusés : MM. Baeckelmans; De Vlaminck; Léon Naveau; V. Tahon.

La séance s'ouvre à 2 heures.

Le procès-verbal de la séance du 23 décembre est adopté.

M. le président Blomme, président sortant, remercie en quelques mots éloquents, tous ceux qui l'ont aidé pendant l'année écoulée, dans l'accomplissement de sa mission.

Il procède ensuite à l'installation, comme président pour l'année 1895, de M. Arthur Goemaere.

Celui-ci se faisant l'interprète de l'Académie, remercie le président sortant, de la manière brillante dont il a accompli son mandat.

M. Goemaere donne ensuite lecture de son discours d'inauguration.

Il prend pour thème : l'Ostracisme en Grèce.

Ce sujet, malgré son apparente aridité, est exposé avec une clarté réelle et une éloquence choisie. De nombreux applaudissements saluent la savante dissertation de M. le président.

Le secrétaire dépose sur le bureau un travail de M. le comte Maurin de Nahuys, intitulé : *Les Images chez les Arabes.*

L'ordre du jour étant fort chargé, l'assemblée décide que la lecture de ce travail aura lieu à la séance d'avril.

M. Fernand Donnet donne connaissance de la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque de l'Académie depuis la dernière séance.

Il fait une analyse très claire et très étudiée des principaux travaux.

Cette lecture est écoutée avec le plus grand intérêt, et les ap-

plaudissements nourris de l'auditoire montrent à l'auteur, qu'il apprécie hautement cette innovation. (Annexe A)

Au sujet de l'interprétation de l'art. 9 des statuts, il ressort que les formalités à remplir pour la présentation d'une liste de candidats doit avoir lieu de la manière suivante :

Avant l'ouverture de la séance ordinaire, chaque membre a le droit de remettre par écrit à M. le président, une liste de candidats. Elle est tenue secrète. Avant la séance extraordinaire suivante, le président forme une liste complète, qui est envoyée aux seuls membres titulaires pour être discutée pendant la séance extraordinaire.

A la séance suivante, l'élection a lieu.

Le secrétaire donne connaissance à l'assemblée d'une lettre de M. A. Donnet, avocat de l'Académie dans le procès intenté au sujet des estrades du Landjuweel. (Annexe B.)

Il propose la rédaction d'une lettre de réponse, dont les termes sont approuvés par l'assemblée. (Annexe C.)

M. Fernand Donnet demande la parole pour la lecture d'une notice ayant pour sujet: « Histoire d'un Pot de vin, » octroyé au XVIIe siècle au Watergrave de Gand par des marchandes de poissons anversoises désireuses de louer la pêche sur les rives de l'Escaut. Ce travail historico-humouristique est vivement applaudi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 3 1/2 heures.

Le secrétaire,

Baron DE VINCK DE WINNEZEELE.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES TITULAIRES DU 3 FÉVRIER 1895.

Présidence de M. A. BLOMME.

Sont présents : MM. A. Blomme, *président*; A. Goemaere, *vice-président* ; L. Theunissens, *trésorier* ; F. Donnet, *bibliothécaire* ; baron de Vinck de Winnezeele, *secrétaire* ; A. de Witte ; baron

de Borrekens; P. Cogels; Eug. Geefs; Edm. Geudens; A. Goovaerts; H. Hymans ; lieutenant-général Wauwermans.

La séance s'ouvre à 1 heure.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, après quelques observations de MM. Wauwermans, Donnet et Hymans.

Il est procédé à la nomination d'un conseiller en remplacement de M. Schadde, dont le mandat expire en 1902.

M. Fernand Donnet, bibliothécaire de l'Académie est nommé.

Il est décidé qu'à l'avenir le bulletin ne comprendra plus que les questions d'administration. Tous les mémoires approuvés seront insérés aux annales.

Le bulletin ne sera plus que le journal de l'Académie.

La mesure prise depuis un an, de postposer les séances ordinaires aux séances extraordinaires des membres *titulaires* est abrogée.

L'assemblée discute ensuite les candidatures présentées pour la nomination de 3 membres titulaires. L'élection aura lieu à la séance d'avril.

La séance est levée à 2 heures.

Le secrétaire,
BARON DE VINCK DE WINNEZEELE.

ANNEXE A.

Depuis la dernière séance la bibliothèque a reçu les envois suivants:

1° HOMMAGES.

GEORGES CUMONT. Médaille au buste de Charles-Quint par le poète Jean Second.

ID. Quelques pièces rares ou inédites de ma collection.

ID. Fouille d'un cimetière Belgo-Romain à Vesqueville près Saint-Hubert.

BLOMME. Henri-Martin-Joseph Schadde.

ID. Le château des Espagnols à Termonde.

Comte de Marsy. En Belgique. Août-septembre 1894.
Jules Fréson. Le crucifiement.
F. J. L. Kramer. Lettres de Pierre de Groot à Abraham de Wicquefort.
J. Th. de Raadt. Een uitstapje naar Eppegem en Elewyt.
Id. Gerard Horebout.
Ad. Dubois. Pendant l'expédition de Walcheren, 1809.
Baron J. de Baye. La nécropole de Mouranka.
Id. L'art chez les Arabes.
Id. La bijouterie des Goths en Russie.
Id. Cimetière de Vert-la-Gravelle.
J. B. Vervliet. De Raadgever, un journal anversois.
Ad. Dejardin. Cinquième et dernier supplément aux recherches sur les cartes de la principauté de Liège.
Fernand Donnet. Histoire d'un pot de vin.
Compte rendu analytique des publications parvenues à l'Académie.

2° ÉCHANGES.

Malines. Bulletin du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines. Tome V. 1r fase.
Tournai. Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai. Tome 25.
Termonde. Oudheidkundige Kring der stad en des voormaligen lands van Dendermonde.
Buitengewone uitgaven n° 6. Annales T. IV. 4e livr.
Bruxelles. Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles. Tome IX. N° 1.
Id. Id. Annuaire, tome VI.
Id. Bulletin de l'Académie Royale des Sciences, des lettres et des Beaux-Arts de Belgique. 65e année, nos 51 et 52.
Anvers. Ons volksleven.
7e jaargang, 1e en 2e afl.
Bruxelles. Bulletin de l'Académie Royale de Médecine de Belgique. Tome IX. Nos 1 et 2.
Id. Précis Historiques. Tome XLIV. Nos 3 et 4.

BRUXELLES. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 33e année. Nos 1, 2, 3 et 4.

ANVERS. Bulletin de la Société Royale de Géographie d'Anvers. Tome XIX. 3e fasc.

GAND. Messager des Sciences historiques. 1894. 4e livr.

SOIGNIES. Cercle Archéologique. Canton de Soignies. Annales. Tome I. 1894.

GAND. Annales du Cercle historique et archéologique de Gand. 2e année, 2e fasc.

BRUXELLES. Société Royale Belge de Géographie. Bulletin. 19e année, no 1.

GAND. Cercle historique et archéologique. Bulletin 2e année, no 7. 3e année, no 1.

BRUXELLES. Revue Belge de Numismatique. 51e année, 2e livr.

NAMUR. Annales de la Société archéologique. Tome 22, 1e livr.

PARIS. Polybiblion, tome LXXV, 2e et 3e livr.

Id. Melusine, tome VII, no 7.

PERIGUEUX. Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. Tome XXII. 1e livr.

PARIS. L'art international, 1895. No 2.

POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest. Bulletin. 3e et 4e trim. 1894.

STUTTGART. Königl. Staatsarchiv. Wurtembergisches urkundenbuch. 6e band.

MUNICH. Monatschrift des historischen vereins van Oberbayern. IV jahrg. Nos 2 en 3.

STRASBOURG. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace. Bulletin. Tome XXVII, No 6. Tome XXIX, Nos 1 et 2.

STOCKHOLM. Antiquarisk tidskrift för Sverige. XIV. 3. XV. 2. Trett. D. Första H.

LUND. Acta universitatis Lundensis. Tom XXX. 1 et 2.

TENNINI (KNIN) Staro-hrvatska Provjeta. God I. Br. I.

VIENNE. Kaiserlichen akademie der wissenschafften sitzungsberichte. Band CXXX.

Archiv für österreichische geschichte. 80 band, 2 H. 81 B, 1 H.

ROME. Notizie degli scavi di antichita communicate alla R. Accademia dei Lincei.

Décembre 1894. Indice topografico.

NAPLES. Rendiconto delle tornate e dei lavari dell'accademia di archeologia, lettere e belle arti.

Anno VIII. Luglio à Décembre 1894.

MADRID. Revista critica de historia y literatura Espânolas. Anno 1. Num. 1.

WASHINGTON. Bureau of Ethnology.

ID. J. Pilling, Bibliography of the Wakashan languages.

ID. C. Thomas. The maya year.

ID. Pollard. The pamunkey Indians of Virginia. Tenth annual report.

ST.-LOUIS. Transactions of the Academy of Science. Vol. VI nos 9 to 17.

BOSTON. Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences. Vol. XXIX.

WASHINGTON. Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution. 1892.

3e CATALOGUES.

LEIPZIG. Karl. W. Hiersemann. Katalog no 146 und 108.

LA HAYE. Martinus Nyhoff, no 259.

4e JOURNAUX.

STUTTGART. Antiquitäten Zeitung no 9. 3 jahr.

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

DES PUBLICATIONS

envoyées à l'Académie depuis la dernière séance.

Depuis la dernière séance de l'Académie, les envois d'ouvrages à la bibliothèque ont continué nombreux et importants. Suivant vos désirs, je viens derechef m'acquitter de la tâche que vous m'avez im-

posée, et vous soumettre une analyse succincte des livres ou revues qui m'ont semblé devoir le plus particulièrement attirer votre attention.

Plusieurs membres de l'Académie nous ont fait hommage de publications qu'ils venaient de faire éditer.

M. A. Blomme continue ses études relatives à la ville de Termonde. Dans une brochure intitulée : *Le château des Espagnols à Termonde*, il donne des détails intéressants au sujet de la fondation en 1581 au confluent de la Dendre et de l'Escaut, d'une forteresse destinée à repousser les attaques des Mécontents, et à commander le passage du fleuve.

M. G. Cumont, fournit chaque jour un contigent nouveau à l'étude de la numismatique. Dans trois plaquettes illustrées, il nous fait connaître *quelques pièces rares ou inédites* de sa collection, et *une médaille au buste de Charles-Quint*, due au burin du poète fort connu Jean Everardi ou Nicolaï, surnommé Second, mort en 1536.

Un autre de nos collègues, dont nous saluons toujours avec joie les excursions dans notre pays, M. le comte de Marsy, dans une brochure intitulée : *En Belgique, août-septembre 1894*, fait un compte rendu des plus fidèles du congrès historique et archéologique de Mons, et du congrès scientifique de Bruxelles.

Les annales de la *Konigl. vitterhets historie och antiquitets Akademien* de Stockholm, fournissent aux fidèles des études préhistoriques des documents précieux, et parfaitement illustrés sur les monuments funéraires des peuples primitifs, et dans une autre livraison, une monographie détaillée de la belle église de Skara, avec l'histoire de ses transformations successives, et la description avec planches de son curieux mobilier.

Les Archives Royales de Stuttgart nous envoyent un ouvrage édité avec luxe, et formant le sixième volume du cartulaire Wurtembourgeois. Nous y trouvons la reproduction d'un grand nombre de chartes datant des années 1259 à 1268.

Le Cercle archéologique de Malines avait précédemment décidé la publication de biographies de Malinois célèbres. Le tome cinquième des Bulletins nous en fournit une première série, se rapportant au peintre graveur Jean Bol, mort en 1593 ; au poète théologien Guillaume de Malines né vers 1210 ; à Joseph Jacques de Munck, l'his-

torien du siècle dernier; au musicien Philippe de Monte et à bien d'autres encore. Dans la même livraison, notre confrère M. de Raadt, termine son étude si documentée sur la Seigneurie d'Itegem et ses possesseurs.

Dans le tome 25 de ses Bulletins, la *Société historique et littéraire de Tournai*, nous offre un bon nombre de notices courtes et substantielles à côté de certains travaux plus importants.

Le comte du Chastel, continue à faire une guerre impitoyable aux erreurs généalogiques. Se basant sur des documents puisés aux sources les plus incontestables, il dresse des fragments généalogiques concernant les familles Sarrazin, de la Vacquerie, de Barry, de Haudion, etc. Les amateurs de monographies, y trouveront celle du village de Néchin, et des Seigneuries situées sur son territoire, due à la plume de M. Leuridan. Deux autres notes doivent attirer un instant notre attention.

Dans la première, l'auteur se basant sur un article du « Messager des Sciences » qui, parlant des exhibitions de statues de neige, renseigne le plus ancien concours qui aurait eu lieu à Anvers pendant l'hiver de 1683-84, et réclame la priorité pour Tournai dont les habitants avaient pu jouir de spectacle semblable en 1434. Il me semble, que quelques recherches dans nos anciennes chroniques, feraient facilement découvrir la relation de fêtes de ce genre célébrées à Anvers antérieurement à 1683.

La seconde note a trait au sculpteur Colin Mido. Chacun sait que cet artiste fut l'auteur des sculptures qui ornaient la porte de Berchem ou porte Impériale, construite en 1543 sur les plans de l'architecte Peeter Frans. M. de Burbure, avait attribué à Mido une origine anversoise. Dans la note qui nous occupe, MM. de la Grange et du Chastel, croyent que cet artiste était Tournaisien, et l'assimilent à un certain Nicolas Mido, « raquetier », c'est-à-dire tailleur de pierres et d'images, habitant Tournai en 1565. Ce serait un point intéressant pour l'histoire artistique d'Anvers, que de prouver au moyen de recherches dans nos archives communales, quelle a été la véritable origine du sculpteur Mido.

Deux travaux surtout attirent l'attention dans la dernière livraison des *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*. C'est d'abord : La poëtique française au moyen âge et à la Renaissance, constituant

une explication basée sur de nombreux exemples, puisés dans les auteurs de l'époque, des principaux termes en usage dans la poëtique des siècles passés. Les auteurs de ce travail sont MM. Hecq et Paris. Dans le second travail, M. Van der Linden fait l'historique complet et bien documenté de la fondation Jacobs à Bologne. Cette institution, appelée Collège des Belges ou des Flamands fut fondée au XVIIe siècle au profit des jeunes gens du Brabant, et spécialement de Bruxelles et d'Anvers, désireux de faire à la célèbre université de Bologne des études de théologie, de droit, de philosophie ou médecine. Le fondateur en fut Jean Jacobs, orfèvre bruxellois qui s'établit à Bologne, et y mourut en 1650. Cette fondation existe encore et a pour proviseurs le président et le plus ancien juge du tribunal de première instance de Bruxelles.

Notre collègue, M. Jules Freson, conseiller à la Cour d'appel de Liège, nous envoie un travail intitulé : *Le Crucifiement.* Dans les premiers chapitres, il fait l'histoire complète de ce genre de supplice chez les peuples de l'antiquité ; il s'occupe ensuite des diverses formes de la croix, et dans les derniers chapitres, il refait le récit complet, au point de vue historique et archéologique, de la passion du Sauveur. En signalant cet intéressant travail aux membres de l'Académie, nous ne pouvons mieux faire, nous semble-t-il, que de citer la fin de l'appréciation qu'en donne Monseigneur de Liège : « érudits et hommes religieux y trouveront charme et profit. »

Le « Historisch genootschap » de Utrecht nous fait parvenir un volume qui a pour titre : *Lettres de Pierre de Groot à Abraham de Wicquefort*, publiées par J. Krämer. La publication de ces lettres offre un intérêt historique marquant pour certaines phases de l'histoire du XVIIe siècle. Pierre de Groot, né en 1615, fut nommé en 1660 pensionnaire de la ville d'Amsterdam, charge qu'il perdit sept ans plus tard. En 1668, les États-Généraux lui confièrent l'ambassade de Suède, puis l'année d'après celle de France. — C'est pendant qu'il occupait ces derniers postes, et à la veille de la guerre dont la France et l'Angleterre menaçaient les Provinces-Unies, que de Groot écrivit à son ami les missives reproduites aujourd'hui par M. Krämer. On comprendra donc tout l'intérêt que présente cette publication. En juillet 1672 à la suite de défaites sanglantes, des émeutes éclatèrent à Rotterdam et de Groot dut s'enfuir à Anvers, ensuite à Aix-la-

Chapelle, puis à Cologne. Après avoir vu ses dernières années troublées, par des devoirs politiques et judiciaires, il mourut en 1678. Sa correspondance, dit M. Krämer, ne manque pas d'intérêt tant pour l'histoire du congrès de Cologne, que pour la connaissance de la lutte entre les deux partis qui déchirait la république des Provinces-Unies.

Je crois devoir vous signaler dans le *Bulletin de la Société Royale de Géographie d'Anvers*, deux travaux dus à la plume de deux de nos confrères. Le premier est le travail de M. le général Wauwermans et porte pour titre : Essai de l'histoire de l'école cartographique anversoise au XVIe siècle. Le chercheur pourra y trouver une foule de documents relatifs à la science Géographique, et y parcourir dans tous leurs détails les biographies de nombre de graveurs qui ont contribué à la renommée de l'école cartographique anversoise. Le second travail est intitulé: Les Anversois aux Canaries. Son auteur m'est trop intimement connu pour qu'il me soit permis d'analyser son étude. Je me borne donc à vous la signaler, et à réclamer votre indulgence.

Il y a lieu de noter dans le *Messager des Sciences Historiques*, la continuation de l'important travail de M. Prosper Poullet, sur l'esprit public en Belgique pendant la domination française, travail dans lequel le chercheur pourra au moyen de nombreux documents de l'époque, savamment commentés, se faire une idée exacte de la disposition de l'esprit public dans notre patrie pendant la période si troublée de la fin du siècle passé.

Parmi les dernières brochures que nous a envoyées notre confrère M. de Raadt, il en est une sur laquelle je crois devoir un instant attirer votre attention. Dans la première partie de ce travail, nous trouvons une intéressante discussion relative au précieux manuscrit connu sous le nom de bréviaire Grimani. Plusieurs des miniatures qui ornent ce volume sont signées des lettres H. B., surmontées d'un trait. Ce monogramme est-il ou n'est-il pas la signature d'un Horebaut? La discussion de ce point obscur fait connaitre d'intéressants et nombreux détails sur l'histoire artistique de l'école Flamande du XVe siècle. La seconde partie de la brochure a trait à l'inscription du beau tabernacle de l'église St. Martin, à Hal. Jusqu'ici, les historiens croyaient que cette inscription prouvait que Henri Van Lattem, Meyere,et Nicolas de Clerc avaient exécuté ce beau travail artistique

en 1409. Or M. de Raadt prouve d'une manière péremptoire, que l'inscription a été jusqu'ici mal lue et mal interprètée. Henri van Catthem et non van Latthem, était un personnage important, marguiller de l'église de Hal, non pas sculpteur, mais co-donateur de la célèbre châsse. Claes de Clerc, n'était autre que Claes Sergent, clerc de la ville de Hal. Le terme de meyere, selon toute probabilité, indique la charge que remplissait le premier donateur.

Le dernier né de la grande famille archéologique Belge, le *Cercle de Soignies*, nous envoie le premier volume de ses Annales. Nous y remarquons le compte rendu de différentes conférences données par ses membres, et surtout une importante description de l'antique collégiale de St-Vincent à Soignies, par M. Zech-Du Biez.

Un des collaborateurs du Messager des Sciences, M. l'avocat Du Bois, a fait hommage à l'Académie d'un travail intitulé : *Pendant l'expédition de Walcheren*. Les membres qui s'intéressent à l'histoire de l'occupation française de nos provinces sous le régime Impérial, y trouveront de nombreux et intéressants détails sur les dispositions de l'esprit public dans le chef-lieu du département de l'Escaut, et sur les péripéties de l'expédition de Walcheren, qui fut si désastreuse pour l'Angleterre.

La bibliothèque a reçu, un peu tardivement peut-être, différentes brochures dues à la plume savante de M. le baron de Baye. Parmi ces travaux, je crois devoir vous signaler surtout, celui qui traite de la *Bijouterie des Goths en Russie*. Des planches coloriées reproduisent nombre de bijoux rares, retrouvés dans la Crimée et le Caucase, produits précieux de l'art des Goths, qui jouèrent un rôle notable dans la Russie méridionale de l'an 200 à l'an 1000 de l'ère chrétienne. Un second travail intitulé : *l'Art des barbares à la chute de l'empire Romain*, complète le précédent, en fournissant des données remarquables sur les bijoux en usage chez les Franks et les Burgondes.

Dans les Annales du *Cercle historique et archéologique de Gand*, commence la publication d'un travail d'une portée incontestablement utile et fort pratique,de M. Maurice Bekaert. Il s'agit de la préservation légale du patrimoine artistique. On y trouve, commentées d'une manière usuelle et claire, toutes les lois qui régissent les découvertes et les fouilles, qui règlent la conservation et la vente des objets

artistiques, meublant les édifices du culte, et autres monuments publics, ou qui président à la restauration et à la conservation des bâtiments anciens, présentant un intérêt archéologique quelconque.

Il s'agit, comme le dit l'auteur en s'adressant aux membres du Cercle Gantois, d'accomplir une œuvre de préservation vis-à-vis du temps qui ronge et détruit, œuvre de préservation vis-à-vis des hommes dont les mains ont mille fois plus détruit que le temps. Œuvre, dont le but très haut consiste à livrer à nos descendants un patrimoine artistique intact et grand, qui fasse notre honneur et celui, éternel, de la patrie flamande.

Les amateurs d'Ethnologie, consulteront avec fruit le luxueux rapport annuel du *Bureau of Ethnology* de Washington. Ils y trouveront la description détaillée, accompagnée de splendides gravures, d'anciens dessins hiéroglyphiques, de découvertes d'armes préhistoriques, d'études sur les tatouages, se rapportant à différentes peuplades du Nouveau Monde.

A quelle époque faut-il attribuer les diverses parties des ruines du château des comtes de Gand ? Telle est la première question dont la discussion est relatée dans la dernière livraison du *Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand*. Vous devez comprendre, Messieurs, qu'il serait superflu de vous résumer les débats relatifs à cette question, en présence de la communication que nous aurons la bonne fortune d'entendre tantôt. Le Cercle Gantois, a encore applaudi la lecture d'un travail capital de notre collègue M. le chanoine Van den Gheyn, traitant des meilleurs moyens à employer pour la conservation des tableaux anciens. Le docte rapporteur s'y déclare adversaire convaincu des courtines ou rideaux qui dans nos églises voilent à certaines heures les œuvres d'art. Il termine son étude en donnant des conseils pratiques destinés à combattre l'humidité, les courants d'air, et autres facteurs nuisibles à la bonne conservation des tableaux anciens.

Le dernier ouvrage que nous avons reçu, est une livraison des annales de la *Société archéologique de Namur*. Nous y remarquons un travail dû à la plume de M. de Radigués, et intitulé : Les Seigneuries et terres féodales du comté de Namur. L'auteur y fait connaître la consistance des fiefs, et la succession de leurs propriétaires

Tel est, Messieurs, le bilan des deux derniers mois. Votre biblio-

thèque a reçu d'autres publications encore, mais nous croyons avoir choisi pour les analyser, celles qui pouvaient offrir le plus d'intérêt pour l'histoire du pays et d'Anvers.

Anvers, 7 avril 1895.

Le bibliothécaire,
FERNAND DONNET.

ANNEXE B.

OBJET :
AFFAIRE KIEKEN.

Anvers, le 15 janvier 1895.

A Monsieur le baron de Vinck de Winnezeele, à Anvers.

MONSIEUR LE BARON,

J'ai à diverses reprises insisté auprès de l'adversaire pour savoir s'il était décidé à abandonner son second procès qu'il a intenté depuis plus de deux ans (décembre 1892).

J'ai eu à ce propos hier encore un entretien avec M. Delbeke, qui a fini par me déclarer que si l'on faisait à son client une proposition raisonnable quelconque, il l'engagerait à l'accepter et à en finir.

Etes-vous disposé à entrer dans cette voie?

Veuillez me donner vos instructions et recevoir l'expression de ma considération distinguée.

ALFRED DONNET
Avocat,
rue des Escrimeurs, 32/2.

ANNEXE C.

Copie de la lettre adressée à Mr l'avocat Donnet :

Anvers, le 15 janvier 1895.

Monsieur l'avocat,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre de ce jour.

Je ne crois pas qu'il entre dans les intentions de l'Académie de faire une proposition quelconque à M. Kieken.

Si l'Académie est dans son tort que son adversaire le prouve, et la fasse condamner. Si elle n'a rien à se reprocher, pourquoi irait-elle dépenser une partie de la somme qu'elle n'a gardée que pour pouvoir indemniser de leurs dépenses les sociétés ayant pris part aux fêtes du Landjuweel ?

Je soumettrai cependant la question à l'Académie, à la séance du 3 février et je vous communiquerai sa réponse.

Veuillez, agréer etc...

Le secrétaire,
BARON DE VINCK DE WINNEZEELE.

A PROPOS DE LA RESTAURATION

DU

CHATEAU DES COMTES DE FLANDRE A GAND.

Notre siècle a déclaré la guerre aux légendes, et cependant malgré cette aversion bien marquée pour tout ce que l'étude plus soucieuse de l'histoire a rangé parmi les contes et récits fabuleux, il s'en crée tous les jours des légendes.

Nous croyons donc faire œuvre utile, et aussi œuvre de notre temps, en détruisant la légende qui vient de naître à l'occasion de la restauration du château des comtes de Flandre à Gand.

A lire certains journaux de la capitale, (qui généralement rendent compte des faits qui se passent en province avec une exactitude aussi scrupuleuse que celle des journaux illustrés de la Chine, quand ils représentent quelques épisodes des guerres d'Europe,) le château des comtes subit à Gand pendant le dernier mois le plus redoutable assaut. Et pour nommer le mal par son nom, on ne parle de rien moins que de la *reconstruction* du chateau. C'était le mot nécessaire pour introduire la fameuse phrase du journal « *Le Temps* ». « Il est trop

vrai que, sous prétexte de conserver, on restaure et que de restaurer à rebâtir il n'y a que l'épaisseur d'un devis d'architecte. » C'est vite dit, c'est parfois vrai, mais au cas présent le mot est-il bien de circonstance ?

Pour juger comme il convient des travaux qui se sont exécutés à Gand, il faut refaire l'histoire du vieux manoir depuis le jour où on a voulu lui rendre son antique splendeur.

« Il y a quelques années, dit M. H. Van Duyse, lorsque l'on eut l'idée de soustraire à une destruction complète cet immeuble si compromis, il se trouvait par moitié transformé en usine, pour le reste en cour des miracles. »

Les Gantois n'avaient conservé du monument d'autre souvenir que celui que leur rappelait la porte d'entrée du castel. C'était là, croyaient-ils, le seul vestige de l'antique forteresse. Bien peu avaient pénétré plus avant, et bien peu surtout s'intéressaient à cette glorieuse relique du passé.

C'est en 1872 que l'administration communale acquit le château des comtes avec l'aide des subsides de l'État et de la Province, et c'est 13 ans plus tard au Salon de Gand de 1885 que l'architecte J. De Waele exposa les dessins et les croquis qui prouvèrent au public que derrière des constructions parasites il existait encore assez de restes, pour pouvoir restaurer le château sur les données les plus authentiques.

Peu après se forma un comité sous la présidence de M. de Maere-Limnander, et dès lors les négociations furent entamées pour procéder au dégagement des ruines si intéressantes.

En 1889 le premier coup de pioche était donné, et lentement le château traça sa silhouette majestueuse et pittoresque !

Les démolitions se faisaient tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. En 1892 les murs du château étaient mis à nu du côté de la place Sainte-Pharaïlde.

Malheureusement, ils se trouvaient dans un état pitoyable ; des tours avaient été détruites, et le crénelage avait disparu. De ci de là la muraille elle-même avait été entaillée, et des trous avaient été grossièrement fermés par des briques.

La photographie a reproduit l'aspect lamentable de cette forteresse démantibulée, et pour tout homme de bonne foi il ne pouvait faire de doute que cette partie du mur d'enceinte devait être restaurée, sinon

l'effet obtenu aurait été nul, et le public n'aurait pu se rendre compte de la haute valeur de l'œuvre poursuivie.

En 1893 on procéda à l'adjudication de la restauration des façades du bâtiment d'entrée et du mur d'enceinte dégagé. Ce premier travail coûta environ 30.000 francs.

L'entreprise fut couronnée du plus grand succès, personne ne songea même à émettre la moindre critique sur l'œuvre de M. l'architecte De Waele, et le Gantois émerveillé s'arrête avec complaisance devant l'ancien château de ses comtes qu'il voit renaître de ses cendres.

Et quel avait été le secret de ce succès si longuement et si sincèrement applaudi? C'est que M. De Waele, au lieu de se livrer à un travail de reconstruction, s'était contenté de l'indispensable réfection des parties anciennes.

Jamais il n'est venu à l'idée de l'architecte de sacrifier une partie ancienne : il s'est appliqué à la consolidation des parties qui menaçaient ruine, il a remplacé par des pierres de même nature que les anciennes les briques qui avaient été abusivement employées, enfin il a pu compléter les parties manquantes, grâce à une étude complète et approfondie des documents incontestables qu'il avait sous les yeux.

Et cette exactitude dans la restauration est si manifeste aux yeux de tous, qu'au plus fort de la lutte qui vient de se terminer à propos de la restauration du château des comtes, tous, partisans comme adversaires, ont dû rendre « hommage au talent et surtout à la scrupuleuse honnêteté » avec lesquels l'architecte avait conduit les restaurations. M. De Waele a poussé à ce point le scrupule qu'avant de s'arrêter au choix de la pierre blanche dont il a fait usage, il en a soumis les échantillons à M. l'abbé Renard, le savant géologue. Celui-ci a déclaré que la pierre proposée était de la même nature que celle employée en 1180.

Aussi le débat qui s'est si longuement agité au Cercle archéologique de Gand porte-t-il beaucoup moins sur une question de fait, c'est-à-dire de restauration bien ou mal comprise, que sur une question de principe.

Nous y reviendrons bientôt.

Pendant que le mur d'enceinte du côté de la place Sainte-Pharaïlde reprenait son ancien aspect, le dégagement continuait, et en 1894 la

partie du mur d'enceinte longeant la rue de la Monnaie fut à son tour dégagée.

Là le mur était dans un meilleur état de conservation, et d'après le procès-verbal dressé par MM. De Waele et H. Van Duyse, la restauration à faire à cette partie du mur est beaucoup moins importante que celle de la partie située sur la place Sainte-Pharaïlde.

Mais c'est précisément parce que ces ruines offrent un caractère d'un pittoresque incontestable, c'est parce que malgré les outrages reçus les murs rappellent si bien le caractère archaïque de la construction, que des artistes se sont réunis à Gand, et ont réclamé le maintien pur et simple de ces restes vénérables, sans restauration aucune ; tout au plus admettent-ils une consolidation indispensable pour quelques parties.

On le voit, la discussion porte sur le principe de la conservation ou de la restauration des ruines. A Gand, je le répète, la critique repose sur les points de vue différents auxquels on se met, et étant admis le principe de la restauration, tous indistinctement applaudissent à l'œuvre entreprise.

C'est donc ailleurs qu'à Gand qu'on a pu s'aviser d'écrire la phrase que voici : « Le châtelet d'entrée, lui, est en voie de réparation complète et de reconstruction partielle. Il me faudrait entreprendre une étude détaillée... pour relever dans cette opération, tout ce qui m'a paru tranché, résolu avec l'admirable confiance résultant d'une certitude absolue, — alors que les archéologues les plus experts fussent restés hésitants, obligés de s'en tenir aux conjectures et de conclure par de simples points d'interrogation. »

C'est un langage que peut seul tenir celui qui juge les choses à distance, mais qui ne se rend pas un compte exact de la situation. Aussi le groupe des artistes gantois fait-il reposer ses prétentions sur des arguments d'un ordre tout différent. « La section des Arts, disent-ils, se plaçant surtout au point de vue esthétique et pittoresque, croit le moment venu pour exprimer hautement le désir qu'ont ses membres de voir maintenir, dans l'état actuel, tous les murs récemment dégagés. »

Nous croyons donc devoir en finir avec cette légende qui s'est créée de toutes pièces à Bruxelles, et d'après laquelle la restauration du château des comtes consisterait à rebâtir un nouveau château, d'après

les plans de l'ancien avec une exactitude évidemment relative. En d'autres termes, les Gantois jalouseraient à Bruxelles sa maison du Roi et voudraient se payer un nouveau château des comtes.

J'ignore quels sont les projets de l'avenir relatifs au donjon lui-même; mais il me paraît que la saine critique doit s'attacher à ce qui a été fait, et non à des hypothèses plutôt moins que plus plausibles.

Or il n'est pas à contester que le mur d'enceinte a été reconstitué d'après des documents, qui non seulement donnent une grande probabilité, mais qui sont tels qu'ils excluent la possibilité du doute.

En effet, le mur d'enceinte est conçu d'après un plan unique, dont tous les détails ont été conservés, en ce sens que tours et courtines se répétant d'après un système très uniforme, le dégagement a parfaitement permis de relever avec la plus entière certitude les moindres particularités de la construction.

Et c'est parce que ce travail a été poursuivi avec un succès qui ne s'est jamais démenti, que le public savant ou ignorant a applaudi sans restriction à la restauration du château des comtes. De méfiants et de gouailleurs les Gantois sont devenus les enthousiastes admirateurs du projet De Waele, et les plus pressés — ils sont nombreux — n'émettent qu'une critique : la lenteur des travaux.

Si donc la seconde partie du mur, dégagée rue de la Monnaie, s'était trouvée dans un état analogue à celui du mur actuellement restauré, il ne fut venu à l'esprit de personne d'entraver les travaux, sous n'importe quel prétexte.

Mais la fatalité a voulu — je dis fatalité, puisqu'elle a failli compromettre le succès de l'œuvre — la fatalité a voulu que le mur nouvellement dégagé se trouvât dans un état de conservation relativement satisfaisant.

Ce n'est pas à dire cependant que tout le monde soit rassuré sur la solidité de cette partie de l'enceinte, car voici comment la Société centrale d'architecture de Belgique, dans une lettre adressée au Cercle archéologique de Gand, apprécie la situation : « Nous regretterions de voir ce mur conservé tel que nous le voyons aujourd'hui, non seulement mutilé et dénaturé, *mais aussi sérieusement compromis dans son existence.* »

Et de fait, il est certaines tourelles qui menacent la sécurité publique, d'autres sont détruites à moitié, mais aux yeux des amateurs

d'art — les vrais, bien entendu, les seuls vrais — une demi-tour offre plus d'intérêt qu'une tour entière.

Des artistes en sont venus à déclarer que cet état de ruines constitue le seul et unique charme du château. Et l'on n'a pas craint d'affirmer: « Ce château ne sert absolument à rien. Dès lors à quoi bon le restaurer? S'il tombe complètement en ruines, on a des plans qui permettront de le construire tout à fait ».

Or c'est là, Messieurs, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire précédemment, c'est là tout le nœud du débat. D'une part, l'école artistique, pour lui garder le nom dont elle se réclame elle-même, défend les ruines, parce que ce sont des ruines, et partant accuse de vandalisme toute tentative qui changerait l'aspect des ruines.

Ce n'est donc pas la crainte de voir les idées personnelles de l'architecte porter atteinte à la conception originale qui tourmente les artistes, mais uniquement le désir de conserver à ces vieilles murailles et à ces tours ébréchées la patine du temps, avec le souvenir des siècles.

D'autre part, les archéologues soucieux de maintenir ce remarquable et unique spécimen de l'architecture militaire du début du moyen âge prétendent que, tout en respectant les ruines, il y a moyen de rétablir le mur d'enceinte du château des comtes d'une façon exacte et certaine dans son état primitif.

Voici en quels termes j'exprimais cet avis au Cercle archéologique de Gand. « Il est, en effet, bien entendu qu'il s'agit tout simplement de conserver avec un soin religieux toutes les parties anciennes qui ne menacent pas ruine, et de remplacer seulement par des constructions neuves les parties de l'édifice trop délabrées pour se soutenir elles-mêmes ou pour recevoir les compléments rendus nécessaires pour la restauration complète. »

On le voit, même d'après les idées que je viens de développer en dernier lieu et qui sont celles qui ont été suivies et seront toujours suivies par l'architecte chargé des travaux au château des comtes, de restaurer de cette manière à rebâtir, il y a plus que l'épaisseur d'un devis d'architecte. Il y a la différence qui sépare la vérité et l'erreur, la scrupuleuse exactitude de la haute fantaisie!

Je le répète: il fallait toute l'étourderie du journaliste condamné à produire un article par jour, pour faire sur ce point dévier le débat.

Je ne sais, Messieurs, si votre obligeante patience me permettrait de vous soumettre toutes les raisons pour lesquelles la majorité, pour ne pas dire la presque unanimité des Gantois préfère la reconstitution pleine et entière de l'antique manoir, à l'état de ruines que souhaitent quelques artistes convaincus et qui veulent à Gand de vraies ruines, parce qu'on en construit de fausses ailleurs.

M. Wagener, dans un discours très applaudi au Cercle archéologique de Gand, a décrit en termes magnifiques tout ce que les ruines donnent d'impressions attrayantes et passionnées. Néanmoins il a tenu à son tour à protester haut et ferme de son ardente conviction pour la restauration du château des comtes.

Il me paraît, Messieurs, que nous, Gantois, nous avons le droit de nous placer à un autre point de vue que celui du pittoresque et de l'esthétique, quand il s'agit du château des comtes.

Les siècles nous ont légué un document historique de la plus haute importance « le plus beau monument du pays, s'écriait M. le général Wauwermans, au Congrès d'archéologie d'Anvers, un des rares vieux monuments militaires du moyen âge que nous possédions. »

Or si une partie importante de ce monument, d'après les documents les moins contestés et les plus évidents, peut être reconstituée dans son état primitif, sans qu'il y ait risque d'erreur ou de fausse interprétation du plan original, faut-il, oui ou non, y renoncer par raison du pittoresque ?

Ne faut-il pas plutôt, en rétablissant le mur d'enceinte dans son intégrité, permettre au public « de comprendre et de saisir l'importance de ce document » pour me servir de l'expression même de M. Wagener ?

Le mur d'enceinte simplement dégagé sans restauration ne donnerait pas à la masse une idée suffisamment nette et claire de l'ensemble de la construction, mais d'autre part, comme nous le disions plus haut, tous les éléments nécessaires sont fournis à l'archéologue pour qu'il n'y ait plus la moindre obscurité, ni le moindre point d'interrogation concernant l'enceinte du château des comtes. Il n'y a donc aucun danger de détruire par la restauration des documents originaux pour les générations à venir.

Or les circonstances étant telles, faut-il continuer la restauration du mur d'enceinte suivant les principes qui ont guidé celle de la partie

terminée, ou bien faut-il arrêter les travaux et laisser cette dernière partie du mur à l'état de ruine ?

Toute la question est là et si ma parole, vive et mordante peut-être, n'obtenait d'autre résultat que de faire connaître aux membres de notre savante compagnie le vrai point de départ des discussions qui se sont livrées à Gand autour du château des comtes, je ne croirais pas avoir perdu mon temps.

Car je suis sûr qu'exposer le différend sous son vrai jour c'est rallier ici de nouveaux défenseurs à la thèse de la restauration, c'est tout au moins mettre à néant la légende trop souvent répétée, et qui menace de s'accréditer, de la *reconstruction* du château des comtes.

CHANOINE VAN DEN GHEYN.

RENIER CHALON.

Renier Chalon, dont l'Académie d'archéologie de Belgique, dans sa séance du 9 décembre 1891, nous a chargé de résumer la carrière scientifique si bien remplie, naquit à Mons, le 3 décembre 1802. Il fit ses études supérieures à l'Université de Louvain et devint docteur en droit en 1824. Il entra dans l'administration des finances dès 1827 et prit sa retraite en 1867, après avoir géré, pendant de longues années, un des bureaux de contributions de Bruxelles.

Les monnaies et les médailles attirèrent de bonne heure l'attention de Chalon et furent dès lors l'objet de ses études favorites. L'année 1836 vit paraître son premier article de numismatique.

Il fut, en 1841, un des fondateurs de la *Société royale de numismatique de Belgique*. Il en devint le premier président et occupa ces fonctions, sans interruption, jusqu'en 1886, année au cours de laquelle il résigna volontairement son mandat et fut nommé président d'honneur à vie de la compagnie.

La *Revue belge de numismatique* est remplie de ses travaux. Ses nombreux articles sont toujours écrits avec clarté et dans un style

aussi concis que plein d'humour. Les citer tous serait trop long : il faudrait refaire la table de la revue, tant le nom de Chalon y parait souvent et toujours avec honneur. De 1860 à 1877, il y publia, entre autres, sous le titre de *Curiosités numismatiques*, vingt-trois articles sur des monnaies rares ou inédites, précieux recueil indispensable à consulter pour celui qui voudrait entreprendre un travail d'ensemble quelconque sur la science des médailles.

Cette longue et savante collaboration de Chalon à la *Revue belge de numismatique* ne l'empêcha pas de s'occuper de travaux de longue haleine plus importants.

Ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* virent le jour en 1848. Ce beau livre fut accueilli avec la plus grande faveur par le monde savant et l'*Institut de France*, en 1851, lui décerna la *mention très honorable*. Cette première monographie numismatique belge est conçue avec méthode et exposée avec netteté. Il est seulement regrettable que l'auteur, mieux à même que personne cependant de discuter les points scientifiques controversés, ait souvent cru devoir s'abstenir en pareille circonstance : la science n'aurait eu qu'à gagner à son entrée dans la lice. Trois suppléments faits en 1852, 1854 et 1857 vinrent heureusement compléter ce monument impérissable élevé à la numismatique belge.

L'année 1860 vit naître l'ouvrage capital de Chalon. Ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, attendues avec impatience par tous ceux qui s'intéressaient alors aux études historiques, parurent enfin sous les auspices de l'*Académie royale de Belgique*. Ce superbe ouvrage constitue un modèle du genre et porta à son comble la réputation de Chalon. Notices historiques, analyses de documents, nomenclature et poids des pièces, etc., rien n'y manque. Toujours désireux de parfaire son œuvre, il publia, en 1870, un supplément à cette dernière monographie.

Le travailleur infatigable qu'était Chalon mit encore au jour, en 1868, ses *Recherches sur les seigneurs de Florennes, leurs sceaux et leurs monnaies*. Ce nouveau mémoire fit encore grand bruit dans le milieu des sciences historiques et acheva de porter au loin la renommée de l'écrivain belge.

L'*Académie royale de Belgique* avait voulu, dès 1851, s'attacher

un homme de la trempe de Chalon. Élu correspondant, le 6 mai 1851, il devint membre effectif de la docte compagnie, le 4 mai 1859.

De nombreuses sociétés savantes suivirent cet exemple et voulurent que Chalon fût des leurs.

L'*Académie d'archéologie de Belgique* — dont il fut deux fois président — admit Chalon au nombre de ses membres correspondants, le 28 août 1864, et de ses membres titulaires, le 24 juin 1866. Son passage parmi nous a laissé des traces durables. Qui ne se rappelle, par exemple, le beau discours sur les généalogies qu'il prononça le 28 juin 1874 ?

Les honneurs ne devaient pas manquer à l'érudit numismate belge. La croix de commandeur de l'ordre de Léopold vint lui prouver combien, en haut lieu, ses travaux étaient appréciés et estimés.

L'année 1889 devait voir la fin de la longue et laborieuse existence de notre savant. Chalon s'éteignit au milieu des siens le 23 février, profondément regretté de tous et laissant un vide immense dans le monde scientifique où il avait toujours brillé au premier rang.

Vte Baudouin de Jonghe.

DISCOURS

DE

M. A. BLOMME, PRÉSIDENT SORTANT,

à la séance de l'Académie du 3 février 1895.

Avant d'abandonner la place que, par suite de circonstances exceptionnelles, j'occupe depuis deux ans, je dois remplir un devoir, dicté par les sentiments de reconnaissance qui m'animent, et vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence. Grâce à votre bienveillant concours, au zèle et à l'activité de notre secrétaire, la tâche qui m'était imposée a été rendue facile. Lors de

notre dernière réunion Monsieur le Baron de Vinck vous a fait un rapport complet sur la marche de nos travaux. Vous avez applaudi les brillants résultats obtenus par votre bibliothécaire. L'état satisfaisant de nos finances, constaté par votre trésorier, assure l'avenir matériel de la Compagnie.

Il appartiendra à mon successeur de vous présider avec plus d'habileté et de compétence que je n'ai pu le faire, mais en lui cédant le fauteuil, je réclame qu'il veuille de bonne amitié, me laisser l'apanage de la reconnaissance et du dévoûment.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

FONDÉE LE 1 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE

XXII

ANVERS

IMPRIMERIE Ve DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1895.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES.

Texte: La feuille de 16 pages: [1]

Papier du Bulletin	4	centimes.
" velin	8	"
Couverture non imprimée	1	"
imprimée	2	"

Titre et faux-titre.

Papier du Bulletin	2	centimes.
" velin	4	"

Brochage: de 3 feuilles au moins	1	"
" de 3 à 6 feuilles	2	"
" de plus de 6 feuilles	4	"

[1] Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 1895.

Présidence de M. A. Goemaere.

La séance est ouverte à 1 heure.

Sont présents: MM. A. Goemaere, *président;* baron de Vinck de Winnezeele, *secrétaire*; Fern. Donnet, *bibliothécaire*; L. Theunissens, *trésorier;* P. Cogels, Baeckelmans, J. Destrée, Eug. Geefs, Edm. Geudens, chanoine van den Gheyn, J. B. Van Wint, lieutenant-général Wauwermans, *membres titulaires*; de Raadt, P. Errera, *membres correspondants*.

Se sont excusés: MM. A. de Witte, *vice-président;* H. Siret, A. De Ceuleneer, C. van der Ouderaa, H. Hymans, vicomte B. de Jonghe.

M. le lieutenant-colonel Docteur invité par M. le Président, assiste à la séance, en vertu de l'art. 45 du règlement.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 février.

Cette lecture n'ayant pas donné lieu à observations, le procès-verbal est approuvé.

Quelques remarques ayant été faites au sujet de l'incorrection des épreuves envoyées par l'imprimeur, le bureau décide de remettre en vigueur la commission des publications, prévue par les statuts.

M. le lieutenant-général Wauwermans demande qu'un correcteur spécial soit chargé de revoir les épreuves, au point de vue typographique.

M. Fern. Donnet dépose, sur le bureau, l'analyse des ouvrages parvenus à la bibliothèque depuis la dernière séance. (Annexe A.)

M. le chanoine van den Gheyn a la parole pour la lecture d'un travail intitulé: « Quelques réflexions sur la restauration du Château des comtes à Gand. »

Cette causerie-conférence obtient un très vif succès. L'Académie décide sa publication au Bulletin.

Le second orateur inscrit, M. Paul Errera, a pris pour sujet de son discours : « Jean Bodin ».

Ce sujet, sans être entièrement archéologique, n'est toutefois pas déplacé dans les travaux de l'Académie, car il est permis aussi bien

de faire l'archéologie des hommes et des idées, que celle des monuments. Bodin indentifie en sa personne le style de la Renaissance Française de la 2e moitié du XVIe siècle de la manière la plus typique.

Cet intéressant travail paraîtra aux Annales.

Les travaux suivants sont déposés sur le bureau: par M. Destrée *l'Aiguière de Charles-Quint, du Louvre.*

MM. le Chanoine van den Gheyn et le Bon de Vinck de Winnezeele, sont nommés commissaires ;

par M. de Vlaminck *l'histoire de la Seigneurie de Moerzeke.*

MM. de Raadt et le lieutenant-général Wauwermans sont chargés de l'examen.

M. le lieutenant-général Wauwermans dépose son rapport sur l'ouvrage de M. le curé Roland, de Balâtre : « Orchimont, son château et sa seigneurie ».

L'assemblée décide de tenir la prochaine séance, au local de l'Académie royale des Beaux-arts, pour procéder à l'inauguration de la nouvelle bibliothèque installée par les soins intelligents et dévoués du Bibliothécaire.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

Baron de Vinck de Winnezeele. — A. Goemaere.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES TITULAIRES

DU 7 AVRIL 1895.

Présidence de M. A. Goemaere.

Sont présents : MM. A. Goemaere, *président* ; Baron de Vinck de Winnezeele, *secrétaire* ; Fern. Donnet, *bibliothécaire* ; L. Theunissens, *trésorier.*

MM. Baeckelmans, P. Cogels, Eug. Geefs, Edm. Geudens, chanoine van den Gheyn, lieutenant-général Wauwermans.

Le procès-verbal de la séance du 3 février est adopté.

Il est procédé à l'élection de 3 membres titulaires.

Sont élus: MM. D. van Bastelaer, comte Amaury de Ghellinck d'Elseghem, P. Errera.

En leur remplacement sont élus membres correspondants : MM. Em. de Munck, l'abbé Daniels, Herm. van Duysen.

M. Léon Germain est nommé membre correspondant étranger.

La séance est levée à 4 h.

Le Secrétaire, BARON DE VINCK DE WINNEZEELE.

Le Président, A. GOEMAERE.

ANNEXE A.

Analyse des publications parvenues à l'Académie depuis la dernière Séance.

Je reprends, Messieurs, la tâche dont vous avez bien voulu me charger, et je viens derechef vous rendre brièvement compte des publications que votre Bibliothèque a reçues depuis deux mois, et qui me semblent devoir présenter le plus d'intérêt aux membres de l'Académie.

Voici d'abord la si artistique revue illustrée publiée à Amsterdam, sous le titre de *Oud Holland*. Les amateurs d'Archéologie musicale, y trouveront une étude fort étendue sur le chant national de nos voisins du Nord : *de mélodie van het Wilhelmus*.

Notre confrère, M. de Raadt, analyse brièvement un remarquable travail de M. van Malderghem, archiviste-adjoint de la ville de Bruxelles, et intitulé: *Les fleurs de Lis de l'ancienne monarchie française*. Ce mémoire fruit de longues et savantes recherches établit au moyen de documents irrécusables, « que la fleur de lis, dite héraldique est d'origine occidentale, et remonte au moins au IXe siècle, que cette fleur représente incontestablement le lis blanc des jar-

dins, qu'elle symbolise le pouvoir royal, et que dans les armes de l'ancienne Monarchie Française, elle unissait l'idée du souverain pouvoir à celle de la suprématie particulière, dont les rois de France jouissaient depuis le règne de Louis-le-Jeune.

Un autre de nos confrères, dont les publications sont malheureusement fort rares sur les rayons de notre bibliothèque, M. P. Génard, nous envoie deux brochures ayant trait à l'histoire du prince de l'école flamande. Dans la première, *De kwartieren van P. P. Rubens*, il nous donne des détails généalogiques et autres, sur les familles Rubens, Spierinck, Pypelinckx et Colyns. Dans la seconde : *Het laatste testament van P. P. Rubens*, il analyse différentes pièces, entr'autres, celle datée de 1640, qui contient les volontés dernières de l'illustre peintre et de son épouse. Ces précieux documents font partie des riches archives du château de Gaesbeek, et ont primitivement été publiés dans la « Gazette des Beaux-Arts » par M. Bonaffé, de Paris.

Les Annales de la *Koniglich Sachsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, nous envoyent un curieux travail de M. Schurtz sur l'emploi de l'œil comme motif ornemental, et sur la similitude que l'on peut remarquer entre des ornements de ce genre garnissant des objets, produits de l'industrie artistique des peuplades tant du Nord-Ouest de l'Amérique, que de la Mélanésie et des iles de la mer du Sud.

La *Société d'Émulation de Bruges*, nous transmet deux importants volumes d'Annales, formant chacun un ouvrage complet d'intérêt majeur. C'est d'abord une étude historique due à la plume autorisée de M. Gilliodts-van Severen, et intitulée : Bruges, port de mer. L'auteur, commentant de nombreux documents inédits, passe entièrement en revue les retroacts de cette question d'intérêt si actuel. Il fait l'histoire complète des tentatives malheureuses que tentèrent les Brugeois pendant le cours des XVe et XVIe siècles, pour renouer les communications de leur port avec la mer, et faire renaître leur prospérité commerciale tuée par les ensablements du *Zwin*. Trois belles cartes, reproductions fort bien exécutées des originaux inédits du XVIe siècle, contribuent encore à l'explication du texte. Parmi les annexes, imprimées à la suite de l'ouvrage, signalons notamment deux biographies du peintre Lancelot Blondeel, et du dinantier

Jacques de Keysere, une notice sur la confrérie des *Winnebrooden* dite *Breykens*, à Bruges, etc.

Le second volume, publié par le même auteur, est intitulé : Les registres des *Zestendeelen*, ou le cadastre de la ville de Bruges de l'année 1580. Il s'agit de la reproduction de volumes en tout semblables aux anciens *Wyckboecken* de nos archives communales. Le chercheur pourra y puiser de nombreux renseignements sur la topographie ancienne de Bruges, et surtout sur une grande quantité de familles flamandes. Une table bien détaillée aidera du reste puissamment à ces recherches.

A signaler dans la première livraison du *Messager des sciences historiques*, une biographie avec portrait du baron Bethune par M. Jules Helbig ; et la continuation du travail de M. Hosdey sur la Belgique monastique sous l'ancien régime, formant un répertoire historico-bibliographique de tous les monastères ayant existé en Belgique avant le XIXe siècle. L'auteur s'occupe en ce moment d'Anvers. Son étude pourra utilement servir d'indicateur de sources pour ceux qui s'occupent de l'histoire ecclésiastique de notre ville. Remarquons toutefois que ses nomenclatures de sources auraient pu être plus complètes.

Dans la même livraison, un concitoyen, le savant chanoine Van Spilbeeck, de l'abbaye de Soleilmont, continue ses études sur l'iconographie norbertine, et soumet aux lecteurs une érudite dissertation sur l'arbre généalogique de l'ordre de Prémontré.

Tous ceux d'entre vous, Messieurs, qui lors du dernier congrès d'Anvers, prirent part à la si intéressante excursion de Bois-le-Duc, se rappelleront avec un vif intérêt la belle église St.-Jean, de cette ville. M. l'architecte Hezemans, l'érudit restaurateur de ce beau temple, qui en avait déjà donné la monographie complète, vient de publier un nouvel ouvrage destiné à en mieux faire connaître encore toutes les particularités architecturales. C'est la *Provinciaal genootschap van kunst en wetenschappen van Noord-Brabant* qui nous envoie cet ouvrage publié en un portefeuille in-folio. Après un resumé historique et une explication des gravures, nous trouvons les premières planches publiées avec un luxe et une fidélité artistique dignes des plus vifs éloges. Désormais, il sera facile à l'archéologue, à l'architecte d'étudier dans ses moindres détails toutes les parties de l'église principale de Bois-le-Duc.

Dans les Annales du *Cercle historique et archéologique de Gand*, nous trouvons une très intéressante notice de M. vanden Bemden sur le « *sheer gheeraert sdievels steen* » à Gand. L'auteur nous donne l'histoire et la description de l'antique manoir, les détails sur les propriétés voisines, et la biographie de ses propriétaires au XIIIe siècle, Gérard I et Gérard II de Gand, dits le Diable.

La dernière livraison des annales de la *Societé d'Archéologie* de Bruxelles, renferme un travail de M. vander Linden, fournissant la liste illustrée des diverses croix de pierre, d'un genre fort typique, qui s'élèvent de toutes parts dans les bois, aux carrefours, dans les villages, et dans maints autres endroits du grand duché de Luxembourg.

Dans le même fascicule, se trouve également un travail illustré de votre bibliothécaire sur la seigneurie de Wesembeke et ses possesseurs au XVIIe siècle. Il s'agit de la famille Boote, qui à cette époque a été mêlée à de nombreux événements qui se sont deroulés dans notre ville.

Le comte Albéric d'Auxy de Launois, nous fait hommage d'une série importante de forts intéressantes brochures historiques et archéologiques. Il me serait fort difficile, faute de place, de les analyser toutes. Je citerai néanmoins au courant de la plume: La description bien documentée des reliques et reliquaires de l'église de Jurbise, le compte rendu de fouilles de tombes antiques à Harvengt ; la reproduction d'un inventaire montois du XVIIIe siècle ; une note sur un sceau de la famille Malapert, famille à laquelle appartenait le chanoine de la cathédrale d'Anvers, auteur d'une fondation encore subsistante.

Un autre savant, M. Léon Germain, secrétaire perpétuel de la société d'archéologie Lorraine, nous a également fait parvenir toute une collection de travaux historiques. Parmi ces pièces intéressantes, il y a lieu de remarquer surtout : d'érudites notices archéologiques relatives à l'église d'Hammeville dans l'ancien comté de Vaudémont, sur les vitraux de Vezelise, sur le bas-relief de St. Benoit-en-Woevre, sur l'église d'Arrancy etc., ensuite plusieurs travaux généalogiques, se rapportant aux familles de Tounoy, Briot, de Bombelles, aux écuyers du baillage de Bar, etc.

Les amateurs de généalogie qui auraient besoin de renseignements

concernant les familles hollandaises, trouveront de nombreux travaux de cette nature, accompagnés de blasons et de tables détaillées dans la revue de M. Voorsterman van Noyen, *Het algemeen nederlandsch familieblad*.

Nos confrères qui s'intéressent aux études runiques, liront avec le plus vif intérêt l'étude sur les monuments runiques de l'Allemagne, qui a été publiée dans le dernier volume des *Mémoires de la Société Royale des Antiquaires du Nord*. L'auteur y décrit tous les monuments runiques qui ont été découverts en dehors de la Scandinavie et de l'Angleterre, et il discute les inscriptions qu'ils portaient.

MM. de Flou et Caillard, publient dans les Bulletins de l'Académie Royale Flamande, une analyse parsemée d'extraits des manuscrits intéressant notre patrie, et existant en Angleterre, principalement au British Museum. Ce sera un guide précieux pour ceux qui voudront consulter ces richesses biographiques, malheureusement enlevées à nos provinces.

Notre savant confrère, le chanoine Reusens, continue dans les *Analectes*, la publication de documents relatifs à l'histoire ecclésiastique de Belgique. Dans la dernière livraison il a fait imprimer les chartes qui se rapportent à l'abbaye Norbertine de Heylissem, puis une série de pièces ayant trait à l'histoire de l'université de Louvain, du XVe au XVIIIe siècle.

Notre vice-président, M. de Witte, dans une érudite plaquette, nous donne des détails sur la fabrication des jetons d'inauguration aux Pays-Bas, et principalement sur une pièce de ce genre frappée en 1701, en commémoration de l'inauguration de Philippe V, comme comte de Namur.

M. Waltzing, professeur à l'université de Liége, fait paraître dans les Mémoires de l'Académie Royale, la première partie d'un important travail sur les corporations professionnelles chez les Romains, depuis les origines jusqu'à la chute de l'Empire d'Occident. Il y fait l'historique, dans tous les détails, du droit d'association à Rome sous la Royauté, la République et l'Empire; puis il étudie minutieusement les collèges professionnels considérés comme associations privées, leur but et leur organisation.

L'Académie Royale Flamande a couronné et fait imprimer un important travail de notre concitoyen, M. Edouard Poffé, inti-

tulé : *Antwerpen in de XVIIIe eeuw*. L'auteur y passe en revue toutes les phases de la vie privée et publique de nos ancêtres. Nous y trouvons de précieux détails, sur la manière de vivre de l'Anversois du XVIIIe siècle, sur son costume et sa table, sur les cérémonies diverses qui accompagnaient les baptêmes, les mariages, les enterrements.

Tel est, Messieurs, le bilan succinct des publications principales, qui depuis deux mois ont pris place sur les rayons de la Bibliothèque de l'Académie.

Anvers, 2 juin 1895.

Le Bibliothécaire,
FERNAND DONNET.

ENCORE QUELQUES PARTICULARITÉS INÉDITES

DE LA

FURIE ESPAGNOLE.

Ce serait une erreur de croire, que le champ des découvertes est fermé aux trouvailles historiques, surtout pour certains événements d'une importance capitale, dont il semblerait que les moindres particularités ont été étudiées et publiées. Tel est, entr'autres, le cas pour la Furie Espagnole. Peu de faits ont laissé dans nos annales des traces plus puissantes. Tous les historiens, tous les chroniqueurs, ont narré avec force détails les moindres circonstances de ces sanglantes journées. De nos jours, des histoires fort documentées nous ont fourni le résumé et l'ensemble des événements qui ont constitué l'historique de cette inoubliable catastrophe. Il y aurait donc lieu de croire, que toutes les sources ont été soigneusement étudiées, et qu'il ne serait plus possible de trouver quelques faits inédits concernant les troubles funestes de novembre 1576. Il n'en est néanmoins rien. Déjà

dans un premier travail (1), nous avons narré une phase importante, et passée inaperçue jusqu'ici, du pillage de notre cité par les bandes espagnoles. Nous avons réussi à démontrer d'une manière péremptoire, la préméditation, et le système régulier d'exécution employé par les pillards. Nous avons prouvé, que ces criminels n'étaient pas de vulgaires escarpes, et que des membres des plus hautes classes de la société, n'avaient pas craint de se rendre complices de toutes ces atrocités.

Dans un second travail (2), nous avons démontré que nos concitoyens avaient été à même de prévoir, du moins en partie, les calamités qui devaient fondre sur notre cité, et que plusieurs d'entre eux, plus prévoyants, avaient pris toutes les précautions possibles, pour se mettre eux et leurs biens, à l'abri des atteintes de la garnison de la citadelle.

Poursuivant nos recherches, il nous a semblé qu'il était dans les archives communales d'Anvers, une source importante, qui n'avait pas été suffisamment explorée. Nous voulons parler des minutes des notaires. Nous avons donc continué nos investigations dans cette voie, et avons eu la satisfaction de découvrir certains documents inédits, qui pourront servir utilement à compléter l'histoire de la Furie Espagnole.

On nous accusera, peut-être, de trop nous appesantir sur certains détails, et de donner le jour à des faits d'une importance secondaire. Cette accusation est tant soit peu fondée. Toutefois, nous nous permettrons de faire remarquer, que pour les grands événements historiqnes, les phases principales sont toujours publiées *ne varietur* par tous les écrivains, mais bien souvent nous jugeons ces événements d'après les idées qui ont cours aujourd'hui, et nous ne nous rendons pas nn compte exact de certains de ces faits auxquels les interprètes ont donné une teinte parfois toute autre que celle qu'ils ont eue en réalité.

Et c'est ici, que les détails ont toute leur importance. Réunis, comparés entre eux, ils fournissent le reflet exact, et en quelque sorte

(1) Les tapisseries de Bruxelles, Enghien et Audenarde, pendant la Furie Espagnole.

(2) Un épisode inédit de la Furie Espagnole.

photographié des idées qui avaient cours au moment de la perpétration de certains événements importants. C'est un élément précieux pour la philosophie de l'histoire, qui permettra de juger plus sainement et surtout plus exactement, toutes les circonstances qui ont précédé, accompagné ou suivi la dévastation et le pillage de notre ville par une soldatesque sans pitié.

*
* *

C est en nous plaçant à ce point de vue, que nous avons cru faire œuvre utile, en publiant certains documents qui jusqu'ici n'avaient pas encore été livrés à la publicité.

Voici d'abord le récit d'un événement, qui prouve que les esprits étaient fort excités, et les rapports excessivements tendus entre les bourgeois d'Anvers et les soldats de la citadelle. De petites escarmouches se livraient,et elles ne pouvaient avoir pour résultat, que de précipiter les événements qui ne devaient plus tarder à éclater violemment.

Nous sommes au 3 novembre 1576 (1), alors que les troupes des États occupaient la ville, « *ter tyde het crychsvolck van staten binnen deser stadt waren comende.* » C'est en effet le 3 novembre, que le gouverneur de la ville, le seigneur de Champaigney, sur les instances pressantes et les ordres du Conseil d'État, appuyé par le magistrat, avait autorisé l'entrée dans la ville des troupes à la solde des États. Ces soldats recrutés dans les provinces wallonnes, étaient commandés par le comte d'Egmont, par le Seigneur de Chaleux, et par d'autres chefs encore. Le Gouverneur les logea à l'abbaye St-Michel. Mais de nombreux soldats, sous prétexte de trouver un logement meilleur, se répandirent en ville, se mirent à molester les habitants, et à piller les demeures. Pour rétablir l'ordre, il fallut que le gouverneur lui-même, se jeta au devant des mutins, et menaça de percer de sa rapière le premier qui n'obéirait pas à ses ordres, et ne rentrerait pas dans le devoir. Malgré cette énergique intervention, et malgré les ordres formels, les Wallons se mirent à poursuivre quelques Espagnols et Italiens qu'ils rencontraient dans les rues, et qui tâchaient de fuir vers

(1) Minutes du notaire P. Fabri, 8 avril 1577.

la citadelle. C'est le récit d'un de ces épisodes que les documents de l'époque nous ont fourni.

Un négociant espagnol, établi à Anvers, Pedro Rodrigues de Malvenda, se trouvant près de la Bourse, devant la maison, appelée den « *Gulden Hoet* », habitée par un négociant qui avait nom Edouard van Ghistele, fut subitement entouré par certaines personnes qui lui étaient totalement inconnues. Celles-ci l'accablèrent d'injures, et se jetant sur lui, voulurent lui faire un mauvais parti. Il allait succomber sous le nombre, quand van Ghistele, saisi de pitié, lui ouvrit sa porte, et lui permit de se réfugier chez lui. Pour plus de sûreté, l'Espagnol se déguisa ; il emprunta à son hôte des habits modestes sous lesquels il pouvait cacher sa personnalité « *hem hercleede op de borgerssche wyse* ». Il lui demanda alors de bien vouloir l'accompagner jusqu'à la citadelle. Van Ghistele se rendit à ce desir, et sortit avec de Malvenda. Mais arrivé près de l'hôpital, « *omtrent den gasthuyse* » ils n'osèrent pas pousser plus loin. Ils rebroussèrent chemin, et l'Espagnol se réfugia dans la maison du directeur de la poste « *ten huyze vanden Postmeester* » (1).

Cette maison était située Longue rue de l'Hôpital, et était occupée à cette époque par le directeur du service des postes, Jean Baptiste de Taxis. Le négociant y passa la nuit.

Le lendemain était un dimanche, et dans la matinée quand le fugitif s'apprêtait à gagner la cidadelle, la garnison se rua soudainement sur la ville. C'était le 4 novembre 1576, la première journée de la Furie. Vers le soir, Malvenda se rendit à la maison de Ghistele; il était armé d'un bâton, et était accompagné d'un domestique porteur d'une rapière. Il assura, que poussé par la reconnaissance, il venait pour protéger son sauveur et sa maison, et que s'il devait s'absenter, il laisserait comme gardien son domestique nommé Pedro. Il était à peine établi dans la demeure de Ghistele, qu'un officier espagnol appelé Rovere, dont le négociant avait pendant quelque temps hébergé le fils, accourut également pour protéger cette maison. Un combat de générosité se livra entre les deux Espagnols ; finalement l'officier céda, ajoutant « *datter hem beter wesen*

(1) Ce bâtiment appelé « *Postmeestershuis* » s'élevait à l'emplacement occupé actuellement par la maison habitée par M. Cardon-Kramp.

sonde hem te betrouwen op een coopman dan op een soldaat. » C'est à peu près l'application de l'adage bien connu ; *cedant arma togae.*

Malvenda amena alors Ghistele et sa femme sous la garde du domestique. A peine étaient-ils partis, qu'une bande de soldats se fit ouvrir la porte. Le serviteur leur dit que la maison avait été prise par son maitre, et que le butin lui appartenait. Mais la nuit venue, Pedro s'étant retiré, les soldats revinrent, et commencèrent à piller tout le mobilier. Ces faits parvinrent promptement aux oreilles de Malvenda. Il se fit accompagner de Diego Alonzo de San Vitores, et de trois autres amis, tous bien armés « *geharnast ende met hellebarden ende ander stocken gewapen* ». Ils se rendirent à la maison « *den Gulden Hoet* », et la trouvèrent occupée par des soldats, conduits par un certain capitaine nommé Pedro de Bilban. C'est alors, que Malvenda, se posant en sauveur, déclara au capitaine des pillards, que pour remédier aux dommages qu'il avait causés, il devait payer 300 ou 400 couronnes. Cet arrangement conclu, ils quittèrent tous la maison du négociant anversois.

Peu après leur départ, une seconde bande de pillards espagnols survint ; des Italiens les accompagnaient. Ils envahirent à leur tour la maison du marchand van Ghistele, et enlevèrent tout ce qui n'avait pas été pillé par les premiers envahisseurs.

Bien plus, notre concitoyen, dont la dose de naïveté nous semble assez conséquente, avait avant le pillage, confié au domestique de Malvenda, les fonds disponibles qu'il possédait chez lui, consistant en neuf pièces d'or. Quelques jours après le pillage, van Ghistele, voulut ravoir son dépôt. Il s'adressa d'abord vainement au dépositaire ; il ne put pas obtenir une solution satisfaisante. Enfin, après de nombreuses démarches, le rapace Espagnol consentit à rendre les espèces, moyennant une honnête rétribution. Et pour rentrer en possession de son argent, van Ghistele dut payer au serviteur de Malvenda une rançon de 5 pistoles et 4 réaux « *5 goude pistoletten ende 4 gouwen halve realen.* »

Pendant ce temps, l'Espagnol que Malvenda décorait du titre de capitaine de Bilban, avait jugé prudent de ne pas rester à demeure dans la maison qu'il avait rançonnée. Il l'abandonna, tout en faisant à la craie certaines marques sur la porte d'entrée « *op de deure van zijns attestans huyse met cryt sekere geschrift gestelt ende*

geschreven ». Il tenait probablement à faire savoir à ses complices, qu'ils perdraient tout leur temps, s'il leur passait par la tête l'envie d'encore chercher quelque bénéfice à réaliser dans un endroit où il avait séjourné.

Je suppose, qu'après avoir ouï le récit de cette tragique aventure, nos lecteurs partageront notre manière de voir. Pour tous, le négociant Malvenda, le soi-disant capitaine Bilban, et tout leur cortège de spadassins, ne formaient qu'une réunion de vulgaires escrocs, qui jouèrent la comédie de la reconnaissance et du dévouement, pour spolier de la plus indigne façon un des malheureux habitants de notre cité.

Avant de terminer ce paragraphe, disons encore un mot des principaux acteurs de l'épisode que nous venons de narrer.

Le négociant espagnol, Pedro Rodrigues de Malvenda, était resté habiter Anvers. Plus tard, lorsque le calme se fut rétabli, et que les victimes songèrent à récupérer autant qu'il était encore possible les biens qui leur avaient été enlevés, des mesures de conservation furent prises. De toutes parts, les marchandises qui paraissaient d'origine douteuse, ou qui semblaient appartenir à des Espagnols, étaient saisies et gardées sous séquestre, jusqu'à ce que leur origine fut trouvée à l'abri de toute revendication. C'est pour pouvoir se soustraire à ces tracasseries, que de nombreux négociants originaires de la péninsule Ibérique, s'adressèrent au magistrat aux fins d'obtenir une déclaration catégorique, qui prouvât à tout le monde, qu'ils n'avaient pris aucune part aux crimes de la Furie. Le magistrat accueillit favorablement leur demande, et le 4 décembre 1576, ce certificat leur fut délivré (1). Parmi les marchands cités dans l'acte dont nous venons de parler, nous relevons le nom de Pedro Rodrigues de Malvenda. Après ce que nous venons d'exposer, on verra facilement quelle véracité pouvaient avoir des documents obtenus, on ne sait trop comment, de la complaisance du magistrat.

*
* *

La rage du vol dont étaient possédés les soldats espagnols, ne connaissait vraiement pas de bornes. Jusqu'aux objets de ménage les

(1) Gebodboeck, vol. D. fol. 30.

plus vulgaires, d'une valeur même toute relative, étaient jugés de bonne prise. Ce qu'ils ne pouvaient emporter immédiatement, ils le célaient dans quelque cachette sûre pour venir le reprendre plus tard.

Tel était le cas pour certains objets mobiliers, volés chez un nommé Gilles de Muldere. Le jour du pillage, les soldats avaient déposé ces objets en un endroit écarté, dans la cave d'un boulanger, appelé Mathieu le Febure, habitant en face du Eeckhoff. Ces objets de valeur fort modeste, consistaient en un sac de lingeries, un lit, divers ustensiles en étain, et trois sacs contenant de la laine de première qualité. « *Een sack met lynwaet, een bedde, diversche tinne ende 3 sacken van den besten wolle.* »

Trois semaines environ après le pillage, une troupe de soldats espagnols « *bisschayers spaensche soldaten* » conduits par un Anversois, un certain Pieter, cardeur, « *Katoen kaerder,* » qui habitait rue de la Cuiller, près de la maison Haute, « *in de Lepelstraat, naast het Hooge huis* » se rendit le soir vers dix heures, aux lueurs tremblottantes d'une lanterne, chez le boulanger, et emportèrent les objets qui y étaient cachés.

Quand le propriétaire voulut se mettre à la recherche de son bien, il ne pût pas apprendre où on l'avait transporté ; tout ce qu'il pût découvrir, c'est que deux jours plus tard, le cardeur avait vainement offert ces objets en vente à une nommée Marguerite Van den Een, veuve de Gilles Heuvelt.

Il semblera étrange, que trois semaines après le pillage, quand déjà une réaction bien accentuée s'était produite, quelques Espagnols eurent l'audace d'aller ouvertement réclamer chez un Anversois des objets provenant de vol, et qu'ils purent les enlever et les réaliser sans que les victimes n'opposassent la moindre résistance.

Et chose triste à constater, dans cette scélérate expédition, celui qui dirigait et éclairait les pas des soldats étrangers, n'était autre qu'un Anversois. L'appât du gain en avait fait un traître (1).

*
* *

Du reste, le commerce d'objets volés se faisait régulièrement, et devenait presque un trafic ouvertement reconnu. Ainsi, peu après les

(1) Nts Diemen, 22 mai 1577.

journées du pillage, quelques uns des soldats mutinés vendirent à David Hemsens et Juan Sibiel, négociants, 3 barils d'épiceries et de sucre, qui avaient été volés à Jehan et Etienne Le Feburc (1) ainsi qu'à Abel de Viller, ce dernier domicilié à Valenciennes.

Les trois colis furent cédés pour 145 réaux. Peu après, les négociants spoliés voulurent en remboursant une rançon, rentrer en possession des objets qui leur avaient été enlevés. Toutefois, pour ne pas payer la somme entière, de Viller prétexta qu'elle avait été payée non pas pour les trois tonneaux seuls, mais en même temps pour le rachat de la maison de Pierre Kint. Appelé à trancher cette contestation, le magistrat résolut d'attendre le retour de Kint qui était alors à Francfort, avant de prendre une décision.

Les contestations de ce genre sont nombreuses. Les objets volés devenaient l'objet d'un commerce régulier, et les négociants spoliés s'adressaient aux pillards pour racheter leur bien, ce qui se faisait le plus naturellement du monde, et se régularisait ensuite par acte officiel. Il y a en quelque sorte dans tout cet immense pillage, à constater la prédominance non pas de passions aveugles et emportées, mais d'un froid esprit de lucre, agissant régulièrement et systématiquement.

Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, Pierre Jehan Boutel, marchand d'Amiens, avait ici en dépôt 8 sacs de cochenille. Quatre soldats espagnols s'en emparèrent, et se partagèrent cette proie. Toutefois ce partage ne se fit pas sans difficulté, et l'un des larrons, mécontent de sa part, appela à la rescousse un soldat appelé Soniga Maldonado. On finit par se mettre d'accord, et on vendit la marchandise à un certain Bertholomeo de Chani, caissier de Fernando Sivillia, pour plus de 2000 ducats. Sur ces entrefaites, Boutel, qui était à la recherche de son bien, entra en négociations avec les soldats qui lui indiquèrent le nom du receleur actuel de la marchandise, et après des négociations fort régulières, il put rentrer en possession de sa cochenille moyennant de beaux deniers comptants (2).On le voit, le résultat du pillage eut pour beaucoup de ses auteurs, un fort heureux résultat, commercialement parlant.

(1) Nts. P. Fabri, 19 mars 1877.
(2) Scab. prot. M. K. II, 557.

*
* *

Certaines parties de la ville furent plus particulièrement mises au pillage d'une manière systématique par les soldats espagnols. Nous voulons parler également de quelques caves à vin, situées dans l'enceinte du Bourg, et dont l'existence avait probablement été dénoncée aux Espagnols par l'un ou l'autre misérable, en quête d'une part de butin.

La majeure partie du vin fut enlevée, et transportée à la citadelle. Plus tard, quand les Espagnols quittèrent la ville, nombre de marchands voulurent rentrer en possession de leur bien, et s'adressèrent à cet effet à monseigneur le prince de Chimay, seigneur de Rotselaer, « lieutenant au chasteau de ceste ville, » agissant au nom du duc d'Arschot, son père, et obtinrent de ce chef militaire l'autorisation d'enlever ce qui restait des marchandises pillées.

Cette faveur est accordée notamment en mai 1577 (1) à Jacques Decquers, « facteur de vin, bourgeois et manant de cette ville, » agent d'un marchand de vin demeurant à Nuys, (2) Jehan Genaerts. Il recouvre ainsi 5 pièces de vin de Rhin, « lesquels dicts vins avaient esté prins et pillez par les soldats espagnols au saccagement de ceste dicte ville et enaprès mesné audit chasteau hors la cave ou celier du comparant, au Bourg, en la maison l'Arbalestre. »

Jacques van Steenberghen retrouve également 5 pièces de vin du Rhin « prises hors d'une cave ou celier de la maison qui fut de Henry van Onchen, situé auprès de la Vierschare ». Puis viennent deux pièces de vin appartenant à Gisbert Floris, marchand de vin, qui avait également sa cave sous la maison dite « l'Arbalestre » au Bourg.

Arnould Boomart, « hoste à l'hostellerie nomé la Cigale au marché aux chevaulx, » réclame une petite pièce de vin de Rhin.

Enfin, un autre marchand, Gitard Bocholt, qui avait sa cave près de la Bourse Anglaise, sous la maison de Jacques Van Eyerwerve, obtient aussi la restitution d'une pièce de vin du Rhin.

On le voit, la soldatesque avec un esprit de prévoyance rare, en des jours de passion non calculée, avait soigneusement amassé des pro-

(1) Nts P. Fabri.
(2) Probablement Nuits, en Bourgogne.

visions pour se permettre quelques douceurs lorsque les troubles seraient apaisés. Malheureusement pour eux, ils durent quitter la place avant d'avoir épuisé leur réserve.

Il y a toutefois lieu de remarquer que le désir de faire ripaille, désir en quelque sorte compréhensible de la part d'une soldatesque dépourvue de tout frein, n'était pas le seul qui entra ici en ligne de compte, et que même pour une marchandise telle que celle dont nous nous occupons, l'esprit de lucre sut faire taire les instincts naturels de ces soudards avinés. Ainsi, des soldats avaient vendu une partie des vins provenant du pillage à un négociant, qui avait nom Carlo Navarolli. Plus tard, le propriétaire des vins, Gérard Bochout, attaqua le réceleur, et réussit à le faire condamner. Comme il ne savait pas restituer la valeur des objets volés, son frère, messire Valerio Navarolli, dut intervenir, et se porter garant. Moyennant le débours d'une certaine somme d'argent, il réussit à contenter le créancier de son frère (1).

Les objets volés, ainsi que des munitions de guerre étaient déposés dans les magasins de la citadelle. Lorsqu'en 1577, après la Pacification de Gand, les bourgeois d'Anvers, dans le but d'empêcher le renouvellement des scènes terribles qui venaient de se produire, se ruèrent sur la citadelle, et se mirent à démolir cette forteresse, ils enfoncèrent également les portes des magasins, et eurent toute liberté d'enlever ce qui leur semblait de bonne prise. Aussi, le 7 septembre 1577 (2) Charles, baron de Liekercke, vicomte de Bruxelles, et Guillaume Ruck, receveur-général, agissant au nom de Artus de Proest, « Comis vanden admonitien van Oorloge opt Casteel van Antwerpen, » chargé de la garde des munitions, déclarent décliner toute responsabilité au sujet de l'intégralité du dépôt sur lequel ils avaient été appelés à veiller.

*
* *

Dès que quelque liberté règna de nouveau dans la cité terrorisée, les bourgeois secouèrent leur frayeur, et tâchèrent de rentrer en

(1) Scab. prot. 1585 M. N. II 463.
(2) Nts. P. Fabri.

possession des objets qui leur avaient été enlevés. On les voit se mettre à la piste de leurs biens, poursuivre les ravisseurs, puis traitant d'égal à égal, racheter bien souvent à beaux deniers comptants, ce qui leur appartenait en pleine propriété. Nous avons narré plus haut quelques poursuites de ce genre, dont l'objectif consistait en marchandises commerciales ; montrons maintenant, que les plus modestes objets de ménage, furent également jugés de bonne prise. L'histoire de ces revendications nous semble assez typique, pour que nous en citions rapidement quelques unes.

Voici d'abord le souvenir d'un vol de trois lits, qui avaient été enlevés par les soldats espagnols au détriment de Jean van Walen, habitant Zwyndrecht, et de Élisabeth Van den Broecke, veuve de Pierre Vergauwen, à Borcht. (1) Les objets volés avaient d'abord été cachés rue de la Nacelle, « inde Schuytstrate, » puis portés dans la maison d'une complice, une certaine femme d'origine wallonne, qui accompagnait les soldats, et qui habitait dans une impasse aboutissant dans la rue St-Jean, « int straetken sonder eynde. » Mais ils ne les laissèrent pas longtemps dans cette cachette ; ils s'empressèrent en effet de les vendre à une certaine Anna, qui était femme de Godefroid Wellens, fripier, habitant Marché du Vendredi.

Van Walen fut mis au courant du fait, et se rendit immédiatement chez le fripier pour rentrer en possession de son bien ; mais ce dernier refusa de s'en désaisir, prétextant qu'il appartenait aux Espagnols. C'est alors, que les volés envoyèrent chez le receleur, le notaire Dries, agissant comme huissier, pour exiger la restitution des lits. La femme de Wellens n'y consentit que moyennant le payement de 18 florins, somme qu'elle prétendait avoir déboursée pour acheter ces objets mobiliers.

Un plombier, du nom de François Dor, avait vu comme tant d'autres sa maison pillée le 4 novembre. (2) Dès que la position se fut un peu calmée, il procéda à une enquête, pour savoir ce que les objets qui lui avaient été enlevés, étaient devenus. Il apprit qu'ils se trouvaient déposés à la citadelle, en possession d'un certain soldat espagnol, nommé Jehan Pico. Il négocia immédiatement le rachat de ses

(1) Nts. P. Dries, 23 mars 1577, f° 266.
(2) Nts. P. Fabri, 15 mars 1577.

meubles. Il échoua d'abord, mais il finit moyennant une certaine somme à rentrer en possession de son bien.

Voici un autre exemple, qui prouve une fois de plus que la reconnaissance n'était pas la vertu dominante des soldats étrangers en garnison dans notre ville. (1) Jacques Vervloet, « marchand des Buffles et Chamois » habitait au Vieux Marché au Blé, la maison portant pour enseigne « Au pellican d'or » ; il possédait encore une autre maison, rue de l'Étuve, dans laquelle il avait accordé l'hospitalité à plusieurs soldats allemands. Le jour du pillage, lors du « saccagement et spoliacon, » ces militaires pillèrent de fond en comble la maison de leur propriétaire, et enlevèrent entr'autres, des pièces de toile de Cambrai et d'autres marchandises, plus une grande partie d'habillements. Ils cédèrent immédiatement leur butin à des soldats espagnols, qui l'emportèrent.

Des soldats avaient également pillé la maison de Paul van Gemert (2), et avaient emporté divers objets, notamment trois pièces de drap anglais, qu'ils s'étaient empressés de revendre à un Portugais. Chose triste à constater, et qui se répéta malheureusement trop souvent en ces jours néfastes, les voleurs avaient des complices parmi le peuple anversois. Et c'est ici de nouveau le cas. Van Gemert parvint à les connaître, et se rendit chez eux. C'était Jean de Coleneere, chez qui logeait Mathieu Nedershoven. Il leur envoya un officier ministériel pour les menacer de dommages intérêts, dans le cas où les objets enlevés ne lui seraient pas restitués.

Paul Moermans, cordonnier, et sa femme Judith Vermasen, déclarent que le 4 novembre 1576, surpris par l'attaque furieuse de la ville, ils cachèrent dans leur cave en-dessous d'un tas de bois (3), une bourse contenant leur argent disponible, puis ils s'enfuirent hors de leur demeure. Quelques jours après, Judith Vermasen rencontra inopinément la femme de Pierre de Keteleer, qui habitait près de l'église St. Jacques. Elle était toute en larmes, assurant que les Espagnols voulaient pendre son mari, vu qu'il ne savait pas payer la rançon stipulée pour récupérer sa liberté. Prise de pitié, Judith

(1) Nts. P. Dries, 19 dec. 1576 f° 273.
(2) Nts. Claeys Van Loemele, 7 décembre 1576.
(3) Nts. Claeys van Loemele, 9 janvier 1577.

Vermasen descendit à sa cave, et extraya la bourse de la cachette, pour lui remettre le montant de la rançon. Plus tard, elle réclame restitution d'une forte somme, qui avait soi-disant dû servir à délivrer le captif. Les parties citèrent une foule de témoins pour prouver le bien fondé de leurs griefs.

Arrêtons ici cette nomenclature ; elle servira à donner une faible idée de la grande quantité de revendications qui durent se produire, et prouvera de quelle impunité les voleurs jouissaient, et avec quelle facilité et quelle tranquillité ils pouvaient se livrer à leurs petites opérations de revente ou de rançonnage.

*
* *

Les propriétaires d'immeubles eurent particulièrement à souffrir du résultat des sombres journées de la Furie. Innombrables furent les contestations qui naquirent alors, conséquence directe du trouble apporté dans tous les rouages sociaux par la crise violente de novembre 1576. Citons seulement quelques exemples.

Le 5 décembre 1576, (1) Agnes Wachman, femme de Sébastien van Daele, comparait devant le magistrat, et déclare que son mari a été complètement ruiné par les soldats espagnols, « *berooft ende gepilleert van den soldaten* », et qu'il lui est matériellement impossible de payer le loyer de la maison qu'elle occupe rue Vieille Bourse, et qui appartient à la gilde des forgerons. Elle sollicite la faveur d'une remise.

Jeanne Keersmakers, femme de Étienne de Poorter, est dans la même situation. Le 3 janvier 1577 (2), elle déclare à son propriétaire Wauter Ghysels, qu'il lui est impossible de payer son loyer, toutes ses ressources ayant été détruites lors du sac de la ville « *deur het saccagement van Stadt de middelen nyet en heeft.* »

Les propriétaires des immeubles dont nous venons de parler étaient encore plus ou moins heureux. Ils avaient au moins pu conserver la propriété de leur bien. Tel n'était pas le cas pour toutes les victimes du pillage. Ainsi, Roger de Taxis, chanoine de la cathédrale,

(1) Certif. B. 1576. f° 66.
(2) Nts. P. Dries.

vit sa maison conquise par un soldat espagnol, qui avait nom Bernardino de Sint Jacques (1).

Celui-ci ne voulut s'en désaisir que moyennant une rançon de 400 florins. Le chanoine dut consentir à ces exigences, et lui versa immédiatement 250 florins ; il créa pour le solde une traite, qui vint en possession d'un cordonnier anversois, Denis Franssen. Sur ces entrefaites, le pillard espagnol était mort à Milan, et Roger de Taxis désireux de terminer cette désagréable affaire, mit Franssen en demeure d'accepter les 150 florins, et de libérer entièrement sa propriété.

Le cas de Jean du Four, négociant, était plus curieux encore. Il possédait une maison appelée « *Venegien* » et située « *inde Suerstraet* » (2). Lorsque la paix fut rétablie, il voulut rentrer dans ses pénates, et fut fort étonné de les voir occupées par un certain Corneille Nuyts, tailleur. Celui-ci mis en demeure de vider les lieux, s'y refusa résolument, prétendant qu'il avait régulièrement loué cette maison moyennant un loyer annuel de 15 livres, d'un certain orfèvre, appelé Barthélemy Orts. Le propriétaire évincé, attaqua alors en justice ce locataire récalcitrant. Il fit valoir comme principal argument que par suite de la Pacification de Gand « *by de pacificatie gesloten tot Gendt,* » tous les biens confisqués ou saisis devaient retourner à leurs propriétaires primitifs.

Nous nous bornerons à citer ces quelques exemples, qui prouveront surabondamment combien grand était le désarroi qui suivit la période si troublée de la furie espagnole, et combien aussi étaient osées les prétentions de ceux qui avaient profité de ces troubles pour s'emparer du bien de leurs voisins.

*
* *

Nous avons décrit autre part les péripéties du pillage du «pand» des tapissiers à Anvers. Nous n'analyserons donc pas ici les documents que nous avons découverts depuis l'impression de notre travail, et que nous comptons utiliser dans une prochaine publication spéciale.

(1) Nts. P. Fabri, 23 septembre 1577.
(2) Nts. P. Fabri, 23 et 26 mai 1578.

On se rappellera que les pillards s'étaient retirés à Maestricht. Mais outre les riches tapisseries, ils emportaient avec eux d'autres objets encore. Ainsi, certains soldats avaient également trainé à leur suite les meubles, et tous les biens de Henri Pymants, fabricant de tables. Peut-être d'autres intermédiaires, dans un but peu louable, avaient-ils tenté de revendiquer ces dépouilles, car en 1576 (1) la victime déclare, qu'elle n'a jamais chargé Michel Vrancken, habitant Aix-la-Chapelle, de revendiquer pour son compte les objets enlevés. Bien au contraire, il charge à la même date son fils, Joos Vrancken, de faire toutes les démarches nécessaires pour rentrer en possession des objets volés. Nous n'insisterons pas davantage sur les actes de ce genre, ils nous fournissent en général bien peu de détails intéressants pour la tâche que nous avons entreprise.

*
* *

Donnons encore quelques indications au sujet de la mort de certaines victimes des troubles de novembre 1576.

Parmi celles-ci il faut compter Dominique Wagemaquers ; il fut tué dès le commencement des massacres, le 4 novembre. (2)

Il remplissait les fonctions de greffier de la ville. Fils de Dominique Wagemaquers, il épousa le 30 avril 1569 Marguerite Gielis, dont il eut quatre enfants : Marguerite, Catherine, Herman et Élisabeth. Il habitait rempart des Tailleurs de pierre. « *Op de Steenhouwersvest naest de hoeckhuyse genaemd den dondercloot* » Il semblerait qu'il eût un pressentiment de sa fin prochaine, car, quoique jouissant d'une excellente santé, il fit son testament le 25 septembre 1575.

Dès le 26 novembre, un inventaire détaillé était dressé de tous les biens délaissés par le défunt. Parmi les nombreux objets renseignés dans cette pièce intéressante, se trouvent quatre plats armoriés qui lui avaient été offerts après qu'il eût conquis le grade de licencié « *vier gedopte schalen met de Wapen van Jan Loupes Gullio des aftevigen geschonken op zijn licenciaat feeste* » Vient ensuite une pièce de tapisserie de Tournai, et enfin une très nombreuse bibliothèque

(1) Certif. B., f° 254.
(2) Nts. D. Cauwenbergen, 26 novembre f° 65.

composée principalement de livres de droit, de littérature et de médecine.

C'est le 4 novembre également, que fut assassiné l'échevin d'Anvers, Nicolas van Bouchout. Il avait épousé Anne Ressius, dont il eut cinq enfants, savoir: Henri, Jacob, Lambert, Catherine et Anna (1).

Il est positif que le malheureux magistrat avait également prévu les événements qui devaient fondre sur la ville. Peut-être même avait-il été directement prévenu. Craignant alors pour ses biens, il avait eu soin de les dissimuler dans différentes demeures amies.

Dans la maison de Thierry Cuylen, située rue du Cimetière « *Kerckhoffstrate tegen over St-Merten* » il avait déposé quelques objets parmi lesquels nous citerons: un baril contenant 100 « *Daelers* » de Bourgogne, de plus une somme importante composée de pistoles, de « *Philippusguldens* », de « *Keysers* » d'or, de « *goude Andreas* » et de florins. Deux autres tonnelets contenaient une somme en monnaie d'argent, puis de l'argenterie, telles des salières, des cuillères, etc.

Au grenier de cette même demeure, il avait réuni toutes sortes d'instruments et de meubles. Dans une autre cachette de la maison Cuylen, se trouvaient tous les papiers de l'échevin anversois et son livre de famille, dans lequel il inscrivait les événements importants, la date de la naissance de ses enfants, etc, etc. Il possédait également une bibliothèque assez nombreuse de livres de droit, dont la liste fait partie de l'inventaire de ses biens, passé le 2 décembre.

Chez un autre ami, le pensionnaire Maes, qui habitait rue d'Arenberg, van Bouchout avait remisé des meubles, des dinanteries, des porcelaines et sa garde-robe.

Quant à la demeure même du défunt, appelée « *Den grouwen Arent* » et située « *inde bershstrate,* » elle était presque vide, il ne s'y trouvait plus que quelques objets de peu de valeur ; des meubles et des tableaux.

Il est évident que ces différents déménagements n'ont pas pu se faire au moment de l'envahissement de la ville. Il est donc prouvé une fois de plus, que plusieurs de nos concitoyens avaient prévu les événements qui se sont produits, et que plusieurs avaient pris des

(1) Nts. D. Cauwenbergen.
(2) *Gebodboeck,* Vol. D, f° 32.

mesures qu'ils croyaient efficaces, pour ne pas en être victime.

Ces mesures avaient même été si générales, que peu après la Furie, par ordonnance du 6 décembre 1576, le magistrat considérant que certains bourgeois avaient caché de tous côtés leurs meubles, et laissaient leurs maisons d'habitation complètement vides, ce qui apportait les plus graves obstacles à la distribution des logements aux soldats formant la garnison de la ville, ordonnait de déclarer endéans les 24 heures à l'écoutête van der Meeren, dans quels endroits des meubles étaient cachés, et à qui ils appartenaient.

Enfin, citons encore d'après un document de l'époque (1), quelques détails sur la fin tragique d'un négociant en soieries, François van Bruesegem. Tout comme l'échevin van Bouchout, il avait prévu les troubles, et avait pris la précaution de cacher des meubles à droite et à gauche.

Chez Adrien van Breusegem, prêtre, habitant Vieille Bourse, se trouvaient des ustensiles de tous genres. Dans un grenier du Refuge de l'abbaye d'Affligem, sont remisés de nombreux meubles. Mais c'est au couvent des Sœurs Noires qu'il avait porté ses objets les plus précieux; il avait cru les mettre en sûreté en les déposant sous l'égide de la sainteté de cette maison de retraite. Il y fit transporter des ustensiles, de l'argenterie, des tapisseries, du linge et des tableaux. Parmi ces derniers, il y a lieu de citer une toile de Raphaël « *een stuck schilderye van Raphael op paneel in lysten* ».

Enfin, dans la maison même du défunt, située Grande rue de Tournai, et portant pour enseigne « *de Lelie* » n'étaient restés que quelques meubles.

Ces précautions prises, van Breusegem crut pouvoir attendre en sécurité les évènements. Mais son espoir devait malheureusement être déçu. Les soldats attaquèrent sa demeure et la livrèrent au pillage. Plein de frayeur van Breusegem s'enfuit, et alla se refugier au couvent des Sœurs Noires. Mais il avait été poursuivi par les pillards, et malgré l'inviolabilité de l'asile qu'il avait gagné, il fut impitoyablement massacré dans le couvent même par les soldats, « *binnen den cloostere van de swerte sustere dese stadt alwaer de selver gevlucht was mits den troubelen van soldaten in des voorscreven Franchoys huys geplund hebbende* ».

(1) Nts. D. Cauwenbergen, f° 72.

Franchois van Breusegem, avait épousé Jeanne van Ettersen. Chose curieuse, son testament passé devant le notaire Jean Huysman, prêtre, est daté du 5 novembre. Il est probable que mourant, il aura dicté et confié ses dernières volontés au prêtre, qui était venu lui apporter les secours suprêmes de la religion ; il fait dans cette pièce de nombreux legs à ses frères et neveux.

***

Nous arrêterons ici cette rapide étude. Nous espérons par la publication de ces détails inédits avoir apporté une pierre à la construction de l'histoire définitive de la Furie Espagnole, et avoir surtout contribué à établir la physionomie exacte de ces sanglantes journées, racontées en quelque sorte par les témoins eux-mêmes.

En terminant citons comme conclusion l'inscription qu'un tabellion anversois, le notaire Claeys van Loemele (1) inscrivit à la date des événements, au milieu du registre contenant les minutes de ses actes :

Incarnatio Cladis Antverpie,
Heu cecidit quarta Belgii rosa bella novembris
per bellatores rector hibere tuos (2).

Anvers, juin 1895.

FERNAND DONNET.

---

(1) 1576 f° 22.

(2) Vers, que nous croyons pouvoir paraphraser comme suit :

Commencement du sac d'Anvers.

Hélas, le 4 novembre, la belle rose de Belgique tomba par le fait de tes guerriers, ô chef espagnol.

RAPPORT

DU

LIEUTENANT-GÉNÉRAL WAUWERMANS,

sur l'ouvrage de M. Roland,

« Orchimont, son château et sa seigneurie. »

En réponse à un concours ouvert à la fin de l'année 1891 et dont le terme fut fixé au 31 janvier 1893, l'Académie a reçu un mémoire intitulé *Orchimont* avec le nom de son auteur régulièrement scellé dans un billet cacheté. Chargé d'examiner ce travail, j'ai constaté avec regrets qu'il ne répondait en aucune manière à la question posée, qui tendait à la *reconstitution artistique* d'un ancien château du moyen âge de notre pays d'après ses ruines. Tout en rendant hommage à la manière dont l'auteur avait traité la *question historique*, j'ai dû conclure dans mon rapport présenté dans la séance du 6 août 1893 à lui refuser le prix.

Je me suis trouvé en parfait accord avec le second commissaire, M. S. Bormans, sur l'importance historique du mémoire présenté, sans que celui-ci ait conclu au sujet de la question même qui formait la base du concours, qui était purement artistique. En présence de cette double solution, l'Académie décida de ne pas accorder le prix à un travail qui ne répondait pas au programme, mais, en outre, décida de faire connaître qu'elle était disposée à accueillir le mémoire pour l'insérer dans les Annales, si l'auteur y consentait et se ferait connaître en lui permettant d'ouvrir le billet cacheté renfermant son nom.

Par sa lettre datée de Balatre (Mazy), le 28 novembre 1893, M. le curé Roland s'est déclaré auteur du mémoire et accepte la proposition de l'Académie, après toutefois avoir été autorisé à revoir son travail, dont l'expédition avait été hâtée pour ne pas dépasser le

terme du concours. L'ouverture du billet cacheté permit de constater son identité.

Le mémoire de M. le curé Roland nous est revenu corrigé par l'auteur, suivant les indications de M. Bormans, le second commissaire, avec une lettre d'envoi en date du 24 février 1895.

J'ai relu ce travail avec beaucoup d'intérêt, qui a gagné aux modifications qu'il a subies et je ne puis plus que me rallier aux conclusions de M. Bormans en proposant son insertion dans les Annales de la compagnie.

« Cette histoire d'Orchimont, » dit M. S. Bormans, « est une » entreprise intéressante, principalement à cause des phases » diverses par lesquelles a passé la seigneurie, qui a été successive- » ment en possession de seigneurs particuliers, de souverains, de » seigneurs gagistes et même de brigands. »

Anvers, 6 mars 1895. WAUWERMANS.

Rapports de MM. de Raadt et le lieutenant-général Wauwermans sur le mémoire de M. Alph. de Vlaminck: *La Seigneurie de Moerzeke.*

RAPPORT

DE M. TH. DE RAADT.

Le travail de M. de Vlaminck est le fruit de longues et patientes recherches.

Au point de vue de l'histoire seigneuriale, l'auteur a traité, d'une façon très complète, la partie médiévale, en se basant sur des documents et archives et quelques bons auteurs.

Parmi les ouvrages imprimés mis à contribution, citons « *Maldeghem la Loyale* », par Mme la comtesse de Lalaing, qui a servi de source principale pour les renseignements *généalogiques* sur les Maldeghem. A mon avis, il y aurait peut-être lieu de condenser quelque

peu ces particularités, en laissant le lecteur libre de recourir, pour plus de détails, au livre susmentionné.

Mais je n'entends nullement abuser de mon rôle de rapporteur pour déclarer indispensable une modification du mémoire dans ce sens.

Les archives de Gand ne pourraient-elles pas fournir des documents complémentaires sur l'histoire de Moerzeke ?

Quoi qu'il en soit, l'étude de M. de Vlaminck, telle qu'elle est, mérite, certes, les honneurs des Annales de l'Académie. C'est une page, consciencieusement écrite, de l'histoire de notre pays.

Bruxelles, 7 mai 1895.

J. Th. de Raadt.

RAPPORT

DE

M. le lieutenant-général WAUWERMANS.

M. Alph. de Vlaminck présente à l'Académie une monographie de la commune de Moerzeke, située sur la rive gauche de l'Escaut, non loin de Termonde, dans la bouche du fleuve et dont le territoire est limité par les communes de Hamme et de Gembergen. Trente pages sont consacrées à décrire le site, à faire connaître la juridiction, les mœurs, le culte de cette commune, puis quarante pages résument l'histoire de sa seigneurie qui passe successivement par des alliances et des successions, dans les familles de Gembergen et de Maldeghem pour tomber au XVIe siècle par l'extinction de ses premiers seigneurs, dans des mains diverses par des donations, ventes et achats. « Les sei- » gneurs de Moerzeke, » a dit M. de Vlaminck « après avoir brillé » d'un vif éclat pendant sept siècles, disparurent dans la tourmente » qui marque la fin de l'ancien régime... et c'est dans les archives » poudreuses qu'il faut aller chercher leur histoire ». Aussi l'auteur ne manque-t-il pas de reproduire dans les 30 dernières pages de son travail, l'indication des documents qu'il a consultés et qu'il présente sous forme d'annexe.

J'ai lu le travail avec intérêt et si je décline ma compétence sur les questions d'histoire locale qu'il soulève, je n'en suis pas moins convaincu qu'il intéressera aussi tous les lecteurs des Annales de l'Académie. Le mémoire est écrit d'une manière attrayante avec beaucoup d'ordre et de méthode.

L'Académie a condamné autrefois, l'abus des généalogies dans ses Annales, lorsqu'elles tendaient à glorifier exclusivement les familles, à faire ressortir des illustrations personnelles qui, par la loi des temps, sont condamnées à retomber dans la poussière. Il n'en est pas de même pour la généalogie que l'auteur présente d'une manière succincte, se rattachant au sol et s'appliquant à l'histoire des hommes qui l'ont transformé par leur travail. J'estime que l'œuvre de M. de Vlaminck est très utile et digne d'être imitée. Une collection de monographies semblables, se rapportant aux communes riveraines de l'Escaut, jetterait un grand jour sur l'histoire de ce fleuve et de ses variations, qui reste encore à faire. Il fit la fortune de nos pères, contribue à la nôtre et fera celle de nos successeurs.

Je propose l'insertion du mémoire de M. de Vlaminck, dans les Annales de l'Académie.

Anvers, 28 mai 1895. WAUWERMANS.

LES PLACES DÉCIMALES

du corps des monnayeurs brabançons

A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE.

Lorsqu'en 1291, le duc Jean 1er créa le serment des monnayeurs brabançons, il déclara le titre de membre héréditaire et laissa à ceux du serment le privilège de pourvoir, par voie d'élection, aux vacances qui viendraient à se produire. Le duc réserva seulement, pour lui et ses successeurs, la nomination de dix compagnons, dont les noms figureraient sur une liste spéciale. Ces places prirent dans la suite le nom de « places décimales du corps des monnayeurs en Brabant ». Cette appellation est nouvelle, il était donc utile de la faire connaître.

Le désir de jouir des nombreux privilèges accordés par les souverains brabançons aux membres de la corporation des coins et du marteau fit que le gouvernement, dont les idées s'étaient *élargies* avec le temps, trouva dans la vente des places réservées à son choix une source de revenus, qui certes n'était pas à dédaigner.

On pourra en juger par le document suivant, conservé aux Archives générales du Royaume de Belgique :

Relevé des sommes qui ont été fournies au gouvernement par les possesseurs actuels des places décimales du corps des monnoieurs, en Brabant.

Jean Baptiste Cogels fut pourvu d'une de ces places par commission de la chambre des comptes, du 20 juillet 1753, parmi un donatif en argent courant de . . . . . 400 fl.

Jean Guillaume Lunden, par pareille commission du 18 novembre 1755, moiennant une somme de . . . 2000 fl.

Joseph Cogels. Le décret autorisant la chambre à conférer cette place porte seulement le donatif de fl. 2500 de change, mais la commission du 5 janvier 1756, de même que la quittance de ce donatif, le font monter à 5000 fl. de pareille monnoie. Ci en monnoie courante . . . . . 5833 fl.- 6^{s}-8^{d}

Charles Joseph de Heuvel, par commission du 28 novembre 1755, parmi une finance de 3500 fl. de change. Ci en argent courant . . . . . 4083 fl. - 6^{s}-8^{d}

François J. de Heuvel, par commission du 6 décembre 1755, moyennant un donatif de 4000 fl. de change. Ci 4666 fl.-13^{s}-4^{d}

Charles Joseph van Colen, par commission du 28 avril 1757, pour une somme de quatre cents pistolles . . 4200 fl. c^{t}

Joseph Stier, obtint une place vacante par la promotion de Robert le Candele à l'état de contre waradin et la commission du 4 décembre 1775 porte le donatif à . . . . . 4200 fl. c^{t}

Veuve Meulenaere. Pierre François de Meulenaere, par commission du 4 février 1762 parmi un donatif de 5000 florins de change. Ci . . . . . 5833 fl.- 6^{s}-8^{d}

A reporter 31216 fl.-13^{s}-4^{d}

Report 31216 fl.-13ˢ-4ᵈ

Veuve Meulenaere. Guillaume Théodore Louis de Meulenaere, par commission du 18 septembre 1762 5833 fl.- 6ˢ-8ᵈ

Total fl. cᵗ. 37050 fl.- 0ˢ-0ᵈ

Robert le Candele, qui, par commission du 30 janvier 1760, avait été pourvu d'une place décimale pour une somme de fl. 5000 de change, obtint, le 29 août 1769, la place de contre waradin de la monnoie d'Anvers, parmi un autre donatif de fl. 1000 de change, et le désistement de sa place décimale faisant les deux sommes ensemble . . . . . 7000 fl. cᵗ.

Le waradin **Cornelissen de Schooten** a payé . . . 10500 fl. cᵗ.

Total général 54550 fl. cᵗ.

On sait que le florin courant de Brabant valait environ 1 fr. 81. C'est donc près de 100 000 francs que les monnayeurs décimaux, le waradin et le contre waradin de la monnaie d'Anvers avaient versé dans les caisses du gouvernement autrichien.

Au XVIIIᵉ siècle, les monnayeurs brabançons n'étaient plus les rudes ouvriers qui, armés de lourds marteaux, frappaient monnaie, non seulement pour le duc et pour le comte de Hollande auxquels ils prêtaient serment (¹), mais encore, parfois, pour le roi de France, car Charles VI, en 1418, les avaient autorisés à travailler dans ces monnaies, tout comme les membres du serment de France et du serment d'Empire.

A ces temps de durs labeurs, les places de monnayeurs n'étaient guère mises à l'encan ; elles n'auraient d'ailleurs pas trouvé d'amateurs parmi la classe aisée. C'était de sa personne et non de son argent qu'il fallait payer jadis les privilèges attachés au titre de franc compagnon du serment.

Il n'en était plus de même en 1775. Depuis près de dix-sept ans on ne forgeait plus à Anvers. Aussi le titre d'ouvrier se payait-il au delà de 10500 fr. Une place de sans-travail est côtée moins haut aujourd'hui.

ALPHONSE DE WITTE.

---

(1) Je promets et je jure que je serai fidèle au duc de Brabant, mon légitime seigneur et après lui au comte de Hollande.

Chirurgie antique. — Étude sur la trousse d'un chirurgien gallo-romain du IIIe siècle,

PAR LE DOCTEUR DENEFFE.

Note lue à la séance du 9 décembre 1894, par M. A. BLOMME.

L'ouvrage que je suis chargé de vous offrir est l'œuvre de M. Deneffe, président de l'Académie royale de médecine de Belgique, professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Gand.

La découverte de la trousse d'un chirurgien gallo-romain du IIIe siècle, a fourni à l'honorable professeur, le cadre d'une étude fort intéressante sur la chirurgie antique, et d'une manière spéciale sur les instruments que les anciens opérateurs avaient à leur disposition. La matière traitée est quasi neuve en archéologie, et sauf de rares observations incidentes, que l'on rencontre dans les relations de certaines fouilles, le sujet n'a pas été traité *ex professo* ; du moins, je ne puis citer qu'une description des instruments de chirurgie du musée de Naples (1). M. Deneffe ne semble pas avoir eu connaissance de cette publication.

Malgré la simplicité de l'appareil instrumental des anciens, leur médecine opératoire avait des applications nombreuses et variées. Je ne puis vous donner la nomenclature de toutes les pièces étudiées par M. Deneffe, vous exposer les déductions techniques qu'il développe avec une haute compétence ; je dois me borner à attirer particulièrement votre attention sur quelques détails archéologiques, qui corroborent les résultats des savantes recherches, dont j'ai l'honneur de vous entretenir.

(1) B. VULPES. *Illustrazione di tutti gli strumenti chirurgici scavati in Ercolano e in Pompey.* Napoli, 1847.

La trousse décrite par M. Deneffe a été exhumée à Paris, en octobre 1890, par suite de l'exécution de travaux dans l'avenue de Choisy. A l'énumération d'objets similaires signalés dans le mémoire, il faut ajouter une boîte cylindrique, en plomb, trouvée à Vaison (Vaucluse) avec des ossements, dans un vase en terre, renfermé lui-même dans une urne cinéraire en pierre. Ce petit monument est déposé aujourd'hui dans le musée installé dans la mairie de cette ville. Il contenait 1° une spatule, longue de 0m16, plate à l'une de ses extrémités, renflée et arrondie au bout opposé; 2° une tablette en marbre, biseautée sur une de ses faces; 3° deux fioles en verre hautes l'une de 0m06, l'autre de 0m04. Cette découverte a été publiée par MM. Héron de Villefosse et Thédenat, dans l'un des articles qu'ils consacrèrent à l'étude des cachets d'oculistes romains (1).

Si l'on tient compte des dimensions, relativement grandes de cette trousse, son mobilier peut paraître très restreint, mais il est possible que d'autres objets qui en faisaient partie, aïent accidentellement disparu.

La découverte de l'avenue de Choisy n'a fourni qu'un vase en bronze contenant des instruments chirurgicaux. L'urne cinéraire qui l'accompagnait probablement, ne fut pas retrouvée ; le terrain avait été remué lors de la construction du mur d'enceinte de la ville. Par sa forme et son volume, ce vase se distingue des étuis cylindriques portatifs, dont les médecins se munissaient pour leurs visites. Parmi les instruments qu'on y trouva figure « une pierre en marbre blanc de forme rectangulaire, taillée en biseau sur ses quatre bords, mesurant 0m13 de long sur 0m08 de large et dont la face supérieure, déduction faite des biseaux, ne mesure que 0m07 de large sur 0m12 de long ».

M. Deneffe croit que de pareilles pierres ne sont pas communes; il se borne à en signaler quatre: deux au musée de Namur, une trouvée dans les environs de Tongres, par M. Christiaens, et une dernière que conserve le musée national de Naples. On peut citer cependant de nombreuses découvertes de tablettes en pierre ou en marbre, destinées au mélange des onguents, à la préparation des collyres ou à l'aiguisement des instruments. Des cachets d'oculistes ont même

(1) *Bulletin monumental*, t. XLIX. (1883), pp. 349-351.

servi à ces usages: sur les plats de plusieurs d'entre eux on peut constater des dépressions, produites par un frottement répété, sur d'autres des godets intentionnels.

Généralement rectangulaires les plaques employées par les chirurgiens, sont tantôt biseautées, tantôt en parallélipipède; par exception elles affectent la forme ronde (1).

Nous empruntons aux travaux de MM. Héron de Villefosse et Thédenat la description de nombreux spécimens que nous signalons à M. Deneffe.

Avec le cachet anonyme de Sens, on a trouvé une tablette mesurant 0m071 de longueur sur 0m052 de largeur, avec une épaisseur normale de 0m009, mais sur les bords, à l'endroit où viennent expirer les biseaux, elle n'a plus que 0m003. Le cachet de M. L. MARITVMVS (forêt de Laigues, Oise) était accompagné d'une tablette biseautée sur l'une des faces, longue de 0m125 et large de 0m079.

Le mont Chyprès, canton de Bouverie, forêt de Compiègne, a fourni une pierre avec biseaux sur une des faces, d'environ 0m10 de longueur sur 0m065 de largeur; elle est déposée au musée de Compiègne, et figure au catalogue sous le nº 181. Le cachet des oculistes C. FVSCIANVS IVSTVS et SENTIUS MATIDIANVS a été trouvé au même endroit (2).

Le musée de St.-Germain possède treize de ces pierres, dont deux trouvées au mont Chyprès cité ci-dessus; six autres proviennent des sépultures du Mont Berny dans la forêt de Compiègne; la neuvième a été découverte, en 1864, aux Tournelles, plateau de Champlieu, commune d'Arouy, (Oise); la dixième provient de la garenne du Roi; deux ont été recueillies à Orange ou dans les environs; Reims a fourni la treizième. Sauf la dernière, toutes ces tablettes ont servi de mortier, ainsi que l'attestent des concavités, creusées sur l'une de leurs faces.

Au musée Carnavalet, à Paris, on conserve une tablette avec biseaux et godet provenant des fouilles de l'Hôtel-Dieu.

Au musée de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à

(1) C. Cecl. Piccoli bronzi del museo nazionale di Napoli, tav. VII, nº 30.

(2) *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, t. I (1869-1872), pp. 343-350.

Dijon, se trouvent deux tablettes, dont l'une biseautée d'un côté, porte au revers, au centre, une dépression de forme ronde, ayant un peu plus de 0m03 de diamètre. La plaque elle-même a 0m125 de longueur sur 0m085 de largeur et une épaisseur de 0m005. La seconde tablette, qui n'a ni dépression ni biseaux, est longue de 0m14, large de 0m10 et épaisse de 0m015.

Douze tablettes, biseautées d'un seul côté, sont au musée de Rouen. Au centre de l'une des faces, on remarque des godets circulaires ayant des profondeurs variées. L'un de ces creux a tellement servi que la plaque est percée.

Au musée du château Borély à Marseille, deux tablettes biseautées. L'une en marbre blanc violacé est antique; l'autre portant l'inscription MARCELLVS, est fausse.

M. Franchart, à Reims, possède une tablette biseautée d'un côté et présentant de l'autre un petit godet.

Le British Museum conserve quatre tablettes ayant environ 0m17 de largeur et des biseaux sur l'une de leurs faces. Elles sont qualifiées : « Four painters pallets » une cinquième, plus petite, porte au centre une dépression circulaire non intentionnelle, provenant d'un frottement fréquent et prolongé. Elles viennent de Cologne (1).

Cette énumération déjà si longue a été complétée par notre éminent confrère, M. le Premier président Schuermans, qui signala l'existence au musée de Liège de quatre tablettes du même genre, dont la provenance n'est pas renseignée (2) :

« 1° Une tablette de 0m062 de long sur 0m042 de large, semblant être en pierre de touche ; les biais sont inclinés très obliquement, de telle sorte qu'à peine la neuvième partie de la pierre reste plane ;

2° Une autre tablette plus grande, en marbre veiné de jaune comme la suivante, de 0m10 sur 0m068 ; les biais ont 0m012 de développement ;

3° Une tablette de 0m117 sur 0m017; les biais sont de 0m017 ;

4° Une tablette de marbre blanc semblant avoir passé au feu et ayant perdu une partie de ses bords, mais qui a dû avoir 0m115 sur 0m08, quand elle était entière, avec des biais de moins de 0m008,

(1) *Bulletin monumental*, t. XLIX (1883), pp. 343-348.

(2) *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, t. XXIII (1893), p. 13.

dont le peu de développement s'explique par le peu d'épaisseur de la plaque. »

Ces tablettes sont dépourvues de godets ; leur surface opposée aux biseaux, est absolument plane.

Parmi les découvertes relatives à la matière qui nous occupe, il en est une dernière que nous recommandons tout spécialement à l'attention de M. Deneffe. En 1890, le savant archéologue, que nous citions au début de cette note, M. l'abbé Thédenat, a publié un petit monument de provenance inconnue, appartenant à sa collection. Il consiste en une plaque de calcaire jurasique, de 0m09 de long, sur 0m07 de large et de 0m012 dans ses parties les plus épaisses. Une des faces est taillée en biseau, de sorte que sur tout le pourtour, les tranches n'ont que 0m007 d'épaisseur. L'une d'elles porte en creux, en caractères assez irréguliers, le nom TVLIVS, probablement celui du propriétaire de l'objet. Sur la tranche opposée, on lit le chiffre VI. Un large godet est creusé sur la face non biseautée. Le principal mérite de ce mortier, le *coticula* des Romains, c'est qu'il a conservé son pilon, circonstance qui en fait un spécimen absolument unique (1).

L'œuvre de M. Deneffe constitue une contribution de la plus haute importance pour l'archéologie de la chirurgie antique. L'Académie, appréciant le talent dont l'auteur a fait preuve et reconnaissante de son gracieux hommage, voudra bien, je l'espère, lui voter des remercîments.

---

(1) *Bulletin monumental*, t. LVI (1890) pp. 332-341.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

—

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE

XXIII

NOTE

Le présent Bulletin remplace le fascicule XXIII, dont la pagination est erronée.

—

1895.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES.

Texte: La feuille de 16 pages: [1]

Papier du Bulletin	4	centimes.
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
imprimée	2	»

Titre et faux-titre.

Papier du Bulletin	2	centimes.
» velin	4	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	1	»
» de 3 à 6 feuilles	2	»
» de plus de 6 feuilles	4	»

[1] Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 JUIN 1895 AU LOCAL DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE.

Présidence de M. Arthur Goemaere.

La séance s'ouvre à 1 heure.

Sont présents : MM. Arthur Goemaere, *Président*; Alph. de Witte, *Vice-Président*; Baron de Vinck de Winnezeele, *Secrétaire*; L. Theunissens, *Trésorier*; Fernand Donnet, *Bibliothécaire*; A. Blomme, P. Cogels, Albrecht De Vriendt, Ad. De Ceuleneer, Cte Amaury de Ghellynck d'Elseghem, Vte B. de Jonghe, Théod. de Raadt, Eug. Geefs, H. Hymans, lieutenant-général Wauwermans.

M. Chauvin, professeur à l'Université de Liége, invité par M. le Président, en vertu de l'art. 45 du règlement, assiste à la séance.

Se sont excusés : MM. J. Destrée; P. Errera; Edm. Geudens; P. Saintenoy; D. Van Bastelaer.

M. le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la séance du 7 avril, qui est approuvé.

M. A. Blomme dépose un rapport sur le mémoire de M. le docteur Deneffe, présenté à la séance du 9 décembre 1894.

MM. P. Cogels, Alph. de Witte et H. Hymans font quelques observations au point de vue de la correction des épreuves des mémoires parus dans les publications de l'*Académie*.

M. Hymans désirerait voir un reviseur responsable, chargé de revoir les épreuves. L'auteur recevrait son travail corrigé au point de vue typographique, et serait *seul* autorisé *à donner* le bon à tirer.

M. le Président engage MM. les auteurs à s'en référer au zèle du bureau. A Anvers, on ne trouve pas, comme à Paris ou à Bruxelles, des correcteurs impeccables, et nous devons nous contenter de ce que nous trouvons, quittes à veiller avec un plus grand soin au travail de l'imprimeur.

L'assemblée procède ensuite à l'inauguration de la Bibliothèque.

M. le Président remercie M. Albrecht De Vriendt, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, et M. Pierre Koch, administrateur de l'Académie, pour l'extrême obligeance qu'ils ont eue d'aider l'Académie, en lui fournissant le superbe et spacieux local dont elle jouira désormais. Il remercie en termes chaleureux, auxquels s'associent tous

les membres présents, Monsieur Fernand Donnet, le zélé et savant Bibliothécaire de l'Académie, de l'immense service rendu à la Compagnie. Grâce à lui la Bibliothèque de l'Académie est devenue accessible à tous ses membres.

M. H. Hymans propose de se réunir désormais au nouveau local.

Devant l'adhésion unanime des membres, cette proposition est adoptée. Le bureau fera à l'hôtel de ville une démarche officielle pour que, en cas de séance plénière et solennelle, les portes du vieux monument lui restent ouvertes, comme par le passé.

M. Fernand Donnet s'est aperçu en faisant le classement des livres, que beaucoup d'auteurs *anversois* négligent d'envoyer leurs œuvres à la bibliothèque. Les périodiques ont été pillés. Il en a découvert, munis de l'estampille, chez des libraires de la ville.

L'Académie autorise M. Donnet à racheter les ouvrages qu'il pourrait rencontrer.

Au sujet d'une vente d'autographes annoncée chez M. Fonteyn, à Louvain, M. Hymans estime qu'il appartient à l'Académie de faire une démarche auprès de ce libraire pour réclamer les pièces autographes qui appartiennent virtuellement à l'Académie, et qui ont été détournées de leur destination par une suite de circonstances difficiles à apprécier.

M. Cogels communiquera le catalogue de cette collection au bureau, qui a qualité pour maintenir les droits de l'Académie dans leur intégrité.

M. le Bibliothécaire dépose, sur le bureau, la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque, depuis la dernière séance.

Il fait ensuite l'analyse des publications reçues.

Ce travail est de plus en plus apprécié par les membres.

M. Chauvin, sur les instances de M. le Président, donne lecture d'un travail de M. le comte Maurin de Nahuys, intitulé « Les images chez les Arabes. » Reprenant le même sujet, M. Victor Chauvin, lit un travail fort documenté dans lequel il fait l'histoire complète de la question.

L'assemblée décide que le travail de M. le comte Maurin de Nahuys, ainsi que le complément par M. le professeur Chauvin, paraîtront aux Annales.

L'Académie procède ensuite à la nomination de deux délégués au

Congrès d'archéologie de Tournai, (août 1895). MM. Donnet et le baron de Vinck, reçoivent la mission de représenter l'Académie.

M. le comte Amaury de Ghellynck, présente un travail de M. de Burenstam, ministre de Suède et Norvège, à Bruxelles, sur un séjour de la reine Christine, à Anvers. C'est l'extrait d'un livre considéré comme exemplaire unique. On le suppose d'origine anversoise; la marque de l'imprimeur ressemble fort à celle de Verdussen.

MM. de Raadt, de Ghellynck et Donnet proposent de s'aboucher avec M. de Burenstam, pour obtenir la publication complète de cet ouvrage, dont il possède l'exemplaire unique.

MM. de Raadt et Donnet sont nommés commissaires pour examiner le travail.

L'Académie émet le vœu de voir reproduire dans ses Annales, le volume découvert par M. de Burenstam, suivi des commentaires qu'il a bien voulu lui donner.

M. A. de Witte, Vice-Président, fait ensuite part d'intéressants détails relatifs aux monnayeurs anversois, aux membres de cette association puissante créée en 1291 par le duc Jean I, et pourvue de privilèges nombreux.

M. Fernand Donnet, dans un travail écrit à la suite de recherches dans les archives communales, donne communication d'une série d'épisodes inédits de la Furie Espagnole, qui peuvent fournir une idée exacte de plusieurs phases obscures de ces journées sanglantes.

MM. de Raadt et le général Wauwermans font rapport sur le travail de M. de Vlaminck, relatif à le Seigneurie de Moerseke, près Termonde. L'impression en est votée.

M. H. Hymans, conservateur à la Bibliothèque Royale, annonce qu'il a acheté à Stuttgard, pour compte de l'État Belge, un plan inédit d'Anvers. Cette pièce rare gravée à Rome, vers 1550, donne une intéressante vue de notre ville prise de l'Escaut et porte l'inscription : *La grande città de Anversa.*

Elle mesure 0m.99 de large sur 0m.42 de haut. Elle porte l'inscription : *Fabius Licinius fecit.*

L'assemblée décide de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance la discussion des deux propositions de M. Donnet concernant la commission des fouilles et la commission des publications.

Vu la coïncidence des dates du congrès de Tournai et de la séance

réglementaire de l'Académie du 1er dimanche d'août, l'assemblée décide à l'unanimité d'avancer la date de la prochaine séance.

Celle-ci aura donc lieu le dimanche 28 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 3 h. 45.

Le Président, ARTHUR GOEMAERE.

Le Secrétaire, BARON DE VINCK DE WINNEZEELE.

Depuis la dernière séance la bibliothèque a reçu les envois suivants :

I° HOMMAGES D'AUTEURS.

Dr DUGNIOLLE. Notice sur quelques monnaies liégeoises.

id. Médaille de Boendael.

id. Le jeton au type de l'ours.

Cte A. D'AUXY DE LAUNOIS. Une découverte à Montignies-lez-Lenz.

FERNAND DONNET. Compte rendu analytique des publications.

NAPOLÉON DE PAUW. Enquête sur l'authenticité de la pierre tombale attribuée à Hubert van Eyck.

WILLIAM HENRY HOLMES. An ancient quarry in Indian territory.

ERNEST MATTHIEU. Les abords du château des comtes de Hainaut à Mons.

ARMAND PARROT. Histoire de la ville de Nice.

Lt GÉNÉRAL WAUWERMANS. Histoire de l'école cartographique Belge et Anversoise du XVIe siècle.

EDM. GEUDENS. Het Antwerpsch Knechtjeshuis.

LÉON GERMAIN. Origine de la croix de Lorraine.

id. Inscriptions de cheminées.

id. Les anciennes cloches de Saugues.

id. Bibliographie.

G. CUMONT. Billon noir inédit frappé à Vilvorde.

id. Pièces rares ou inédites et trouvaille de Niel-sur-Rupel.

ALPHONSE GOOVAERTS. Het beleg van Leuven in 1635.

J. TH. DE RAADT. Documents relatifs à Jean Guillaume comte palatin du Rhin.

2° PÉRIODIQUES.

Mons. Annales du Cercle archéologique de Mons. Tome XXIV.

Gand. Bulletin du Cercle historique et archéologique.
3e année. Nos 3 et 4.

Tournai. Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai.
Tomes 24 et 25.

Bruxelles. Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
Tomes LI et LII.

Anvers. Antwerpsch archievenblad.
Tome XIX. 4e livr.

Bruxelles. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
Bulletin. 65e année, nos 4 et 5.

Bruxelles. Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique, IVe série, tome IX. n° 5.

St.-Nicolas. Annales du Cercle archéologique du pays de Waes.
Tome XV. 2e livr.

Anvers. Ons volksleven. 7e jaarg. 5e en 6e afl.

Bruxelles. Revue belge de numismatique.
51e année. 3e livr.

Bruxelles. Les Précis historiques.
Tome XLIV. Juillet 1895.

Bruges. Annales de la Société d'émulation.
Tome XLV. 1e livr.

Anvers. Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers.
Tome XX, 1r fasc.

Id. Id. Mémoires, tome I.
Bulletin, Tome IX, nros 3 et 4. Tome XII, n° 3. Tome XIV, n° 3. Tome XVI, n° 4.

Charleroi. Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi.
Tome XX. 1e livr.

Bruxelles. Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par la Société royale de médecine de Belgique. Tome XIV.

BRUXELLES. Société royale belge de géographie.
Bulletin. 19e année, n° 3.

ARRAS. Mémoires de la Commission départementale de monuments historiques du Pas de Calais.
Tome I, IVe livr.

ARRAS. Bulletin. Tome, I, VIe livr.

AMIENS. Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.
4e Série, tome II.

id. Bulletin 1894, nos 2 et 3.

ROUBAIX. Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix. 3e Série, Tome I.

ANGERS. Mémoires de l'Académie des sciences et belles lettres d'Angers.
Tome II.

TOULOUSE. Mémoires de la Société archéologique du midi de la France.
Tome XV, 1e livr.
Bulletin n° 14.

BEAUNE. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune.
Mémoires 1893.

PARIS. Société nationale des antiquaires de France. Bulletin et mémoires, 6e série, tome III.
Bulletin 1893.

id. Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique 1894, 1er et 2e. Bulletin de la section des sciences économiques et sociales 1894.
Bulletin archéologique 1893, n° 3, 1894 n° 1.

id. Polybiblion, tome LXXV, 6e et 7e livr.

id. La Correspondance historique et archéologique.
2e année, n° 18.

id. L'art international, nos 5 et 6.

COMPIÈGNE. Société historique. Procès verbaux III 1894.

DUNKERQUE. Bulletin de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
1894, 1er et 2e fasc.

ST.-OMER. Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique 171e, 172e et 173e livr.

BORDEAUX. Société archéologique de Bordeaux.
Tome X, 4e fasc.

LIMOGES. Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.
Tome XLII.

ORLÉANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Bulletin, tome X n° 153.
Mémoires, tome XXV.

NANCY. Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, Tome XLIV.

id. Mémoires de l'académie de Stanislas.
CXLIVe année.

CAEN. Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles lettres de Caen, et tables décennales. 1894.

LE HAVRE. Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 61e année, 1r, 2e et 3e trimestres.

PARIS. Revue de l'Histoire des religions. 15e année, nos 1, 2 et 3, 16e année, n° 1.

id. Annales du Musée Guimet, tome 26.

ABBEVILLE. Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, tome III. 1e partie.

Id. Bulletin. 1893 nos 1, 2, 3 et 4.
1894 nos 1 et 2.

Id. Cinquantenaire de M. Ernest Prarond.

MONTPELLIER. Mémoires de la section des lettres de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, 2e série Tome I, n° 4.

TOULOUSE. Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse. 9e série tome VI.

NIMES. Mémoires de l'Académie de Nimes. VIIe série, tome XVI.

AIX. Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres d'Aix.
Tome XVI.

CHAMBERY. Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Tome XXXIII.

BESANÇON. Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.
6e série, 8e vol.

DIJON. Mémoires de l'Académie des siences, arts et belles lettres de Dijon.
4e série tome IV.

PÉRIGUEUX. Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.
Tome XXII, 3e livr.

Id. Table analytique des bulletins de 1884 à 1893.

CAEN. Mémoires de l'Académie royale des sciences, arts et belles lettres de Caen. 1845.

PARIS. Annuaire de l'Institut des provinces, de sociétés savantes et des congrès scientifiques.

Id. Polybiblion. Partie littéraire.
Tome LXXIV. 1e livr.

OISTERWIJK. Algemeen Nederlandsch familieblad.
XIIe jaarg. nos 1 et 2.

STRASBOURG. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
Tome XXIX nos 4, 5 et 6.

METS. Jahrbuch der gesellschaft für lothringische geschichte und altertumskunde 6e jahr.

Id. Mémoires de l'Académie de Metz.
LXXIVe année.

MUNICH. Monatschrift des historischen vereins von oberbayern.
IVe jahrg. no 6.

STRASBOURG. Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. IIe série. Tome XVII.

PADOUE. Atti e memorie della R. Accademia di scienze lettere ed arti in Padova.
Anno CCXCV, vol. X.

NAPLES. L'Oriente. Anno II no 1 et 2.

UPSALA. Skrifter utgifna of Humanistiska vetenskapssamfundet i Upsala.
Band I et II.

STOCKHOLM. Antiquarisk tidskrift för Sverige utgifver af Kongl. Vitterhets Historie och antiquitetsakademien XIV 2 et V 4.

LUND. Sveriges offentliga bibliotek.
accessions katalog 9.

COPENHAGUE. Aarboger for nordisk oldkyndigheed og historie.
1895 II R 10 B 1 H.

MOSCOU. Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou.
Année 1894 nos 2 et 3.

WASHINGTON. Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution. July 1893.

WASHINGTON. List of the publications of the bureau of Ethnology.

id. Contributions to North American ethnology vol IX.

id. Annual report of the bureau of ethnology 11th 12th reports.

BÔNE. Comptes rendus de l'Académie d'Hippone XXVIII à XLVIII.

III. JOURNAUX.

LIÉGE. Le vieux Liége.
1895. Nos 1 à 9.

STUTTGART. Antiquitäten Zeitung.
3e jahrg no 28.

Compte rendu analytique des ouvrages

parvenus à la bibliothèque depuis la dernière séance.

La liste des ouvrages déposés à la bibliothèque depuis la dernière séance est particulièrement bien fournie, le service des échanges internationaux nous ayant récemment fait parvenir un envoi considérable, composé principalement de publications émanant de sociétés françaises. De ces divers travaux nous analyserons brièvement ceux qui nous semblent offrir le plus d'intérêt à nos confrères, ou qui ont quelques rapports avec l'histoire de nos provinces.

La Société historique et littéraire de Tournai, consacre deux volumes de ses Mémoires à un travail de M. d'Horbomez, sur l'histoire des châtelains de Tournai, de la maison de Mortagne. L'auteur y décrit les origines de ces seigneurs et l'étendue de la châtellenie, puis il nous donne l'histoire de cette même châtellenie. Un grand nombre de documents complètent cette importante étude.

Dans le *Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand*,

il y a lieu de signaler le remarquable rapport de M. l'avocat général de Pauw, résumant l'enquête instituée dans le but d'étudier l'authenticité de la pierre tombale présumée d'Hubert van Eyck. Le rapporteur prouve qu'il existe, non seulement des présomptions, mais qu'aujourd'hui on possède des preuves positives de l'authenticité de la pierre. Se basant sur le caractère ornemental de l'inscription, et sur des documents manuscrits reposant aux archives communales de Gand, il conclut en affirmant que la tombe d'Hubert van Eyck s'est trouvée en l'église St.-Bavon, qu'elle a disparu depuis, que la dalle tumulaire faite au XVe siècle était encore positivement dans l'église, qu'elle a été détériorée au XVIe siècle, et employée dans la construction du portail au XVIIIe; enfin que c'est bien la dalle qui se trouve aujourd'hui aux ruines de St.-Bavon, qui est la pierre tombale d'Hubert van Eyck.

De nombreux travaux forment le tome XXIV des *Annales du Cercle archéologique de Mons*. J'appellerai spécialement votre attention sur une note qui a pour auteur M. Hachez, et qui relate le séjour de notre concitoyen Jehan Lhermite à Mons et au château de Betissart, à Ormeignies, en 1586 et 1602; et sur une communication de notre confrère M. de Behault de Dornon, rappelant que le véritable fondateur de New-York, fut un Belge, originaire d'Avesnes en Hainaut, Jesse de Forest, qui, accompagné d'un grand nombre de compatriotes s'embarqua en 1623 à Anvers, et s'établit dans l'île de Manhattan, à l'entrée du fleuve Hudson. Cet établissement agrandi par une adjonction de colons hollandais, passa en 1674 à l'Angleterre, et devint dans la suite la puissante cité de New-York.

M. le professeur Collignon, publie dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine* des souvenirs artistiques et littéraires sur la bataille de Nancy. On le sait, le 5 janvier 1477, périt dans l'étang glacé de St.-Jean, le valeureux Charles le Téméraire. Les armées lorraines commandées par René II avaient eu raison des forces bourguignonnes. L'auteur décrit les différents monuments qui furent élevés pour célébrer la victoire de Nancy ; il fait l'iconographie de la bataille et passe en revue les diverses compositions littéraires qui furent consacrées à ce mémorable événement.

Les membres qui s'intéressent aux questions d'ethnologie, trouveront ample matière à étude, en consultant les splendides publications

éditées par le *Smithsonian Institution*, de Washington. Ils y trouveront de nombreux détails, accompagnés de fort belles planches, se rapportant à diverses peuplades de l'Amérique septentrionale. Dans un avenir très rapproché, quand les derniers restes de ces tribus autrefois si puissantes, se seront évanouis, traqués, spoliés, et lentement détruits par les envahissements de la soi-disant civilisation, les belles publications de la Smithsonian Institution, resteront, monument unique, rappelant fidèlement des peuples disparus.

Il y a lieu de signaler dans les Mémoires couronnés de l'Académie Royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, l'*Histoire de la philosophie scolastique dans les Pays-Bas et la principauté de Liége jusqu'à la révolution française*, par M. De Wulf. Une partie très intéressante de ce travail a trait à Henri de Gand, à ses œuvres et à sa doctrine. Autrefois, on croyait unanimement que le docteur Solennel appartenait à la famille gantoise des Goethals. Aujourd'hui il est établi, que cette origine a été inventée par des généalogistes complaisants. Toutefois jusqu'ici on n'a pas pu prouver, d'une manière irréfutable, quel était son nom patronymique. Tout ce que l'on sait positivement, c'est que Henri de Gand naquit à Gand au commencement du XIIIe siècle ; qu'en 1267, il était chanoine de Tournai, et qu'il y habitait, selon toutes probabilités, une maison appartenant au chapitre, rue de la Lormerie. L'auteur résume fort clairement tous les travaux qui ont trait à ces questions actuellement si controversées.

L'*Antwerpsch archievenblad,* continue à nous fournir des extraits du registre dit « vanden dachvaerden ». Ce sont des actes intéressants, pouvant venir en aide à ceux qui étudient l'histoire locale d'Anvers au XVe siècle.

Les Annales de la société d'émulation de Bruges, nous apportent une biographie détaillée du baron Kervyn de Lettenhove, et la font suivre de la collection de toutes les appréciations qui ont été émises en Belgique et à l'étranger, sur ses principaux travaux historiques.

Nous croyons devoir signaler à votre attention spéciale un travail de MM. Berger et Durrieu, inséré dans les mémoires de la *Société nationale des antiquaires de France*, et traitant d'un point des plus importants et jusqu'ici fort peu étudié, de l'exécution des manuscrits au moyen âge. Comme le disent les auteurs : une profonde obscurité

enveloppe, d'une manière générale, tout ce qui touche à la personnalité des enlumineurs du moyen âge. Des centaines de miniaturistes se sont succédé, créant par leur pinceau, pour la postérité, une galerie d'une richesse incomparable, sans que leur nom ni aucune particularité de leur existence, aient presque jamais laissé aucune trace.

Et malgré tout, il existe certains indices que l'on n'a pas songé à utiliser jusqu'ici. En effet, à dater du XIIIe siècle, le chef d'atelier, le maître qui dirigeait les jeunes artistes chargés d'exécuter sous sa direction les miniatures, inscrivait des petites notes pour l'enlumineur près de la place laissée vide pour recevoir les peintures, ou bien encore dans la marge inférieure tout à fait au ras du bord. L'image terminée, la note était effacée, ou tombait sous le couteau du relieur.

Toutefois, en étudiant nombre de manuscrits, entr'autres à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, les auteurs ont trouvé de nombreuses inscriptions de ce genre qui ont subsisté, et que parfois même l'ignorance du copiste a soigneusement reproduites parmi les rubriques. Les auteurs ont rendu un service signalé à la science, en publiant cette importante étude, qui permettra d'identifier, plus d'une fois, les peintres du moyen âge, auteurs des admirables miniatures de nombre de manuscrits.

A différentes reprises, nos Annales ont publié des notes sur l'une ou l'autre découverte de carreaux vernissés. Quelques uns de nos membres auront donc intérêt de consulter la fort intéressante étude illustrée de M. Maxe-Werly, sur les carrelages au moyen âge. C'est également la *Société des antiquaires de France* qui publie ce travail.

Notre bibliothèque a de nouveau reçu diverses brochures dues à la plume infatigable de M. Léon Germain. Parmi ces plaquettes, signalons spécialement celle qui traite de l'*Origine de la Croix de Lorraine*, qui remonte comme emblème du duché, à René II, qui régna de 1473 à 1508; elle dérive directement de la Croix de Hongrie, qui elle-même est indubitablement de provenance orientale.

Dans une seconde brochure, notre confrère s'occupe de l'origine de *Jeanne d'Arc*. L'auteur établit qu'elle était Lorraine, et non pas Champenoise; elle naquit à Domremy, dans le diocèse de Toul doyenné de Gondrecourt, et par conséquent, peut à juste titre, être appelée « la bonne Lorraine. »

Un autre de nos confrères, qui s'est adonné spécialement à l'étude des établissements charitables de notre ville, M. Edmond Geudens, vient de publier un important travail portant pour titre: *Het Antwerpsch Knechtieshuis*. L'auteur traite son sujet avec une incontestable autorité. Pas un détail historique relatif à cet ancien établissement hospitalier ne lui a échappé, et, chose précieuse pour les chercheurs, tout en poursuivant fidèlement le plan qu'il s'est tracé, il a bien soin d'indiquer exactement les sources dans lesquelles il a puisé ses renseignements.

Notre confrère, M. de Behault de Dornon, qui dans diverses études fort remarquées, s'est adonné avec succès à l'histoire archéologique des engins de guerre servant lors de l'invention de l'artillerie, dans un nouveau travail a particulièrement étudié le célèbre canon d'Edimbourg, le *Mons Meg*, c'est-à-dire Marguerite de Mons; il prouve que cette pièce a été forgée à Mons dans la seconde moitié du XVe siècle.

Ceux des membres de l'Académie qui s'intéressent spécialement à l'histoire administrative de nos provinces dans les siècles passés, liront avec fruit l'*Histoire du Conseil privé dans les anciens Pays-Bas*, qui a pour auteur M. Alexandre, et que l'Académie Royale de Belgique vient de publier dans la collection de ses mémoires couronnés.

Dans le Bulletin historique du comité des travaux historiques et scientifiques de Paris, M. l'abbé Bled, publie une fort instructive histoire de la destruction de l'infortunée ville de Thérouanne. Plus aucun indice ne trahit dans la plaine où autrefois s'élevait la puissante cité des Morins, l'existence d'une cité jadis prospère. Tous les détails de cette tragédie historique sont simplement et fidèlement décrits par l'auteur quoiqu'on puisse lui reprocher peut-être une note un peu trop chauvine.

Dans la même publication, notre collègue, M. le président Sorel, explique ce que fut l'antique jeu de la *Choule*, et nous le montre encore pratiqué de nos jours, suivant l'ancienne tradition, dans de nombreuses localités du Nord de la France.

Un autre de nos confrères, M. Victor Tahon, publie dans l'organe de la *Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, une étude historique sur le haut-fourneau de Gerpinnes ; il nous donne,

en passant, quelques détails sur l'origine de plusieurs familles, telles que les Desmanet de Biesmes et d'Erquennes, les de Montpellier d'Annevoie et d'Arbre, les de Belquin, etc., qui toutes eurent pour ascendants aux XVIIe et XVIIIe siècles d'opulents *Maîtres de forges*.

La même revue publie plusieurs lettres inédites du peintre Navez, mort en 1869, et adressées à son ami le sculpteur parisien, J. B. Roman. Permettez-moi, à cause de l'intérêt local, de vous donner un extrait de l'une d'elles : elle est datée de Bruxelles, le 11 novembre 1830. Après avoir décrit certaines phases des événements qui se déroulaient alors, l'écrivain continue : « Si Monsieur Bénard peut te voir, il te remettra cette lettre et te parlera d'Anvers. Il y a été, il a vu les désastres ; il te dira mieux que moi tout ce qui s'y est passé. Je puis t'assurer seulement que le prétexte de ce fameux incendie, était quelques coups de fusil tirés par des gens ivres ou des étourdis pendant la suspension d'armes. Je demande si quelques coups de fusil tirés contre une citadelle et des frégates, peuvent excuser l'incendie et la destruction de 200 maisons, d'un entrepôt, d'un hôpital, d'un arsenal, prison, etc. Ce qui prouve que le coup était préparé, c'est la quantité de bombes, fusées incendiaires, obus, etc. qui ont été lancés en moins de 6 heures de temps. On voyait l'incendie de Bruxelles. C'est horrible. Il paraît, d'après toutes probabilités, que les hommes qui ont tiré sur la citadelle et les frégates étaient des gens payés par les Hollandais, pour avoir le prétexte d'incendier, c'est une jalousie de commerce contre la ville d'Anvers. »

A signaler dans le bulletin de la *Société Royale Belge de Géographie*, une notice historique et topographique fort détaillée sur la commune d'Aische-en-Refail par M. Ed. Verhelst, et un travail de M. Fernand Levieux, sur un sujet fort actuel, l'architecture japonaise.

Notre confrère M. Alphonse Goovaerts, sous le titre de *Het beleg van Leuven in 1635*, vient de publier le journal du siège de Louvain, écrit par un témoin oculaire. La ville fut investie le 24 juin par les troupes Franco-Hollandaises, mais en présence de l'énergique défense de la population et de la garnison, commandée par Antoine Schetz, l'ennemi dut lever le siège le 4 juillet.

Les relations qui existaient au XVIIe siècle entre les Pays-Bas et *Jean Guillaume, comte palatin du Rhin*, duc de Bavière etc., sont narrées par notre confrère M. de Raadt, qui vient de faire éditer à

Leipzig une série de documents inédits relatifs à cette page de notre histoire.

Je m'arrête ici, Messieurs, j'aurais pu encore allonger fortement cette revue, tant étaient nombreux les ouvrages parvenus à notre bibliothèque depuis deux mois; cependant, par les quelques extraits que je viens de vous lire, vous aurez pu vous faire une idée de l'importance des principales de ces publications.

Anvers, 28 juillet 1895.

FERNAND DONNET.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

A MONSIEUR FERNAND DONNET

Bibliothécaire de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

MON CHER CONFRÈRE,

J'ai applaudi, comme tous les membres de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à l'excellente pensée qui vous a porté à donner, depuis quelque temps, dans le *Bulletin* un relevé sommaire des articles intéressant la Belgique, publiés dans les travaux de diverses sociétés savantes.

Votre revue portant exclusivement sur les publications adressées à l'Académie, permettez-moi d'y apporter ma contribution en vous signalant quelques mémoires parus dans les recueils qui ne vous parviennent pas.

Veuillez agréer, mon cher Confrère, l'expression de mes sentiments les plus affectueux.

Compiègne, 20 août 1895.

COMTE DE MARSY,
Membre honoraire
de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

I. — Evrard d'Espinques enlumineur. (Ce qu'on sait de l'enlumineur Evrard d'Espinques, par Louis Guibert. *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse*, 1895).

Ici tout est doute ou à peu près: au XVIe siècle, un notaire d'Ahun dans la Marche (1), du nom d'Evrard écrivit une chronique publiée à deux reprises à notre époque et dans laquelle le tabellion rappelle que s'il est né à Ahun, ses parents n'étaient par originaires de France. Son bisaïeul Théodoric, était né dans une ville du diocèse de Cologne appelée Yverte (2) et avait épousé une femme de noble lignée, Marguerite Stangval ou Itangual; il possédait aux pays rhénans « un beau lieu appelé des Pinques ou d'Espinques » dont il portait le nom. Ses deux fils avaient quitté de bonne heure l'Allemagne; l'un deux, Jean, se maria à Tournai et nous ignorons quelle fut sa destinée; le second, Evrard, vint à Paris vers 1429 ou 1430 pour étudier et devint enlumineur. Il s'attacha au comte de la Marche et dut ses bonnes grâces, dit M. Guibert, à son habileté dans l'art de l'enlumineur, « auquel art et autres louables exercices il estoit grandement de mérite », sachant « tirer à la main histoires de diverses façons » et portraits au vif. Evrard mourut à Ahun où il fit son testament on 1494. — Son biographe suppose qu'il devait avoir alors au moins quatre-vingts ans. M. Guibert a trouvé un curieux mémoire relatif à l'illustration par lui de deux manuscrits, l'un du *Propriétaire* traduction faite par Jean Corbichon du *Liber de proprietatibus rerum* de Barthélemy l'Anglais, l'autre du roman de Tristan. Le premier de ces manuscrits pourrait peut-être se trouver aujourd'hui à Chantilly dans la bibliothèque de S. A. R Mgr. le duc d'Aumâle.

Maintenant où est *Espinques* ou *les Pinques*? Est-ce en Allemagne ou en Belgique qu'il faut chercher la patrie de l'enlumineur qui vint mourir dans une petite ville de la Marche et y faire souche de notaires, de juges et de procureurs?

II. — Panorama de Rome dessiné vers 1550 par Antoine van den Wyngaerde. (*Bulletin della Commissione archeologica comunale di Roma.* Roma, 1895, p. 81-109. Planches VI à XIII).

(1) Creuse.
(2) M. Guibert se demande si ce ne serait pas Ypres?

M. Rodolfo Lancioni a eu la bonne fortune de rencontrer à la Bibliothèque bodléienne d'Oxford, parmi les dessins de la collection Sutherland, une suite de vues panoramiques exécutées au milieu du XVIe siècle par un artiste de talent, Antoine Van den Wyngaerde, considéré généralement comme né à Anvers à la fin du XVe siècle, bien qu'il soit peut-être originaire d'une des nombreuses localités qui portent ce nom dans la Hollande méridionale et en Frise. M. Lancioni a résumé les divers renseignements que l'on possède sur ce peintre, qui fut inscrit en 1510 dans la gilde de Saint-Luc d'Anvers et alla plus tard se fixer en Espagne où il fut connu sous le nom d'Antoine de las Vinas et obtint le titre de peintre ordinaire du Roi.

Deux séries importantes de vues d'Espagne et d'autres contrées par Van den Wyngaerde sont conservées en Angleterre. L'une à Oxford dans la bibliothèque bodléienne, l'autre au musée de Kensington à Londres (1). C'est dans la première de ces deux collections que M. Lancioni a rencontré la grande vue panoramique de Rome exécutée vers 1560, qui fait l'objet particulier de son étude à laquelle nous nous bornons à renvoyer nos confrères.

Van den Wyngaerde fut, il est inutile de le rappeler, un des artistes employés par Plantin.

III. — Everhard Jabach, *collectionneur parisien* (1695). (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. XXI, 1894).

La réunion de documents publiés par M. le vicomte de Grouchy sur Everhard Jabach, collectionneur parisien, banquier, directeur de la Compagnie des Indes, agioteur et grand faiseur d'affaires, offre surtout un intérêt considérable au point de vue artistique quand on songe que ce sont les collections de tableaux et de dessins de Jabach, qui ont formé en partie le fonds de nos galeries du Louvre et du Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. Mais c'est un sujet sur lequel il y aura lieu de revenir lorsque l'on voudra s'occuper de

(1) Les dessins de Kensington renferment trente-deux vues panoramiques de villes d'Espagne, commandées par Plantin. Avec eux se trouvent de nombreuses vues topographiques de Londres et de ses environs, de Rome et de diverses villes de Hollande, exécutées en général en 1558 et années suivantes jusqu'en 1570.

l'origine et de la valeur de nombre d'œuvres d'art (1); ce que nous voulons seulement rappeler c'est que si Jabach est né à Cologne entre 1607 et 1612 et si on y retrouve des traces de sa famille depuis le milieu du XVe siècle, plusieurs de ses parents ont habité Anvers et y ont établi d'abord un comptoir, puis une maison de banque dans le milieu du XVIe siècle.

Jabach fut lié avec un grand nombre d'artistes flamands, hollandais et français. Van Dyck, Rigaud et le Brun firent plusieurs fois son portrait que grava Michel Lasne et Warin exécuta un jeton à son effigie.

Une fille de Jabach, Anna-Marie, épousa Nicolas Forment ou Fourment, de Cologne, que l'on disait parent de la seconde femme de Rubens.

IV. — Le Chanteur de Ponteaumont. (*Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg.* 1894-1895. p. I-II. Notice biographique par H. Jouan.)

Le dernier volume des publications de la Société Académique de Cherbourg commence par une série de courtes notices biographiques sur des membres de la société décédés récemment. Le premier d'entre eux, Émile-Louis-Joseph Le Chanteur de Ponteaumont est né le 15 septembre 1807, à Anvers, où son père occupait un emploi dans l'administration de la Marine.

Telle fut aussi la carrière suivie par M. de Ponteaumont, mais il consacra tous ses loisirs à des études sur l'histoire et l'archéologie de la Normandie dont la liste serait trop longue à donner; il a publié aussi quelques souvenirs de son enfance passée en Belgique et en Hollande et à l'époque où le romantisme brillait dans tout son éclat, son roman de *Raoul de Rayneval ou la Normandie au quatorzième siècle* eut son heure de célébrité. Ponteaumont est mort à Cherbourg, le 4 janvier 1892.

(1) Jabach ne dédaignait aucun genre de commerce; il avait à Corbeil une manufacture de buffles pour l'armée, possédait le privilège de la messagerie de Liége à Paris et fut également directeur de la manufacture de tapisseries d'Aubusson. Lors de la vente à Londres, en 1650, des collections de Charles Ier, il fut le premier parmi les acquéreurs. Quelques unes des œuvres d'art achetées par lui furent alors cédées à Mazarin.

V. — La Chronique d'Antonio Morosini.

M. Léopold Delisle vient de signaler dans le *Journal des Savants*(1) l'existence d'un document resté jusqu'ici presque inconnu, et qui offre un grand intérêt, non seulement pour l'histoire générale, mais pour l'histoire de la Flandre pendant près de soixante ans, de 1374 à 1433. L'original de ce manuscrit existe à la Bibliothèque impériale de Vienne (nos 6586 et 6587), et une copie moderne (2) en est conservée à la Bibliothèque de Saint Marc à Venise. C'est une chronique, comme on en a écrit beaucoup à cette époque, qui partait de la fondation de Venise (le commencement manque, mais heureusement la lacune porte sur les premières années, jusqu'en 1192) travail de seconde main jusqu'en 1374, c'est à partir de cette époque que l'auteur Antonio Morosini (3) a donné un caractère personnel à cette rédaction.

La chronique de Morosini, dans laquelle on trouve de nombreux renseignements inédits, notamment en ce qui concerne Jeanne d'Arc qui n'y est pas citée moins de trente fois, a été écrite à l'aide de correspondances envoyées à l'auteur d'un certain nombre de vues, principalement d'Avignon, de Marseille est surtout de Bruges. Ces dernières lettres qui étaient expédiées par la *Scarcela*, que M. Delisle considère comme la valise des courriers qui faisaient le trajet entre Bruges et Venise (4), sont les plus nombreuses qui soient analysées par Morosini. En 1429, par exemple, on en voit plusieurs par mois. Je crois que cette chronique sur l'origine de laquelle le savant administrateur de la Bibliothèque nationale de Paris donne d'intéressants renseignements n'a jamais été mise à profit par les savants belges qui, comme Gachard, Kervyn de Lettenhove, etc., ont exploré au point de vue de l'histoire de la Belgique les dépôts publics de Vienne et de Venise et nous serons heureux si les indications que nous donnons ici peuvent décider quelques uns de leurs successeurs à en entreprendre cette analyse au point de vue de l'histoire de leur pays.

(1) Paris, imprimerie nationale. Août, p. 511-518.

(2) De très mauvaise écriture.

(3) Personnage sur lequel on ne possède aucun renseignement biographique.

(4) Je pense qu'il faut y voir de préférence l'escarcelle portée à la ceinture ou peut-être même la boîte de courrier, dont Victor Gay a donné une description dans son *Glossaire Archéologique du moyen âge.*

VII. Deux Tableaux de Rubens, a Chateau-Thierry (Aisne, France).

Dans le procès verbal de la séance du 6 juin 1893 de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, je trouve, à propos d'un projet d'Exposition, une communication faite par M. Henri Lenoir, directeur d'assurances, au sujet de deux tableaux de Rubens, qu'il possède et qu'il signale ainsi :

« Je possède personnellement quelques objets que je me fais un plaisir d'offrir (pour l'Exposition), entr'autres deux tableaux de Rubens, qui, en raison de leur originalité, ne manqueraient pas d'intéresser les visiteurs. Ces tableaux extrêmement curieux, viennent d'Italie et ont été exécutés par Rubens, en 1603, alors que ce peintre, âgé de 26 ans, étudiait l'école vénitienne. »

Ces tableaux dont M. Lenoir donnera une description plus détaillée, représentent des scènes bachiques: Silène, le père nourricier de Bacchus, et proviennent de la collection de M. Alexandre Lenoir, administrateur du Musée des monuments français et aïeul de notre collègue; ils mesurent l'un $1^{m}25$ sur $1^{m}50$; l'autre $1^{m}85$ sur $1^{m}65$.

J'ignore si ces tableaux sont connus ; en tous cas, il peut être intéressant de savoir aujourd'hui en quelles mains ils se trouvent.

Cte de Marsy.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE

XXIV

ANVERS

IMPRIMERIE Ve DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1896.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES.

Texte: La feuille de 16 pages: [1]

Papier du Bulletin	4	centimes.
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
imprimée	2	»

Titre et faux-titre.

Papier du Bulletin	2	centimes.
» velin	4	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	1	»
» de 3 à 6 feuilles	2	»
» de plus de 6 feuilles	4	»

[1] Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 6 OCTOBRE 1895.

Présidence de M. ARTHUR GOEMAERE.

La séance s'ouvre à 11 heures, dans la salle des mariages de l'hôtel de ville d'Anvers.

Sont présents: MM. Arthur Goemaere, *Président*; Alph. de Witte, *Vice-Président*; Baron de Vinck de Winnezeele, *Secrétaire*; Fernand Donnet, *Bibliothécaire*; Louis Theunissens, *Trésorier*; comte de Marsy, membre honoraire étranger; Th. Smekens, membre honoraire; A. Blomme, Paul Cogels, Eugène Geefs, Edmond Geudens, Henry Hymans, Henri Siret, Eugène Soil, Désiré Van Bastelaer, lieutenant-général Wauwermans, membres titulaires; MM. Léon Naveau, P. Saintenoy, chanoine van den Gheyn, membres correspondants.

Se sont excusés: MM. Armand de Béhault de Dornon; Baron de Loë; Comte Amaury de Ghellinck d'Elseghem; Ernest Matthieu; Victor Tahon.

En ouvrant la séance, Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux Dames et aux Messieurs qui ont bien voulu honorer de leur présence l'assemblée publique de l'Académie. Il les remercie d'être venus si nombreux et espère que l'intérêt des communications qui vont leur être faites les encouragera à revenir aux séances ultérieures que la compagnie a l'intention d'organiser.

Il donne ensuite la parole au Secrétaire pour la lecture du rapport sur les travaux de l'année. (Voir page 708.)

Monsieur D. Van Bastelaer, membre titulaire de l'Académie et Président de la Société archéologique de Charleroi, lit une longue et érudite étude « la Pierre qui tourne ou Pierre qui vire, » monolithe gisant entre les territoires de Baileux et de Gourieux, près de Chimay.

Ensuite Monsieur Paul Saintenoy, membre correspondant, fait une conférence sur les fonts baptismaux en bois, pris en général, attirant tout particulièrement l'attention des archéologues sur ceux qui sont figurés sur les tapisseries de haute lisse, de la cathédrale de Tournai. Il entoure sa relation d'explications curieuses, à l'aide de documents gravés.

Monsieur le chanoine van den Gheyn, membre correspondant, nous initie aux recherches scrupuleuses qu'il a faites et aux discussions

qui ont été provoquées par la découverte de la pierre tombale d'Hubert van Eyck, le maître Flamand, mort en 1426.

Monsieur Fernand Donnet, Bibliothécaire et membre titulaire de l'Académie, abordant une note plus gaie, tout en étant des plus savantes, nous parle d'un « Modus Vivendi » du XVe siècle, intervenu lors de la réconciliation de deux époux, dont l'un avait de graves torts envers l'autre au point de vue de la fidélité.

Les détails de mœurs dont M. Donnet a entretenu l'Académie sont d'intérêt typique très appréciable, d'autant plus que les documents de ce genre sont fort rares à cette époque.

Monsieur Arthur Goemaere, Président de l'Académie, prend enfin la parole pour l'exposé de son travail « Le Christ dans l'Art. »

Ces notes, des plus documentées concernant un sujet archéologique par excellence, présentées dans un style des plus châtiés ont vivement intéressé l'assemblée.

La séance publique de l'Académie d'archéologie a été une révélation pour beaucoup de nos concitoyens. Espérons que cette preuve de vitalité lui vaudra de nouvelles et savantes collaborations.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 1 heure.

Le Secrétaire, *Le Président,*

BARON DE VINCK DE WINNEZEELE. A. GOEMAERE.

Rapport de M. le Secrétaire de l'Académie sur les travaux de l'année.

Messieurs,

L'archéologie a été définie : la science des origines. Le but que poursuit l'Académie d'Archéologie de Belgique est la recherche de ces origines, la recherche et la mise en lumière de la vérité historique, artistique et archéologique.

Tantôt l'histoire et la géographie, tantôt la numismatique et l'architecture, l'orfèvrerie, la peinture, la céramique, occupent ses esprits et donnent lieu aux travaux si féconds, aux dissertations si savantes qui forment les volumes annuels de ses annales et de son bulletin.

Le chiffre du tirage de ses publications, (350 exemplaires) et l'internationalité de ses échanges sont un témoignage éloquent de la

place qu'occupe dans le monde savant, la compagnie dont je vais avoir l'honneur de vous retracer la vie intellectuelle, pendant l'année écoulée.

A tout Seigneur, tout honneur. En prenant possession du fauteuil de la présidence, Monsieur Arthur Goemaere, avec l'autorité que lui donnent sa science et ses études approfondies, entretient l'Académie d'un sujet plein d'actualité bien que datant de vingt-quatre siècles: *les élections*, par l'invention et l'usage de l'ostracisme, en Grèce.

D'après cette loi, les Athéniens, jaloux de leur liberté, avaient le droit de bannir pour un terme de dix années, le citoyen qui semblait accaparer une place trop prépondérante dans le gouvernement de la République.

Cette consultation populaire fut douze fois pratiquée, à Athènes, depuis l'année 510 jusqu'à l'année 418 avant J.-C. A partir de cette époque, l'ostracisme tomba en désuétude.

Dans la même séance, M. Fernand Donnet nous retrace l'histoire d'un *Pot de vin* octroyé au XVIIe siècle, au *Watergrave*, de Gand, par des marchandes de poisson anversoises, désireuses de louer la pêche sur les rives de l'Escaut, en face de la ville.

Il nous montre ce fonctionnaire accompagné de ses clientes, visitant divers magasins de la ville où il fait des achats soldés par les dames de la halle.

Au mois d'avril, M. le chanoine van den Gheyn, dont l'amour pour sa ville natale n'est égalé que par la science qu'il prodigue dans ses recherches, donne à l'Académie une conférence des plus documentées, modestement intitulée : « Quelques réflexions sur la restauration du château des comtes à Gand. »

L'orateur tient, avant tout, à détruire la légende, née à l'occasion de la restauration du château, et qui ferait croire à sa reconstruction. Pour juger sainement la question, il faut en retracer les éléments rétroactifs ; c'est ce que, en juge compétent et éclairé, a fait notre collègue.

Le même jour, Monsieur Paul Errera se complait à promener l'Académie à travers les souvenirs historiques et juridiques du XVIe siècle, en lui présentant Jean Bodin.

Jean Bodin identifie, en sa personne, le style de la Renaissance française, de la manière la plus typique.

Vivant de 1530 à 1596, il produisit plusieurs ouvrages de haute valeur. L'orateur nous cite, entr'autres : *Méthodus ad facilem historiarum cognationem* où il attaque l'omnipotence du droit Romain.

La Démonomonie des sorciers où il se déclare partisan convaincu de la répression sévère des cas de sorcellerie.

Le *theatrum naturæ* où il combat toutes les théories de Galilée et de Copernic.

Puis un *traité de philosophie* et enfin son principal ouvrage *la République,* qui parut en français en 1577 et fut traduit en latin.

Le 2 juin, Monsieur Victor Chauvin donne lecture, à l'Académie, d'un mémoire de Monsieur le comte Maurin de Nahuys, intitulé : « Les Images chez les Arabes. »

Complétant le travail dont il veut bien être le parrain, Monsieur Chauvin, dont la compétence en ces matières est indiscutable, nous expose sur le même sujet, le fruit de ses recherches personnelles :

« *L'idée générale est aujourd'hui que par suite de préjugés religieux, il est défendu aux musulmans de reproduire les figures humaines.* »

Le Coran ne prohibe pas, toutefois, semblables reproductions, et l'on doit plutôt chercher cette anomalie dans la crainte que les Arabes avaient, comme autrefois les Juifs, de faire acte d'idolâtrie en vénérant des images.

Monsieur Alphonse de Witte, Vice-Président de l'Académie, fait part, ensuite, d'intéressants détails relatifs aux monnayeurs anversois, aux membres de cette association puissante, créée en 1291 par le duc Jean Ier et pourvue de nombreux privilèges.

La séance de juillet donne à l'Académie l'occasion d'entendre M. Léon Naveau.

Son travail, intitulé: *le Perron liégeois*, fait revivre la vieille discussion sur le symbole que représente le célèbre Palladium de la ville de Liége.

L'auteur établit qu'indubitablement c'est une croix qui forme la partie essentielle du monument et que son emploi était douteux avant l'occupation romaine. Il termine en affirmant l'origine chrétienne du Perron, origine qui seule est certaine et peut être définitivement prouvée.

Voilà, Messieurs, la liste des travaux lus ou présentés en séance, par les membres de l'Académie.

Si vous me permettez d'abuser encore quelques instants de votre patience, je vous donnerai succinctement la liste des ouvrages parvenus au bureau et dont l'étude consciencieuse, faite par les commissaires-rapporteurs conclut à l'insertion dans les publications de l'Académie.

Nous avons, tout d'abord, le gigantesque travail de M. Alphonse de Witte, notre dévoué Vice-Président, intitulé: *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint Empire Romain*, ouvrage publié avec un grand luxe de planches et de caractères, dans une série spéciale, format in-4° des Annales.

Puis M. l'abbé Roland, curé de Balâtre, nous offre un mémoire des plus travaillés et des plus documentés sur *Orchimont, son château et sa seigneurie*. Monsieur Edmond Geudens nous apporte son concours avec *l'Hôpital Ste-Élisabeth, son origine et les objets d'art de son église*. Monsieur De Vlaminck nous présente un travail de la plus haute importance pour les annales des Flandres: *Histoire de la seigneurie de Moerzeke en pays de Waes, depuis 1220*. Monsieur Joseph Destrée nous donne la primeur d'un mémoire intitulé : *L'aiguière de Charles-Quint au Louvre,* dans lequel il met en lumière un de nos compatriotes, ami particulier du grand Empereur.

Monsieur H. Hymans nous fait part que dans un de ses récents voyages, il fit à Stuttgard la découverte d'un plan jusqu'à présent *inédit* de la ville d'Anvers, gravé à Rome vers 1550. Il porte la signature: *Fabius Licinius fecit*. La nouvelle de cette découverte importante pour notre ville, fut accueillie avec le plus grand intérêt.

Je vous ai donné, Messieurs, le relevé exact des travaux présentés aux séances de notre Académie ; mais là ne s'est pas bornée son activité. Un ouvrage de longue haleine a été entrepris, qui dénote chez son auteur une science et un zèle des plus méritoires. Un de nos membres s'est trouvé, qui n'a pas reculé devant cette œuvre immense et hérissée de difficultés, de donner à chaque séance, le compte rendu analytique de *toutes les publications* parvenues à la bibliothèque.

Ce travail, du plus haut intérêt historique et bibliographique, fait avec un scrupule et une compétence absolus, sera la source de découvertes nouvelles destinées à étendre et à enrichir le vaste domaine de

la science archéologique. La modestie de l'auteur, dût-elle en subir une grave atteinte, ne m'empêchera pas de proclamer bien haut, le nom de notre savant et dévoué Bibliothécaire, M. Fernand Donnet.

Tel est, Messieurs, le bilan scientifique de l'Académie d'Archéologie de Belgique pendant les neuf premiers mois de l'année 1895.

Le zèle de ses membres n'a pas été stérile; de grandes choses ont été faites, de plus grandes seront tentées.

Fière de son titre d'Académie d'Archéologie de Belgique, fière du Haut protectorat, dont S. M. le Roi Léopold daigne l'honorer, fière des multiples encouragements que ne cessent de lui prodiguer les érudits et les associations savantes de tous pays, notre compagnie comprend son devoir de se montrer à la hauteur des découvertes les plus récentes et du progrès le plus raffiné.

Messieurs, forte de la sympathie que lui témoigne votre présence, et de l'autorité que lui donnent vos encouragements, l'Académie fait appel à toutes les bonnes volontés. Elle demande et accepte le concours de tous, voulant prouver une fois de plus qu'en science, comme en politique : l'Union fait la force.

Le Secrétaire,

BARON DE VINCK DE WINNEZEELE.

LA PIERRE QUI TOURNE OU PIERRE QUI VIRE

à BAILEUX

PAR D. A VAN BASTELAER

Vice-Président de l'Académie de médecine,

Membre de l'Académie d'Archéologie.

GÉNÉRALITÉS.

L'érection des monuments mégalithiques est aujourd'hui reportée en général à l'époque de la pierre polie.

Toutefois comme je l'ai fait remarquer ailleurs, à l'époque du fer on dressait encore ces pierres. J'ai cité plusieurs exemples, tirés de la Bible, de pierres dressées par les Hébreux comme autels ou comme pierres de souvenir, et toujours il leur était recommandé par leurs lois sacrées, de n'employer que des pierres brutes, que le fer n'avait pas touchées.

Je ne me répèterai pas, mais je citerai un nouveau texte, mis par l'écrivain sacré dans la bouche de Dieu : « Que si vous m'élevez un autel en pierre n'employez pas de pierre taillée. » (1) Un autre texte plus explicite dit : « Vous élèverez ici au Seigneur, votre Dieu, un autel de pierres que le fer n'aura pas touchées et de rocs informes et bruts ; et sur cet autel, vous offrirez des holocaustes au Seigneur votre Dieu. (2). »

Sans doute ce n'est pas seulement le peuple de Dieu qui consacra comme monuments les roches indestructibles, à son culte, à ses souvenirs, à ses sépultures. Tous les peuples le firent à certaines époques et sans que j'aie la moindre intention de nier l'origine néolithique de la plupart des monuments mégalithiques, ni de reprendre la dénomination abandonnée de pierres celtiques ou druidiques, je puis rappeler que les Gaulois aussi consacraient certains monolithes à leur culte.

Les monuments mégalithiques ont été élevés dans tous les pays, sans que l'on puisse croire que l'un plus que l'autre en ait été privé. L'ère de dispersion de ces monuments ne doit pas être limitée, paraît-il.

Je me permettrai de rappeler à ce propos les réflexions que j'ai faites ailleurs, parce que j'y attache une grande importance pour la question.

Ces monuments antiques se retrouvent à notre époque plus nombreux et mieux conservés dans les contrées peu habitées, boisées, incultes ou inexplorées pour l'une ou l'autre raison. Mais généralement, dans les conditions inverses, et dans les régions fort habitées et fort exploitées, les rares monuments que l'on rencontre aujourd'hui sont bien moins entiers.

Si nous restons sur le sol belge, n'est-ce-pas la raison des découvertes multiples de monuments de pierre faites dans les Ardennes, et de l'absence ou la rareté des trouvailles analogues signalées dans les régions populeuses exploitées par la culture, et l'industrie, le Hainaut, les Flandres, le Limbourg, etc? Voilà qui nous conduit

(1) *Quod si altare lapideum feceris mihi, non ædificabis illud de lapidibus sectis.* Ecclesiastic, cap. XX, vers 26.

(2) *Ædificabis ibi altare Domino Deo tuo de lapidibus quos ferrum non tetigit et de saxis informis et impolitis, et offeres super eo holocosta Domino Deo tuo.* Deuteron, cap. XXVII, vers 5.

à cette conviction que les rares pierres dressées que nous trouvons dans ces dernières provinces, pierres qui sont toujours isolées, ne sont que les restes d'anciens monuments plus complexes d'un autre âge et les témoins abandonnés, mais respectés encore, grâce à leur masse et à la difficulté de les faire disparaître et de leur faire subir le sort des acolytes plus petits qui les accompagnaient.

Cette dispersion progressive des *cromlechs* et la destruction successive des mégalithes est partout de notoriété; on l'a constatée dans tous les pays les plus civilisés, les plus populeux et les plus anciennement habités, or la Belgique est sans doute de ces pays.

Les souvenirs de notre génération ne s'étendent pas à cent ans, et nous pouvons déjà cependant constater, pendant cette période la disparition de bon nombre de ces monuments dont l'existence avait été reconnue.

Les générations ont passé ; les mœurs et les religions se sont modifiées; les objets de cultes ont changé ; les pierres, déchues de leur rang d'objets sacrés et de leur considération populaire ont été détruites et utilisées, les plus petites les premières et les autres, les plus encombrantes, ont ensuite suivi une à une, à travers de longues périodes de vingt ou trente siècles et peut-être plus que les savants prêtent à l'âge néolithique ; elles ont été utilisées pour d'autres usages ou brisées et supprimées, comme faisant obstacle à des travaux ou à la réalisation de besoins locaux : culture, bâtisse d'habitations, de forteresses ou de refuges, constructions de routes, que sait-on ? Chaque époque dans ces nombreux siècles a eu ses nécessités et ses aspirations.

Si pendant cent ou deux cents ans encore l'attention des archéologues eut tardé à être appelée sur les monuments mégalithiques, n'est-il pas excessivement probable que nous ne nous serions jamais douté que la Belgique en eut possédé un seul? Or qu'est-ce que deux cents ans sur l'existence de ces monuments? Si nous en jugeons par l'activité de notre époque à les détruire, les cromlechs les plus importants ont eu largement le temps de voir l'ensemble de leurs pierres diminuer et se réduire peu à peu et disparaître même, ne laissant çà et là qu'un *dolmen* ou un *menhir*, témoin antique, échappé au naufrage. Voilà, nous semble-t-il, au résumé la véritable histoire de

ces monuments dans les pays fort peuplés, civilisés et industriels, dont les terres sont cultivées et exploitées depuis de longues périodes.

* * *

Il n'est pas besoin d'apporter à l'appui des considérations précédentes, d'autres exemples que les exemples propres à la Belgique. Ils foisonnent et il suffit d'ouvrir les livres pour les constater.

En voici deux remarquables qui regardent le Limbourg, où toute trace de monuments mégalithiques semble avoir disparu.

Le *Cromlech d'Overpelt*, que les cartes archéologiques signalent comme formé de douze mégalithes de grandes dimensions, a disparu sans que l'on n'ait rien dit et sans que l'on sache même quand, et par qui, ces pierres ont été détruites.

Le *Cromlech de Capel-veld* à *Diepenbeeck*, est souvent nommé *dolmen*, mais improprement, puisque autour de la pierre principale on voyait encore, il y a trente ans, de longues lignes parallèlles de monolithes de toutes dimensions, dressées sur un espace de plusieurs hectares. Or ces pierres n'existent plus aujourd'hui. Le terrain en a été complètement débarrassé par les locataires, sans que les propriétaires en aient même été avertis. Et les archéologues ne s'en sont pas aperçus et n'ont pas eu le temps de jeter le cri d'alarme. Il s'agissait pourtant ici d'une centaine de blocs, disparus en quelques années sans qu'il en reste aucune trace. A quoi aurait servi du reste le cri d'alarme des archéologues, devant le cultivateur débarrassant ses terres de cette masse de pierres nuisibles à sa culture ?

Je joindrai un exemple pris dans le Hainaut et qui m'est personnel. Dans ma jeunesse, il y a soixante ans, je connaissais sur la campagne des *Zeupires* à Gozée, trois immenses pierres levées à l'abri desquelles j'allais m'asseoir sur la berge d'un chemin creux d'origine romaine et plus antique encore. Or il ne reste qu'un seul de ces mégalithes et il est reconnu aujourd'hui par la science comme un *menhir* authentique. Les deux autres ont été débités en pavés.

Que s'est-il donc passé à ce point de vue sur toutes nos terres cultivées ou plantées, pendant les époques écoulées, le moyen âge, l'époque romaine, l'époque gauloise et les longues séries des siècles inconnus qui ont précédé ?

Je vais vous le faire apprécier en vous citant quelques faits relatifs

à la province que je connais le mieux et en rappelant les quelques rares mégalithes qui ont pu arriver jusqu'à notre siècle.

Dans le Hainaut actuel les auteurs ont cité six mégalithes antiques :

La *Pierre levée de Bray* (*Annales du cercle archéologique de Mons* T. XII) (1).

Le *Dolmen de Presles* (*Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*. T. VIII.)

La *Pierre qui tourne de Sivry*, hameau de Sautin, limite de Froidchapelle. (*Messager des sciences historiques de Belgique, année 1878. — Bulletin d'art et d'archéologie*. T. IV.) (2)

La *Pierre celtique de Ghlin* près de Mons. (*Messager des sciences historiques de Belgique, année 1849*).

La *Pierre de Brunehault d'Hollain* près de Tournay. (*Mémoires couronnés de l'Académie des sciences de Belgique, 1re série*, T. I, 1775). (3)

(1) Cette pierre ressemblait à la Pierre de Hollain. Elle fut détruite en 1753 et employée aux réparations d'un aqueduc, écrit l'abbé Nelis, dans le mémoire cité à la note suivante.

(2) A une lieue de cette pierre se trouvent encore, sur la commune française de Solre le Château, deux menhirs se rapportant au système de la *Pierre de Sivry* et qui portent le nom de *Pierres Saint-Martin*.

(3) Cette publication est aujourd'hui peu connue. Je vais tirer quelques notes tirées du mémoire intitulé : *Réflexions sur un ancien monument du Tournaisis appelé Pierre Brunehault*, par l'abbé Nelis (évêque d'Anvers). *Séance du 5 novembre 1775*.

Cette pierre se trouve à une demi-lieue de Tournay entre Hollain et Rongy. Elle est citée dans les cartes anciennes de Ortélius, Mercator, Handius, Dewit, Ottens, Frix, Vaugoudy, etc., et dans les cartes modernes.

Elle mesure 159 pouces hors de terre, est large de 111 pouces et épaisse de 18 pouces. L'auteur ajoute qu'elle était inclinée par le temps et les fouilles. Il suppose qu'elle était enterrée de moitié.

C'est un grès semblable à ceux que l'on rencontre dans les champs voisins ajoute-t-il. C'est, comme la plupart de nos mégalithes du Hainaut, du grès landenien.

La chaussée Brunehaut passe à 30 ou 40 pas de la pierre. Celle-ci reposait sur le point dit *Crête de Herclus*. Un chemin creux conduit au monument.

Il est remarquable que tous ces renseignements et ces mesures s'appliquent presqu'entièrement à la *Zeupire* de Gozée.

Nelis avait puisé ces renseignements dans Catulle. *Ternacum Nerviorum metropolis*.

Catule y supposait que la Pierre Brunehaut était un monument dressé pour perpétuer le souvenir d'une victoire remportée par César sur les Nerviens.

Le *Cheval de pierre à Thuillies (Bulletin de la société d'anthropologie de Bruxelles* T. VI 1887-1888).

Les trois *Zeupires de Gozée* (Ibid).

La *Pierre du Diable à la limite de Thuillies et de Clermont* (Ibid. et *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique* 1885.)

De ces quelques restes de nos nombreux monuments mégalithiques dont le souvenir nous a été transmis, *deux seuls* aujourd'hui subsistent! Ce sont d'abord la Pierre de Hollain qui fut achetée et relevée par le gouvernement en 1875; puis l'une des *Zeupires de Gozée*, sauvée de la destruction qui a atteint ses deux compagnes débitées en pavés, depuis quelques années.

Notre intervention et mes efforts ont obtenu ce résultat auprès de notre gouvernement. Seulement il est déplorable que cette pierre ait été en grande partie cachée en terre par des remblais stupides, exécutés sur les ordres et sous la surveillance d'un fonctionnaire inepte, un commissaire voyé délégué par le ministère au lieu d'un archéologue expert.

Espérons qu'il sera porté remède à cet état de choses. Nous insisterons, quant à nous, jusqu'à ce que nous ayons obtenu ce résultat.

Deux mégalithes seulement sont conservés dans le Hainaut et tous les autres, combien nombreux, ont disparu! Mais qu'avons-nous besoin de preuves sur ce point. Est-il quelqu'un qui nie la destruction progressive de tous les monuments de haute antiquité, surtout dans les sphères d'agglomérations d'hommes actifs, industriels, civilisés? Sauf les objets et les monuments qu'il a un intérêt direct et actuel à conserver, l'homme n'est-il pas destructeur par essence et n'aide-t-il pas d'ordinaire de tous ses efforts, à la puissance destructive de la nature sur ce point?

Les mêmes constatations n'ont-elles pas été faites à propos des *tumuli*, autres monuments antiques fort analogues aux mégalithes et dont toute une catégorie s'y rattache.

M. DE CAUMONT, entre autres savants, l'a fait remarquer dans son *Abécédaire archéologique*. Il constate que les tumuli conservent assez bien leur hauteur dans les lieux isolés, écartés, non habités ni exploités, mais qu'ils sont vite nivelés et disparaissent tout à fait en peu de temps dans les pays cultivés, en Angleterre, en France en Belgique.

* * *

Voici, quant à nos monuments mégalithiques perdus, et particulièrement aux *cromlechs* ou enceintes, quelques considérations encore.

Dans plusieurs villages, et pour cause je citerai surtout: Thuillies, Montigny-sur-Sambre, Dampremy, Gilly, Gozée, Hantes-Wiheries, etc., l'on rencontre de grosses pierres de grès volant, de différente nature. Ces pierres sont le plus souvent des grès landeniens de formes diverses, mais toujours allongés ou élargis, levés pour divers usages: bornages, limites, obstacles dans les sentiers propres à défendre le passage aux bestiaux et aux chevaux, etc. On les rencontre même appuyés contre les murailles ou dressés au milieu d'un champ, sans aucune raison apparente. Souvent on les trouve utilisés comme parois ou couvercle d'une tombe antique franque ou romaine, ou dans un pavement, surtout à l'entrée d'une demeure, dans une muraille, comme un colosse à côté des pierres à bâtir de dimensions et de nature ordinaires, qui les accompagnent.

Or, en raison de leur abondance, de la grosseur des blocs, de leur affleurement, de la facilité de les prendre sans travail d'exploitation de carrière, de l'absence de toute difficulté et de tout travail, sauf le transport, les grès landeniens sont signalés précisément en Belgique, regardés comme les pierres employées dans l'antiquité pour les monuments mégalithiques. Je ne sais s'il est des exceptions à cette règle.

Toutes ces pierres dont je viens de parler ont été prises à la surface de la terre, souvent un peu enterrées, parfois assez loin, et ne sont arrivées où nous les trouvons, que par des circonstances que l'on ne peut déterminer aujourd'hui; mais à coup sûr cette extraction et ce transport n'ont pas été faits pour arriver simplement à l'emploi actuel que je viens de signaler et qui est souvent d'une utilité bien discutable ou bien mesquine.

Dans notre pensée, voilà des exemples de nombreuses pierres levées plus ou moins importantes, ayant fait, dans l'antiquité, partie de monuments mégalithiques, de cromlechs disparus ou dispersés en grand nombre depuis des siècles dans nos contrées, où la culture, l'industrie et la civilisation les a détruits; alors qu'on les retrouve encore entiers et nombreux dans les pays peu fertiles et peu habités, où les terrains sont restés boisés ou peu cultivés. Comment expliquer autrement en effet, la différence de dispersion si grande et si frappante

de ces monuments mégalithiques selon les régions; abondantes ici, et presque nulles ailleurs, précisément dans les conditions indiquées ci-devant.

Comme conséquence de nos idées formulées ci-devant à ce sujet, et comme application rationnelle, nous voudrions voir faire un travail appliqué à chaque village où l'on rencontre ces blocs volants utilisés, pour y rechercher les probabilités de l'existence d'un monument mégalithique dans les temps antiques? Il faudrait dans ce but, y joindre des recherches locales sur le nom plus ou moins remarquable, portant un cachet de merveilleux, mystérieux ou diabolique, des campagnes, des chemins et des coins ou *culots* de la commune.

La Pierre qui tourne sur la commune de Baileux, hameau de Boutonville.

Le pays de Chimay n'a guère été exploré ni étudié au point de vue archéologique. Il est cependant fort riche en antiquités, et sa réputation est légitimement faite à ce sujet. Il y aurait beaucoup à fouiller, à étudier et à écrire sur cette contrée.

J'ai décrit ailleurs (1) la *Pierre qui tourne*, aujourd'hui détruite, située entre Froidchapelle et Sivry, sur le territoire d'un hameau de cette dernière commune nommé *Sautin* (2).

Celle que j'ai à décrire aujourd'hui est aussi la *Pierre qui tourne* ou *Pierre qui vire*.

Pourquoi ce nom, nul ne le sait. C'est parce qu'on la nomme ainsi, voilà le renseignement que j'ai pu tirer des habitants de la localité. Heureusement que j'ai rencontré en Monsieur l'abbé Chasseur, curé de la paroisse, un homme érudit et intelligent, qui m'a fourni tous les renseignements qu'il a pu me donner et qui m'a aidé dans mes recherches. Aucune légende bien précise n'a cours dans le village à propos de cette pierre. Rien que de vagues idées de superstition, d'antiquité et de mystérieux.

(1) Voy. le *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1878. *Une légende du diable au pays de Chimay, la Pierre qui tourne entre Froidchapelle et Sivry.*

(2) C'est par erreur qu'avec le public je l'ai placée sur le territoire et dans le bois de Froidchapelle, elle était à la limite sur Sivry et dans le *Bois de la Pierre, qui tourne.*

Un détail cependant est généralement cité dans les conversations ; c'est que le monolithe porte une infractuosité naturelle rappelant plus ou moins une cuvette creusée et beaucoup y voient un réceptacle destiné à recueillir le sang des victimes, hommes ou animaux, sacrifiées aux dieux des anciens habitants de la contrée. Pour eux c'est une pierre de sacrifices, le *Karn* gaulois.

Il faut y joindre toute la série des histoires de revenants, de diableries, de sorcières etc. ; la peur de passer nuitamment près du monolithe, etc.

C'est une *Pierre qui tourne* de par son nom, datant de longs siècles, mais l'on est bien embarrassé de justifier cette appellation. Les uns supposent qu'il y avait dans l'antiquité deux pierres superposées, dont l'une tournait ou balançait *(biquait)* sur l'autre. D'autres ne pouvant admettre cette supposition hasardée et peu vraisemblable, ont cherché une autre explication à laquelle eux-mêmes ne croient guère. Ils ont remarqué que la pierre est un peu courbée sur elle-même et en ont tiré (par les cheveux) l'explication des mots : *Pierre qui tourne* dans le sens de pierre courbe ou courbée ou qui se courbe.

Les gens intelligents et qui raisonnent y voient généralement « une pierre de l'ordre des dolmens et des menhirs » m'écrit-on. On fait la remarque que c'est un grès qui n'est pas autochtone à la contrée ; mais qui a dû être transporté à bras d'hommes sur la petite crête de la belle plaine de Baileux-Boutonville où elle repose.

Non loin de là est le lieu dit *le Pendard*, place de l'ancien pilori, où l'on pendait les criminels.

C'est le point le plus élevé et l'extrême borne-limite du village et de la frontière du Hainaut vers la province de Namur.

Il est un fait important à constater et à signaler, c'est que cette pierre antique sert depuis toujours de limite entre les deux provinces et est marquée ainsi sur toutes les cartes géographiques. Elle est aussi la borne entre la parcelle n° 250 du plan cadastral de Gonrieux province de Namur, appartenant à M. Amand, fermier à Boutonville et la parcelle n° 488 du cadastre de Baileux, Son B, province du Hainaut, appartenant à M. Eugène Doyen, négociant à Spy. Elle se trouve en réalité sur ce dernier terrain vers lequel elle fut renversée, comme le fait voir l'extrait suivant du cadastre.

Extrait du cadastre de Baileux et de Gonrieux.

Échelle de 1 à 5000.

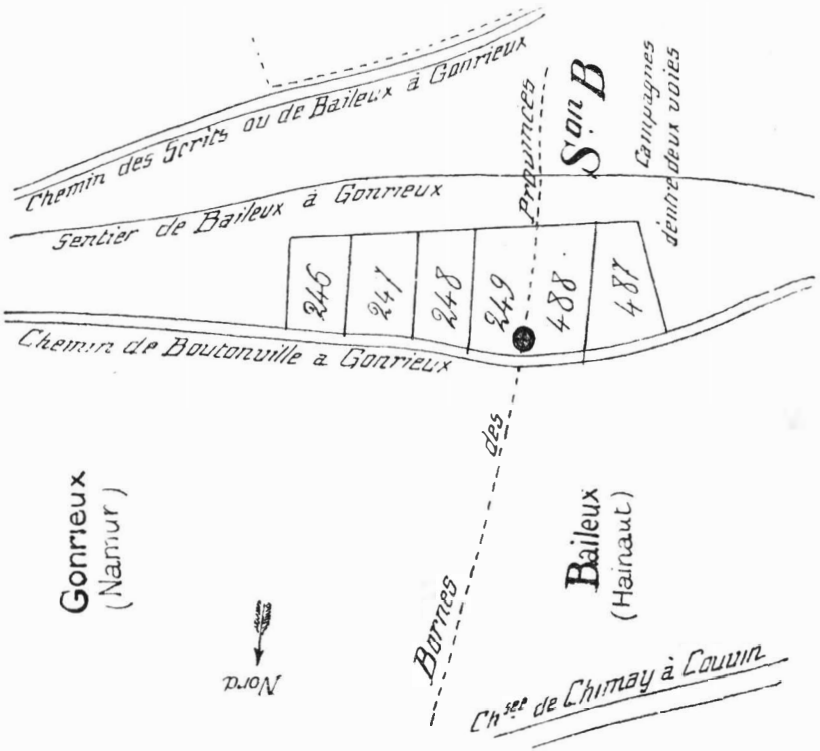

Légende :

Sur *Baileux* Son B :

487 Bron Desmanet à Boutonville.

488 Nicolas Carlier, aujourd'hui à Eugène Doyen-Dromelet à Spy.

Sur *Gonrieux* :

250 Amand, fermier à Boutonville.

La *Pierre qui tourne* est marquée par un gros point noir, au coin de la parcelle n° 488.

Les nos 247, 248, 249 et 250 du plan sont par erreur marqués 246, 247, 248 et 249.

L'administration a toujours considéré cette pierre comme une propriété publique et voici un fait qui le prouve.

Il y a une quinzaine d'années un propriétaire du terrain avait entrepris de la retourner, afin d'éclaircir, si possible le mystère qui l'entourait et qui l'entoure encore. Il creusa un trou contre la pierre ; mais le vieux mayeur de Gonrieux vint arrêter le travail et défendit de toucher à une borne limite provinciale. Personne ne critiqua cet acte d'autorité et personne non plus, depuis lors, ne tenta la moindre entreprise contre l'ancienne pierre.

Notre opinion est qu'en réalité, il s'agit d'un véritable mégalithe antique, d'un menhir renversé et ayant fait partie comme toujours, pensons-nous, d'un monument complet, d'un Cromlech dont les autres pierres ont été dispersées et détruites.

Cette pierre est longue de 3^m10 et large de 1^m50. Elle a autant d'épaisseur ; mais la face sur laquelle elle est aujourd'hui couchée, fait un peu le dos d'âne et est enterrée de 0^m30. La face qui regarde le ciel est brute et porte diverses infractuosités et diverses protubérances de forme mamelonnée, comme en général les grès landeniens. L'une de ces infractuosités est remarquable et mesure 0^m70 sur 0^m30 et a la forme d'une cuvette.

C'est cette cuvette naturelle qui a donné lieu à la légende de pierre de sacrifice, attachée par certains à ce mégalithe.

Les deux bouts du monolithe seuls ont été écourtés et les faces régularisées à coups de marteau.

Les hommes compétents évaluent le poids de cette pierre à 40,000 kilogrammes.

J'ai donné ci-devant un extrait cadastral des communes des Gonrieux et de Bailieux pour préciser l'emplacement de la Pierre qui tourne.

Conclusions.

Comme conclusion, j'ai quelques mots à ajouter seulement.

Je compte avec l'aide de la Société archéologique de Charleroi, fouiller la terre aux abords de la *Pierre qui tourne*, puis obtenir que le Gouvernement l'achète et redresse le monument.

Pour arriver à ce résultat j'ose compter sur l'aide de l'Académie d'Archéologie et je réclamerai formellement cette intervention au moment voulu, en lui rendant compte de la fouille faite.

AUTOUR DE LA TOMBE D'HUBERT VAN EYCK

Ce fut un véritable événement que l'achèvement de l'immortel rétable de l'*Agneau mystique*. Commandé par Josse Vydt, seigneur de Pamele à Hubert Van Eyck, l'ouvrage coûta douze années de travail. Hubert n'eut même pas la consolation de voir son œuvre achevée, puisque la mort vint le surprendre six années plus tard, en 1426.

C'est son frère Jean qui termina cette vaste et merveilleuse composition, et le 6 mai 1432 le clergé vint processionnellement chercher dans l'atelier du peintre le chef-d'œuvre, qui fut alors pour la première fois offert aux yeux du public émerveillé.

Pas n'est étonnant que le nom d'Hubert van Eyck resta lié à celui de Josse Vydt, le généreux donateur de l'Agneau mystique, et la légende s'emparant de ce fait, fixa le lieu de la sépulture d'Hubert van Eyck dans la chapelle fondée par Josse Vydt, sous le tableau commandé pour lui servir d'ornement. La tradition ne s'arrêta pas là. Dans la cinquième chapelle à main droite de la crypte, celle qui correspond à la chapelle où repose l'œuvre des frères van Eyck, *une grande pierre à surface rugueuse, présentant l'aspect d'une dalle retournée* était jusque dans ces derniers temps, considérée comme la pierre tombale d'Hubert van Eyck.

Et déjà pour trouver le motif la pierre qui avait fait retourner la face contre terre, plusieurs raisons avaient été mises en avant. Question de la soustraire peut-être au scandaleux pèlerinage des foules ignorantes, comme cela s'était pratiqué jadis à Damme, pour la pierre sépulcrale de Jacques Van Maerlant, ou bien n'était-ce pas le fait desexcès commis par les iconoclastes, ou encore ne fallait-il pas en rendre responsable quelque administrateur, ou restaurateur inintelligent de nos vieux monuments ? Autant de motifs dit M. Napoléon de Pauw, auxquels s'était arrêté sans doute M. Kervyn de Volkaersbeke, quand frappé de la présence en cet endroit d'une grande dalle

bleue, fruste, il se demandait avec une émotion facile à comprendre, si ce n'était point là la pierre décrite par Vaernewyck (1).

Or il se fit que le Cercle archéologique de Gand voulut pénétrer le mystère, et qu'il demanda et obtint l'autorisation de relever la fameuse pierre tombale. Ce fut aux premiers jours du mois de janvier 1895, qu'une commission d'une dizaine de membres, dont j'eus l'honneur de faire partie, dirigea à St.-Bavon les fouilles projetées. On devait même pousser plus loin l'enquête, et tâcher, si possible, de retrouver les restes mortels d'Hubert van Eyck lui-même.

Un indice précieux pouvait guider les investigations. D'après Marc van Vaernewyck, chroniqueur gantois du XVIe siècle, le bras droit d'Hubert van Eyck avait été détaché du squelette, et avait été pendu pendant de longues années au cimetière de St.-Jean, enfermé dans un carquois en fer.

Telle était du moins l'interprétation que l'on donnait alors au texte de Vaernewyck.

Je ne m'attarderai pas Messieurs, à vous décrire notre désappointement quand nous relevions, au lieu d'une pierre tombale, une ancienne mensa d'autel qui n'était même plus entière. On crut cependant devoir pousser plus à fond l'examen, et les caveaux de la chapelle furent fouillés. Naturellement cette macabre visite nous fit rencontrer les cercueils des personnes que nous savions enterrées à cet endroit, mais de van Eyck point!

Et cependant cet insuccès si marquant allait servir de base à de nouvelles investigations et, cette fois les résultats où l'on devait aboutir, promettaient d'être plus heureux.

Pour plus de clarté je ne vous dirai pas quelle circonstance fortuite dirigea dans une voie nouvelle les patientes recherches des membres du Cercle archéologique de Gand.

Comme nous le disions en commençant nous possédons un texte de Marc van Vaernewyck, relatif à la pierre tombale d'Hubert Van Eyck.

Le chroniqueur gantois indique l'église St. Bavon comme lieu de sépulture de l'éminent artiste, et décrit d'une façon minutieuse la pierre qui recouvrait sa tombe. Or de l'examen attentif de ce texte auquel s'est livré M. Van Werveke il appert:

(1) Enquête sur l'authenticité de la pierre tombale attribuée à Hubert van Eyck, p. 3.

1° Que le tombeau d'Hubert van Eyck se trouvait originairement dans l'église St. Bavon. Mais si Vaernewyck n'y détermine pas l'endroit précis, nous savons d'après un épitaphier datant de 1616, que la dalle tumulaire du célèbre peintre se trouvait à cette époque à proximité du portail méridional de l'église, donc dans la partie basse de l'église actuelle, en d'autres termes d'après M. De Pauw à l'endroit du transsept actuel, côté méridional. Cette conclusion met à néant la légende d'après laquelle Hubert van Eyck aurait été enterré sous son chef-d'œuvre, c'est-à-dire dans la 5e chapelle de la crypte.

2° La tombe de van Eyck a positivement disparu.

Vaernewyck est explicite à ce sujet. En 1533 l'église St. Jean, actuellement St. Bavon fut agrandie, et c'est précisément à cette partie de l'édifice que nous nommons aujourd'hui le transsept, que les travaux furent mis en œuvre. La tombe du peintre, comme celle de bien d'autres fut comblée *opgedolven*, et c'est alors que parmi les ossements d'Hubert on retrouva *die aerm pype* le bras, auquel, dit van Vaernewyck, avait été attachée cette main artistique, et qui fut pendant de longues années au cimetière, enfermée dans un carquois en fer.

Il ne peut donc plus être question de retrouver la tombe du grand artiste.

Mais la pierre tombale, qu'était-elle devenue? Cette pierre que la tradition plaçait dans la 5me chapelle de la crypte, mais qui n'était autre — nous venons de le dire — qu'une pierre brisée d'autel.

Voici la description qu'en donne Vaernewyck :

Une pierre tombale sur laquelle se trouve incrusté en pierre blanche un squelette, ou plus exactement la figure d'un mort, portant sur la poitrine une tablette en cuivre, où l'on avait gravé une épitaphe comprenant 18 vers flamands.

Sans doute, Messieurs, ces indications étaient claires et détaillées, et faut-il insister sur le fait que pareille pierre tombale n'est pas chose vulgaire, et que l'on chercherait vainement dans l'église St. Bavon, dont toutes les dalles tumulaires ont été relevées, une pierre ayant quelque analogie avec celle décrite par Vaernewyck et attribuée par lui à Hubert van Eyck.

Or c'est en réfléchissant à ces détails si minutieux fournis par le chroniqueur gantois que M Mortier, architecte provincial de la

Flandre orientale, et chargé de la restauration de la cathédrale de St. Bavon, se rappela avoir découvert jadis dans le parpaing du portail septentrional de l'église une dalle tumulaire qui correspondait en tous points au signalement de la pierre d'Hubert Van Eyck donné par Vaernewyck.

Cette pierre avait été par ses soins déposée au musée lapidaire de la ville de Gand.

La fameuse tablette de cuivre portant l'épitaphe avait disparu, mais la place où pareille tablette s'était trouvée fut reconnue de dimension suffisante pour y recevoir la longue inscription transcrite par Vaernewyck.

Le squelette était parfaitement dessiné, bien que la pierre blanche eût disparu.

Bref les membres du Cercle archéologique de Gand mis en présence de la dalle en question se déclarèrent, presque à l'unanimité, convaincus que la pierre tombale d'Hubert van Eyck venait d'être retrouvée.

Toutefois les objections s'élevèrent aussitôt.

Et d'abord l'endroit où la pierre avait été mise à jour, n'était nullement celui où Hubert van Eyck avait été enseveli.

Pas de difficulté sérieuse à concilier cette anomalie. La pierre aura été dépouillée de ses ornements par les iconoclastes en 1578, mise au rebut en 1589, comme n'étant pas réclamée par les héritiers, et enfin en 1769 employée comme simples matériaux dans la construction du portail méridional, style renaissance, mais aujourd'hui très heureusement démoli.

C'est cette démolition qui a amené la découverte de la pierre.

Cette pierre offre-t-elle réellement le caractère du style de l'époque. Hubert van Eyck est mort en 1426.

Peut-on avec quelque raison reporter cette pierre à une époque si reculée. Une longue et scrupuleuse discussion s'est engagée sur ce point, et de l'avis des hommes les plus compétents en la matière, la pierre en question possède au point de vue technique tous les éléments qui se retrouvent dans les pierres tumulaires du XVe siècle. Et d'ailleurs il n'est pas invraisemblable que la pierre a été placée non pas immédiatement à la mort d'Hubert van Eyck, mais peut-être 20 ou 25 ans plus tard, « comme il est arrivé, dit M. de Pauw pour la

pierre sépulcrale de Maerlant, laquelle ne datait pas de l'époque de sa mort vers l'an 1300, mais seulement du milieu du XV siècle. »

Mais la principale objection contre l'authenticité de la pierre attribuée à Hubert van Eyck, et celle sur laquelle notre savant confrère, M. Hermann Van Duyse, s'est principalement appuyé, pour arrêter l'enthousiasme, peut-être trop confiant de la première heure, c'est qu'il est surprenant, que Vaernewyck qui s'est donné la peine de transcrire l'inscription de la tablette de cuivre lettre par lettre comme il le dit, n'ait pas reproduit les inscriptions des banderolles qui se trouvaient tout autour de la pierre.

La présence de ces banderolles constitue donc un élément nouveau dont Vaernewyck ne tient pas compte. Mais qui plus est, ces banderolles que pouvaient-elles bien contenir, puisque déjà l'inscription centrale indiquait le nom, l'âge et la date de la mort du défunt? Raison de plus donc pour transcrire aussi ces inscriptions. Comprend-on, si cette pierre est bien celle décrite par van Vaernewyck, semblable omission de la part d'un chroniqueur aussi consciencieux que méticuleux.

Il est incontestable que le seul témoin qui puisse être invoqué dans ce procès, c'est Vaernewyck ; car tous les autres témoignages qu'on allègue, découlent de cette source unique.

Il y a donc une lacune dans la description qu'il fait de la dalle de van Eyck, si la pierre retrouvée est celle d'Hubert van Eyck. Or cela est-il admissible?

Il semble qu'oui, puisque cette lacune, si lacune il y a, s'explique assez naturellement.

Les banderolles qui, comme on le sait, se retrouvent dans tous les monuments similaires, portent généralement des choses peu importantes souvent des textes latins, parfois même le nom et la date de la mort. Vaernewyck en nous décrivant la pierre tombale d'Hubert ne s'est pas arrêté à ces banalités, à ces formules générales qui se rencontrent partout, mais son attention a été nécessairement attirée par ce que cette dalle offrait de vraiment caractéristique. Or, n'était-ce pas la tablette placée sur le squelette avec la longue inscription en vers, qui constituait quelque chose de bien spécial, et est-il étonnant que ce soit à ce détail que le chroniqueur se soit arrêté de préférence et qu'il ait négligé le reste.

D'autant plus qu'on aurait tort de confondre la chronique de Vaernewyck avec un épitaphier.

D'ailleurs, il est possible encore que le texte de ces banderolles se rapportait à Marguerite van Eyck, puisqu'il est avéré qu'elle a été enterrée à côté de son frère.

Il importe donc de répéter une fois de plus avec M. de Pauw, qui avec M. Van Werveke s'est occupé de cette question au cercle archéologique de Gand, « de toutes les pierres décrites en l'église de St. Bavon, il n'y en a qu'une seule qui porte un squelette tenant devant lui une tablette. Il convient de remarquer en outre que « la dalle d'Hubert van Eyck seule de son espèce n'est jamais sortie de St. Bavon, soit qu'elle ait couvert le tombeau sous la chapelle où il a été enterré dans l'église en 1426, soit qu'elle ait été attachée au mur après démolition et reconstruction de cette partie de l'église en 1533, soit que dépouillée de ses ornements de cuivre et de marbre par les iconoclastes de 1578 elle ait été employée comme parpaing dans le portique de 1769. »

Tel est, Messieurs, en résumé succinct le résultat de l'enquête à laquelle s'est livré le Cercle archéologique de Gand pour retrouver la pierre tombale d'Hubert van Eyck.

Il m'a paru que ces recherches qui avaient pour objet la mémoire d'un des peintres les plus illustres de la vieille École flamande, étaient de nature à mériter l'attention des membres de cette savante assemblée.

Je m'y suis cru d'autant mieux autorisé que, si la question de la pierre tombale attribuée à Hubert van Eyck n'est pas tranchée avec une certitude telle qu'elle rende le doute impossible, du moins elle se présente avec un tel ensemble de probabilité que la juger résolue ne suppose ni témérité, ni précipitation.

D'ailleurs, Messieurs, la question reste ouverte à tous, et peut-être le désir de vous faire à ce sujet une conviction raisonnée, vous amènera-t-elle quelque jour au Musée lapidaire de Gand. Dans ce cas mon modeste travail aurait déjà porté ses premiers fruits.

6 octobre 1895. CHANOINE VAN DEN GHEYN.

UN " MODUS VIVENDI „

AU XVe SIÈCLE.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Vous voudrez bien m'excuser, si je viens rompre la série des savantes dissertations dont vous avez entendu l'éloquente exposition, en ne vous présentant qu'une simple étude de mœurs: la narration d'un fait peu important en lui-même de la vie de nos pères.

En relatant des vérités historiques capitales, en scrutant les phases principales de théories archéologiques majeures, on rend certes d'incontestables services à la science. Toutefois, il me semble, que l'on peut également produire quelque bien, en s'attachant à étudier et à décrire certains points secondaires de l'histoire des temps passés.

Il est une erreur contre laquelle on ne saurait assez s'élever, c'est celle qui consiste à juger un événement, à peser ses conséquences et ses origines, au moyen des idées qui ont cours de nos jours. C'est risquer de commettre des erreurs manifestes, et de porter des jugements complètement faux.

En se plaçant à ce point de vue, l'étude des habitudes, des coutumes, des tendances générales de l'esprit qui régnait à l'époque où un événement quelconque s'est déroulé, peuvent être d'un puissant secours pour résoudre plus d'une question controversée ou obscure.

Dans cet ordre d'idées, je me suis appliqué à reproduire certaines études de mœurs, dont la narration me semblait assez typique. J'ai d'abord décrit, il n'y a pas bien longtemps, les négociations auxquelles avait donné lieu au XVIIe siècle la nomination d'un capitaine de la garde bourgeoise d'Anvers. Des promesses avaient été consignées en des actes officiels, passés par devant notaire, et les arrhes de ce marché bizarre, n'étaient rien moins que des tableaux de Jordaens, dont la nomenclature est soigneusement faite dans les minutes du tabellion de l'époque.

Dans une seconde étude, j'ai rendu mes lecteurs témoins des pourparlers fort curieux qui eurent lieu également au XVIIe siècle entre

un *dyckgrave* flamand et des marchandes de marée, pour la location de la pêche sur la rive gauche de l'Escaut. J'ai fait assister aux pérégrinations de l'officier comtal, qui, après s'être fait payer une honnête commission, va en compagnie de ses locataires en dépenser le montant chez les boutiquiers anversois.

Je me propose aujourd'hui de vous soumettre le récit d'un événement qui eut lieu deux siècles plus tôt, et dont les acteurs n'appartiennent non plus aux classes aisées, mais tout simplement au peuple.

Les relations de ce genre sont des plus rares à cette époque. Si nos archives, si nos principaux historiens fournissent des détails nombreux et précis sur tous les événements qui se déroulèrent au XVIe et pendant les siècles suivants, il faut reconnaître que le XVe siècle a été beaucoup moins étudié.

Les documents que nous possédons sur cette époque éloignée sont beaucoup plus clairsemés, et n'offrent généralement qu'un intérêt fort relatif. Ce sont des actes de vente et d'achat, pièces fort laconiques et peu détaillées.

La rencontre de documents pouvant fournir quelques détails sur les coutumes de l'époque, me semble donc une rare bonne fortune.

Car, quel siècle plus que le XVe, mérite d'attirer l'attention de l'analyste, de l'historien ? Le moyen âge venait de finir ; l'Europe secouée par la généreuse poussée qui jetasur la Palestine asservie toutes les forces vives de la chrétienté, avaitemprunté à l'Orient des idées artistiques, des mœurs raffinées, contrastant avec les rudes coutumes des siècles précédents.

Sur nos provinces règnaient les illustres ducs de Bourgogne, qui à la suite d'alliances brillantes, de négociations heureuses, de guerres fructueuses, étaient parvenus à se créer l'État le plus puissant de l'Europe. Philippe-le-Hardi, Jean-sans-Peur, Philippe-le-Bon, Charles-le-Téméraire, avaient tour à tour commandé en maîtres aux rois et aux princes. Et c'est à la fin de ce siècle, que toute cette puissance vient se briser dans les plaines glacées de Nancy. Toutefois, sous le règne des princes de cette illustre dynastie, nos provinces s'étaient enrichies. Le commerce et l'industrie étaient florissants, les arts encouragés par le faste qui régnait à la cour ducale, avaient atteint un degré d'éclat inusité. Mais malgré cet état d'incroyable pros-

périté, on ne possédait jusqu'ici que fort peu de données sur nombre de personnages qui se distinguèrent à cette époque.

Les nombreux travaux publiés pendant ces dernières années, ont jeté un jour nouveau sur la plupart des périodes de ce siècle brillant. Des historiens consciencieux, fouillant les poudreuses archives, échappées aux ravages du temps, ont pu reconstituer la vie et les travaux de nombre de personnages, qui ont joué un rôle quelconque soit dans les armées, soit à la Cour, soit dans les arts ou les sciences. Mais les études qui se rapportent aux mœurs du peuple même ne sont guère nombreuses. Les fastes de l'histoire d'Anvers sont notamment sur ce sujet assez pauvres, et à ce point de vue l'analyse du document que nous avons trouvé, pourra fournir quelques indications non dépourvues d'intérêt local.

Nous sommes le 1 octobre 1474, pendant les dernières années du règne de Charles-le-Téméraire, et un acte de l'époque nous fait faire la connaissance d'un bourgeois d'Anvers, qui avait nom Jean van der Spreet, qui exerçait la lucrative profession de marchand de fromages, et qui précédemment avait convolé en justes noces avec une de ses concitoyennes, nommée Élisabeth Abeloys.

A cette époque, le mariage était déjà soumis à des règles édictées tant par l'autorité ecclésiastique que civile. Il ne devait se conclure qu'après trois bans, qui pouvaient être publiés pendant trois journées consécutives, pourvu que la première fut un dimanche ou jour de fête. Cette faveur avait été accordée aux Anversois, dès le XIIIe siècle par le pape, en considération de ce qu'ils devaient s'absenter souvent pour les besoins de leur commerce, ce qui ne leur permettait pas de séjourner longtemps en ville, ni d'attendre l'expiration de bans longuement espacés (1).

Des ordonnances réglaient le montant des dons que les mariés devaient faire à l'église. Ainsi, il ne leur était pas permis d'offrir un cierge pesant plus d'une demi-livre. Les lois somptuaires étaient du reste fort sévères à cette époque, et le magistrat au XIIIe siècle édictait des amendes contre les conjoints, qui à l'occasion du mariage louaient plus de deux musiciens, ou qui prenaient part à un banquet donné la veille de la cérémonie, ou bien encore qui, à la veillée du

(1) Mertens en Torfs. Geschiedenis van Antwerpen.

soir avant la noce, quand les amis se réunissaient pour boire, leur servaient plus que du pain et du fromage (1).

Du reste, ces lois draconiennes ne tardèrent pas à tomber en désuétude, et à l'époque dont nous nous occupons, la simplicité vraiment spartiate dont nous venons d'énumérer quelques éléments, avait fait place à des coutumes bien plus en rapport avec les goûts et les habitudes de nos pères.

Les fêtes duraient alors ordinairement pendant trois jours, et chaque jour les mariés revêtaient une autre toilette. Voilà un point sur lequel notre siècle est fort en retard. De pantagruélesques festins se donnaient pendant ces journées, et on y conviait tous les parents et amis. Ceux-ci offraient des cadeaux aux nouveaux époux, et même en certaines circonstances, on vit la ville suivre ce louable exemple, et accorder officiellement des dons aux mariés.

Les époux van der Spreet, dont nous avons mentionné l'union, se soumirent probablement aux mêmes cérémonies et prirent part aux mêmes festivités. Mais il y a lieu de constater avec regret que cette union ne leur porta pas bonheur, et que bientôt la discorde se mit dans le ménage.

A qui faut-il attribuer les premiers torts ? S'il faut en croire les pièces officielles l'épouse aurait quelque peu oublié ses serments matrimoniaux.

Quoiqu'il en soit, la désunion règna bientôt entre les conjoints. Le récit de ces démêlés conjugaux n'est pas parvenu jusqu'à nous. C'est une lacune regrettable, car elle nous aurait permis d'acquérir encore quelques notions exactes sur les mœurs de l'époque.

L'épouse coupable ne tarda pas à se repentir de sa conduite, et à solliciter son pardon. D'aucuns, imbus de certains préjugés qui eurent longtemps cours, s'imagineront peut-être que pendant le moyen âge, la femme du peuple jouait un rôle fort effacé, rôle de soumission et de travail, et que la somme de liberté dont elle pouvait jouir était en quelque sorte nulle. D'autres encore seront persuadés que pour toute faute contraire à la foi conjugale, jurée aux pieds des autels, il n'y aurait à attendre de la part du mari qu'une répression brutale et sans contrôle. Les uns comme les autres se tromperaient.

(1) Loc. cit.

Dans le cas qui nous occupe, la femme reconnaît ses torts, elle s'en accuse, elle sollicite son pardon. Et que fait le mari outragé? Il pose ses conditions, il les énumère circonstantiées et détaillées. Les époux concluent un *modus vivendi*, dans lequel aucun point n'est omis et qui prévoit, avec une minutie extrême, toutes les éventualités qui peuvent se produire.

A lire cette pièce curieuse, on croirait vraiment se trouver en présence d'un acte rédigé par quelque procureur retors. On évoquerait facilement l'image de quelque rigide magistrat, qui, après avoir convoqué en son cabinet présidentiel un couple désuni, l'aurait sévèrement sermonné ; puis, après avoir à force d'éloquence provoqué une reconciliation, ne le congédierait qu'après lui avoir fait signer en due forme un acte d'union et de paix.

Mais nos héros n'avaient pas la ressource au XVe siècle de pouvoir s'adresser à un magistrat judiciaire. Ils durent conter leurs mésaventures aux échevins d'Anvers, et c'est devant ces officiers municipaux qu'ils signèrent l'acte solennel de leur réconciliation.

Et que cette immixtion des échevins dans des affaires particulières, n'étonne pas. Érigés en tribunal, ils jugeaient tant au civil qu'au criminel. A l'époque dont nous nous occupons, ils étaient au nombre de douze, et chaque année le magistrat était renouvelé le jour de la St.-André. Le duc faisait les nominations sur une liste de 24 candidats.

Les échevins présidaient aux causes les plus variées, et émettaient surtout des quantités de certificats ayant trait aux sujets les plus disparates. Ainsi, s'agissait-il d'établir une filiation, de fournir la preuve d'un décès ou d'un mariage, on convoquait des témoins, qui déposaient sous la foi du serment. Des conclusions étaient prises sur ces dépositions, et l'acte dressé en conséquence. Quelqu'Anversois voulait-il établir une origine patricienne, le plus souvent des moins prouvées, de nouveau des témoins comparaissaient, et souvent des ouvriers, des domestiques venaient avec un luxe de termes héraldiques, affirmer l'origine noble du solliciteur, décrire ses armoiries, énumérer ses ancêtres. Le tout était ensuite officiellement affirmé. Des marchandises devaient-elles être exportées, le magistrat y joignait un certificat pour affirmer que l'état sanitaire de la ville était excellent, et qu'on ne devait craindre que les colis ne fussent contaminés.

Avait-on besoin d'un certificat de bonnes mœurs et d'honnête vie,

il était loisible de le solliciter des échevins ; mais si on avait quelque faute à se reprocher, et si on ne jouissait que d'une moralité douteuse, les mêmes échevins consignaient ces faits avec un grand luxe de détails dans leur déclaration.

D'autres fois encore, le magistrat accordait des témoignages d'orthodoxie, et affirmait la parfaite soumission à toutes les lois de l'Église des citoyens qui avaient recours à ses bons offices. Nous l'avons trouvé même garantissant solennellement la réalité de la vocation religieuse, qui avait poussé une jeune personne à se consacrer au Seigneur.

On ne s'étonnera donc nullement que dans l'affaire qui nous occupe, les échevins aient jugé à titre de conciliateurs, et qu'ils aient présidé à la rédaction d'un contrat, d'un genre si peu administratif.

Les échevins devant lesquels l'acte fut passé, étaient Jean van Mechelen et Constantin van Halmale, ou pour parler plus exactement, le premier était bourgmestre de l'intérieur, *binnen borgmester*, c'est-à-dire nommé parmi les échevins en fonctions. Dans le cas présent il remplissait donc une charge municipale au même titre que son collègue, l'échevin van Halmale. Ils avaient tous deux déjà été nommés à ces fonctions l'année précédente ; mais le bourgmestre van Mechelen, après avoir terminé son année de fonctions, redevint échevin en 1475 et 1476. Il est regrettable que nous ne puissions pas donner connaissance de l'acte qui nous occupe en sa forme originale, car, rédigé en flamand de l'époque, il offre des formes de phrases, des mots, qui dans leur concision présentent la formule exacte et archaïque des idées, et ne peuvent se traduire par des périphrases, qui souvent ne reproduisent plus le sens, et si je puis m'exprimer ainsi, la couleur des pensées qu'ils représentent.

Or donc, Élisabeth Abeloys, femme légitime de Jean vander Spreet, qui devait avoir sur la conscience bon nombre de méfaits, ou être possédée d'un désir immodéré de rentrer dans les bonnes grâces de son seigneur et maître pour accepter les conditions draconiennes qui lui sont posées, promet solennellement en présence de l'autorité, et sur son honneur de femme, de se conduire à partir de ce jour de la manière la plus régulière et la plus honorable. Avant tout elle obéira entièrement à son mari, sans se fâcher, sans s'emporter, sans même discuter, tel qu'une femme raisonnable doit en toute justice le faire.

On le voit, au XVe siècle on avait déjà une compréhension exacte du rôle que toute épouse soumise devrait théoriquement remplir. Mais il fallait d'autres garanties encore ; aussi l'épouse répentante continue-t-elle la série de ses promesses: elle se rendra tous les jours à l'église, en ayant bien soin de poursuivre son chemin sans s'arrêter en route, et de revenir directement au domicile conjugal, à l'issue des offices. Rentrée chez elle, elle s'occupera docilement des soins de son ménage, elle entretiendra le linge de la communauté, elle dirigera ses enfants. Mais surtout elle aura grand soin de ne pas se rendre à la demeure d'un certain Jean van Eeckeren, ou dans d'autres maisons pour y commérer et caqueter. Bien plus, elle s'engage à ne plus parler ni au susdit van Eeckeren, ni à sa femme, ni à personne de son ménage. Ce devait vraiment être un autre de perdition que la maison de ce dangereux voisin.

Mais le péril pouvait venir d'ailleurs encore ; aussi promet-elle de ne pas tenir de conversation avec des femmes de réputation douteuse, et consent à ne plus effectuer le moindre déplacement sans une autorisation préalable.

A un autre point de vue, elle s'engage en même temps à ne faire sortir de chez elle aucun objet mobilier quelconque, elle ne les prêtera pas, elle ne les vendra à qui que ce soit, ni directement, ni par personne interposée, ni le jour ni la nuit. On le voit, il serait difficile de rédiger un contrat plus positif en ses moindres détails.

Continuant la série de ses promesses, elle s'engage à ne contracter aucune dette, et enfin, pour clôturer par le point le plus délicat, elle jure d'avoir à l'avenir une conduite exemplaire et réglée ; elle n'aura de relations d'aucun genre avec n'importe quel homme.

Et si malgré ces serments terribles, elle venait à forfaire à ses promesses, dans ce cas elle s'engage non moins solennellement, à consentir en faveur des enfants qu'elle a eus ou aura à l'avenir de son mari, à l'abandon total et irrévocable de tous ses biens, non seulement de ceux qu'elle possède déjà, mais encore de tous ceux qui pourraient lui échoir quelque jour.

Dans ce cas toutefois, le mari aura sa vie durant l'usufruit de ces biens.

Et si par hasard après être retombée dans ses fautes passées, elle ne consentait pas volontairement à l'abandon de sa fortune, et faisait

appel de cette promesse devant une juridiction civile ou ecclésiastique quelconque, elle aurait à subir une amende de cent marcs d'argent. Elle s'engageait à déposer cette somme comme caution, et en cas de confiscation, celle-ci devait de plein droit être attribuée par tiers, au duc de Brabant, à l'évêque de Cambrai et à Jean van der Spreet, son mari.

On le voit, il est difficile de rédiger un contrat avec un plus grand luxe de précautions. Les actes de réconciliation les plus minutieux, les *modus vivendi* les plus rigides, rédigés de nos jours par nos magistrats les plus scrupuleux, n'approchent pas encore de la sévérité de celui que nous venons d'analyser.

Comme sujet d'étude, cette pièce nous paraît fort typique. La rareté de documents de ce genre doit nous faire d'autant plus apprécier la valeur des renseignements qu'elle nous apporte sur les mœurs conjugales et les habitudes judiciaires des Anversois du XVe siècle.

On me demandera peut-être quel fut le sort de l'épouse repentante dont je viens de vous esquisser l'odyssée ? La pénurie d'actes du genre de celui qui nous occupe, pénurie dont je vous parlais en commençant cette communication, ne me permet malheureusement pas de donner une réponse favorable à cette question.

Établir la possibilité d'une rechute, serait en quelque sorte se rendre coupable d'un jugement téméraire. Je préfère m'en rapporter aux promesses détaillées dans l'acte échevinal de 1474, et préjuger une issue favorable à notre *modus vivendi*. Je crois donc ne pas être téméraire en affirmant, que le bonheur rentra dans le ménage troublé de notre marchand de fromages, et que ses contemporains purent écrire sur la tombe des époux l'épigramme fort connu :

Ils furent heureux et eurent beaucoup d'enfants !

FERNAND DONNET.

ANNEXE.

(Scabinale protocollen 1474, vol II, f° 106. *Archives communales d'Anvers*).

Mechele-Halmale.

Liisbeth Abeloys wettich wijf Jans vander Spreet des caescoepers met 1 vremden momboe hu er geg. metten rechte die huer de selve

Jan hue man in desen gecsenteert heeft te nemene, bekende en verlide dat zy ome metten selven huen man, te veenigen vanden geschillen tusschen hen geresen, geloeft by huer trouwen, een en wyfwaerheit, dat zy van nu vordane huer eerbaerlic dragen en regen sal, byden selven huen man, en hem onderdanich en gehoorsam wesen, sonder kyven, schelden oft arguen, gelyc eene goede eerbae vrouwe met huen man sculdich is te levene, Item dat zy dagelicx sal gaen ter kerken tamelic en wed in huys comen, hue huisgezin, huysraet en kinde regener alsoe dat betaemt, en dat se nyet gaen en sal tot Jans van Eeken huyse, oft enigen anden huyse, om schoffen oft brassen, noch gheene conversatie oft sprake houden met Jane van Eecken sinen wive oft huysgesinne noch met gheenen onverbaen vrouwen oft coppelerssen daer enige oneerbaerheit oft ondueght ute soude mogen spruten noch oec verkeen tot enigen anden plaetsen sonder sien consent. Item dat zy gheenrehande goet binen oft buten den huse wesende, ontvremden oft wechgeven, oft vercoepen en sal noch doen ontvremden wechgeven oft vercoepen by dage oft by nachte by haer selven oft yemende anders, noch gheen schulden maken oft enighande goet borgen sonder des voers. Jans huers mans opebaen wille, en consente. Ende dat zy huer oec nyet mesgaen oft mesdragen en sal, bij dage oft by nachte met enigen mannen oft knechten. Ende oft zy de contrarie van desen enichsins doet, dat zy daer moet verbuen soude tot behoef van huen kinden, die zy biden voers Jane huen man heeft, oft verigen mochte, alle huer goet, dat zy nu heeft, en namaels vercrige en huer oec versterven soude mogen, en dat die kinde oft hue momboirs ter selver kinden behoef, dat goedt algader dan aenveerden en behouden souden, sonder huer moeder voers daer inne enich recht te hebbenc. Behoudelic den voers Jane daer ane sine tochte en bileninge, soe lage als zy leve, en dat de voers Jan in dien gevalle vordane sine en bliven soude, vry ombelast en ongemoeyt haer yet te gevene van tghene des hen dan tsame toebehoen soude mogen, en dat zy daer toe niett ctrarien te doene van des voerstr staet, oft dat zy jegens desen volcher of dede volgen, in enigen gerichte gheestelic oft weerlic noch verbuen soude hondert marck silvers, dien derdendeel d af tot

behoef onss gened heē tshertogen, dander derdendeel tot behoef des bisscops van Camerike ēn tderdendeel tot behoef vanden voers Jane en sinen kinderen.

Anno LXXIIIj pma octobr.

LE CHRIST DANS L'ART.

Le Christ était-il beau? Le Christ était-il laid? — Telle est la question que je viens vous poser, que les Pères de l'Église chrétienne ont discutée pendant des siècles, que Rome n'a pas résolue d'une manière absolue, et sur laquelle nous demanderons tantôt leur opinion aux artistes de différentes écoles.

Comment l'idée m'est-elle venue de vous poser cette question?

Dans une étude intitulée « Les Images chez les Arabes » que nous communiqua au cours de cette année un de nos membres, M. le comte Maurin de Nahuys, dont ce fut vraiment le chant du cygne car il était presque à l'agonie lorsqu'il nous l'envoya et nous le perdîmes peu de temps après, il s'attacha à démontrer que, contrairement à une croyance très répandue, la représentation d'êtres animés n'avait nullement été interdite aux Arabes, et que ces derniers s'étaient bornés à ne jamais représenter, et sous n'importe quelle forme, l'Être Suprême.

Et le comte de Nahuys, après avoir rappelé que dans l'antiquité la loi mosaïque défendait toute représentation de la Divinité, montrait au sein d'une partie de la société chrétienne des premiers siècles l'apparition d'une tendance semblable même vis-à-vis de l'Homme-Dieu, et il citait deux faits caractéristiques:

Au IVe siècle, quand l'impératrice Constance pria Eusèbe, le plus instruit prélat de son temps, de lui envoyer une ressemblance du Christ, il répondit en cachant avec peine son indignation: « que voulez-vous dire par une ressemblance du Christ? Naturellement pas une image de sa nature divine; pas non plus de sa nature humaine glorifiée: de telles images sont défendues par la Loi mosaïque, pour que nous ne ressemblions pas à des idôlatres en promenant notre Dieu en effigie.

« Depuis que nous confessons que notre Sauveur est Dieu et Seigneur, nous nous préparons à Le voir comme Dieu, et si vous attachez de la valeur aux

images du Seigneur, où trouverez-vous un meilleur artiste que le Verbe Lui-même.

En l'an 402, le très orthodoxe et respecté Saint-Épiphane, évêque de Salamis arracha un rideau dans une église de Palestine, parce qu'une image du Christ y était tissée. Il déclara que c'était contraire à la religion chrétienne d'avoir une semblable image dans une église et pria le prêtre d'utiliser ce rideau au profit des pauvres.

Vous savez, en effet, que ce n'est qu'à partir de l'Empereur Constantin que les images du Christ se répandirent véritablement.

Toutefois, et quoi qu'en disent Eusèbe au 4me et St.-Épiphane au commencement du 5me siècle, la question était déjà bien résolue, on pouvait représenter J.-C., — sinon pourquoi l'Impératrice aurait-elle demandé son image — et les aspirations des âmes pieuses et l'influence des vieilles traditions artistiques romaines avaient depuis longtemps réclamé la reproduction des traits du Sauveur.

Une seconde question se dressait immédiatement: comment faut-il représenter le Christ? Et comme la nature humaine revêtue par lui au temps de sa mission sur la terre dictait la réponse, cette question se réduisait à celle-ci: faut-il représenter le Christ beau ou laid?

Il est à remarquer que dans l'esprit des illustres docteurs qui ont voulu la trancher, l'idée de gloire, d'éclat était inséparable de celle de beauté et peut-être la dominait, l'absorbait si elle ne l'effaçait pas.

Les Évangiles étaient restés muets sur l'apparence physique du Christ.

St.-Cyrille d'Alexandrie (305-386) et plusieurs évêques avec lui soutinrent qu'il avait été le plus laid des enfants des hommes. Ils invoquaient l'autorité de Tertullien (160-245) qui s'était écrié avec foi: « J.-C. fut dégradé d'aspect, et son corps humain n'était pas présentable; mais tout vulgaire, tout ignoble, tout déshonoré qu'il est, c'est mon Christ à moi! »

Ils invoquaient aussi l'autorité de St.-Justin (114-168) qui avait expliqué que les formes abjectes revêtues par le Rédempteur rendaient plus sublime le mystère de la Rédemption. Au surplus, cela n'avait-il pas été prédit dans la Bible! Ce prodigieux prophète qui a nom Isaïe n'avait-il pas annoncé le Messie en disant: « Il paraîtra sans gloire devant les hommes et dans une forme méprisable (L. II.-14). Il est sans forme et sans beauté (L. III.-2). »

La controverse de la part de ceux qui tenaient pour la laideur du

Christ avait même été si vive au 2me siècle que Celse, dans son ouvrage contre le Christianisme, s'était fait de leur thèse un argument, une arme et s'était écrié : « Il n'était pas beau, donc il n'était pas Dieu ! »

La thèse de la beauté du Christ eut pour défenseurs les trois grandes lumières de l'Église latine : St.-Augustin (350-430), St.-Jérôme (331-420), St.-Ambroise (340-397). « Il charmait tous ceux qui l'approchaient, disait St.-Jérôme. Et, en Orient, où les partisans de la laideur paraissaient l'emporter, St.-Jean Chrysostôme (347-407) et St.-Grégoire de Nysse (332-400) leur disputèrent vaillamment le terrain, et au prophète Isaïe opposèrent le Psaume XLIV où il est dit du Messie attendu : « Vous surpassez en beauté tous les enfants des hommes. »

Du 5me au 8me siècle une tradition, probablement déjà ancienne, se répandit qui attribuait à un certain Publius Lentulus, proconsul de Judée avant Hérode, le texte d'une lettre qu'il aurait adressée au Sénat romain et qui contenait un portrait de Jésus-Christ. Il est fâcheux qu'elle soit considérée aujourd'hui comme apocryphe, car le portrait est plein de charme. La traduction que vous en trouverez dans l'excellent traité d'iconographie chrétienne de notre collègue M. le chanoine Reusens est plus réaliste que celle que j'ai sous les yeux et qui est un peu arrangée au goût moderne :

» Je vous envoie le portrait d'un homme qui parcourt en ce moment la Judée, où il s'est fait une grande réputation de vertu. Le peuple l'appelle J.-C. et le proclame prophète, mais ses disciples l'admirent comme le fils des Dieux Immortels, et à sa voix les morts ressuscitent et les malades sont guéris. Il a l'air doux et majesteux, sa taille est grande et bien formée, ses cheveux châtains tombent en boucles au-dessous des oreilles et se répandent avec beaucoup de grâce sur les épaules à la manière des Nazaréens; son front large annonce le génie, ses joues sont légèrement colorées, son nez et sa bouche sont admirablement formés et sa barbe épaisse descend un peu au-dessous du menton, ses yeux sont brillants, clairs et sereins, sa parole est douce quand il exhorte, sévère quand il censure; c'est un homme, enfin, qui par sa sagesse et ses divines perfections ne peut être comparé aux enfants des hommes. »

La discussion se prolongea avec des péripéties diverses. Au 8me siècle St.-Jean Damascène (676-768) et le Pape Adrien Ier (772-795) dépeignirent J.-C. comme possédant les formes les plus accomplies.

St.-Jean Damascène alla même jusqu'à préciser en donnant au Sauveur les attributs suivants: « Taille élevée, sourcils abondants, œil gracieux, nez bien proportionné, chevelure bouclée, attitude légèrement courbée, couleur élégante, barbe noire, visage ayant la couleur du froment comme celui de sa mère, doigts longs, voix sonore, parole suave. »

Au 9me siècle St.-Anschaire, archevêque d'Hambourg et de Brême, déclara avoir vu apparaître J.-C. : il était haut de taille, habillé à la manière des Juifs, beau de visage. Ses regards lançaient, comme une flamme, la splendeur de sa divinité, mais sa voix était pleine de douceur. »

L'opinion des principaux chefs de l'Église latine prévalut en Occident où, plus tard, St.-Bernard (1091-1153) parla avec enthousiasme de la « merveilleuse beauté » du Sauveur.

L'opinion contraire continua cependant à être soutenue par des évêques d'Orient, et notamment par les moines de l'Ordre de St.-Basile (329-379), fidèles à la pensée de leur fondateur. Et aujourd'hui encore dans la liturgie russe le Christ est représenté conformément aux traditions des moines du Mont-Athos.

Si maintenant, Mesdames, Messieurs, nous nous tournons du côté des artistes, ces grands révélateurs du passé, plus précis et plus vrais que les plus profonds historiens, nous constatons une situation toute différente: avec la devination de leur art, dans les aspirations de leur enthousiasme, ils n'ont pas hésité à concevoir et à représenter le Christ aussi noble de formes, aussi touchant d'expression, aussi beau de physionomie que leur talent le leur a permis. Il se peut que des moines-artistes d'Orient ou de simples artistes inspirés par les disciples et successeurs de St.-Basile aient mis leur imagination à la torture pour créer un type de laideur et en gratifier le Christ, comme le faisait un jour remarquer M. Edouard Fétis, le savant professeur de l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, il n'en est pas moins vrai que les artistes, en général, dans l'ensemble des siècles et l'ensemble des pays chrétiens, ont cherché à illuminer la figure humaine du Sauveur de tout ce qu'ils ont pu imaginer de noblesse, de pureté, de bonté et de puissance morale.

Et lorsque le type laid a pu apparaître dans leurs mosaïques, leurs fresques, leurs enluminures, leurs peintures, leurs statues ou leurs bas-reliefs, c'est lorsque leur art a été insuffisant.

Leurs premières manifestations nous les trouvons dans les Catacombes de Rome. Avec quel sentiment d'étonnement et d'émotion ne se trouve-t-on point là en présence de figures de Christ aussi belles et aussi expressives, aussi modernes, pourrait-on dire, que les plus nobles et plus intimes conceptions d'un Paul Delaroche interprétant le Jésus au Jardin des Oliviers, plein de douleur, de résignation et de pardon.

C'est là, en réalité, au fond des Catacombes qu'a été créé le type traditionnel admis, reproduit et parfois transformé par les artistes de tous les âges, et que la lettre apocryphe de Publius Lentnlus a de son côté résumé en traits si heureux.

Ce type apparaît déjà dans la figure du Christ du cimetière de St.-Calixte, peut-être la plus ancienne: le Sauveur y a le visage de forme légèrement allongée, la figure douce, grave et mélancolique, les cheveux séparés sur le milieu du front et retombant en deux longues masses sur les épaules. Le caractère judaïque, encore accentué ici, apparaîtra moins par la suite.

Une fresque de la Catacombe dite *Platonia* nous montre un Christ en croix dont on ne voit plus que le haut du corps avec l'auréole crucifère et deux anges au-dessus: il a le type consacré et une profonde douleur est empreinte sur sa physionomie.

Une autre figure de Christ souvent citée et admirable est celle du cimetière St.-Pontien, où elle se trouve à l'entrée du baptistère: elle est de très grande dimension et elle émeut par un beau caractère de majesté uni à une expression sereine, presque joyeuse.

Je m'en voudrais de ne pas citer aussi la tête du Sauveur en terre cuite tirée des fouilles qui ont été pratiquées au-dessus du cimetière de Ste.-Agnès, œuvre artistique dont Perret, l'éminent historien des Catacombes, a pu dire avec raison que le génie chrétien y est d'accord avec le génie grec et le génie romain.

Pour les artistes des Catacombes comme pour ceux de toutes les époques, le Christ ne pouvait être représenté qu'aux trois moments connus et très précis de son existence ; sa première enfance ; — la période d'adolescence dont le seul fait connu est sa rencontre avec les docteurs dans le temple ; — et les trois années de sa prédication et de sa passion.

Jésus représenté adolescent, comme dans la composition du cime-

tière de St.-Prétextat où il est retrouvé par ses parents dans le temple, est un beau jeune homme dont le type, qui ne fait point encore penser au type traditionnel, se rapproche plutôt du type antique.

Les artistes donnent parfois aussi à Jésus ce type de jeunesse pour des actes de sa vie d'homme : tel est le cas pour la composition de la Catacombe *Platonia* où le Christ apparaît avec St.-Pierre et St.-Paul et remet les clefs au premier tout transporté d'enthousiasme et de foi ; — pour le Christ au milieu de ses disciples presque tous jeunes comme lui, du cimetière de Ste.-Agnès ; — pour le Christ et les douze apôtres du cimetière de St.-Hermès ; — et pour le Christ et deux personnages du cimetière de St.-Cyriaque.

Je ne dirai rien des figures où le Christ est représenté sous les traits du Bon Pasteur, parce que nous serions entraînés ainsi à un autre ordre d'idées.

Enfin le Christ enfant, représenté, semble-t-il, beaucoup plus rarement aux premiers âges de l'église nouvelle, a été cependant compris, senti, et réalisé avec autant de grâce et de sentiment qu'il a pu l'être plus tard, à preuve la Ste.-Vierge avec l'enfant Jésus du cimetière de Ste.-Agnès.

La voie ouverte par les artistes des Catacombes a été suivie. En général les artistes de tous les temps et de tous les pays chrétiens se sont appuyés sur la nature et, donnant au Sauveur la forme humaine, ils la lui ont donnée avec le caractère de beauté considéré comme le plus parfait à leur époque, tout en se basant sur le type déjà consacré.

Il s'en faut cependant et de beaucoup, je m'empresse de l'ajouter, que les appréciations que je viens d'émettre soient généralement partagées. Les partisans de l'Église grecque n'admettront point que les artistes d'Occident aient pu convenablement interpréter la figure du Christ. Vous savez que dans l'École byzantine l'artiste était soumis d'une manière absolue à des prescriptions rituelles invariables, et chaque trait, chaque couleur avait en quelque sorte une signification hiératique imposée. Bien que l'art dût se figer sous une pareille dépendance, il est des historiens qui revendiquent pour l'Église grecque la gloire d'avoir seule connu et gardé le type du Sauveur, et dans un ouvrage récent — merveille d'exécution — intitulé : *Histoire et Monuments des Émaux byzantins*, l'auteur M. N. Kondokow, professeur à l'Université de St.-Pétersbourg et conservateur du Musée

de l'Ermitage Impérial, considérant comme de l'anarchie la liberté relative laissée aux artistes chrétiens d'Occident, écrit textuellement :

« A Byzance on tenait absolument à conserver le type véritable et vénéré du Christ : aussi le voyons-nous se développer successivement dans l'art depuis son origine. En Occident, au contraire, où les Arts n'avaient à la même époque ni force, ni guide, l'image du Christ (à moins d'être empruntée à l'art byzantin) n'a point existé en tant que conception positive indépendante du goût individuel et de l'habileté du dessinateur. »

D'après Didron, divers types figurés et non pas un seul, ont été appliqués à J.-C. et, en général, les artistes ont suivi leur idée personnelle, la traduisant comme ils pouvaient ; cependant ces divers types peuvent se ramener à deux :

1° J.-C. est jeune et imberbe, lorsque les artistes veulent caractériser en lui le fils de Dieu. Comme Dieu il n'a point d'âge et il doit être beau.

2° J.-C. est barbu et à l'âge d'homme, lorsque les artistes veulent caractériser en lui sa nature humaine et alors il a un indice indiscutable d'humanité, la barbe, et il peut être laid.

Dieu et beau, homme et laid seraient donc les termes correspondant à ces deux types. Et l'on pourrait dire que Jésus barbu, c'est le Christ laid des Pères de l'Église d'Asie, et surtout d'Afrique, — et que le Christ imberbe, c'est le Christ des Pères de l'Église latine et de tout l'Occident.

Ces sortes de classements, n'en déplaise à M. Didron, ressemblent trop à des jeux de mots, car le Christ barbu a parfaitement inspiré les artistes d'Occident.

Sous l'influence de l'art gothique on semble s'être surtout préoccupé de faire dominer dans les figures du Christ l'humaine douleur physique, et c'est principalement comme crucifié qu'il apparaît à nos regards.

Après cette sombre et triste période il semble qu'il se manifeste de nouveau des aspirations à un sentiment plus élevé et plus intime, et le type traditionnel du Christ va passer sous le pinceau des grands maîtres.

L'abbé archéologue Joseph Bruneti, comme le rappelle M. Perret, pense que la figure du Sauveur de la Catacombe de St.-Calixte a inspiré

le génie de Léonard de Vinci, de Raphaël et d'Annibal Carrache. C'est cette figure dont nous avons parlé tantôt et qui, de la Catacombe de St.-Calixte, a rayonné sur le monde.

Albert Dürer, par une tendance toute naturelle, se rapprochera du type allemand pour sa figure de Christ. Rubens, comme dans tous ses types, y introduira un élément païen, bien que dans son *Coup de lance* du Musée d'Anvers il s'élève à un très haut sentiment dramatique et intime. Michel-Ange, aussi, par un véritable anachronisme, donnera au Sauveur la beauté antique. Philippe de Champagne, plus soucieux du sentiment religieux, suivra de plus près le type traditionnel. Au fond, c'est toujours l'humanité qui vibre, pense, souffre ou triomphe avec le Rédempteur, et notre érudit collègue, M. Hymans avait peut-être raison lorsqu'il me faisait remarquer ces derniers jours que Quinten Matsys, dans la belle tête de Christ qui figure dans la salle du fond au Musée d'Anvers est le premier qui ait idéalisé son modèle, c'est-à-dire, qui l'ait transporté hors du domaine de l'humanité pour lui donner une expression supérieure à la réalité physique.

A une époque rapprochée de nous, à force d'idéalisation, l'École de Düsseldorf a fini par prêter à la tête du Christ un caractère efféminé peu conforme au sens esthétique et au sentiment vraiment religieux, tandis que d'autres artistes modernes n'ont pas eu à s'éloigner de la voie traditionnelle pour réussir à imprégner la figure du Sauveur d'un caractère très noble d'humanité et d'une grandeur morale émouvante.

Faire le Christ beau a été, en définitive, l'effort et restera toujours l'effort des artistes; peut-être le plus grand de leurs efforts, car il s'agit ici d'une beauté particulière sortant de toutes les données ordinaires, inspirée par la foi et conservant à celui qui en est revêtu son double caractère d'homme et de Dieu.

Qu'importe maintenant que des divergences se manifestent ou se soient manifestées entre les artistes pour l'interprétation du type du Christ, divergences incomparablement moins fortes que celles qui ont divisé les Docteurs de la Foi? Qu'importe qu'on retrouve un jour des données plus positives sur l'apparence physique du Sauveur pendant l'accomplissement de sa mission? Un type a été créé, a été conçu par la foi et par l'art, et il répond aux aspirations des disciples du sublime Crucifié ; il existe ce type, il a été compris de tous, adopté par la

foule, appliqué par les artistes ; il a fortifié les fidèles dans leur foi, souri aux malheureux, consolé ceux qui souffrent ; il vivra, il est éternel.

Et après tant d'efforts souvent heureux pour incarner par l'art d'une manière digne d'elle la haute figure du Christ Sauveur, ce n'est pas un des moindres sujets d'étonnement et d'admiration que de penser que Jésus qui, pour tous ceux qui l'aiment et l'invoquent, a été conçu adorablement dans le sein d'une vierge, a été adorablement conçu aussi dans le cerveau des artistes et dans le cœur de l'humanité chrétienne.

ARTHUR GOEMAERE.

I. - LES FONTS BAPTISMAUX DE BOIS

FIGURÉS SUR LES HAUTES LISSES

DE LA CATHÉDRALE DE TOURNAI

Nous avons établi dans nos *Prolégomènes à l'étude de la filiation des formes des fonts baptismaux*, (1) publiés dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, que les fonts de l'Église primitive devaient être en pierre. Cependant le concile de Lerida, tenu en 524, prit la décision que voici : *Omnis presbyter, qui fontem lapideum habere nequiverit, vas conveniens ad hoc solummodo baptisandi officium habeat, quod extra ecclesiam non deportetur.*

Et dans ses *Constitutions*, l'archevêque de Canterbury, St.-Edmond, exige au XIIIe siècle, des fonts de pierre ou faits avec d'autres matériaux solides et capables de retenir l'eau : *vel de alia matéria congrua et honesta, tali videlicet, quœ sit solida durabilis et fortis, ac aquœ infusœ retentiva.* Il y a, comme on le voit, dans ces textes, une

(1) Bruxelles, Ramlot, éditeur, 1892, un vol. 172 p. 61 fig. et 14 pl. Nous remercions la *Société d'Archéologie de Bruxelles* de nous avoir prêté les clichés des figures 1 à 4.

concession aux nécessités matérielles, à la difficulté de tailler des fonts en pierre dans certaines contrées mal dotées de ressources lapidaires.

En effet, nous rencontrons de nombreux fonts de métal. L'or, l'argent, le cuivre, l'étain, le plomb, ont été mis en usage pour remplir ce but, mais aussi la poterie, le béton, la céramique (1) y ont servi.

Ce qui est au moins aussi bien établi, c'est l'usage du bois pour tailler des vasques baptismales. Nous avons cité ailleurs ceux de Dinas Mowddwy (Merionetshire) dans le pays de Galles (fig. 1), d'Efenechtyd (Surrey), de Montfort-sur-Rille, dans l'Eure et de Leeuwarden, en Frise. Les fonts de Dinas Mowddwy et de Leeuwarden présentent des formes tellement peu accusées que nous les avons classés avec les fonts très barbares de Balquhidder, de Clisson, de St.-Andrew Gullam church, de Fernan church et de Cosseuil, dans la classe des fonts à formes non équarries ou rudimentaires.

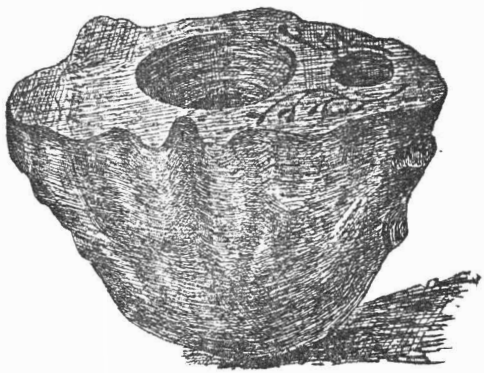

FIG. 1. — Fonts en bois de Dinas Mowddwy (Pays de Galles).

Ce ne sont donc pas eux qui nous feront connaître les formes de ces fonts ligneux dont l'existence déduite tant de l'étude de certaines piscines baptismales en pierre que de l'affirmation formelle des textes est pourtant indéniable. C'est dans une cuve en bois *(super pelvim ligneum)* que le pape Saint Caius baptisa Saint Claudius.

Gay dans son *Glossaire archéologique* rapporte que dans les Comptes royaux de Guillaume Brunel, en 1387, on trouve mentionné : *A Jehan Ledouyn tonnelier..., pour 2 ances de fer pour les fonts à baptiser Madame Jehanne de France.*

(1) L'usage de la céramique s'est perpétué de nos jours, à preuve les fonts en porcelaine de Sèvres actuellement au Vatican et qui servirent sous Napoléon III, au baptême du prince impérial.

Les monuments figurés ne sont pas moins affirmatifs. Ce sont des fonts de bois que ceux qui sont figurés sur les bas-reliefs des fonts de

FIG. 2. — Bas-relief des fonts de Saint Barthélémy, a Liége, représentant le baptème de Cornélius, le centurion et de Craton, le philosophe.

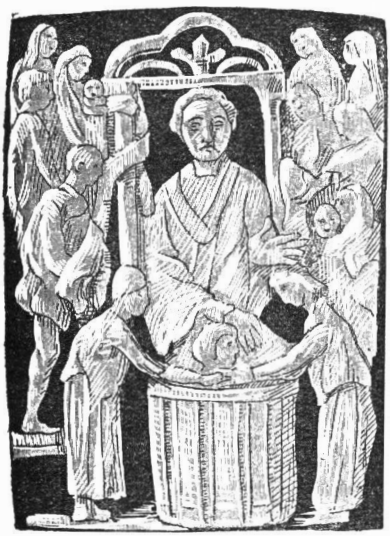

FIG. 3. Bas-relief de la Couverture du *Sacramentaire* de Drogon (Bibl. Nat. Paris).

St.-Barthélemy à Liége, exécutés en 1112, par Lambert Patras à la demande de Hellin, chanoine de St.-Lambert de Liége et abbé de Notre-Dame (fig. 2), que ceux encore que l'on voit sur la couverture du *Sacramentaire* de Drogon, (IXe siècle) conservé à la Bibliothèque nationale de Paris (fig. 3), que ceux du dessin, n° 13, du *Wessobruner Codex* conservé dans la bibliothèque de la Cour à Munich, et qui date du IXe siècle aussi et que ceux, enfin, du bas-relief des fonts de Pont à Mousson (fig. 4).

Mais aucun de ces exemples n'apporte une preuve aussi convaincante que l'étude des hautes lisses de la Cathédrale de Tournai.

Ces admirables tapisseries sont bien connues (1). Nous ne rappellerons donc pas que comme l'apprend le chanoine-annaliste Dufief dans le manuscrit n° 13762 de la bibliothèque de Bourgogne,

Ces draps furent faicts et acheves
en Arras par Pierrot Feré
l'an mil quatre cent et deux
en décembre, mois gracieux.

C'est par conséquent, une œuvre de la seconde moitié du XIVe siècle, étant donné le temps fort long que prenait la confection d'une suite aussi importante, que nous avons à faire.

Cette tapisserie comprend à l'heure actuelle 14 sujets de la vie de St.-Piat et de celle de St.-Éleuthère. Les scènes se passent à la fin du IIIe siècle et au commencement du IVe siècle. L'artiste du XIVe siècle les reproduit en affublant, comme d'usage général de son temps, ses personnages, de vêtements de son époque et les fait mouvoir parmi des monuments du même âge.

FIG. 4. — BAS-RELIEF DES FONTS DE PONT-A-MOUSSON (France).

Le souci archéologique n'était pas encore né, mais chose curieuse, l'artiste devant reproduire les fonts de St.-Éleuthère emploie la cuve à immersion bien que l'usage du baptême par infusion fut devenu général.

Et cette cuve à immersion est visiblement, indéniablement, de bois, et elle est associée à la cuve monopédiculée cupuliforme en usage déjà au XIVe siècle et qui est si commune au XVe, dont les fonts prismatiques de ce genre sont encore si répandus de nos jours.

Comment expliquer pareil fait?

(1) (EUG. SOIL) Tapisseries du XVe siècle, conservées à la Cathédrale de Tournay avec lithographies de M. Vasseur d'après lesquelles sont gravées nos figures 6, 7 et 8 ce dont nous remercions de son obligeance, cet excellent artiste.

Tout d'abord il n'est pas unique. Nous l'avons observé à Venise dans la chapelle de Saint Isidore de la basilique de Saint Marc.

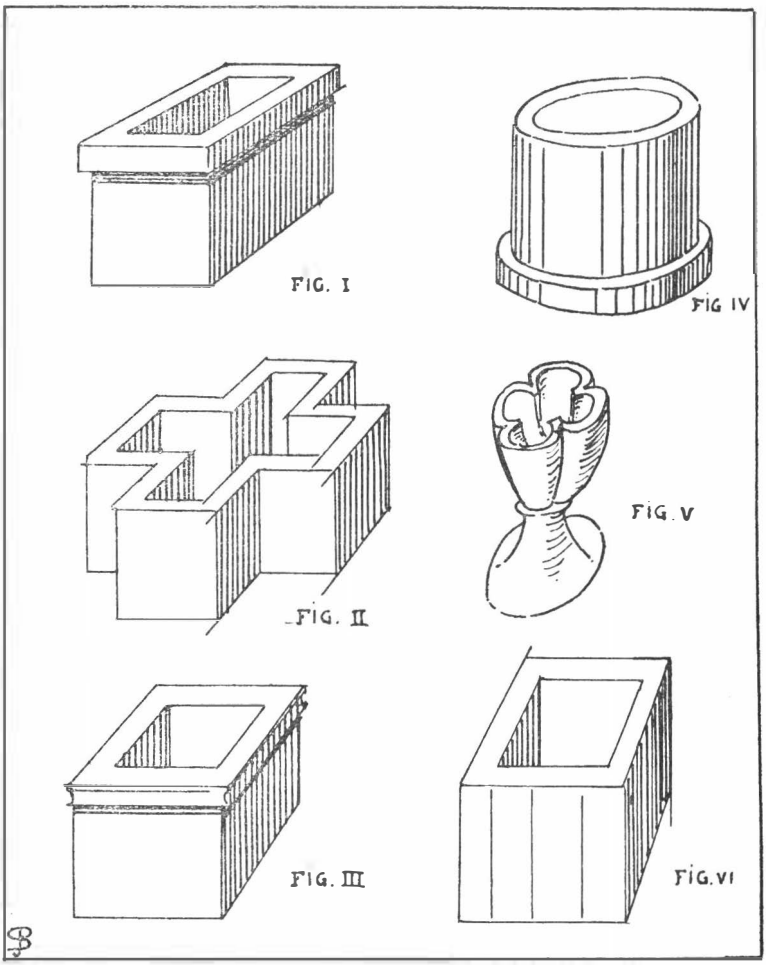

FIG. 5. — Basilique St.-Marc a Venise. Fonts figurés dans les mosaiques de la chapelle de St.-Isidore (XIVe siècle).

Cette chapelle fut commencée par André Dandolo, le doge docteur en droit et chroniqueur ; le bel André Dandolo qui fut l'ami de

Pétrarque? Elle date, par conséquent, du milieu du XIVe siècle et ses mosaïques sont donc presque contemporaines des hautes lisses de Tournai. Or, de leur fond d'or surgissent associées dans le même ensemble les cuves en margelle de puits et la cuve monopédiculée cupuliforme, exactement comme à Tournai (fig. 5).

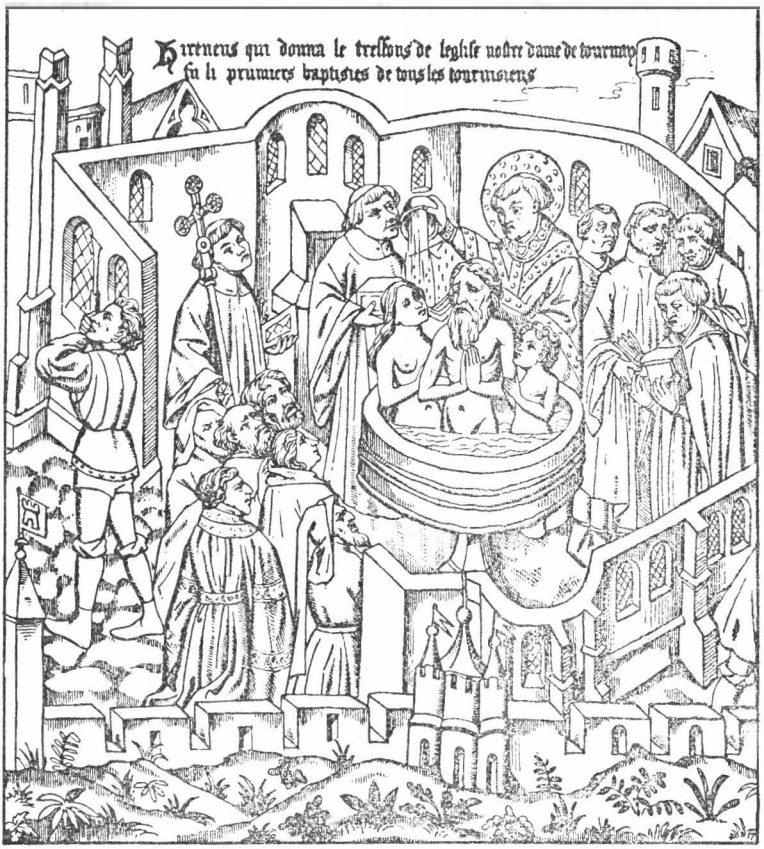

FIG. 6. — 6e SUJET DES TAPISSERIES DE LA CATHÉDRALE DE TOURNAI (XIVe siècle) d'après M. Vasseur.

Les deux artistes associent donc la forme ancienne, connue traditionnellement et la forme en usage à leur époque.

Il y a à cette curiosité de l'histoire de l'Art que nous signalons avec un réel plaisir, car c'est à notre modeste avis, un fait qui a son importance, une raison qui vient de suite à l'esprit.

L'artiste vénitien comme l'artiste hennuyer a dû être embarrassé par la difficulté de représenter des adultes dans les fonts à infusion en usage de son temps. Le fait est visible dans le 6e sujet des tapisseries de Tournai (fig. 6) qui représente comment :

Ibirencus qui donna le treffons de l'église nostre dame de Tournay fu li prumiers baptisies de tous les tournisiens.

En effet, on remarque que la représentation d'Irénée, de sa femme et de son fils dans la cuve à infusion a tellement embarrassé l'artiste, qu'il a pris le parti héroïque de supprimer les jambes de ses personnages et de les représenter à une taille réduite relativement aux autres personnages. Chose plus curieuse encore, l'artiste représente en outre St.-Piat donnant le baptême par infusion à la famille d'Ireneus immergée comme pour le baptême par immersion. Cela prouve bien que celui-ci n'était plus en usage au XIVe siècle dans nos contrées et que le haut lisseur a cherché à faire, mais vainement, de l'archéologie. On a dû lui dire de représenter le baptême par immersion d'Ireneus, il a essayé, mais a échoué dans son entreprise. Cependant il connaissait les cuves en margelle de puits, puisqu'il les figure dans le 7e sujet (fig. 7) qui représente comment

Quand de Tournay li chrestien
furent escachiet maint paien
baptisie se firent au lieu
nomme Blandaing au nom de Dieu.

mais en les associant à une forme contemporaine du XIVe siècle : les fonts cupuliformes monopédiculés. Il y a donc un singulier mélange d'érudition naïve, incomplète, de traditionalisme obscurci dans ces tableaux, fait que nous montre clairement d'ailleurs le 5e panneau.

Voulant faire voir

Comment S. Piat fonda léglise de
Nostre Dame de Tournay et fist les fons.

l'artiste qui avait donc à représenter le saint faisant construire une

FIG. 7. — 7e SUJET DES TAPISSERIES DE LA CATHÉDRALE DE TOURNAI
d'après M. Vasseur.

cathédrale et placer une cuve baptismale pour immersion, nous montre St.-Piat posant la dernière pierre de fonts cupuliformes monopédiculés (fig. 8).

La structure de ces objets est souvent composée d'un bloc plus rarement de deux ou de trois. L'artiste devait le savoir, on en faisait

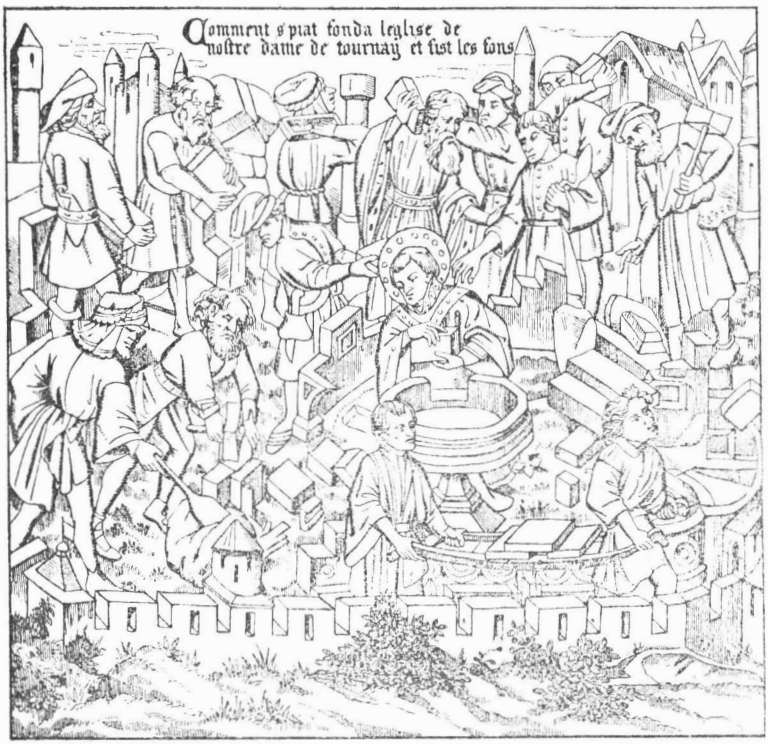

FIG. 8. — 5e PANNEAU DES TAPISSERIES DE LA CATHÉDRALE DE TOURNAI (XIVe siècle) d'après M. Vasseur.

partout autour de lui. Il en partait journellement des ateliers tournaisiens. Il n'oublie cependant pas, sachant que les piscines baptismales primitives étaient de vastes dimensions, qu'il a à représenter des fonts polylithes et il exprime son idée naïvement, comme il peut. Il n'obtient comme résultat, que de nous montrer St.-Piat semblant mettre

un morceau à des fonts monolithes du XIVe siècle. Mais revenons au 7e tableau qui va nous ramener à notre sujet : la figuration de cuves baptismales en matière ligneuse (fig. 7).

Nous avons dit que dans ce tableau, l'artiste associe la forme primitive des fonts avec celle de son temps, la forme cupuliforme.

Or ses piscines baptismales à rebords saillants sont à n'en pas douter, le dessin et la couleur en font une foi éclatante, en bois.

Ce ne sont pas des cuves de pierre, mais des cuves en matière ligneuse ; des cuvelles si l'on veut avec leurs cerceaux bien indiqués, leurs douves bien visibles. Dans nos *Prolégomènes*, nous avions fait voir que la forme des fonts cylindriformes posés directement sur le sol est le produit d'une altération du principe de la piscine à rebords saillants des anciens baptistères et de l'imitation en pierre d'un prototype ligneux : la cuve en bois. Les fonts figurés dans les hautes lisses de Tournai viennent apporter une confirmation irréfutable désormais à ce fait qui n'était jusqu'à présent que déduit de l'observation des formes de certaines cuves margelliformes.

A Tournai, la preuve est complète. L'artiste nous représente les fonts de St.-Éléuthère comme les lui enseigne la tradition et le doute est impossible. C'est bien du bois.

Voilà donc un fait acquis. Les cuves en bois conjecturées par nous d'après les caractères de certaines cuves à immersion de pierre ont bien existé ou mieux existent encore figurées sur les belles hautes lisses de la cathédrale de Tournai.

Bruxelles, le 17 septembre 1895.

PAUL SAINTENOY.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE

XXV

ANVERS

IMPRIMERIE Ve DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1896.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES.

Texte: La feuille de 16 pages: [1]

Papier du Bulletin	4	centimes.
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
imprimée	2	»

Titre et faux-titre.

Papier du Bulletin	2	centimes.
» velin	4	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	1	»
» de 3 à 6 feuilles	2	»
» de plus de 6 feuilles	4	»

[1] Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. ARTHUR GOEMAERE

Président de l'Académie pour l'année 1895 dans la séance du 3 Février 1895.

MESSIEURS,

M'autorisant de la lettre de nos statuts et du sens étendu que vous avez l'habitude d'accorder au mot *archéologie*, je me risque à aborder la question de l'ostracisme, qui est plutôt du domaine de l'histoire, bien qu'elle se rattache à l'une et à l'autre de ces branches-sœurs de la science.

L'archéologie fait penser tout d'abord à une lente reconstitution de la vérité historique, je dirai même à une reconstitution par le détail et surtout par le détail matériel : nous pouvons cependant admettre que rechercher la vérité historique, la rectifier, la compléter, de quelque manière que l'on opère et sous quelque forme que l'on conclue, ce sera encore faire de l'archéologie.

Malgré cette justification de mon sujet, je compte moins sur elle pour mériter votre attention que sur votre indulgence.

Au début de mes études il m'arriva maintes fois d'éprouver un sentiment de révolte contre ceux qui prétendaient trouver dans l'ostracisme la preuve de la légèreté et de l'inconstance des Athéniens. Il est impossible, me disais-je d'instinct, qu'un peuple si fin, si intelligent, qui avait le sens de toutes les harmonies, ait agi ainsi sans discernement et sans conscience. Le bannissement d'Aristide ne suffisait pas à me convaincre : le grand citoyen lui-même n'avait-il pas trouvé toute simple et toute naturelle la mesure prise contre lui, peut-être même l'avait-il jugée nécessaire car il savait subordonner ses convenances et ses intérêts à ceux de la communauté.

Quelle ne fut pas ma joie lorsque j'appris plus tard par la lecture des auteurs qui ont le plus approfondi l'histoire de la Grèce que l'os-

tracisme, loin d'être un sujet de blâme pour les Athéniens, est peut-être l'institution la plus belle, la plus prévoyante, la plus sage, la plus sérieuse qui ait jamais existé, celle qui révèle le sens politique le plus profond et le sens philosophique et moral le plus raffiné.

Un vice social désastreux, qui est de tous les temps et de toutes les latitudes, la pusillanimité civique des braves gens, avait déjà été combattu par Solon, le jour où il avait formulé ce principe: tout homme qui dans une *sédition* s'est tenu à l'écart, sans se ranger d'un côté ni de l'autre, mérite d'être déshonoré et privé de ses droits. » Les braves gens ne sont pas toujours des gens braves, ils ont rarement le courage de leur devoir social ; quoique constituant majorité presque sans cesse, ils ont souvent, par leur incurable timidité ou leur coupable indifférentisme, compromis les biens les plus précieux de la société et causé les plus grands maux. Quelquefois, il est vrai, mais si exceptionnellement ! il est arrivé que chez eux, poussés à bout, la pusillanimité a fait place à un spasme d'exaspération et alors s'est réalisée cette parole de l'apôtre : craignez la colère du mouton !

Le profond législateur athénien avait admirablement pressenti le mal que l'abstentionnisme des braves gens devait faire à la société et il avait cherché à y parer.

Ce fut un autre législateur à vues justes, à idées larges et généreuses, l'Athénien Clisthènes, qui, entrant au vif de la question, et complétant les lois de Solon, rendit plus pratique l'organisation de la résistance sociale contre le péril de l'arbitraire, du despotisme, d'une part, de l'abstentionnisme de l'autre.

A la fin du 6me siècle avant l'ère chrétienne, en 509, à une époque où chacun veillait, comme on l'a dit, avec un soin jaloux sur la liberté naissante, Clisthènes introduisit dans l'ensemble des réformes démocratiques qu'il réalisa chez les Athéniens une loi fondamentale disant : « Il ne sera pas porté de loi contre un citoyen en particulier sans que cette même loi soit faite contre tous les citoyens athéniens, *à moins que cela ne paraisse convenable à six mille citoyens votant* SECRÈTEMENT. »

Cette loi, tout en consacrant l'égalité de tous les citoyens, laissait entre les mains de la communauté le moyen de réduire à l'impuissance quiconque pourrait, à un moment donné, par son influence porter ombrage à la république. Le moyen choisi fut un exil honorable

prononcé dès que six mille citoyens avaient par un vote officiel manifesté leurs patriotiques inquiétudes.

Permettez-moi d'essayer d'interpréter clairement la loi fondamentale et d'en décrire l'application en m'appuyant sur le cas si connu de Thémistocle et d'Aristide.

La cité est troublée. Deux éminents citoyens y rivalisent d'influence. Thémistocle possède un génie primesautier au service d'une ambition sans bornes ; de remarquables talents et de hautes vertus distinguent Aristide. Ils ont l'un et l'autre des partisans exaltés qui, à tout moment, peuvent susciter un grave conflit. Et voilà trois à quatre ans que se prolonge cette situation ; aussi la tension est-elle devenue si grande que l'intérêt général en souffre et que *partout ailleurs* l'on pourrait craindre de voir le parti qui se croira le plus fort essayer de substituer la volonté de son chef à celle du peuple légalement exprimée. A Athènes, grâce à l'ostracisme, il n'en sera rien. Dans cette ville, où la lutte de Solon contre le fléau de l'abstentionnisme a laissé quelque trace, où les réformes de Clisthènes ont été sainement comprises, l'on s'interroge de toutes parts du regard, l'on délibère ensuite, à tous les carrefours, sous tous les portiques, sur toutes les places publiques, et les plus sages et les plus prudents des citoyens se disent suivant la formule du temps : la ville est devenue bien petite et l'avenir bien incertain ; ne convient-il pas, pour notre sécurité de bannir un citoyen ?

L'initiative de saisir de la question le *Conseil des Cinq-Cents* et l'*Ecclésie* est enfin prise par un groupe de ces citoyens prudents, à leur défaut par l'un ou l'autre parti, et, dans la 6me prytanie — l'année étant divisée en dix prytanies — les deux assemblées, la sénatoriale et la populaire, examinent si l'État de la République est assez menaçant pour que l'on ait recours à la mesure exceptionnelle de l'ostracisme. Aucun nom n'est et ne peut être prononcé, c'est un vote de principe que les deux assemblées sont appelées à émettre.

Originale discussion, piquante situation ! Je m'imagine difficilement cette population alerte, vive, pleine de saillies, débattant avec animation l'état menaçant de la République sans prononcer le nom des personnages dont les actes, les tendances, les paroles, les qualités et les défauts pèsent sur tous les esprits. Si l'on admet que la règle était religieusement suivie et que dans ce débat d'une si haute portée l'in-

térêt personnel d'aucun citoyen ne se trouvait directement engagé, il faut avouer que rien ne prouverait mieux l'étonnante finesse politique de ce petit peuple et son sérieux esprit de discipline.

Les deux assemblées ont-elles conclu dans un sens affirmatif, aussitôt les archontes fixent le jour et l'heure auxquels les citoyens seront tenus de venir déposer leur vote au lieu consacré aux grandes assises populaires, le Pnyx, et à partir de ce moment, il ne s'agit plus de discuter : il faut désigner un nom, rien de plus ! Le même nom est-il désigné par six mille suffrages — quelques historiens ont pensé qu'une simple majorité sur six mille électeurs présents suffisait — le citoyen qui le porte est invité à quitter la ville pendant dix ans, peine qui, dans certaines circonstances a pu n'être portée qu'à cinq ans, bien que dix paraisse avoir été la règle. On honorera ce citoyen, on l'aimera, on respectera sa famille et ses biens, mais il doit partir. C'est comme si Athènes allait le prendre par la main et lui disait : « Nous connaissons tout ce que la cité doit à tes talents, à tes vertus, nous admirons ton courage dans l'action, le désintéressement avec lequel tu nous rends des services, ta sagesse dans le conseil, la sûreté de ton coup d'œil, ton esprit d'équité, mais nous savons aussi combien ces vertus, ces talents et ces nombreux services rendus à la chose publique et cette supériorité de caractère te donnent d'influence et nous venons te dire : aide-nous à nous soustraire à la tentation de te confier comme au plus digne la direction exclusive de nos affaires ; de notre côté nous voulons t'aider à te soustraire à la tentation de t'emparer de cette direction. L'homme est faible, à force de succès et d'éloges il se gobe (hélas ! oui, Messieurs, à l'ombre des platanes du grand marché d'Athènes, sur la colline dénudée du Pnyx et peut-être même dans les jardins de l'Académie on parlait parfois un argot de boulevard parisien plusieurs siècles avant l'ère chrétienne et pour s'en convaincre il suffit de lire les comédies d'Aristophane), l'homme se gobe et dès lors il est bien près de vouloir, à sa manière, faire trop de bien à la République ! Va-t-en ! Cet exil est fait pour ta gloire et pour ta vertu !

Pour en arriver là quelle a été la procédure à suivre, les formalités à remplir?

Le jour du vote s'est levé. Une animation plus grande que d'habitude se manifeste dans les rues irrégulières et raboteuses d'Athènes.

Des groupes se forment autour des boutiques où se vendent les écailles d'huitres, enduites de cire molle et brillante, qui serviront de tablettes ou de bulletins de vote. Ce qui a fixé le choix, c'est la grande abondance des huitres, dont la présence, remontant à la plus haute antiquité, est constatée dans toutes les mers tempérées et tropicales; et bien que dans la partie Orientale de la Méditerranée elles ne s'assemblent pas en masses, elles y pullulent. Lorsque des mains du gourmet, ou simplement du consommateur, elles doivent passer dans les mains de l'électeur et qu'elles doivent subir la petite préparation à la cire, c'est probablement la valve plane et relativement mince que l'on choisit, bien que rien n'empêche de se servir aussi de la valve épaisse et concave. On n'a pas encore poussé la recherche du secret du vote jusqu'à l'unification des écailles-bulletins.

Munis de leur écaille, les électeurs y burinent facilement de leur fin stylet le nom de l'estimable et estimé citoyen à bannir. La plupart d'entre eux ont néanmoins préparé dès la veille leur écaille et, à son défaut, un débris de poterie, et ceux-là se dirigent tranquillement vers le Pnyx, lieu solennel du vote, colline dénudée, excavée, à environ deux stades à l'ouest de l'Acropole, où se dresse la modeste tribune de pierre de l'orateur; d'autres vont et viennent affairés, échangeant un mot rapide avec les curieux postés sur les toits-terrasses des maisons, où ils s'amusent de cette animation et gouaillent les citoyens embarrassés ou attardés.

Mais bientôt sonne l'heure de fermer les boutiques et de réserver la circulation aux rues qui conduisent vers le Pnyx, afin que rien ne distraie les citoyens de l'accomplissement de leur devoir civique; et comme il est à craindre que ceux que l'on voit encore groupés sur la grand'place, près du palais du sénat ou du tribunal du premier archonte ou à l'entrée des échoppes de barbiers disposées avec celles des orfèvres, des parfumeurs, des banquiers, des armuriers et d'autres autour du marché, ne s'oublient à pérorer et à discuter des nouvelles du jour, comme il se peut aussi que d'autres citoyens assis sous les portiques de la grand'place perdent la notion de l'heure en écoutant les récits de quelque nouvelliste et en suivant ses illustrations sur le sable, des serviteurs publics viennent tendre tout autour du marché une corde enduite de vermillon de manière que les retardataires

soient, par l'empreinte rouge de la corde, clairement désignés aux épistates du Pnyx pour le paiement de l'amende.

Le flot montant qui se dirige vers le Pnyx devient plus considérable et se concentre vers la rue des Trépieds en venant de l'Est, la rue du Musée en venant du Sud, la rue d'Hermès en arrivant du Nord et la Voie Sacrée en arrivant de l'Ouest. A mesure qu'on se rapproche de l'enceinte réservée à l'assemblée les subdivisions par tribus s'établissent de plus en plus nettement car l'enceinte est entourée de grilles et à chacune des dix tribus ou phyles est réservée une entrée, près de laquelle se trouve un vaisseau, qui, suivant une opinion assez répandue a pu être en bois, mais qui, probablement, avait été un vaisseau en poterie de large ouverture, rond et à ventre plein. En passant près du vaisseau de sa tribu, chaque électeur y jette son écaille de vote. Ces vaisseaux doivent être de taille respectable; ils sont les dignes précurseurs de celui du même genre, le *dolium*, qui servira d'habitation à Diogène et à bien plus d'un pauvre habitant de l'Attique.

Tout-à-coup au carrefour en face des Propylées un mouvement se produit dans la foule: elle aperçoit Aristide qui s'avance simple et digne, on s'écarte avec respect, on le salue avec amitié; un électeur que ses allures plus primitives, sa chlamyde et son petasos, manteau et chapeau de route, font reconnaître pour un électeur rural, frappé des égards témoignés à ce citoyen, se dit qu'il ne pourrait mieux s'adresser pour obtenir en toute confiance l'aide dont il a besoin, car il ne sait pas écrire et il doit voter. Le dialogue s'engage: « Rends-moi le service, citoyen par tous ici respecté, de tracer sur cette écaille le nom d'Aristide. » — « Tu veux donc le bannir d'Athènes? » — « Oui, je suis fatigué de l'entendre appeler le juste! » —

Le stylet d'Aristide glisse sur l'écaille, un sourire penseur effleure ses lèvres et les deux interlocuteurs, presque côte à côte, vont déposer leur vote.

La journée se passe, c'est autour du Pnyx un va et vient de gens affairés ou simplement curieux ; parfois dans certains groupes la discussion prend une allure véhémente, bien que l'Athénien n'aime pas à se départir d'un calme plein de dignité et que toute discussion soit maintenant interdite; quelques jeunes gens à la mode organisent des paris sur le résultat du vote; d'autres ont bien voulu se charger

des sacrifices à faire aux dieux avant que les archontes se mettent à l'œuvre, et notamment des sacrifices de jeunes porcs à Cérès.

Enfin une bruyante fanfare annonce l'arrivée des neuf archontes, qui viennent avec gravité procéder au recensement des votes. Ils s'installent à proximité de la tribune. On apporte les vaisseaux. Il ne reste plus qu'à attendre la fin du pointage.

. . . . . .

L'épreuve a tourné contre Aristide : plus de six mille citoyens, par leur vote secret, ont affirmé qu'il est un danger pour l'État. Il a dix jours pour mettre ses affaires en règle, puis il quittera le territoire athénien pour dix ans, sauf rappel. Thémistocle a été épargné : il est moins à craindre, son ambition est trop percée à jour, le peu de confiance qu'il inspire ferait échouer toute tentative de sa part de s'emparer du pouvoir; ce n'est pas à lui que le peuple sacrifierait sa liberté !

Je me figure Aristide rentrant dans sa demeure le soir de cette journée mémorable ! Tandis que son fidèle esclave d'antichambre baigne ses pieds d'eau et de larmes, et que sa femme et son fils se précipitent du gynécée où se désolent les deux jeunes filles, au-devant de lui dans la cour de l'andronitis : « brave petit peuple, dit-il, comme il a raison de ne pas admettre que l'épithète de *Juste* soit réservée dans la république à un seul citoyen ! Quelle affection et quel respect il m'a témoignés, mais aussi avec quelle fermeté il a voté contre moi, plutôt que de laisser douter de son attachement à la liberté, attachement inébranlable, raisonné, supérieur à tout autre sentiment ! »

Cette réflexion, ne suis-je pas en droit, Messieurs, de l'attribuer au grand citoyen à qui l'on avait entendu dire plus d'une fois, pendant les trois à quatre ans de compétitions qui avaient précédé le vote d'ostracisme : « *Si les Athéniens étaient sages, ils nous précipiteraient tous deux, Thémistocle et moi, dans le Barathron.* » cette fosse profonde, qui, disait-on, avait au fond des pointes de fer et dans laquelle on jetait parfois des criminels condamnés à mort.

Cette punition, si elle a existé, devait être une très ancienne punition locale abandonnée parce qu'elle était en contradiction absolue avec le tempérament humain, sensible de l'Athénien, car l'on n'en trouvera pas de trace à l'époque historique, et le mot d'Aristide avait d'autant plus de force. Dans une seule circonstance les Athéniens se sont oubliés jusqu'à jeter quelqu'un dans le Barathron, : les hérauts

du roi de Perse arrivés à Athènes pour réclamer, en signe de soumission : *la terre et l'eau.*

J'en reviens à la réflexion que je me suis permis d'attribuer à Aristide rentrant chez lui et je dirai qu'elle me paraît à moi d'autant plus naturelle et plus probable que j'ai entendu en Belgique, un ministre loué par tout le monde pour son « honnêteté », Charles Rogier, exprimer au sein d'une réunion intime sa tristesse et son mécontentement de cet éloge comme si, ajoutait-il, dans un pays libre l'honnêteté ne devait pas être exigée des hommes publics comme la première des règles !

Aristide partit. Il revint. Il fut rappelé la troisième année de son exil et rejoignit directement Thémistocle la veille de la bataille de Salamine. Il rendit encore d'importants services à Athènes. Les aurait-il rendus, aurait-il pu les rendre, si les Athéniens s'étaient imaginé et si lui-même s'était jamais imaginé qu'il était l'homme indispensable, le seul capable de sauver la cité !

S'il faut encore une preuve décisive du haut sens politique qui a présidé à l'institution de l'ostracisme, nous la trouverons dans le motif qui dicta son abolition ou, à mieux dire, son abandon, indépendamment même des preuves que fournit l'examen de ses diverses applications :

L'ostracisme, dont on a pu constater l'existence mais d'une manière très peu claire à Argos, à Milet, à Samos, à Chios, à Lesbos, à Éphèse et à Syracuse (dans cette dernière ville il s'appelait *pétalisme*, d'après le mot grec πεταλον, feuille, parce qu'on votait sur une feuille d'olivier), l'ostracisme subsista à Athènes de 510 à 418. Pendant cette courte période de quatre-vingt douze ans il fut appliqué onze fois, et deux fois le peuple fit usage de son droit de rappel : pour Aristide et pour Cimon.

Traçons rapidement le tableau de ces divers cas, en y comprenant les deux qui semblent très problématiques. Le premier cas fut celui d'*Hipparque*, fils de Charmos et parent éloigné de Pisistrate. La réaction contre la famille des Pisistratides, qui avait usurpé le pouvoir à Athènes, était si forte que l'ostracisme, à peine établi, fut appliqué à Hipparque par excès de précaution.

On dit que Clisthènes lui-même fut la seconde victime ou, comme on voudra, le second privilégié de l'ostracisme introduit par

lui. Le fait se serait produit à l'occasion des orages politiques suscités par l'envoi et le retour d'une embassade auprès du Satrape Artaphernes, dont il avait été le promoteur. Peut-être aussi a-t-on confondu avec un exil véritable imposé à Clisthènes et à un grand nombre de familles dans un moment où l'influence spartiate se faisait sentir à Athènes, mais qui n'a pas duré et qui n'avait rien de commun avec le bannissement par l'ostracisme.

Le troisième cas est celui dont nous avons parlé où le conservateur Aristide, à cause de ses grandes vertus personnelles, fut jugé plus dangereux que le progressiste Thémistocle.

Le nom de Thémistocle nous conduit au quatrième cas. Dans une existence si remplie de péripéties que la sienne, on ne doit point s'étonner de voir figurer une sentence de bannissement par l'ostracisme. Vainement ses adversaires avaient-ils déjà introduit contre lui l'accusation si grave de *médisme*, véritable crime de trahison vis-à-vis de la Grèce en faveur des Perses, Thémistocle s'était brillamment fait acquitter et son influence s'en était accrue. Mais s'était accrue aussi l'animosité des partis hostiles, la République allait être plus agitée que jamais et l'utilité, la nécessité de séparer les adversaires politiques apparut inéluctable aux yeux des citoyens les plus sages d'Athènes. Profitant de cette disposition évidente des éléments modérés de la population, les ennemis de Thémistocle, les amis d'Aristide et de Cimon en appelèrent en 471 à l'ostracisme, et le vote tourna contre Thémistocle, qui fut banni pour dix ans.

L'aristocrate Cimon lui-même fut le cinquième citoyen contre qui fut prise la mesure tutélaire de l'ostracisme. Il se trouvait à la tête du parti oligarchique, le plus puissant alors, tandis que Périclès et son ami Éphialtès étaient les chefs justement considérés de deux nuances du parti démocratique, qui voulaient notamment la réforme de l'aréopage sur le terrain judiciaire, réforme à laquelle s'opposait Cimon.

La direction des affaires extérieures militaires confiée à Cimon donnant lieu aussi à des conflits, les rapports s'aigrirent de plus en plus et un vote d'ostracisme mis en avant par les adversaires de Cimon fut accepté par ses partisans. Cimon fut sacrifié à la paix publique en 461 et banni pour dix ans. Mais sur la proposition de Périclès lui-même, il fut rappelé en 453 lorsque sa noble et patriotique

conduite à la veille et le jour même de la bataille de Tanagra contre l'armée péloponésienne, où n'ayant pu obtenir la permission de combattre, il fit figurer son armure dans les rangs au milieu d'amis qui se battirent à mort, lorsque cette conduite, disons-nous, eut amené un rapprochement sympathique entre les divers partis.

Passons au sixième cas. Athènes était parvenue au moment le plus brillant de son histoire. Périclès jouissait, à juste titre, de la faveur publique. Thucydide, fils de Mélesias, pour le distinguer de Thucydide l'historien, était devenu le chef éminent de l'opposition; mais comme il ne pouvait se subordonner à Périclès et qu'il reprochait à ce dernier de ne pas employer l'argent de la Confédération de Délos à continuer la guerre contre les Pérses, la tension entre aristocrates et démocrates devint de nouveau si violente que l'opposition provoqua vers 442 un vote d'ostracisme dans l'espoir de faire bannir le puissant Périclès. Mais le peuple frappa Thucydide.

Les trois cas suivants, celui de Mégaclès, fils de Clisthènes et grand-père maternel du fameux Alcibiade; celui de Xanthippe, père de Périclès, cas absolument problématique ; et celui de Dâmon, maître de musique et de poésie de Périclès, ne présentent guère d'importance. Déjà l'on voit poindre le système de l'opposition qui consistera à frapper à côté des véritables chefs de parti, atteignant leur parenté et leurs amis plutôt que les personnages dangereux, eux-mêmes. La prospérité et le succès ont commencé à affaiblir le sentiment vigoureux qui dictait les anciens votes.

Ce ne furent pas les deux cas suivants: celui d'un homme Kollias, d'une famille distinguée d'Athènes, et celui d'Alcibiade, le grand-père paternel du fameux agitateur de ce nom, qui relevèrent l'institution déjà sur la pente de la décadence, et le douzième et dernier cas, celui du lampiste démagogue Hyperbolos acheva de la discréditer et de la faire tomber en désuétude.

Il est toutefois intéressant à étudier ce dernier cas. Les deux véritables chefs en cause étaient Alcibiade, le jeune, et Nicias; — Alcibiade plus ambitieux et plus dépourvu de conscience que Thémistocle avec moins de talent; Nicias, que la fatalité semble poursuivre, qui ne réussit dans aucune entreprise, et qui fait beaucoup de mal aux Athéniens, mais contre qui ces derniers ne prennent jamais une

mesure de rigueur, à qui ils n'adressent même jamais une plainte. Pourquoi cet exemple touchant de fidélité?

Parce que Nicias est un parfait honnête homme, droit et sincère, désintéressé, incapable de mettre son intérêt privé au-dessus de celui de la République, incapable de céder jamais à une idée d'ambition personnelle.

Pourtant une des trois années 419, 418 ou 417, sans que l'on puisse préciser, il fut question d'un vote d'ostracisme provoqué par son parti avec beaucoup de raison, entre lui et Alcibiade. Celui-ci se sentant fortement menacé eut recours à toutes les ruses de son esprit, à toutes les ressources de son habileté et de son influence pour faire retomber le vote sur un homme de paille, le lampiste Hyperbolos, et même, paraît-il, pour obtenir à cette combinaison l'adhésion du doux et modéré Nicias.

Hyberbolos est, en effet, atteint par le vote populaire, et son bannissement jette sur l'institution un ridicule mortel. L'ortracisme a vécu.

D'ailleurs, il est devenu inutile, car la démocratie d'Athènes est fermement établie et il n'est plus de tyrannie à craindre.

Et maintenant, Messieurs, permettez-moi de vous le demander: nous serait-il bien difficile, à nous Belges, qui avons dans notre histoire de petit peuple de si glorieux points de comparaison avec celle de la petite République athénienne, qui avons eu comme elle le culte enthousiaste de l'art et le culte profond de la liberté, qui pouvons être aussi fiers de nos héros communaux, dont nous dressons les statues de bronze sur nos places publiques, que les Athéniens de leurs héros éponymes, immortalisés par leurs poètes et reproduits en traits de marbre en plein agora, nous serait-il bien difficile de prouver que la loi de l'ostracisme tombée en désuétude chez les anciens Grecs sans jamais avoir été formellement abrogée, a ressuscité dans son esprit et dans ses effets au milieu de nous, sous l'empire de nos institutions et de nos mœurs nationales? Est-ce que le jeu de bascule politique dont nous avons été les témoins entre des hommes tels que Frère-Orban et Jules Malou, ce bannissement du pouvoir imposé par la masse flottante d'électeurs soucieux d'éviter le péril des résolutions extrêmes, et loyalement accepté par d'éminents chefs de parti, n'est pas l'application moderne, pratique et fréquente de l'ancien ostracisme!

Ce que l'Athénien avec son esprit politique fin et délié avait découvert, créé, le Belge avec son bon sens l'a réalisé. Il a compris à fond le danger des chefs de parti qui s'éternisent au pouvoir ; et cette masse flottante, que quelques uns affectent de mépriser, où, sans mot d'ordre, sans orateurs attitrés, sans journaux, circule le sentiment d'un danger à conjurer jusqu'au jour où un vote secret remet chaque chose à son plan, cette masse flottante ne correspond-elle pas à ces citoyens sages et prudents qui se demandaient tranquillement en se croisant sous les platanes et les tilleuls des promenades publiques d'Athènes : n'y a-t-il pas un citoyen de trop dans la cité?

Sur cette pensée je m'arrête, Messieurs. Il est glorieux pour notre pays de pouvoir être mis en parallèle avec la République athénienne, non pas seulement au point de vue de l'amour de l'art, mais aussi au point de vue du génie des institutions de liberté et du mérite des mœurs civiques.

S'il est remarquable dans l'antiquité de voir un petit peuple réussir d'un bond à se mettre en garde et à mettre ses grands hommes en garde contre le danger des entraînements de l'ambition, il est bien plus remarquable encore de voir un petit peuple moderne, au milieu des agitations et des prétentions multiples de la politique militante, savoir écarter du pouvoir tranquillement, pacifiquement, et au profit du véritable progrès, les hommes publics à ce moment inévitable où ils pourraient être tentés d'abuser de la continuité de leur pouvoir. Nos compatriotes nous ont donné ce spectacle, et nous constatons avec fierté que le bon sens belge peut marcher de pair avec l'esprit athénien.

ARTHUR GOEMAERE.

SÉANCE DU DIMANCHE 28 JUILLET 1895.

Présidence de M. ARTHUR GOEMAERE.

Sont présents: MM. Arthur Goemaere, *Président*; baron de Vinck de Winnezeele, *Secrétaire*; L. Theunissens, *Trésorier*; Fernand Donnet, *Bibliothécaire*; P. Cogels; Chanoine Van den Gheyn; Bilmeyer; Arm. de Béhault de Dornon; Léon Naveau; baron O. van Ertborn.

Se sont excusés: MM. A. Blomme; Alb. de Vriendt; Jos. Destrée; P. Errera; Edm. Geudens; H. Hymans; A. de Witte; Th. de Raadt; Van Bastelaer; vicomte B. de Jonghe; Victor Tahon.

La séance s'ouvre à 1 1/4 heure par la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

M. le Secrétaire fait part à l'assemblée de la perte qu'a faite l'Académie en la personne de M. le comte de Nahuys, membre honoraire.

L'Académie décide qu'il sera écrit une lettre de condoléances à la veuve du regretté collègue.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. J. B. Stockmans, archiviste de Borgerhout, résidant à Mortsel, invitant l'Académie à joindre ses efforts à ceux des divers archivistes de la Province, tendant à obtenir l'intervention du Conseil provincial, pour aboutir à l'installation d'un dépôt d'archives de l'État à Anvers.

Ce résultat étant essentiellement désirable, M. le Secrétaire est chargé de faire les démarches nécessaires auprès du Conseil provincial.

Quelques membres ayant manifesté le regret, qu'à l'occasion des fêtes du centenaire de l'affranchissement de l'Escaut l'Académie d'Archéologie de Belgique n'ait pas été invitée à y prendre part, M. le Président dit que M. Corty, secrétaire de la Chambre de Commerce d'Anvers, organisatrice des fêtes, lui a déclaré que ces fêtes ne devant avoir aucun caractère archéologique, il n'avait pas paru nécessaire à la Chambre de consulter l'Académie. Cette explication est admise.

Quant à la fête des drapeaux, exposition de colliers de gildes, objets d'art, fanions, étendards, oriflammes etc., anciens et modernes, et cortège des corporations de tout le pays et de l'étranger, l'Académie exprime le regret que le comité, dont font partie plusieurs

de ses membres, n'ait pas cru devoir s'adresser à elle et jugé utile de demander sa collaboration.

La revue: Correspondance Archéologique et historique de Paris demande l'échange de ses publications avec celles de l'Académie.

Accordé.

M. le Bibliothécaire donne lecture d'une lettre du Président du Comité Flamand de France, demandant à l'Académie de vouloir donner son appui pécuniaire à l'érection, dans l'église de Flêtre, près de Bailleul, Département du Nord, d'un monument à la glorification de Jacques de Meyere, dit Meyerus, un des plus célèbres historiens des Flandres.

L'Académie, après une courte discussion, décide de féliciter le Comité Flamand de France, de son initiative, mais de s'excuser aussi de ne pouvoir, à cause de la multiplicité des demandes du même genre et de la modicité de ses ressources, répondre au désir des organisateurs.

M. le Trésorier donne lecture d'une circulaire qu'il a adressée aux présidents des quatorze sociétés ayant pris part au cortège du Landjuweel, pour leur faire connaître la manière dont le boni du dit cortège leur était attribué, d'après la décision de l'Académie du 12 décembre 1892.

M. Kieken qui avait entamé le procès contre l'Académie, s'étant complètement désisté, M. le Trésorier avait à procéder à la répartition des primes.

Voici le texte de cette circulaire:

Antwerpen, Juli 1895.

Mijnheer de Voorzitter der Maatschappij.....

Wij hebben de eer u bekend te maken dat de moeilijkheden, welke tot nu toe belet hebben de gelden overschietende van het Landjuweel, onder de deelnemende maatschappijen te verdeelen, uit den weg geruimd zijn, en wij dus tot die verdeeling kunnen overgaan.

Volgens beslissing genomen in zitting van 12 December 1892, door de Commissie van het Landjuweel is de volgende grondslag aangenomen: van de geheele som 500 frank af te nemen om verdeeld te worden onder de maatschappijen aan welke de jury de

grootste onderscheiding heeft toegekend, hetzij dus 100 franken voor elk dier vijf maatschappijen, en de overige som te verdeelen onder al de maatschappijen in evenredigheid hunner ontvangen premie en prijzen :

Maatschappij	Rubenskring	fr. 4300	hetzij	84/861	614,58 + 100
»	Vriendenschaar	» 4300	»	84/861	614,58 + 100
»	Verbroedering	» 3800	»	76/861	556,05 + 100
»	Vondel	» 3600	»	72/861	526,79
»	Vriendenkring	» 3500	»	70/861	512,16
»	Vrije Kunst	» 3400	»	68/861	497,52
»	Morgendstar	» 3300	»	66/861	482,89
»	Diamantaires	» 2800	»	56/861	409,73 + 100
»	Hoop en Liefde	» 2600	»	52/861	380,47 + 100
»	Jonge Vlamingen	» 2500	»	50/861	365,84
»	Club Fraternel	» 2400	»	48/861	351,20
»	Van Beerskring, Jonge Geuzenwacht	» 2300	»	46/861	336,57
»	Klauwaerts	» 2250	»	45/861	329,26
»	Lustigen	» 2200	»	44/861	321,94
					fr. 6299,58 fr. 500

Dientengevolge komt uwe maatschappij de som toe van . . . .

Wij verzoeken u dit bedrag te willen laten ontvangen ten onzen huize tusschen 1 en 2 ure 's namiddags tegen kwittantie van den volgenden inhoud :

» De ondergeteekende vertegenwoordigende de maatschappij » . . . . . verklaren bij deze ontvangen te hebben » uit handen van den heer L. Theunissens, schatbewaarder der » Commissie van het Landjuweel van 1892, de som van . . . . . » voor saldo van het aandeel aan hunne maatschappij door de boven- » gemelde Commissie toegekend in de gelden overblijvende van dit » feest.

» Antwerpen, Juli 1895.

» *De Secretaris*, *De Voorzitter*,

Aanvaardt, Mijnheeren, de verzekering onzer achting.

L. THEUNISSENS,

11, Korte Gasthuisstraat.

C'est donc une affaire terminée. Le bon droit et l'attitude correcte de l'Académie sont sortis éclatants de l'épreuve qu'on voulait leur faire subir.

M. le Bibliothécaire dépose sur le bureau la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque depuis la dernière séance.

Il fait l'analyse de ces envois et en montre l'abondance et l'utilité. M. A. de Béhault de Dornon se fait l'interprète des membres de la Société d'Archéologie de Bruxelles, en insistant sur les mérites de ce travail périodique et en félicitant tout particulièrement l'auteur.

M. le baron de Vinck de Winnezeele donne lecture de son rapport sur le mémoire de M. Jos. Destrée, intitulé « L'Aiguière et le Plat de Charles-Quint au Louvre ». (Annexe.)

Les deux rapporteurs, MM. le Chanoine van den Gheyn et le baron de Vinck de Winnezeele sont d'accord pour proposer l'insertion de ce travail aux Annales, toutefois après présentation des deux photographies qui permettront la comparaison entre les figures de l'aiguière et celles de la tapisserie dont il est fait mention, et après examen comparatif favorable de la part des deux commissaires-rapporteurs.

MM. Donnet et A. de Witte, n'ayant pu encore se mettre d'accord sur la formation d'un comité des publications et d'un comité des fouilles, demandent à pouvoir remettre la discussion de ces deux projets jusqu'à la séance d'octobre.

M. P. Cogels attire l'attention de l'Académie sur le travail de M. Ch. F. Comhaire « Suite des cartes et plans de la ville d'Anvers, par feu le capitaine Dejardin », paru aux Annales.

Ce travail contient de nombreuses erreurs et l'Académie regrette que cet ouvrage n'ait pas été revu plus soigneusement par l'auteur. Elle décide que le Secrétaire lui fera part des observations de la compagnie.

Le Président donne ensuite la parole à M. Léon Naveau pour la lecture d'un travail intitulé : « Le Perron Liégeois ». La publication de ce mémoire aux Annales de l'Académie est votée à l'unanimité des membres présents.

M. le Dr Bamps, inscrit pour donner une conférence sur l'histoire des corporations armées de la ville de Hasselt, s'excuse de ce que ses devoirs de magistrat communal l'empêchent de quitter Hasselt ce

jour, et s'engage à reproduire son travail à une séance ultérieure. Il fait déposer son manuscrit sur le bureau.

MM. Donnet et Naveau sont nommés commissaires-rapporteurs.

M. le Président soumet à la Compagnie le projet de revenir à la tradition — projet ébauché l'an dernier — de tenir au commencement d'octobre une séance solennelle et plénière, suivie d'un banquet.

Le principe étant admis, l'assemblée charge le bureau de l'organisation de cette solennité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 3 heures 1/4.

Le Secrétaire,

Baron de Vinck de Winnezeele.

ANNEXE.

Rapport à l'Académie d'Archéologie, sur le mémoire intitulé: L'aiguière et le plat de Charles-Quint au Louvre, par M. Jos. Destrée, membre titulaire de l'Académie.

« J'applaudis des deux mains au sujet du travail de M. Destrée. C'est une œuvre de restitution qui mérite tous nos éloges: la découverte d'un artiste belge recevant les inspirations d'un souverain aussi puissant que l'Empereur Charles-Quint et les mettant en relief n'est pas un fait banal, et l'histoire pourra remercier M. Destrée d'avoir tiré son nom de l'oubli. Le but que se propose notre collègue est très intéressant au point de vue de l'histoire de l'art dans notre pays. Il est regrettable que l'auteur ait si peu soigné la forme de son travail et se soit dispensé de fournir des preuves à l'appui de ses dires. Il est vrai que, dans une note postérieure, M. Destrée reconnait que le mémoire est une première copie où l'indication des sources fait défaut. Cette lacune sera comblée immédiatement après l'examen du travail. Fort de cette promesse je propose l'insertion aux Annales du travail de M. Destrée. La conception de ce travail est une idée utile destinée à jeter un nouveau lustre sur la pléiade de nos artistes au XVIe siècle. L'auteur s'engage à fournir les photographies desti-

nées à montrer les rapports unissant les deux œuvres de tapisserie et d'orfèvrerie dont il s'occupe. Puisse-t-il réussir dans ses recherches et ne pas faire attendre ses lecteurs.

Le Commissaire-rapporteur,
BARON DE VINCK DE WINNEZEELE.

RAPPORT SUR LE CONGRÈS DE TOURNAI

PAR M. FERNAND DONNET

Délégué de l'Académie d'Archéologie de Belgique, de la Société Royale de Numismatique de Belgique, de la Commission administrative du Musée d'Antiquités du Steen, et de la direction de la Société des Bibliophiles anversois.

La Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Belgique, fondée à Anvers en 1885, devait cette année tenir sa dixième session. C'est la ville de Tournai qui avait été désignée pour être le siège de ces assises. Le soin d'organiser le congrès et de convoquer tous les adhérents, était dévolu à la Société historique et littéraire de cette ville. Hâtons-nous de le dire, le plus brillant succès a justement couronné ses efforts. Grâce au dévouement intelligent de ses membres, grâce à l'activité et au zèle de la direction, elle a obtenu un remarquable résultat.

572 adhérents avaient envoyé leur souscription. Parmi ceux-ci il y a lieu de signaler les étrangers qui avaient répondu nombreux à l'appel du comité organisateur, et surtout le fort contingent de savants Français, qui prirent une part brillante aux travaux des sections. Mais s'il y a lieu de féliciter les archéologues Français et les Belges en général, du zèle avec lequel ils répondirent à l'appel de la Fédération, on ne peut malheureusement pas en dire autant des Anversois.

Il est pénible de devoir constater que dans la première ville du royaume, dans la cité qui s'est toujours piquée à juste titre de goûts artistiques, il ne se trouve presque personne pour s'adonner aux études sérieuses, aux travaux historiques. Espérons que les séances publiques

que l'Académie a inaugurées cette année-ci, auront pour résultat de faire naître dans le public quelques vocations archéologiques, et que l'année prochaine Anvers puisse être représentée à la XIe session de la Fédération par une députation digne de l'antique renom artistique de la patrie de Rubens.

Et quel cadre mieux approprié pour un Congrès historique que celui de l'antique cité de Tournai? Par son passé glorieux, par son histoire si mouvementée, et surtout par son admirable collection de monuments anciens, la ville de Tournai offrait des ressources inappréciables aux savants et aux chercheurs.

Ce Congrès, tout comme ses devanciers, était divisé en deux grandes parties. La première comportait la visite des monuments et des collections particulières, ainsi que les excursions et les fêtes. La seconde peut se résumer dans le travail des diverses sections.

Nous donnerons rapidement une analyse des faits les plus saillants qui se sont produits dans chacune de ces deux parties.

Le Congrès s'ouvrit officiellement le 5 août à 11 heures. Les congressistes, après avoir vu, dans une séance spéciale, valider les pouvoirs des délégués des diverses Sociétés adhérentes, se réunirent à l'hôtel de ville. M. Carbonelle, bourgmestre, entouré des échevins et de la plupart des conseillers communaux, attendait les membres du Congrès dans le salon de la Reine. Les principales autorités de la ville avaient tenu à rehausser cette cérémonie inaugurale de leur présence; à leur tête se remarquaient Mgr. Du Roussaux, évêque de Tournai, le général de Formanoir, et d'autres encore.

Le bourgmestre souhaite d'abord la bienvenue aux étrangers, il énumère toutes les ressources que Tournai offre pour ceux qui s'intéressent aux choses du passé, et, après avoir rendu un juste hommage à la Société historique locale, il fait des vœux pour l'entière réussite du Congrès, réussite à laquelle s'efforceront de contribuer par tous les moyens en leur pouvoir et l'administration communale et tous les habitants de la ville.

Le président du dernier Congrès de Mons, M. Houzeau de Lehaie, n'ayant pas encore transmis ses pouvoirs à son successeur, se fit l'organe de tous les étrangers pour remercier le premier magistrat de Tournai de ses vœux et de ses encouragements.

Après que le vin d'honneur eut circulé, les congressistes se rendi-

rent à la Halle aux Draps, où devait se tenir la séance solennelle d'ouverture.

Le bureau était présidé par M. Houzeau de Lehaie ; à ses côtés siègent Mgr. Du Rousseaux, le général de Formanoir, le comte de Nedonchel, le bourgmestre, et de nombreuses autorités. Le ministère de l'instruction publique de France avait délégué M. le professeur Cons, de Lille; tandis que M. Destrée, conservateur du musée du Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles, avait été chargé de la même mission par M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique de Belgique.

En ouvrant la séance, M. Houzeau de Lehaie remit ses pouvoirs au comte de Nedonchel. Celui-ci, comme président du Congrès, souhaite à son tour la bienvenue aux congressistes et les remercie d'avoir répondu en si grand nombre à l'appel des organisateurs. Il fait des vœux pour que ce Congrès ne soit pas inférieur à ses devanciers et produise des fruits aussi multiples et aussi durables.

L'assemblée constitue ensuite définitivement son bureau et ceux des sections. Celles-ci suivant les statuts de la Fédération sont au nombre de trois.

En voici la composition :

1re section. Études Préhistoriques.

Président : M. De Walque (Liége).

Vice-président : M. Houzeau de Lehaie (Mons).

Secrétaires : MM. le baron de Loë (Bruxelles) et Hublard (Mons).

Rapporteur : M. le Dr Jacques (Bruxelles).

2e section. Histoire.

Président : M. Cons (Lille).

Vice-présidents : MM. Dolez (Mons), Devillers (Mons) et le comte de Limburg Stirum (Gand).

Secrétaires : MM. le comte de Ghellinck (Elseghem) et Matthieu (Enghien).

Rapporteur : M. Bergmans (Gand).

3e section. Archéologie.

Président : M. le comte de Marsy (Compiègne).

Vice-présidents : MM. le lieutenant général Wauwermans (Anvers), Smekens (Anvers) et de Maere-Limnander (Gand).

Secrétaires : MM. Fernand Donnet (Anvers) et Niffle Anciaux (Namur).

Rapporteur : M. Saintenoy (Bruxelles).

Cette formalité accomplie, le Secrétaire général du Congrès, M. le juge Soil, prononce un fort intéressant discours dans lequel il passe rapidement en revue l'histoire de Tournai.

Il rappelle que l'emplacement de la ville était un des plus anciens points habités dans le pays, comme le témoignent les nombreux silex, vestiges de l'époque celtique. Au IIe siècle, la ville était déjà occupée par les Romains, et formait un centre fort fréquenté d'où rayonnaient de nombreuses routes. La découverte de plusieurs cimetières datant de cette époque, est également venue prouver l'importance de cette agglomération.

L'Évangile fut prêché aux habitants dès le IIIe siècle, et au Ve siècle la cité possédait déjà un siège épiscopal. Puis viennent les Francs, qui occupent la contrée ; un des plus intéressants vestiges de cette époque est le riche trésor de Childéric, que l'on a eu la bonne fortune de retrouver.

Clovis naquit à Tournai en 465, et partit de là pour conquérir les Gaules. Mais en 882, la prospérité de Tournai s'écroula brusquement, détruite par l'invasion des Normands. Les habitants s'enfuirent à Noyon, dont ils ne revinrent qu'en 912.

Après l'époque si troublée des Xe et XIe siècles, après les guerres et pillages de ces années agitées, la cité retrouva la tranquillité en passant sous la domination de la France. Philippe Auguste la dota en 1187 d'une charte précieuse.

Disputée ensuite par le Hainaut et la Flandre, elle retomba en possession de la France à la suite de la bataille de Bouvines. Le XIVe siècle fut pour Tournai une époque de grande prospérité ; de toutes parts se construisaient d'admirables églises ; les beaux-arts étaient en pleine efflorescence.

En 1340, la ville fut assiégée par les Anglais et leurs alliés les Brabançons, les Hennuyers et les Flamands commandés par Artevelde. Le siège fut levé à la faveur d'une trêve.

Pendant les années suivantes, Tournai eut à se défendre tour à tour contre les Anglais et contre les Bourguignons. C'est à cette époque que se rattache un des épisodes les plus touchants de son histoire.

La tradition rapporte que, fidèle à l'infortune, le magistrat envoya des secours à Jeanne d'Arc, prisonnière à Arras.

En 1518, Tournai retourna à la France sous le règne de François I, mais fut reprise trois ans après par Charles-Quint, qui l'annexa à la Flandre. Érigée en province distincte, elle vit pendant un siècle et demi son sort lié à celui de notre pays.

Le jour de la St.-Barthélemy, en 1572, elle fut saccagée et pillée par les protestants. Toutefois, le riche trésor de la cathédrale fut caché en temps et sauvé ainsi de la destruction. La ville fut reprise aux hérétiques par le duc de Parme, malgré les efforts des assiégés, dirigés par la vaillante princesse d'Espinoy.

Reprise en 1667 par Louis XIV, qui y éleva une citadelle, y créa une cour de justice, puis un parlement, elle jouit à cette époque d'une prospérité fort enviable. En 1709, Tournai tomba au pouvoir des alliés, pour passer en 1745, après la bataille de Fontenoy, sous le sceptre de Louis XV. Les troupes autrichiennes s'en rendirent maîtres plus tard, et depuis lors la ville resta définitivement attachée à la patrie belge.

En terminant, M. le Secrétaire général passe en revue les principales œuvres qui furent produites à Tournai dans les diverses branches de l'art.

Après que cette intéressante revue rétrospective eut été applaudie par l'assemblée, le délégué officiel français, M. Cons, remercia le Congrès de l'accueil bienveillant qui était fait à ses compatriotes. Le comte de Marsy, directeur de la Société française d'Archéologie, à son tour, en présentant l'hommage de sa reconnaissance, rappelle que deux fois déjà des congressistes français ont visité Tournai : en 1845, sous la direction de M. de Caumont, et en 1880, après une session tenue à Arras.

Enfin, M. le chanoine van den Gheyn fait le résumé de l'histoire de la Société historique et littéraire de Tournai. Consacrant un souvenir ému à tous les savants défunts, il fait l'éloge de ceux qui aujourd'hui se trouvent placés à la tête. Puis, il lit une éloquente analyse des principaux travaux parus dans les Bulletins et les Annales de la Société depuis sa fondation. En terminant il fait des vœux pour que le Congrès actuel soit la première étape d'une nouvelle ère de prospérité pour la Société tournaisienne.

L'après-midi de cette journée initiale est consacrée à une première visite aux monuments de Tournai.

C'est d'abord vers l'antique Beffroi, qui s'élève majestueux et isolé à l'extrémité de la grand' place, que se portent les congressistes. Ce vénérable monument fut bâti au XIIe siècle. A la fin du siècle suivant, on le consolida en construisant aux angles des tourelles faisant office de contreforts; c'est de la même époque que dateât la partie supérieure de la tour et la flèche. Restauré plusieurs fois au XIVe siècle, il fut au cours des dernières années rétabli autant que possible en son état primitif.

Haut de 72 mètres, il est divisé en plusieurs chambres superposées, qui autrefois servirent de prison. Outre le carillon, il abrite plusieurs cloches, dont quelques-unes furent fondues au XIVe siècle.

Cette visite terminée, on se rendit à la Cathédrale, qui à quelques pas de là, profile sur le ciel ses nombreux clochers, surmontant les nefs et les dépendances multiples qui forment de cet antique monument un des plus admirables specimens que l'art architectural possède dans notre pays.

Dès le commencement du IVe siècle, au même emplacement, était fondée par Irenée, une première église. Détruite peu après, elle fut relevée au siècle suivant par St.-Eleuthère, et saccagée au IXe siècle par les terribles pirates normands.

Parmi les bâtiments actuels, subsiste-t-il encore des vestiges de ce temple primitif? C'est fort possible. Quoiqu'il en soit, c'est au XIe siècle que les chanoines commencèrent les travaux de l'église telle que nous l'admirons aujourd'hui.

Sur le penchant de la colline qui domine la ville, comme le dit Le Maistre d'Anstaing dans son histoire de l'église, s'élève l'imposante cathédrale de Notre-Dame, portant vers le ciel ses cinq clochers noircis par le temps, comme un noble souvenir du moyen âge religieux et catholique. De quelque côté qu'on s'en approche, elle apparaît de loin gigantesque et sublime et dominant la cité sur laquelle elle semble jeter son ombre tutélaire.

Les cinq tours offrent entre elles des différences assez marquantes. Celle du milieu plus massive et moins élevée, est surmontée d'une flèche élancée. Les quatre autres plus sveltes, percées de nombreuses ouvertures étagées, sont construites en styles différents. En effet,

une seule est bâtie en style roman, et une seconde en style gothique, tandis que les deux dernières accusent des détails d'une époque de transition. Les bâtiments offrent les mêmes divergences architecturales. Tandis que la nef et le transept dénotent le roman le mieux caractérisé, le chœur a été édifié en gothique.

La façade occidentale du temple présente un mélange des deux styles et est ornée de sculptures appartenant à diverses époques. Le portail qui orne la façade septentrionale datant du XIIe siècle, est remarquable par ses sculptures symboliques. Quant au chœur, d'une étendue considérable, il fut édifié en style ogival primaire et achevé au XIIIe siècle.

L'intérieur du temple frappe le visiteur par sa majesté et par l'harmonie de ses colossales proportions. Les nefs en pur style roman, sont fort élevées; en effet les travées inférieures séparées par des colonnes aux chapiteaux curieusement historiés, sont surmontées d'une galerie en plein cintre, au-dessus de laquelle se voient un triforium et un clerestory amplement éclairé par de larges baies. Le transept terminé par deux absides circulaires, est bâti en style roman pur mais plus perfectionné, semblant déjà en certaines parties faire prévoir la naissance de l'ogive; au centre s'élève une coupole d'une conception fort hardie.

Le chœur contraste par la hardiesse et l'élégance de ses détails gothiques avec les autres parties de l'édifice. Tout autour, plusieurs chapelles forment un déambulatoire de fort belles proportions.

L'église renferme nombre de monuments et d'objets d'art fort remarquables. A l'entrée du chœur se remarque un jubé en marbre sculpté au XVIe siècle par un Anversois, Corneille Floris; il est orné de statues en albâtre. Il y a lieu de signaler dans un des transepts d'importants vestiges de fresques romanes, reproduisant plusieurs scènes de la légende de Ste.-Marguerite. Leur état de conservation est encore assez passable, pourqu'il soit à souhaiter qu'aucune restauration ne vienne les profaner.

Quelques vitraux sont remarquables, on les attribue à Lucas Adriaens d'Anvers, qui peignait au milieu du XVe siècle, ou bien encore à Thierry Stuerbaut.

Le maître autel provenant de l'ancienne abbaye St.-Martin est en style renaissance, orné de médaillons en argent sculpté.

Il y a surtout lieu de signaler dans le chœur les deux châsses célèbres, qui placées sur des piédestaux, se dressent aux deux côtés du sanctuaire. La première est celle de St.-Éleuthère. C'est un remarquable spécimen de l'orfèvrerie du XIIIe siècle. Elle est construite en forme de bâtiment long et surmonté d'un toit aigu à double versant. Chaque côté est divisé par des arcades surmontées de clochetons et abritant des statues d'apôtres et de saints. Aux deux extrémités se voient les figures du Christ et de St.-Éleuthère.

La seconde, exécutée en 1205 par Nicolas de Verdun, est enrichie d'émaux; elle abrite sous ses arcades des scènes bibliques, se rapportant pour la plupart à l'histoire de la Vierge.

A signaler encore dans le chœur quatre statues en marbre blanc, datant du XVIIe siècle et dues au ciseau du sculpteur anversois Willems.

Les chapelles absidiales renferment quelques monuments funéraires intéressants et plusieurs bons tableaux de Pourbus, de Lancelot Blondeel, de Rubens, de Lambert Lombard, et d'autres artistes de mérite.

La sacristie abrite un trésor qui contient d'inappréciables richesses historiques. Une des salles est ornée des précieuses tapisseries universellement connues, et qui furent tissées à Arras en 1402 par Pierot Feré ; elles se composent de quatorze pièces représentant l'histoire de St.-Piat et de St.-Eleuthère. D'autres tentures de fabrication tournaisienne sont également conservées.

Parmi les richesses qui composent le trésor proprement dit, signalons plusieurs beaux manuscrits ornés de splendides miniatures, et datant des XIII, XIV et XVe siècles, de nombreux ornements sacerdotaux : chasubles à bordures historiées, chapes garnies de broderies d'or, la chasuble de St.-Thomas de Canterbury, le manteau de Charles-Quint, l'étoffe de soie qui entourait les reliques de St.-Éleuthère, etc. Puis, parmi les orfèvreries, divers objets provenant de l'ancienne confrérie des damoiseaux de Valenciennes, entr'autres la torche en argent décorée d'écussons émaillés, la châsse, et le médaillon distinctif de cette corporation. Plus loin, un triptyque en ivoire remontant à une haute antiquité, un reliquaire byzantin de la Ste.-Croix, un coffret à reliques en ivoire, de nombreux calices, ostensoirs, reliquaires, pixides, etc.

D'autres annexes renferment plusieurs pierres tombales curieuses provenant de la cathédrale.

Une porte située à l'extrémité inférieure de l'église donne accès dans le palais épiscopal. Ce bâtiment renferme quelques vastes salons en styles Louis XV et Louis XVI, ornés des portraits de tous les évêques de Tournai. La chapelle, entièrement restaurée et polychromée, date du XIIe siècle, mais n'offre aucune particularité fort remarquable.

Cette première journée du Congrès fut, suivant l'usage, clôturée par le banquet solennel. Cette cérémonie gastronomique, dont je vous épargnerai la description culinaire, fut des plus réussies. Plus de deux cents convives étaient assemblés dans la vaste salle de réunion, joyeusement ornée de trophées aux couleurs belges et françaises. Le menu parfaitement soigné faisait honneur aux organisateurs, tandis qu'un orchestre placé dans une salle voisine, pendant la durée du banquet a fait entendre les morceaux les plus choisis de son répertoire.

L'heure des toasts ayant sonné, le président du Congrès, le vénérable comte de Nedonchel, se leva, et en termes parfaitement heureux porta la santé du Roi. Cette patriotique harangue fut accueillie avec enthousiasme, et l'orchestre entonna la Brabançonne, que toute l'assemblée écouta débout.

Reprenant la parole, le comte de Nedonchel, but aux autorités communales. Le bourgmestre, M. Carbonelle, répondit au nom de la ville, et à son tour engagea les convives à boire à la santé du président. Le secrétaire, M. Soil, porta ensuite un toast aux délégués français et à la France. M. Cons, délégué du ministère français, avec un tact et un à propos dignes de tous éloges, répondit en termes pleins de cœur et d'exquise confraternité. Ces heureuses paroles obtinrent le plus vif succès. Signalons encore le discours de M. Houtart buvant à la presse ; du comte de Marsy, aux dames ; d'un journaliste, qui remercia au nom de ses confrères, et enfin du chanoine van den Gheyn, au secrétaire.

La journée du mardi 6 août fut principalement consacrée aux travaux des sections ; nous en reparlerons tantôt. Toutefois une promenade archéologique avait été également organisée pour permettre l'étude d'une partie des monuments de la ville. Donnons un court aperçu de ces intéressantes pérégrinations.

Voici d'abord l'église St.-Quentin, qui fut bâtie au commencement

du XIIe siècle sur l'emplacement d'une chapelle primitive, fondée par St.-Éloi. On y voit s'y marier les deux styles gothique et roman. Ainsi dans la façade, la porte appartient au second, tandis que les fenêtres qui la surmontent démontrent l'emploi du premier. De même les bas-côtés du chœur et les chapelles absidiales refaites au XVe siècle sont gothiques, et d'autre part, la nef, le transept et une partie du chœur sont romans. Comme mobilier, peu de pièces intéressantes : un lutrin en bronze du XVIIe siècle, quelques monuments funéraires, et des tableaux sans grande valeur artistique.

L'église St.-Jacques, complètement restaurée, est fort élégante et frappe par la belle ordonnance de ses diverses parties. A l'une des extrémités s'élève la tour, bâtie au XIIe siècle en style roman. Le reste du temple appartient à l'époque ogivale, tertiaire pour le chœur, et primaire pour la nef et le transept.

Il y a lieu de remarquer une particularité architecturale qui est propre à la plupart des églises tournaisiennes, et qui constitue en quelque sorte une marque caractéristique des monuments sacrés de cette cité: c'est une galerie de circulation qui contourne extérieurement les bâtiments à hauteur d'étage, et qui, avec ses baies à claire-voie, produit un effet fort élégant.

L'intérieur de St.-Jacques frappe par ses proportions élancées. Les travées de la nef sont supportées par des colonnes monocylindriques. Au-dessus règne une galerie intérieure, puis une rangée de fenêtres à lancettes. Le chœur est plus orné et les fenêtres sont garnies de meneaux élégants. A remarquer dans l'église quelques beaux monuments funéraires et de curieux bas-reliefs en pierre sculptée et polychromée d'une époque fort ancienne.

L'église dédiée à Ste.-Marie Madeleine, est entièrement bâtie en style gothique. C'est l'évêque Walter de Marvis qui en fut le fondateur, au milieu du XIIIe siècle. L'ordonnance en est fort simple. Le chœur tout comme les transepts, est terminé par des chevets plats. Il y a lieu de signaler un jubé remarquable en bois sculpté et polychromé datant du XVIe siècle, et surtout une grande quantité de pierres tombales, dont quelques unes fort remarquables. Il faut seulement regretter que plusieurs de ces monuments ornés d'armoiries à dessins saillants, continuellement foulés par les pieds des fidèles, montrent déjà de nombreuses traces d'irréparable usure.

Les congressistes furent ensuite conduits jusqu'au bord de l'Escaut pour y étudier le pont aux trous. Trois arches en ogive aigüe bâties dans le fleuve supportent un pont massif qui date de la fin du XIIIe siècle. Aux deux extrémités s'élèvent deux lourdes tours de la même époque. Elles servaient autrefois de portes pour la ville, et faisaient partie du système de défense de la place ; l'une d'elles contient encore une belle salle voûtée, bien conservée.

Après deux heures de repos, l'excursion fut reprise l'après-midi, et commença d'abord par l'église St.-Nicolas, qui fut bâtie au XIIe siècle. Il est difficile de la juger en ce moment, les bâtiments étant en pleine restauration. On y voit des vestiges tant romans que gothiques; la voûte en bardeaux a été conservée en assez bon état, cachée jusqu'ici par un plafond plat. Une petite chapelle adjointe au transept est d'une élégance remarquable; elle date du XVe siècle. Quelques pierres tombales remarquables ont été provisoirement déplacées, le sol ayant dû être creusé à plus d'un mètre de profondeur pour rendre au temple ses proportions primitives.

Près de la gare subsiste encore une massive tour circulaire, appelée tour Henri VIII, dont la formidable structure offre un spécimen remarquable de l'art militaire du XVIe siècle, quoique la partie supérieure en ait été dégradée. Deux immenses salles circulaires occupent les étages de cette tour et ont conservé un caractère fort archaïque.

Non loin de là, se distingue l'antique église St.-Brice surmontée d'une haute tour, sans grand caractère. Primitivement construite en style roman, elle eut à diverses époques à subir des ajoutes gothiques; le tout forme un ensemble peu digne d'intérêt. Le mobilier est plus remarquable. L'autel du St.-Sacrement est surmonté d'un joli tabernacle. Un second autel est orné d'un fort bon tableau de Jacques Van Ost. Le trésor est assez riche. Il possède une fibule provenant du tombeau de Childéric, des monstrances en argent, des colliers remarquables, des reliquaires, et surtout des tapisseries et une grande quantité d'ornements sacerdotaux dont quelques uns ornés de broderies merveilleuses.

L'antique église St.-Piat fut bâtie au XIe siècle. L'ordonnance architecturale en est de style roman sauf celle du chœur qui est gothique. La façade a été abimée par d'anciennes restaurations mal-

heureuses. La tour est assez remarquable; elle est carrée et percée de nombreuses baies. L'intérieur de l'église tout comme l'extérieur a été fort abîmé par suite d'anciens remaniements. On y voit toutefois quelques parties dignes de mention. Ainsi la chapelle de Notre-Dame d'Alsemberg pavée de nombreuses pierres tombales, puis une chapelle fondée en l'honneur d'un sculpteur nommé Henri de Gand. La famille Goethals, croyant se trouver en présence d'un monument élevé au Docteur Solennel, la fit restaurer en 1840, et la garnit de blasons et d'inscriptions rappelant le souvenir d'un personnage tout à fait étranger à cette chapelle et à cette famille.

Le trésor de St.-Piat est assez important; il renferme de nombreuses argenteries, des reliquaires, des broderies et d'autres objets non dépourvus d'intérêt.

Pour clôturer cette journée si remplie, les Congressistes avaient été invités à assister au théâtre à une exécution du drame de la Passion, représenté au moyen de tableaux vivants par les élèves de la maison St.-Vincent de Paule. Les différentes scènes rendues avec beaucoup de vérité et de sincérité, firent honneur aux acteurs et à ceux qui les avaient dirigés.

La troisième journée du Congrès fut consacrée à une excursion à Antoing et Belœil, en passant par Fontenoy.

Dans la matinée, des véhicules nombreux, de tous genres, de tous les styles, enlevaient les excursionnistes, et en une longue et pittoresque théorie les emportaient sur la route d'Antoing.

Après avoir dépassé les derniers vestiges de la citadelle et des anciens remparts de la ville, qui avaient été élevés au commencement du XIVe siècle, la route se déroule au milieu de nombreux établissements industriels et surtout d'importantes carrières et de fours à chaux.

On vit en passant le village d'Allain qui n'offre rien de bien saillant, et les ruines fort dégradées du château de César qui paraît remonter croit-on, au XIe siècle; puis on mit pied à terre au bord du chemin pour visiter le champ de bataille de Fontenoy.

Une courte promenade à travers la campagne mène les Congressistes sur une petite élévation représentant à peu près le milieu du champ de bataille.

En cet endroit une halte est ordonnée, et le commandant Hecq, des Grenadiers, en un langage vraiment éloquent, fait revivre pour cha-

cun les péripéties si attrayantes de la célèbre bataille de Fontenoy, de manière à faire reparaître en quelque sorte sous les yeux des auditeurs toutes les phases de la lutte.

Comme on le sait, en avril 1745 la ville de Tournai fut investie par les troupes françaises commandées par le maréchal de Saxe. Les forces alliées, composées de contingents anglais, hollandais, autrichiens et hannovriens, placés sous le commandement du duc de Cumberland, résolurent de porter secours aux assiégés.

C'est le 11 avril que les belligérants se rencontrèrent dans les plaines de Fontenoy. Les péripéties de cette lutte sont trop connues pour que nous les rappelions encore. Après des succès assez signalés remportés par les alliés, la victoire resta finalement aux troupes françaises, et le roi Louis XV qui avait électrisé ses soldats par sa présence, put le soir célébrer avec éclat le triomphe de ses armes. Quelques jours après, Tournai capitula.

Il fut facile à chacun des assistants, grâce aux explications si claires du commandant Hecq, de se rendre parfaitement compte des divers mouvements de la journée. Malheureusement, un orage éclata en ce moment et mit le désordre parmi les Congressistes. Et c'est ainsi que ces plaines fameuses furent inopinément, à un siècle et demi de distance, témoins d'une nouvelle déroute fort inattendue.

Après avoir regagné Antoing, on visita l'ancien château de cette ville, propriété des princes de Ligne, aujourd'hui complètement abandonné à la suite de difficultés avec les industriels du voisinage. La majeure partie du château a été complètement restaurée et réédifiée; des anciens bâtiments il ne reste que le donjon qui date du XVe siècle.

L'entrée des jardins d'une étendue peu considérable, a encore conservé des restes fort curieux de l'ancienne enceinte fortifiée: une porte massive, flanquée de tours et de murs crénelés L'une de ces tours, convertie en chapelle, sert de refuge à de précieuses pierres tombales provenant de l'ancienne église démolie en 1874. Ces monuments funéraires, dont quelques uns sont ornés de figures en relief, datent des XIVe et XVIe siècles, et appartiennent principalement aux familles de Melun, de Ligne, de Luxembourg, de Lorraine, etc.

Une partie des objets de valeur ayant appartenu à l'ancienne église, tels que chandeliers anciens, fonts baptismaux gothiques, orne-

ments divers datant des XVe et XVIe siècles, sont conservés aujourd'hui dans la nouvelle église.

Un train spécial conduisit ensuite les Congressistes à Belœil; après un repas fort réconfortant dans les auberges de la commune, on se dirigea vers le château. Le prince de Ligne avait bien voulu recevoir le Congrès, et il tint à faire lui-même les honneurs des nombreuses richesses artistiques de ses collections.

L'immense château est composé de parties assez disparates. A côté de bâtiments datant du XIIe siècle, s'élèvent d'autres parties accusant le style du XVIIIe. Les bâtiments, flanqués de tours massives, entourent une cour intérieure et sont précédés d'une avant-cour bordée de dépendances et fermée par une clôture grillée du XVIe siècle.

Le château renferme une grande quantité de précieux souvenirs et de riches œuvres d'art. Voici d'abord le vestibule décoré de nombreux bustes en marbre, représentant plusieurs membres de la famille de Ligne. Puis vient la salle à manger dont les panneaux de style Louis XV, sont ornés des portraits de tous les princes ou souverains avec lesquels les propriétaires du château ont été en rapport au siècle passé.

La chapelle qui est également en style Louis XV renferme quelques objets anciens, parmi lesquels il y a lieu de signaler pour leur singularité, des ornements d'autel garnis de coraux. Divers salons se suivent au rez-de-chaussée. Tous renferment de remarquables œuvres d'art. Ce sont de nombreux portraits historiques, des porcelaines de prix, des émaux précieux, des cabinets curieusement garnis de coraux. Une armoire renferme quelques souvenirs de grande valeur, parmi lesquels il y a lieu de remarquer : la chaine de l'archiduc Albert, l'épée de Rubens, une cuiller de Luther, etc., etc. Un salon principalement consacré aux objets de provenance chinoise, renferme de nombreux spécimens de porcelaines et de curiosités, produits artistiques de l'empire du Milieu, et surtout un chat de couleur violette, auquel on attribue une valeur fabuleuse. Dans un coin d'un cabinet, on remarque un beau buste de Marie Antoinette, provenant des Tuileries, et qui porte de nombreuses traces des coups qui lui furent portés par les émeutiers lors du sac du palais.

Les murs de l'escalier sont ornés de tableaux représentant pour la plupart des sujets historiques; les vestibules de l'étage sont du reste garnis de la même façon. Les appartements du prince renfermen

encore quelques objets dignes de remarque, parmi lesquels nous signalerons des tapisseries, des porcelaines, des œuvres d'art de tous genres.

Les appartements de la princesse situés au rez-de-chaussée sont garnis de quelques belles toiles du XVe et des siècles suivants.

Le château possède encore un précieux dépôt d'archives, un riche médailler et une bibliothèque nombreuse, ainsi qu'une imprimerie dont les presses au siècle passé produisirent plus d'un ouvrage. Malheureusement des travaux de réparations ne permettaient pas la visite de ces collections.

Mais ce qui surtout a rendu la propriété de Beloeil célèbre, c'est le magnifique parc, dessiné en 1711 par Le Nôtre. Des historiens l'ont décrit, des poètes l'ont chanté; il a maintes fois été témoin de fêtes splendides organisées en l'honneur des hôtes royaux que fêtaient les maîtres du château.

Ce qui frappe surtout c'est l'immense pièce d'eau, longue de 500 mètres, qui étend au loin le miroir de ses ondes, entourée de charmilles et d'allées ombrageuses, agrémentée de groupes sculptés, et servant d'avant plan à d'infinies perspectives qui permettent à la vue de s'étendre à travers la forêt, à d'énormes distances.

Le même train spécial, qui le matin avait amené les membres du Congrès, les ramena le soir à Tournai, pour assister à la fête qui leur était offerte par l'Administration communale. La Grand'place avait été illuminée, et l'excellente musique du 3e chasseurs donnait un concert fort réussi, tandis que le beffroi, éclairé par des feux de bengale, formait un décor féerique au fond de la place en fête. Un feu d'artifice fort nourri et très bien agencé fut tiré du haut de la tour, et en clôture apparut en lettres de feu l'inscription: « Congrès archéologique »; tandis que le carillon lançait à toutes volées dans les airs les échos joyeux de la Brabançonne.

La dernière journée du Congrès a été fort remplie. Le matin, une partie des Congressistes se rendit à Hollain pour étudier un très intéressant menhir, connu sous le nom de pierre Brunehaut, et qui depuis l'époque celtique, s'élève au milieu des champs, témoin précieux de ces époques reculées. Cette pierre, unique monument de ce genre qui existe encore dans notre pays, est en grès; elle mesure en

hauteur de 3 mètres 60 à 4 mètres 33; sa largeur est de 3 mètres 12, et son épaisseur de 53 à 56 centimètres.

En passant, on visita et étudia quelques carrières riches en fossiles. Le long du chemin on put également noter les vestiges romans de l'ancienne abbaye St.-Medard à Chercq, la chapelle de la Croix Marlighem datant du XIVe siècle, les restes de la route romaine qui mène de Tournai à Hollain, puis le château de Curgis, bâti au XVIIe siècle, et qui abrita Louis XV après la bataille de Fontenoy.

On mit à profit les quelques heures libres de l'après-midi pour visiter encore quelques uns des plus intéressants monuments de Tournai. C'est d'abord l'hôtel de ville. Il occupe aujourd'hui le quartier de l'abbé, qui dépendait autrefois de l'ancienne et célèbre abbaye de St.-Martin.

Ces bâtiments datent du XVIIIe siècle ; toutefois dans une des dépendances peut encore se voir une partie du cloitre qui avait été construit au XVe siècle.

Mais le principal intérêt du monument réside dans les sous-sols. On y voit une crypte dont les détails architecturaux dénotent le style roman du XIIe siècle. Un autre souterrain est clôturé par une voûte en berceau, bien conservée. Diverses autres caves présentent également les mêmes dispositions. Du reste, les abris de ce genre ne sont pas rares, et nous visitâmes près de Notre-Dame, une cave spacieuse dont la voûte était soutenue par des colonnes monocylindriques à chapiteaux romans fort simples. Il est à remarquer que dans certaines caves à Anvers, se rencontrent des colonnes en tout semblables, et, fait plus caractéristique, elles sont taillées dans de la pierre de Tournai. Le fait de l'exportation est donc péremptoirement prouvé.

Dans une dépendance de l'hôtel de ville se trouve installé le Musée d'Histoire naturelle, où on peut surtout étudier les fossiles recueillis aux environs de la ville.

Disons encore un mot du musée de tableaux et d'antiquités, récemment restauré et qui date des premières années du XVIIe siècle. La façade en style Renaissance et toute en pierre de taille, ne manque pas de caractère. Les étages entourant la cour couverte ont été convertis en musée.

Parmi les tableaux il y en a de fort beaux, surtout ceux qui sont

dus au pinceau de Gallait, le grand peintre tournaisien. D'autres locaux renferment les antiquités. Ce sont de nombreux objets romains trouvés pour la plupart à Tournai même, des bois sculptés, de fort belles tapisseries portant la marque tournaisienne, des antiquités franques, de fort beaux manuscrits enrichis de miniatures, de nombreux sceaux et maints autres objets curieux, trop longs à énumérer.

L'après-midi, séance de clôture à la Halle. Le digne président du Congrès, le comte de Nedonchel, en quelques paroles éloquentes, remercie tous ceux qui, à un titre quelconque, ont contribué au succès du Congrès.

Puis, les rapporteurs des trois sections font un court résumé des travaux auxquels ils ont assisté. Les divers vœux émis par les sections sont adoptés par l'assemblée générale.

Ensuite, M. de Maere, au nom de la Société historique et archéologique de Gand, invite la fédération à tenir la XIe session en 1896, à Gand. Cette proposition est adoptée. M. de Maere présidera le Congrès ; le chanoine Van den Gheyn en sera le secrétaire-général. C'est le présage d'un succès certain.

M. De Villers félicite la Société historique de Tournai du splendide résultat qu'elle a atteint en organisant le Congrès, tandis que M. le lieutenant général Wauwermans, se faisant l'interprète de tous les étrangers, propose de voter des remerciments au président, au secrétaire, à la commission organisatrice, et enfin à la population tournaisienne, dont l'accueil a été si symphatique et si amicalement bienveillant. Cette motion est soulignée par les applaudissements unanimes de l'Assemblée.

Ainsi fut clôturée la Xe session du Congrès d'histoire et d'archéologie, session féconde entre toutes par les travaux dont elle a été témoin et par les résultats brillants qu'elle a provoqués.

La ville de Tournai s'était mise en frais pour accueillir ses hôtes, elle n'a rien négligé pour leur rendre le séjour aussi fructueux qu'agréable ; elle a droit à tous les éloges et à tous les remerciments.

C'est ainsi que plusieurs habitants possesseurs de belles collections d'antiquités, en ont largement ouvert les portes aux Congressistes. Nous devons surtout signaler celle de M. le général de Formanoir. Il possède quelques toiles de grand prix, entr'autres deux splendides portraits d'Holbein, un Teniers, plusieurs œuvres de maitres espa-

gnols. On peut encore voir chez lui des porcelaines fort belles, et de riches argenteries du siècle passé. M. Soil a réuni une collection fort complète de porcelaines et faïences de Tournai. M. Demazières a surtout collectionné tous les ouvrages qui ont trait à l'histoire de la ville. Plusieurs autres collectionneurs possèdent aussi nombre de choses intéressantes, telles que tapisseries, meubles, gravures, etc.

Nous venons de donner le résumé des excursions et des visites de monuments faites par les membres du Congrès ; il nous reste à rendre brièvement compte des travaux des sections. Rarement il fut autant et aussi sérieusement travaillé. On put voir, chose unique, des membres sacrifier une excursion à laquelle ils devaient prendre part, pour pouvoir continuer en section l'une ou l'autre controverse non encore résolue.

Ayant dû siéger comme secrétaire dans la 3e section, il ne me sera possible de parler des deux autres que par ouï dire.

Procédons par section. La première, qui s'occupait d'études préhistoriques, étudia d'abord la question des mégalithes. M. Quarré-Reybourbon, décrivit les monuments préhistoriques du nord de la France, tandis que le Dr Jacques faisait voter un vœu en faveur de la conservation du menhir de Velaine ; M. Harroy étudia spécialement la pierre Brunehaut. D'après lui les rainures qu'on y constate sont des signes astronomiques. Cette théorie est confirmée par MM. Guignard et Houzeau.

La question de la carte préhistorique de Belgique a été traitée par M. Van Overloop, qui a relevé les points où existaient des stations de l'époque préhistorique ou des ateliers pour la taille du silex.

Dans la deuxième section, (études historiques) les sujets traités furent beaucoup plus nombreux et donnèrent lieu à des discussions fort instructives. L'organisation militaire des communes au moyen-âge en général et de celle de Tournai en particulier, est exposée dans une communication que fait M. le professeur Jopken.

Il s'agissait d'établir ensuite l'interprétation du sens exact de l'article 25 de la charte de Tournai, donnée en 1187 ou 1211 par Philippe Auguste, et intitulée comme suit : *Quicumque injuriam fecerit in aqua Tornacenci vie ipsius aque cathena debet precludi quoutque injuria fuerit emendada.* M. Allard expose la question qui est vivement discutée par MM. Devillers, de Monnecove, l'abbé

Cauchy, etc. Vu la différence de rédaction existante entre le texte de la chancellerie royale et celui du registre du Vatican, une interprétation définitive n'est pas possible. La solution est retardée pour permettre un supplément d'instruction.

M. Wins traîte du rôle de l'assistance publique dans l'organisation des métiers en Belgique. Il montre quels étaient les services que les corporations rendaient sous ce rapport, et s'occupe incidemment de la durée et de l'étendue de ces services.

La méthode la plus sûre et la plus pratique à suivre pour la publication des anciens textes a été longuement discutée par MM. Hecq, de Raadt, de Monnecove, etc.

M. Cons, dans une fort intéressante conférence, étudie l'extension et l'influence au moyen-âge de la langue picarde.

M. Bergmans émet le vœu de voir les familles mettre en dépôt entre les mains de l'État, les archives qu'elles détiennent, tout en gardant la propriété. Dans cet ordre d'idées, le marquis de l'Estourbeillon, donne quelques conseils pratiques destinés à indiquer les moyens propres à mettre à la disposition des chercheurs les archives particulières. L'abbé Cauchy donne quelques détails sur la manière dont les archives et la bibliothèque du Vatican sont mis à la disposition des chercheurs.

M. de Monnecove expose le rôle et les fonctions des chatelains dans les Pays-Bas; ils n'étaient pas les seigneurs mais simplement les gardiens du château. Le titre de vicomte n'avait aucune signification héraldique, mais désignait un fonctionnaire judiciaire et administratif qui était nommé par le comte.

Le comte de Marsy donne d'intéressants détails sur les relations qui existèrent autrefois entre les villes de Compiègne et Tournai. Plusieurs seigneurs hennuyers habitant aux environs de cette dernière ville prirent part au célèbre tournoi donné en 1238 par St.-Louis, à l'occasion du mariage du comte d'Artois. En revanche en 1331, les fêtes de Tournai furent rehaussées par la présence d'habitants de Compiègne. Les archers de ces deux villes prirent part côte à côte au siège de Pontoise en 1411, et dans maintes autres occasions encore les habitants des deux cités eurent entre eux les rapports les plus cordiaux.

A la troisième section (Archéologie) les discussions furent ni moins importantes, ni moins nombreuses.

M. Van Bastelaer présente des observations appuyées de gravures sur les frottis d'ornements de vases francs, produits par la roulette du potier.

M. Hublard s'occupe de l'ornementation des cimetières francs.

M. le doyen de Silve parle de quelques découvertes dans le genre de celles du tombeau de Childéric. Il soumet à l'assemblée des objets provenant de la trouvaille de Momignies. S'occupant également du tombeau de Childéric, M. de Soignies décrit les abeilles d'or qui faisaient partie de ce trésor et fait l'histoire archéologique de ces insectes.

MM. Cloquet et Saintenoy parlent avec force détails des fonts baptismaux provenant des ateliers tournaisiens. Ce dernier examine la signification symbolique des quatre têtes qui ornent parfois certaines cuves baptismales. M. Destrée y voit le symbole des quatre fleuves paradisiarques.

Le même orateur s'appuyant sur certaines similitudes croit pouvoir attribuer à Nicolas de Verdun le tryptique provenant de Floreffe et acquis par le Musée du Parc du Cinquantenaire à Bruxelles.

M. le Docteur Carton, de l'armée française, qui a été chargé de plus d'une mission scientifique en Algérie et Tunisie, fait une fort intéressante communication sur l'architecture en Afrique. Il appuie ses raisonnements de nombreuses photographies montrant divers monuments remarquables, et surtout les ruines de nombre de constructions dues au génie des architectes romains.

M. de Monnecove, avec une incontestable autorité décrit les voies romaines qui passaient par Tournai, et indique des moyens pratiques pour reconnaître et étudier avec fruit ces routes antiques.

Madame Le Tellier, qui a retrouvé des indications précises dans un ancien ouvrage de Vos, a dessiné avec une rare compétence des modèles de la danse des morts destinés à la restauration du splendide ornement sacerdotal de St.-Nicolas en Havré à Mons.

L'assemblée approuve ces projets et félicite hautement l'aimable archéologue du succès de ses artistiques recherches.

M. Destrée fait l'histoire de l'industrie de la Dinanterie, qui, née a Dinant, s'est répandue ensuite à Tournai et dans diverses villes de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Angleterre. Il parle encore de la

fabrication des tapisseries, dont Tournai possédait autrefois un atelier célèbre.

M. Donnet complète ces renseignements, et fournit de nombreux détails sur l'exportation et la fabrication de ces œuvres d'art dans diverses localités du pays.

M. le général Wanwermans rappelle les vœux successifs émis lors des Congrès antérieurs en faveur de la conservation des monuments en Belgique. Malgré des promesses formelles, aucune loi n'est encore venue régler la matière. La section décide de faire une nouvelle démarche pour tâcher d'obtenir une solution satisfaisante.

A l'assemblée générale qui eut lieu le mardi après-midi aux Halles, M. Cloquet traite longuement la question de savoir à quelle époque appartient la partie romane de la Cathédrale de Tournai. Il examine en même temps s'il est d'autres monuments qui ont pu servir de modèles et si, en sens inverse, des architectes se sont inspirés de ces monuments pour construire d'autres temples. Il discute également l'opinion de ceux qui assurent que dans le monument tel qu'il existe de nos jours, on peut encore trouver des parties antérieures au XIe siècle.

Comme on le voit, si au point de vue de l'étude des monuments les Congressistes ont eu la bonne fortune de se trouver dans une cité qui, à chaque pas, pouvait leur offrir d'admirables vestiges fort bien conservés de tous les styles et de toutes les époques, il leur a également été donné d'assister à des réunions, où les questions les plus intéressantes ont été discutées avec une compétence et une autorité peu ordinaires. Rarement assises scientifiques ont produit des résultats aussi remarquables. Espérons que le Congrès qui se tiendra l'année prochaine à Gand sera le digne pendant de celui de Tournai. Dans tous les cas, il restera à tous ceux qui ont pris part à la session de cette année, le souvenir de la plus cordiale et de la plus aimable hospitalité. A la ville de Tournai, et aux organisateurs du Congrès sont dus en toute justice, les plus vifs remercîments et les plus sincères éloges de tous ceux qui, nombreux, avaient répondu à l'appel de la Fédération des sociétés archéologiques et historiques de Belgique !

Ouvrages parvenus à l'Académie depuis la dernière séance.

Depuis la dernière séance la bibliothèque a reçu les envois suivants :

1° HOMMAGES.

Dr Bamps et E. Geraets. Hasselt-jadis. 2e partie.

Charles Piot. Relations entre les Pays-Bas et la Hanse Teutonique.

Id. Comptes rendus d'ouvrages.

Ad. Reydams. Moll-Festival.

A. de Behault de Dornon. Le petit-fils d'une Montoise, fondateur de New-York.

Fernand Donnet. Analyse des publications parvenues à l'Académie. N° 3.

Id. Encore quelques particularités inédites de la Furie Espagnole.

Léon Germain. Mélanges historiques sur la Lorraine.

Id. Crédence et piscine de Notre-Dame, à St.-Dié.

Id. Les armoiries de la maison de la Vaulx.

Id. Monographie de la basilique de St.-Épvre.

Id. Compte rendu de la section des Beaux-Arts.

Id. Notice sur deux tableaux concernant la famille de Beauvais.

Id. Église de Mont-devant-Sassey.

Id. Observation sur les formules d'inscription des anciennes cloches de Vitteaux.

Id. La cloche de Corgemont.

J. A. Folkers. Dagverhaal van het beleg van Bergen-op-Zoom 1747.

Wilhelm Eberhard. Ludwig III, kurfürst von der Pfalz.

Otto Glaser. De ratione quæ intercedit inter sermonem Polybii etc.

Wilhelm Koehler. Hessische kirchenver fassung.

Ernst Emil Lohr. Die vorgeschichte zur Schleswig holsteinischen frage.

Dr R. Behrens. Programm dr. konigl. hoheit den Gr. Herzoge von Hessen gewidmet.

F. Mazerolle. Miniatures de François Clouet.

Id. Mélanges artistiques.

F. Mazerolle. Mélanges d'archéologie Lorraine.

Id. Gros tournois et deniers Parisis.

Id. Jetons rares ou inédits.

Comte de Marsy. Du mouvement des études sur l'architecture religieuse du moyen-âge.

J. Pascolus. Myrmedon. Carmen proemio aureo ornatum.

Chanoine van den Gheyn. A propos de la restauration du château des comtes de Flandre à Gand.

S. Muller. De Germaansche volken.

Comte de Marsy. Le Congrès archéologique de Saintes et de la Rochelle.

Id. Les Arbalétriers de Tournai au siège de Pontoise en 1441.

Id. Un musicien Flamand, Jean de Ockeghem.

J. A. Vander Chys. Nederlandsch-Indisch Plakaatboek.

A. Blomme. Chirurgie antique. — Étude sur la trousse d'un chirurgien Gallo-Romain.

Comte Maurin de Nahuys. Les images chez les Arabes.

Alphonse de Witte. Les places décimales du corps des monnayeurs brabançons.

Paul Errera. Un précurseur de Montesquieu, Jean Bodin.

Ericus Michael Fant. Scriptores rerum Suecicarum medii ævi.

Otto Dobenecker. Regesta diplomatica necnon epistolaria historiæ thuringiæ.

C. J. Thornberg. Codices Arabici, Persici et Turcici bibliothecæ regiæ universitatis Upsaliensis.

Karl Loftman. Kritisk undersökning af den masaretiska texten.

Magnus Sandegren. Till historien om statshvälfningeni sverege 1809.

Magno a Celse. Apparatus ad historiam Sveo-Gothicam.

Catalogus centuriæ librorum rarissimorum.

Johann Bruun. Norges Stavkyrkar.

Carl Rupert Nyblom. Johan Tobias Sergel sveriges förnanista Kaustnärssnille.

Johan August Lagermark. Karl XII s. Krig i. Norge 1716.

A. N. Sundberg. Om den Svenska Kyrkoreformationen.

Theodor Schvindt. Tieotoja Karjalan Rantakandesta.

A. N. Sundberg. Jakob Ulfsson.

Hjalmar Appelgren. Suomen muinaislinnat.

Gustaf R. Fahræus. Om forandringen of sveriges allianssystem.
Joh. H. Schröder. Om Lapparne och deras gudar.
Karl G. Lundquist. Sveriges Krig med Staden Bremen.
Karl G. Gustafsson. Om Brytningen mellan Cœsar och Pompejus.
Thure Annerstedt. Svenska väldet I. Livland.
Edoni Ösberg. De ephetarum atheniensium origine.
Thure Annerstedt. Resningen 1568.
Aron Rydfors. De deplomatiska forbindelserna mellan sverige och England.
Emil Fehr. Studia in oracula sibyllina.
Julius Ceuterwall. Quæ publica officia ante quæsturam geri solita sint.
Edward Poffé. De gilde der Antwerpsche schoolmeesters.
Id. De Antwerpsche beenhouwers.
Id. Antwerpen in de XVIIIe eeuw.
B^n Alfred de Loë. Contribution à l'étude des marchets.
Alphonse de Witte. Médaille religieuse et méreau de Notre-Dame de miséricorde à Verviers.
F. Mazerolle. Dassier et Montesquieu.
Ernest Matthieu. Histoire du théâtre en Hainaut.
J. A. van der Chijs. Dagh register gehouden in 't Casteel Batavia.
G. C. Klerk de Reus. Geschichtlicher ueberblick der administrativen, rechtlichen etc., der Niederlandisch Ostindischen Compagnie. Deel XLVII.
Van Bastelaer. Opuscules historiques sur la ville de Charleroi. Tome VI.
Vte B. de Jonghe. Deux monnaies frappées à Luxembourg.
James Mooney. The siouan tribes of the east.
Gerard Fowke. Archéologic investigations in James and Potomac Valleys.
Franz Boas. Chinook texts.
J. C. Overvoorde. Rekeningen van de Gilden van Dordrecht.
C. Fr. Lundin. Wismars pantsättande till Meklenburg-Schwerin.
Richard Nardin. Studien in der themistokles frage.
Olaf Celsius. Bibliothecæ Upsaliensis historia.
Carl H. Levin. Om jättesgrytor i sverige.
P. B. Regner. Kriget och tellstandet.

Eduardus V. Engholim. De epitaphiis atheniensium.
Bernhard Salin. Ur Djur och växtmotives utvecklings historia.
Harald *Hjärne* Sigismunds Svenska Resor.
Id. Ofversigt af sveriges ställmig till främmande makter.
Robertus M. Bovallus. De institutione nobilium.
K. V. Key-Aberg. De diplomatiska förbindelserna mellan sverige och starbritannien.
John E. Nardwall. Svensk-Ryska underhandlingar.
Hjalmar Jansson. Sveriges accession tell Hannoverska alliansen.
Henry W. Tottie. Bedrag till en lefnadstecknig ofver Carl van Linné.
F. F. Carlson. Om sveriges inflytande pa Konungavalet i Polen 1704.
Sam. Wide. Om Taciti Küllor.
Dr V. Jacques. Les Congolais de l'Exposition Universelle d'Anvers.
Albano Bellino. Inscripçoes e lettreiros da citade de Braga.
Walter Jost. Die Schnitzwerke am marstall des jägerhofes zu Düsseldorf.
Comte de Marsy. Chronique numismatique.
Id. Notes Bibliographiques.
Société Scientifique de Bruxelles. Session tenue à Anvers le 18 Octobre 1894.
Alphonse de Vlamiinck. La Seigneurie de Moerzeke.
Fernand Donnet. Compte rendu analytique des ouvrages parvenus à la Bibliothèque.

2° ÉCHANGES. PÉRIODIQUES.

Bruxelles. Précis Historiques.
Tome XLIV. N°s 8, 9 et 10.
Id. Bulletin de l'Académie Royale de Médecine. Tome IX. N°s 6, 7 et 8.
Huy. Cercle hutois des sciences et des beaux-arts. Annales, tome X. 2e livr.
Termonde. Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde. Annales LXI. 1e livr.
Bruxelles. Bulletin de l'Académie Royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 65e année. N°s 6, 7 et 8.

Bruxelles. Annales de la Société d'archéologie.
Tome IX. Livr. III.
Id. Biographie nationale.
Tome XIII. 2e fasc.
Anvers. De Vlaamsche School. 1882.
Bruxelles. Société Royale Belge de Géographie. Bulletin, 19e année. n° 4.
Anvers. Ons volksleven. 7e Jaargang. Nos 7, 8 et 9.
Gand. Messager des Sciences historiques.
Année 1895. 2e livr.
Bruxelles. Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie Royale de Médecine de Belgique.
Tome XIV. 3e fasc.
Id. Revue Belge de Numismatique. 51e année. 4e livr.
Liége. Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois tome XXIV. 2e liv.
Id. Rapport sur les travaux de l'Institut.
Bruges. Annales de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre. Tome XXXVIII.
Namur. Annales de la Société Archéologique. Tome 21. 1e livr.
Id. Rapport sur la situation de la Société.
Louvain. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. Tome XXV. 4e livr.
Paris. La correspondance Historique et Archéologique. 1e année complète. 2e année. Nos 19, 20 et 21.
Id. Polybiblion. Partie technique. Tome 21. 8e, 9e et 10e livr.
Id. Partie littéraire. Tome LXXIV. 2e, 3e et 4e livr.
Périgueux. Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord. Tome XXII. 4e livr.
Id. Table analytique 1874 à 1893.
Poitiers. Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Tome VII. 1er trimestre.
Nuremberg. Abhandlungen der Naturhistorische gesellschaft zu Nurnberg. X band. III Heft.
Bonn. Jahrbucher des vereins von Alterthumsfreunden in Rheinlande. Heft XCVI u XCVII.

STRASBOURG. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse Alsace. Bulletin, Tome XXIX. N° 7.

LEIPZIG. Königlich Sächsische gesellschaft der Wissenschaften. Abhandlungen. Bd XV. N° 3.

ID. Berichte uber die verhandlungen. I-II. 1895

MUNICH. Monatschrift des Historischen Vereins von Oberbayern. IV jahr. n°s 7-9.

DUSSELDORF. Jahrbuch des Düsseldorfer geschichts vereins. Neunter band.

MOSCOU. Bulletin de la Société Impériale des Naturalistes. Année 1891. N° 4.

ST.-PÉTERSBOURG. Commission Impériale archéologique. Comptes rendus. 1882 à 1890, avec atlas.

ID. Matériaux pour servir à l'archéologie de la Russie. 4 à 12.

IÉNA. Zeitschrift des vereins fur Thüringische geschichte und altertumskunde.

8e B. 3e et 4e. — 9e B. 1 et 2.

HERMANNSTADT. Verhandlungen und mittheilungen des siebenbürgischen vereins für naturwissenschaften. XLIV jahrgang.

UPSALA. Upsala universitets arsskrift. 1868, 1872, 1875.

STOCKHOLM. Antiquarisk tidskrift för Sverige. XVI. 1.

ROME. Notizie degli scavi di antichita comunicate alla R. Accademia dei Lincei.

Marzo, Aprile, Maggio, Giugno, Luglio et Agosto.

MILAN. Reale instituto Lombardo di scienze e lettere Rendiconti. Série II, vol. XXIII, XXIV, XXV.

PALMA. (Majorque.) Boletin de la Sociedad Arqueologica Liliana. Junio et Julio.

MADRID. Memorias de la Real academia de ciencias exactas, fisicas y naturales.

Tome XVI.

UTRECHT. Verslag van de algemeene vergadering der leden van het historisch genootschap. 1895.

Id. Bijdragen en mededeelingen. 16e deel.

AMSTERDAM. Oud Holland. 13e jaarg. 2e afl.

OISTERWYCK. Algemeen Nederlandsch familieblad. XIIe jaarg. N°s 3, 4, 5 en 6.

Amsterdam. Verslagen en mededeelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen. 10e deel et 3e reeks XI deel.

Id. Jaarboek van de Koninklijke Akademie van Wetenschappen. 1880 en 1894.

Batavia. Notulen van de algemeene en bestuurvergaderingen van het Bataviaasch genootschap van Kunsten en Wetenschappen. Deel 2, id. XXXII. Deel XXXIII 2e afl. 3 afl.

Id. Tydschrift voor Indische taal, land en volkenkunde. Deel XXXVII afl. 6. Deel XXXVIII afl. 3 en 5.

St.-Louis. Transactions of the Academy of Science of St.-Louis. Vol. VII. Nos 1, 2 et 3. Vol. VI. No 18.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

Liége. Le Vieux Liége. 1re année. No 13.

Stuttgart. Antiquitäten Zeitung. Nos 18 et 24.

Bruxelles. La Belgique. Supplément illustré. 1 Sept. 1895.

Paris. Catalogue trimestriel de livres d'art de Georges Rapilly. No 13.

Leipzig. Karl Hiersemann. Katalog 151. Ethnographie praehistorik.

Compte rendu analytique des principales publications

parvenues à l'Académie depuis la dernière séance.

En commençant cette nouvelle revue bimensuelle, il est, me semble-t-il, un envoi fait à notre bibliothèque, qu'il y a lieu de signaler avant tous les autres. Notre compagnie a inauguré des relations d'échange avec l'Université Royale d'Upsala. Ce corps savant nous a fait un envoi considérable de travaux scientifiques et historiques dont la nomenclature serait trop longue. Qu'il nous suffise de désigner à ceux qui s'intéressent aux études scandinaves, la collection des *Sriptores rerum suevicarum medii aevi*, éditée en 4 volumes grand in-folio par Eric Tant, l'*Apparatus ad historiam Sveo-Gothicam*, par Celse, les *Codices Arabici, Persici et Tucici bibliothecae Upsa-*

lensis, de Thornberg, plus une grande quantité de savantes dissertations, traitant d'histoire, de philosophie, de philologie, etc.

Dans le même ordre d'idée le *Verein für Thuringische geschichte und altertumskunde*, à Iéna, nous a fait parvenir un précieux cartulaire intitulé : Regesta diplomatica epistolaria historiæ Thuringiæ, de l'année 500 à 1120.

Messieurs Bamps et Geraets viennent de publier sous le titre de *Hasselt jadis*, des recherches historiques et archéologiques sur la banlieue de cette ville. Là, comme dans presque toutes nos cités, la topographie des terrains voisins des remparts ayant autrefois été témoins de péripéties nombreuses et diverses, se modifie lentement et ne laissera bientôt plus de trace des dispositons anciennes.

C'était donc faire œuvre louable que de retracer l'histoire de nombreuses localités, qui incessamment disparaitront englouties par les envahissements de la ville.

Dans les *Notizie degli scavi di antichita* publiés par l'Académie Royale des Lincei, se trouve la narration détaillée de la découverte en 1893 de l'importante nécropole del Fusco, à Syracuse. La description du mobilier funéraire fournit de précieux renseignements illustrés sur la céramique étrusque.

M. Ch. Piot a publié un fort intéressant travail, appuyé sur de nombreux documents provenant des archives de l'audience et de la secrétairerie allemande à Bruxelles, et ayant trait aux *relations entre les Pays-Bas et la Hanse Teutonique au XVIe siècle.* A la suite d'une série de récoltes manquées, une disette cruelle se faisait sentir dans l'Europe méridionale et même dans certaines parties des Pays-Bas. Il s'agissait d'obtenir que les grains provenant du nord fussent importés dans nos provinces et en Espagne. Mais d'autre part, l'Angleterre et les Provinces-Unies, désireuses d'anéantir leur rivale, de ruiner son commerce, de s'emparer per fas et nefas de l'empire des mers et de provoquer la fermeture des ports d'Anvers et de ceux de la péninsule Hibérique, s'efforçaient par tous les moyens d'empêcher les expéditions de blé. Farnèse adressa de nombreux mémoires de 1582 à 1592 aux villes Hanséates, et principalement à Henri Suderman, leur syndic qui avait été établi à Anvers où il avait joué un rôle important. Ce sont ces précieux documents que M. Piot reproduit et commente.

Notre confrère, le comte de Marsy, s'est occupé dans une de ses

dernières publications d'un musicien flamand, *Jean de Ockeghem*. Ce grand artiste, le plus célèbre que le siècle produisit, naquit probablement de 1125 à 1430 à Termonde, ou tout au moins appartenait à une famille fixée dans cette ville. Il fit une partie de son éducation musicale à Anvers, où il était inscrit parmi les chantres de l'église Notre-Dame. Plus tard il passa en France et il fut attaché à la chapelle de Charles VII, qui le créa dans la suite trésorier de St.-Martin de Tours, une des plus hautes dignités dont ce souverain put disposer. Van Ockeghem mourut entre 1494 et 1496, laissant une grande quantité de compositions musicales, comprenant entr'autres environ vingt messes, huit motets, dix-neuf chansons françaises et quelques morceaux ou fragments divers.

Pendant longtemps le marquisat de Bergen-op-Zoom, fit partie du marquisat du St.-Empire. C'est à ce titre que nous croyons utile de vous signaler un manuscrit de M. J. A. Folkers, publié par M. Bezemer et intitulé *Dagverhaal van het beleg van Bergen-op-Zoom in 1747*. C'est le journal détaillé relatant jour par jour, toutes les péripéties du siège de Bergen-op-Zoom par les Français, depuis le 12 juillet jusqu'à la prise de la ville en septembre de la même année.

M. J. A. Van der Chys continue sous les auspices du Bataviaasch genootschap van Kunsten en Wetenschappen, la publication du *Nederlandsch-Indisch Plakaatboek*. Tant de compatriotes ont rempli des fonctions ou servi dans l'armée coloniale hollandaise, que la publication du 13e volume de tous les documents émanant de l'autorité coloniale de 1602 à 1811, doit nécessairement intéresser plus d'un de nos collègues.

Nous tenons à signaler à nos confrères, une publication avec laquelle l'Académie a décidé récemment de créer des relations d'échange, c'est *la Correspondance historique et archéologique* publiant mensuellement d'intéressant travaux et fournissant aux érudits une tribune dans laquelle il leur est loisible de poser des questions et de demander des renseignements ayant trait aux travaux qui les intéressent.

A remarquer dans les Annales du *Cercle Archéologique de Termonde* un très intéressant travail de M. Maurice Heins, relatant toutes les péripéties de compétitions industrielles qui eurent lieu en 1344, entre les villes de Gand et de Termonde au sujet de fraudes dans la fabrication des draps, dont la première avait la spécialité.

Les Gantois finirent par défendre leurs privilèges les armes à la main, et Termonde fut heureuse en 1345 d'accepter la médiation du duc de Brabant pour terminer cette lutte sociale.

Dans le bulletin de l'*Académie Royale de Belgique*, M. Piot fait l'histoire d'une tentative de réconciliation entre la couronne d'Espagne et les Provinces-Unies. Cette tentative eut pour auteur Alexandre Farnèse.

Celui-ci choisit pour conduire cette négociation, un religieux de l'abbaye St.-Michel à Anvers, Gilles de Gottignies. Le rapport que ce plénipotentiaire fait de sa mission, a été conservé; malheureusement il ne réussit pas à amener la réconciliation désirée entre les deux parties des Pays-Bas. Après avoir passé par la cure de Merxplas, le chanoine de Gottignies mourut en 1605, étant curé de Neder Ockerzeel.

Dans les annales de la *Société d'archéologie de Bruxelles*, M. van Malderghem, a fait paraître un travail dont l'importance ne sera contestée par personne. Dans une étude profondément étudiée il a refait l'histoire complète du Goedendag, cette arme fameuse, qui, maniée par la main puissante des communiers flamands, devait abattre dans les plaines de Courtrai la valeureuse chevalerie française.

Les historiens n'étaient jusqu'ici pas d'accord sur la forme exacte de cet instrument guerrier. Pour les uns c'était un énorme bâton, de la tête duquel sortait un picot de fer; pour les autres c'était, ou une simple pique, ou une sorte de hallebarde, ou bien encore une massue hérissée de pointes, ayant tantôt la forme d'une massue d'Hercule, tantôt d'une boule massive ou d'une forte virole montée sur une longue tige. M. van Malderghem par une suite de textes fort sérieux, illustrés de splendides gravures, démontre péremptoirement que le Goedendag était tout simplement le coutre de charrue, converti en arme de guerre par les paysans d'abord, et imité ensuite par les hommes de métiers des villes, qui tantôt en conservaient la forme normale, tantôt la modifiaient par l'addition d'une pointe latérale, destinée à soulever ou à accrocher la cotte de mailles de l'adversaire.

La question si pleine d'intérêt de la Céramique antique, a trouvé un historien dans M. Dragendorff, qui dans le *Jahrbucher des vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, publie une étude très documentée, accompagnée de jolies reproductions, et résume complète-

ment l'état actuel des connaissances relatives à cette branche de l'art ancien.

Un nouveau fascicule de la *Biographie nationale* vient de parvenir à notre bibliothèque. Parmi les articles que contient cette livraison, citons en rapidement quelques uns qui ont trait à des Anversois. M. Alphonse Goovaerts donne la biographie de Lazare Marcquis, le célèbre médecin du XVIe siècle, de ses deux fils et de son neveu. M. Henri Hymans nous fait connaître les particularités de la vie de Marinus Claeszoon, peintre originaire de l'île de Walcheren, qui s'établit à Anvers, où il fut inscrit en 1509 dans la gilde St.-Luc, et de Marinus Robin ou Van der Goes, graveur, mort à Anvers en 1639, qui reproduisit par le burin nombre d'œuvres de Rubens. Le poète Adrien de Marselaer, échevin d'Anvers en 1587, et son fils le littérateur, Frédéric de Marselaer, mort en 1670, qui joua un rôle politique assez important, ont trouvé un historien dans M. Alphonse Wauters.

M. Paul Bergmans donne quelques notes sur l'historien Marshall, archiviste d'Anvers, dont nous connaissons tous les œuvres. Signalons encore la biographie du graveur Pierre Martenasie, né à Anvers en 1729 par M. Ch. Piot et de différents membres de la famille Martini, philosophes, magistrats, religieux, écrivains, par MM. Rahlenbeek, Wauters et Loise.

Notre infatigable confrère, M. Léon Germain, de Nancy, nous a chargé d'offrir à l'Académie une nouvelle série de travaux historiques. Vous les énumérer tous serait impossible, nous nous bornerons à vous signaler une brochure intitulée : *Une légende, les armoiries de la maison de la Vaulx.* Cette ancienne maison lorraine porte sur ses armoiries écartelées, un blason de sable à 3 tours d'argent ; armes de récompense, suivant ce qu'affirment les généalogistes. Ce sont les armes de la ville de Neufchâteau qui auraient été octroyées à François de la Vaulx, gouverneur de Neufchâteau, en récompense de la manière brillante dont il défendit cette ville assiégée par Charles-le-Téméraire ; il aurait même perdu son fils aîné dans cette action. M. Germain prouve que cette légende a été inventée au XVIIIe siècle, et que, chose plus caractéristique, le soi-disant siège de Neufchâteau au XVe siècle, est une pure invention, cette place n'ayant jamais combattu contre le duc de Bourgogne.

Dans un gros volume intitulé : *Mélanges historiques sur la Lorraine*, M. Germain nous présente une nombreuse série d'articles archéologiques et historiques se rapportant à cette ancienne province française. Monuments religieux, pierres tombales, cloches ou bénitiers, servent de motif à la publication de savantes notices illustrées. Monsieur F. Mazerolle, archiviste de la Monnaie à Paris, nous envoie nne série de travaux numismatiques et archéologiques, parmi lesquels nous croyons devoir vous signaler une monographie illustrée de Claude de Héry, médailleur du roi Henri III, auteur des sceaux et de la médaille de l'ordre du St.-Esprit ; puis une étude sur certaines miniatures du trésor impérial de Vienne, représentant Charles IX et Catherine de Médicis, que l'auteur croit pouvoir attribuer à François Clouet. Cet artiste né vraisemblablement à Tours, serait suivant certains érudits fils de Jean Clouet, qui vivait en 1475 à Bruxelles, où il fut peintre et valet de chambre ordinaire du roi.

La correspondance historique, analyse un travail récemment lu à l'Académie des Sciences de Paris sur la prise de la flotte batave en 1795 par un parti de cavalerie de l'armée de Pichegru. L'auteur prétend que ce fait de guerre est un exemple de la tenacité des légendes historiques les moins fondées. Il prouve, documents à l'appui, que les commandants des vaisseaux hollandais avaient reçu ordre de s'abstenir de toute résistance, et que les Français furent parfaitement accueillis et ne durent pas faire la moindre démonstration agressive.

A signaler également d'une manière spéciale les publications de la *Commission Impériale archéologique* de St.-Pétersbourg, dont les comptes rendus et les collections de matériaux pour servir à l'archéologie de la Russie, sont accompagnés d'un atlas et de quantité de planches hors texte, représentant d'une manière admirable les nombreuses et importantes antiquités appartenant à presque toutes les époques, et découvertes sur de nombreux points de l'immense empire Moscovite.

Notre confrère le comte de Marsy, nous a offert un exemplaire de son travail du *Mouvement des études sur l'architecture religieuse du moyen-âge en France*. Il constate qu'il s'est produit depuis quelques années un mouvement important dans les études d'archéologie sur l'architecture du moyen-âge en France, mouvement en quelque sorte de renaissance, et qui promet un ensemble sérieux et réellement com-

plet des travaux sur les divers monuments qui jusqu'ici n'avaient été l'objet que de recherches parfois insuffisantes. Il prouve son assertion en signalant la plupart des grandes publications de l'espèce, éditées en France pendant les dernières années.

La Revue Belge de Numismatique dirigée par nos confrères MM. de Jonghe, Cumont et de Witte, nous apporte dans sa dernière livraison plusieurs notices fort intéressantes, parmi lesquelles il y a lieu de signaler celle que notre vice-président consacre à une médaille religieuse et un mureau frappés à l'occasion de faits prodigieux survenus en 1692 à Verviers à une statue de Notre-Dame de Miséricorde, vénérée au couvent des Pères Récollets ; puis un travail de M. Briot sur les jetons gravés par le médailleur Nicolas Briot, et la continuation de l'histoire numismatique du Barrois de M. Marc Werly.

M. Simonis publie dans l'*Institut archéologique Liégeois* une importante monographie de la Seigneurie et Comté d'Esneux. Cette commune qui, avant la révolution, faisait partie du duché de Limbourg, a appartenu successivement aux familles de Duras, Walcourt, Clermont de Bomal, d'Argenteau, etc.

Il n'y a pas bien longtemps, nous vous rendions compte d'un ouvrage fort intéressant sur l'histoire d'Anvers au XVIIIe siècle, ouvrage couronné par l'Académie Royale Flamande, et qui avait pour auteur M. Edouard Poffé. Notre concitoyen nous envoie aujourd'hui deux autres ouvrages.

Dans le premier, intitulé *de Gilde der Antwerpsche Schoolmeesters*, nous trouvons l'historique complet de la corporation des maîtres d'école, ainsi qu'une foule d'événements qui ont trait à l'existence de cette intéressante corporation.

Dans le second travail, qui a pour titre *de Antwerpsche Beenhouwers*, l'auteur nous fait connaître tous les faits qu'il a pu recueillir et qui se rapportent à la corporation autrefois si puissante des bouchers, ses nombreux démêlés pour la défense de ses privilèges, et surtout nous donne connaissance de tous les documents qui ont trait à la construction et à l'occupation de la maison des bouchers, de cet antique et précieux bijou architectural, que des réclames déplacées ont si tristement profané dans ces derniers temps.

Il existe surtout dans la province de Namur, de nombreuses tombelles souvent de forme circulaire ou à peu près, constituées presque

uniquement de cailloux de nature et de volumes variables. Notre confrère le baron Alfred de Loë, dans un travail intitulé : *Contribution à l'étude des marchets*, s'est appliqué avec succès à décrire ces rudimentaires monuments funéraires et leur intéressant mobilier.

Il n'y a pas de question qui passionne plus le public en ce moment que celle du Congo. Aussi lira-t-on avec un vif intérêt l'étude publiée dans les *Précis historiques*, et qui fournit de nombreux détails biographiques et historiques sur les missionnaires jésuites qui évangélisèrent aux XVIe et XVIIe siècles le continent noir. Nous trouverons également dans ce travail d'intéressantes données sur de nombreuses localités alors habitées et depuis détruites et en quelque sorte oubliées.

Dans les *Annales de la Société d'Émulation*, de Bruges, M. le Chanoine de Schrevel, publie la première partie de l'histoire du séminaire de cette ville. On trouvera dans ce volume d'érudites notices sur l'érection de l'évêché, l'organisation du chapitre de St.-Donatien et de son école, et la fondation du séminaire en 1571 par Rémi Drieux ou Driutius, second évêque de Bruges.

M. Paul Frédericq publie dans le *Bulletin de l'Académie Royale des sciences, des lettres et des beaux-arts*, une note sur la sentence prononcée en 1529 par l'inquisiteur-général des Pays-Bas contre Guillaume Van Zwolle ; c'est, dit l'auteur le seul *original* d'une sentence d'inquisiteur des Pays-Bas qui soit arrivée jusqu'à nous.

Van Zwolle, après avoir été au service de Sigbritte Willems, mère de la maîtresse de Christien II, roi de Danemark, suivit ce prince en exil et passa avec lui aux Pays-Bas. Ses écrits et sa propagande héritique attirèrent l'attention des autorités. Il fut arrêté en 1528, enfermé au château de Vilvorde, puis relâché, mais ayant édité de nouvelles publications protestantes qu'il se refusa à retracter, il fut de nouveau incarcéré, puis condamné, et périt par le feu à Malines le 20 novembre 1529.

Qui ne connaît les pittoresques ruines de Poilvache, qui se dressent sur une crête rocheuse aux bords de la Meuse, non loin d'Yvoir ? M. Léon Lahaye nous en donne dans *les Annales de la Société Archéologique de Namur*, une monographie contenant de nombreux détails sur ce château, sur la seigneurie dont il fut le siège, et sur ses possesseurs successifs.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE

XXVI

ANVERS

IMPRIMERIE Ve DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1896.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES.

Texte: La feuille de 16 pages: [1]

Papier du Bulletin	4	centimes.
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
imprimée	2	»

Titre et faux-titre.

Papier du Bulletin	2	centimes.
» velin	4	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	1	»
» de 3 à 6 feuilles	2	»
» de plus de 6 feuilles	4	»

[1] Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

M. Overvoorde, dans un travail intitulé *Rekeningen van de gilden van Dordrecht*, fournit quantité de détails sur l'organisation, l'administration et la vie courante des corps de métiers de la ville de Dordrecht. Ces renseignements puisés dans les comptes authentiques datant de 1438 à 1600 seront précieux pour ceux qui voudront étudier la vie intime des puissantes corporations, qui florissaient chez nos voisins il y a quelques siècles.

Pour être complet nous aurions beaucoup encore dû allonger ce compte rendu ; toutefois les quelques analyses que nous donnons suffiront pour faire apprécier l'importance des ouvrages reçus depuis la dernière séance de l'Académie.

27 Octobre 1895. FERNAND DONNET.

SÉANCE ORDINAIRE DU DIMANCHE 27 OCTOBRE 1895.

Présidence de M. Arthur Goemaere.

Sont présents: MM. Arthur Goemaere, *Président*; baron de Vinck de Winnezeele, *Secrétaire*; L. Theunissens, *Trésorier*; Fernand Donnet, *Bibliothécaire*; Paul Cogels, Edm. Geudens, H. Hymans, Van Bastelaer, membres titulaires; Th. Smekens, membre honoraire; Bilmeyer et Alb. de Vriendt, membres correspondants.

Se sont excusés: MM. A. Blomme; Arm. de Béhault de Dornon; comte Amaury de Ghellynck d'Elseghem; A. de Witte; Alph. Goovaerts; P. Saintenoy; Victor Tahon; le chanoine Van den Gheyn.

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure par la lecture du procès-verbal de la séance du 28 juillet, qui est adopté.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau un travail de M. van den Casteele, conservateur des Archives de l'État, à Liége, sur Livinus Torrentius.

MM. Fern. Donnet et Theunissens sont nommés commissaires pour faire rapport sur cet ouvrage.

M. le Président communique à l'assemblée une lettre de M. A. A. Reynen, d'Anvers, qui envoie une série de photographies d'un Christ en ivoire lui appartenant.

Cet envoi a été fait conformément au désir de M. Goemaere.

Le rôle de l'Académie étant purement archéologique et de discussion, il ne lui appartient pas de faire de l'art et d'attribuer officiellement à une œuvre une paternité quelconque.

Il est décidé que le Secrétaire écrira une lettre dans ce sens à M. Reynen, et qu'il lui retournera son envoi avec tous les remercîments de l'Académie.

M. le Bibliothécaire dépose sur le bureau la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque depuis la dernière séance.

Il fait part aussi à l'assemblée, que, chargé de dépouiller les papiers de l'Académie, restés à l'hôtel de ville, lors du transport des livres et des archives, il a trouvé un inventaire constatant la propriété de divers meubles, rayons, feux, ainsi que d'une très nombreuse collection de cachets et empreintes de cire. Or, personne

ne connaît l'existence des objets énumérés dans cet inventaire ; il n'en reste plus de traces.

Cette disparition devant remonter, d'après les dires d'un de ses plus anciens membres, M. P. Génard, aux années 1858-59, l'Académie, jugeant inutile de faire des recherches supplémentaires, mais désirant mettre à couvert la responsabilité du bureau actuel, passe à l'ordre du jour.

M. le Bibliothécaire donne lecture de son analyse des ouvrages parvenus à l'Académie.

M. le Président se fait l'organe de la Compagnie en félicitant une fois de plus, M. Donnet, de son initiative, et en le priant de ne pas abandonner cette tâche ardue mais si grandement utile.

Sur la motion de M. le Trésorier, M. le Président rappelle, l'époque de l'échéance des cotisations étant arrivée, qu'en vertu d'une décision prise l'an dernier, en assemblée générale, l'abonnement aux publications de l'Académie est obligatoire pour les membres correspondants regnicoles nouvellement élus.

Il est décidé que le compte rendu de la séance publique du 6 octobre paraîtra, au complet, procès-verbal et mémoires, dans le Bulletin.

M. Edmond Geudens donne lecture de son travail intitulé : « Le Magistrat d'Anvers et la Représentation proportionnelle au XVIe siècle. »

Cette communication est écoutée avec le plus grand intérêt, et, aux applaudissements de l'assemblée, l'impression aux Annales est votée.

Vu l'heure avancée et l'absence motivée de M. A. de Witte, Vice-Président et co-auteur de l'une des propositions qui devaient être discutées, l'Académie décide de remettre à la séance de décembre, l'étude de la constitution des comités des fouilles et des publications.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire,
Baron DE VINCK DE WINNEZEELE.

Le Président,
A. GOEMAERE-DE KEYZER.

Ouvrages parvenus à l'Académie depuis la dernière séance.

Depuis la dernière séance la bibliothèque a reçu les envois suivants :

1° HOMMAGES.

Jules Declève. Un écho des fêtes du 3e centenaire de Roland de Lassus.

Eugène Hubert. Un chapitre de l'histoire du droit criminel.

Jean van Malderghem. La vérité sur le goedendag.

Id. Les fleurs de lis de l'ancienne monarchie française.

F. Mazerolle. Les Blaru, orfèvres et graveurs parisiens.

Alf. Bequet. Nos fouilles 1891-1894.

Ernest Matthieu. Le beffroi de l'hôtel de ville de Binche.

Fernand Donnet. Histoire de l'établissement des Anversois aux Canaries au XVIe siècle.

2° PÉRIODIQUES.

Louvain. Sommaire idéologique des ouvrages et des revues de philosophie. 1e année, 1r fasc.

Nivelles. Annales de la Société Archéologique de l'arrondissement de Nivelles.
Tome V, 1re partie et 4e livr.

Arlon. Institut Archéologique de Luxembourg. Annales, tome XXX.

Gand. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand.
3e année, nos 5 et 6.

Bruxelles. Précis historiques.
XLIVe vol., nos 11 et 12.

Enghien. Annales du Cercle Archéologique d'Enghien.
Tome IV, 4e livr.

Bruxelles. Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles.
Tome IX, 4e livr.

Bruxelles. Société Royale Belge de Géographie.
Bulletin, 19e année, no 5.

ANVERS. Antwerpsch Archievenblad.
20e deel, 1e afl.

ID. Bulletin de la Société Royale de Géographie.
Tome XX, 2e fasc.

HUY. Cercle Hutois des sciences et beaux-arts.
Tome X, 3e livr.

GAND. Annales du Cercle Historique et Archéologique de Gand.
Tome II, 2e livr.

ID. Maatschappij der vlaamsche bibliophilen.
4e Reeks, no 11.

POITIERS. Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.
Tome VII, avril-juin 1895.

PARIS. La correspondance historique et archéologique.
2e année, nos 22 et 23.

PÉRIGUEUX. Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. Tome XXII, 5e livr.

PARIS. L'Art international. 1e année, nos 7 et 8.

PARIS. Polybiblion. Partie littéraire, 5e livr., tome LXXIV.
Partie technique, 11e livr., tome LXXV.

AMSTERDAM. Oud Holland.
12e jaarg., 2e afl.
13e jaarg., 1e en 3e afl.

LUXEMBOURG. Publications de la section historique de l'Institut grand ducal de Luxembourg.
Vol. XLII, XLIII, XLIV.

COPENHAGUE. Aarboger for Nordisk oldkyndighed og historie.
II R., 10 B., 2 et 3e H.

ROME. Notizie degli scavi di antichita comunicate alla R. Accademia dei Lincei
Febbraio 1894.
Febbraio 1895. Settembre 1895.

NAPLES. Rendiconto delle tornate e dei lavori dell' Accademia di archeologia, lettere e belle arti.
Gennaio a Marzo 1895.

U Kninu. Starohrvatska prosvjeta glasilo (Hrvatskoga starinarskog) druztva u Kninu.
God I. Br. 3.

STRASBOURG. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse Alsace.
Bulletin mensuel, tome XXIX, n° 8.

MUNICH. Monatschrift des historischen vereins von Oberbayern.
IVe jahrg., n° 10.

REGENSBURG. Verhandlungen des historischen vereines der Oberpfalz und Regensburg.
XLVII band.

WIESBADEN. Annalen des vereins für Nassauische altertumskunde und geschichtsforschung.
XXVIIe band.

PALMA. Boletin de la Sociedad arqueologica Luliana.
Nov. 1895.

3e CATALOGUES ET JOURNAUX.

LEIPZIG. Karl W. Hiersemann.
N° 140. Italienische kunst.

PARIS. Bulletin mensuel de livres d'art. N° 14.

NANCY. Le bouquiniste Lorrain. N° 21.

PARIS. Polybiblion.

STUTTGART. Antiquitäten zeitung. N° 14 et n° 41.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES TITULAIRES DU 1er DÉCEMBRE 1895.

Présidence de M. A. DE WITTE, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. A. de Witte, *Vice-Président* ; Baron de Vinck de Winnezeele, *Secrétaire* ; L. Theunissens, *Trésorier* ; Fernand Donnet, *Bibliothécaire* ; P. Cogels ; Baron de Borrekens ; F. Baeckelmans ; Eugène Geefs ; Edmond Geudens ; D. Van Bastelaer ; le chanoine Van Caster ; le lieutenant général Wauwermans, *membres*.

Se sont excusés : MM. A. Goemaere ; H. Hymans ; P. Errera ; A. Blomme.

La séance s'ouvre à 1 heure.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire des membres titulaires, du 27 octobre, est approuvé.

Il est procédé à la discussion des candidatures à deux places de membres titulaires.

Il est procédé ensuite : 1° à la nomination d'un Vice-Président pour l'année 1896.

M. le baron de Vinck de Winnezeele est élu.

2° à la nomination d'un Secrétaire en remplacement du baron de Vinck de Winnezeele, élu Vice-Président.

M. Fernand Donnet est élu.

3° à la nomination d'un Trésorier.

M. L. Theunissens, trésorier sortant est réélu.

4° d'un Bibliothécaire.

Il est décidé que M. Fernand Donnet continuera à remplir les fonctions de bibliothécaire.

Les élus remercient l'assemblée.

La séance est levée à 1 h. 1/2.

Le Secrétaire,
Baron DE VINCK DE WINNEZEELE.

Le Vice-Président,
A. DE WITTE.

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 1895.

Présidence de M. A. DE WITTE, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. A. de Witte, *Vice-Président* ; baron de Vinck de Winnezeele, *Secrétaire* ; L. Theunissens, *Trésorier* ; Fern. Donnet, *Bibliothécaire* ; F. Baeckelmans ; P. Cogels ; baron de Borrekens ; le chanoine van Caster ; Eug. Geefs ; Edm. Geudens ; Van Bastelaer ; le lieutenant général Wauwermans, membres titulaires ; Bilmeyer ; vicomte B. de Jonghe ; Th. de Raadt ; P. Van der Ouderaa ; J. B. Van Wint, membres correspondants.

Se sont excusés : MM. A. Goemaere ; P. Saintenoy ; V. Tahon ; Alb. de Vriendt ; H. Hymans ; A. Blomme ; Ern. Matthieu ; P. Errera.

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure.

M. le Président fait part à l'assemblée de la mort de M. Edm. van der Straeten, membre titulaire, décédé à Audenarde le 15 octobre dernier. Il montre la grande science du défunt, et appuie sur les services qu'il a rendus à l'Académie.

L'assemblée décide de charger M. H. Hymans de faire l'article nécrologique du regretté défunt.

Elle décide l'envoi à la famille d'une lettre de condoléances.

La rédaction du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 octobre est approuvée.

Le Secrétaire donne lecture de la 2e partie de son rapport sur les travaux de l'année, la 1re partie ayant figuré à l'ordre du jour de la séance plénière du 6 octobre.

Ce travail est approuvé. (Annexe A.)

M. le Vice-Président fait part ensuite de la mort de M. le professeur Andrea Verga, sénateur du Royaume d'Italie. M. Verga n'était pas membre de l'Académie, mais il lui envoyait toutes ses publications.

Le Secrétaire se chargera d'envoyer une lettre de condoléances à la famille.

La parole est donnée ensuite à M. le Trésorier, pour la lecture de son rapport annuel. (Annexe B.) — Il constate avec regret, une diminution dans les ressources de l'Académie. Il espère que les nouveaux membres se feront un devoir d'aider, par leurs cotisations, au relè-

vement de la caisse de la compagnie. La gestion du zélé Trésorier est approuvée à l'unanimité.

M. Fernand Donnet, notre dévoué bibliothécaire, fait ensuite rapport sur les travaux de son département. (Annexe C.) L'auteur est chaudement félicité.

M. Fernand Donnet donne connaissance de son projet de création d'un comité des publications.

M. le lieutenant général Wauwermans lui oppose l'art. 74 des statuts. — Le règlement a prévu les divers cas qui pouvaient se produire. Il appelle l'attention sur les art. 20, 24, 30, 51 et 74 dont l'application satisfera à toutes les exigences.

M. A. de Witte se plaint de ce que l'Académie s'occupe trop peu d'archéologie et fait trop d'histoire.

Il pense aussi qu'une publication, pour être recherchée et prospère, doit paraître régulièrement. Il voudrait voir paraître un volume régulièrement tous les trois mois.

L'assemblée est d'avis que ce but désirable pourrait être difficilement atteint, les travaux annoncés et promis subissant forcément des retards, par suite de circonstances indépendantes de la volonté de leurs auteurs.

M. le lieutenant général Wauwermans insiste sur l'observation stricte de l'art. 51.

M. A. de Witte désire que le bureau s'occupe d'une interprétation plus sévère de l'art. 20. Il fera un nouveau rapport. (Ce travail est ajourné par suite de l'indisposition de deux membres du bureau. *Note du Secrétaire).*

M. Fernand Donnet lit sa proposition sur la nomination d'un Comité des fouilles.

M. le lieutenant général Wauwermans dit que cette élection est inutile : le Président peut faire cette nomination.

M. de Raadt exprime le désir de voir obtenir pour cette future commission un subside spécial du Gouvernement.

Cette demande devrait être précédée d'un commencement d'exécution.

M. le Bibliothécaire dépose sur le bureau la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque, depuis la dernière séance. — (Annexe D.) Il en fait l'analyse qui est accueillie par d'unanimes remercîments.

Le Secrétaire fait part à l'Académie de la démission de M. Gevaert, membre honoraire regnicole, qui se retire pour des raisons personnelles.

M. L. Theunissens dépose son rapport sur le travail de M. van den Casteele, sur Livinus Torrentius. (Annexe E.)

M. Fernand Donnet, second rapporteur, se rallie aux conclusions de ce rapport.

En conséquence, le travail de M. van den Casteele est approuvé et paraîtra au Bulletin.

M. de Raadt nous entretient, ensuite, longuement, de la question du *Goedendag*, faisant l'objet d'un récent travail de M. Jean van Malderghem et ayant soulevé, ainsi que venait de le dire M. le Président, des discussions assez vives.

Un compte rendu de cette étude, publié par M. de Raadt, a donné lieu, dans la *Fédération Artistique* (livr. des 20 et 27 octobre 1895) à des critiques dont la conclusion consiste à affirmer que, au lieu d'être le coutre de charrue monté en arme, ainsi que le prouve péremptoirement M. van Malderghem, le *Goedendag* était le plançon à picot, arme représentée sur les fresques de la *Leugemeete* à Gand. Cette théorie, déclare M. de Raadt, ne repose sur aucune base sérieuse. Elle est, de plus, en contradiction flagrante avec les descriptions médiévales du *Goedendag*, qui s'adaptent, en tous points, au coutre, c'est-à-dire qui disent que cette arme était munie d'un *long fer*, aigu et tranchant comme un rasoir, tandis que le plançon à picot représente un *fer court*. Au reste, le chroniqueur Froissart, également contemporain du *Goedendag*, atteste formellement que *plançons* et *goudendars* sont deux choses tout à fait distinctes ! !

Sans en tirer le moindre argument en faveur de sa théorie — pour la démonstration de laquelle une interprétation logique et simple des textes, et l'étude approfondie de miniatures et de monuments médiévaux ont abondamment suffi — M. van Malderghem avait fait ressortir le peu de confiance que doit inspirer l'authenticité des fresques susmentionnées de la chapelle gantoise, en ajoutant que M. F. De Vigne, qui les découvrit en 1816, était la cause directe de toutes les erreurs accumulées, depuis, autour de la question du *Goedendag*, dont, soit dit entre parenthèses, la tradition s'était complètement effacée depuis le moyen âge.

M. de Raadt continue en ces termes :

« Cette observation sur les peintures gantoises, reproduite par moi, a amené, de la part d'un partisan du *Goedendag-plançon*, une dissertation sur ces fresques, dissertation dont le seul résultat a été d'établir que ces fresques ont existé en réalité, en 1816, chose qui, d'ailleurs, n'avait été mise en doute ni par M. van Malderghem, ni par moi.

» C'est leur authenticité seule qui a été contestée, et ces contestations se sont fait jour dès leur apparition, c'est-à-dire dès leur découverte par M. De Vigne. Celui-ci n'hésita pas à les attribuer au XIIIe siècle.

» Cette affirmation hasardée a induit en erreur plusieurs savants, entre autres M. Delpech dont l'étude sur la tactique de l'infanterie pour la formation en ligne au XIIIe siècle est basée principalement sur ces peintures.

» Or, la *Leugemeete* était, non pas, comme on l'a dit, une chapelle de corporation, la *Chapelle des Tisserands*, mais bien une dépendance d'un hospice de huit vieilles femmes pauvres, et cet hospice fut fondé DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIVe SIÈCLE !

» La question qui se pose est donc celle-ci : jusqu'à quel point les fresques résistent-elles à l'examen scientifique?

» Deux arguments ont été présentés, jusqu'ici, pour jeter le doute sur leur véracité :

» 1° la présence de ces peintures *profanes*, aux dimensions colossales, dans l'oratoire d'un hospice de vieilles femmes, édifice que, chose assez bizarre, on a cherché, après coup, à faire passer pour une chapelle de corps de métier, où l'existence de telles représentations guerrières aurait, en effet, pu s'admettre jusqu'à un certain point ;

» 2° l'apparition, sur ces peintures, du casque *à visière mobile*, alors que ce casque est inconnu au XIVe siècle et ne se rencontre, pour la première fois, que sur un sceau princier du commencement du siècle suivant.

» Sur ces entrefaites, M. van Malderghem a poursuivi son étude de ces fresques et en fera connaître le résultat, que la discrétion m'empêche de vous dire tout entier, dans une des plus prochaines séances de la Société d'archéologie de Bruxelles. Aussitôt son travail déposé, je m'empresserai de vous en présenter l'analyse, pour tenir l'Académie au courant de cette question qui est d'une importance si capitale au

double point de vue de l'histoire militaire et de l'histoire de l'art. »

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire,
Baron DE VINCK DE WINNEZEELE.

Le Vice-Président,
A. DE WITTE.

(Annexe A.) Rapport du Secrétaire.

MESSIEURS,

L'année 1895 a été une bonne année pour l'Académie d'Archéologie de Belgique, dont j'ai l'honneur d'être le secrétaire pour la quatrième fois.

Le reproche d'indifférence que je m'étais cru autorisé à adresser à quelques membres, l'an dernier, sera beaucoup moins sévère pour l'exercice 1895 : le nombre des présences aux réunions, et la quantité de travaux déposés dépasse raisonnablement la somme des efforts antérieurs que nos collègues avaient bien voulu donner à l'Académie.

Mais, veuillez, Messieurs, ne pas prendre cette constatation pour une déclaration de satisfecit définitif : une Académie ne travaille jamais trop; je dirai même : ne travaille jamais assez.

La science archéologique et historique est une mine riche, mais aléatoire. Si vous n'extrayez pas son or, par continuité, vous laissez le déblai envahir la veine, et le filon peut disparaître à tout jamais.

L'Académie a tenu ses six séances règlementaires aux époques désignées par les statuts.

Une seule exception a été faite pour la séance du mois d'août, qui a été avancée de quelques jours, sur un vote de l'assemblée, à cause de la coïncidence du Congrès d'Archéologie de Tournai, 10e session de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie.

Une 7e séance, publique et plénière était organisée par les soins du bureau et a eu lieu le 6 octobre.

Je me plais à constater, ici, que le public s'est rendu fort nombreux à cette solennité et n'a pas ménagé ses applaudissements aux orateurs qui se sont fait entendre.

Cette tentative de publicité a été fort goûtée du public anversois,

et a contribué, dans une forte mesure, à faire connaître les ressources et à augmenter la réputation de notre compagnie.

Un compte rendu détaillé de cette séance formant un tout complet, paraîtra dans le prochain numéro du bulletin, qui est sous presse.

Et à propos du bulletin, Messieurs, je désire vous exprimer tous mes regrets pour la grossière distraction qui s'est produite dans le dernier fascicule, N° XXIII.

L'imprimeur a donné à cette livraison la même pagination qu'au N° XXII.

Cette erreur sera réparée, un nouveau N° XXIII est en composition et vous parviendra un de ces jours.

Messieurs, une modification a été introduite dans nos habitudes; le lieu ordinaire de nos réunions a été abandonné, le local de l'Académie des Beaux-Arts a été substitué à la salle de milice de l'hôtel de Ville.

La cause : le transfert et l'organisation de la bibliothèque de l'Académie, dans les susdits locaux, gracieusement mis à notre disposition par le Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, notre collègue, Monsieur Albrecht De Vriendt.

Je désire lui témoigner ici toute notre reconnaissance, pour l'extrême obligeance avec laquelle il a agréé notre demande, et s'est mis à notre disposition.

Nos zélés collègues, Bibliothécaire et Trésorier, MM. Fernand Donnet et Theunissens méritent aussi tous nos éloges, pour la tâche ardue qu'ils ont assumée de transporter et de mettre en ordre nos nombreux ouvrages.

A vous de juger, Messieurs, s'ils l'ont menée à bonne fin.

Nos collègues sont gens éclairés et dévoués auxquels ira tout droit, j'en suis certain, Messieurs, l'expression de votre gratitude.

J'aurais encore, pour terminer ma tâche, à mettre sous vos yeux, les travaux aussi variés que nombreux : conférences, mémoires, discours, analyses d'ouvrages, desquels les membres de l'Académie ont fait rapport à la compagnie, pendant l'année écoulée.

Ayant déjà eu l'honneur de présenter ce rapport, lors de la séance publique du 6 octobre, je me contenterai de vous renvoyer au numéro du bulletin qui contient l'historique de cette séance.

Un nouveau travail a été produit depuis cette époque; c'est une intéressante page d'histoire locale, intitulée :

Le Magistrat d'Anvers et la Représentation proportionnelle au XVIe siècle.

L'auteur, M. Edmond Geudens, a mis dans ce mémoire le soin de la recherche de la vérité, la méticulosité dans l'indication des sources, que nous sommes habitués à applaudir chez lui.

La somme de travail de l'Académie, pendant l'année 1894-95, a été grande, Messieurs et chers collègues; les séances ont été bien remplies.

Les Annales et le Bulletin n'ont pas manqué de matières : que ce beau zèle, Messieurs, continue et augmente encore, pour la plus grande gloire de notre chère compagnie.

Dans le courant de l'année, deux membres nous ont été enlevés :

M. le comte Maurin de Nahuys, membre honoraire, et M. Balat, membre titulaire.

L'Académie déplore vivement leur perte et présente ses condoléances à leurs familles.

Deux membres de l'Académie, M. le vicomte B. de Jonghe, pour M. le comte Maurin de Nahuys, et M. Alfred Bequet, pour M. Balat, ont accepté de faire la notice nécrologique de leurs collègues défunts.

Le Secrétaire,
Baron DE VINCK DE WINNEZEELE.

(Annexe B.) Rapport du Trésorier

Le compte rendu de la situation financière de l'Académie constatait à la fin de l'exercice précédent un déficit de fr. 297,91. Comme nous l'avions fait pressentir alors, nous n'avons pu continuer le service de l'année courante sans réaliser quelques fonds de l'encaisse ; il a été vendu de ces fonds pour fr. 2653,37 à l'effet de solder d'abord le subside de fr. 2000 alloué par l'Académie au cortège du Landjuweel et qui n'avait pas encore été liquidé, ensuite pour rendre disponible une somme de fr. 1000, — reçue le 28 mai 1885 en subside pour l'histoire monétaire d'Anvers. Les coupons des fonds publics ont

produit fr. 645,— les abonnements fr. 1046,95, la vente de brochures et numéros des annales fr. 121,50 et les subsides reçus jusqu'à présent de la Province et du Ministère de l'intérieur fr. 1000,—, l'allocation de fr. 600,— promise sur les fonds du Département de l'Agriculture est encore en souffrance. Le total des recettes s'est élevé à fr. 5466,82.

Par contre il a été dépensé pour le service de la bibliothèque fr. 826,17 y compris une somme de fr. 717,25 payée au charpentier pour l'établissement des rayons et déménagement de la bibliothèque dans le nouveau local ; les gravures ont coûté fr. 579,55, les frais divers d'expédition et de timbres fr. 120,25, les honoraires du greffier fr. 400,— et les frais d'impression la grosse somme de fr. 3837,93 mais il est juste de dire qu'elle comprend en dehors de l'exercice courant jusqu'au 1er décembre, également cinq mois de l'année dernière dont le compte n'était pas rentré à la reddition du dernier rapport. En ajoutant à ces diverses sommes le déficit de fr. 297,91 le total des dépenses s'élève à fr. 6061,91 laissant au 1er décembre 1895 un découvert de fr. 595,09. Espérons, sans trop y compter, qu'il y aura moyen de le combler sans de nouveau devoir entamer les réserves de l'Académie.

Nous devons annoter encore cette année que nous avons pu terminer la liquidation des sommes restantes du cortège du Landjuweel. Le désistement de M. Kieken au procès qu'il avait intenté au Président et au Secrétaire d'alors a donné à l'Académie la liberté de pouvoir distribuer entre les sociétés participantes la somme restante disponible de ces fêtes. Elle s'est élevée, déduction faite de tous frais, à fr. 6299,58 qui a été repartie entre les sociétés qui ont pris part au cortège, d'après le mode de répartition admis en assemblée du 12 décembre 1892. Chaque société est venue retirer la part qui lui revenait dans le courant du mois de juillet dernier.

Anvers, 1er décembre 1895.

L. Theunissens.

(Annexe C.) Rapport du Bibliothécaire.

MESSIEURS,

Depuis que j'ai eu l'honneur l'année dernière, à pareille époque, de vous annoncer l'heureuse solution des négociations que l'Académie avait entreprises, dans le but de rentrer d'abord en possession de sa bibliothèque, et de pouvoir ensuite la loger dans une des dépendances de l'Académie Royale des Beaux-Arts, j'ai réussi à mener à bonne fin l'installation de nos collections bibliographiques dans nos nouveaux locaux. Il sera inutile que j'insiste davantage sur ce point. Vous avez, en effet, pendant le cours de l'année décidé de tenir à l'avenir les séances ordinaires de la compagnie au local de la Bibliothèque. Vous avez donc tous pu vous rendre compte de l'installation et de l'accroissement de nos collections.

Celles-ci pendant l'exercice écoulé, ont suivi une progression toujours constante. Les listes de réception de tous les envois faits à l'Académie, ont régulièrement paru dans nos bulletins; elles vous ont permis de rester parfaitement au courant de l'importance du service de la bibliothèque. Quelques nouvelles relations ont été créées, notamment avec l'Université d'Upsala, avec la Correspondance historique et archéologique de Paris, avec la Société historique de Palma de Majorque, etc.

Les relations avec les sociétés correspondantes, grâce au système d'accusés de réception que nous avons inauguré et qui tend de plus en plus à se généraliser, ont été régulières et suivies.

Il m'a été possible de racheter chez des libraires de notre ville, différentes publications périodiques qui autrefois avaient été, sans doute par inadvertance, distraites de nos collections. Quelques-uns des nombreux manquants que j'avais pu constater en revisant la bibliothèque, ont ainsi pu être comblés.

Quant aux hommages d'auteurs, leur nombre s'est considérablement accru.

De nombreux savants se sont joints à quelques uns de nos membres pour offrir à notre compagnie un exemplaire de leurs dernières publications.

Quelques membres persistent à ne pas se soumettre à cette règle ;

espérons que l'exemple finira par les entrainer. J'avais de plus constaté un fait constituant, me semble-t-il, une véritable anomalie. L'Académie octroie aux auteurs des publications qui ont été acceptées dans ses bulletins ou annales, un certain nombre de tirés à part. Ces extraits, qui deviennent ainsi de véritables ouvrages, pouvant facilement être classés et consultés, manquent presque complètement dans nos collections. Dorénavant notre imprimeur livrera à l'Académie cinq tirés à part de tous les ouvrages publiés par ses soins.

Je ne vous dirai rien du genre de publications qui nous ont été adressées ni des sujets nombreux et variés qui y sont traités, car ici ma tâche est singulièrement facilitée. Vous m'avez en effet chargé de l'honorable mais laborieuse mission, de vous présenter dans chaque séance un rapport analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque. Ces rapports vous ont été lus régulièrement et ont été insérés aux annales. Je me permettrai donc en terminant de vous y renvoyer pour les détails plus circonstanciés que vous pourriez désirer sur les ouvrages récemment reçus. Vous pourrez y constater l'importance des envois qui nous ont été faits et les ressources précieuses que pourront puiser dans nos collections les membres qui voudront bien les consulter.

Anvers, le 1 décembre 1895.

FERNAND DONNET.

(Annexe D.)

Compte rendu analytique des ouvrages

parvenus à l'Académie depuis la dernière séance.

Depuis la dernière séance il est parvenu à notre bibliothèque, plusieurs ouvrages qu'il me semble utile de signaler d'une manière toute spéciale à l'attention des membres de l'Académie.

Voici d'abord un travail de M. Hubert, professeur à l'Université de Liége, portant pour titre : *Un chapitre de l'histoire du droit criminel dans les Pays-Bas Autrichiens au XVIIIe siècle.* Jusqu'à la fin du siècle passé, en matière judiciaire, la torture était restée le com-

plément obligé de la justice criminelle. La Cour de Vienne avait recommandé en 1728 aux tribunaux d'user de ce moyen de répression avec la plus grande modération. La Prusse l'abolit en 1740 ; la Bavière et la Russie suivirent cet exemple, bientôt imité également par la Saxe, le Danemarck et la Suède. Le 16 avril 1766, le prince Charles de Lorraine, adressa aux conseils de justice des Pays-Bas une circulaire, les invitant à s'expliquer sur le point de savoir s'il ne conviendrait pas d'abolir la torture et la marque. Le Conseil Privé chargea en 1771 un de ses membres de rédiger un rapport sur la question. Cette tâche fut dévolue à Goswin de Fierlant, né en 1736 à Turnhout, qui plus tard devint président du Grand Conseil de Malines et membre du Conseil d'État. C'est ce rapport que M. Hubert reproduit intégralement. Le conseiller de Fierlant y fait l'historique de la torture, examine les divers cas dans lesquels on l'employait, et discute au point de vue juridique la légitimité et les conséquences de ces pratiques barbares. Une décision favorable ne fut pas prise immédiatement. Les souverains, il est vrai, apportèrent de nombreuses entraves à l'exercice de la torture dans les Pays-Bas, mais ce n'est qu'en 1787, qu'un décret de Joseph II l'abolit définitivement : « Nous avons aboli et » abolissons dans tous les tribunaux de justice de nos dites provinces » des Pays-Bas l'usage de la torture ou question extraordinaire. »

La dernière livraison des *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, contient plusieurs notices intéressantes. M. Dauret y fait la biographie de plusieurs imprimeurs luxembourgeois qui allèrent se fixer à Cologne au XVIe siècle, et donne la liste des principales productions sorties de leurs presses.

A la suite du décret de 1773 qui supprimait la compagnie de Jésus dans tous les domaines de la maison de Habsbourg, le prieuré de Muno, qui, depuis le XVIe siècle dépendait du collège des Jésuites de Liége, fut confisqué par l'empereur qui l'incorpora au duché de Luxembourg. C'est l'histoire de cet événement historique que M. Magnette développe dans son travail intitulé : le prieuré de Muno et les Cours de Vienne et de Versailles (1768 à 1785).

Nous vous avons déjà fait part de la fort intéressante discussion qui s'est élevée au sein du *Cercle historique et archéologique de Gand* au sujet de la restauration des monuments en général et de la maison des bateliers en particulier.

Le dernier Bulletin de la même Société nous apporte un travail de M. Gallet-Miry qui nous semble contenir des idées fort justes.

L'auteur divise les opinions de ses collègues en trois catégories. D'abord, ceux qui ne veulent de restauration en aucune circonstance, sauf lorsque le monument est tombé en poussière. Ensuite, ceux qui n'acceptent la restauration qu'à la dernière extrémité. Enfin, ceux qui croient qu'en cette matière, il vaut mieux s'y prendre en temps et procéder à la restauration du monument, lorsque celui-ci offre encore suffisamment d'indications pour que cette restauration ait quelque chance d'être fidèle.

Il y a lieu dans cette matière d'affirmer d'abord, que les règles relatives à la peinture ne sont pas du tout celles qu'il convient d'appliquer à l'architecture. De plus, il faut aussi distinguer entre le point de vue pittoresque et le point de vue archéologique. L'amateur du pittoresque aime les ruines, tandis que l'archéologue a pour premier devoir d'étudier les monuments, de les restaurer, et de les reconstruire même, lorsque la forme primitive lui est parfaitement connue. Ce point admis, lorsqu'une restauration est décidée, il y a encore à distinguer entre les œuvres de l'architecture et celles de la statuaire ou de la peinture. Les premières, dérivant de combinaisons et de rapports en quelque sorte mathématiques, peuvent parfaitement être reconstituées avec toute la fidélité voulue. Quant aux secondes, elles ne peuvent l'être; leurs auteurs, tout en imitant la nature, y impriment par le modelé, le coloris, l'exécution, un caractère essentiel qui leur est propre et qui ne peut exactement être reproduit.

Pour notre part, nous ne pouvons que souscrire à la justesse des idées émises par M. Gallet-Miry, et nous sommes persuadés que si on en tient compte, il ne se fera jamais, en matière de restauration, que des œuvres irréprochables tant sous le rapport de la reconstitution de l'œuvre primitive, que de la pureté archéologique de la reproduction.

Les nouveaux volumes d'Annales que nous envoie l'*Institut grand ducal de Luxembourg*, renferment de nombreux travaux ayant un rapport direct avec le Grand duché. Nous croyons particulièrement devoir signaler : La notice illustrée de nombreux plans et vues devant servir à la restauration du château de Lützelburg à Luxembourg, par M. Arendt; le travail du même sur le château de Vianden et les

Nassau; et enfin la série d'études que M. Van Werveke consacre à l'histoire locale du Luxembourg.

Dans les *Annales du cercle archéologique d'Enghien*, nous remarquons deux travaux intéressants qui ont trait à l'histoire de la tapisserie. M. Matthieu donne quelques détails au sujet de certains tapissiers hautelisseurs Enghienois qui s'établirent à l'étranger, à Bruxelles et à Tournai. D'autre part, M. Destrée nous décrit un riche tapis de table du XVIIe siècle, provenant également des ateliers d'Enghien.

Dans les annales du *Cercle Hutois des sciences et Beaux-Arts*, M. René Dubois, donne l'histoire complète de la ville de Huy au XVIIIe siècle. Il nous fait connaître l'organisation des corps de métiers, et donne force détails sur l'industrie et le commerce, la bienfaisance, les ressources financières, etc., des Hutois.

Notre confrère M. Alf Bequet, nous envoie une brochure intitulée *Nos fouilles 1891-1894*, qui décrit minutieusement le résultat de toutes les fouilles faites pendant le cours de l'année écoulée, et reproduit par la gravure les objets les plus intéressants qui ont été découverts.

Il est question de restaurer l'hôtel de ville de Binche et d'en faire disparaître le Beffroi. C'est ce qui a engagé notre collègue M. Ernest Matthieu à publier une monographie de cet intéressant monument communal sous le titre de: *Le Beffroi et l'hôtel de ville de Binche.* En remplissant cette tâche, il facilite singulièrement la besogne que doit faire l'architecte chargé des travaux préliminaires.

Dans la *Correspondance historique et archéologique* de Paris, notre érudit vice-président continue la publication de son travail sur les Roettiers, graveurs généraux des monnaies aux Pays-Bas méridionaux. Dans la dernière livraison, il nous fait connaître, au moyen de documents inédits, les phases principales de la vie de Jacques Roettiers nommé en 1733 graveur général des monnaies et qui habitait la Monnaie d'Anvers.

De quelle époque datent les parties encore existantes du château des comtes à Gand ? Telle est l'intéressante question à laquelle répond M. J. Vuylsteke dans la dernière livraison des Annales du *Cercle archéologique et historique de Gand.* L'auteur prouve que le portail d'entrée et le mur d'enceinte datent du XIIe siècle, et ont été bâtis

sous le règne de Philippe d'Alsace. Il fournit des données semblables sur les diverses parties subsistantes de l'antique castel.

Dès le règne d'Urbain V, on trouve dans les archives du Vatican trace de l'envoi d'épées d'honneur qu'autrefois les papes bénissaient à la Noël, et envoyaient aux souverains ou autres personnages qui avaient rendu des services à l'église. La dernière fois que cette cérémonie s'accomplit, fut en 1825 ; l'épée fut envoyée au duc d'Angoulème. Les *Précis Historiques* nous fournissent d'intéressants détails sur cet antique et important usage.

Telle est l'analyse résumée des travaux que j'ai cru le plus spécialement devoir désigner à l'attention des membres de l'Académie.

1 Décembre 1895.

FERNAND DONNET.

(Annexe E.)

Actes relatifs à la liquidation de la succession de Livinus Torrentius, évêque d'Anvers.

Rapport des Commissaires.

I.

Les deux actes passés devant les échevins de la ville de Liége dont Monsieur van de Casteele, le savant archiviste, nous communique une copie, ont trait tous les deux à la liquidation de la succession du second évêque d'Anvers, Livinus Torrentius ou van der Beke. Cette liquidation fut longue et difficile et donna lieu à plusieurs procès. Les archives de l'ancienne cathédrale d'Anvers en conservent un volumineux dossier; nous en avons extrait les données qui suivent. Chanoine de la cathédrale de Liége, garde sceaux de l'évêché, archidiacre du Brabant, prévôt d'Ougnies, abbé séculier de Notre-Dame de Ciney, Torrentius occupait une haute position et avait rempli plusieurs missions importantes avant sa nomination en 1586 au siège épiscopal d'Anvers. Amateur éclairé des belles lettres, poète et

écrivain distingué, lui-même, Torrentius pendant son séjour à Rome où il revint par trois fois et résida près de dix ans, s'éprit d'un véritable culte pour la littérature des anciens et les antiquités grecques et romaines. Il s'était fait construire à Liége, très probablement sur les dessins du peintre Lombard, une habitation de bon goût et d'une grande élégance qu'il évaluait lui-même dans l'état de ses biens propres, à son entrée à l'évêché d'Anvers, valoir 5000 florins. Dans cette demeure il réunit toutes ses collections, sa bibliothèque composée de livres rares et de manuscrits, acquise d'après son propre témoignage à grands frais et par une recherche de plusieurs années, ses monnaies et médailles de grande valeur et ses antiquités de tous genres. Abraham Ortelius, dans l'Itinerarium per nonnullas Galliæ Belgicæ partes (1), rend compte de l'impression que lui fit une visite au futur évêque dans sa belle demeure. « Ce qui la » décore, dit-il, c'est la splendide bibliothèque qu'elle renferme et » qui comprend des manuscrits; ce sont des statuettes antiques, des » vases en bronze ornés de figures hiéroglyphiques et d'une dimen- » sion supérieure à tout ce que nous avions vu jusqu'alors; ce sont » des médailles anciennes en tel nombre et d'une telle rareté (mot » usité par les antiquaires) que l'Italie elle-même pourrait en être » jalouse. »

L'inventaire fait à la délivrance aux PP. Jésuites des monnaies, médailles et antiquités en exécution du testament de Torrentius, quoique très sommaire et renseignant ces pièces sans indication de leurs empreintes ni inscriptions, nous donne cependant une idée de l'importance capitale de cette rare collection. D'après cet acte elle comprenait 91 monnaies et médailles en or de grand module, 1127 en argent et 601 en cuivre, de plus 97 camées ou pierres précieuses de différentes couleurs gravés, des figurines en or ou albâtre, des vases, des anneaux antiques, des cercles de pieds en or, renfermés souvent dans des cassettes précieusement ornées; nous en trouvons une renseignée comme l'œuvre de l'orfèvre Martin Spierinck et que le peintre Abraham Grapheus rehaussa de dorures et de peintures.

L'inventaire dressé au palais épiscopal le 23 mai 1595 par le Notaire Mathieu van Yersel témoigne également du goût éclairé du

(1) Voir M. V. de Ram Synod. Belg. T: III P. XVII.

défunt prélat de la richesse et de la diversité de ses collections. Presque toutes les chambres étaient garnies de tableaux, d'antiquités et de livres rares et précieux. Annotons 6 coussins en tapisseries, 9 pièces en cuir doré à fond d'or vert, 6 pièces de tapisseries d'Audenarde représentant des bocages à petits personnages. Cinq pièces de tapisseries anciennes de Bruxelles avaient été confiées par le défunt évêque à Balthazar de Robiano pour les vendre, n'ayant pu leur trouver acquéreur pour le prix fixé, il les avait rapportées à la mortuaire au profit de laquelle elles furent vendues publiquement par Gérard Vrindt au prix de quatre florins l'aune, soit pour les 113 aunes 452 florins.

Les pièces d'argenterie inventoriées devaient également être très remarquables; citons une grande coupe de Bavière en argent, une autre coupe en argent aux armes de Van den Wyngaerde prévôt de la cathédrale de Liége, deux coupes en argent doré avec couvercle aux armes d'Anvers avec leurs étuis, un plateau en argent doré avec la représentation de la fable d'Apollon et de Daphnis (1), un même plateau donnant l'histoire de Rebecca à l'abreuvoir avec la famille d'Abraham et ses chameaux (2), un gobelet en cristal de montagne (roche) avec couvercle et pied en argent dans une boîte fermée à clef, plusieurs couverts au poinçon d'Anvers.

Parmi les tableaux l'inventaire mentionne différents portraits entre autres celui de l'évêque défunt, sur toile, par Otto Vœnius, celui du Pape Adrien, des abbés de St.-Bernard Cruyt et Van der Meeren, de Sonnius 1r évêque d'Anvers, de Groesbeeck prince-évêque de Liége, de Lambert peintre, maître de François Floris, d'Ang. Politien, etc.

Les comptes joints au dossier de la mortuaire nous montrent aussi Torrentius protecteur des beaux-arts: ainsi nous trouvons une lettre de Juste Lipse concernant deux verrières dont l'évêque défunt avait voulu, dit-il, honorer sa nouvelle demeure; les PP. Augustins de Bruxelles donnent quittance pour le don de quatre verrières aux armes de l'évêque d'Anvers placées dans la bibliothèque de leur cloître à côté de celles des évêques de St. Omer, de Gand et de Middelbourg. Le peintre verrier Rombaut Van der Veken fournit quittance

(1) Légué à Pierre Gillis, parent du défunt.
(2) Légué à Louis de Tortequesne, parent du défunt.

pour le placement d'une verrière au grand chœur de l'église St. Michel d'une contenance de 80 pieds carrés, ainsi que pour une verrière dans le cloître des Prédicateurs à Bruxelles, représentant le Christ chargé de sa croix et derrière lui l'évêque défunt à genoux les mains jointes en prière, vers lequel le sauveur se retourne avec ces mots « Sequere me ». Conrad Block, sculpteur à Bruxelles, donne son compte pour le modelage et le coulage en argent d'une médaille à l'effigie de l'évêque Torrentius. D'après cette pièce 10 médailles auraient été livrées au chanoine d'Anvers Del Rio, 10 à la Comtesse de Mansfeld, 10 à Jean de Leen, secrétaire et parent du défunt et 10 restaient la propriété de l'artiste.

Torrentius nommé évêque d'Anvers en 1586 mourut le 26 avril 1595. Par son testament passé le 29 mars 1595 devant le notaire Matthieu Van Yersel il consacra la plus grande partie de sa fortune à la fondation à Louvain d'un collège et d'un cours de philosophie en faveur des Pères Jésuites dont le général de l'ordre Claude Aquaviva lui reconnut le titre de fondateur. Comme exécuteurs de ses dernières volontés Torrentius nomma Jean Del Rio, archidiacre et Silvestre Pardo, chanoine de la cathédrale, Corneille Pruynen et Jean van Hove ses anciens amis, grands négociants de la ville. La liquidation de la succession, comme nous le disions, fut longue et difficile : commencée en 1595 au décès du testateur elle ne se termina qu'en 1611 après la mort de deux des exécuteurs testamentaires : les sieurs Pruynen et van Hove.

Les deux actes dont il est fait mention concernent l'un la délivrance de la somme de 48.000 florins léguée aux PP. Jésuites pour la fondation du collège et du cours de philosophie à Louvain, l'autre le règlement d'une difficulté survenue à l'occasion de cette délivrance. Ce legs n'a pas fait seul l'objet de l'acte passé devant les échevins de Liége du 7 octobre 1596, deux autres actes reçus par les échevins d'Anvers en date du 5 décembre 1595 et du 14 juillet 1600 traitent du même legs: l'un avait commencé l'autre avait continué cette grosse et importante affaire dont la liquidation définitive ainsi que celle de toute la succession ne put se terminer que le 22 février 1611.

L'autre acte concerne le règlement d'une créance comprise dans les actes cités ci-dessus et qui était devenue irrécouvrable et pour laquelle les exécuteurs ont fourni un nouveau gage. Voici le cas. L'évêque Torrentius encore chanoine à Liége avait été exécuteur des dernières

volontés de Jean Boels en son vivant chanoine de la cathédrale en cette ville. Ce dernier avait fondé deux bourses d'étude chez les PP. Jésuites à la collation du chapitre de la cathédrale de Liége.

Torrentius avait placé la somme léguée pour la réalisation de cette fondation en hypothèque sur une maison sise à Liége, rue Souverain Pont, et appartenant à un certain Tollet à charge de payer fr. 200 par an pour le service des dites bourses. Par suite de défaut de payement de cette rente, Torrentius fut forcé d'exproprier l'immeuble, mais il ne put lui trouver acquéreur, vu l'état de délabrement des bâtiments ; il fut conséquemment contraint de les céder à un maçon du nom de Jean de Bru qui, vu son métier, pouvait les restaurer le plus économiquement possible. Mais après cette restauration la rente de 200 fl. resta toujours une charge trop lourde pour l'immeuble et ne fut pas payée.

Le chapitre de la cathédrale de Liége comme collateur des bourses voulut provoquer la vente de la maison et de Bru, pour se garantir contre cette éviction, fit pratiquer saisie sur tous les biens de la succession de Torrentius avec défense de rien payer à ses liquidateurs. Cette procédure devint tellement menaçante et entravait si complètement toute poursuite des affaires, que le chanoine del Rio, un des exécuteurs, entreprit le voyage de Liége, assez périlleux à cette époque de troubles et de guerres, à l'effet de tâcher d'applanir cette difficulté. Le contenu du second acte dont la copie nous est transmise par M. van de Casteele fait l'objet de l'accord intervenu à ce sujet entre les diverses parties intéressées.

La publication de la copie de ces deux pièces, qui sont assez diffuses de rédaction et d'une lecture difficile, peut présenter un réel intérêt pour l'historique de la fondation du collège des P. P. Jésuites à Louvain.

Anvers, le 26 Novembre 1895.

L. Theunissens.

II.

Rapport de M. Fernand Donnet.

Chargé conjointement avec mon excellent confrère, M. L. Theunissens de faire rapport sur deux documents dont la copie a été envoyée à l'Académie par M. van de Casteele, je me rallie bien volontiers à ses conclusions.

Son rapport constitue une fort intéressante communication, et nous initie avec succès aux difficultés qui accompagnèrent la liquidation de la succession du deuxième évêque d'Anvers. Les détails qu'il fournit nous font connaître les points principaux de l'inventaire qui fut dressé après le décès du prélat, et jettent une lumière nouvelle sur une page peu connue de l'histoire ecclésiastique de notre ville.

J'aurais donc mauvaise grâce à ajouter de plus amples commentaires au rapport de mon confrère, et suis d'avis qu'il y aurait lieu de le publier en même temps que les documents copiés par M. van de Casteele.

FERNAND. DONNET.

ACTES RELATIFS A LA LIQUIDATION DE LA SUCCESSION

de Livinus Torrentius, évêque d'Anvers.

A tous ceulx, etc. Renier de Xhencheval prelocuteur en nre Court sy que constitué pour faire et operer le subescript, de reverends nobles et genereux sgrs, messeurs Doyen et Chapre de lenglieze Cathedralle St. Lambert en Liege, faisans partie tant pour les Peres de la Societe de Jesus, erigee en ceste cité dudit liege, come pour les deux bourses fundees par les foidmens et executeurs du testament feu reverend et venerable sgr mre Pierre Boels, en son vivant seeleur et chanoine de ladite Englieze d'unepart, reverend sire Johan del

Rio archidiacre et chanoine de lenglieze Cathedralle de la ville Danvers, partie faisant, tant pour luy, cõme pour reverend Silvestre Pardo, ossy chanoine de ladite Engliese Danvers, Cornille Prunen, et Johan van den Hove, tous par le tres reverend sire Livinus Torrentius qui fut Evesque de ladite ville Danvers (qui soit en gloire) annonimes executeurs de son testament passé le vingte neuffeme jour du moix de mars en l'an xv^{c} nonante chincque pardevant Mre Mathieu van Yersel notaire et tabellion publicque et certains tesmoins, Authorises ossy par lres patentes de Sa Ma^{té} Catholicque signee Vanden houte, en daete le diex septeme jour du moix de Maye endit an nonante chincque et par autres patentes de Sa d^{e} Ma^{té} signées Perre, en dacte le quatorsieme doctobre en miesme an xv^{c} nonante chincque en son Conseil provinciel de braibant, Ensuyant la charge pouvoir et commission que lesdits Sire Silvestre, Cornille, et Jan van den Hove, Ont a luy ledit sire Jehan del Rio donné. Ainsy qu'il nous at fait apparoir par act passe devant Bourghemres, Eschevins et Conseil de ladite ville d'Anvers, de daete du seiziesme jour du moix de septembre, en lan present mil v^{c} nonante siex, signé par G. Kieffelt et seelé du seel de ladite ville, quil at retiré chez soy en ceste qualité faisant partie pour lad^{e} exécution testamentaire du jadit sgr Evesque, assisté de venerable mre Anthoine Cornely chanoine et escolastre de lenglieze St. Paul en Liege dautre part, et du Tir costé Johan de brut laisné mre masson bourgoy dudit liege. Laendroit les prenomes comparans, ens noms et qualitez susdites nous ont remonstré que ledit feu sgr Livinus avoit en nre Court lan xv^{c} octante et quattre, le vingte troixieme jour de feverier faict transport au proffit de lexecution testamentaire dudit feu S^{r} mre Pierre Boels de deux cents florins de braibant, compté Quattre florins liegoix pour chacun diceulx de cens heritaubles, liges, affectés sur une maison, scaillie, cortils, jardin et assieze, avec leurs appendices, aisemences et appartennances sy loing et large quils sextendent reduyt presentement en plussieurs maisons, que lesdits Peres de lade Societe de Jesus, ont cidevant tenus et manié scitués en Souverain pont en ceste cité dudit Liege, joindant vers St Lambert, ala maison du Lombard, vers Moeze tant a Johan arnuld dit boenem comme a Johan de Lymborgh Manghon, devant et derier az chemins, et ce au

moien et parmi lasomme de Quattre milles florins dudit braibant, procedans de lad^e execution de jadit Mre Pierre Boels, lesquels deux cents florins de braibant heritables les s^rs executeurs du jadit Pierre Boels avoient par leur c̄omis, le miesme vingtetroixeme jour de febverier xv^c octante quattre arrier transporté ausdits Peres de ladicte Societe de Jesus et desdittes deux bourses, chacun selon leur contingent, ainsy et comme les œuvres et operations sur ce faictes portent plus amplement, depuis quoy ludit feu Sr Livinus, par ludit Mre Anthoin Cornelij son c̄omis avoit faict rendaige heritauble, ossij en n̄re Court, Lan xv^c octante huyte, le sausieme jour de Maije audit Johan de brut desdites maisons, jardin, appendices et appartennances scitues endit souverain pont, entre leursdits joindans, Parmi debvoir rendre et paier audit feu Sr Evesque Livinus, et a ses repn̄tans ou aians causes, mil florins liegoix de cens par an heritaubles, tant seulement, inclus et compris tous treffons et charges ainsy que les œuvres sur ce faictes contiennent plus amplement. Or comme mesdits sg̃rs de lade Cathedralle englieze de liege, partie faisans pour lesdits Peres de ladicte societé et lesdittes deux bourses, eussiont dressé action en n̄re Court, contre ludit Johan de brut et ses en ce aians causes, pour avoir paiement desdits deux cens florins de braibant de cens, icelluy Jan de brut avoit par deminemens sy avant procedé ossy en n̄re Court contre lesdits sire Johan del Rio, Silvestre Pardo, Corneille et Jan van Hove sy que foidmens et executeurs de jad^t sg̃r Livinus, pour estre guarandis envers mesdits Sg̃rs de lad̄e Englieze Cathedralle de Liege en lad̄e qualite touchant la susdite action entamee, quil seroit esté resaizy le vingte siexeme jour du moix de jenvier dernier passe ens et sur premier tels Quattre cents chincquante florins de braibant de rentes, que ludit feu Sr Livinus avoit sur les Estatz du pays de liege et generalement en tous ses autres biens, sy est il que, auffin lesdites questions et procedures demeller, ledit sire Johan del Rio en nom et qualite susdite, soy seroit avec mesdits sg̃rs de lad̄e Cathedralle englieze de liege, sy que proviseurs desdites bourses, appointé et accordé, doncques pour tel dit appointement mettre en execution de loy, le susdit Renier de Xhencheval partie faisant pour mesdits seigrs doyen et chapittre de lad̄e Cathedralle englieze de liege, en qualité susd̄e et executant la

charge et comission speciale et expresse quils luy ont donné de debvoir faire le subescript (sains volloir par ledit Xhencheval, ny debvoir en rien estre recerche) ainsy qu'il faisoit apparoir par act capitulairement passé devant Tyberius Helie notaire dudit chapittre, subsigné de la main dudit notaire (ainsy quiceluij Tyberius illecque devant nous comparu) at recognu et nous en faict foid, Le tenure duquel serat cij embas insere, reportat sus en la main dudit Maieur substitué soub denommé lesdits deux cents florins de braibant de cens heritables ci devant mentionnes, Sy les werpit, effestuat et au moien de lobligation subescripte, lesdits Peres de ladite societe de Jesus, et lesdites deux bourses en desheritat, en nom et au proffit de ladite execution testamentaire dudit feu sgr Livinus, pour laquele, ludit sire Johan del Rio fut present ce acceptant, auquel en nom et qualite dite ludit substitué maieur fist et rendit diceulsdits deux cents florins de braibant de cens en la maniere dite, don et vesturre, ens, (le commandat ban et paix, adroit, aloy, et a nre enseignement, sauve le bon droit dung chun,) reciprocquement et pour dela part desdits executeurs dudit feu sgr Livinus furnir audit apointement et accord ludit Mre Anthoine Cornelij de sa pure, franche et spontaine volunté en soy constituant principal debiteur, sest obligé envers mesdits sgrs Doyen et chapitre de lade cathedrale englieze de liege, en qualite quils faisent partie, pour lesquels ludit de Xhencheval fut present ce acceptant du a eulx donner et satisfaire ens le jour du Noel prochain vennant, la somme de Quattre milles florins de braibant unne fois Pour remboursement des deniers capitalz desdits deux cents florins de braibant de cens ci-dessus transportes et pour meilheur asseurance de ce, at constitué ens mains dudit substitue maieur sy quen gaigier, Premier unne court, maison, graingne, staublerie, jardins, Preis, terres, cherwaige et appartennances quil at scitues au lieu de borsut, entre leurs joindans Et generalement tous ses autres heritaiges, cens, rentes et biens héritaubles, Pour a faulte de furnissement de contenu de ladite obligation, a iceulx pouvoir revenir par ung adjour de quinsaine en la maniere acoustumee Et la miesme ludit Sire Johan del Rio en nom et qualite qu'il faict partie, en vertu ossy desesdits pouvoir et aucthorité Sest arrier oblige envers ludit mre Anthoine Cornelij, present ce acceptant, de lacquicter, porter et

relever indempne de la pretouchee obligation qu'il at cidessus faict telement sy bien et a temps quil nij aurat ou sustiendrat aulcuns fraix, domaige nij interest aiant pour segurte de ce constitué ens mains dudit substitué Maieur, sy quen gaigier, Premier : unne rente de cent florins de Braijbant par ledit sgr Livinus acquise sur les Estats de cestuy pais de liege, Lan xvc septante neuff, le premier jour davril. Item unne autre rente ossy de cent florins, acquise par le mesme sgr Livinus sur lesdits Estats dudit Paijs, l'an xvc quattre vingts le premier jour de Jullet, Et generalement tous et singuliers Les autres biens de ladᵉ execution dudit Seigneur Livinus, quelcque part quils sont et seront trouves gissans et scitues, Pour a faulte de furnissement de ceste ditte arrier obligation, pouvoir par ludit Cornelij a iceulx revenir par ung adjour de quinsaine et aultrement selon loij. En oultre ludit Johan de brut Au moien de la prescripte reddition de vesturre desdits deux cents florins de braibant de cens, faicte au proffit de ladᵉ execution dudit feu Seigneur Livinus Attendu que lesdites maisons et heritaige endit souverain pont, a luy rendus, par ludit feu sgr Livinus seront diceux descharges et liberez, At consentij et accordé et consent que la dite saisine par lui priese a faulte dudit garandissemt et tout ce qui en est ensuij soit cas et aneanti, Et de faict a rendu vesturre dicelle sy quen purgement, par les solempnites requieses au dit Sire Johan del Rio en nom et partie faisant pour ladite execution dudit feu sgr Livinus Pour estre chacune partie en tel degre quelles estoient paravant icelle priese. Finalement ludit Renier de Xhencheval en nom et partie faisant comme dessus, At par touttes solempnites et ceremonies requieses exploite et opere tout ce quil estoit enchargé de faire et que lact de sadite comission cidesseur memoree porte et contient, Le tenure de laquele sensuyt. Nous Doijen et chapittre de la cathedralle englieze de Liege, a tous ceulx qui ces pntes noz lres, verront et lire orront, salut en Dieu parmanable, scavoir faisons que comme passe quelcque temps soit esté de la part du sindicque ou recepveur du membre des anniversaires de nre englieze, instituée action pardevt les honnoressgrs eschevins de la haulte justice de liege allencontre de Jan de brut pour faulte de paiement de deux cents florins de braibant, lesquels on dict avoir este transportez par feu bonne memoire

sgr Livin torrentin en son vivant Evesque Danvers, hors des biens de feu reverend sgr Pierre boels nre confrere quant il vivoit au proffit de bourses et qua ceste occasion, soit par le susdit de brut pour son indempnite prins et obtenu saisine sur tous les biens du susdit feu sgr Evesque d'anvers, Les executeurs denommez du susdit feu sgr Evesque d'anvers et administrants les biens dicelluy par laucthorité de sa Mate Catholicque, veuilhans pourveoir a lindempnité du susdit Jan de brut, ont par le moien de venerable et magnifficque sr Jehan del Rio chanoine et Archidiacre en la Cathedralle englieze danvers ung desdits sgrs executeurs denommez, et par ses coexecuteurs assavoir Seigneur Silvester Pardo chanoine danvers, cornet prunen et Jan van den Hove, a ce speciallement deputez, comme par certain act passe par devant le Magistrat d'anvers, signé par G. Kieffelt secretaire de ladite ville danvers et seelé du seel dicelle ville, de cire vermeille en forme de placat, sur ce traites avec noz comis et deputez, lesquels en premier lieu ont demandé avoir des sgrs executeurs du testament dudit feu sgr Evesque danvers, compte de lentremiese et administration des biens dudit feu sr Boels, ensemble remboursement des deniers capitaulz de la susdite rente de deux cents florins ou bien meilleur assignation dicelle avec tous arrierez cannons jusques ores escheus aiant esté les merites de la cause par plussieurs fois en nre chapittre discourus, ayant aussy sur ce, et de ce que de la part des susdits sgrs executeurs at este alleguez et prouvez, le tout meurement examines nous est apparu et avons trouve que le susdit sgr Evesque danvers auroit este de la charge de lexecution dudit feu sr Boels par nous ensemble les heritiers et amis dicelluy, absolzet liberé, en laquele persistons declarons iceluy estre dulterieur reddition de comptes de la susde administration des biens dudit feu Sr Boels absolz. Et quant touche la fundation des dittes bourses, termes et cannons jusques ores escheus ayant aussy meurement examinné tout ce et de quant de la part du susdit feu sgr Evesque d'anvers at esté mis en avant au moien de la somme de quattre mils florins de Braibant, constituants la somme capitale ou principaulx deniers de ladite rente perpetuele de deux cents florins de braibant, reelement a compter et paier, Avons les susdits executeurs denommez du testament du susdit feu sgr Evesque danvers, de toutes nos pretensions susdittes absolz

et liberé ensemble la susdite cause par devant les susdits grs Eschevins intentee assopis et cussé (1) comme par ceste absolvons, assopions et cassons. Plus oultre promettons de les maintenir quicts et indempnes envers les amijs et heritiers dudit feu sr Pierre boels et tousaultres le cas advenant il soyent cij apres araison des susdits quattre milles florins de braibant, lesquels nous seront comptez en quelcque maniere ou par quelconcque que ce soit, molesté ou inquieté, davantaige avons promis et promettons soubz obligation de tous et quelcunques noz biens de paier en tout temps future, tous les ans, jouxte et selon la fundation et creation desdites bourses deux cents florins de braibant en deux termes scavoir pour la moitie au jour de la nativite de St. Jan Baptiste prochain et lautre moitie au jour de la Nate nre Segneur dont le premier cannon ou pension escheirat aux festes de la Nate St. Jan et Noel prochains, et ainsy dan en an, jusques a ce quaurons la susditte somme de deniers alachapte d'une autre semblable rente bien hypoticquee. En oultre avons constitue et constituons par cestes honorable homme Renier de Xhencheval, nre sindicque seculier, pour en nre nom comparoir pardevant les susdits sgrs Eschevins de liege et il lecques au moien de bonne asseurance et caution arrier ceder la vesturre de la premier rente de deux cents florins de braibant assignee par le susdit sgr Evesque danvers sur les maisons jadit appartennantes a mre Thomas tollet, au proffit des susdits sgrs executeurs denommez etfaire tout ce et de quant a leffect du premis necessaire et requis sera, avec clauses de promission, ratihabition, relevation et aultres accoustumees et requises, Et en cas, il soit de besoing, ferons tout ce que promis est, confirmer et approver par son Alteze Sermo nre Evesque et Prince. En tesmoingnaige de quoij, avons la presente de ce faict faire, et la faict signer de nre notaire et secretaire cijembas denommez En lan de grace mil vc nonante siex du moix doctobre le Quattriesme jour. Ainsy subescript et signé. Par ordonnance expresse des reverends nobles et genereux sgrs doyen et chapre susnommez: (Tybe: Helie notaire). Lesqueles remonstrance, appointement, reportations, œuvres, obligances, et tout ce que prescript est Nicollas Dawans lung des commissaires de ceste cite de Liege subgreffier serimenté en nre

(1) Erreur évidente pour *cassé*.

Court, Maieur en ce cas substitue pour noble et honnore sgr messire Herman de linden chevalier, libre baron de Reckum, sgr de Tongernele, Houltain, Once, etc., Souverain Maieur de liege mist en lewarde Et retenance de nous les Eschevins de liege, qui ad ce faire fusmes presens, et partant que ce soit ferme choese et estauble, Avons nous ludit Maieur et Eschevins dedit Liege faict appendre ad ces pntes Lettres nos propres seelz desquels uzons ensembles, En signe de verite, Sur l'an de grace de la saincte Nativite nre Sgr Jesu christ mil vc nonante siex du moix doctobre le septemme jour.

Item lan XVc nonante sept le vingt siexiesme jour de febverier recomparurent devant nous maieur et eschevins de Liege susdits, le dit Renier Xhencheval partie faisant suyant sa comission por lesdits reverendz, nobles et genereux Srs messrs doyen et chapitre de lade cathedrale engliese de liege dune, et ledit venerable Signeur Messire Anthoen Corneli partie faisant tant pour lesdits Signeurs executeurs testamentaire dedit feu reverend Sr Livinus torrentius come por luij mesme dautre part, lesquelz comparants remonstrarent que ledit Sr Cornelij au nom desdits Signeurs executeurs avoit a mesdits Signeurs de laditte catedralle esgliese de liege, paie satisfaict et delivre les quattre mils florins de braibant une fois. quil sestoit oblige envers eux de les paier envigheur de pretouche accord, ainsij quil faisoient apparoir, par act et instrument capitulairement passe devant Tiberius Helie notaire dedit chapitre, par eulx la mesme reproduict dont son contenu sensuyt: Nos decanus et capitulum cathedralis ecclesie Leodiensis presentium serie recognoscimus et attestamur venerabilem virum dominum Anthonium Corneli ecclesie collegiate sancti Pauli canonicum et scholasticum ac Serme S. C. Thesaurarium generalem obligation ninomine quondam bone memorie reverendissimi Domini Livini Torrentini dùm vixit episcopi antverpiensis, dominorum executorum alias die septima mensis octobris anni superioris XVc nonagesimi sexti per ipsum prestite satisfaciendo, summam quatuor millium florenorum brabantie iuxta concordiam inter nos et antefatos dominos executores die quarta eiusdem mensis octobris initam dari et numerari conventam nobis realiter et cum effectu tradidisseet exoluisse, Quocirca nos decanus et capitulum suprafati, antefatos dominos executores, necnon suprafatum dominum Anthonium Cornelij eorum fide missorem eorumque heredes de huiusmodi summa uti prefertur soluta (ratione id postu-

lante) liberandos quietandos, penitus et absolvendos duximus, prout absolvimus liberamus et quietamus per presentes, eisdemque fidem quietationem liberationem remissionem, et pactum perpetuando ulterius rem habitam et perceptam non petendo per solemnem stipulationem intervenien̄ fecimus et interposuimus, ipsiusque domini thesaurarij bona et hypothecas loco cautionis predicte summe solutione obligatēt hypothecat liberavimus ac liberas seu liberas fore et esse debere agnoscimus et decernimus, nihil penitus reservando, insuper exceptioni pretacte peccuniarum non habitarum, simul et omnibus exceptionibus doli, mali vis, metus, fraudis actioni indebite conductioni ob causam quietationis predicte per nos non sic facte ceterisque iuribus, privilegijs, statutis, cavillationibus defentionibus et consuetudinibus nobis quomodolibet competentibus sive cōpetuturis alijsque quibuscumque subterfugijs et remedijs tam iuris quam facti, quibus mediantibus contra premissa facere, venire et nos defendere possemus quovismodo et tueri et presertim juridicenti generalem renuntiationem non valere, nisi precesserit specialis, penitus renunciavimus et renunciamus promisimusque ulterius et promittimus nullo unquam tempore pro huiusmodi peccuniarum summa, et illius occasione, nos antefatos dominos executores et thesaurarium illorumve heredes, per nos aut alios nostro nomine, quovisquesito colore, vel ingenio molestaturos, aut molestari permissuros, sub obligatione omnium et singulorum ecclesie nostre bonorum promisimusque preterea et promittimus pro pretacta peccuniarum summa sic uti prefertur recepta, juxta pretactam concordiam redditum ducentorum florenorum brabantie super sufficientibus contrapignoribus in usum bursarum quantocitius constituros huiusmodique constitutionem per Ser^mam^ S. C. confirmari et approbari curaturos, Et ad eam constitutionem effectuandam legis operas debitas coram honorabilibus viris dominis Altisecularis Judicis civitatis Leodiensis scabinis, seu alibi ubi opus erit faciendum, premissaque omnia et singula ibidem judicialiter renovandum et reiterandum singulaque ea in parte necessaria et requisita faciendum, etque nos si presentes et personaliter interessemus facere possemus et deberemus etiamsi talia forent, que mandatum a jure exigant magis speciale vel generale quam presentibus est expressum, nostros et ecclesie nostre deputavimus, fecimus et creavimus procuratores speciales et generales, Ita tamen quod specialitas generalitati non deroget, nec e contra, videlicet eximios et discretos

viros dominos Johannem Dulardum ecclesie collegiate S$_{ti}$ Pauli prepositum, Petrum Steelsium maiores computatores confratres nostros et Renerum Xhenceval nostrum sijndicum secularem, absentes tamquam presentes, et eorumquemlibet per se et insolidum, ratum enim gratum atque firmum perpetuo habituri sumus et habebimus totum id et quicquid per dictos nostros procuratores constitutos, et eorum quemlibet in premissis et circa ea. Actum fuerit et factum harum nostrarum testimonio litterarum, sigillo nostro minuto, Ac subscriptione notarij nostri munitarum ac datarum, sub anno a nativitate Domini XV^{c} nonagesimo septimo, mensis januarij die septima, Ansi soubescript et signé: De speciali et expresso mandato reverendorum illustrissimorum et generosorum dominorum decani et capituli suprafatorum Tib: Helie notarius, et estoit seele en placcart de seel de dit Chapitre en cirre verde. Or executant par ledit Renier de Xhenceval la charge et commission a luij par lesdis signeurs Doien et Chapitre donnee, ainsij que par le susdit instrument apparoit et partie faisant pour iceulx suyant sadie c̄omission at renovelé, reiteré et realize tout le contenu entierement de dit instrument par les solemnitez requieses, et de fait at ausdits signeurs executeurs testamentaire dedit feu s̄r evesque, et dudit s̄igr Anthoene Cornelij dont iceluij Corneli fut present ce acceptant faict bonne entiere et absolute quitance des dits quattre mils florins de braibant, vuilhant quils ensoyent et demeurent a tousiours quitts, absouls et en paix, et que ladite obligation que le dit s̄r Cornelij avoit pour lesdits deniers ci dessus faict et operé, soit cas et anneantie Le tout a la bonne foid Et fut mis en garde.

Greffe des Échevins de Liége Reg. aux œuvres, du 26 août 1596 au 31 janvier 1597, fol. 89, aux archives de l'État à Liége.

Dr VAN DE CASTEELE.

Liége, 15 octobre 1895.

II.

A tous ceulx, etc., comparurent, etc., reverend Sire Jehan del Rio Archidiacre et chanoine de lenglieze cathedrale de la ville danvers

partie faisant et le subescript exploitant tant pour luy comme pour reverend Silvestre Pardo ossy chanoine de ladite englieze danvers, Cornille Prunen et Johan Vanden Hove, tous par le tres reverend sire Livinus torrentius qui fut Evesque de ladite ville Danvers (qui soit en gloire) annonimes executeurs de son testament passé le vingteneuffeme jour du moix de mars en lan XVc nonante chincque pardevant mre Mathieu van Yersel notaire et tabellion publicque et certains tesmoins authorises ossy par lettre patente des a Mate Catholicque signe Vanden houte en daete le diex septemme jour du moix de Maye endit an nonante chincque et par autre patente de sade Mate signee Perre en daete le quatorseme doctobre en miesme an XVc nonante chincque en son Conseil provinciel de braibant, ensuyvant la charge, pouvoir et comission que les dits sire Silvestre, Cornille et Jan vanden Hove ont a luij ledit sire Johan del Rio donné, ainsy quil nous at faict apparoir par act, passe devant Bourghemres, Eschevins et conseil de ladite ville Danvers, de daete du seiziesme jour du moix de septembre en pnt an mil chincque cents nonante siex subsigne de G. Kieffelt, et ossy seelé du seel de la dite ville, quil at retiré chez soy en ceste qualité faisant partie pour ladite execution testamentaire de jadit Sr. Evesque Livinus, dune part, Et reverend Pere Franchois Flerontinus recteur du College des Peres de la Societe de Jesus en liege, partie faisant, et le subescript acceptant pour et au nom des Peres de Colleige de ladite Societe de Jesus, erigé en la ville de Louvain, comme aiant comission et procurre de la part dudit Colleige de Louvain, ainsy quil nous at faict apparoir par lettre procedante des miesmes bourghemres, Eschevins et conseil danvers, de daete de chincqueme de moix de decembre endit an nonantechincque, dernier passe quil at semblablement retiré chez soy dautrepart, Laendroit ludit sire Johan del Rio, partie faisant pour ladite execution dudit feu Sr Livinus, ensuijant ses dites qualites et pouvoir, En paiement et satisfaction, du contract faict entre lesdits executeurs, et ceux dudit colleige de ladite societé de Jesus dudit Louvain par leur comis, passé devant lesdits bourghemres, eschevins et conseil dudit Anvers, ledit chincqueme jour de moix de decembre dernier, fut telement deliberé, quil reportat sus en la main du maieur substitué soub denomé irrevocablement, au proffit de ladite societé du nom de Jesus audit Louvain, et de la fundation de lescolle Philosophie,

et lenthier colleige de ladite societé illecque, Premierement cent et chincquante florins de braibant de rente heritier, rachetable au denier saize, avec les arrierages en escheus dez le vingte deuxeme jour de Maije en lan nonante troix dernier, lesquels ludit feu reverend Sire Evesque avoit achapté le vingte deuxeme jour du moix de Maye en lan XV^{c} septante huijte, sur les Estatz de cestuy pays de liege, Item unne autre rente de cent florins karolus, a rachepter le denier sause avec les arrierages en escheus depuis le vingteme de novembre endit an nonante troix que ledit Sire Evesque Livinus avoit achapte sur les miesmes estatz de pays de liege, le vingteme jour de novembre endit an XV^{c} septante huyte, Item unne rente de deux cents florins karolus, de rente heritier, quil ledit feu Sr̃e Livinus at achapte du Sr̃ George de Linden sgr de Dormale, et que on at droit de prendre sur les biens du comte Frederick Vanden bergh, avec l'arierrage escheus depuis le moix daoust en lan XV^{c} huijtante huijte, Item vingte sept florins de braibant de rente, desquels ludit feu Seigneur Livinus, avoit esté advesti en nr̃e Court l'an XV^{c} nonante quattre le vingte ungeme jour de Maije, ala reportation de Mr̃e Balthazar Bocx de falle Licentiet en droit et Lambert Bijsmans greffier de la ville de Maestriecht son beaufrere, aians faict fort et partie pour eux et leurs coheritiers enffans de feu Paulus Box de falle, jadit bourghemr̃e de ladite ville de Maestriecht avec les arrierages en escheus dez le jour St. Andrier xv^{c} nonante quattre, a rachepter (ainsij que ludit Sire Jehan dissoit) pour chincque cents trengte florins de braibant. Item une autre rente de vingte chincque florins de braibant, a rachapter le denier sause, avec les arrierages en escheus dez le moix doctobre mil v^{c} huijtante ung, acquis par ledit feu Sire Livinus a Mathies Martens de Kestelt pardevant les Maieur et tennans de lenglieze nr̃e Dam̃e audit Maestriecht jugeante au lieu de Veltweset Lan xv^{c} huytante, le huijteme jour doctobre. Item reportat encor sus tous tels cruys cens que ladite execution et maison mortuaire dudit feu Seigneur Livinus, at et peult avoir oultre les treffons et charges, en mil florins monnoye liegoix de cens heritauble, constitues par rendaige faict par ludit feu Seigneur Livinus par son c̃omis, a Johan Debrut masson bourgoy de Liege, en nr̃e Court, lan xv^{c} quattre vingts et huijte, le sausieme jour de Maije, de et sur les maisons, jardins, appendices et appartennances scituees en Souverain pont en

Liege, joindant vers St. Lambert a la maison du Lombard, vers moese a Johan Arnuld dit Boenem greffier du Conseil ordinaire, ou son representant, devant et derier az chemins, escheans iceulsdits cruys et a paier moitie opprume a jour St. Johan baptiste prochain vennant, et l'autre a Noel apres ensuivant. Item reportat encor sus ludit sire Jehan del Rio, sause muyds de spelte de rente, heritauble dont le premier cannon diceulx escheirat au proffit desdits Peres a jour St. André de lan xv^{c} nonante sept, Que ledit feu S$\overline{r}$ Livinus, at acquis lan XV^{c} septante neuff, lonsieme jour du moix daoust et quon a droit de prendre sur certains biens scitués à Jessenhoven aupres de Maestriecht, Embauldissant et asseurant par ledit Sire Jehan del Rio, en qualité quil faict partie que lesdits cruijs cens que serat trouvé debvoir ludit Jehan Debrut au desseur des treffons et charges acquictes, joinctement lesdits sause muyds spelte de rente, reviendront annuelement a deux cents florins de braibant heritaubles, Et reduis en capital iceulx deux cents florins de braibant de rente, a quattre milles florins dudit braibant, Et en cas que iceuls dits cruys cens dudit Debrut et lesdits sause muyds spelte de rente, ne revenassent annuelement a deux cents florins de braibant, Ludit Sire Johan del Rio en qualite et partie faisant que dessus, at promis satisfaire lesfautes, sur la reste des biens, de ladite execution et maison mortuaire dudit Seigneur Evesque, Sy les werpit, effestuat, et de touts lesdits, cens et rentes particulierement exprimes, ladite execution et maison mortuaire, en desheritat a la charge subescripte, en nom et au proffit, de ladite fundation de lescolle Philosophie, et dudit Colleige de la Societe de Jesus audit Louvain, pour lesquels ludit Pere Franchois Flerontinus, fut comme dit est, present ceacceptant, Auquel ou nom dit n$\overline{re}$ dit substitué Maieur en fist et rendit si avant que les heritaiges et biens diceulx charges soient movans de la loij de liege, don et vesturre, Ens, [le commandat ban et paix, adroit, aloy, et a n$\overline{re}$ enseignement, sauve le bon droit dung ch$\overline{un}$] au moien duquel susdit transport, lesdits, Peres de ladite Societe de Jesus audit Louvain deveront, seront tenus et charges de paier a Marie fille de feu Charle de l'Angle, une pension de quarante florins de braibant, chacun an, la vie delle durante seulement en deux termes, la moitie a jour de la puriffication n$\overline{re}$ Dame condist Chandelleur, et lautre a jour St. Giel Et en faulte de tel paiement et acquic-

tement ladite marie pourat parsuyr et soy faire saizir ens susdits biens par ung adjour de quinsaine, touttes choeses entendues a la bonne foid, lesqueles reportation, œuvres avec tout ce que prescript est, Nicollas Dawans lung des comissaires de ceste cite de liege, subgreffier serimenté en nre Court, maieur en ce cas substitué, pour noble et honnore sgr Messire Herman de Linden chevalier, libre baron de Reckum, sgr de Tongernele, Houltain, Once, etc., Souverain Maieur de Liege, mist en le warde, Et retennance de nous les Eschevins de liege qui ad ce faire fusmes presens, Et partant que ce soit ferme choese et estauble, Avons nous ludit Maieur et Eschevins dedit liege faict appendre ad ces presentes lettres noz propres seelz, En signe de verite, Sur lan de grace de la saincte nativité nre sgr Jesuchrist, mil vc nonante siex du moix doctobre le septemme jour.

Greffe des Échevins de Liége, Reg. aux œuvres du 26 août 1596 au 31 janvier 1597, fol. 93, aux archives de l'État, à Liége.

D. VAN DE CASTEELE.

Liége, 15 octobre 1895.

Depuis la dernière séance la Bibliothèque a reçu les envois suivants.

1° HOMMAGES.

JOAQUIM MAURICIO LOPES. Les Portugais à Anvers au XVIe siècle.
JULES DECLEVE. Bibliographie.
ALPHONSE DE WITTE. Notes sur les Roëttiers.
J. TH. DE RAADT. La vérité sur le Goedendag.
SAMUEL ANDREAS FRIES. Den Israelitiska Kultens centralisation.
SAMUEL CLASON. Till reduktionens förhistoria.
LEWIN BLOMGREN. Th. mommsens theori om Romerska principatet.
JOH. ALMQUIST. Riksdagen i Gefle 1792.

TH. M. FRIES. Naturalhistorien i Sverige intill medlet af 1600 talet.
AXEL. JACOBSSON. In necyiam virgilianam studia nonnula.
TH. M. FRIES. Bidrag till en lefnadsteckning ofver Carl von Linné.
BARON ALFRED DE LOË. Exploration des tumulus de Tirlemont.
FERNAND DONNET. Une expertise de monnaies à Anvers en 1678.
VICOMTE DE JONGHE. Quatre monnaies de Guillaume de Bronckhorst.
id. Trois monnaies liégeoises inédites.
ALFONS GOOVAERTS. Poppenspel, Tooverij, Pyniging.
FERNAND DONNET. Un modus vivendi au XVe siècle.
JOZEF VUYLSTEKE. Ambacht van den smid.
EDW. GAILLIARD. De Keure van Hazebroek. 2e deel.
JAN BROECKAERT. Bastaardwoordenboek.
ED. PIETTE. Hiatus et lacune.
B. E. BENDIXEN. Noimeseter klosterruiner.
N. NICOLAYSEN. Kunst og haandverk fra norges fortid.
D. A. VAN BASTELAER. La pierre qui tourne.
CHANOINE G. VANDEN GHEYN. Autour de la tombe d'Hubert van Eyck.
FERNAND DONNET. La refonte de la grosse cloche de l'église de Tamise en 1675.
Id. Rapport sur le Congrès de Tournai.
Id, Compte rendu analytique des principales publications. Octobre 1895.
P. GÉNARD. Rekening van de verdediging der Schelde.

2° ÉCHANGES.

ANVERS. Ons Volksleven, 7e jaarg., 10e, 11e en 12e afl.
ID. Mémoires de la Société Royale de Géographie d'Anvers, tome IV.
GAND. Messager des Sciences historiques 1895, 3e livr.
BRUXELLES. Bulletin de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.
65e Année, n°s 9, 10 et 11.
ID. Annuaire, 67e année.
ID. Bulletin de l'Académie Royale de Médecine de Belgique. IVe série, tome IX, n°s 9, 10 et 11.

Liége. Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois.
Tome XXIV, 3e livr.

Bruxelles. Revue belge de numismatique.
52e année, 1e livr.

Id. Précis Historiques.
Tome XLV, nos 1 et 2.

Id Société Royale Belge de Géographie.
Bulletin, 19e année, no 6.

Id. Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles. Tome X. 1e livr.

Gand. Koninklijke Vlaamsche Academie. Verslagen en Mededeelingen. 1895. April tot December.

St.-Nicolas. Annales du Cercle Archéologique du pays de Waas. Tome XV, 3e livr.

Paris. L'art international, nos 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.

Id. Polybiblion.
Partie technique, tome LXXV, 12e livr. et tome LXXVIII, 1e livr.
Partie littéraire, tome LXXIV, 6e livr., et tome LXXVI, 1e livr.

Id. La Correspondance historique et archéologique, 2e année, nos 24 et 25.

Id. Le compte rendu de la revue le Monde moderne, no 1.

Périgueux. Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, tome XXII, 6e livr.

Poitiers. Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 2e série, tome VII. Juillet-Sept.

Oisterwyk. Algemeen Nederlandsch familieblad. XIIe jaarg, nos 7 en 8.

Amsterdam. Oud-Holland.
11e jaarg., 4e afl., en 13e jaarg., 4e afl.

Vienne. Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Archiv fur Osterreichische geschichte, B. 81, H. 2.

Id. Fontes Rerum austriacarum XLVII, B. H. 2.

Id. Sitzungsberichte C. XXXI B.

Id. Register zu den bänden 121 bis 130 der Sitzungsberichte XIII.

GRAZ. Mittheilungen des historischen vereines für Steiermark XLIII heft.

METZ. Mémoires de l'Académie de Metz.
XXIIIe et XXIVe années.

LANDSHUT. Verhandlungen des historischen vereines für Niederbayern. 31^r Band.

STRASBOURG. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
Bulletin mensuel tome XXIX n°s 9 et 10.

HANNOVER. Zeitschrift des historischen vereins fur Niedersachsen. 1895.

GÖRLITZ. Oberlansikischen gesellschaft der Wissenschaften. Neues hansikisches Magazin.
170 B. 1 et 2 H.

BONN. Jahrbücher des vereins von Alterthums freunden im Rheinlande.
Heft XCVIII.

LEIPZIG. Königlich Sächsische gesellschaft der Wissenschaften.
Abhandlungen der philol. hist. classe Bd. XV n° 4. Bd. XVII n° 1.

MUNICH. Historischen vereins van Oberbayern. Oberbayerisches archiv fur vaterlandische geschichte. B II 1e H.

ID. Monatschrift. IV jahr n°s 11 et 12. V jahr n° 1.

ID. Jahres Bericht. 1893-94.

COPENHAGUE. Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord. 1894.

CHRISTIANA. Foreningen til norske fortidsmindesmaerkers bevaring. 1844-94.

ID. Foreningen til norske fortidsmindes merkers bevaring. Aarsberetning for 1892 et 1893.

STOCKHOLM. Antiquarisk tidskrift för Sverige XVI 2, 3.

PALMA. Boletin de la Sociedad arquelogica Luliana. Déciembre 1895. Enero 1896.

ROME. Notizie degli Scavi di antichità communicate alla R. Accademia dei Lincei.
Octobre 1895.

NAPLES. Rendiconto delle tornate e dei lavori dell' accademia di archeologia, lettere e belle arti.
Anno IX aprili a guigno 1895.
TOKYO. The imperial university calendar 2554-55.

3° JOURNAUX ET CATALOGUES.

PARIS. Mémorial de la librairie française.
STUTTGART. Antiquitäten Zeitung. 4e jahr. n° 3.
PARIS. Mélusine. Tome VII n° 11.

Compte rendu analytique des ouvrages parvenus à la Bibliothèque depuis la dernière séance.

Puisque, tout en m'honorant par vos suffrages des fonctions de secrétaire, vous avez bien voulu m'autoriser à cumuler, et à continuer à présider au service de la bibliothèque, je reprends avec un nouveau courage la tâche dont vous m'avez chargé, et je viens encore une fois vous donner une analyse sommaire des principaux travaux parvenus à notre compagnie depuis la dernière séance.

M. Joaquim Mauricio Lopes, consul général de Portugal, nous a fait hommage d'une élégante brochure intitulée : *Les Portugais à Anvers au XVIe siècle*. Il a eu l'heureuse inspiration de réunir en un travail succinct tout ce que les principaux auteurs ont rapporté d'intéressant au sujet du séjour des Portugais à Anvers. Il nous les montre s'établissant ici pour faire le commerce, et jouant bientôt un rôle prépondérant dans l'histoire de notre cité. Quelques-uns de ces nouveaux habitants acquirent rapidement un rang élevé, grâce à leurs richesses et à leurs talents ; tels entre autres Simão Rodrigues, natif d'Evora, qui fut la souche des barons, puis marquis de Rhodes ; Diogo Duarte, dont les libéralités contribuèrent grandement à l'embellissement de l'église St.-Jacques, et d'autres encore. M. Lopes nous donne également des détails sur les principales maisons qu'occupèrent les Portugais et notamment sur la maison de Portugal, au Kipdorp;

sur la part que la nation prit aux fêtes qui signalèrent les entrées des Souverains, sur les Consuls qui représentaient dans nos murs le roi de portugal, et enfin sur plusieurs médecins de cette nation dont la réputation a été transmise par les contemporains.

Dans les dernières livraisons de *l'Art International*, M. F. de Ménil, fait la monographie d'une industrie artistique Orientale fort peu connue en Europe, celle des Laques. Nous trouvons dans ce travail de nombreux détails sur le mode de fabrication, et sur les différentes périodes que l'on peut distinguer dans le développement des procédés d'exécution. Les Laques comprennent trois grandes familles : les noirs, les rouges et les ors, et dans chacune de ces catégories on peut citer le nom d'artistes, qui depuis plusieurs siècles ont produit des œuvres admirables. Aujourd'hui, le goût des bibelots japonais s'est considérablement développé en Occident. On travaille pour l'exportation, vite et superficiellement ; on en est arrivé à fabriquer des produits qui n'ont plus rien d'artistique, et qui n'ont plus le moindre rapport avec les œuvres anciennes, spécimens précieux et rares, jalousement conservés dans les Musées des Capitales ou dans les palais des Daymyo.

Dans les publications que la *Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, de Vienne, nous a fait parvenir, il y a lieu de signaler deux travaux offrant un intérêt direct pour notre histoire nationale. C'est d'abord une étude fort documentée du Dr Hanus Schlitter sur les relations et les négociations qui eurent lieu vers la fin du siècle passé entre l'empereur Joseph II et le pape Pie VI, et qui se terminèrent par le voyage du premier à Rome, et la conclusion d'un concordat.

C'est ensuite la continuation de l'important travail de M. von Zeissberg, intitulé : Belgiën unter der generalstatthalterschaft Erzherzog Carls. Dans les chapitres que l'auteur nous soumet actuellement, il donne force détails sur le voyage que l'empereur Léopold II fit en 1791 dans nos provinces, et nous initie à plusieurs phases intéressantes du gouvernement de l'archiduc Charles.

Dans mon dernier compte rendu je vous ai donné une courte analyse du sensationnel travail de M. van Malderghem, qui, au moyen de documents nombreux et de grand poids, a établi d'une manière péremptoire, ce qu'était en réalité la terrible arme de guerre des

Communiers flamands, le *Goedendag*. Ce travail a été critiqué assez vivement par un de nos confrères gantois, M. Hermann van Duyse. A son tour, un autre de nos confrères M. de Raadt, prend la défense de M. van Malderghem, et dans une brochure intitulée : *La vérité sur le Goedendag*, il réunit divers articles publiés dans la Fédération Artistique et ailleurs. Il résume les principaux arguments du savant archiviste de Bruxelles, et appuye principalement en le développant sur celui qui est tiré de l'art héraldique. De nombreux sceaux du XIVe siècle nous montrent les coutres adoptés comme cimiers. Le fréquent emploi de cet instrument d'agriculture paraîtrait étrange si on n'y veut voir qu'une partie d'un simple outil aratoire, mais s'explique fort bien si on y reconnait le fer du terrible *Goedendag*.

Dans un récent travail illustré de nombreuses vues et reproductions, notre confrère, M. le baron de Loë, sous le titre de : *Exploration des tumulus de Tirlemont*, donne un compte rendu détaillé des fouilles heureuses qu'il a si habilement dirigées, et qui ont amené la découverte de tant d'objets précieux, notamment du fameux camée que l'on croit être l'œuvre d'un artiste grec, et qui représente, présume-t-on, avec une rare perfection artistique le portrait d'Auguste jeune.

MM. Schultze et Steuernagel publient sous le titre de *Colonia Agrippinensis*, une monographie complète de la ville de Cologne sous la domination romaine. Tous les vestiges si nombreux de cette époque brillante, sont longuement décrits et annotés. Toutes les fouilles importantes qui ont été faites, notamment dans ces derniers temps, y sont narrées avec force détails. De nombreux plans, illustrations et photographies, aident puissamment à rendre instructive et hautement attrayante cette reconstitution archéologique de la vieille cité Rhénane.

Le comté de Beaurieux, autrefois fief de l'abbaye de Prume, au diocèse de Trèves, fait aujourd'hui partie du canton de Fexhe-Slins, arrondissement de Liége. M. Edouard Poncelet, dans la dernière livraison du bulletin de l'*Institut archéologique Liégeois*, fait l'histoire de cette ancienne seigneurie, et donne d'amples détails sur ses possesseurs successifs : les de Beaurieux, les de Fléron, les de Gavre, les des Ursins et les de Méan.

Les amateurs de numismatique parcoureront avec beaucoup d'intérêt la dernière livraison de la *Revue Belge de numismatique*. Outre

des travaux importants de nos confrères le vicomte de Jonghe, sur trois monnaies Liégeoises inédites, du Dr Bamps, sur les sceaux, médailles, et insignes des anciennes corporations armées de Hasselt, ils pourront y lire avec fruit de nombreux mélanges dus à la plume autorisée de M. Cumont, et surtout de notre docte président, M. de Witte.

Tous les journaux ont parlé des importantes découvertes faites dans les flots du lac de Némi. Il s'agissait de retrouver les restes de la villa flottante de l'empereur Auguste, qui, suivant la tradition, gisaient au fond du lac. De nombreux objets ont été découverts, tels que de très artistiques têtes de fauve en bronze, des têtes de Méduse etc., etc. Mais est-il possible que de pareils vestiges proviennent du radeau impérial? La question n'est pas encore résolue; toutefois en attendant les *Notizie degli scavi di antichita* publiées par l'Académie Royale des Lincei, donne une description détaillée et illustrée des fouilles et des antiquités trouvées dans le lac Némi.

En 1601 un procès curieux fut entamé devant le banc des échevins d'Eppegem, village appartenant à la terre de Grimbergen, propriété de la famille de Nassau: Jaspar Cobbeniers et sa femme Élisabeth Lauwers étaient accusés de crimes terribles. Le mari était un montreur de marionnettes, il parcourait les villages *met personagien*, mais ses acteurs de bois ridiculisaient les ordres religieux, et traitaient avec fort peu de respect certains saints. Il fut de ce chef condamné à une amende de 25 florins, et dut de plus se résigner à voir ses personnages livrés aux flammes. Quant à sa femme, elle n'en fut pas quitte à si bon marché. Accusée de sorcellerie, elle fut livrée à la torture, et vaincue par la douleur, elle s'avoua coupable. Le lendemain, on la trouva morte dans sa prison. La justice ne se déclara pas satisfaite de ce fatal dénouement. Le corps de la défunte fut brûlé en place publique, et ses biens confisqués. Tel est le bref récit des phases judiciaires de ce curieux procès dont les péripéties diverses sont narrées dans une brochure intitulée *Poppenspel, tooverij, pijniging*, que vient de publier notre confrère M. Alphonse Goovaerts.

Les journaux ont relaté il n'y a pas bien longtemps la découverte faite dans l'église principale de la ville de St.-Nicolas d'importantes peintures murales. Notre confrère M. Geerts donne la description de

ces œuvres d'art dans les *Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes*.

La dernière livraison des *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles* est fort importante. Nous y remarquons la seconde partie du travail de MM. Combaz et de Behault de Dornon sur le château de Horst, à Rhode-St.-Pierre. De fort artistiques illustrations dues au crayon du premier des auteurs, contribuent puissamment à l'attrait de ce travail.

Nous tenons spécialement à signaler dans les *Oberbayerisches archiv für vaterländische geschichte*, une étude d'un intérêt considérable, dans laquelle sous le titre de « Studien zur geschichte der bayerischen malerei des 15 jahrhundert », l'auteur, M. Berthold Riehl, fournit nombre de renseignements sur la période si intéressante de l'histoire artistique du XVe siècle en Bavière. Le texte est illustré de nombreuses reproductions de tableaux, retables, manuscrits, miniatures, etc.

Dans un in-folio accompagné d'une grande quantité de planches, M. Nicolaysen, a publié sous les auspices de l'*Université royale de Norvège*, une étude sur l'architecture qui préside aux constructions en bois, une des spécialités les plus typiques des pays scandinaves. Il est curieux de constater, surtout dans les ornements, la persistance dans toute leur pureté des principes et des caractères de l'architecture romane.

L'*Académie royale flamande*, nous envoie le second volume de ses vocabulaires illustrés des termes qui se rapportent aux métiers. C'est M. Vuylsteke qui a rédigé la nomenclature complète de tous les mots qui ont un intérêt quelconque d'usage pour les forgerons.

Celui qui douterait de l'énorme quantité de mots étrangers, presque tous français, employés aujourd'hui dans la langue nérlandaise, n'aurait qu'à parcourir un instant le gros volume que vient de publier M. Broeckaert sous le titre de *Bastaardwoordenboek*, et qui rédigé en forme de dictionnaire, donne la signification de tous ces termes parasites.

Pendant bien longtemps il a été admis comme vérité indéniable que l'industrie néolithique ne procédait pas de l'industrie paléolithique. Les uns soutenaient qu'entre ces deux époques, il y avait une interruption dans la tradition de l'homme, résultant de ce que les terres occidentales de l'Europe avaient été inhabitées pendant un temps plus ou

moins long ; d'autres, moins affirmatifs, supposaient que les vestiges de l'époque intermédiaire entre les temps quaternaires et les temps modernes étaient encore à découvrir. Ce problème captivant est enfin résolu, grâce aux importantes découvertes faites par M. Ed. Piette dans la grotte du Mas d'Azil. Il a eu la bonne fortune de mettre à jour les restes de cette époque ignorée qui sépara l'âge magdalénien de celui des hâches en pierre polie. C'est l'histoire détaillée de ces découvertes que l'auteur a exposée dans une brochure intitulée : *Hiatus et lacune*, dont il vient d'envoyer un exemplaire à notre bibliothèque.

Parmi les intéressants résultats de ces découvertes dans les grottes magdaléniennes des Pyrénées, signalons la constatation de dépôts de galets coloriés. La coloration rouge obtenue au moyen de peroxyde de fer, sert à former certains signes qui semblent se reproduire invariablement d'après un système parfaitement établi.

Autre trouvaille curieuse, dans les couches de débris de l'époque de transition se sont retrouvés, en assez grand nombre, des noyaux de cerises et de prunes ainsi que des écailles de noix. Ainsi s'évanouissent les légendes suivant lesquelles le cerisier aurait été importé d'Asie en Italie par Lucullus, et le prunier par Caton l'ancien, et qui donnaient à notre noyer commun, une origine asiatique.

Tous vous connaissez, au moins de réputation, le précieux dépôt d'archives communales d'Anvers. Toutefois, les recherches parmi ses innombrables richesses manuscrites sont souvent fort difficiles à cause du manque de tables et d'inventaires. Vous apprendrez donc, je n'en doute pas, avec satisfaction, l'achèvement d'un inventaire complet et détaillé de tous les documents très judicieusement classés qui ont rapport à nos gildes et corporations. Ce travail de bénédictin a été mené à bonne fin par M. Deschan, un travailleur aussi modeste qu'érudit, et c'est dans les *Verslagen en Mededeelingen* de l'Académie Royale Flamande que nous trouvons son utile travail.

Dans la dernière livraison de la *Correspondance historique et archéologique*, nous rencontrons une description anecdotique de quelques monuments mégalithiques dont on retrouve trace dans les écrits de certains auteurs français. On y parle entr'autres de la célèbre « Pierre Levée », située près de Poitiers. Il parait d'après certaines gravures qu'au temps passé elle servait de but de promenade pour les étudiants. Plusieurs noms gravés au couteau peuvent s'y lire, entr'au-

tres celui de Geraldus Mercator, avec la date de 1560 et, ajoute l'auteur, c'est, sans aucun doute, le nom du célèbre géographe.

Ce serait en effet, d'après le savant ouvrage du Dr Van Raemdonck, en 1560, qu'Ortelius, établi alors à Duisbourg, en Allemagne, où il professait les cours de mathématiques, et de cosmographie au gymnase de cette ville, entreprit un voyage d'agrément en France en compagnie des graveurs anversois Sadeleer, Philippe Galle, et d'Abraham Ortelius.

Je m'arrête ici, Messieurs, ces quelques notes rapides suffiront à vous donner un aperçu des principales publications dont notre bibliothèque s'est enrichie depuis la dernière séance.

2 février 1896.

Le secrétaire et bibliothécaire,
FERNAND DONNET.

Notes Bibliographiques

par M. LE COMTE DE MARSY.

MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

LES MONUMENTS DU CULTE DE SAINT CORNEILLE ET DE SAINT CYPRIEN EN BELGIQUE [1].

M. Georges Rohault de Fleury poursuit avec un dévouement filial et avec une rare persévérance l'ensemble des travaux entrepris, il y a plus de trente ans par son père sur *les Instruments de la Passion* et ensuite sur *la Messe*. Cette publication forme aujourd'hui plus de huit volumes in-quarto, illustrés de nombreuses gravures à l'eau-forte et l'auteur nous donne maintenant des notices détaillées sur chacun des *Saints mentionnés dans le Canon*. Nous devons à l'obligeance de l'auteur la communication du dernier fascicule consacré à saint Corneille et à saint Cyprien qui sont généralement associés dans un même culte.

(1) Paris, chez l'auteur. 12, rue d'Aguesseau.

Après avoir retracé leur vie, fait connaître leurs tombeaux et leurs reliques, M. Georges Rohault de Fleury étudie les monuments consacrés à leur culte dans les différents pays. La Belgique a, dans ce travail un chapitre particulier, dans lequel sont décrits plusieurs édifices d'une importance variable et d'abord le monastère du Mont-Cornillon, à Liége, et quelques églises qui conservent de leurs reliques mais la partie la plus importante de ce chapitre est consacrée à une monographie de l'abbaye des Prémontrés de Ninove.

S'aidant de documents anciens et notamment d'une gravure de Vedastus Plovich (1620) et d'une autre de Sanderus, il a donné deux planches (XXIII et XXIV) dans lesquelles il a réuni un plan de l'abbaye, une vue d'ensemble après les constructions modernes, un plan de l'église et quelques croquis, notamment celui d'un reliquaire en forme de corne.

Un portrait de Charles le-Téméraire (1).

Les portraits contemporains de Charles-le-Téméraire, dit M. A. Perrault-Dabot, auteur d'un ouvrage récemment paru sur *L'Art en Bourgogne*, sont rares et plusieurs ont vu leur authenticité contestée, et avant d'aborder l'examen de la miniature qu'il se propose de faire connaître, il indique ces principaux monuments iconographiques, qui sont un portrait du musée de Bruxelles où le duc est représenté de trois quarts, tenant une flèche à la main (2), un portrait du musée de Dijon où le duc de Bourgogne est représenté revêtu de son armure, assis sous sa tente, etc.

La miniature découverte par M. P.-D. appartient à la Bibliothèque de Montpellier. C'est un ensemble, paraissant avoir servi d'en tête à un rouleau.

(1) *Un portrait de Charles-le-Téméraire ; miniature inédite du XVe siècle*, par M. A. Perrault-Dabot. Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1894 Paris, imprimerie nationale, p. 432-443, héliographie, pl. XXI. et vignette.

(2) M. Perrault-Dabot n'a pas manqué de signaler à propos de ce tableau une étude critique de M. Henri Chabeuf, intitulée *Deux portraits bourguignons du XVe siècle* (Mémoires de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire, tome IX, Dijon, Darantière, 1893, p. 339-396), dans laquelle est discutée l'attribution de ce portrait dans lequel M. Chabeuf croit voir, non pas Charles-le-Téméraire, mais Antoine, le grand batard de Bourgogne. Il nous suffira de citer cette étude qu'accompagnent plusieurs reproductions.

Jésus crucifié, placé sous un dais, occupe le haut du sujet et son sang retombe sur la couronne d'une figure assise de la *Justice*, le glaive à la main droite; au milieu les armes de Bourgogne sommées d'un casque, à droite et à gauche, quatre figures de femmes, représentant la *Vérité*, la *Chastelé*, la *Sagacité* et la *Sobriété* reconnaissables à leurs noms écrits sur leurs robes et aux devises des philactères qui les accompagnent.

Au-dessous de l'écusson et semblant presque lui servir de support un personnage placé sur une estrade. Il est debout, de face, tête nue, les cheveux longs et flottants, portant barbe (?) et moustaches. Il est vêtu d'un bizarre accoutrement mi-parti guerrier et civil; d'un côté une armure complète, de l'autre une robe de chancelier rouge, bordée de fourrures, à larges manches.

De la main droite, il tient fermement une épée au fourreau, dont la pointe repose à terre; et de l'autre, un livre ouvert sur lequel on lit: *Nihil sine me.* » De plus il a les pieds nus (1).

Tel est le Charles-le-Téméraire de M. Perrault-Dabot. J'avoue qu'il me semble difficile de partager à première vue son opinion et que je verrais plus volontiers une figure symbolique dans cet énigmatique bonhomme.

Mais je crois cependant devoir le signaler; peut-être existe-t-il dans la Bibliothèque de Bourgogne des représentations analogues et qui sont déterminées.

Une tapisserie d'Enghien, du XVIe siècle (2).

La tapisserie, dont M. le comte Charles de Beaumont a présenté l'an dernier une photographie à la Réunion des sociétés des Beaux-Arts des départements, à Paris, offre un double intérêt, par le sujet qu'elle représente et par les marques de sa bordure. Elle se trouve aujourd'hui au Château de Vrigny, près Pithiviers (Loiret). C'est un panneau de 4^m^70 de long, de 3^m^10 de hauteur. En voici le sujet:

« Au milieu d'une prairie émaillée des fleurs les plus variées et du plus charmant effet se dresse un champ clos fermé de palissades disposées en cercle et fermé par deux barrières. Au centre se tient un lion casqué, assis, regardant de trois quarts à gauche, la patte gauche sur

(1) Il n'a pas la Toison d'or.

(2) *Une tapisserie flamande du seizième siècle*, par le comte Ch. de Beaumont. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1895, in-8, 11 p. pl. et vignettes.

un écu. Chaque montant des barrières supporte une sorte de petit vase dans lequel est plantée la hampe d'une bannière carrée décorée d'armoiries, celles-ci sont différentes pour chacune d'elles. »

Grâce au concours de M. A. Merghelynck et du comte Paul du Chastel de la Howarderie, M. de Beaumont a pu identifier ces blasons. L'écusson principal « de gueules à la fasce d'argent, surmontée d'une demi-fasce denchée de même » appartient à la famille de Jauche, ou de Jausse, en Hainaut. Les bannières portent les armes de Masmines, de Jauche, de Lannoy, avec une brisure qui est de Molembais, de Berlaimont, avec la brisure de la branche de Floyon.

Les lisières portent l'écusson gironné d'argent et de sable de huit pièces qui caractérise la fabrique d'Enghien, accompagné de la lettre N et plus haut, dans la partie montante des lettres G et L entrelacées. Une autre tapisserie semblable mais mutilée, conservée également au château de Vrigny, porte le même écusson accosté des lettres N E, et à gauche un X (ou un sautoir) accompagné de chaque côté de deux traits verticaux.

M. de Beaumont a, du reste, communiqué la photographie de cette tapisserie à MM. Eug. J. Soil et Destrée qui ont bien voulu l'aider dans sa détermination de ces deux pièces qui paraissent avoir été tissées à Enghien pour Antoine de Jauche seigneur de Mastaing avant 1535.

Retable de l'église de Baume-les-Messieurs (Jura) (1).

Le maître-autel de l'église de l'ancienne abbaye de Baume-les-Messieurs est décoré d'un retable en bois sculpté avec volets peints qui, d'après un inventaire dressé en 1702 aurait été donné au XVIe siècle par la commune (le texte porte l' « Université ») de Gand à Guillaume de Poupet, abbé de Baume de 1524 à 1583, fils de Charles de Poupet, chambellan et sommelier du roi de France, de Philippe 1er d'Espagne et de Charles-Quint.

Cette œuvre d'art remarquable se compose d'un soubassement ou prédelle et d'une caisse en bois de chêne, partagée en six compartiments garnis de personnages en plein relief et fermée de deux portes

(1) Le *mobilier et les œuvres d'art de l'église de Baume-les-Messieurs* (Jura), par M. l'abbé Brune. Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Année 1894. Paris, imprimerie nationale, in-8, p. 458-478, héliogravure, pl. XXIII.

qui sont peintes sur chaque face et se brisent chacune en deux vantaux à charnières (1).

M. l'abbé Brune a décrit avec grand soin les sujets de ce retable ; sur la predelle, la Cène au milieu, entre le sacrifice de Melchisédech et la Manne, — sur le retable, six scènes sur deux rangs de hauteur représentant la vie du Christ. Le panneau central supérieur représente la Crucifixion, en-dessous le roi David entouré des prophètes ; à droite l'adoration des mages et la mise au tombeau, à gauche l'adoration des bergers et le crucifiement.

Toute cette œuvre appartient évidemment à l'école brabançonne ou flamande du XVIe siècle.

Les peintures des volets partagés en compartiments d'importance inégale représentent des scènes de la vie de la Vierge et du Christ.

C'est en vain que M. l'abbé Brune a fait des recherches à Gand et en Franche-Comté pour se procurer des renseignements plus précis sur l'origine de ce retable, dont M. Destrée a communiqué l'an dernier une photographie à la Société d'Archéologie de Bruxelles.

Cte DE MARSY.

21 décembre 1895.

(1) Le retable dont la partie centrale est beaucoup plus élevée que les côtés mesure 3 mètres de hauteur, sur 2 mètres 60 c., la prédelle a 2 mètres 40, sur 0^m^60 de haut. Dans ces dimensions nous ne comprenons pas les volets.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE

XXVII

ANVERS

IMPRIMERIE Ve DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1896.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES.

Texte: La feuille de 16 pages: [1]

Papier du Bulletin	4	centimes.
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
» imprimée	2	»

Titre et faux-titre:

Papier du Bulletin	2	centimes.
» velin	4	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	1	»
» de 3 à 6 feuilles	2	»
» de plus de 6 feuilles	4	»

[1] Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES TITULAIRES DU 2 FÉVRIER 1896.

Présidence de M. ARTHUR GOEMAERE.

Sont présents: MM. Goemaere, président; baron de Vinck de Winnezeele, secrétaire; Fernand Donnet, bibliothécaire; Destrée, lieutenant général Wauwermans, Geefs, comte de Ghellinck d'Elseghem, Cogels, van Bastelaer, chanoine van Caster, Geudens, Siret et Blomme.

La séance est ouverte à 1 heure.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Il est procédé à l'élection d'un membre titulaire, en remplacement de M. Balat, décédé.

M. Léopold De Villers, ayant obtenu la majorité des suffrages, est élu.

M. le chanoine van Caster est nommé conseiller pour achever le mandat de M. Baeckelmans, décédé.

Quatre places de membres titulaires sont vacantes par suite du décès de MM. Baeckelmans, Henne et van der Straeten, et de la nomination de M. le lieutenant général Henrard, comme membre honoraire régnicole.

L'assemblée décide de présenter également des candidats aux quatre places de membres correspondants régnicoles qui deviendront vacantes à la suite de la nomination de quatre membres titulaires.

M. Paul Cogels propose de ne plus nommer que les candidats qui ont déjà publié des travaux de valeur, et lors de la discussion des candidatures de tenir surtout compte des travaux que les candidats pourraient présenter à l'appui de leur demande.

Il est entendu que les candidatures qui seraient régulièrement présentées avant la prochaine séance pourront également être discutées lors de cette réunion.

Sont ensuite nommés comme membres correspondants étrangers: MM. le comte Charles Lair, à Blou, Santiago de Vandewalle, à

Madrid, Dr Joaquim Mauritio Lopes, consul général de Portugal, à Anvers.

La séance est levée à 1 h. 35.

Le Secrétaire, FERNAND DONNET.

Le Président, ARTHUR GOEMAERE.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 1896.

Présidence de M. le baron DE VINCK DE WINNEZEELE, *Vice-président.*

Sont présents : MM. le baron de Vinck de Winnezeele, vice-président; Donnet, secrétaire; Arthur Goemaere, Destrée, lieutenant général Wauwermans, Geefs, comte de Ghellinck d'Elseghem, Paul Cogels, chanoine van Caster, Geudens, Siret et Blomme, membres titulaires; comte van der Straeten-Ponthoz et Smekens, membres honoraires; chanoine van den Gheyn, Albrecht De Vriendt, Van Wint, Bilmeyer, de Raadt et Van Duyse, membres correspondants.

Se sont excusés : MM. Alphonse de Witte, président, Theunissens, trésorier, Naveau, de Behault de Dornon, Errera, vicomte de Jonghe, Alphonse Goovaerts et Hymans.

La séance est ouverte à 1 h. 35. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

Avant de quitter le fauteuil de la présidence, M. Goemaere annonce le décès de MM. Henne et Baeckelmans, membres titulaires, et fait l'éloge des défunts, qui par leurs travaux et leurs mérites avaient acquis une place enviée au sein de la compagnie.

Il remercie ensuite l'Académie de l'appui qu'elle lui a accordé pendant l'année de sa présidence, et se félicite de se voir remplacé dans les fonctions qu'il quitte par un confrère si digne sous tous les rapports de se trouver à la tête de l'Académie. Il regrette vivement qu'une indisposition sérieuse ait retenu M. de Witte, à Bruxelles.

Il prie le vice-président de le remplacer.

M. le baron de Vinck de Winnezeele, en prenant la présidence de l'Assemblée, remercie en termes chaleureux M. Goemaere des services

qu'il a rendus à l'Académie durant l'année pendant laquelle il a dirigé les travaux.

M. Hymans est chargé de rédiger la notice biographique de M. Henne ; celle de M. Baeckelmans est confiée à M. Bilmeyer.

Il est donné lecture d'une lettre de Madame van der Straeten, demandant à l'Académie de publier dans ses annales un travail relatif à la chapelle musicale de l'église St-Bavon à Gand, travail rédigé par M. Edm. van der Straeten, dont la Compagnie a eu récemment à déplorer le perte.

MM. le chanoine van Caster et Alph. Goovaerts sont chargés de faire rapport sur ce travail.

Il est donné connaissance d'une lettre de M. de Witte, qui en vertu de l'art. 20 des statuts, désigne les membres qui feront partie pendant l'exercice 1896-1897 des diverses commissions.

Voici la composition de ces listes :

Commission des publications : MM. Donnet secrétaire, baron de Vinck de Winnezeele, lieutenant général Wauwermans, Goovaerts, Hymans et Theunissens.

Commission des fouilles: MM. Donnet secrétaire, baron de Vinck, Siret, comte de Ghellinck, Bequet et van Bastelaer.

Commission des finances : MM. Donnet secrétaire, baron de Vinck, Goemaere, Geudens, de Ceuleneer et chanoine van Caster.

Commission de la bibliothèque : MM. Donnet secrétaire, Blomme, baron de Borrekens, Theunissens, chanoine van Caster et lieutenant général Wauwermans.

Le bibliothécaire dépose sur le bureau la liste des publications parvenues à la Compagnie depuis la dernière séance, et donne lecture du compte rendu analytique des principaux ouvrages reçus. (Voir plus loin.)

M. le comte de Marsy, envoie quelques notes bibliographiques ayant trait à des ouvrages qui intéressent directement Anvers ; l'impression dans le bulletin en est votée.

Il est décidé que le discours inaugural du président ne sera pas lu dans la présente séance ; les membres espèrent que M. de Witte pourra lui-même en donner connaissance à la Compagnie dans la prochaine réunion.

M. van Duyse, fait ensuite une très suggestive conférence sur le

Goedendag. Tout le monde a entendu parler de cette terrible arme des communiers flamands, qui fit des ravages sanglants dans les rangs de la chevalerie française, notamment à la bataille de Courtrai. Quelle fut la forme de cet engin meurtrier? De nombreux auteurs se sont occupés de cette question, et leurs opinions sont loin de concorder. M. Félix Delvigne, interprétant les fresques découvertes en 1846 à la *Leugemeete*, à Gand, affirme que le *Goedendag* était un bâton pesant, terminé par une virole surmontée d'une pointe. D'autre part, dans un récent travail, M. van Malderghem, archiviste adjoint de la ville de Bruxelles, se basant sur les textes d'anciens chroniqueurs, affirme que le *Goedendag* n'était autre chose qu'un coutre de charrue, emmanché d'un long bâton.

M. van Duyse conteste cette opinion, et prétend, en s'appuyant sur plusieurs textes, que l'arme flamande ne peut avoir d'autre forme que celle que lui donne le peintre de la fresque gantoise.

M. de Raadt défend chaudement l'opinion de M. van Malderghem. Certains chroniqueurs citent en même temps et le *Goedendag* et le *plançon* à picot. Ce sont donc deux armes différentes. D'après d'autres textes, l'arme des combattants gantois devait pouvoir assommer, trancher et piquer. Seul le coutre de charrue était à même de pouvoir répondre à ce triple but.

L'Académie décide la publication dans ses annales du travail de M. van Duyse et de la note de M. de Raadt.

M. Goovaerts avait envoyé un fort curieux travail intitulé: *Une femme bourgmestre d'une ville belge au XVIIIe siècle*. Thomas Malotteau, bourgmestre de Namur, mourut en 1734. Après son décès, sa veuve, du consentement des autorités supérieures, occupa pendant 15 ans, à la satisfaction générale, les fonctions de premier magistrat de la ville. Ce curieux épisode, complètement ignoré jusqu'ici de tous les historiens, est narré avec force détails par l'auteur.

L'heure étant trop avancée, l'Académie décide après avoir entendu le résumé verbal fait par M. Donnet, secrétaire, du travail de M. Goovaerts, de le faire imprimer dans les annales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Vice-Président,
BARON DE VINCK DE WINNEZEELE.

Envois reçus depuis la dernière séance de l'Académie:

1° HOMMAGES.

Dr C. Bamps. Sceau et médailles insignes des anciennes corporations armées de la ville de Hasselt.

Edm. Geudens. Het privilegie der meerseniers van Antwerpen.

J. Th. de Raadt. Inventaire de la maison mortuaire de Walter Léonii.

Comte de Marsy. Compte rendu des travaux de la Société historique de Compiègne.

A. Benoit. Note sur le véritable endroit où mourut Charles Philippe de Croy.

P. Combaz et A. de Behault de Dornon. Le château de Horst à Rhode St.-Pierre.

Félix Hachez. Le pâturage de Quaregnon.

Baron Alfred de Loë. Les roches polissoirs de Bruzel.

Joseph Nève. Quelques remarques à propos de la restauration des monuments d'art ancien.

Arthur Goemaere. Discours prononcé le 3 février 1895.

Id. Le Christ dans l'Art.

Paul Saintenoy. Les fonts baptismaux en bois.

Abbé Bled. Les chartes de St.-Bertin.

C. Enlart. Monuments religieux de l'architecture romane dans la région picarde.

Léon Lahaye. Le livre des fiefs de la prévôté de Poilvache.

P. Génard. La première épitaphe de Rubens.

Id. Het testament van Aalbrecht Rubens.

Roger Vallentin. Deux sceaux inédits.

Id. Les pointes de flèches en bronze du musée Calvel.

Id. Un incident d'un procès.

Id. Les grottes du Figuier et de Chabot.

Id. Un atelier monétaire à Courthezon.

Id. Un double denier inédit de Louis-le-Bon.

Id. Un sequin avignonais.

Id. Du degré d'instruction du personnel des monnaies.

Id. Observations sur le monnayage.

Id. De l'équivalence du sol tournois et du gros.

Id. Du taux de l'intérêt à Valence.

ROGER VALLENTIN. Du mode de nomination des prévôts généraux.
Id. Pierre de Coucils.
Id. Les diners de compagnon.
Id. Tables d'ouvrages.

2° ECHANGES.

BRUXELLES. Académie Royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
Bulletin 65e année n° 12, 66e année, nos 1 et 2.
GAND. Bulletin du cercle historique et archéologique de Gand. 3e année, n° 7.
ANVERS. Bulletin de la Société Royale de géographie, tome XX, 3e fasc.
BRUXELLES. Académie Royale des sciences, des lettres et des Beaux-Arts de Belgique.
Mémoires couronnés et autres mémoires T. XLVIII et tome XLIX.
ANVERS. Ons volksleven. 8e jaarg. 1e afl.
BRUXELLES. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 33e année, nos 7 à 12.
Id. Précis Historiques.
Tome XLV, n° 3.
Id. Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique. Tome X, n° 1.
GAND. Bulletin du cercle historique et archéologique.
3e année, n° 8.
Id. Messager des sciences historiques.
Année 1895, 4e livr.
BRUXELLES. Société d'archéologie.
Annuaire 1896.
LIÉGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Conférences, années 1888 à 1892.
Bulletin, tomes I à VIII.
PARIS. L'art international. 2e année, nos 18, 19, 21, 22.
ID. Polybiblion.
Partie technique, tome LXXVIII 2e et 3e livr.
Partie littéraire, tome LXXVI 2e et 3e livr.

Limoges. Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome XLIV.

Paris. La correspondance historique et archéologique. 3e année nº 26.

Toulouse. Bulletin de la Société archéologique du midi de la France. Série in 8º nº 15.

Cambrai. Mémoires de la Société d'Émulation, tome XLIX.

Évreux. Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.
Ve série, tome II.

Rouen. Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Rouen.
Année 1893-1894.

Dunkerque. Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. 27e volume.

Cherbourg. Mémoires de la Société nationale académique. 1894-95.

Paris. Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin historique et philologique. 1894 nos 3 et 4.

Caen. Congrès archéologique de France. LVII, LVIII et LIXe sessions.

Grenoble. Bulletin de l'Académie Delphinale.
4e série, tome 8.

Nancy. Mémoires de l'Académie de Stanislas.
5e série, tome XII.

St.-Omer. Société des Antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique, tome IX, 174e livr.

Amiens. Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. 1894, nº 4, et 1895 nº 1.
Album archéologique 10e fascicule.

Paris. Annales du musée Guimet.
Tome V.

Id. Revue de l'histoire des religions.
Tome XXXI nos 2 et 3, tome XXXII nº 1.

Arras. Bulletin de la commission départementale des monuments historiques du Pas de Calais.
Tome I, 5e et 7e livr.

Orléans. Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin tome X nº 154 — tome XI, nº 155.

PÉRIGUEUX. Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.
Tome XXIII, 1e livr.

STRASBOURG. Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace.
Bulletin mensuel, tome XXX, nos 1, 2.

LEIPZIG. Berichte über die verhandlungen der Königligh Sächsischen gesellschaft der Wissenschaften. III, IV.

ID. Preisschriften gekrönt und herausgegeben von der fürstlich jablonowkischen gesellschaft. XXX.

DUSSELDORF. Beitrage zur geschichte des Niederrheins. Zehnter band.

MUNICH. Monatschrift des historischen Vereins von Oberbayern. V jahrg. Nos 2 et 3.

MOSCOU. Bulletin de la Société impériale des Naturalistes. Année 1895. Nos 1 et 2.

ROME. Notizie degli Scavi di antichita comunicate alla R. Accademia dei Lincei.
Novembre 1895.

MAESTRICHT. Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg. Tome XXXI.

BATAVIA. Bataviaasch genootschap van Kunsten en Wetenschappen. Tijdschrift voor Indische taal, land en volkenkunde. Deel XXXVIII, afl. 6. Deel XXXIX, afl. 1.

ID. Nederlandsch-indisch plakaatboek.
14e deel.

ID. Verhandelingen.
Deel L. 1e stuk.

ID. Dagh register gehouden int Casteel Batavia. 1666-1667.

MADRID. Anuario dela Real Academia de Ciencias exactas fisicas y naturales. 1896.

PALMA. Boletin dela Sociedad arqueologica Luliana. Febrero et Marzo 1896.

KNINU. Starohrvatska prosvjeta, god 1. Br. 4

BONE. Academie d'Hippone.
Bulletin no 27.
Comptes rendus des réunions. 1894.

Boston. Proceedings of the American Academy of arts and sciences. Vol. XXX.

3e CATALOGUES ET JOURNAUX.

Paris. Librairie Georges Rapilly. Bulletin mensuel de livres d'art. No 16.

Id. Les tablettes du chercheur, 7e année, no 4.

Nancy. Le bouquiniste Lorrain. No 22.

Leipzig. Verlagsverzeichnis von Johann Ambrosius Barth. 1891-1895.

Compte rendu analytique des publications parvenues à l'Académie depuis la dernière séance.

L'accroissement que j'avais le plaisir de vous signaler antérieurement déjà dans les envois faits à la bibliothèque de l'Académie, loin de diminuer, s'est encore accentué. Force m'a donc été de me restreindre. Beaucoup d'ouvrages auraient mérité mieux qu'une simple mention dans la liste des travaux imprimés reçus depuis la dernière séance ; de peur d'abuser de la tâche que vous m'avez confiée, je ne vous analyserai brièvement que les plus importants.

Voici d'abord la reproduction faite par notre confrère M. Génard, des comptes relatifs à la défense de l'Escaut pendant le siège de 1583-85. *(Rekening van de verdediging der Schelde gedurende het beleg der stad in 1583-85.)* Alexandre Farnèse à la tête des troupes espagnoles tentait de réduire Anvers sous l'obéissance du roi d'Espagne. Afin d'empêcher les vaisseaux ennemis de s'emparer de la ville par la voie du fleuve, le magistrat acheta et arma quelques bateaux et brulôts pour protéger le cours de l'Escaut. Ce sont ces comptes d'achat, de réparations, de fournitures et de paiements de solde qui ont été retrouvés, et dont M. Génard reproduit de nombreux extraits.

Très intéressante est l'étude qu'un autre de nos collègues, M. Alphonse Wouters publie dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, et qui est consacrée aux fondeurs en cuivre à Bruxelles aux XVe et XVIe siècles. Dinant et Bouvignes avaient eu, au moyen âge,

en quelque sorte le monopole de la préparation du cuivre et du laiton. Au XVe siècle, Bruxelles suivit leur exemple, et cette industrie devint bientôt une des plus florissantes de la capitale. L'auteur nous fait faire connaissance avec les plus importants fondeurs bruxellois et nous énumère leurs principales œuvres.

Dans les *publications de la Société historique et archéologique du duché de Limbourg*, le baron von Gensau, sous le titre de: *korte geschiedenis der kloosters van Maastricht*, présente les monographies illustrées de nombreux plans, des principaux établissements fondés par les ordres religieux dans la ville de Maastricht.

L'Espagne à bout de ressources fut forcée au XVIIe siècle d'emprunter 600.000 couronnes ; elle s'adressa à cet effet à deux Anversois, Louis Clarisse et Jean de Bierens. Le remboursement et les intérêts de cette somme furent garantis par l'engagère des fiefs *du haut quartier de la Gueldre*. Ces fiefs furent à cet effet catalogués et décrits, et c'est cette description que vient de rééditer M. Henri de l'Escaille.

Un vaste territoire, inculte et désert, s'étendait jadis entre Quaregnon, Jemappes, Frameries et Eugies ; il s'appelait *le Paturage de Quaregnon*. La jouissance en appartenait en commun aux habitants des villages voisins. Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, une population nombreuse se fixa et se développa en cet endroit, ce qui nécessita l'érection d'une paroisse qui fut l'origine du village de Paturages. Ce sont ces événements que M. Félix Hachez expose dans une brochure qui vient de paraître à Mons.

Dans la revue anversoise *Ons Volksleven*, notre confrère M. de Raadt, publie un travail intitulé, *Nog een woord over Moll, Baelen en Desschel*. Il y donne quelques conseils, qui au point de vue des chercheurs peuvent être d'une grande utilité. Il établit qu'en matière historique et héraldique ce sont seulement les documents contemporains des événements, dont l'authenticité aura été prouvée, qui pourront servir de guide et de base aux historiens sérieux, et qu'il n'y a pas lieu de tenir compte d'une foule de pièces de complaisance fabriquées après coup.

Plus d'une fois déjà nous avons rendu compte des discussions si vives et si instructives qui eurent lieu au sein du *Cercle historique et archéologique de Gand*.

Dans le dernier numéro du Bulletin de cette Société, nous relevons

un échange de vue relatif à l'organisation des voisinages à Gand. Dans cette ville au moyen âge, la paroisse formait une circonscription judiciaire et comprenait un certain nombre de voisinages. Cette dernière institution formait en quelque sorte un tribunal arbitral, dont les opérations étaient reconnues ; pacifique dans son essence, elle tournait en cas de besoin au profit de l'organisation militaire et de la défense de la cité. Les voisinages ont continué à subsister à Gand, et il y en existe actuellement un grand nombre encore.

Les musicologues prendront avec le plus vif intérêt connaissance d'une étude de M. Fl. van Duyse, que l'Académie Royale de Belgique vient de publier dans ses Mémoires couronnés, sous le titre de *Het eenstemmig fransch en nederlandsch wereldlijk lied in de Belgische gewesten van de XIe eeuw tot heden*. L'auteur y démontre péremptoirement à l'aide de nombreux exemples figurés, l'analogie qui existe entre les productions musicales qui virent le jour à toutes les époques dans nos provinces d'une part sous l'inspiration d'auteurs thiois, d'autre part sous celle de compositeurs appartenant à l'école française.

M. Godefroid Kurth, le savant historien dont l'éloge n'est plus à faire, vient de mettre au jour un important travail intitulé : *La frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France*. Il prouve à l'aide de force documents quelle est l'origine de la différence qui existe par rapport à la langue entre les provinces dites flamandes et celles dites wallonnes, et il établit l'époque à laquelle cette différence doit être rapportée.

L'antique château fort de Bouillon vient de trouver en M. Lohest un historien érudit et consciencieux. C'est dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* que nous trouvons son travail. Il y décrit toutes les phases de l'histoire de cette antique forteresse féodale depuis sa fondation que l'on rapporte au VIIIe siècle, jusqu'aux dernières transformations exécutées sous le gouvernement hollandais. De nombreuses planches permettent au lecteur de se rendre compte *de visu* des différentes transformations archéologiques qu'a subies le château fort.

La restauration des monuments a donné lieu dans ces derniers temps à des polémiques vives et animées. M. Joseph Nève, chef de division à l'administration des Beaux-Arts, vient à son tour prendre place dans ce tournoi archéologique. Sous le titre de *Quelques remarques à*

propos de la restauration des monuments d'art ancien, il publie un important travail, dans lequel il pose en principe que toute œuvre d'art est condamnée à périr, si elle n'est point protégée. C'est donc un devoir pour une société qui se considère comme civilisée, de veiller religieusement à l'intégrité de l'héritage artistique qui lui a été légué, et de le transmettre avec le moins de déchet possible à la génération suivante. Il faut donc restaurer sagement, avec discrétion et mesure, et l'auteur termine son intéressante étude en démontrant où s'arrête la mesure, et quelles sont les limites de la discrétion.

M. l'abbé Bled, le savant président de la Société des Antiquaires de la Morinie, vient de publier le troisième volume de son important ouvrage sur *les Chartes de Saint-Bertin.* Parmi les nombreux actes analysés, nous en remarquons un qui offre un certain intérêt local. Le 16 avril 1455, Nicolas de Valkenisse, docteur en médecine, archidiacre d'Anvers, chanoine de l'église de Cambrai et de Notre-Dame d'Anvers, nonce du Saint Siège, receveur de la Chambre apostolique du diocèse de Reims, donne quittance de l'once d'or payée pour la précédente année par l'abbaye de Saint-Bertin.

Outre un bel album archéologique, la Société des Antiquaires de Picardie nous envoie un splendide in 4° pourvu de nombreuses figures hors texte et de gravures fort intéressantes. Dans ce volume, l'auteur, M. C. Enlart, passe en revue *Les Monuments religieux de l'architecture romane et de transition dans la région picarde.* Il décrit les plans, ordonnance, détails architecturaux, mobiliers, de nombreuses églises des diocèses d'Amiens et de Boulogne.

Faire l'histoire de la climatologie et de l'agriculture de l'Afrique ancienne, n'était certes pas chose aisée. Il fallait la plume érudite du docteur Carton, que nous avons pu applaudir récemment au congrès de Tournai, pour mener à bonne fin cette œuvre ardue. C'est dans le *bulletin de l'Académie d'Hippone* que cet intéressant travail a été inséré.

Dans le compte rendu du congrès archéologique tenu à Besançon en 1891 sous les auspices de la Société française d'archéologie, nous trouvons la description détaillée de la ville de Besançon et des principaux monuments. Parmi les habitations privées qui offrent un intérêt historique nous signalerons l'Hôtel d'Anvers, construit à la fin du XVIe siècle (grande Rue 44) par la famille d'Emskerque, originaire

de notre ville, et qui servit de logement en 1631 à Gaston d'Orléans.

Le château de Poilvache, dont les bâtiments couronnaient autrefois un massif rocheux dont la Meuse baigne le pied, était la capitale d'un district, qui semé d'enclaves liégeoises, s'étendait sur la rive droite du fleuve. Ce district renfermait bon nombre de fiefs, qui plusieurs fois furent sujets à des dénombrements, et dont tous les transports et reliefs devaient soigneusement être inscrits. Ce sont ces importants documents que M. Léon Lahaye vient de publier sous les auspices du gouvernement en un volume qui porte pour titre : *Le livre des fiefs de la prévôté de Poitvache.*

La faculté de frapper la monnaie constituait-elle sous la féodalité un droit, et de quelle nature était-il? Telle est la question que M. De Vienne expose avec autorité dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas.* Après avoir conclu qu'au moment de l'évolution féodale, il y avait interdiction de frapper monnaie pour les particuliers, il examine encore quels furent les empiètements dont le privilège de l'autorité publique a été l'objet.

Dans la même publication, M. de Robert en faisant l'historique de *la Bataille de Teuttlingen* et des négociations qui eurent lieu en 1643 entre Charles IV et Mazarin, narre les conspirations et les pérégrinations aventureuses de Madame de Chevreuse. Elle parcourt les Pays-Bas espagnols, se fixe un temps à Liége, et se lie étroitement avec Béatrix de Cantecroix.

A la veille du Congrès de Gand, les membres de l'Académie prendront avec fruit connaissance de l'étude que MM. van der Haeghen et de Waele viennent de publier dans le *Messager des Sciences historiques,* et dans laquelle ils font part de nombreux détails inédits relatifs au château des comtes à Gand dans la première moitié du XVe siècle sous le règne de Philippe-le-Bon.

L'Académie, sur avis conforme de sa commission des publications, a accepté de faire l'échange de ses bulletins et annales, contre ceux publiés par *la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.* Je crois, Messieurs, que nous avons tout lieu de nous féliciter de cette décision. Dans les cinq volumes de conférences vous trouverez de fort intéressantes études dont vous apprécierez la valeur quand vous saurez qu'elles ont pour auteurs MM. le chevalier de Borman, Demarteau, Léon Lahaye, Kurth et d'autres encore. Il ne m'est pas possible de

vous analyser tous les travaux insérés dans les huit volumes des bulletins publiés par la Société Liégeoise. Qu'il me suffise de vous signaler: l'histoire de la seigneurie de Modave, par M. Balau ; l'histoire de l'ancien ban d'Olne, par M. Stouren ; la paroisse de Visé, par M. Clyssens ; l'histoire de la bonne ville de Waremme, par M. de Ryckel; l'étude sur l'abbaye de Waulsort par M Lahaye, etc., etc.

Notre confrère M. P. Génard continue à publier les documents qu'il a réunis autrefois concernant la famille Rubens. Il vient de nous envoyer deux intéressantes brochures. Dans la première, *het testament van Aalbrecht Rubens*, il reproduit les dernières volontés que le fils aîné de l'illustre Rubens, consigna le 13 janvier 1657 en un acte notarié conjointement avec sa femme Claire del Monte. Dans la seconde, qui porte pour titre *la première épitaphe de Rubens*, l'auteur se basant sur un dessin extrait d'un ouvrage que les archives d'Anvers ont acquis il y a quelque temps, assure qu'il semble certain, que dans la chapelle funéraire de l'illustre peintre en l'église Saint-Jacques, fut placé un monument portant l'inscription fort connue, composée par Gevartius et orné du portrait peint par lui-même de l'immortel chef de l'école d'Anvers.

M. Roger Vallentin a fait hommage à la bibliothèque d'une quinzaine de brochures ne formant qu'une petite partie de son bagage littéraire. Impossible de les citer toutes ; la plupart ont trait à la numismatique toutefois quelques unes et non les moins intéressantes, ont rapport à l'archéologie.

On ne me reprochera certes pas de ménager les éloges, quand je rencontre des travaux qui me semblent présenter un intérêt spécial au point de vue de l'histoire de notre pays. Plutôt que de me livrer à des critiques en cette rapide revue, je préfère ne pas citer les publications qui me paraissent devoir offrir prise à des appréciations défavorables. Toutefois, je ne crois pas pouvoir passer sous silence un travail inséré dans les *Mémoires de la Société Dunkerquoise*. Il a pour auteur M. Georges Marguerit, et est intitulé : « Essai sur les conditions de l'habitation ». Passant en revue les conditions et les détails des demeures en usage dans les différentes parties de la Flandre maritime, il en arrive à celles habitées par la population ouvrière de la commune d'Armbouts Cappel, et se demande si l'ouvrier agricole des Flandres est heureux de son sort. Il ne peut pas

résoudre cette question, vu que les habitants de cette contrée parlent le flamand, que l'auteur traite de jargon sans investiture, coupable du retard intellectuel de la population. Puis, faisant le portrait du paysan flamand, il le traite de Beotien de la France Septentrionale, ayant le sang lourd des buveurs de bière, l'intelligence paresseuse, comme assoupie, la démarche d'homme gros, jamais pressé, la plaisanterie lourde et les crudités de la conversation, bravant dans ses mots l'honnêteté, chose sans importance dans son dialecte, de plus profondément attaché aux pratiques extérieures du culte catholique, observant le vendredi, le carême etc., tout en adorant la kermesse, le carnaval et d'autres festivités réprouvées par l'église. Tel est en peu de mots, suivant M. Marguerit le caractère *ondoyant et divers*, du paysan de la Flandre maritime.

La persistance de l'emploi de la langue flamande dans quelques districts français constitue suivant le même auteur, une question grosse de conséquences, en présence du mouvement flamingant fort accentué depuis plusieurs années en Belgique, et des prétentions de quelques personnalités influentes de ce parti de réunir sous la même bannière les contrées de langue flamande.

Je ne sais vraiment pas où M. Marguerit a pu rencontrer dans notre pays des personnalités en vue reclamant le retour à la patrie belge de provinces qui autrefois furent nôtres. Je suis persuadé, Messieurs, que pas plus que moi, vous n'avez connaissance de pareilles revendications. Du reste, en admettant un instant leur existence, appartiendrait-il bien à un de nos voisins d'outre-Quiévrain de critiquer pareil chauvinisme, eux, qui ne laissent passer aucune occasion de protester contre la douloureuse perte de territoires enlevés par des ennemis vainqueurs ?

Quant aux appréciations de l'auteur au sujet du caractère et des habitudes du paysan flamand, je suis certain que vous joindrez vos protestations indignées aux miennes. Ce n'est pas quand la malheureuse France se débat au milieu des secousses de scandales moraux sans exemple, et qu'elle s'appauvrit journellement grâce à une dépopulation systématique, qu'il faut jeter l'insulte à la face de populations, qui, tout en étant profondément attachées à leur patrie, restent religieusement fidèles aux coutumes, à la langue et aux traditions, qui avaient fait la force et la gloire de leurs aïeux.

Je regrette, Messieurs, de devoir terminer cette rapide revue, par une critique un peu vive, peut-être, mais il me semble que je ne pouvais laisser passer sans protester les allégations renfermées dans le travail que je viens de vous signaler.

Anvers, 29 mars 1896.

Le Secrétaire et bibliothécaire,
FERNAND DONNET.

Les Anversois aux Canaries.

Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter quelques mots au rapport que vous venez d'entendre. La situation faite à M. Donnet, appelé par l'Académie à fournir, à chaque séance, non seulement un résumé des ouvrages les plus importants parvenus à la bibliothèque, mais encore à formuler son appréciation sur leur valeur scientifique; ne lui permet pas de nous entretenir de ses œuvres. Elles sont nombreuses cependant et, parmi celles qu'il a publiées l'an dernier, il en est une, d'intérêt national, qu'il serait impardonnable de ne pas signaler à votre attention. Je veux parler de l'*Histoire de l'établissement des Anversois aux Canaries au XVIe siècle.* Ces petites îles, au sol fertile, perdues dans les immensités océaniques, là-bas au loin, vers la côte d'Afrique, avaient un moment fixé l'attention, lorsqu'en 1401, l'aventurier normand, Jean de Béthencourt, en entreprit la conquête sous le fallacieux prétexte de convertir les Canariens à la foi catholique; mais, en réalité, dans le seul but de s'enrichir. L'Espagne soutint cette expédition qui eut naturellement pour premier résultat l'extermination de la population indigène, les Guanches. Des colons flamands vinrent combler les vides, mais ils ne tardèrent guère, nous dit M. Donnet, à se fondre avec les Espagnols devenus maîtres de l'Archipel. Les Açores, possession portugaise voisine des Canaries, reçurent, vers la même époque, bon nombre de gens de Flandre. Cette émigration donna naissance entre la Belgique et les îles africaines, riches en sucre et en vin, à un commerce d'échange assez suivi. Un document de 1508 constate, pour la première fois, l'entrée, dans le port d'Anvers, de deux navires venant des Canaries.

Ces prolégomènes historiques exposés, M. Donnet entre en plein dans son sujet en nous retraçant, tout d'abord, les péripéties d'un voyage des Canaries à Anvers effectué, en 1576, par un nommé Cornélis de Ruytere, rentrant dans sa ville natale.

L'auteur fait ensuite justice de la fable d'après laquelle l'Anversois, Paul van Dale, aurait été le Seigneur des îles Canaries au XVIe siècle. Cette prétendue seigneurie consistait tout simplement en l'exploitation de deux vastes plantations acquises par van Dale de son beau-fils Melchior Groenenborch. Ce dernier les tenait de son père, Jacob, commerçant colonais établi à Anvers, qui en avait été le créateur.

Par suite des exploitations agricoles et des comptoirs possédés par quelques familles d'Anvers, surtout à Las Palmas, un commerce assez actif s'établit bientôt entre le port belge et les îles au sucre. M. Donnet nous fait l'historique de ces exploitations et de ce commerce, ce qui l'amène à citer les noms de quelques Belges et à compléter tous ces renseignements par l'établissement des généalogies des familles van Dale, de Lannoy, van Ghemert, van Vlierden, van Groenenberghe qui toutes eurent des intérêts aux Canaries et y furent plus ou moins longtemps représentées par quelques-uns de leurs membres.

La partie généalogique est peut-être un peu longue, mais les nombreuses erreurs rectifiées par M. Donnet en prouvent toute l'utilité et confirment l'impression, acquise dès les premières pages, que le travail de notre confrère est le fruit de sérieuses et consciencieuses recherches, qui lui ont permis de faire la lumière là où il n'y avait qu'obscurité et erreur.

C'est vraiment une belle et bonne œuvre dont l'un des mérites est de venir détruire la légende de la répulsion des Belges pour toute entreprise coloniale et de leur peu d'empressement d'aller au loin tenter la fortune. A ce point de vue la publication de l'*Histoire de l'établissement des Anversois aux Canaries* est toute d'actualité.

Le Président,
A. DE WITTE.

Discours inaugural de M. Alph. de WITTE

Président annuel pour l'exercice 1896.

Le développement de la Science Numismatique

EN BELGIQUE, 1830-1895.

Messieurs,

Lorsqu'il y a quelque huit ans, je fus admis, — simple collectionneur de monnaies — à siéger parmi vous, je ne m'attendais certes pas à l'honneur qui m'échoit aujourd'hui.

Cet honneur, je l'apprécie hautement. J'y suis d'autant plus sensible, que c'est à l'amitié des uns, à la bienveillance de tous que je dois d'occuper la place où brillèrent, pendant plus d'un demi-siècle, tant d'historiens distingués, d'archéologues, d'artistes, élite de la science belge, et où, pour ma part, j'ai connu MM. Hymans, Génard, Ruelens, Cogels, Henne, Wauwermans, Henrard, Blomme et, enfin, mon prédécesseur immédiat, le tant aimable M. Goemaere, dont les brillantes qualités littéraires se sont affirmées, une fois de plus, dans ces études si justement appréciées : *L'ostracisme chez les Grecs* et *Le Christ dans l'Art*.

Par votre compétence à diriger les débats, par votre dévoûment de tous les instants, par votre science si sûre, par vos écrits où abondent les idées nouvelles, vous avez rendu difficiles, à votre successeur, cher M. Goemaere, les fonctions de Président de l'Académie d'Archéologie de Belgique. C'est en me remémorant tout ce que vous avez fait pour notre Compagnie, que m'apparait, d'autant plus grande, mon incompétence à vous remplacer.

Aussi, Messieurs, n'ai-je pas la vanité de supposer que c'est à mon mérite personnel, à la valeur de mes travaux, que je dois vos suffrages. Loin de moi cette pensée ! Permettez-moi cependant de croire que ce n'est pas uniquement à votre bienveillance, qu'il me sera donné, cette année, de présider vos réunions. Vos votes ont eu une portée plus élevée : ils sont un hommage rendu à la Numismatique dont je

suis un des rares représentants parmi vous. Ils sont, en un mot, une précieuse affirmation de la haute estime en laquelle vous tenez justement une science dont la connaissance, tout au moins superficielle, s'impose, chaque jour davantage, à l'historien comme au géographe, à l'archéologue comme à l'économiste.

Il semble, dès lors, tout à fait en situation de faire de la Numismatique le sujet de ma causerie. Je vais donc essayer de vous exposer, dans ses grandes lignes, l'histoire du développement de cette science en Belgique. Je serai bref, d'ailleurs, et pour ne pas abuser de votre patience, je ne remonterai pas au delà du siècle.

Lorsqu'en 1833, l'illustre proscrit polonais, Joachim Lelewel, vint chercher dans la jeune Belgique, une liberté qu'il ne pouvait plus espérer voir régner dans sa patrie, la bibliothèque d'un numismate belge n'était certes pas encombrante. En dehors des ouvrages trop vantés du jurisconsulte Gérard van Loon et du peintre François van Mieris, pour lesquels les médailles et les jetons étaient de simples prétextes à illustrations, elle ne comprenait guère, qu'un mémoire, excellent pour l'époque, du Jésuite Ghesquière, traitant des monnaies belgiques; d'un consciencieux travail de l'Archiviste de l'abbaye de Tongerloo, Heylen, sur les ateliers monétaires des anciennes provinces des Pays-Bas; des *Recherches sur les monnaies frappées dans les provinces des Pays-Bas, au nom et armes des ducs de la maison de Bourgogne, comtes de Flandre*, par l'académicien Georges-Joseph Gérard; d'une brève *Description de médailles et jetons relatifs à l'histoire belgique, frappés pendant le XVIIIe siècle, dans les Pays-Bas autrichiens*, par l'ancien pensionnaire Rapsaet; d'une notice, fort incomplète, sur l'*Histoire Métallique de la Révolution belge de 1830*, par un certain M. Le Bègue; enfin, d'un mauvais catalogue des monnaies des Évêques de Liége, que son auteur, le comte de Renesse-Breidbach, qualifiait pompeusement du titre d'*Histoire numismatique de l'Évêché et principauté de Liége, depuis les temps les plus reculés, jusqu'à la réunion de ce pays à la République française.*

Si, à cette époque, les livres sont rares, les collectionneurs sont relativement nombreux, peut-être bien à cause de la facilité qu'ils trouvaient à satisfaire leur passion, grâce aux médailles et aux jetons que la Révolution belge de 1830 venait de répandre, en masse, dans le public.

Telle était la situation lorsqu'en 1835, parut la *Numismatique du moyen âge* de **Joachim Lelewel.**

L'auteur y trace, avec une étonnante lucidité, dans un langage bizarrement imagé, l'histoire de la monnaie depuis la chute de l'Empire Romain d'Occident, jusqu'à l'introduction du Gros Tournois ; et fixe, pour la première fois, la célèbre loi de la filiation des types, base fondamentale de toute classification monétaire raisonnée.

Cinq ans plus tard, Lelewel livrait au monde de la médaille, son *type Gaulois ou Celtique*, qui fait encore autorité aujourd'hui.

Voilà la numismatique médiévale créée!

Désormais, plus d'hésitations, de tâtonnements. Le chercheur, éclairé par le brillant génie de Lelewel, aperçoit devant lui la voie à suivre, les obstacles à vaincre, le but à atteindre.

Du coup, la numismatique est devenue une science ; le collectionneur se transforme en numismate, une noble émulation s'empare de tous.

Ne faut-il pas répondre à l'appel de l'éminent Polonais, lorsqu'il écrit, dans sa *Numismatique du moyen âge* : « La numismatique des » Pays-Bas infiniment riche dans certaines époques, sensiblement » privée des monuments dans les autres, mérite d'être particulière- » ment étudiée et approfondie par les hommes du pays, qui possèdent » des collections nombreuses, qui ont le moyen de les approcher, et » qui sont forts de leur connaissance et de leur expérience. »

Les amateurs, jusqu'alors isolés les uns des autres, jaloux des trésors amassés au prix de mille peines, se rapprochent enfin, se groupent, se communiquent leurs découvertes, se font part de leurs projets, de leurs espérances; et, un beau jour, le 4 juillet 1841, chez M. Louis De Coster, bourgmestre d'Héverlé, près de Louvain, à la fin d'un joyeux banquet, « inter pocula et scyphos », quelques amis décidèrent la création d'une Société de Numismatique et la publication d'une Revue.

Ce que cette Société est devenue, chacun le sait ; un des membres de l'Académie d'Archéologie, M. le vicomte B. de Jonghe, la préside brillamment aujourd'hui.

Quant à la Revue, elle en est à son 52e volume de 600 pages. Cette simple constatation est le plus bel éloge que l'on puisse faire de la vitalité de cette publication, actuellement répandue dans le monde entier.

Deux ans après la réunion d'Héverlé, le 15 mars 1843, l'Académie

d'Archéologie de Belgique, définitivement constituée, indiquait, comme objet essentiel de ses études, non seulement l'Archéologie l'Héraldique et l'Histoire, mais encore la NUMISMATIQUE.

Dès lors, l'avenir peut être envisagé sans crainte. La période de gestation prend fin, et l'ère des productions s'ouvre pour les numismates belges.

Au nombre des érudits qui poussent à l'étude des monnaies nationales, prennent rang, tout d'abord, MM. C. P. Serrure et L. De Coster, ainsi que deux membres de notre Académie: MM. R. Chalon et C. Piot.

Constant-Philippe Serrure, né à Anvers, le 22 septembre 1805, mourut à Moortzeele-lez-Gand, le 6 avril 1872. Professeur d'histoire à l'Université de Gand, C. P. Serrure fut, avant tout, un passionné collectionneur et un érudit bibliophile. Il publia, en 1847, une: *Notice sur le cabinet monétaire de S. A. le Prince de Ligne*, sorte de catalogue raisonné qui doit, à une introduction fort bien conçue, d'être, de nos jours encore, d'une consultation *utile*, pour quiconque veut, à peu de frais, se faire une idée d'ensemble du monnayage belge.

Pierre-Alphonse-Louis De Coster, naquit à Héverlé en 1800. Il avait 79 ans lorsqu'il mourut à Cobeyge, petit village de la pittoresque province de Namur, où il s'était retiré pour finir ses jours, dans le calme. Puissante nature, doué d'une activité sans cesse en éveil, De Coster fut le Christophe Colomb de la numismatique Belge. Ce qu'il découvrit de pièces nouvelles, est vraiment incroyable. Absorbé par ses occupations d'expert en médailles, il laissa, la plupart du temps, aux autres le plaisir de faire connaître ses découvertes. Ses écrits sont peu nombreux, mais tous ont leur importance, leur raison d'être.

La polémique victorieuse qu'il soutint contre M. de Longpérier, au sujet des deniers de Charlemagne, au monogramme accompagné de la légende: CARLVS REX FR, est restée célèbre et son étude sur une trouvaille de monnaies du XIe siècle, faite à Maestricht vers 1856, marque une étape dans les progrès de la science numismatique, en notre pays, car ce travail vient, enfin, jeter quelque lumière sur les débuts du monnayage féodal dans l'Est de la Belgique.

M. Charles Piot, aujourd'hui Archiviste général du Royaume, est, non seulement un archiviste éminent, un savant historien; mais encore un esprit aussi vif que perspicace. M. Piot aime à s'attaquer

aux énigmes, et recherche la difficulté peut-être, tout simplement, parce que c'est pour lui un jeu de la vaincre.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si les préférences du savant académicien furent toujours pour la numismatique, à multiples problèmes, du haut moyen âge. Nous lui devons la découverte du fait de l'imitation des sceaux sur les monnaies, observation précieuse qui facilita beaucoup le classement des mailles anépigraphes frappées aux XIIe et XIIIe siècles, par nos comtes et certaines communes flamandes et brabançonnes.

La numismatique nationale s'établit ainsi sur des bases de plus en plus solides, sur des données de plus en plus précises et positives.

Renier Chalon, de Mons, que la mort est venue nous enlever, le 28 février 1889, à l'âge d'environ 88 ans, (on vit vieux parmi les numismates) présida pendant près d'une quarantaine d'années aux destinées de la Société Royale de numismatique. Jamais plume plus féconde ne fut mise au service d'une science. Les articles de M. Chalon se comptent par centaines ; nous nous bornerons à citer les *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* (1848) et les *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur* (1860). Ce qui distingue surtout ces travaux, c'est la bonne intelligence du plan, c'est la clarté de l'exposition ; aussi les *Recherches* ont-elles servi de modèle à la plupart des monographies provinciales, non seulement en Belgique, mais encore à l'étranger.

La science chez Chalon n'excluait pas la gaîté, voire même la gauloiserie ; il avait la plaisanterie courante. Qui ne se souvient du fameux catalogue du Comte de Fortsas qui procura tant d'émotions variées aux bibliophiles du temps ?

Ses facéties numismatiques ne se comptent plus. Il suffira de rappeler les jetons de l'Ordre pantagruélique des Agathopèdes, qui offrent, sur une de leurs faces, le nom adopté par l'initié, et, sur l'autre, dans toute sa beauté massive, l'animal, l'ange cher à Monselet. A l'époque où Napoléon III s'occupait de l'Histoire des campagnes de César, en Gaule, Chalon faillit s'attirer les foudres du Gouvernement Impérial, pour avoir créé de toute pièce (c'est le cas de le dire) un chef Gaulois nouveau, le Roi Tojacrix (1).

(1) Nom, écrit en rétrograde, d'un de ses collègues en numismatique, le chanoine Cajot.

Chalon fut, parfois, lui aussi, l'objet de la verve satirique de ses confrères. Un jeton nous montre le jovial académicien, sous la forme d'un long chat maigre, fuyant, de toute sa vitesse, la vindicte des victimes de ses mystifications. — On le voit, il y a une trentaine d'années, on avait le rire facile en Belgique.

Au professeur Serrure, à De Coster, à Chalon, à Piot, à **Verachter**, l'ancien archiviste de la Ville d'Anvers qui, sous le titre de : *Documens pour servir à l'histoire monétaire des Pays-Bas*, publia, de 1840 à 1845, une suite de fascicules du plus vif intérêt; à ces vaillants combattants de la première heure, parmi lesquels on peut encore citer **François Den Duyts**, vint bientôt s'adjoindre une vraie pléiade d'érudits de réelle valeur.

C'est tout d'abord, l'ancien élève de Lelewel, M. **Camille Picqué**, l'actif conservateur actuel du Cabinet des Médailles, dont le style brillamment coloré et les vastes connaissances d'encyclopédiste, frappent surtout le lecteur, dans la *Numismatique* de la Patria Belgica, et, plus encore, dans les *Médaillons et médailles des anciennes provinces belges*.

Puis viennent M. **Perreau**, qui s'attaque, de préférence, aux seigneuriales du Limbourg; M. **Vanden Broeck**, aux efforts patients duquel on doit la connaissance de la superbe série des jetons des trésoriers de la Ville de Bruxelles; M. **Pinchart**, l'historien des graveurs en médailles et des tailleurs de coins monétaires; l'ingénieur **Guioth**, dont les travaux eurent pour objet les médailles émises en Belgique, de 1830 à 1856; M. **Gaillard**, qu'une mort prématurée empêcha de terminer ses *Recherches sur les Monnaies des Comtes de Flandre;* le lieutenant colonel **Mailliet** qui catalogua les monnaies obsidionales et de nécessité; M. **de Schodt**, le promoteur, chez nous, des études mérelliques; le général **Cocheteux** qui fit de la Stathmétique monétaire, l'objet de ses recherches de prédilection; le docteur **Dugniolle** auteur de la *Description des jetons des anciennes 17 provinces des Pays-Bas;* enfin, M. **Constant-Antoine Serrure**, auquel les numismatiques flamande et gauloise doivent d'intéressantes découvertes, et dont l'inépuisable imagination ne reste jamais à court devant une monnaie d'attribution difficile. Rappelons encore la fort exacte *Histoire de l'Hôtel des Monnaies d'Anvers*, de M. **Génard**, mémoire couronné, en 1872, par l'Académie d'archéologie et constatons, avec fierté, la place d'honneur

occupée par la numismatique à l'Exposition organisée, à Anvers, par la Société Royale pour l'encouragement des Beaux-Arts (1866-67) et, grâce à l'initiative de M. vanden Broeck, à l'Exposition rétrospective de Bruxelles, en 1880.

La numismatique ne prête plus à rire; les numismates ne sont plus, même aux yeux du vulgaire, des êtres d'une essence spéciale, maniaques d'un autre âge, qui se disputent, à prix d'or, la possession de quelques antiques rondelles de métal. On commence à considérer, avec un certain respect, ces vieux sous sur lesquels s'étalent, en traits presqu'ineffaçables, les fastes historiques de la patrie; ces médailles massives, vivants témoignages de l'art flamand; ces jetons qui nous ont conservé le souvenir de tant d'événements divers; ces méreaux, ces médailles religieuses qui nous révèlent si bien le caractère et les mœurs de nos ancêtres.

L'action continue sur le public, des écrits des numismates belges, porte enfin ses fruits! Quel progrès depuis 1830, et combien long le chemin parcouru!

Alors, qu'à l'époque de Lelewel, il n'existait guère d'autres cabinets publics que ceux de l'Université de Gand et de la Ville de Bruxelles, nous voyons maintenant former des suites métalliques, non seulement par l'État Belge; mais encore par les Villes de Bruges, d'Ypres, d'Anvers, de Liége de Tournai; par les collèges religieux de St.-Trond, de Namur, de Gand; par les Sociétés archéologiques de Namur, d'Arlon, de Charleroi.

Les collectionneurs sont devenus légion. On en rencontre partout, dans les villes comme dans les campagnes. La numismatique a pris pied dans les mœurs de toute une classe de la société. Il est permis désormais d'avoir foi dans le succès final. Ce qui se passe actuellement, dans notre pays, nous en donne la pleine assurance.

Vous allez, d'ailleurs, pouvoir en juger, car me voici arrivé, Messieurs, à la période contemporaine de l'histoire de la Numismatique en Belgique. Un fait domine cette période: le succès éclatant du 1er Congrès international de Numismatique. Il se tint à Bruxelles, en 1891, sous la direction de la Société Royale de Numismatique de Belgique, qui fêtait, cette année, le cinquantenaire de sa fondation.

Mgr. le chanoine baron F. Bethune, le dernier membre fondateur de la Compagnie, présidait, avec le vicomte B. de Jonghe, à ces assises

scientifiques. Cette réunion mémorable, où les savants de tous les pays prirent contact, eut pour premier résultat de mettre partout à l'ordre du jour les études monétaires. Dans toute l'Europe, et même en Amérique, une active tendance à propager le goût de la numismatique se manifeste. L'ouverture de concours, la création de Musées scolaires, de cours publics, la publication de divers traités élémentaires, l'institution de sociétés numismatiques en Hollande, en Autriche, en Danemarck, en Italie, dans la République Argentine nous donnent la preuve de la puissance de ce mouvement scientifique, du plus heureux augure.

Le groupe des Numismates Belges, de son côté, s'est augmenté de nombreuses recrues, s'est fortifié d'éléments sérieux. A sa tête, marche un vrai savant, le Baron **de Chestret de Haneffe,** portant haut sa belle *Histoire numismatique de la Principauté de Liége*, ouvrage magistral, qui valut à son auteur de remplacer le regretté Chalon à l'Académie Royale de Belgique. Après lui, nous voyons s'avancer le dévoué Président de la Société Royale de Numismatique, le Vicomte **B. de Jonghe**, écrivain des plus actifs et des plus consciencieux; le Baron **Jean Bethune** qui a consacré un bon et beau livre aux méreaux des familles Brugeoises; M. **Frédéric Alvin,** attaché au cabinet des médailles de l'État, jeune érudit plein d'avenir, que de nombreux articles ont déjà avantageusement fait connaître; nos savants confrères MM. **Bamps et Naveau**; M. **R. Serrure,** Directeur du *Bulletin de Numismatique*, à qui l'on doit divers travaux de longue haleine et qui, tout récemment, nous a dotés d'un *Essai de Numismatique Luxembourgeoise*, **M. Cumont**, enfin, auteur apprécié de la *Bibliographie de la Numismatique belge.*

Quoiqu'il soit peu séant de parler de ses écrits, la crainte d'être taxé d'ingratitude me décide, Messieurs, à constater que, sur l'obligeant rapport de MM. Cogels et Goovaerts, l'Académie d'archéologie de Belgique a bien voulu accorder à mon *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant*, la précieuse publicité de ses *Annales*, si hautement appréciées du monde savant.

Permettez-moi, mes chers confrères, de saisir cette occasion de vous en exprimer publiquement, toute ma reconnaissance.

Note additionnelle.

Messieurs, c'est avec la plus grande sincérité que j'exprime ici à M. le Président, les vifs regrets que nous cause son absence.

Le discours dont ma lecture n'a pu vous donner qu'un faible aperçu, est bourré de faits intéressants; il est, pour les non-initiés, une véritable introduction à la science numismatique. Mais pourquoi faut-il que les savants abusent de la modestie ? Il nous appartient de remédier à ce mal et de remettre les choses en leur vraie place. Notre cher Président est un numismate autorisé et fécond ; ses écrits, marqués au coin de l'authenticité la plus absolue, font époque dans l'histoire des découvertes numismatiques, et sans parler du colossal ouvrage, que vous appréciez tous, et qui paraît en ce moment dans une édition spéciale des annales de l'Académie d'archéologie, je me ferais un vrai scrupule de ne pas vous citer :

1° Le supplément aux recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut.

2° Le congrès monétaire international de Bruges.

3° Les nombreux articles publiés dans la revue Belge de numismatique.

4° Un Triens inédit du monétaire Theudegisilus.

5° Les mites d'Utrecht frappés sous Charles V, à Anvers.

6° Poids des marchands des anciennes provinces de Belgique, etc., etc., etc.

Je crois donc pouvoir, MM., parler au nom de l'Académie toute entière, en remerciant M. A. de Witte de la précieuse collaboration qu'il veut bien nous accorder et en le félicitant de l'ardeur, du zèle et de la science qu'il déploie à faire partager à ses contemporains les jouissances artistiques que procure la science dont il est le vaillant et érudit champion.

Le Vice-Président,
B^n^ DE VINCK DE WINNEZEELE.

ALPHONSE BALAT.

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

Alphonse Balat naquit à Namur en 1818; son père, qui était marbrier, habitait au bord de la Meuse, sur ce quai plein de soleil et de bruyante gaîté que les édiles namurois du XVIIe siècle baptisèrent, dans leur manie de latinisation, du nom de *Rempart ad aquam*.

Tout en jouant avec les enfants de son âge devant la maison paternelle le jeune Balat pouvait admirer les contours gracieux des montagnes de la Meuse qui vont se perdre à l'horizon. La recherche constante du beau et de la pureté de la ligne, qui fut le caractère saillant du talent de l'artiste avait son germe, peut-être, dans les premières impressions de son enfance. C'est à ses jeunes années qu'on peut faire remonter aussi cette forte empreinte de l'esprit namurois qui, après un demi-siècle, se répandait encore dans les réunions intimes en des historiettes pleines d'humour et parfois de gauloiserie.

Après avoir suivi pendant quelques années la classe d'architecture à l'académie de peinture de sa ville natale il partit pour Anvers, où ses progrès furent rapides. Ses cours terminés il séjourna quelque temps à Paris, et rentra dans sa famille en 1842.

Place de guerre, sans industrie, sans commerce, Namur ne pouvait offrir qu'un terrain ingrat aux jeunes artistes. Si dans la première moitié du XVIIIe siècle on avait vu s'élever dans ses murs quelques maisons dont les façades, en pierres de taille, dénotaient un sentiment artistique assez développé, ce mouvement s'éteignit rapidement et on ne trouve plus de traces d'une conception artistique dans les années qui suivirent.

A peine de retour, Balat fit partie de cette réunion d'hommes qui, attristés de voir les vieux monuments de la province livrés à la destruction et les œuvres d'art des églises vendues aux brocanteurs, résolurent de créer une société d'archéologie dans le but d'enrayer le mal, ce qui, hélas, ne devait être qu'une illusion, du moins en partie. En 1845 la Société archéologique de Namur publiait des statuts, dont cinquante ans d'expérience ont reconnu les sages dispositions. Dans les loisirs que laissait l'exécution des travaux qui lui étaient confiés

par des particuliers, Balat se plaisait à dessiner les pierres tombales, les fonts baptismaux, les gibets, les insignes de corporation de métier, une charmante adaptation à un tombeau monumental de la clôture renaissance du curieux baptistère de Malonne, etc. Un album renfermant de nombreux croquis qu'il fit à cette époque est conservé dans la bibliothèque de la Société archéologique de Namur; on y remarque un crayon facile, élégant en même temps que fidèle. Balat aimait à rappeler qu'il avait été un des fondateurs de la Société archéologique de sa ville natale; jusqu'à la fin de sa vie il s'intéressa à ses travaux, applaudissant à ses succès.

Le jeune artiste sentit bientôt qu'un chef-lieu de province était un théâtre trop étroit pour le développement de ses aspirations, et, en 1846, il alla se fixer définitivement à Bruxelles.

La sûreté de son goût, les ressources de son talent le firent rechercher, dès cette époque, par l'aristocratie; celle-ci l'employa pour la reconstruction de nombreux châteaux dans le pays wallon; les plus connus sont: les châteaux d'Hardennes au Roi, celui de Presles dans le Hainaut, de Mirwart dans les Ardennes, etc. De cette époque date son voyage en Italie; la vue des monuments de l'Antiquité et des belles œuvres de la Renaissance firent sur son esprit une impression dont l'empreinte ne s'effaça plus.

A son retour en Belgique une occasion se présenta qui devait lancer Balat par un coup d'éclat auquel un architecte, au début de sa carrière, peut rarement aspirer. On était en 1848, au moment où une violente tourmente sévissait dans un pays voisin, le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles avait résolu de donner une grande fête au Roi et à la famille royale dans le Marché de la Madeleine, qui venait d'être terminé par l'architecte Cluysenaer.

Le projet de décoration proposé par Balat fut adopté, et cette froide construction, à ossature en fer, fut transformée en une salle d'un style oriental des plus élégants. Le succès fut grand, et le lendemain de la fête le nom du jeune architecte, auteur de la féerie, était dans toutes les bouches.

En 1851, Balat fut chargé par le Cercle artistique de la décoration du jardin du Palais ducal pour la fête nationale qui y fut donnée au mois de septembre. Les journaux du temps en parlèrent longuement et avec les plus grands éloges. De cette année date la répu-

tation incontestée du mérite de Balat; il avait alors trente-trois ans.

En 1852, il est nommé architecte du Duc de Brabant, depuis Léopold II. L'Académie royale de Belgique le reçoit en qualité de membre correspondant en janvier 1853, et comme membre titulaire en janvier 1862, après la mort de l'architecte Renard, de Tournai. L'année suivante, 18 août 1863, il est élu membre effectif de l'Académie des Beaux-Arts, à Anvers.

Balat était alors en pleine maturité de son talent, aussi les années qui s'étendent de 1862 à 1871 furent-elles ses plus fécondes. Chargé par le roi de la reconstruction du palais de Bruxelles, il commença par la partie qui s'étend du côté du jardin. Le caractère monumental et sobre appliqué à cette partie de l'édifice fait vivement regretter qu'il n'ait pu achever cette construction importante dont la façade du côté du Parc eut donné à la place des Palais un caractère de majesté qui lui fait entièrement défaut. A l'intérieur de l'édifice les parties reconstruites par Balat sont: Le grand escalier, celui des princes étrangers et leurs appartements qu'il relia à la galerie des fêtes par une serre, la salle de bal, la salle à manger, la galerie de tableaux et quelques modifications aux appartements royaux. Le grand escalier de marbre blanc avec sa balustrade et ses torchères est célèbre par sa belle disposition; l'architecte y a adopté un style Louis XIV très pur et sobre d'ornements. De toutes les salles du palais celle à dîner est la seule qui fut entièrement terminée ; sa décoration consiste en lambris de marbre vert, en tentures grenat et en un plafond dont les ornements sont dorés avec sobriété et goût.

En même temps Balat dirigeait des travaux pour le roi à Ciergnon, et construisait, à Bruxelles, l'hôtel bien connu du marquis d'Assche.

Les artistes se plaignaient depuis longtemps du manque de locaux convenables dans la capitale pour les expositions de leurs œuvres. Balat, de son côté, se préoccupait de l'urgence de construire un palais des beaux-arts digne de la Belgique, il fit même de cette question le sujet du discours qu'il prononça à la séance de l'Académie royale de Belgique, du 30 septembre 1875. L'année suivante le Gouvernement se décida enfin à faire droit à ces justes réclamations en ordonnant l'érection d'un palais des beaux-arts, rue de la Régence, sur les plans proposés par l'éminent architecte. Malgré les conditions défavorables imposées par l'emplacement et par les exigences multiples du pro-

gramme, Balat sut donner satisfaction aux plus légitimes espérances par la bonne disposition des vastes locaux, dans lesquels la lumière était largement distribuée. La façade, inspirée par l'art grec de la plus belle époque, frappe par la simplicité de ses lignes, sa parfaite ordonnance et ce grand air de distinction propre aux monuments de cette époque.

En 1880, sa Majesté Léopold II confia à Balat les travaux de restauration et d'embellissement au château royal de Laeken ; alors furent exécutés le jardin d'hiver et les serres, et, quelques années plus tard, l'église en fer. Dans ces différents édifices, Balat sut plier avec plein succès, les lois architectoniques aux nécessités des constructions en fer.

Lors de la séance publique de l'Académie royale de Belgique du 30 octobre 1881 Balat, déjà atteint par la maladie de la moëlle épinière qui lui rendait toute locomotion extrêmement pénible, pria le secrétaire, M. Liagre, de lire le discours qu'il avait préparé sur la crise artistique: il y manifeste le regret que les villes et le Gouvernement n'encouragent plus la peinture monumentale qui est l'expression la plus haute de l'art; aussi dit Balat, à mesure que les grandes pages se font plus rares dans les expositions nous voyons baisser le niveau général de l'art; les grands efforts cessent, nous assistons à l'invasion des productions hâtives, nous sommes sous le règne de l'à-peu-près. Il cite la France qui sait faire de grands sacrifices pour décorer de peintures les murs de ses nouveaux édifices. Il parle enfin du projet de Panthéon à élever aux gloires de la Belgique et du programme par lequel il serait fait appel à tous les artistes pour la décoration du monument. Balat espérait trouver dans son exécution une occasion de réveil pour notre école ; malheureusement ce projet, qui occupa l'attention de l'Académie, n'a pas été réalisé jusqu'à ce jour.

Un des ses derniers travaux fut la reconstruction, en 1891, du château royal de Laeken, qui venait d'être détruit par un incendie. L'exécution dut en être confiée aux architectes des bâtiments civils en raison de l'état de santé de l'éminent architecte.

Balat ne rechercha jamais les honneurs ni les distinctions; il était modeste dans la meilleure acception du mot, mettant ses connaissances et ses conseils à la disposition de tous, mais surtout de jeunes gens.

Doué d'une grande activité il fréquentait assidûment les séances des Commissions dont il faisait partie; il parlait peu, savait écouter, mais lorsqu'à la fin d'une discussion il émettait son opinion, celle-ci était toujours d'un grand poids. C'est ainsi qu'on le voyait dans les réunions de la Commission royale des Monuments dont il était le vice-président, à la Commission directrice des Musées royaux de sculpture et de peinture, aux Arts décoratifs, à la Commission du Musée des échanges dont il avait été le créateur avec le directeur des beaux-arts, Jean Rousseau; prenant encore une part non moins active aux délibérations de la Commission des prix de Rome, où ses avis étaient très écoutés. Balat avait le sentiment artistique très développé; il conserva toujours un culte profond pour les classiques de l'art, bien qu'étant aussi très moderniste. De là venait chez lui la pureté du goût et la sûreté du coup d'œil.

Notre éminent architecte était grand officier de l'Ordre de Léopold depuis 1880 et commandeur de l'Ordre du Christ de Portugal. Les corps savants étrangers lui avaient ouvert leurs portes, il était: membre correspondant de l'Institut de France, de l'Académie des beaux-arts de Berlin, de l'Académie royale de Belgique et de l'Académie des beaux-arts d'Anvers.

Balat est mort le 16 septembre 1895, à l'âge de 77 ans. Depuis de longues années il supportait, avec une résignation stoïque, une terrible maladie de la moëlle épinière qui lui rendait la marche impossible.

A. Bequet.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 1896.

Présidence de M. le baron DE VINCK DE WINNEZEELE, Vice-Président.

Sont présents: MM. le baron de Vinck de Winnezeele, *vice-président;* Donnet, *secrétaire;* Theunissens, *trésorier;* Goemaere, lieutenant général Wauwermans, Cogels, chanoine van Caster, Hymans et Blomme.

La séance est ouverte à 1 heure sous la Présidence de M. le baron de Vinck de Winnezeele, vice-président.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Les candidatures de huit membres correspondants regnicoles ayant été régulièrement présentées, sont successivement discutées et seront inscrites sur la liste qui servira lors du vote de la prochaine séance.

Toutes les candidatures proposées pour les quatre places de membres correspondants regnicoles éventuellement vacantes, sont appuyées.

Il est ensuite procédé à la présentation de diverses candidatures de membres correspondants étrangers.

Sont successivement nommés :

MM. L. Pastor, professeur à l'Université d'Insbruck.
chevalier von Arneth, archiviste général à Vienne.
Roger Vallentin, receveur des domaines à St.-Peray.
Jules Finot, archiviste du département du Nord, à Lille.
W. Bode, conservateur du Musée de Berlin.
Angelo de Gubernatis, professeur à l'Université de Rome.
Lessing, directeur du Musée d'antiquités de Berlin.
comte de Valencia, directeur de l'Armeria real à Madrid.
Henri Cons, professeur à la faculté des lettres à Lille.
Henri Hagenmeyer, historien à Ziegelhausen.
Dr Bredius, conservateur du musée de La Haye.

La séance est levée à 1 h. 45.

Pour le Président :
Le Vice-Président,
BARON DE VINCK DE WINNEZEELE.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 1896.

Présidence de M. le baron DE VINCK DE WINNEZEELE, Vice-Président.

Présents: MM. le baron de Vinck de Winnezeele, *vice-président;* Donnet, *secrétaire;* Theunissens, *trésorier;* Goemaere, lieutenant général Wauwermans, Cogels, chanoine van Caster, Hymans, et Blomme, membres titulaires; Tahon, chanoine van den Gheyn, de Vriendt, Bilmeyer, van der Ouderaa, de Raadt, de Behault de Dornon, Van Wint et vicomte de Jonghe, membres correspondants regnicoles, et M. le consul général Lopès, membre correspondant étranger.

Se sont excusés: MM. de Witte, président; comte van der Straten-Ponthoz, Errera, Geudens, comte de Ghellynck d'Elseghem et van Bastelaer.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé après quelques légères modifications.

M. le président annonce le décès de MM. Alphonse Le Roy et Louis De Backer membres correspondants étrangers, et en quelques mots fait l'éloge des défunts.

M. Bilmeyer annonce que les anciens élèves du regretté M. Baeckelmans ont réuni en une brochure tous les renseignements qu'ils ont pu se procurer sur la vie, la mort et les obsèques de leur maître. Ce travail sera précédé d'une introduction due à la plume de M. le président Smekens. M. Bilmeyer propose l'insertion de ce travail dans le bulletin à titre d'article nécrologique.

M. Hymans trouve que l'Académie ne peut accueillir dans ses publications que des œuvres absolument originales. La compagnie adopte cette manière de voir.

M. Donnet rend compte des propositions faites par le comité de restauration des façades; il demande que l'Académie, revenant sur son vote précédent, accorde un subside de 100 frs., et qu'elle autorise ses délégués à voter les propositions du comité. Celui-ci propose d'élargir son programme, et de s'occuper également d'art appliqué à la rue. Ce but serait atteint par le travail du comité local entièrement indépendant de la Société bruxelloise, quitte à soutenir celle-ci dans les questions d'intérêt national ou général.

Ces propositions sont vigoureusement appuyées par M. Bilmeyer.

M. Hymans préconise également le vote du subside demandé.

M. Goemaere est du même avis; il trouve que si le mouvement artistique est sincère, que la Société bruxelloise ne peut que se réjouir de voir le succès d'un comité local et indépendant à Anvers.

M. Cogels, tout en étant sympathique à l'œuvre, s'oppose vivement au vote du subside, vote qui constituerait un précédent dangereux.

Finalement l'Académie décide d'autoriser ses délégués MM. De Vriendt et Donnet à soutenir et voter les propositions du comité de restauration des façades.

Quant au subside de 100 francs, sous réserve du principe, les membres décident de le parfaire personnellement. Ce montant est immédiatement constitué par les dons des membres présents, et remis à M. le trésorier.

M. Donnet dépose la liste et donne lecture du compte rendu analytique des ouvrages parvenus à la bibliothèque depuis la dernière séance. (Annexes A et B).

M. le baron de Vinck fait part d'une note envoyée par M. le Président dans laquelle il fait rapport sur l'ouvrage intitulé: *Histoire de l'établissement des Anversois aux Canaries*, par M. Fernand Donnet.

M. le vice-président donne lecture du discours inaugural de M. de Witte, intitulé: *Progrès de la science numismatique en Belgique*. Cette intéressante revue rétrospective est vivement applaudie; son impression dans le bulletin est votée.

M. Hymans, en un travail fort étudié et très important s'occupe du peintre Jean de Mabuse, une des figures les plus brillantes de l'art médiéval. Il décrit minutieusement une de ses principales toiles, *l'Adoration des Mages*, aujourd'hui en possession des comtes de Carlisle.

Le texte de cette intéressante communication sera inséré aux Annales. Toutefois le désir est exprimé de voir une reproduction photographique accompagner l'étude, et être reproduite dans les publications de l'Académie.

M. le chanoine van den Gheyn, fait l'historique des négociations qui ont récemment eu lieu entre le collège échevinal de Gand et un amateur étranger pour l'achat de deux plaques des messagers gantois, chefs-d'œuvres d'orfèvrerie du XVe siècle, dus au talent de Corneille

de Bondt. Il s'oppose énergiquement à toute aliénation de ces œuvres d'art historiques, héritage précieux des siècles passés, constituant une partie inaliénable du domaine artistique commun.

Vu l'heure avancée, la lecture du travail de M. de Behault de Dornon est remise à la prochaine séance.

M. le Président Blomme offre à l'Académie un ouvrage du Dr Deneffe, qui s'occupe avec succès de l'histoire des oculistes gallo-romains du IIIe siècle. Il donne quelques détails et complète le travail de l'auteur.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Pour le Président:
Le Vice-Président,
BARON DE VINCK DE WINNEZEELE.

Publications reçues depuis la dernière séance de l'Académie.

1° HOMMAGES :

AXEL J. JACOBSSON. In Necyiam virgilianam studia nonnulla.
ID. Ausgrabungen auf Kalaureia.
Dr DENEFFE. Les oculistes gallo-romains au IIIe siècle.
Vte B. DE JONGHE. Monnaies contremarquées à Ypres.
ALPH. DE WITTE. Recherches numismatiques.
GEORGES CUMONT. Pièces rares ou inédites.
EDM. GEUDENS. Le magistrat d'Anvers et la représentation proportionnelle, au XVIIe siècle.
LÉON NAVEAU. Une médaille liégeoise inédite.
ALPHONSE GOOVAERTS Une femme bourgmestre d'une ville belge au XVIIIe siècle.
FERNAND DONNET. Compte rendu analytique. Décembre 1895.
ID. Idem. février 1896.
HERMAN VAN DUYSE. Le Goedendag.
J. TH. DE RAADT. Encore un mot à propos du Goedendag.
Comte DE MARSY. Quelques publications françaises récentes.

Comte DE MARSY. Congrès archéologique de Clermont Ferrand. Discours d'ouverture.

JEAN BROECKAERT. Graf- en gedenkschriften der stad Dendermonde.

ALPHONSE GOOVAERTS. Bernard Mawd, Ballard, Gifford et Gratley, quatre des agents employés contre Marie Stuart.

ID. Les ordonnances données en 1480 à Tournai.

FÉLIX BRASSART. Les armes de Douai.

HEINRICH HAGENMEYER. Anonymi gesta Francorum et aliorum Hierosolymitanorum.

ARM. DE BEHAULT DE DORNON. Le canon de Thuin.

JULES FINOT. Étude historique sur les relations commerciales entre la France et la Flandre au moyen âge.

ID. Les subventions accordées aux littérateurs, aux savants et aux artistes par le gouvernement des Pays-Bas au XVIIe siècle.

ID. L'hôtel des comtes et des comtesses de Hainaut.

ID. Projet d'expédition contre les Turcs.

ID. Une émeute à Avesnes en 1413.

ID. L'artillerie bourguignonne à la bataille de Montlhéry.

ID. Droits seigneuriaux dus aux évêques de Cambrai en 1275.

AUG. VAN SPEYBROUCK. Eene kerkherstelling.

J. TH. DE RAADT. La question sigillographique.

JOHN EVANS. The Bronze age.

ID. The stone age in Hertfordshire.

2° PÉRIODIQUES.

BRUXELLES. Revue belge de Numismatique.
52e année. 2e livraison.

ID. Société Royale Belge de géographie.
Bulletin 20e année. N°s 1 et 2.

ID. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.
34e année. N°s 1 et 2.

ID. Précis Historiques.
Tome XLV. N°s 4, 5 et 6.

GAND. Annales du Cercle historique et archéologique de Gand, Tome II. 3e fasc.

ID. Bulletin, 3e année, n° 9 et 4e année n° 1.

BRUXELLES. Bulletin de l'Académie Royale de Médecine de Belgique.
Tome X. N°s 2, 3 et 4.

NAMUR. Annales de la Société Archéologique.
Tome 22. 2e livr.

LIÉGE. Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Tome IX. 2e partie.

ANVERS. Ons volksleven.
8e jaargang. 2e en 3e afl.

BRUXELLES. Mémoires de l'Académie royale de médecine de Belgique.
Tome V. 2e fasc.

ID. Annales de la Société d'Archéologie.
Tome X. 2e livraison.

LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. Tome XXVI. 1e livr.

ID. IIe section. 2e fasc.

BRUXELLES. Bulletin de l'Académie Royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
Tome 31, n°s 3 et 4.

ANVERS. Bulletin de la Société Royale de Géographie.
Tome XX. 4e fasc.

GAND. Messager des Sciences historiques.
1896. 1e livr.

NIVELLES. Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles.
Tome VI. 1e livr.

BRUXELLES. Biographie Nationale.
Tome XIV. 1^r fasc.

PARIS. La correspondance historique et archéologique. 3e année. N°s 27, 28 et 29.

POITIERS. Bulletins de la société des antiquaires de l'Ouest. Tome VII. 4e trim. et tome VIII. 1er trimestre.

PARIS. Polybiblion.
Partie technique Tome LXXVIII. 4e et 5e livr.
Partie littéraire. Tome LXXVI. 4e et 5e livr.

PERIGUEUX. Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.
Tome XXIII. 2e livr.

UTRECHT. Bijdragen en mededeelingen van het historisch genootschap. 17e deel.

STRASBOURG. Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse Alsace.

Bulletin mensuel. Tome XXX. Nos 3, 4 et 5.

LEIPZIG. Abhandlungen der philol.-hist. classe.

Band XVII. Nos 2, 3 et 4.

METZ. Jahr Buch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde.

7e année. 1re et 2e parties.

MUNICH. Monatschrift des historischen Vereins von Oberbayern. V. jahrg Nos 4 et 5.

PALMA. Boletin dela Sociedad arqueologica Luliana. Abril et mayo 1896.

COPENHAGUE. Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord. Nouvelle série. 1895.

ID. Arboger for nordisk oldkyndighed og historie. II. R. 10 B. 4 H et 11 Band. 1 hefte.

MOSCOU. Bulletin de la Société impériale des Naturalistes. 1895. N° 3.

ROMA. Notizie degli scavi di antichita comunicate alla R. accademia dei Lincei.

Dicembre 1895 et indice topografico gennaio, febbraio et marzo 1896.

NAPLES. Societo reale di Napoli. Rendiconto. Anno IX. Giugno a Dicembre.

LUND. Acta universitatis Lundensis. Tom XXXI, 1 et 2.

UPSALA. Eramos acta philologico succano. Vol. 1 fasc. I.

U. ZAGREBU. Viestnik hrvatskoga arheoloskoga. Drustra 1895.

MISWANKEL. Therthunth annual report of the public museum.

3° DIVERS.

MONTREUIL SUR MER. Imprimerie de la Chartreuse. N. D. des Prés.

LEIPZIG. Katalog 165. Bau and Kunstdenkmäler Europas.

PARIS. Bulletin mensuel de livres d'art de Georges Rapelly, n° 17.

BRUXELLES. Vente de monnaies grecques et romaines. (Raymond Serrure. Mai 1896).

STUTTGART. Antiquitäten zeitung. 4e jahrg. no 17.
ARRAS. L'exposition d'Arras.

Compte rendu Analytique des publications parvenues à l'Académie depuis la dernière séance.

MESSIEURS,

A tout seigneur, tout honneur! Voici d'abord une brochure de notre Président, M. de Witte. Sous le titre de *Recherches Numismatiques*, il publie toute une série de notices fort intéressantes ayant trait, pour la plupart, à des pièces anciennement frappées dans nos provinces. Les plombs des drapiers de Bruges, une médaille de l'Académie des Beaux-Arts de Liége, etc., sont tour à tour étudiés et décrits.

Un autre de nos confrères, le vicomte de Jonghe, dans un travail intitulé : *Monnaies contremarquées à Ypres*, s'occupe de certaine contre marque placée au XVIe siècle sur les monnaies, dans le but de relever la valeur des espèces, par le seigneur de Marquettes, superintendant d'Ypres.

M. Georges Cumont, encore un fervent de la Science numismatique, vient de réunir sous le titre de: *Pièces rares ou inédites*, une série de notices ayant pour but de donner la description de jetons ou de méreaux peu connus; tels sont le méreau du fermier des domaines ducaux à Anvers, des jetons de Charles II de Savoie, de Louis XIV etc.

A signaler dans les *Annales du Cercle historique et archéologique de Gand*, un travail de M. Herman van Duyse sur le *Goedendag*. Notre confrère continue avec brio la campagne qu'il a entreprise contre la thèse de M. Van Malderghem; il prétend à assimiler la terrible arme des communiers flamands au plançon à picot des fresques de la *Leugemeete*.

La cour féodale de l'ancien duché de Limbourg a trouvé un historien dans M. de Ryckel, qui publie dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége* une monographie de cette importante institution judiciaire. La liste des reliefs faits devant cette cour fournit nombre de renseignements généalogiques et historiques à

ceux qui s'intéressent à l'histoire des familles de l'ancien diocèse des princes évêques de Liége.

Notre confrère M. le chanoine Reusens, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, sans s'occuper des grandes chancelleries établies dans les cours des papes, des empereurs et des rois, s'est donné pour tâche de faire l'histoire des chancelleries de moindre importance, établies autrefois par les abbés, les évêques et même par certains princes séculiers.

Si les chercheurs ont parfois la bonne fortune de découvrir d'antiques parchemins, de précieux manuscrits, il est bien rare qu'ils puissent mettre au jour des documents dans le genre de ceux qui viennent d'être retrouvés dans les ruines de l'abbaye de Villers. Il s'agit de fragments d'ardoises couverts sur les deux faces d'inscriptions latines, gravées à la pointe, au XIIIe siècle. M. Shéridan décrit ces précieux monuments paléographiques, et commente avec succès leurs inscriptions dans la dernière livraison des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles.*

Le Cercle Archéologique de Termonde vient de publier un ouvrage fort conséquent. Nul n'ignore l'importance au point de vue historique et généalogique des recueils d'inscriptions funéraires et monumentales. Tous les jours celles que nous ont léguées les siècles passés deviennent de plus en plus rares. C'est donc faire œuvre éminemment utile que d'en fixer fidèlement le souvenir. C'est à cette tâche que s'est consacré M. J. Broeckaert. Désormais grâce à la nouvelle publication, les chercheurs seront à même de consulter avec sûreté toutes les inscriptions de la ville de Termonde.

M. Piot, dans les *Bulletins de l'Académie Royale* publie une note qui a trait aux œuvres d'art enlevées de nos provinces par les Sans-Culottes Français, et non restituées en 1815. Près de deux cents toiles de valeur se trouvent encore en France, et en vertu de l'adage: en fait de meubles, possession vaut titre, elles sont considérées aujourd'hui comme propriété du gouvernement français. Le musée de Grenoble possède plusieurs de ces toiles parmi lesquelles il y a lieu surtout de signaler le tableau de Rubens représentant St.-Grégoire, qui ornait autrefois l'église de l'abbaye St.-Michel. C'est une œuvre capitale de l'illustre peintre, et sa perte est hautement regrettable.

Sous le titre de: *Bernard Maud, Bullard, Gifford et Gratley*

quatre des agents employés par Walsingham contre Marie Stuart, notre confrère M. Alphonse Goovaerts, dont le Roi vient à si juste titre de récompenser le savoir et l'érudition, nous envoie l'analyse d'un fort intéressant document dans lequel il a puisé des renseignements précis et inédits au sujet des traîtres que l'or anglais avait gagnés jusque dans l'entourage de l'infortunée reine d'Écosse, et qui parvinrent, à force de fourberie, à entraîner leur maîtresse jusque sur l'échafaud.

L'histoire des gildes ou corporations des artistes des principales villes de Belgique est connue; leurs privilèges ont été publiés et analysés. Toutefois il existait une lacune pour Tournai. C'est encore M. Goovaerts qui vient de la combler, en publiant sous le titre de *les ordonnances données en 1480 à Tournai*, les règlements mis en vigueur à la fin du XVe siècle dans cette ville. Cette ordonnance avait été édictée par les doyens des métiers réunis, à la requête de ceux des peintres, qui voyaient tous les artistes peintres quitter la ville pour s'établir dans d'autres cités où il existait de meilleurs règlements. Il y a lieu de remarquer que dans le métier des peintres et des verriers de Tournai, étaient également admis les enlumineurs, les peintres de cartes à jouer, de jouets d'enfants, de papiers de tenture et sur verre, les badigeonneurs à la colle et les mouleurs.

Une étude héraldico-historique intitulée: *Les armes de Douai et la bataille de Mons en Pevele*, nous est envoyée par notre confrère M. Félix Brassart. Les anciennes armoiries de Douai étaient de gueules plain; elles furent remplacées il y a 200 ans par un blason de fantaisie: savoir de gueules percé en abime par une flèche d'or lancée d'en haut à dextre, qui fait jaillir un flot de sang au naturel d'où découlent six gouttes de sang aussi au naturel. Le premier qui employa ce blason baroque fut Martin de Rasiere, greffier civil de Douai, de 1708 à 1723, fils d'un Anversois, Michel de Rasiere, qui s'établit à Douai vers 1688. Pour expliquer ce choix, on rapporta le symbolisme des armoiries nouvelles à la bataille de Bouvines, à celle de Mons en Pevele, et à d'autres encore. M. Brassart prouve que les faits guerriers qui auraient motivé ce changement, n'existent que dans l'imagination des chroniqueurs, du moins quant à la part que les Douaisiens y prirent.

Au point de vue de l'histoire nationale du XVIe siècle, tous les

événements qui se rapportent à Guillaume d'Orange, ont leur importance. C'est pour ce motif que je crois devoir vous signaler dans les *Bijdragen en mededeelingen van het historisch genootschap te Utrecht*, une collection de lettres adressées par le Taciturne et par Louis de Nassau, à Bernard van Merode, seigneur de Rummen de 1566 à 1583. Ces épîtres sont publiées par M. van Veen.

M. Hagenmeyer, notre nouveau membre correspondant étranger, nous envoie les deux volumes de son ouvrage *Anonymi gesta Francorum et aliorum Hierosolymtanorum*. C'est une réimpression de cette ancienne chronique si importante pour l'histoire de la première croisade. L'auteur commente avec érudition et autorité le texte de l'écrivain anonyme, et au moyen de nombreuses notes explique et détaille les passages les plus intéressants.

Après avoir étudié et décrit les vieux canons d'Edimbourg, de Gand et de Diest, notre confrère M. de Behault de Dornon, s'occupe maintenant de l'antique pièce d'artillerie qui existe à Thuin, et qui porte le nom de *Spantole*. Il prouve que c'est un canon français datant du XVe siècle, et il croit qu'il fut pris par les Thudiniens aux troupes du prince de Condé pendant le siège de 1653.

M. Bergmans, résume dans le *Messager des sciences historiques*, un livre qui a pour auteur M. Proctor, et qui vient de paraître à Londres. C'est une monographie de l'imprimeur anversois Jean van Doesborgh, dont les presses étaient en pleine activité tout au commencement du XVIe siècle.

Dans la même revue nous relevons encore parmi les miscellanées quelques détails relatifs à un autographe de Rubens, donnant quittance aux Augustins de Malines, pour lesquels il avait peint un tableau ; à un reçu du peintre Geeraerts, qui au siècle dernier avait exécuté des grisailles pour Henry Geelhand, et enfin à un extrait des mémoires du Maréchal de Castellane, relatif au siège d'Anvers.

Notre nouveau confrère, M. Jules Finot, nous envoie un important lot de travaux imprimés. Impossible de les citer tous. Bornons-nous à mentionner, entr'autres une brochure traitant avec force détails *des subventions accordées aux littérateurs, aux savants et aux artistes par les gouverneurs des Pays-Bas au XVIIe siècle*. A la suite de patientes recherches dans les comptes de la recette générale des finances, l'auteur apu rétablir le détail des encouragements pécuniaires

accordés par les souverains à une foule d'hommes remarquables, originaires de nos provinces. Un autre ouvrage intitulé : *Étude historique sur les relations commerciales entre la France et la Flandre au moyen âge*, constitue une précieuse contribution à l'histoire du commerce dans nos provinces. Les transactions entre la France et la Flandre, se faisaient surtout par les anciennes voies romaines qui se croisaient près de la petite localité de Bapaume. C'est à cause de l'importance économique de ce point, que dès la fin du XIe siècle un péage y avait été établi. C'est en étudiant la liste des marchandises sujettes à l'impôt, que M. Finot s'est efforcé, avec succès, de reconstituer une partie de l'histoire des relations que les marchands flamands, avaient réussi à créer entre l'Espagne et leur patrie.

A ceux qui spécialement s'intéressent aux questions préhistoriques, nous signalerons deux plaquettes qui nous ont été envoyées par notre confrère anglais, sir John Evans. Dans la première *the stone in Hertfordshire*, l'auteur étudie avec soin d'après les objets trouvés, les caractères de l'Hertfordshire, pendant l'âge de la pierre. La seconde forme un substantiel résumé illustré des découvertes relatives à l'âge de bronze.

Tel est, Messieurs, succinctement présenté, le compte rendu analytique des principales publications placées dans la Bibliothèque de l'Académie depuis la dernière séance.

7 juin 1896.

Le secrétaire et bibliothécaire,
FERNAND DONNET.

Le Congrès des Sociétés savantes et la réunion des Sociétés des Beaux-Arts à Paris.

Chaque année depuis 1859, le Ministre de l'Instruction publique réunit à Paris dans un Congrès organisé par les soins du Comité des travaux historiques et scientifiques, les délégués des sociétés savantes de province, en les engageant à répondre aux questions posées dans un programme et à apporter en outre le résultat de leurs découvertes au

point de vue de l'histoire, de l'archéologie et des sciences. Trois à quatre journées, dans la semaine de Pâques, sont consacrées à des séances et le dernier jour, une séance solennelle présidée par le Ministre, termine cette réunion où sont décernées des distinctions honorifiques à un certain nombre de membres de ces sociétés.

Depuis vingt ans, la Direction des Beaux-Arts organise des réunions analogues auxquelles elle appelle les délégués des sociétés des Beaux-Arts et les nombreux correspondants qu'elle compte dans les départements.

La délimitation n'est pas très bien établie entre les sujets traités dans ces deux réunions. Bien des questions archéologiques sont portées à la réunion des Beaux-Arts, tandis que la section d'archéologie de la Sorbonne entend souvent des communications d'un caractère artistique.

Je désirerais, après avoir, comme je viens de le faire en quelques mots, indiqué l'objet de ces Congrès, signaler à mes confrères de l'Académie d'Archéologie de Belgique, un certain nombre de travaux présentés cette année, qui sont de nature à les intéresser, car ils ont pour sujet des questions relatives à la Belgique.

Aux titres des lectures faites à ces séances j'ajouterai quelques mots empruntés soit aux comptes rendus publiés chaque jour dans le *Journal officiel* (8-12 avril 1896), soit aux notes prises par moi dans les séances auxquelles j'ai assisté :

I. *Relations commerciales entre la Flandre et l'Espagne au moyen âge* par M. Jules Finot, archiviste du département du Nord. C'est le premier chapitre d'un travail considérable entrepris par M. Finot et qu'il ne nous est pas possible d'analyser. L'auteur s'étend beaucoup sur le commerce maritime, mais il consacre aussi quelques pages intéressantes à décrire l'itinéraire que suivaient les marchands flamands qui se réunissaient à Bruges et passaient par Tournai, Douai, Arras, Bapaume, Péronne, Roye, Compiègne, Paris, Orléans, Tours, Poitiers, Limoges, Bordeaux, Bayonne et Pampelune, d'où ils se dirigeaient soit sur Burgos et Lisbonne, soit sur Barcelone et Valence. Cette route est du reste, à peu près celle que suivirent dans tout le cours du moyen âge les pèlerins de St.-Jacques de Compostelle. (1)

(1) Je crois intéressant de signaler à propos du travail de M. J. Finot, une autre étude qui n'est peut-être pas connue en Belgique et qui fournit d'intéressants documents sur le même sujet. Elle a pour titre : *Les Flandres et les com-*

II. *Cartulaire inconnu de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras*, par M. A. Guesnon. Ce manuscrit, dont nous ne voyons pas la provenance indiquée, date des dernières années du XIIe siècle et offre un certain nombre de chartes inédites, dont deux concernent les possessions de l'abbaye en Hollande.

III. *Bulle de Grégoire IX*, par M. Pierre. Cette pièce, datée du 2 janvier 1223, et adressée à l'archevêque de Reims et aux prélats suffragants de cette province, a pour objet de leur enjoindre d'excommunier ceux qui porteraient atteinte aux droits du monastère cistercien de Beaupré, au diocèse de Cambrai. Nous la signalons parce qu'elle a été achetée en 1890 à Anvers.

IV. *Un manuscrit de Gerson*, par M. E. Chatel. Ce volume renferme dix-huit opuscules, dont l'*opus tripartitum*, qui fut inséré dans les rituels de plus de vingt diocèses, dont celui de Malines.

V. *Le Livre d'heures du chancelier Nicolas Perrenot de Granvelle*, par M. Jules Gauthier. Ce manuscrit dispersé avec les collections des Granvelle appartient, depuis un demi-siècle, au British Museum, où il a été récemment étudié par l'archiviste du Doubs, heureux de signaler à ses compatriotes un des précieux souvenirs de ce célèbre Franc-Comtois que sa carrière politique rattache aux Pays-Bas.

VI. *Les objets trouvés dans le tombeau de Childéric I, à Tournai*, par M. Pilloy, de Saint-Quentin.

Depuis 1653, date de la découverte du tombeau de Childéric, plusieurs archéologues éminents, en tête desquels figurent Chifflet et parmi nos contemporains l'abbé Cochet et Lindenschmidt, ont décrit le trésor royal. S'aidant de l'*Anastasis* et apportant à l'appui de ses opinions de nombreux arguments tirés des objets rencontrés dans des fouilles et recueillis dans les Musées du Nord de la France et de la Belgique, M. Pilloy a tenté d'interpréter un certain nombre des armes et des bijoux de ce trésor. Le point le plus important de sa discussion est celui où il propose de voir dans le second corps trouvé dans la tombe, non un jeune serviteur du roi, comme le

munes de l'Ouest de la France. Accords et conflits, par M. Georges Musset, (bibliothécaire de La Rochelle). La Rochelle, Foucher, 1893, in 8° 33 p. Les communes dont il est surtout ici question sont celles de La Rochelle et de Saint-Jean d'Angély, qui faisaient surtout avec Bruges le commerce des vins.

supposait Chifflet, mais la reine Basine, inhumée plus tard dans le même tombeau que son mari.

VII. *L'orfèvrerie en Franche-Comté du XIe au XVIIIe siècle*, par MM. J. Gauthier et l'abbé Brune. Parmi les nombreuses pièces d'orfèvrerie et de dinanderie qui ont échappé aux dévastations révolutionnaires — époque où on en a détruit plus de six cents, rien que dans le seul diocèse de Besançon, — les zélés et savants auteurs de ce travail ont reconnu un certain nombre de pièces d'origine flamande, et d'autres, dans lesquelles se révèle l'influence de l'art des Flandres, bien qu'elles aient été exécutées en Franche-Comté et portent *la main bénissante*, caractéristique de Besançon. Ajoutons que MM. Brune et J. Gauthier ont photographié ou dessiné presque tous les objets qu'ils indiquent.

VIII. *Guillaume Herregosse*, par M. R. Guerlin. Originaire d'Anvers, ce peintre est venu s'établir à Amiens dans la seconde moitié du XVIIe siècle et y a vécu jusqu'à sa mort. Son biographe nous fait connaître ses œuvres plus nombreuses qu'importantes et ses relations étendues avec les artistes de la Picardie.

IX. *L'autel de l'abbaye de Saint-Amand*, par M. Hénault. Cette œuvre fut exécutée en 1766, par le sculpteur Le Blanc, de Valenciennes, et je signale ce travail parce qu'il renferme la biographie d'un artiste dont il doit exister des œuvres en Belgique.

X. *L'inventaire après décès du prince Charles de Lorraine*, par M. Albert Jacquot.

Comme on vient de le voir par cette énumération sommaire, la Belgique a eu sa part dans les lectures faites aux réunions de la Sorbonne et de l'École des Beaux-Arts.

A une des sections, on a encore agité une question bibliographique qui a eu un grand retentissement dans votre pays, celle de la Bibliographie internationale, et parmi les orateurs qui ont pris part à cette discussion figure un de vos compatriotes, M. Brantz professeur de droit à Louvain.

L'an dernier, si mes souvenirs sont exacts, un autre Belge, M. Nifle-Anciaux nous a apporté une communication sur un sujet artistique.

Nous serions tous heureux de voir se développer cet échange de communications. Si nous possédons des œuvres de vos artistes, des documents intéressants pour votre pays, vous n'êtes pas moins

riches à notre égard. Beaucoup d'entre vous font partie de nos sociétés savantes françaises, je ne crois pas être désavoué en vous disant que toutes seraient heureuses d'accueillir vos communications sur des sujets se rattachant à notre histoire nationale et de les présenter au Comité des Travaux historiques et scientifiques, afin qu'elles puissent figurer à l'ordre du jour de ces réunions annuelles.

COMTE DE MARSY.

NOTA. Un certain nombre des travaux lus figurent dans les Bulletins publiés par les diverses sections du Comité des Sociétés savantes : mais beaucoup sont imprimés en province par les Sociétés, au nom desquelles ils ont été envoyés. — Pour les lectures faites à la Section des Beaux-Arts, il existe une publication spéciale qui forme chaque année un volume in-8°, imprimé chez Plon.

Rapport sur un manuscrit intitulé : Pierre de Thymo,

PAR LE R. P. KIECKENS.

Le travail que l'Académie d'Archéologie de Belgique a bien voulu soumettre à notre examen est le fruit de longues et très laborieuses recherches, conduites avec une grande sagacité et couronnées d'un succès complet, même inespéré. Nous disons *inespéré*, parce que nous savons de science personnelle combien il est difficile d'arriver à un résultat *relativement* complet, quand on s'occupe d'un personnage né au quatorzième siècle.

A la fin du siècle passé, le savant de Nélis a pu dire avec infiniment de raison que Pierre de Thymo était resté à peu près inconnu. Aujourd'hui encore nous pouvons ajouter qu'il n'est connu que très imparfaitement. Faute de documents suffisants, on s'était même trompé à son égard.

En étendant ses recherches, en ne se contentant pas de ce qu'il pouvait trouver à Bruxelles, en poussant ses investigations jusque dans la Campine anversoise, à Herenthals et à Gierle, lieu de naissance de Pierre de Thymo, l'auteur de ce mémoire a découvert beaucoup de documents, non seulement inédits mais encore absolument inconnus, qui jettent sur la vie de Pierre de Thymo et sur

l'histoire de son époque des clartés très vives. Il en est de même des ouvrages du grand avocat, dont quelques-uns sont ou semblent perdus.

Le consciencieux travail du R. P. Kieckens, qui n'est pas un inconnu dans les publications de notre Académie, n'intéresse donc pas seulement Bruxelles, où Pierre de Thymo passa la plus grande partie de sa vie si laborieuse, mais encore la province d'Anvers et surtout la Campine anversoise.

Les découvertes faites par l'auteur, à Herenthals, à Gierle et surtout à Bruxelles, dans les archives du chapitre de Sainte-Gudule, lui ont permis de suivre son personnage pas à pas et de donner en même temps une physionomie très exacte et fort intéressante de la ville de Bruxelles et des affaires du Brabant pendant la première moitié du quinzième siècle.

Parmi les pièces les plus importantes données par le R. P. Kieckens, nous nous plaisons à tirer hors de pair le texte intégral du magistral testament de Pierre de Thymo et celui du codicile où il nous apprend à connaître le nom vrai de son œuvre historico-diplomatique concernant le Brabant.

Fort intéressants aussi sont les documents établissant la filiation des van der Heyden de Gierle et des de Thymo de Louvain, ainsi que les actes que l'auteur a rassemblés au sujet des propriétés de Pierre de Thymo. Dans les derniers, l'on trouve des détails inédits et importants qui aideront à fixer la topographie de Bruxelles et d'autres concernant les architectes de Sainte-Gudule et de Sainte-Waudru à Herenthals, lesquels, d'après un contrat, devaient être les mêmes.

Nous rangeons parmi les chapitres les plus intéressants du mémoire celui que le R. P. Kieckens a consacré aux mœurs du clergé de Bruxelles, et dont les éléments ont été puisés dans les *Acta Capituli* de Sainte-Gudule, de la période 1369-1540.

De même que ce chapitre, tout le livre du R. P. Kieckens est abondamment documenté. Pierre de Thymo y revit avec les magistrats de Bruxelles, avec beaucoup d'hommes importants de son époque et même avec Philippe-le-Bon.

Nous proposons l'impression de ce beau travail dans les Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique.

ALPHONSE GOOVAERTS

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

—

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE

XXVIII

ANVERS

IMPRIMERIE Ve DE BACKER, 35, RUE ZIRK

—

1896.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES.

Texte: La feuille de 16 pages: [1]

Papier du Bulletin	4	centimes.
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
» imprimée	2	»

Titre et faux-titre:

Papier du Bulletin	2	centimes.
» velin	4	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	1	»
» de 3 à 6 feuilles	2	»
» de plus de 6 feuilles	4	»

[1] Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES TITULAIRES DU 7 JUIN 1896.

Présidence de M. ALPH. DE WITTE, *Président.*

Sont présents : MM. Alph. de Witte, *Président*, le Bon de Vinck de Winnezeele, *Vice-président*, Geudens, Hymans, Cogels, Goemaere, lieutenant-général Wauwermans et Fernand Donnet, *Secrétaire.*

La séance s'ouvre à 1 heure.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé sans observations.

Il est procédé au scrutin secret pour la nomination de quatre membres titulaires.

MM. le chanoine van den Gheyn, vicomte de Jonghe, Albrecht De Vriendt et Paul Saintenoy sont élus membres titulaires.

Il est ensuite procédé à l'élection de quatre membres correspondants regnicoles.

MM. van Malderghem, comte Oscar Le Grelle, Joseph Nève et L. Blomme sont proclamés membres correspondants régnicoles.

Une place de conseiller étant devenue vacante par suite du décès de M. Baeckelmans, les membres nomment au scrutin secret M. Geudens.

La séance est levée à 1 1/2 heure.

Le Secrétaire, FERNAND DONNET. — *Le Président,* ALPH. DE WITTE.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 1896.

Présidence de M. ALPH. DE WITTE, *Président.*

Sont présents: MM. Alph. de Witte, *Président*, Fernand Donnet, *Secrétaire*, Cogels, Geudens, Hymans, Goemaere, lieutenant-général Wauwermans, membres titulaires; M. Smekens, membre honoraire régnicole; MM. de Behault de Dornon et de Raadt, membres correspondants régnicoles.

Se sont excusés : MM. Paul Saintenoy, Paul Errera, Victor Tahon, vicomte de Jonghe, L. Theunissens, baron de Vinck de Winnezeele, chanoine van den Gheyn, comte de Ghellynck d'Elseghem, Jules Finot, Blomme et Destrée.

La séance est ouverte à 1 1/2 heure.

M. le président fait part du décès de M. Wagener, membre titulaire et ancien président.

M. le secrétaire annonce que M. De Ceuleneer a bien voulu se charger de la notice biographique du défunt.

Le bureau de la Société historique et archéologique de Tournai fait part du décès de son trésorier M. Emile Desmazières. Le secrétaire, au nom du bureau a présenté l'expression des regrets de l'Académie à la Société tournaisienne.

Il est donné connaissance des lettres de MM. Roger Vallentin, Henri Hagenmeyer, Wilhelm Bode, comte de Valencia de don Juan, Henri Cons, Louis Pastor, von Arneth, Jules Finot, Bredius, et comte Angelo de Gubernatis, qui remercient l'Académie pour l'honneur qu'elle leur a fait en les nommant membres correspondants étrangers.

MM. Paul Cogels et Fernand Donnet sont chargés de faire rapport sur l'épreuve du travail de M. Comhaire, relatif au supplément de la description des cartes et plans d'Anvers.

Le bibliothécaire dépose la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque depuis la dernière séance ; il présente un compte rendu analytique des principaux d'entre eux. (Voir annexes).

M. de Behault de Dornon, présente l'analyse d'un rapport inédit que le marquis de Prié envoya à la Cour Impériale lors de son arrivée dans nos Provinces, et dans lequel après avoir exposé la situation du commerce, de la navigation et des places fortes des Pays-Bas autrichiens, il préconise divers moyens qu'il juge propres à ramener la prospérité dans nos provinces.

Il est décidé de faire imprimer cette intéressante communication dans les Annales de l'Académie.

M. Finot, empêché à la dernière minute de se rendre en Belgique, envoie une courte note donnant le résumé de son travail relatif aux relations commerciales entre la Flandre et l'Espagne au XIIIe siècle. (Voir annexes).

M. Paul Saintenoy s'excuse par dépêche de ne pouvoir se rendre

à Anvers; sa communication est renvoyée à la prochaine séance.

M. le comte de Marsy envoie un compte-rendu de la dernière réunion à la Sorbonne des Sociétés savantes. Il analyse principalement les communications qui y ont été faites et qui offrent un intérêt spécial pour la Belgique. Cette note sera insérée au Bulletin.

M. Donnet donne quelques détails au sujet de l'impression du recueil fort connu publié au XVIIe siècle sous le titre de *Pompa Introitus Fernandi*, et destiné à conserver le souvenir des fêtes splendides qui eurent lieu à Anvers lors de l'entrée du Cardinal Infant. Il a trouvé des documents inédits qui permettent de prouver l'existence de deux éditions de ce splendide recueil. Il rédigera à ce sujet une note qui sera publiée dans le *Bulletin*.

M. le président de Witte promet de s'adresser à M. l'ingénieur Peny qui a dirigé avec tant de succès les fouilles de l'Abbaye de l'Olive, pour l'engager à venir lors de la prochaine réunion de l'Académie donner une description de ses découvertes archéologiques.

Le R. P. Kiekens, S.J. a envoyé à l'Académie un important manuscrit ayant pour titre : Recherches sur maître Pierre van der Heyden dit Pierre de Thimo, de Gierle, avocat pensionnaire de la ville de Bruxelles, chanoine et trésorier de Sainte Gudule, etc.

M. le président avait envoyé ce travail à M. Alph. Goovaerts en le priant de l'examiner. Dans son rapport (voir annexes), M. Goovaerts démontre l'importance au point de vue historique du travail du R. P. Kiekens; il conclut à son impression dans les Annales.

M. Donnet, second rapporteur, se rallie à ces conclusions. L'Académie décide l'impression de l'œuvre du R. P. Kiekens dans ses Annales.

Le secrétaire fait circuler une photographie d'un tableau de Tilborghs qui doit être vendu dans quelques jours en Allemagne. Cette œuvre d'art, représente la place de Meir, et au point de vue de l'histoire locale du XVIIe siècle, offre un intérêt considérable.

Il est décidé que vu la coïncidence du congrès de Gand, la prochaine séance de l'Académie aura lieu le dimanche 26 juillet.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
ALPH. DE WITTE.

(ANNEXE A.)

Dans le premier chapitre d'un mémoire sur l'histoire des relations commerciales entre la Flandre et l'Espagne au moyen âge, M. Finot expose quelle fut leur origine et quelle a été leur importance aux XIIe et XIIIe siècles. Ce sont les expéditions maritimes et militaires des Flamands, quand ils vinrent, en 1147 et en 1189 au secours des Portugais et des Castillans aux prises avec les Arabes, qui paraissent avoir été, avec les pèlerinages à St.-Jacques de Compostelle où le commerce trouva son compte en même temps que la dévotion, les causes principales de ces relations. De nombreux documents et surtout le tarif du péage de Bapaume en 1202, les montrent comme étant déjà très actives à cette époque.

Les marchands flamands suivaient pour se rendre dans la péninsule ibérique les anciennes voies romaines, et passaient par: Bruges (point de départ), Tournai, Douai, Arras, Bapaume, Péronne, Roye, Compiègne, Paris, Orléans, Tours, Poitiers, Limoges, Bordeaux, Bayonne, Pampelune, d'où ils se dirigeaient soit sur Burgos et Lisbonne, soit sur Barcelone et Valence. C'est la route que plus tard des documents du XVe siècle appelèrent le grand chemin d'Espagne et de St.-Jacques.

Le commerce maritime se développa beaucoup à partir du XIIIe siècle, et c'était par mer surtout que les marchands espagnols fréquentaient la Flandre. Vers 1245 on les trouve déjà établis à Bruges, à Ardembourg, à Dordrecht. La comtesse Marguerite leur accorde, en 1267, des privilèges particuliers quand ils viendront à la foire de Lille pour s'y approvisionner des draps renommés que fabriquait cette ville. En 1282 leur nombre est si considérable à Bruges et ils y jouissent d'une si grande considération, que la Hanse d'Allemagne et les autres marchands étrangers, les chargent de les représenter dans une réclamation collective au sujet des abus qui s'étaient introduits dans l'administration du poids public de cette ville, dont l'usage était obligatoire pour tous les négociants. Grâce à leurs instances, le comte de Flandre, Guy de Dampierre, leur fit obtenir satisfaction sur ce point. A la même époque, ce prince intervint diplomatiquement en leur faveur auprès du roi d'Angleterre Edouard Ier qui, à sa prière, leur permit de fréquenter les marchés de son royaume

d'où il les avait bannis à cause d'actes de piraterie commis dans la Manche par des marins espagnols.

Les marchandises importées d'Espagne en Flandre paraissent avoir été des laines fines, très estimées déjà, des vins, du fer et des fruits. Le principal article d'exportation consistait dans les draps que les marchands de Castille, de Portugal, d'Aragon et de Catalogne venaient acheter aux foires de Lille, Douai, Ypres et Maubeuge.

Liste des publications parvenues à l'Académie depuis la dernière séance.

1° HOMMAGES.

H. Hagenmeyer. Étude sur la chronique de Zimmern.

Id. Le procès des templiers.

Henri Hymans. L'adoration des mages de Mabuse.

Chanoine van den Gheyn. L'aliénation des œuvres d'art.

Alphonse de Witte. Le développement de la science numismatique.

Dr L. Simons. Beówulf Angelsaksisch volksepos.

Jules Declève. Cinquantenaire de la chronique de la ville de Munich.

Vte B. de Jonghe. Un denier inédit de Pépin le Bref.

A. de Behault de Dornon. Le commerce, la navigation et les places fortes des Pays-Bas Autrichiens à l'avènement du Marquis de Prié.

Fernand Donnet. Compte rendu analytique des publications.

J. Mazerolle. Recherches et mélanges.

F. W. Putnam et C. Willanghby. Symbolism in ancient american art.

Léon Germain. Riste-sur-feste.

Id. Taque de fourneau au musée de Longwy.

Id. Recherche sur l'époque de deux chartes.

Id. Sainte Marie Majeure.

Id. Le lit d'Antoine, duc de Lorraine.

Id. Deux projets de tombeaux.

Guido Gezelle. Hennen van Mechtenen's Cornicke van Brabant.

Fernand Donnet. Histoire d'un livre.

J. J. E. Proost. Table des matières du messager des sciences historiques de Belgique.

Louis Stroobant. Le château de Turnhout.
Alphonse Goovaerts. Une ancienne description de Court Saint Etienne.

2e ÉCHANGES.

Anvers. Ons volksleven.
8e jaarg. 4e, 5e en 6e afl.
Gand. Koninklijke vlaamsche academie.
Jaarboek 1896.
Id. Koninklijke vlaamsche academie.
Verslagen en mededeelingen, januari tot juli.
Id. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand.
4e année, n° 2.
Bruxelles. Bibliographie de l'histoire de Belgique.
Id. Bulletin de l'académie royale de médecine.
Tome X, nos 5 et 6.
Id. Bulletin de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
66e année, nos 5 et 6.
Id. Revue belge de numismatique.
52e année, 3e livr.
Id. Précis historiques.
Tome XLV, nos 7 et 8.
Bruges. Annales de la Société d'émulation.
Tome XLV, livr. 2, 3, 4.
Tome XLVI, 1e livr.
Bruxelles. Société royale belge de géographie.
Bulletin. 20e année, n° 3.
Huy. Cercle Hutois des sciences et beaux-arts.
Annales, tome XI, 1e livraison.
Bruxelles. Annales de la Société d'archéologie.
Tome X, livr. III et IV.
Gand. Messager des sciences historiques.
1896, 2e livraison.
Bruxelles. Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.
Procès-verbaux des séances, vol. VII, IVe cahier.

St.-Nicolas. Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes.
15e deel, 4e afl.

Oisterwyck. Algemeen Nederlandsch familieblad.
XIIe jaarg.

Hermannstadt. Verhandlungen und mittheilungen des Siebenbürgischen vereins für naturwissenschaften.
XLV Jahrgang.

Id. Der Siebenbürgische vereins für naturwissenschaften.

Dunkerque. Annales du Comité Flamand de France.
Tome XXII.

Perigueux. Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.
Tome XXIII, 3e livr.

Paris. Polybiblion.
Partie technique, tome LXXVIII, 6e et 7e livr.
Partie littéraire, tome LXXVI, 6e livr. et tome LXXVII, 1e et 2e livr.

Id. La correspondance historique et archéologique.
3e année, nos 30 et 31.

Bonn. Jahrbücher des vereins von alterthumsfreunden im Rheinlande.
Heft XCIX.

Munich. Monatschrift des historischen vereins von Oberbayern.
V. Jahrg., nos 6 et 9.

Strassbourg. Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.
Tome XVIII, 1e livr.

U Kninu. Starohrvatska prosvjeta.
God. II, br. 1 et 2

Naples. Società reale di Napoli.
Rendiconto anno X gennaio a Marzo 1896.

Rome. Notizie degli scavi di antichita comunicate alla R. Accademia dei Lincei.
Aprile, Maggio et guigno 1896.

Palma. Boletin de la Sociedad Arqueologica Luliana. Junio, julio et agosto 1896.

Stockholm. Sveriges offentliga bibliotek.
Accessions katalog. 1895.

Batavia. Bataviaansch genootschap van kunsten en wetenschappen. Notulen van de algemeene- en bestuursvergaderingen. Deel XXXIII, afl. 3 en 4.

Id. Tijdschrift voor Indische taal, land en volkenkunde. Deel XXXIX, afl. 2.

4° CATALOGUES ET JOURNAUX.

Leipzig. Karl W. Hiersemann. Katalog 170. (Archœologie.)

Paris. Bulletin mensuel des livres-d'art. Librairie Georges Rapilly, N° 18.

Id. Catalogue de la librairie Hennuyer.

Stuttgart. Antiquitäten zeitung. N° 30.

Nancy. Le bouquiniste Lorrain. N° 23.

Compte rendu analytique des publications parvenues à l'Académie depuis la dernière séance.

Messieurs,

Pendant la période bi-mensuelle qui vient de s'écouler depuis la dernière séance, la bibliothèque de l'académie s'est de nouveau enrichie de nombreux envois bibliographiques, parmi lesquels il en est plusieurs qui me semblent mériter plus qu'un simple accusé de réception.

Notre confrère, M. Henri Hagenmeyer, nous envoie deux nouveaux travaux historiques. Dans le premier il résume l'importante polémique qui a surgi depuis quelques années au sujet du célèbre *procès des Templiers*. Les uns soutenaient obstinément la culpabilité de l'ordre, les autres par contre plaidaient son innocence. C'est parmi ces derniers que se range l'auteur, et il expose les motifs sur lesquels il base son opinion, en analysant un récent ouvrage publié sur la matière par M. Gmelin. Celui-ci décrit toutes les péripéties de ce drame sanglant, et en rend responsable le roi Philippe-le-Bel, qui, décidé à faire disparaître un obstacle gênant pour son absolutisme, réussit à amener la

Papauté à adopter ses idées. Clément V opposa d'abord une résistance énergique aux projets du roi, mais finit par se laisser intimider par ses procédés arbitraires.

Dans le second travail, M. Hagenmeyer, présente une étude accompagnée d'érudits commentaires sur *la chronique de Zimmern*. Ce précieux document fournit de nombreux renseignements au sujet de la première croisade.

Un autre de nos confrères, M. Jules Finot, a offert à notre bibliothèque un important ouvrage intitulé : *Étude historique sur les relations commerciales entre la France et la Flandre au moyen âge*. Presque tout le commerce qui se faisait à cette époque entre les deux pays, usait en guise de voies de communications, des anciennes routes romaines qui, partant de diverses directions, venaient se croiser dans la petite localité de Bapaume. Dès le XIe siècle, les rois de France désireux de bénéficier de ce mouvement considérable, y établirent un péage. En étudiant les comptes et les tarifs de cet établissement fiscal, l'auteur fournit des détails du plus haut intérêt sur les mœurs, les usages domestiques, les progrès du luxe et de la civilisation.

Dans la seconde partie de son livre, il s'occupe des expéditions qui se faisaient par voie fluviale. Il analyse les principaux traités de commerce conclus depuis le XIIIe siècle entre la France et la Flandre et décrit minutieusement les relations qui existaient entre les villes flamandes et celles de La Rochelle, Niort, St-Jean-d'Angely, Bayonne, Biarritz, Bordeaux, Narbonne et Montpellier.

La dernière livraison des *Annales du Comité Flamand de France*, est en grande partie consacrée à la mémoire de l'historien Jacques De Meyere ou Meyerus, auquel un monument vient d'être élevé dans l'église de Fletre, sa paroisse natale. Né en 1491, il fit ses études à Bailleul et à Paris. Plustard rentré en Flandre et devenu curé de Blankenberghe, il s'adonna spécialement à l'étude de l'histoire, et composa des chroniques et des annales qui se signalent par une concision et une véracité à laquelle peu d'écrivains de l'époque peuvent prétendre. Meyerus mourut en 1552.

Nous relevons dans la 2e livraison du *Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand*, la relation de la récente découverte sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Bandeloo, d'une dalle funéraire qui primitivement avait recouvert les restes mortels de Philippe van

Boonen, coadjuteur de l'abbaye de Baudeloo, mort le 11 octobre 1631. Avant d'occuper cette fonction, il avait en 1622 été choisi pour être placé à Anvers à la tête de l'abbaye St-Sauveur ou Pierre Pot, dont il fut le XIe prieur.

Qui ne se souvient du funeste incendie, qui, il y a quelques mois, détruisit un des plus beaux joyaux architectoniques que possédait la ville de Gand? M. Varenbergh reconstitue à cette occasion l'histoire du *Stapelhuis*; il est tout naturellement amené à étudier ce que fut au moyen âge dans nos contrées le droit d'étape. C'était un privilège en vertu duquel les habitants d'une ville avaient le droit de détourner de leur route certaines marchandises afin de les exposer en vente chez eux. Si Gand possédait en Flandre le droit d'étape pour les blés, Anvers en jouissait pour le Brabant, et y joignait celui du poisson, du sel, de l'avoine, et plus tard celui des laines, qui autrefois avait appartenu à Bruges.

M. Rouyer, publie dans la *Revue Belge de Numismatique*, un travail fort étudié sur le nom de Jésus employé comme type sur les monuments numismatiques du XVe siècle.

Après avoir passé en revue l'origine du culte rendu au moyen âge au nom de Jésus, et indiqué quelques-uns de ses emplois les plus connus, sur les bannières, sur les cloches, sur les églises, même sur les habitations particulières, il décrit toute une série d'intéressants méreaux ou d'autres pièces numismatiques sur lesquels se trouve gravé le monogramme divin.

La dernière livraison des *Annales de la Société d'Émulation* de Bruges, nous fournit plusieures études relatives au bienheureux Idesbald vander Gracht, dont la ville de Bruges vient de célébrer la confirmation du culte qui lui a été rendu de temps immémorial en Flandre. De nombreux détails sont en même temps fournis sur l'histoire de l'ancienne et opulente abbaye des Dunes.

De nouvelles tombes polychromées ont été découvertes il n'y a pas longtemps à Bruges sur l'emplacement de l'antique cimetière de Notre-Dame. La description détaillée de cette précieuse trouvaille, accompagnée de reproductions fidèles, a été insérée par M. Colens, également dans les *Annales de la Société d'Émulation*.

Nombreuses sont les biographies d'Anversois que nous relevons dans le 1er fascicule du tome XIV de la *Biographie Nationale*. Citons au

courant de la plume celles du graveur Adrien Melar, par M. Hymans, du théologien Mayerius par M. Roersch, de l'historien van Meerbeeck par M. Bergmans etc.

Les archéologues qui s'intéressent à l'histoire d'une des plus puissantes et des plus anciennes industries artistiques dont fut autrefois doté notre pays, de la fabrication des tapisseries, consulteront peut-être avec intérêt la première partie d'un volumineux travail que votre secrétaire vient de publier dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, et dans lequel, d'après des documents inédits, il complète l'histoire des ateliers de Bruxelles, Audenarde, etc., et reconstitue celle de l'atelier d'Anvers.

Que de flots d'encre a déjà fait couler la question du *goedendag*? On pouvait la croire terminée, quand voici la Société d'Archéologie de Bruxelles qui accueille derechef dans ses annales trois nouvelles études sur ce sujet. M. van Duyse plaide de nouveau l'assimilation de l'arme des communiers flamands au plaçon à picot, M. van Malderghem, refute cette attribution et M. de Raadt, venant à la rescousse apporte des arguments héraldiques pour combattre la thèse de M. van Duyse et prouve que la chevalerie elle-même a employé le *goedendag*.

Sous le titre de *Recherches et mélanges*, M. F. Mazerolle publie une série de documents fort intéressants pour l'histoire artistique. Ce sont entr'autres des contrats pour construction d'orgues, l'octroi de la vente des pipes en France accordé au comte de Soissons, l'orfèvrerie du sacre de Louis XIV, etc.

Dans la dernière livraison du *Messager des sciences historiques* nous remarquons un article intitulé : Manuscrits flamands en Espagne.

C'est la description raisonnée de toute une série de manuscrits enrichis de précieuses miniatures, œuvres du pinceau habile de peintres flamands, qui récemment ont été exposés dans la section d'art rétrospectif, annexée à l'exposition du quatrième centenaire de Christophe Colomb. L'auteur décrit surtout « Le miroir de vraie humilité » connu sous le nom d' « Heures de Jeanne la Folle » et exécuté en réalité pour sa grand'mère, Jeanne Henriquez, reine d'Aragon, seconde femme du roi Jean II.

Il croit sans hésitation pouvoir attribuer les miniatures à Guillaume Vrelant, peintre brugeois qui florissait dans la seconde moitié du XVe siècle. Dans d'autres miniatures appartenant aux manuscrits exposés,

l'auteur croit reconnaître des œuvres des peintres Simon Bennig et Gérard Horebout.

A ceux de nos confrères qui s'intéressent aux antiquités américaines ante-colombiennes, je me permettrai de signaler une brochure illustrée, *Symbolism in ancient American art*, qui nous est envoyée par MM. Putnam et Willoughby. Ils y trouveront la description de nombreuses antiquités américaines sur lesquelles on pourra spécialement étudier la reproduction de certains symboles fort en usage, tels que le serpent, la terre, les astres, les vents etc.

Notre infatiguable confrère, M. Léon Germain, de Nancy, nous envoie de nouveau toute une série de fort intéressantes brochures. Je crois devoir spécialement signaler une étude sur l'emplacement contesté du *Château de Riste-sur-Feste*, une importante dissertation explicant l'origine du vocable de Sainte Marie Majeure, donné à *l'Abbaye de Pont-à-Mousson*, une description historique et archéologique du lit *d'Antoine duc de Lorraine*, conservé au musée historique lorrain, etc., etc.

M. Alphonse Goovaerts nous donne *une Ancienne description de Court Saint-Etienne*. C'est un document fort intéressant appartenant aux archives de la paroisse. Notre érudit confrère estime qu'il fut rédigé peu après l'année 1654. Il donne quelques détails assez développés sur l'histoire locale, civile et religieuse de Court-St-Étienne, et décrit son ancienne église et les monuments artistiques qu'elle renfermait.

Le château de Turnhout a trouvé un historien fidèle en M. Louis Stroobant, qui vient d'en publier une description fort bien documentée, enrichie de nombreux plans et vues. Primitivement simple pavillon de chasse des ducs de Brabant, il devint dès la fin du XIIIe siècle un château fort. Après avoir subi de nombreuses transformations, et après avoir connu toutes les vicissitudes des guerres du moyen âge, il fut presqu'entièrement réédifié en 1649 par la princesse de Solms; il sert aujourd'hui d'établissement pénitentiaire.

Je m'arrête ici, Messieurs; cette rapide revue aura suffi à vous prouver que notre bibliothèque continue à s'enrichir d'une façon importante, et que nombre d'ouvrages qui lui ont été envoyés présentent au point de vue archéologique ou historique un intérêt tout spécial.

Anvers, 23 août 1896.

Le secrétaire et bibliothécaire,
FERNAND DONNET.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 11 OCTOBRE 1896

présidence de M. Alphonse de Witte.

La séance est ouverte à 11 heures du matin dans la salle des mariages de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Alphonse de Witte, *président*.

Sont présents : MM. le baron de Vinck de Winnezeele, *vice-président*, Fernand Donnet, *secrétaire*, Theunissens, *trésorier* ; lieutenant-général Wauwermans, van Bastelaer, De Vriendt, chanoine vanden Gheyn, vicomte B. de Jonghe, Saintenoy, Hymans, Geefs, Destrée, membres titulaires.

MM. le gouverneur baron Osy de Zegwaert, chanoine Delvigne, président Smekens, comte vander Straeten-Ponthoz, membres honoraires regnicoles.

M. le comte de Marsy, membre honoraire étranger.

MM. de Raadt, L. Blomme, vander Ouderaa, Nève, van Neuss, van Duyse et Naveau, membres correspondants regnicoles.

Se sont fait excuser : MM. Arthur Goemaere, Geudens, comte de Ghellinck d'Elseghem, De Vlaminck, A. Blomme, Paul Cogels, H. Siret, Soil et chanoine Reusens, membres titulaires.

MM. Léon Somzée et comte de Limburg-Stirum, membres honoraires regnicoles.

M. le marquis de Nadaillac, membre honoraire étranger.

M. le président Sorel, membre correspondant étranger.

M. de Behault de Dornon, membre correspondant regnicole.

Un public nombreux et choisi a répondu à l'appel de l'Académie et occupe entièrement la vaste salle de réunion.

M. le président en ouvrant la séance prend la parole pour remercier chaleureusement tous ceux qui honorent la séance de leur présence. Il s'exprime comme suit :

Monsieur le Gouverneur, Mesdames, Messieurs, chers Confrères !

L'Académie d'archéologie de Belgique a inauguré l'an dernier l'ère des séances publiques. Pour la première fois, elle vous a conviés à

prendre part d'un façon régulière à ses travaux ; elle a réclamé de vous un témoignage de sympathie qui, dans sa pensée, devait être un puissant stimulant pour ses membres. Une société a besoin parfois de se sentir soutenue, encouragée, aimée.

L'appel de notre compagnie a été entendu de tous ; la présence, si flatteuse pour nous, de M. le gouverneur le témoigne hautement. Il n'en pouvait être autrement du reste, à Anvers, ce centre intellectuel et artistique par excellence, où le goût du beau et des collections est pour ainsi dire dans le sang, où tout ce qui touche à l'art, aux sciences excite la curiosité, préoccupe, passionne même plus que partout ailleurs.

Pour réussir dans la tentative d'intéresser le public à nos études n'avions-nous pas aussi l'appui d'une presse amie, de cette presse belge, toujours écoutée parce que le talent et la sincérité seuls dictent ses avis.

Vous êtes donc venus nombreux à nos séances et nous devons vous en savoir le plus grand gré, à vous surtout, Mesdames, qui ornez cette réunion de votre toute gracieuse présence. La perspective de longs et nombreux discours n'a, en effet, rien de bien attractif. Rassurez-vous, cependant, il n'y a aujourd'hui que cinq orateurs inscrits et chacun d'eux a juré de parler vingt minutes tout au plus.

D'ailleurs, Mesdames et Messieurs, la science sait parfois se rendre attrayante. M. Donnet vous en a, je pense, donné la preuve l'an dernier et je suis convaincu que les conférenciers que vous allez entendre vous confirmeront dans cette opinion.

Le président donne ensuite la parole à M. le comte de Marsy, membre honoraire étranger et directeur de la Société française d'archéologie, qui, sous le titre de : *Un voyageur français à Anvers au milieu du XVIIIe siècle*, résume le voyage que fit dans nos provinces, en 1746, le comte de Monthulé. Cette intéressante relation est semée de remarques typiques et de détails curieux. (Voir page 958).

M. Henry Hymans, membre titulaire et conservateur à la Bibliothèque royale, fournit d'importants renseignements sur la vie et la fin violente du peintre Charles d'Ypres. Son travail est intitulé : *Un tragique épisode de l'histoire de l'art flamand.* (Voir page 926).

Sous le titre de « *Het besloten hof* » *à Herenthals. Le couvent et son sceau,* M. le vicomte Baudouin de Jonghe, membre titulaire et président de la Société royale de numismatique de Belgique, résume

l'histoire de cette institution monastique. Il en décrit le sceau dont il a la bonne fortune de posséder la matrice dans sa riche collection. (Voir page 930).

M. le baron de Vinck de Winnezeele, vice-président de l'Académie, donne lecture d'une étude intitulée : *La locomotion à travers les âges.* Ce travail sous une forme très littéraire constitue une intéressante revue des divers moyens de locomotion employés depuis l'origine de l'humanité jusqu'à nos jours. (Voir page 933).

Enfin M. Fernand Donnet, secrétaire de l'Académie, dans une dissertation intitulée *La fauconnerie à Anvers*, fait l'historique de cet art à la cour des ducs de Brabant et de Bourgogne et communique de nombreux détails sur le commerce de faucons dressés qui se faisait à Anvers. (Voir page 943).

Toutes ces communications sont accueillies par les applaudissements de l'assemblée. Après chaque lecture, le président adresse quelques paroles de remercîment et de félicitation aux orateurs.

Avant de lever la séance, M. de Witte, en une courte improvisation, résume en ces termes les travaux de l'Académie pendant l'année écoulée:

Depuis l'assemblée générale d'octobre 1895, l'Académie d'archéologie a livré à l'impression de nombreux et importants travaux dus, presque uniquement, aux recherches de ses membres.

C'est avec un juste orgueil que je vois figurer au nombre des collaborateurs à nos *Mémoires* et à nos *Bulletins* des historiens, des archéologues de la valeur de MM. le comte de Marsy, Chauvin, de Behault de Dornon, le comte de Nahuys, De Vlaminck, Fernand Donnet, Edmond Geudens, Arthur Goemaere, Paul Errera, Alphonse Goovaerts, le Révérend père Kiekens, Henry Hymans, l'abbé Roland, Paul Saintenoy, Désiré van Bastelaer, van de Casteele, le chanoine vanden Gheyn, Herman van Duyse et bien d'autres.

Divers manuscrits signés Alphonse Goovaerts, Peny, de Behault, baron de Vinck de Winnezeele sont de plus parvenus au bureau. Ils seront bientôt soumis à l'appréciation du public lettré. Enfin, la seconde livraison du tome II de l'*Histoire monétaire du Brabant*, comprenant les règnes de Charles-Quint et de Philippe II, va être mise en distribution.

On dirait vraiment qu'une sorte de renouveau s'est emparé de notre vieille société. Cette activité, toute juvénile, c'est en grande partie à vos encouragements M. le Gouverneur, Mesdames et Messieurs, que nous la devons ; aussi ne vous dirai-je pas adieu, mais à tous merci d'être venus, au revoir, à l'an prochain.

Ces paroles sont vivement applaudies.

La séance est levée à 12 1/2 heures.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

Fernand Donnet. — Alphonse de Witte.

UN TRAGIQUE ÉPISODE

DE

l'Histoire de l'Art Flamand.

Van Mander, dans un chapitre très développé de son livre sur les peintres flamands et hollandais, nous entretient de deux artistes dont fort probablement les œuvres n'eussent point suffi à léguer le souvenir à la postérité, dont pourtant la biographie est au nombre des plus attachantes du précieux ouvrage où elle figure.

Mais voici : Pierre Vlerick, courtraisien de naissance, avait été le maître de l'auteur et l'élève du peintre dont la notice forme, avec la sienne, le chapitre qui nous occupe.

Ce second artiste, originaire d'Ypres et qui ne nous est désigné que par son prénom Charles « Carel van Yper », avait, si l'on en croit son biographe, une réputation étendue, fondée sur des travaux sérieux.

Ignorant la date de sa naissance, comme le nom de son maître, Van Mander ignorait de même son nom patronymique, ce qui, du reste, ne l'empêche pas de nous donner, sur le peintre, des détails intéressants,

et d'être, en plus, bien renseigné pour ce qui concerne les plus importantes de ses productions.

Leur valeur, il nous serait difficile de l'apprécier avec la certitude nécessaire, attendu que diverses peintures assignées à Charles, tant celles exposées au musée, que d'autres décorant les églises de sa ville natale, sont dénuées de signature. A défaut de celle-ci, encore faudrait-il un document qui nous permît de marcher de pied ferme dans la voie des attributions ; nous n'en avons pas.

Les façades qu'avait décorées l'artiste ; ses fresques dans les couvents de la West Flandre ; les vitraux qu'il dessina pour Saint Jean, aujourd'hui Saint Bavon, à Gand, aussi bien que le *Jugement dernier* qu'il peignit pour l'église de Hooghlede, tout cela a disparu.

Van Mander nous parle quelque part « d'ordonnance belle et mouvementée dans le goût de Tintoret » ; il n'en saurait être question à propos des ternes peintures exposées sous le nom de l'artiste en divers édifices du lieu natal, lesquelles trahissent bien sans doute l'influence italienne, mais n'isolent pas leur auteur du groupe serré des Flamands dénaturés dont, à de rares exceptions près, se compose notre école du XVIe siècle.

Charles d'Ypres jouissait, selon Van Mander, d'une grande considération dans toute la Flandre, mais pour l'emporter de beaucoup sur ses confrères locaux, eût difficilement tenu tête aux Brabançons ou aux Hollandais de premier rang.

A l'époque où Pierre Vlerick devint son élève, il put, dit le biographe, voir chez lui des principes entièrement nouveaux. S'il arrivait à Charles, ajoute-t-il, de faire des pieds grands et difformes, Pierre les grandissait encore, s'imaginant faire mieux.

Ceci ne plaide pas précisément en faveur du mérite de Van Yper, comme artiste. Comme individu, Van Mander ne le peint pas sous les couleurs les plus sympathiques.

« Petit de taille, il était énergique et quelque peu brutal ». A la rigueur on pourrait lui pardonner de faire preuve d'humeur, en des circonstances comme la suivante.

Certain soir, on fait chez lui des crêpes, des *Kespen*, disait-on — peut-être dit-on encore, — à Ypres, pâtisserie que, l'un après l'autre, chacun doit faire virer dans la poêle. Le tour du jeune Vlerick venu, l'enfant s'y prend maladroitement et la galette brûlante va, comme un

masque, s'appliquer sur le visage du maître. De là, nonobstant la vive contrition du coupable, grande, et après tout assez légitime colère de l'offensé.

Mais voici qui donne une moindre idée de l'endurance de notre artiste.

Charles, ayant chez lui du monde, voulut, au sortir de table, faire à ses convives les honneurs de son atelier. La lumière était tenue par son élève et non pas, à ce qu'il semble, au gré du maître, lequel, d'un coup de poing appliqué à la tête, envoya rouler au fond de la pièce et le flambeau et son porteur.

L'algarade eut pour conséquence de mettre fin aux relations du peintre et de son apprenti ce dont, soit dit en passant, ce dernier n'eut pas à se repentir car, après des aventures dont le récit occupe plusieurs pages de Van Mander, il put, à Venise, devenir l'élève et le collaborateur préféré du Tintoret, dont il n'eut tenu qu'à lui, ajoute notre historien, d'épouser la fille, la belle « Tintorella ».

Mais il ne le fit pas, et revint assez misérablement mourir au pays, à un âge peu avancé, en 1581.

Carel Van Yper l'avait de quelque vingt ans précédé dans la tombe. Sa fin avait été bien autrement lamentable et pour dire le vrai, tragique.

Sans Van Mander, l'événement fut resté à jamais ignoré.

D'humeur sombre, on le disait en proie au remords d'avoir abandonné en Italie une femme, peut-être des enfants, alors qu'étant à Ypres l'époux d'une fille de grande beauté, son mariage était resté stérile. D'ailleurs on ne savait.

Un jour qu'il s'était rendu à Courtrai, ses confrères lui firent grand accueil. L'on fêta joyeusement la rencontre. Au moment où l'un des convives, levant son verre à la santé de l'artiste Yprois s'enquérait de sa préférence, pour le vin rouge ou pour le vin blanc, on le vit pour toute réponse, inonder la table d'un flot de sang, avec les mots: « Voici du rouge ! »

Il venait de se porter un coup de couteau.

L'émoi fut terrible. A tout prix, il fallait empêcher le tragique événement d'arriver à la connaissance du Magistrat. Succombant aux suites de sa blessure, Charles eut été traîné à la justice et son corps pendu au gibet, infamie dont la tache rejaillissait sur la famille artistique entière.

On mit donc le blessé dans une barque et nuitamment, par la Lys,

l'ayant fait sortir de la ville, on le cacha au couvent de Sainte Marie à Groeninghe, lequel était une franchise et jouissait du droit d'asile.

La blessure, à ce qu'il semble, n'était point mortelle et grâce aux bons soins des camarades empressés au chevet du blessé l'issue fatale semblait pouvoir être conjurée. Malheureusement la fièvre s'emparait de l'artiste qui, dans son délire, traçait sur le papier des choses diaboliques, criant qu'il était voué à la damnation éternelle.

Les efforts de ses amis suffisaient à grand'peine à le contenir, tandis que les siens ne faisaient qu'aggraver la blessure. Au bout de quelques jours d'anxieuses alternatives il expira — en 1563 ou 1564 — dit Van Mander, dont nous ne faisons que résumer le récit.

Le hasard nous procure de quoi le compléter en le rectifiant, non sans constater, une fois de plus, l'admirable véracité de son auteur.

Pas plus que Van Mander nous n'arrivons à préciser la date de la naissance de Van Yper, mais nous apprenons qu'il était bâtard et s'appelait Foort, renseignement précieux, attendu qu'il peut conduire à la détermination des œuvres de l'artiste, soit par des documents soit par des monogrammes.

D'autre part, nous acquérons la certitude que les faits rapportés plus haut se sont passés en 1562, et apprenons que le peintre expira le 22 juin. Tout cela résulte du cartulaire de l'abbaye de Groeninghe, dont voici le passage qui nous intéresse et que nous traduisons :

« En l'an 1562, le 22e jour du mois de juin, est mort, au-dessus de la porte d'entrée, certain Charles Foort, peintre d'Ypres, lequel avait accepté la franchise. Il était bâtard et ne laissait point d'enfants.

« Le couvent, admis à intervenir au partage en ligne paternelle pour le quart de l'avoir délaissé par le défunt dans l'enceinte du domaine abbatial, il s'est trouvé que cet avoir consistait exclusivement dans les vêtements du prénommé. La veuve, à l'intervention de personnes honorables a transigé avec Madame (l'Abbesse) pour la somme de 3 livres parisis. »

Ajoutons, pour être juste, qu'elle était accourue au chevet de son époux pour lui prodiguer ses soins et ses consolations, en compagnie de divers artistes dont elle tint à reconnaître la sollicitude par le don de souvenirs empruntés à l'œuvre même du défunt, travaux que Van Mander eut l'occasion de voir et d'apprécier.

Henri Hymans.

Sceau-matrice
du couvent "Het besloten Hof,, à Herenthals.

(1re moitié du XVIe siècle).

Un moine norbertin, peut-être Saint Norbert lui-même, fondateur des Norbertins et des Norbertines, en costume religieux, la tête encapuchonnée, debout à droite dans un entourage circulaire lobé. Le personnage tient de la main gauche un calice d'où émergent les trois clous de la Passion et appuie la main droite sur la poitrine. La tête et les pieds de la figure dépassent la bordure épicycloïdale.

Légende. S · HORTI · CONCLVSI · MONASTERY · IN · HERENTALS

Cuivre jaune. Diamètre : 33 millimètres (1). N° 1 de la planche.

Le style de ce sceau rappelle beaucoup celui du florin d'or à l'effigie de St. Philippe debout, dit Philippus, frappé à Anvers, de Philippe le Beau pour le Brabant (N° 2 de la planche). Attitude des personnages, agencement des costumes, draperie des étoffes ont des points de ressemblance qui frappent à première vue. Les monnaies de Philippe le beau (1494-1506), ainsi que les plus anciennes pièces de Charles-Quint, portant encore des légendes en caractères gothiques tandis que l'inscription de notre petit monument sigillaire est composée de caractères romains, nous croyons être dans le vrai en le faisant remonter au commencement du 2e tiers du XVIe siècle.

Avant de donner un court aperçu de l'histoire de la communauté religieuse dont nous décrivons le sceau, nous ferons remarquer le contraste saisissant qui existe entre l'aspect extérieur si grossier de l'objet lui-même et la gravure si soignée de la matrice qui se manifeste

(1) Le chanoine van Spilbeeck donne, dans son ouvrage sur « Het besloten Hof », une vignette médiocre représentant un sceau de ce couvent rappelant beaucoup la nôtre mais n'ayant que 28 millimètres de diamètre.

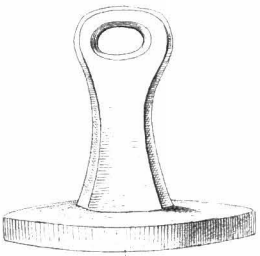

N° 1

N° 2

OR

surtout dans la finesse des traits du personnage représenté, à tel point que l'on croirait se trouver en présence d'un véritable portrait. (1)

Le petit couvent de femmes « Het besloten Hof » (le jardin clos) d'Herenthals était situé derrière la rue des Bouchers (Vleeschhouwers straat) près des anciens remparts aujourd'hui disparus sans laisser de vestiges. Les constructions de cet établissement religieux existent encore en partie et sont occupées de nos jours par la communauté des sœurs franciscaines de la Pénitence sous le nom de Val St. Joseph (St. Josephsdal). Notre couvent qui comptait *quinze* religieuses professes ou consacrées et *cinq* sœurs converses, suivait la règle des Prémontrés et dépendait de la célèbre abbaye de Tongerloo qui lui fournissait un prieur comme directeur spirituel. Les religieuses de la communauté d'Herenthals s'adonnaient exclusivement à la vie mystique et contemplative.

« Het besloten Hof » fut fondé, le 15 décembre 1410, par un diplôme d'Arnould de Crayenhem, seigneur de Grobbendonk, Bouwel et Olmen à l'intervention de l'abbé de Tongerloo et du prieur des Chartreux de Zeelhem. Une charte d'Antoine de Bourgogne, en date du 3 mai 1413, confirma la fondation du seigneur de Grobbendonk.

Arnould de Crayenhem descendait d'une famille illustre dont l'histoire de nos provinces cite plusieurs membres. Personnage important à la cour d'Antoine de Bourgogne, il était sénéchal héréditaire du Brabant et conseiller de ce prince. Il fut mêlé à tous les événements du règne d'Antoine et de celui de Jean IV, son successeur, et mourut le 17 mai 1430 au château de Grobbendonk. Arnould avait, par testament du 20 septembre 1429, laissé cent couronnes d'or et cent florins du même métal au couvent d'Herenthals. Jeanne de Steyvoort, sa femme, qui lui survécut, légua aussi à « Het besloten Hof » cent couronnes d'or et divers bien ruraux. La pieuse Jeanne avait encore créé, par acte du 16 mars 1436, l'hospice de Ste. Madeleine au hameau de Beerst sous Bouwen et Grobbendonk.

En 1515, le gouvernement espagnol voulut imposer à « Het besloten

(1) Il ne serait pas impossible que la figure gravée sur notre sceau représentât le prieur de la communauté « Het besloten Hof » à l'époque où fut gravée notre matrice. Ce personnage était alors Hendrik van Lysmello, moine de Tongerloo, qui remplit ces fonctions de 1514 à 1536 et qui jouit, de son temps, d'une grande réputation de piété et de bonté.

Hof » des mesures de contrôle sous forme de certaines conditions de gestion des biens et de quelques clauses d'amortissement. Ces exigences prouvent d'une manière indiscutable que déjà, à l'époque de la minorité de Charles-Quint, le pouvoir se préoccupait de la question de la main-morte ecclésiastique, question qui, de nos jours encore passionne si vivement l'opinion publique. Un relevé exact de ce que possédait le couvent d'Herenthals fut dressé à cette occasion. Ce document, qui est parvenu jusqu'à nous, énumère un grand nombre de biens situés principalement dans les provinces actuelles d'Anvers et de Brabant et montre à quel degré de richesse la maison religieuse d'Herenthals était parvenue un siècle environ après sa fondation.

L'année 1498 avait vu jeter les fondations d'une nouvelle église pour « Het besloten Hof ». La consécration de cet édifice religieux eut lieu, en grande pompe, le 25 mai 1510. Pierre, abbé de Prémontré et général de l'ordre et Jean Geerts, abbé de Tongerloo, présidèrent à cette cérémonie.

Notre maison religieuse et ses pieuses habitantes jouirent pendant un siècle et demi de la plus parfaite tranquillité.

Les troubles religieux du XVIe siècle devaient hélas ! porter la désolation dans le paisible couvent d'Herenthals. « Het besloten Hof » eut à souffrir, dès 1566, des excès des Iconoclastes, mais ce fut bien pis encore, en 1580, après que le parti protestant fut triomphant. Les pauvres religieuses furent dispersées, leurs biens surchargés d'impositions et pillés.

Sous le règne d'Albert et Isabelle eut lieu la réorganisation du couvent de femmes d'Herenthals où les sœurs blanches de St. Norbert rentrèrent après plusieurs années d'absence. Leur église fut restaurée et, le 17 juillet 1606, consacrée avec pompe.

Denis Mutzaerts, l'un des prévôts de cette époque, a laissé des écrits et des sermons estimés.

Dans un rapport envoyé à Rome et dont le texte est connu, Liévin Torrentius, évêque d'Anvers, parle de la stricte observance de la règle de St. Norbert par les religieuses d'Herenthals.

« Het besloten Hof », qui avait survécu aux dévastations du XVIe siècle et aux mesures de sécularisation prises par Joseph II, touchait au terme de son existence. La communauté disparut lors de la grande tourmente révolutionnaire de la fin du siècle dernier, brutalement

supprimée, d'abord de fait, puis de droit par la *Convention* de triste mémoire. (1).

Vicomte Baudouin de Jonghe.

Du Char Antique, à la Bicyclette !

Mesdames et Messieurs,

Une violente campagne est menée depuis quelque temps pour l'amélioration des routes.

Ce n'est pas qu'elles soient si mauvaises, mais une jeune majesté, la reine bicyclette, n'est pas satisfaite. Elle réclame des tapis de cendrée, des surfaces égalisées, et, ses exigences de petite fée gâtée, auront peut-être, sur nos voies, en général, un effet de réfection et d'amélioration complètes.

Sont-elles cependant si atroces qu'on veut bien le dire? Oui, si on les compare à ce qu'elles pourraient être : non, mille fois non, si vous voulez vous rappeler ce que les auteurs anciens nous ont conté dans leurs relations de voyage.

Je ne veux pas remonter au déluge, ce cataclysme effroyable ayant littéralement défoncé les routes, au point qu'il n'en est plus resté le moindre vestige. Je dirai quelques mots de l'Epoque Romaine.

Les ardeurs du conquérant faisaient surgir du sol les grandes artères de pierre destinées à exporter du territoire de l'empire, les milliers de guerriers allant à la conquête du monde, et à y importer en retour, les richesses et les trésors de l'univers entier.

(1) La plupart des renseignements qui précèdent sont tirés de la *Notitia marchionatus Sacri Romani Imperii* etc., de Jacques Leroy, du *Ordinis Praemonstratensis Chronicon* etc., d'Aubertus Miraeus, des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* publiés sous la direction de Mgr. de Ram et de *Het Herenthalsch Klooster O. L. V. Besloten-Hof der Orde van Premonstreit* etc., de Fr. Waltman van Spilbeeck, Chanoine régulier de l'abbaye de Tongerloo.

La voirie, à l'époque de la guerre des Gaules, était d'une construction si parfaite, que César, dans son char à deux roues, faisait, par jour, plusieurs fois un parcours de 300 kilomètres.

Sous le rapport du confort, Cicéron, dans une lettre à son ami Atticus, déclare : « J'ai dicté cette lettre pendant que j'étais assis dans mon chariot, en me rendant vers mon campement. »

Si *dicter* peut être pris ici comme l'équivalent *d'écrire* vous avouerez, Mesdames et Messieurs, que les habitants d'Anvers, au 19e siècle, seraient bien empêchés d'en faire autant.

Les postes romaines étaient admirablement organisées : toutes les 2 lieues, on changeait d'attelage, et à chaque relai, 30 à 40 chevaux étaient à la disposition, au service des fonctionnaires de l'Empire.

Les Romains saisissaient le rapport inséparable qui unit les moyens de transport d'un peuple, au degré de son éducation sociale.

Qui oserait nier que la civilisation, le commerce, la richesse de notre pays, ne soient dus à l'admirable et si complet réseau de routes qui sillonnent notre sol ?

Aux premiers âges du monde, l'homme, n'ayant que peu de besoins, n'éprouvait guère la nécessité de se transporter d'un endroit à un autre.

Vivant dans ses forêts, habitant les cavernes, se nourrissant de sa chasse, l'homme n'avait pas de lourds transports à effectuer. Le manque de routes lui était indifférent, et l'emploi d'une bête de somme ou de trait ne lui venait pas à l'esprit.

Plus tard, les besoins s'étant développés, l'idée d'un confort relatif ayant germé dans son cerveau, l'homme voulut accroître son domaine.

Il dut avoir recours à une force plus grande pour transporter les fardeaux : les énergies naturelles de la création, le bœuf, l'âne, le cheval, le chameau attirèrent son attention et fixèrent ses désirs.

Ne pouvant faire porter à la bête de somme tout ce qu'il avait à lui faire transporter, l'homme imagina de le lui faire tirer.

De là le *traineau*, qui fut le point de départ du char, du chariot, de la voiture.

Quelques pierres, des troncs d'arbres, des rouleaux auront dans les endroits difficiles, été placés sous le véhicule, et donné l'idée de les y fixer à demeure.

Cyrus est généralement considéré comme l'inventeur des chars. Les bas-reliefs d'Athènes ou de Rome nous ont conservé l'image, les histo-

riens nous donnent la description de chars à deux roues, servant dans les combats, dans les courses du cirque, dans les fêtes triomphales ou dans les cérémonies religieuses.

Ces chars, (application perfectionnée du rouleau adapté au traineau), s'appelaient bigœ, trigœ, quadrigœ, sejugœ, septijugœ, suivant que les attelages se composaient de 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 chevaux.

Mais ces véhicules légers et inconfortables, taillés uniquement pour la course, ne pouvaient convenir à des peuples commerçants ou industrieux, fussent-ils nomades ou sédentaires. Le lourd chariot, aux parois massives, aux roues pleines taillées dans un seul tronc d'arbre, s'imposa dans les campagnes où les routes faisaient défaut, pendant que dans les villes, les *Sirpea* romaines, les *Canathras* spartiates, les *Plecta* grecques et les *Bennas* gauloises roulaient légères et pratiques, transportant leurs brillants propriétaires au cirque, aux bains ou à la place publique.

L'historien Lampride nous montre l'empereur Héliogabale conduisant lui-même ses voitures couvertes de pierres précieuses et d'or, ne faisant aucun cas de celles qui étaient garnies d'argent, d'ivoire ou d'airain.

Indépendamment des chars de différents genres qui sont venus jusqu'à nous, dans leurs transformations successives, les anciens avaient encore les *litières* et les *basternes* qui ont donné naissance aux palanquins et aux chaises à porteurs.

L'historien Eginhard nous raconte comment les princes de la famille des Mérovingiens s'en allaient en voyage : « S'il était nécessaire que » l'un d'eux allât quelque part, dit-il, il voyageait monté sur un » chariot traîné par des bœufs, qu'un bouvier conduisait à la manière » des paysans. — C'est ainsi qu'il se rendait à l'assemblée générale de » la nation qui se réunissait une fois chaque année, pour les affaires » du Royaume. » Il nous faut aller aujourd'hui, en Turquie, et dans l'Inde pour trouver des attelages de ce genre.

Hélas, ce n'est pas uniquement à des véhicules de plaisance ou de commerce que s'appliquaient les améliorations..... Les Sarrazins avaient des chars incendiaires dont on retrouve la figure dans un manuscrit latin du 14e siècle : « Une caisse de forme carrée, reposant sur 2 roues. » — Le conducteur debout conduisant une couple de chevaux ; le » timon servant en même temps de porte-feu, finissait en réservoir, » dans lequel brûlait le feu grégeois. »

Les routes, au fur et à mesure de la marche des siècles, se faisaient rares : celles qui existaient étaient devenues mauvaises. — Les seigneurs féodaux qui auraient dû les faire entretenir par leurs vassaux, dédaignaient de s'occuper de ces détails.

On n'entendait parler que de brigandages sur la voie publique.

Plus la route était mauvaise, plus les coureurs de grand chemin avaient la chance de gagner leur vie, au moyen de bêtes de somme ou de trait, qu'ils offraient, moyennant finances, aux voyageurs en détresse. Ajoutons-y les réparations fréquentes, le séjour forcé dans les auberges ou soi-disant telles. — L'exploitation des routes était devenue une véritable industrie.

Cette situation dura plusieurs siècles ; la sécurité ne règna nulle part, aussi le cheval de selle remplaça-t-il partout les équipages.

Enfin Louis XI rendit un peu de sécurité aux routes. En 1464 il institua la poste aux chevaux, et dut prendre des mesures en conséquences.

Le XVIe siècle vit la situation s'améliorer encore. Dans beaucoup de villes commerçantes, les autorités prirent à cœur la bonne organisation des grand'routes en faisant installer des *auberges communales*, dont la tenue fut réglementée d'office.

A côté de celles-là, l'initiative privée en organisa d'autres, et d'étape en étape, on voyait s'élever des maisons de refuge ou d'hospitalité.

Cependant tout n'était pas fait, car l'histoire nous montre en 1552 Charles-Quint fuyant devant Henri II, après la défaite de Renti, dans une litière à la lueur des torches par des sentiers impraticables.

L'excès du mal amena le bien, et, de ce temps-là, date l'invention des voitures ou chariots, dont les caisses reposent sur des essieux, au moyen de bandes ou ressorts de fabrication probablement hongroise et qui, au commencement, ne furent employés que par les têtes couronnées.

En 1509, au cortège nuptial de Joachim I de Brandebourg, figurait une voiture dorée portant la fiancée du Prince-Électeur, suivie de 12 autres voitures peintes en rouge.

En 1550, il n'y avait que 3 carrosses à Paris. Sous le règne de Henri III un particulier en possédait un quatrième.

Malgré l'exemple venu de haut, les voitures étaient encore peu nombreuses sous le règne de Henri IV. Lui-même n'en possédait qu'*une seule*, la même dans laquelle il fut assassiné en 1610.

Elle se composait d'une caisse rectangulaire non suspendue, pouvant contenir 4 personnes, couverte d'une toiture que supportaient 4 colonnettes ou quenouilles sculptées. De simples rideaux servaient à garantir des injures du temps, ou de l'ardeur du soleil.

Une des causes de la rareté des voitures, était que leur usage semblait être l'apanage des gens efféminés. Un vieux proverbe proclamait : Que la place de l'homme est *sur* le cheval, et non *derrière* lui.

Elisabeth d'Angleterre ne consentit jamais à faire usage d'une voiture, voulant montrer par là, sa supériorité comme reine et comme femme aux mœurs guerrières.

Le Roi Charles I, son successeur, édicta en 1635, une ordonnance forçant les propriétaires de voitures à haquenées, à payer patente pour la raison que : « elles obstruent la circulation dans la rue, au déplaisir du Roi et des nobles. »

Etonnons-nous, après cela, qu'il ait fallu 14 siècles pour que les chemins et les moyens de transport fussent rétablis dans l'état où ils se trouvaient, sous la Domination Romaine.

Nous avons parlé des voitures à suspension d'origine hongroise. Voici un fait plus local :

Corneille Schut, élève de Rubens, possédait une propriété à Hoboken et une sous Berchem.

Pour se rendre, de la rue de la Princesse, où il demeurait, à ses campagnes, il voulut avoir un coche comme il n'en existait nulle part, et que les fabriquants de carrosses déclarèrent ne pas pouvoir construire.

Il se mit lui-même à la besogne, réussit, et par son habileté il alluma, à tel point, la haine des hommes du métier, qu'ils le menacèrent de briser sa voiture.

Corneille Schut s'adressa, le 14 octobre 1648, au magistrat d'Anvers, disant qu'il avait : « geinventeert sekere backarre, hangende tusschen » twee wielen, by forme van eene carotse, hangende tusschen vier » wielen, wesende eene nieuwe inventie, tevorens noyt gesien noch » gepractiseert. »

Il avait disait-il, fabriqué cette voiture chez lui, « sonder assistentie van eenige persoonen » et il demanda et obtint qu'à sa sortie, personne ne toucherait à son équipage.

Inutile de faire remarquer combien ces chariots suspendus étaient

rudimentaires et inconfortables. — Aussi, Marguerite de Valois nous dit-elle, dans ses mémoires :

« Quand, en l'année 1577, je fis un voyage en Flandre, j'allais dans » une litière faite à pilliers, doublée de velours incarnadin d'Espagne, » en broderie d'or, et de soie nuée à devise.

» Cette litière était toute vitrée, et les vitres toutes faites à devises, » ayant, ou à la doublure, ou aux vitres, quarante devises toutes diffé- » rentes, avec les mots en Espagnol et Italien, sur le soleil, et ses » effets, laquelle estait suivie de la litière de Madame de La Roche » sur-Yon, et de celle de Mme de Tournon, ma dame d'honneur, et de » dix filles à cheval, avec leur gouvernante, et de six carrosses ou » chariots, où allait le reste des dames et femmes d'elle et de moy. »

Il fallut attendre jusqu'en 1599 pour voir le premier carrosse fermé avec des glaces. Il fut ramené d'Italie en France, par le Maréchal de Bassompierre.

En 1631 l'Infante d'Espagne, femme de l'empereur Ferdinand III, entra en Carinthie dans un carrosse à glaces.

Le duc Ernest Auguste de Hanovre qui avait une cour splendide, possédait en 1681, cinquante carrosses dorés à dix chevaux.

Bientôt les demandes devenant plus nombreuses, la façon devint meilleure, les formes s'affinèrent, et les voitures, plus hautes, plus longues, apparurent en telle quantité, que le Cathéchisme des courtisans de Mazarin, à la question : Qu'est-ce que Paris? répondait : « Le Paradis des Femmes, le Purgatoire des hommes, et l'enfer des chevaux. »

Peu de temps après, le 18 mars 1662, les omnibus furent inaugurés à Paris.

Plus tard, apparut le grand luxe des voitures royales sous Louis XIV. Le faste de son règne, l'élégance et les plaisirs de celui de Louis XV développèrent le goût des carrosses, et déterminèrent leurs nombreuses variétés.

A côté des voitures de la cour, qui se distinguent par la richesse de leur ornementation, l'ampleur de leurs formes mais aussi par leur poids, circulent les carrosses modernisés, les berlines et les diligences.

Les berlines furent d'abord portées par des soupentes de cuir attachées aux deux extrémités du train. Ces soupentes furent bientôt remplacées par des ressorts. Tantôt elles contenaient 4 personnes assises

sur 2 sièges; tantôt elles n'avaient que 2 places ; elles portaient alors le nom de Vis-à-vis.

Les Diligences, Carrosses, Coupés ou Berlines ne sont autres que des berlines rendues plus légères par la suppression de la partie située en avant de la portière.

La Désobligeante est la Diligence réduite de moitié dans le sens de la largeur, ou le Vis-à-vis coupé au milieu de sa longueur. Elle ne donne place qu'à une personne.

La Berline, transformée sous le Directoire, devient la voiture de gala pour les Princes, les Ambassadeurs, les Grands Seigneurs. Elle porte 4 lanternes, une à chaque coin.

Le grand Coupé huit ressorts ne date que de Louis Philippe, et la grande Calèche a son apogée sous le second Empire.

Napoléon III tenait beaucoup à la perfection de ses équipages et le Général Fleury s'y entendait à merveille.

Aussi, sous le second Empire, vit on briller dans toute sa splendeur, l'attelage à la Daumont, dont l'origine date de la Restauration.

C'est à cette époque, en effet, que le duc d'Aumont introduisit le premier, l'attelage qui porte son nom, et qui a été maintenu depuis, pour les cérémonies officielles dans toutes les grandes capitales européennes.

Les écuries du Duc étaient célèbres ; pour donner une idée de leur luxe, on n'a qu'à rappeler que les râteliers étaient en acajou, les auges en marbre, les croisées garnies de glaces de Bohême.

Quant à l'attelage dit à la Daumont, le voici dans sa forme originale : Calèche attelée de 4 chevaux, conduite par deux postillons sur les chevaux de gauche, soit sur le timon, soit sur la volée. Quant au siège du cocher, il était remplacé par un coffre fermé. Derrière la voiture un coffre où prenaient place deux laquais en livrée de gala, poudrés, livrée en drap ou velours galonnée d'or ou d'argent.

Bientôt l'Anglomanie vint à sévir.

Le continent baissa pavillon devant la réputation d'élégance de l'Angleterre, et John Bull inonda l'Europe de ses voitures, pratiques et commodes, peut-être, mais laissant au cœur de l'artiste et de l'homme de goût, le regret des splendeurs disparues.

Aujourd'hui la voiture proprement dite, *considérée comme moyen de transport*, n'existe plus, ou presque plus.

Quelques pays pittoresques ont conservé, dans leur partie montagneuse, le mode de voyage de nos ancêtres, mais, de jour en jour, les calèches, les voiturins, les vieilles diligences disparaissent dans la gueule rugissante de ce monstre de fer et de feu qu'on appelle

LE CHEMIN DE FER.

Chemin de fer !!! Quel monde de pensées et de réflexions ce mot n'éveille-t-il pas en nous ?

Quand je pense que le 19 juin 1833, M. Rogier, Ministre de l'Intérieur, présentant un projet loi autorisant un emprunt affecté à l'établissement de la 1re partie de la « route de fer » s'attira les réponses suivantes : (Je copie le *Moniteur*).

M. l'abbé de Foere, de Thielt, prétend que les revenus du chemin de fer ne couvriront pas les dépenses et qu'il n'aura d'autre résultat que de favoriser l'industrie et le commerce étrangers qui s'en serviront pour transporter leurs produits à travers de Belgique.

M. de Smet, de Gand, dit que l'utilité du chemin de fer n'est nullement reconnue en Belgique, le système des canaux leur est bien préférable, et *jamais*, les chemins à ornières ne feront la concurrencex aux rivières.

M. Hélias d'Huddeghem, de Gand, un démocrate celui-là, disait : « en substituant, pour les transports, les agents mécaniques aux hommes et aux animaux, il y aura beaucoup d'hommes inoccupés, on élèvera beaucoup moins de chevaux, on nuira à l'agriculture, au cabotage, aux bateliers des canaux, aux éclusiers, aux tireurs de bâteaux, on mettra des milliers d'ouvriers sur le pavé. »

M. Eloy de Burdinne, de Liège, « Le chemin de fer aidera tout au plus au transport des produits de quelques fermiers voisins de la route. — « Encore, le lait, en arrivant, sera du lait battu. »

M. de Robaulx, de Mons, ajoute : « Et les œufs arriveront en omelette. »

Heureusement ces MM. furent mauvais prophètes, et, s'il y eut quelques omelettes, ce furent les actionnaires des autres moyens de transport, qui les avalèrent.

En résumé, la loi établissant la 1e ligne du chemin de fer Belge, fut votée par 56 voix contre 28, en séance du 28 mars 1834.

La 1re section, celle de Bruxelles à Malines, fut ouverte en mai 1835, et la section d'Anvers fut inaugurée le 3 mai 1836. L'autorité communale ayant à sa tête le Bourgmestre Legrelle, s'était rendue jusqu'à Malines avec un train composé de plusieurs chars auxquels on avait ajouté le navire de l'Ommegang.

L'autorité de Bruxelles, arrivée dans deux autres trains, se joignit à celle d'Anvers, et le cortège, remorqué par les locomotives, l'*Anversois*, le *Belge* et le *Stéphenson* arrivèrent à 3 1/2 heures dans la gare de St.-Willebrord, acclamé par une foule compacte et enthousiaste.

Ce fut une ère nouvelle. Dois-je parler des pas de géant faits depuis lors, par cette industrie naissante ? La terre est enserrée dans un réseau de voies ferrées. Trains, vicinaux, tramways, à vapeur, à pétrole, à électricité sillonnent le monde, et vont porter dans les recoins les plus ignorés et les plus perdus, les bienfaits de la civilisation.

Magellan, le 1er grand voyageur, faisait, il y a 3 siècles et demi le tour du monde en 3 ans ; de nos jours, ce voyage se fait en 3 mois.

Sur le point de terminer, Mesdames et Messieurs, un scrupule me prend : pourrais-je sans me montrer ingrat envers celle que beaucoup d'entre nous, entourent d'une affection légitime faite de distraction charmante, de santé conservée, raffermie ou rendue, ne pas parler d'un moyen de transport tout moderne, de la reine du jour, de

LA BICYCLETTE ?

Certes archéologie et bicyclette ne riment guère, et notre héroïne ne possède pas de parchemins poudreux. Ce n'est ni chez les Romains, ni chez les Grecs que nous devons chercher son origine.

La découverte récente d'un journaliste en mal de copie, annonçant à grand fracas, la mise au jour, dans un tombeau de la vieille Egypte, d'une description fidèle du vélocipède d'un Pharaon, éclaircira-t-elle le mystère de son origine ?

Le Dieu Hamakis gouvernait l'Egypte, il y a quelque six mille ans, et il résulte d'une récente découverte de stèles, de papyrus et de trilingues, dans le temple d'Edfou, qu'il était un fervent de la pédale.

Un curieux vitrail du 17e siècle existe en Angleterre dans l'Église de St.-Gilles, à Stoke-Poges. L'idée cycliste, à en croire cette extraordinaire et authentique verrière, existerait de toute éternité.

Ce vitrail, en effet, décrit dans l'Athenœum de 1869, représente un ange à cheval, sur un vélocipède de bois.

Le journal *Wheeling* en parle en ces termes :

« Dans la vieille chapelle se trouvent 8 fenêtres renfermant des vi-
» traux. Au milieu de l'un de ceux-ci, un ange nu et sans ailes, aux
» cheveux bouclés, tient à 2 mains une longue trompette, et paraît
» sonner un appel vigoureux. Il est à cheval sur une pièce de bois ter-
» minée par 2 volutes et reliant 2 roues; celle de devant très petite, celle de derrière, beaucoup plus grande. Dans la partie droite du vitrail un jeune homme fume la pipe, dans celle de gauche, un autre joue du violon. Les costumes sont ceux de l'époque de Cromwell.

Est-ce une preuve concluante de l'existence ancienne du vélocipède ?

Quoiqu'il en soit, le vélocipède, appelez le célérifère, vélocifère, Draisienne, bicycle ou bicyclette, est un des moyens de transport les plus en vogue actuellement, et, j'ose le dire, un des joyaux de la couronne industrielle du 19e siècle.

Charles Monselet a demandé :

Instrument raide
En fer battu,
Qui dépossède
Le char tortu,
Vélocipède
Rail impromptu,
Fils d'Archimède,
D'où nous viens-tu ?

Qui lui répondra ?

Le joujou de 1865 est devenu l'instrument de promenade le plus généralisé de nos jours.

Petits et grands, jeunes et vieux, il nous obsède et nous poursuit.

Empruntant le célèbre distique du maître de Ferney, ne puis-je le chanter en disant :

Qui que tu sois, voici ton maître,
Il l'est, le fut ou le doit être.

Baron de Vinck de Winnezeele.

LA FAUCONNERIE

A ANVERS.

Mesdames et Messieurs

Nul n'ignore le rôle important, absorbant même, qu'a joué à certaines époques, et principalement au moyen âge, la chasse au faucon. Après un règne long et excessivement brillant, cette passion s'est peu à peu calmée, au point de disparaître même entièrement dans bon nombre de pays de l'Europe Centrale. Par contre, en de lointaines contrées d'Afrique et d'Asie, telles l'Inde, le Japon, la Chine, de même que dans les provinces soumises à la tyrannie du Croissant, la chasse au faucon est restée un des passe-temps favoris de la classe aisée.

Certains pays d'Europe ont conservé dans des proportions moindres, mais encore relativement considérables, l'usage de ces plaisirs cynégétiques. En Angleterre, en Russie, en Hollande, on peut encore rencontrer des fervents de ce genre de sport.

Mais d'autre part, dans notre pays il ne se trouve plus un seul disciple de Nemrod capable de lancer le faucon, tandis qu'en France, on peut encore rencontrer trois équipages, spécialement constitués en vue de cette chasse. Bien plus, dans ce dernier pays, il semble même se dessiner un mouvement de réveil. Quelques amateurs se sont réunis, et doctement se sont consultés en de multiples pourparlers pour arrêter les moyens qu'ils jugent les plus aptes à réveiller parmi les chasseurs de leur pays, le goût de la fauconnerie.

Tâche ardue, car, où trouver encore des amateurs assez enthousiastes, assez passionnés, pour subvenir d'abord aux frais assez considérables de l'achat des oiseaux de proie, de leur entretien et de leur dressage, et pour consacrer ensuite leur temps à poursuivre longuement une maigre proie, tandis que des engins perfectionnés et fort nombreux permettent de faire parmi les gibiers de tout poil et de toute plume un carnage aussi meurtrier que rapide.

Quoiqu'il en soit, cette tentative, n'importe le résultat qui en sera la conséquence, suffira pour remettre pendant quelque temps en honneur

des habitudes déjà oubliées, et pour faire revivre un art autrefois des plus florissants.

Au temps jadis, la chasse au faucon était la passion favorite des classes élevées, et les princes, tout comme les plus pauvres gentilhommes, s'y adonnaient avec passion. Refaire l'histoire complète de la fauconnerie, nous mènerait trop loin. Ce serait du reste empiéter sur le domaine de nombre d'écrivains, qui depuis des temps fort anciens déjà, jusqu'à nos jours, se sont complus à enrichir les fastes de la littérature cynégétique, tant de traités théoriques sur la matière, que de nombreuses œuvres de pure pratique.

En effet, depuis le livre du roi Dancus, qui fut écrit au XIVe siècle, et les nombreux ouvrages spéciaux imprimés aux XVIe et XVIIe siècles jusqu'aux modernes publications, on peut suivre en une progression sans cesse croissante, à travers ce respectable stock de richesses bibliographiques, les progrès constants et incessants de cette captivante passion.

Bornons-nous à dire en quelques mots comment la fauconnerie fut cultivée dans nos provinces, et quelles transactions elle alimenta dans notre ville.

Pas de période plus brillante pour l'histoire du luxe et du plaisir, pas de source plus précieuse pour l'étude des mœurs médiévales, que ce cycle prospère, pendant lequel les ducs de Bourgogne, ces princes fastueux et puissants règnaient dans nos provinces.

On comprend combien au sein de leur Cour où le plaisir règnait en maître incontesté, devait être en honneur l'art de la vénerie et surtout celui de la fauconnerie. Aussi ne sera-t-on pas étonné de rencontrer dans les antiques chroniques, dans les relations historiques, même dans les registres des comptes, des mentions répétées et nombreuses, ayant rapport tantôt à l'achat de faucons, tantôt à des dépenses diverses faites en faveur des fauconniers ducaux.

Déjà au commencement du XIVe siècle, le comte d'Artois qui se trouve au fond de l'Italie, et qui ne veut pas se priver de son plaisir favori, se fait envoyer de ses terres plusieurs gerfauts (1). A la même époque, on paye de 10 à 15 livres parisis pour un beau gerfaut.

(1) Jules Richard. Une petite nièce de St. Louis. Renseignements obligeamment fournis par notre confrère et ami M. le comte de Marsy.

Le même comte traine à sa suite une nombreuse série d'officiers et de serviteurs, parmi lesquels on signale des oiseleurs et des veneurs. Ceux-ci reçoivent une solde de 2 sous par jour, et quand ils font graver un sceau, ils y font reproduire fort fidèlement des chiens, des cerfs et surtout des faucons.

Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne, petite nièce de St. Louis, possédait une grande quantité d'oiseaux de chasse qui étaient diligemment soignés par plusieurs fauconniers ; ceux-ci recevaient des appointements assez considérables.

Ainsi, les comptes renseignent que le 31 octobre 1313, le fauconnier Baudet, donne quittance pour ses appointements qui se montaient à 4 sous par jour quand il devait quitter la cour pour dresser ses oiseaux dans quelque contrée giboyeuse. Il reçoit également 2 deniers par jour pour chaque oiseau qu'il dirige, et on peut le trouver travaillant en même temps avec deux faucons laniers, un tiercelet et un épervier.

En décembre 1308, Mahaut achète à Arras pour 35 livres un gentil faucon qu'elle destine à son gendre Philippe de France.

En 1327, Jean d'Auxy reçoit un faucon qui avait été payé 9 livres.

Chose remarquable, le commerce des faucons dans les états dépendant des ducs de Bourgogne, est entièrement entre les mains de marchands étrangers ou tout au moins de personnages orginaires des provinces septentrionales.

Les comptes de l'hôtel des rois de France nous donnent de précieux renseignements à ce sujet.

En 1380, Henriet de Mesonde « marchand estrange » reçoit 51 livres et 4 sous parisis pour trois faucons « 111 faucons que Monsr de Bourgogne avait achetés de lui pour le Roy. »

« Messire Enguerran de Dargis, maistre fauconnier du Roy » paye 36 livres parisis à « 1 marchand estrange pour deux faucons. » Quelques jours plus tard il touche de nouveau 40 livres pour trois faucons également d'un « marchand estrange. »

Plus loin, est renseigné le payement fait à Henri Vendredout (Van der Does ?) alias de la Trente, d'une somme de 43 livres et 3 sous pour avoir « vendu certain faucons au Roy et baillez divers les fauconniers. »

Un siècle plus tard, les comptes de Louis XI, en l'année 1478-1481 contiennent le passage suivant :

« A lui (le Roi) plus, c'est assavoir, durant le mois de février luy

estant à Saint Jaque, pour donner à ung prestre pour aller guérir ung faulconnier en Flandre, deux escus (d'or). »

La plupart des faucons achetés par les rois ou gentilshommes français, et même par les Espagnols provenaient en grande partie, comme on vient de le voir du Nord de l'Europe. Beaucoup étaient dressés dans nos provinces septentrionales avant d'être envoyés à destination.

Le commerce au moyen âge en était si actif et si considérable, que certaines routes du Midi de la France, analogues aux chemins de St.-Jacques, ont porté le nom de chemins des fauconniers (1).

Une liste détaillée de tous les officiers appartenant à la cour de Bourgogne, nous a été conservée par un chroniqueur contemporain (2).

Nous y relevons sur l'État des officiers et domestiques de Philippe le Bon, État d'une longueur vraiment démesurée, après la liste fort étendue des employés de la vénérie, mention du nom de Messire Jacques de Villers, chevalier, maître fauconnier et des tenderies du Duc. Puis suivaient, sans indication de nom, 24 fauconniers, 12 aides de fauconniers, 24 valets de fauconniers, 12 valets de faucons et 6 tondeurs d'oiseaux de proie.

Déjà, par ordonnance du 18 mars 1406 (1407 nouveau style), le duc Antoine de Bourgogne nommait parmi les officiers attachés à sa cour, trois fauconniers qui avaient nom Machefoin, Petit Bertram et Tostée. Il leur attribuait à chacun un cheval de chasse et un domestique (3).

Les appointements de ces fonctionnaires étaient fort modestes. Un compte de la recette générale du Brabant, renseigne en 1415 un payement de trois sous par jour, effectué à certain fauconnier pour l'entretien des faucons du Duc.

Mais, si cette rénumération était encore modique, elle ne devait toutefois pas tarder à prendre des proportions beaucoup plus sérieuses. Nous en trouvons la preuve dans le compte des dépenses de la Cour qui fut dressé en 1469 par ordre de Charles de Téméraire.

Dans cette pièce, on peut lire, que « Olivier Salart, escuier, grand faulconnier de Monseigneur » était affligé d'un traitement annuel de

(1) Renseignement dû à l'obligeance de M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie.

(2) Mémoires de Jacques Du Clercq.

(3) Galesloot. *Recherches historiques sur la maison de chasse des ducs de Brabant.*

725 livres de Flandre, moyennant quelle somme il était obligé de pourvoir au payement des « gages, robes, pourpoins, chausses et despens de luy, de 6 varlets, 4 chevaulx, 14 oiseaux et 2 chiens que Monseigneur luy a ordonné tenir. »

Les mêmes comptes indiquent le prix que le Duc était obligé d'allouer quand il voulait acquérir quelque nouvel oiseau de chasse. Il payait à cette époque 14 livres et 7 sous pour deux faucons soirs, c'est-à-dire pour de jeunes rapaces encore vêtus de leur premier plumage ; 30 livres pour un faucon tagart bien volant pour hérons et pour rivières. Le faucon hagart également appelé faucon de repaire au boussu, était celui qui avait déjà mué une première fois (1).

Outre les espèces de faucons dont nous venons de parler, il existait encore d'autres variétés d'oiseaux de proie dont l'emploi était constant. En effet, d'après l'auteur du livre dont nous avons parlé et qui est intitulé *Le roy Modus*, il y avait huit espèces d'oiseaux « de quoy homme se peut déduire. Ce sont quatre de quoy on vole, qui volent à tour, et quatre qui volent de poing et prennent de randon. » C'est-à-dire quatre qui volent en tournoyant, et quatre qui du poing du chasseur se jettent sur la proie avec impétuosité. « Ceux qui volent à tour hault sont le faucon, le lasnier, le sacre et le hobe ; et ceux qui volent de poing et prennent de randon sont : l'otoir (ou autour), le gerfaut, l'espervier et l'esmérillon (2). »

Quant à la manière dont ces oiseaux étaient dressés, les traités spéciaux nous apprennent que ceux de haut vol sont rappelés à l'aide du leurre, tandis que ceux de poing ou de *basse volerie* reviennent directement se poser sur le poing de leur maître.

Primitivement, jusqu'à la fin du XIVe siècle, le leurre consistait en une lanière de cuir rouge garnie de deux ailes. Plus tard, jusqu'au XVIe siècle, les ailes étaient réunies par une souche également de cuir rouge.

On sait également que quand les faucons partaient pour la chasse, ils étaient munis d'un chaperon. Aux XIIe et XIIIe siècle le chaperon fait en cuir est garni d'une *tiroire* ou longue queue. Du reste ce n'était qu'en allant à la chasse que ces oiseaux étaient chaperonnés. Quand un

(1) *Dictionnaire de Trevoux.*
(2) Voyez Viollet le Duc *Dictionnaire raisonné du mobilier français.*

seigneur se promenait ou devait faire quelque course, bien souvent il prenait avec lui son faucon favori.

C'était un signe de noblesse, et l'oiseau du reste s'attachait tant à son maître qu'il le suivait docilement sans faire la moindre tentative de fuite.

Faut-il rappeler la mort tragique de la duchesse Marie de Bourgogne ? Cette infortunée princesse cherchait dans la chasse une distraction à ses peines sans nombre. Au commencement du mois de février 1482, elle profita d'une journée propice pour faire voler au héron. Elle parcourait la campagne, le faucon sur le poing, à la recherche du gibier convoité, quand franchissant au galop un arbre abattu, la sangle de sa selle se rompit, et la duchesse précipitée de sa monture, se blessa gravement. Transportée à Bruges elle y mourait trois semaines plus tard.

Ce terrible malheur aurait dû, nous semble-t-il, engager l'époux de la princesse à abandonner un plaisir qui avait été si funeste à la compagne de sa vie.

Il n'en fut rien, car en 1488 Maximilien d'Autriche, accordait à son maître fauconnier Hans van Teissel une gratification de 100 livres à titre d'encouragement pour les bons services qu'il avait rendus dans l'exercice de ses fonctions.

Nous pourrions multiplier à l'infini les exemples qui nous serviraient à prouver l'importance que l'on donnait à la fauconnerie à la cour des ducs de Bourgogne, mais cette nomenclature un peu fastidieuse peut-être, nous mènerait trop loin. En effet, les comptes des receveurs généraux à chaque page mentionnent des payements de ce genre.

Citons un cas. Voici le premier compte de Robert de Bailleux. Nous y relevons la mention de payements faits : « à Arnoul Pelt, marchand de faucons, la somme de L escuz d'or, monnoie roial, qui lui ont esté paiez, bailliez et délivrez par le commandement et ordonnance de MDS pour la vente et délivrance de deux faucons volans que MDS fest prendre et acheter de lui le XXIIII jour d'avril CCCC et XI. »

Plus loin, dans le compte de Robert de la Bouverie figurent en 1463 quantité de payements faits aux employés de la fauconnerie ducale. On verra que leur nombre était considérable. Ainsi, par ordre du duc, il est alloué.

A Messire de Blaesvelt, dit de Masmimes chevalier » maistre faulconier » pour des chiens et oiseaux, 29 escalins par jour.

« A Messire Evrard Serclais chevalier faulconier » la même somme.

A Vrancke de Hale, Olivier Salart, Jehan de Blois, Haynne Dascque, Coppin Joos, fauconniers, chacun 14 escalins, aux « varletz de faucons » 6 escalins.

Les comptes renseignent ensuite les charges qui incombaient à chacun de ces fonctionnaires. C'est ainsi que « ledit maistre faulconnier auquel, comme chef d'office, appartient la cognaissance des questions et debas qui se meuvent à cause des oyseaulx de ladicte faulconnerie et d'autres oyseaulx de deduit, servira continuelement. »

Les autres fauconniers ont leur temps de service parfaitement déterminé, et devront à tour de rôle se relayer et être prêts à se rendre à l'appel du Souverain. Leur présence est obligatoire « sur paine de perdre leurs gages pour le temps qu'ils defauldront à retourner au jour qui leur seroit ordonné. »

Ces quelques extraits prouveront à l'évidence l'importance de la charge de fauconnier à la cour de Bourgogne.

Si maintenant nous restreignons tant soit peu le champ de nos recherches, et si nous considérons un instant ce qui se passait antérieurement à la cour ducale de Brabant, dont Anvers relevait directement, nous constatons, que le noble art de la fauconnerie y était cultivé avec non moins de ferveur.

Dès le XIIIe siècle on peut trouver trace de la passion que nos souverains nourissaient pour la chasse au faucon. Ils tiennent en quelque sorte à en donner à la postérité un témoignagne éclatant. Quand ils font graver les sceaux dont ils muniront toutes leurs chartes officielles, ils s'y font représenter en costume de chasse et le faucon sur le poing. Tel est le cas, entr'autres pour les ducs Henri III, Jean I, Jean II et Jean III.

Une autre preuve de l'existence à cette époque reculée de personnages qui s'occupaient spécialement de l'élevage du faucon, nous est fournie par un dénombrement dressé en 1312 des fiefs dépendant du duché de Brabant. Nous pouvons constater qu'alors déjà, c'était la Campine Anversoise qui était le siège de cette noble industrie. Nous voyons en effet figurer dans cette pièce, parmi les feudataires du duc Jean III les noms de (1):

Gerardus Falconarius, qui possédait en fief le droit de justice à

(1) Galesloot. *Le livre des feudataires de Jean III.*

Dorne, près d'Helmont, ainsi que son fils Guillaume. Ailleurs, ce même personnage, nommé cette fois Messire Gérard de Dorne, est renseigné comme devant annuellement fournir un épervier au duc de Brabant.

Stephanus Falconarius, de Turnhout.

Zoukinus Falconarius, habitant également Turnhout, etc.

Du reste, nos Ducs avaient choisi certains parages qu'ils utilisaient tout particulièrement pour se livrer à leur passe-temps favori. C'étaient d'abord aux environs de Bruxelles, plusieurs localités voisines de la forêt de Soignes ainsi que les plaines marécageuses de Mont-Plaisir.

D'autre part, ils organisèrent de fort nombreuses parties de chasse dans le Brabant septentrional, et surtout dans les immenses bruyères de la Campine, fertiles en gibiers de tous les genres.

Anvers, situé à proximité des localités campinoises dans lesquelles habitaient ceux qui faisaient de l'élévage et de la vente des faucons une industrie spéciale et prospère, devait nécessairement devenir le centre principal où venaient négocier de l'achat des oiseaux de chasse, non seulement les souverains Brabançons, mais encore les nombreux principules étrangers, qui pour se rendre ici jouissaient des grandes facilités de routes, résultant du passage incessant des marchands du monde entier, qui sans cesse se dirigeaient vers le centre le plus florissant du commerce Européen, vers la puissante cité Scaldéenne.

Dès le XVe siècle, nous trouvons trace dans les archives anversoises de fauconniers qui habitaient notre ville. Leur profession était parfaitement connue et déterminée, et nous les voyons comparaître dans les actes publics sous semblable désignation. C'est ainsi par exemple que nous rencontrons en 1474, un nommé Mathieu de Wuest, fauconnier, *valckeneer*, (1) ou bien encore en 1485, Jacques Janssens, également fauconnier, tous deux habitants d'Anvers (2).

Du reste, ils avaient plus d'une fois eu à jouer un rôle important dans des circonstances mémorables.

C'est ainsi que les 12, 13 et 14 février 1440 (nouveau style 1441), se célébrait dans notre ville un brillant tournoi pour la tenue duquel on avait déployé tout le luxe dont on se plaisait au déclin du moyen âge à entourer ces manifestations chevaleresques. Dix-huit étrangers étaient

(1) *Archives d'Anvers. Schepen brieven.* A° 1474 I 65.
(2) *Loc-cit.* A° 1485. M N II 545.

accourus pour se disputer les prix. Le vainqueur de cette joute brillante, dont les chroniques de l'époque ont transmis le nom, fut Daniel, sire de Bouchout, chatelain de Bruxelles. Il reçut pour prix de sa victoire un faucon orné d'un rubis. (1)

Que cette dernière particularité ne nous étonne pas trop. Les habitudes de luxe étaient portées si loin, qu'il était même d'usage de parer de joyaux précieux les faucons favoris. On leur passait au cou et aux pattes des anneaux d'or enrichis de pierres précieuses. Et c'est ainsi que dans les tournois, quand on voulait offrir au chevalier vainqueur un prix digne de sa vaillance et de son courage, qu'on lui octroyait un faucon étincelant d'or et de pierreries de grande valeur.

Nous avons trouvé également dans les archives d'Anvers une pièce fort curieuse dont nous croyons bon de donner une rapide analyse, vu qu'elle démontrera une fois de plus que notre ville était un centre important où se rencontraient les amateurs de faucons, et qu'elle donnera quelques détails typiques sur les procédés dont usaient pour satisfaire leurs passions cynégétiques certains puissants seigneurs du XVIe siècle. (2)

C'est une enquête poursuivie devant le magistrat d'Anvers qui nous permet de recueillir ces curieux renseignements. Elle est faite suivant toutes les règles de la procédure de l'époque, le 6 juin 1566, à la requête de Guillaume de Moor qui alors remplissait la charge de fauconnier au service du comte d'Arenbergh, *valckenaer van den greve van Arenberch*.

Les témoins qui sont cités à la requête du plaignant vont nous mettre au courant des intéressants rétroacts de cette curieuse affaire.

Un bourgeois d'Anvers, Pierre Ghysbrechts, exerçant encore la profession de fauconnier malgré son âge de soixante ans, comparait d'abord, et affirme sous la foi du serment, qu'à l'époque où le roi vint à Anvers présider le chapitre de la Toison d'Or, *ten tijde Ons genadich heere de Coninck alhier tAntwerpen hiel zijn feest vande Gulden Vliese*, qu'il était alors également en qualité de fauconnier au service du vieux seigneur Henri de Brederode, et qu'il habitait à cette époque chez un certain Tobie Welters, non loin du couvent des Récollets.

(1) Galesloot. *Recherches historiques sur la maison de chasse des ducs de Brabant* et A. Wauters. *Histoire des environs de Bruxelles.*

(2) *Certificaet boek* a° 1566 f° 491.

La particularité que nous venons de signaler, nous permet de préciser, et d'indiquer que le différend dont nous nous occupons naquit à l'époque où fut tenu à Anvers le chapitre de la Toison d'Or. Ce détail important suffit pour spécifier une date exacte. En effet, c'est le 21 janvier 1556 que Philippe II présida en l'église Notre-Dame d'Anvers ces assises solennelles au cours desquelles il reçut au nombre des chevaliers de la Toison d'Or toute une série de personnages de marque.

Le Seigneur de Brederode avait donc donné ordre à Ghysbrechts de s'adresser au plaignant Guillaume de Moor, qui à cette époque était fauconnier du duc Eric de Brunswick et de lui acheter un certain faucon, ou plutôt un gerfaut rouge, *alsulken rooden ghierrdck*, dont il était propriétaire. Il était autorisé à allouer pour cet achat la somme de cent florins, *honderl gulden tot XX stuyvers stuck*, à condition toutefois que ce faucon fut en réalité aussi bien dressé, *soe vloech*, qu'on le prétendait. Il devait pour s'en assurer tâcher d'obtenir des preuves pratiques des qualités de l'oiseau.

Ghybrechts, dans le but de s'acquitter de sa mission, se mit immédiatement en rapports avec de Moor qui se trouvait alors en Hollande, et le décida à revenir à Anvers. Le témoin ajoute, que le seigneur de Brederode aurait sans aucun doute acquis le faucon et l'aurait payé cent florins, vu qu'il savait personnellement que l'oiseau possédait pleinement toutes les qualités qu'on exigeait pour s'en rendre propriétaire.

Guillaume de Moor s'empressa donc de rentrer à Anvers pour conclure l'affaire, et il était décidé à accepter les offres d'Henri de Brederode, quand le duc de Brunswick qui avait eu vent de l'affaire s'arrangea de manière à rencontrer le fauconnier dès son arrivée dans nos murs.

Il lui fit immédiatement des propositions, se déclarant prêt à payer le même prix que n'importe quel autre amateur. De Moor se laissa séduire par ces propositions, et sans plus se soucier du seigneur de Brederode, il accepta les offres de son puissant compétiteur et céda l'oiseau tant convoité pour cent florins au duc de Brunswick. Celui-ci, heureux de son acquisition, prit immédiatement possession du faucon après avoir payé au vendeur un acompte de soixante florins ; puis, désirant sans doute le mettre à l'abri des revendications du seigneur de Brederode, il quitta précipitamment la ville.

Depuis lors De Moor avait beau s'adresser à tous les échos d'alentour, il ne recevait plus de nouvelles de son acheteur, pas plus du reste

que des quarante florins qui lui étaient encore dus. L'absence de son noble client le laissait sans doute assez froid ; ce dont il se préoccupait davantage, c'était de se faire payer le solde dont on lui était encore redevable. Ce fut dans le but d'obtenir ce résultat, qu'il s'adressa au magistrat de sa ville natale, et qu'il fit faire l'enquête dont nous nous occupons en ce moment.

Du reste le témoignagne du fauconnier Pierre Ghysbrechts, était encore corroboré par celui d'un autre bourgeois d'Anvers, Charles Smoors. Celui-ci affirme à son tour sous la foi du serment, qu'ayant appris que De Moor arrivait à Anvers, porteur de son précieux faucon dans l'intention de le livrer au seigneur de Brederode, qu'il alla à sa rencontre et le décida à l'accompagner à la demeure de son maitre le duc de Brunswick. Ce dernier était logé rue Porte aux Vaches, chez un certain Joseph vanden Steene. De Moor, portant le faucon sur son poing, *den voirscreven gheervalck op zyn hand*, s'y rendit avec Smoors.

Prévenu de son arrivée Erick parut immédiatement, et s'emparant de l'oiseau, dit qu'il le gardait et qu'il en payerait le même prix que celui qui avait été précédemment offert. Le fauconnier répondit que le seigneur de Brederode avait promis de payer cent florins. Le duc de Brunswick consentit à allouer la même somme et donna immédiatement un acompte de soixante florins.

Comme on peut s'en rendre compte, les dépositions des deux témoins concordent parfaitement dans leurs grandes lignes. Qu'advint-il de la réclamation des fauconniers anversois ? Nous l'ignorons, car chose décevante, bien souvent en explorant d'anciens documents, on est mis sur la trace de certains faits fort intéressants, mais dont la solution n'est pas indiquée.

Espérons toutefois pour l'honneur de la mémoire du duc de Brunswick, qu'il ne persévera pas dans son inexplicable conduite, et que revenu à de plus justes sentiments, il finit par désintéresser entièrement les fauconniers anversois.

Le duc de Brunswick dont il vient d'être question n'est autre que Eric II, dit le jeune, duc de Gottingen, né en 1528, et mort à Pavie en 1581. Il était fils de Eric le Vieux et de sa seconde femme Élisabeth, fille de l'électeur de Brandebourg. Il avait été marié deux fois, d'abord avec Sidonie, fille du duc de Saxe, puis avec Dorothée, fille du duc

François de Lorraine, mais il n'eut d'enfants ni de l'une ni de l'autre. (1).

Quoiqu'il en soit, l'analyse que nous venons de présenter permet suffisamment de se rendre compte de l'active concurrence qui existait autrefois entre les grands seigneurs quand il s'agissait de l'achat de leurs oiseaux de chasse préférés ; elle démontre également que quand ils espéraient pouvoir se rendre maîtres de quelque faucon aux qualités extraordinaires, que les amateurs ne reculaient devant aucuns moyens pour satisfaire leur passion favorite.

Nous pourrions citer d'autres exemples encore, prouvant péremptoirement que nombreuses étaient les transactions qui se traitaient sur notre place et qui avaient pour aliment les faucons ou autres oiseaux de chasse, élevés dans le pays ou importés des contrées septentrionales.

Mais nous nous bornerons à rappeler que le commerce des faucons restait actif dans les Pays-Bas, et que plus d'une fois nous trouvons encore trace dans nos archives de documents qui démontrent que des transactions de ce genre continuaient à se conclure à Anvers. C'est ainsi, que nous rencontrons au XVIIe siècle Jean Wynants, qui portait le titre de fauconnier de Sa Majesté le Roi d'Espagne, *valckener van syne Majesteyt van Spaengien*, et qui habitant dans la Campine, à Rythoven, continuait à élever des faucons, à les dresser, puis à les envoyer à la cour du roi son maître. C'est en relevant la trace d'envois de fonds qui lui étaient faits que nous pouvons être renseignés sur l'activité de ses fonctions.

C'est ainsi que, le 9 octobre 1621, il reçoit ici en l'étude d'un tabellion anversois, le notaire Gilles Vanden Bossche, une somme de 200 ducats, calculés à raison de 120 gros le ducat, qui lui sont envoyés de Madrid par Hieronimo de Courbes. (2)

Nous venons de voir qu'Anvers joua un rôle important dans l'histoire de la fauconnerie grâce aux transactions nombreuses qui se conclurent dans ses murs.

Du reste, cette activité trouvait un aliment considérable non seulement dans la demande provoquée par les particuliers regnicoles ou par les seigneurs étrangers, mais les souverains qui tour à tour régnèrent sur nos provinces, s'efforcèrent à l'envi de suivre les exemples que leur avaient légués leurs prédécesseurs, les ducs de Brabant et de Bourgogne.

(1) Moreri. *Grand dictionnaire historique.*
(2) Minutes du notaire G. Vanden Bossche. Archives d'Anvers.

Charles-Quint, le puissant empereur qui réunit sous son sceptre la plus grande partie du monde connu, ne dédaignait pas en ses moments perdus, de faire voler le faucon. Bien plus, quand il voulait faire un présent de valeur à l'un ou l'autre prince, il lui envoyait quelque rapace, dressé avec soin.

C'est ainsi, qu'il chargea son grand fauconnier, Adolphe vander Aa, de présenter au nom de la reine Marie de Hongrie, au roi de France, François I, des faucons de grande valeur, supérieurement dressés. (1) D'autre fois il impose au roi de Tunis un tribut annuel de six chevaux et de six faucons.

Du reste, Marie de Hongrie dont nous venons de parler, semble avoir nourri pendant tout son séjour dans nos provinces une fort vive prédilection pour la chasse aux faucons.

C'est surtout en Allemagne qu'elle se procurait ses oiseaux favoris. Elle s'adressait à tous les princes d'Outre-Rhin, et réussissait à en obtenir les spécimens les plus rares et les mieux dressés. (2) Elle était parvenue de cette manière à réunir dans sa fauconnerie : Le *sacre* de la Tartarie et de la Pologne aux longues griffes noires, traître et indocile, chasseur de la grue, du héron, de l'oie sauvage, dangereux ennemi du chevreuil ; le *lanier* de la Sicile, qui nage dans l'air ; le fier *gerfaut*, un peu plus petit que l'aigle, habitant les hautes montagnes de la Norvège, et qui est le faucon, l'oiseau sacré par excellence, contestant même la place d'honneur au *faucon blanc*, et ne s'attaquant uniquement qu'à des adversaires dignes de lui. Le *montagnard gris*, d'une sauvage indépendance et qui dédaigne aussi les faibles adversaires ; le *charbonnier* aux pétillants yeux noirs ; le *faucon rouge* ou *du diable* ; le *faucon aux alouettes*, enfin les petits faucons à *pieds bleus* de l'Allemagne méridionale et de la Hongrie, l'oiseau de prédilection de la reine Marie.

Comme bien on pense des relations suivies s'étaient établies entre la gouvernante des Pays-Bas et de nombreux princes allemands. Tantôt ceux-ci envoyaient leurs fauconniers en Brabant pour s'y perfectionner dans leur métier, et tantôt la reine chargeait son maître fauconnier de se rendre à la cour du landgrave de Hesse pour y dresser les faucons (3).

(1) Galesloot, loco cit.
(2) Dr Coremans. Le Faucon, notes et idées.
(3) Galesloot, loco cit.

La charge de grand fauconnier était à cette époque occupée par les membres d'une même famille. En 1555, c'est Martin de Mol, Seigneur de Hove en d'Hoogvorst, qui se rendit ensuite en Espagne pour y exercer son art à la cour royale. Sa charge passa après sa mort à son fils Pierre de Mol, puis après le décès de ce dernier, à son autre fils Jean.

D'autres fauconniers remplissant des charges moins relevées, étaient toutefois devenus célèbres grâce à la grande habileté dont ils faisaient preuve dans le dressage des oiseaux. Tels furent surtout les Robbrechts. Ils avaient à pourvoir à l'achat et au dressage de 32 faucons, qui annuellement devaient être envoyés à la cour de Madrid, et y être apportés par quatre fauconniers. D'autre part, ils étaient envoyés soit dans les pays du Nord, soit dans les contrées méridionales, pour y acheter des faucons, lesquels étaient ensuite le plus souvent envoyés en Campine pour y être confiés aux soins des habiles dresseurs qui y avaient élu domicile.

Malgré les temps troublés que nos provinces traversèrent peu après, l'élevage du faucon n'y tomba pas complètement en désuétude, et on est tout étonné d'apprendre que le duc d'Albe lui-même, quand il voulait en certaines circonstances décisives se rendre favorable quelque souverain étranger, avait soin de lui faire un riche envoi de faucons. Plus tard, sous Albert et Isabelle, on assiste à une véritable renaissance. L'art de la fauconnerie redevient en grand honneur à la cour de Bruxelles, et l'on constate l'existence d'un personnel excessivement nombreux et important, chargé de veiller au bon état des oiseaux, à leur nourriture, etc. A leur tête se distinguent encore deux membres de la famille Robbrechts, Guillaume et Philippe, dont l'habileté était proverbiale. C'est à Arendonck qu'ils envoyaient leurs oiseaux les plus précieux et c'est encore toujours dans les plaines de la Campine qu'ils les dressaient à chasser.

Les différents gouverneurs qui se succédèrent à la tête de nos provinces après la mort des Archiducs, se firent un devoir de conserver les places qu'avaient créées leurs prédécesseurs en faveur des fauconniers, et ils se plurent même à augmenter les privilèges de ces nombreux auxiliaires. Plus tard, même sous le gouvernement du prince Charles de Lorraine, on peut constater l'existence d'un maitre auconnier, de cinq fauconniers et de deux porteurs de cages. Et que

l'on ne s'imagine pas que le premier venu pouvait devenir titulaire de pareilles charges. Bien au contraire, car à cette époque on rencontre sur la liste des grands fauconniers les noms du duc d'Aumale, du comte de Hornes, du prince de Ligne, du prince de Rubempré, etc.

Nous arrêterons ici l'exposition de ces quelques notes hâtivement recueillies. L'usage des armes à feu devait porter un coup mortel à la fauconnerie, et peu à peu cet art séculaire, autrefois si apprécié et si universellement pratiqué, devait tomber complètement en désuétude dans nos provinces. Toutefois, les quelques renseignements que nous venons de produire suffiront amplement à donner une idée exacte de l'importance que nos anciens souverains, les ducs de Brabant et de Bourgogne, attachaient à la fauconnerie, et démontreront en même temps, que non loin de nous, dans la Campine anversoise, étaient dressés les meilleurs et les plus rares faucons, tandis que des amateurs nombreux, des princes étrangers, se rendaient avec empressement dans notre ville, pour se rendre acquéreurs à poids d'or de ces précieux oiseaux de proie dont l'emploi constituait une passion si entrainante, si captivante, qu'un poète français, amateur passionné de ce genre de chasse, émerveillé par le spectacle d'un héron précipité du haut des nues par un agressif faucon, dans son enthousiasme s'écriait :

Qui aurait la mort aux dents,
il revivrait d'avoir un tel passe temps!

FERNAND DONNET.

UN
VOYAGEUR FRANÇAIS
à ANVERS
AU MILIEU DU XVIIIe SIÈCLE.

Si on voyageait moins autrefois que de nos jours, avant la grande révolution qu'est venue introduire dans nos mœurs la facilité des transports rapides par les chemins de fer et les bateaux à vapeur, on peut dire, je crois, que nos pères voyageaient mieux que nous et rapportaient des pays qu'ils avaient visités des souvenirs plus précis et des impressions plus complètes.

Ceux qui voyageaient pour leur agrément et, s'ils n'étaient pas aussi nombreux, il en existait certainement dans les rangs de la noblesse et de la bourgeoisie, préparaient leur voyage par la lecture d'ouvrages sur l'histoire, les mœurs, les arts et les industries des régions qu'ils devaient parcourir et, au cours du voyage, dans les longues stations qu'ils étaient forcés de faire dans les auberges en attendant les chevaux ou les bateaux, ils couvraient de notes les feuilles d'un carnet et souvent de gros cahiers de papier.

Aujourd'hui il n'en est plus ainsi, la plupart des gens même intelligents qui voyagent, ne lisent rien avant de partir, étudient peu dans le cours de leur excursion, consultent parfois un Joanne ou un Baedeker, mais le plus souvent se bornent à se renseigner auprès du portier de l'hôtel ou du cocher d'une voiture de place, et pourraient comme une spirituelle actrice à laquelle on demandait ce qu'elle lisait en voyage, répondre que leur seule lecture était l'*Indicateur des chemins de fer*.

Il en est de ces voyageurs comme des nombreux bicyclistes qui parcourent nos routes sans visiter aucune des localités qu'ils traversent et n'ayant d'autre but que de couvrir un record.

La liste serait longue à donner des voyageurs qui, depuis quatre siècles ont visité votre pays et confié leurs impressions au papier.

Mon but n'est pas de la dresser, beaucoup de ces récits sont sans grande importance et plus d'un de ces voyageurs s'est borné à rappeler sommairement ce qu'il lisait dans la *Guide Universelle* du Père Boussingault ou dans les *Délices des Pays-Bas*, mais d'autres ont su donner un intérêt particulier à leurs relations par les renseignements qu'ils nous fournissent sur les monuments, les artistes et les usages.

Je voudrais aujourd'hui vous entretenir rapidement d'un voyageur français dont la relation m'est tombée dans les mains il y a quelques mois par un véritable hasard, en cherchant tout autre chose dans une de nos grandes bibliothèques de province (1).

Il serait trop long de vous raconter comment j'ai pu découvrir le nom de l'auteur de ces voyages qui ne figurait pas au catalogue (2) et je me bornerai à vous le présenter en quelques mots.

Né à Paris, le 3 février 1721, Jean-Baptiste-Auguste de Montullé, conseiller au Parlement de Paris, avait vingt-cinq ans ; en 1746 lorsqu'il vint visiter les conquêtes du Roi (3), il se maria plus tard avec la fille d'un fermier général, Mademoiselle Haudry, qui lui apporta quatre

(1) Bibliothèque de la ville de Rouen. N° 1765 cat. Omont; ancien M. S. 582 du fonds Montbret in-4°, sans titre.

(2) L'auteur raconte dans son premier voyage, en 1745, qu'il allait en Provence pour le mariage de sa sœur avec M. d'Albertas. La généalogie de cette famille fait connaître en effet qu'à la date indiquée, le 28 avril 1745, Jean-Baptiste d'Albertas, chevalier, marquis de Bouc, premier président de la Cour des comptes de Provence épousa Marguerite-Françoise d'Albertas. — La mention de l'abbé de Licques, oncle de Montullé, dans le voyage de 1746, vient confirmer cette indication. Une autre sœur de Montullé avait épousé, en 1740 Hyacinthe-François-Georges de Montecler, officier de gendarmerie, qui possédait des terres en Normandie.

(3) La famille de Montullé était originaire de Bretagne ; le premier dont le nom nous soit connu est François, maître de forges et maire de la ville de Nantes, devenu auditeur des comptes.

Son fils et son petit-fils furent conseillers au parlement de Paris. J. B. F.

cent mille livres de dot, mais dont, ajoute malicieusement l'avocat Barbier, l'oncle était boulanger au faubourg Saint-Antoine.

Exilé à Châlons en 1753, avec ses collègues du parlement, il devint secrétaire des commandements de la Reine Marie Leczynska, conseiller d'État et mourut le 26 août 1787 (1).

Montullé n'est pas un archéologue comme l'anglais Essex (2), dont j'aurais voulu aussi vous parler, ce n'est même pas un artiste, au propre sens du mot, mais un homme du monde, vivant dans un milieu artistique, petit-fils du Hollandais Jean Gluck (3), qui fut appelé par Louis XIV pour diriger la manufacture des Gobelins et proche parent par sa mère de Jean de Julienne (4), le grand collectionneur, l'ami et le protecteur d'Antoine Watteau, dont il a fait graver l'œuvre à ses frais. Aussi le voyons-nous s'intéresser aux choses des arts visitant les galeries, recherchant la société des amateurs et des artistes.

S'il est bien de son temps n'ayant pour les monuments du moyen âge qu'une médiocre estime et leur préférant les constructions des Jésuites, il a cependant une notion assez exacte de la valeur des édifices qu'il visite et on ne trouve pas sous sa plume de phrases du genre de celle-ci que nous cueillons dans le voyage fait en 1769, par l'abbé Coyer, auteur d'ouvrages qui lui avaient ouvert les portes des Académies de Nancy, de Londres et de Rome, et qui nous dit « Il ne reste à Anvers que ses belles églises, belles si la beauté peut s'allier avec le mauvais goût. »

C'est le 11 juin 1746 que Montullé part de Paris, accompagnant son

auteur de notre récit et fils de ce dernier est aussi indiqué par quelques documents comme ayant été reçu conseiller à la chambre des enquêtes le 10 février 1741. (Bibliothèque nationale de Paris. Cabinet des Titres. Pièces originales, 2040 et dossiers bleus, 470.)

(1) Comte DE CHATELLEUX. Notes prises aux archives de l'État-civil de Paris. Revue historique et nobiliaire. 1874.

(2) Journal of a tour through part of Flanders and France, in August 1773. Cambridge, 1888, in-8.

(3) Gluck plaça bien ses enfants ; il eut un fils conseiller au parlement de Paris, et une autre de ses filles épousa Jacques de Chabanes, marquis de Curton.

(4) Entrepreneur, après son oncle François, de la manufacture royale des draps d'écarlate et des teintures des Gobelins, anobli, chevalier de Saint-Michel, conseiller honoraire amateur de l'Académie de peinture. Né en 1686, mort en 1766.

oncle Auguste-Joseph de Montullé (1), abbé commandataire de Licques en Artois, alors âgé de 68 ans.

Leur voyage suivant l'usage habituel du temps se fait dans leur voiture ; ils sont accompagnés de trois domestiques et précédés d'un religieux prémontré à cheval.

Si les routes de Flandre étaient assez bonnes pour les carrosses et les chaises, il n'en était plus de même quand on entrait en Hollande, et l'*Amateur des Arts* (2) recommande aux voyageurs de laisser leurs voitures dans quelque ville de la frontière parce que les postillons hollandais ne savaient conduire que des voitures à deux roues, mais dans lesquelles on pouvait cependant s'empiler jusqu'à huit.

Je vous ferai grâce du trajet de Paris à Licques et des excursions que Montullé fait aux environs pendant que son oncle règle ses intérêts avec ses religieux, affaire toujours difficile, car les abbés étaient disposés à mettre leurs moines à la portion congrue et à faire aux bâtiments le minimum de réparations indispensables.

Pour charmer ses loisirs, en attendant son oncle qui devait faire avec lui le voyage des Pays-Bas, Montullé va à Saint-Omer et dans d'autres villes où, voulant garder sa liberté, il se donne comme médecin, ce qui lui attire quelque plaisante aventure avec un bourgeois qui veut le consulter sur sa santé.

Les étapes suivantes de nos voyageurs sont Calais, Gravelines, Dunkerque et Nieuport. Ils couchèrent dans cette dernière ville « qui n'est vraiment qu'un trou » et s'arrêtèrent le lendemain trois heures pour voir Ostende.

La ville se remettait des dégâts causés par le dernier siège « où elle avait été mise sens dessus dessous et où il n'était pas possible de passer dans les rues à cause des décombres des maisons, mais elle paraît actuellement plus florissante que jamais. »

Je ne sais qu'elle serait aujourd'hui l'admiration de Montullé en voyant Ostende avec ses villas et sa digue.

D'Ostende, il gagne Bruges par la route qui suit presque tout le temps le canal.

(1) Docteur en théologie, doyen honoraire de l'église de Beauvais, abbé de N. D. de Licques, mort le 1 mai 1748 à Paris.

(2) Voyage d'un amateur des arts en 1775, 1776, 1777 et 1778. Amsterdam, 4 v. in-12, 1783.

Pendant qu'il poursuit son chemin, nous lirons, si vous le voulez bien, les réflexions réunies par lui à la fin de son voyage sur l'ensemble du pays ; elle se trouveront, croyons-nous, mieux ici à leur place :

« Le Boulonnais ressemble assez pour l'aspect à la Bourgogne pouilleuse, des côteaux et des vallées sans nombre. L'Artois tient aussi en différents endroits de la nature du Boulonnais, mais en d'autres il est extraordinairement plat. En temps de paix, le commerce de cette côte jusqu'à Blanckenbergue est la pêche et surtout la pêche du hareng.

« Tout le pays jusqu'à Bruges devient alors si uni que l'eau des canaux se trouve au niveau de la terre et que d'une lieue on voit le seuil des maisons dans les campagnes, sans presque apercevoir un arbre, ni d'autres élévations que les dunes qui sont de grands monceaux de sable le long de la mer.

« A mesure que l'on approche d'Anvers le pays devient plus agréable. La campagne se garnit d'une si prodigieuse quantité d'arbres que, des remparts d'Anvers, on prendrait tout le pays pour une forêt si une singulière quantité de maisons répandues de tous les côtés ne témoignait que le pays est très vivant et très agréable.

« Tout le commerce extérieur s'y fait actuellement par le moyen des Hollandais ; le commerce du dedans consiste en lin, en grande quantité de toiles, en dentelles et en grande quantité de légumes, dont ils tirent, à ce qu'on dit, un profit considérable par la quantité qui s'en tire pour le voisinage et même pour l'étranger. Ils ont aussi une grande quantité de houblon qui se consomme dans le pays; c'est leur vin et la récolte est attendue avec autant d'impatience que celle du raisin dans la Bourgogne ou la Champagne.

« Leurs bières sont un peu épaisses, mais bien faites et moins amères que nos bières rouges. Dans les cabarets, ils ne servent que de la petite bière qui paraît par la couleur et le goût la rinçure des verres de toute une table, de sorte que les passants sont obligés de demander du vin qui, quoique assez mauvais, revient à 50 sols, un écu, la bouteille.

« Quant à leur façon de vivre, ils sont assez sobres et ne vivent presque que de fèves, mais, en récompense, ils boivent du thé et de la bière toute la journée, ce qui ne les empêche pas d'engraisser, car ils sont épais de toute façon. Le matin, ils déjeunent avec des tartines et des radis.

« Quand on entre dans quelque maison, surtout si l'on y a quelques

connaissances, on commence par vous apporter à boire, du vin chez les plus aisés et de la bière chez les autres. Il est malhonnête de refuser deux coups; aussi, dans son après-diné, en faisant une vingtaine de visites, on boit aisément ses 40 ou 50 coups.

« Les maisons de la Flandre ont quelque chose de singulier; elles sont toutes à deux côtés, découpées sur le devant, n'ayant point d'entablement uniforme comme en France, mais, le plus étonnant, c'est qu'il n'y a presque point de murailles. Tout est en vitrages ; chaque trumeau n'ayant qu'un pied de largeur ; il n'y a de maçonnerie qu'entre les étages pour appuyer les planchers qui sont rarement au nombre de trois. Au reste, les maisons sont toutes d'une propreté singulière.

« Tous les jours, on nettoie les vitres avec des balais de crin mouillés et, tous les samedis, on lave les maisons, depuis le haut jusqu'en bas avec des quantités de seaux d'eau. »

Ne croirait-on pas ces dernières lignes écrites d'hier ?

Montullé reconnait qu'une description complète de Bruges nécessiterait une relation plus exacte que celle que le temps lui permet d'en faire. Il nous parle cependant avec quelques détails des églises, des tombeaux de Notre-Dame et s'extasie sur la richesse des candélabres et des grilles, dont il fait ressortir la propreté et sur lesquels il ne serait pas possible de relever un grain de poussière.

« L'on aime beaucoup les Français dans la ville de Bruges et l'on y est extrêmement poli. J'allai voir le magasin de Mademoiselle Marianne où le roi passa plus de deux heures; j'y ai fait pour environ quatre cents livres d'emplettes, j'ai ensuite été dans un autre magasin ou j'avais acheté des mouchoirs la veille; on nous présenta du thé Ylanc, dont l'Évêque avait donné seize livres au roi lors de son passage. C'est du thé vert qu'il vend sur le pied d'onze francs (la livre) ; nous en achetâmes une demi-livre et une livre de thé Bou.

De Bruges, Montullé prit la barque du Roi pour venir à Gand. « Nous mîmes huit heures pour faire les dix lieues. C'est un fort beau canal, il y avait dans la barque plusieurs Jésuites anglais et une demoiselle anglaise avec qui je m'amusai assez parce qu'elle était fort gaie ; nous écrivîmes beaucoup d'anglais ensemble. »

Cette barque a semblé assez intéressante à Essex pour qu'il en ait donné un plan détaillé dans sa relation et il y a joint le menu du dîner que l'on y faisait en 1773 et qui était de nature à satisfaire, sinon les

estomacs délicats, tout au moins les appétits les plus voraces. On en jugera par le menu suivant que nous traduisons :

Premier service

Bœuf bouilli
Pois à l'étuvée
Soupe
Haricots à l'étuvée
Harengs pecs (marinés) ou frais.

Second service

Mouton rôti
Veau
Poulet
Veau marin (esturgeon)
Veau à l'étuvée

Dessert

Abricots — Prunes
Poires
Biscuits — Crumplins
Avelines
Beurre — Fromage.

A une lieue de Gand, Montullé rencontre un de ses amis qui est venu au devant de lui à cheval, mais il ne put l'embrasser qu'à l'arrivée de la barque.

Nous passerons sa description des monuments et relèverons seulement cette appréciation de l'aspect de la ville et du caractère de ses habitants :

« Gand est une fort grande ville de sorte qu'en y comprenant ses jardins et ses terrains cultivés, on peut assurer qu'elle est aussi grande que la moitié de Paris ; elle est aussi fort peuplée. On y voit plusieurs équipages et surtout de beaux chevaux ; on y rencontre presque autant de charrettes qu'à Paris. Malgré cet air vivant, je la prise beaucoup moins que Bruges ; les vues n'en sont point aussi belles, le pavé si beau, ni les maisons si propres. L'on y aime aussi beaucoup moins les Français que l'on y traite assez brusquement, au lieu que les habitants de Bruges sont d'une politesse excessive. »

Le 1er juillet, Montullé quitte l'Hôtel de l'Aigle d'or, à Gand, à sept heures du matin et à trois heures, il se trouve à trois lieues d'Anvers où il prend la poste, aussi arrive-t-il deux heures plus tard à la Tête de Flandres.

« Nous passâmes l'Escaut, dit-il, sur une barque à voiles, nos gens s'y rendirent dans une diligence qui s'arrête toujours au fort de la teste de Flandres. Il y eut assez d'embarras pour embarquer et débarquer la chaise, mais quatre ou cinq escalins levèrent toutes les difficultés qui furent plus considérables lorsqu'il fallut trouver à se loger. Tout était plein et ce ne fut qu'avec bien de la peine que nous trouvâmes à mettre la chaise dans un endroit, nos gens dans un autre et nous dans un troisième. Heureusement nous trouvâmes trois lits dans la rue de l'Empereur, vis-à-vis d'un officier général avec qui nous avions dessein de passer notre temps. »

» Pour faire la description d'Anvers, dit en commençant notre voyageur, il faut d'abord parler de sa situation. Cette ville est sur la rive droite de l'Escaut dans la plaine du monde la plus plate et la plus unie. L'abbaye de Saint-Michel où a logé le Roi est le seul bel endroit de ce côté-là. Elle a une terrasse dont l'Escaut baigne le pied et de dessus laquelle la vue de ce fleuve s'étend à droite et à gauche aussi loin qu'elle peut aller. »

L'auteur du *Journal de la campagne de 1746*, nous donne ce détail que les Prémontrés de Saint-Michel, pour faire honneur au Roi, firent peindre à neuf en blanc et bleu et orner de dorures la façade de la cour qui conduit à leur église.

Il ne nous semble pas nécessaire d'accompagner Montullé dans son ascension à la tour de la Cathédrale dont il vante la délicatesse et dont il a compté les 602 marches.

Mais, il ne sera peut-être pas hors de propos de rappeler ici que c'est du haut de la cathédrale d'Anvers que, pendant le siège, Jacques Cassini étudia tout le pays et prépara pour le Roi une carte dont Louis XV fut tellement satisfait qu'il ordonna que la carte de son royaume fut dressée de même et telle fut l'origine de la belle carte de France, qui porte le nom de Cassini (1).

(1) Drapeyren. Cassini de Thury. *Revue de Géographie*, 1896, pp. 245-247. En 1747 Cassini leva tout le pays jusqu'à Berg-op-Zoom.

Dans sa visite aux églises et aux chapelles des couvents il énumère et apprécie les principaux tableaux, dont les uns occupent encore aujourd'hui leur place tandis que d'autres enrichissent le musée. Nous y trouvons le récit de la vocation comme peintre de Quentin Metzys, et après avoir après bien d'autres cité le vers :

Connubialis amor de mulcibre fecit Apellem.

Il ajoute, « en tant que *mulciber*, on voit, dans la place de la cathédrale un grillage à l'entour d'un puits qui n'a rien de remarquable. »

Nous voyons plus loin l'expression de l'admiration de Pierre le Grand pour une tête de Chérubin en marbre placée au-dessus d'une porte du couvent des Jésuites et à laquelle le Tsar, monté à l'échelle, donna cent baisers.

« J'en aurais volontiers fait autant si j'avais été à portée. »

Mais la description de la citadelle qui venait d'être prise le 31 mai, à la suite d'un siège de quelques jours, conduit par le comte de Clermont a une saveur d'actualité qui en fera excuser l'étendue :

« J'allai voir aussi la citadelle ; les bombes et le canon ne laissent pas que d'avoir fait bien du ravage, mais l'on y remarque particulièrement l'effet singulier d'une bombe qui y est tombée dans la chapelle. Il y a un mausolée en marbre blanc d'Antoine del Pico, espagnol et mort gouverneur de cette place (1). La statue est belle et posée dans une attitude de frayeur ; à moitié levé de la tombe, il regarde d'un œil effrayé, la main gauche plus haute que sa tête, comme pour parer un coup que le Temps, qui était derrière lui, voulait sans doute lui porter.

« Une bombe tirée pendant le siège est venue percer la voûte de la chapelle, précisément à l'endroit où se fixent les yeux du commandeur del Pico, de sorte que, continuant son chemin, elle est venue tomber sur la statue du Temps, dont on ne voit plus qu'un bout de la draperie et de là, elle a cassé les deux jambes du commmandeur et la corniche de marbre noir qui leur servait d'appui.

» Pour embellir cette histoire, on avait dit que de son vivant il avait eu les deux jambes emportées d'un coup de canon, ce qui ne s'est pas

(1) Don Francisco Marcos de Velasco marquis del Pico, gouverneur de la citadelle d'Anvers, mort le 17 juin 1693.

vérifié dans les perquisitions que j'en ai faites, mais seulement qu'il avait eu un bras d'emporté. »

Ce monument était l'œuvre du sculpteur Scheemaeckers.

Les restes de ce tombeau, portés d'abord à la Cathédrale, sont aujourd'hui à Saint-Jacques (1) où ils ont été placés en 1857, après avoir été restaurés par Jean Van Arendonck et Joseph-Adrien Pécher, aux frais du comte de la Laguna.

« L'on travaillait à force et il y avait déjà une grande partie des ouvrages réparés. Toute cette place était entourée d'un double rang de tilleuls de Hollande, de grosseur prodigieuse, dont il ne reste qu'un seul à présent. »

« Les seuls remparts de la ville ont été conservés et forment la plus belle et la plus agréable promenade. »

« Le 4, j'allai avec les Gardes-Françaises dans leur camp ; les officiers étaient presque tous logés dans les maisons des paysans qui sont fort jolies et forment une espèce de rue de plus d'une lieue autour d'Anvers. »

« La quantité d'arbres et de jardins que l'on y voit en font un lieu enchanteur et l'on se trouve totalement à l'abri du soleil. »

« J'y soupai avec plusieurs de mes amis et le lendemain je montai à cheval pour aller voir la ligne. J'allai rendre visite à un de mes parents en passant devant le régiment de Poitou (2) et je déjeunai dans sa tente. »

« En revenant, je rencontrai une troupe de Houllans, dont sans doute Parocel fera quelques tableaux admirables, car leurs figures sont les plus singulières du monde ; ils sont habillés à peu près comme les Turcs, en verd, avec un turban autour de leurs casques qui sont de cuivre brillant et ornés de crins verds, le cheval équipé à l'avenant et tous plus noirs que des indiens, ayant pour toute arme une lance attachée droite derrière leur cuisse et une petite banderolle au bout. »

Nous ne savons si Charles Parrocel, fils du célèbre peintre de batailles et artiste distingué lui-même, qui avait suivi le roi dans ses cam-

(1) Il y en a une fort belle vue dans Le Roy. « *Le grand théâtre sacré* ». Une description du monument dans son état actuel figure dans les « Inscriptions funéraires et monumentales de l'arrondissement d'Anvers ». Tome II. Anvers, églises paroissiales, 1re partie, 1863, in-4. Église de St. Jacques.

(2) Il semble y avoir une erreur, Poitou étant alors encore à l'armée d'Italie.

pagnes de 1741 et 1745, fit le tableau auquel pensait Montullé qui devait le connaître intimement, car il demeurait aux Gobelins pour lesquels il travaillait (1), mais il existe plusieurs gravures du temps représentant ces aventuriers, levés par le Maréchal de Saxe et dont la valeur égalait les excès.

En nous parlant de la Bourse, place autour de laquelle règnent des arcades soutenues de trois rangées de piliers et pavée d'une espèce de de marbre noir assez large et glissant, Montullé raconte que pendant qu'il s'y promenait après la comédie, un de ces houllans la traversa au grand galop de son cheval qui fit sous lui des glissades de plus de trente pas chacun. L'abbé Coyer nous parle aussi de ces représentations qui se donnaient dans la Bourse; « on y joue, écrit-il en 1769, de mauvaises comédies sur un théâtre étouffé d'ornements. C'est là aussi que l'Académie de peinture tient ses séances. »

On sait que le Maréchal de Saxe aimait beaucoup le théâtre et peut-être encore plus ses interprètes, aussi une troupe le suivait-elle dans ses camps.

« Par goût autant que par système, écrit Marmontel dans ses mémoires (2) il voulait de la joie dans ses armées, disant que les Français

(1) Né en 1688, Parrocel mourut aux Gobelins en 1752.

(2) Mémoires I. 197 Ed. de 1827.

On a souvent plaisanté le Maréchal de Saxe sur son orthographe invraisemblable, même pour l'époque où il vivait et cité le billet qu'il écrivait à un ami pour lui annoncer qu'il avait refusé d'être de l'Académie française : « Ils veule me fere de la cadémie ; sela m'iret come une bage à un chas. » Nous reproduisons ici textuellement une lettre dont l'original a été entre nos mains, il y a plus de vingt-cinq ans. Datée du 26 juillet 1746, elle est adressée au comte de Lowendal, qui fut, en effet, nommé Maréchal de France le 17 septembre 1747.

Le 26 juillet après midy.

Jay ressus se matin, mon cher Comte, les Laitres que vous m'avés écrite le 23 et le 24. Ses geux de couriés ne vont poin ; je prens le partis de vous envoiés de mes gardes et cant seux la ne suffiront plus, je vous enveres des offisies.

Je suis charmés que vous preniés le partis d'ataquer fort. J'espaire que vous en aurés bonne issue et si vous délogés les ennemis, Bergen obsom ne vous feras pas grande résistence après.

Je vous envoy les nouvelles que j'ay de la marche du corps du Prince de Waldeck.

n'allaient jamais si bien que lorsqu'on les menait gaiement, et que ce qu'ils craignaient le plus à la guerre, c'était l'ennui. Il avait toujours dans ses camps un opéra-comique, c'était à ce spectacle qu'il donnait l'ordre des batailles et ces jours-là, entre les deux pièces, la principale actrice annonçait ainsi : « Messieurs, demain relâche au théâtre, à cause de la bataille que donnera M. le Maréchal ; après demain, *le Coq du Village, les amours grivois*. »

Le directeur de la troupe du Maréchal de Saxe était Favart ; une autre troupe, protégée par le comte de Clermont, était sous la direction de Parmentier. Ces deux troupes suivaient les armées et ce n'était pas toujours chose facile ou agréable, comme l'écrit Favart dans une lettre à sa mère datée de Lierre le 15 juillet 1746.

« Je suis accablé de tracasseries, il semble que tout se réunisse pour me traverser. Je n'ai pas un quart d'heure pour me livrer au sommeil, cependant je me porte bien et je ne dois rien appréhender.

« M. le Maréchal m'encourage et me répond du succès de mes affaires. Il m'assure tous les jours de sa protection ; il m'a envoyé à Lierre vingt-cinq bouteilles de son vin, marchandise fort rare en ce pays, à cause du séjour des troupes.

« La plupart des lettres sont interceptées, et la poste de Louvain a été enlevée par les hussards, les communications ne sont donc pas bien sûres. M. le Maréchal me donne des escortes quand j'en ai besoin pour mes voitures ; il n'y a rien à craindre pour moi. M. Fouché a été dépouillé par les hussards pour avoir été seul sur la chaussée de Louvain, ils l'ont conduit à Breda et l'ont renvoyé au bout de six jours en chemise et en culotte.

« Depuis que j'ai commencé cette lettre, voilà trois villes où nous séjournons et d'où nous décampons brusquement au moment de jouer.

« Nous avons quitté Anvers en six heures, Lierre en quatre et nous

Le secour d'Allemagne consiste en 4 mille homme environs, mais selon mes letres de Cologne une partye ne devet y arrivés que le 22. M. le chevallier de Bellile a été tus éà lataque des retranchemens entre Fenestrel et Exille où nos jens ont étés rudement saboulés. Sait encore une bonne bestialité quils ont fait la. Sela vous avance cinsansiblement ver le baton.

Adieu, mon cher comte.

M. DE SAXE.

sommes partis de Louvain au milieu de la nuit ; c'est apprendre à déménager promptement.

« J'avais fait construire dans cette dernière ville (Louvain) un théâtre qui m'avait coûté beaucoup d'argent, nous en aurions beaucoup gagné sans la mort de Madame la Dauphine. Le spectacle a été suspendu trois jours, et, au moment de recommencer, nous avons reçu la nouvelle du départ. Nous avons emporté jusqu'à la dernière planche du théâtre. Nous sommes maintenant à Bruxelles où nous attendons en sûreté le sort de la bataille qu'on est à la veille de donner. »

Montullé ne manqua pas d'aller voir la comédie ou plutôt le maréchal de Saxe qui n'était pas reconnaissable, paraissant se porter à merveille : « je vis aussi Mlle Auguste et la petite Lolotte, sa sœur qui dansa à merveille une pantomime charmante de la *Vallée de Tempé.* »

Nous avions cru d'abord que cette pièce était du peintre Watelet qui fit imprimer l'année suivante sous ce titre à Amsterdam un petit volume qui peut-être en est le scenario développé. Ce serait d'autant plus vraisemblable que Watelet composa plusieurs comédies et fit jouer devant le roi, à Choisy, en 1778, un drame lyrique Phaon.

La musique, en tout cas, en avait un grand succès et Favart écrit à sa femme qu'il en avait fait des copies pour en faire présent à deux grands seigneurs qui la lui avaient demandée et que cela lui valut une pièce de toile de Hollande et quatre paires de manchettes en dentelle d'une grande beauté.

Nous ne dirons rien des grâces et du talent de Mlle Auguste, dont nous ne trouvons pas le nom dans les chroniqueurs de l'époque, mais il n'en est pas de même de Lolotte, Charlotte Grancher, qui était en 1751 la maîtresse de Milord Albemarle, ambassadeur en France.

Tour à tour Collé, Favart et Marmontel ont célébré sa beauté, son cœur et son esprit.

Le portrait que Marmontel trace de Lolotte Grancher est assez joli pour que nous demandions la permission de le citer malgré sa longueur.

« Le caractère de Mlle Grancher était naïvement exprimé dans toute sa personne, il y avait dans sa beauté je ne sais quoi de romantique et de fabuleux qu'on n'avait vu jusque là qu'en idée.

Sa taille avait la majesté du cèdre, la souplesse du peuplier, sa démarche était indolente, mais dans la négligence de son maintien, c'était un naturel plein de bienséance et de grâce. C'est d'après son

image présente à ma pensée que j'ai peint autrefois *la Bergère des Alpes.* (1)

Lolotte vit l'ambassadeur d'Angleterre mourir entre ses bras. Plus tard, elle épousa le comte d'Hérouville, lieutenant-général qui commandait à Montauban. Cet officier voulut la produire dans le grand monde de Paris, elle y essuya des humiliations, et en mourut de douleur, après avoir eu une fille. D'Hérouville l'avait, croyons-nous, rencontrée dès 1746 à Anvers où il se trouvait comme maréchal de camp et gouverneur de la ville ; il pleura beaucoup sa femme, mais comme les grandes douleurs sont les plus courtes, ils se remaria huit mois après sa mort, jour pour jour.

« Après le spectacle, dit Montullé, je retournai ensuite souper au camp, mais nous revinmes à la ville, en nous faisant ouvrir les portes, ce que nous fîmes encore le lendemain. »

Montullé considère les rues d'Anvers comme les plus belles du monde. « Droites, bien pavées, les maisons propres, quelques unes même fort belles, telle que celle du quartier de M. de Biron (2), mais malgré cela, cette ville n'a point l'air opulente, on y rencontre peu de monde, si on en excepte les français. Les boutiques y sont vilaines et ne paraissent presque point.

Après quelques mots sur l'Hôtel de ville d'Anvers, bâtiment qu'il qualifie d'admirable, tout en blamant la pierre noire ou brune qui lui fait perdre la moitié de sa valeur, il termine sa description, par la place de Meir. « Rue extrêmement large et plus gaie que les autres, » au milieu de laquelle il y a un grand crucifix de bronze de trente-trois pieds de haut. « C'est dans cette rue que se fait la promenade des dames dans leur carrosse, ce qui s'appelle *balocher* » et, notre jeune écrivain ne manque pas de nous faire remarquer qu'il en a vu deux ou trois extrêmement jolies, entre autres une Mme Du Bois, jeune veuve, très aimable..... »

La famille du Bois était à cette époque une des plus considérées d'Anvers et possédait plusieurs seigneuries importantes des environs.

Montullé a laissé en blanc les noms de plusieurs des amateurs dont il a visité les collections et, avec le mépris de l'orthographe qui était si

(1) Mémoires, t. 236.
(2) Colonel des Gardes françaises.

répandu au siècle dernier, il a transcrit les autres avec une négligence telle que nous n'aurions pu les identifier sans l'aimable concours de notre confrère M. Fernand Donnet.

C'est d'abord M. de van Geelhant, Henri Geelhand, anobli en 1728, seigneur de Merxem et Dambrugge.

Il possède, dit notre voyageur, le plus beau cabinet que j'aie vu. Une *Chaste Suzanne*, petit tableau de Rubens, qui a traité plusieurs fois ce sujet; un paysage de Vandrevel (Guillaume Van de Velde, le jeune ?) représentant la ville; deux tableaux de fleurs de Van Huysen; deux paysages du même, médiocres. Le propriétaire de ces tableaux était alors en pourparlers avec M. d'Azincourt, (1) major du régiment de Normandie, qui était chargé d'acheter le Rubens et le Van de Velde pour le duc de Choiseuil.

J'ignore quelles étaient les connaissances artistiques de cet officier qui cependant devint quelques années plus tard intendant des menus plaisirs du Roi, mais c'était un des plus braves et des plus distingués de ce corps et on a enregistré l'acte d'énergie par lequel en 1745 au combat de Melle, il fit, avec quarante hommes, mettre bas les armes au lieutenant colonel et plus de trois cents soldats du régiment anglais de Rich (2).

D'Azincourt paraît avoir été moins heureux dans ces négociations que dans ses exploits militaires, car nous ne voyons pas figurer ces tableaux dans la vente du cabinet du duc de Choiseul qui fut faite en 1772.

Linden ou Verlinden, artiste peintre, un paysage de Rubens.

Sylvecq, marchand, un lièvre de...

De Bodt, marchand, deux femmes nues de Rubens, tenant une corne d'abondance. — Deux tableaux représentant ce sujet se trouvent l'un à Postdam, l'autre au musée royal de Madrid, mais ce ne peut être ce dernier, car il a fait partie de la collection de Philippe II.

Parmi les collectionneurs dont le nom n'est pas indiqué figure le possesseur d'un Mane Thecel Pharès, de Rembrandt, deux tableaux d'Hercule, de Rubens, un grand Van Dyck et deux portraits de jeunes filles, etc.

(1) Barthélemy Augustin Blondel d'Azincourt, chevalier de Saint-Louis.

(2) Susane, Histoire de l'ancienne infanterie française. 1re édition, t. III. p. 222.

Dix ans plus tard, le 20 juillet 1755, au retour d'un voyage qu'il venait de faire à la suite d'une saison aux eaux d'Aix-la-Chapelle, Montullé visita de nouveau Anvers où il passa deux jours qu'il parait avoir consacrés presque exclusivement à visiter des marchands et des amateurs « qui laissent rarement voir leurs tableaux », notamment :

M. Schorel, van Schorel de Wilryck, échevin et plus tard bourgmestre, qui avait été directeur de l'académie des Beaux-Arts. Sa maison était fort belle et le cabinet fort bien composé. Il y fut invité à dîner et vante la beauté et l'amabilité de la maîtresse de la maison. « Ils étaient veufs l'un et l'autre avant leur mariage et se trouvent par leur réunion l'un cinq enfants et l'autre quatre tous vivants et n'en avoir que sept; ce qui indique que les deux derniers étaient issus de ce second mariage.

Les autres cabinets visités par Montullé en 1755 étaient ceux de MM. Cockx, Suyers, qui demeurant rue Copenhol et collectionnait les tableaux des trois écoles, Wichters (?), Brideel (?), Van Leucker, demeurant place de Meir, dont la galerie est connue, etc.

Parmi les tableaux qui frappèrent le plus notre voyageur furent *l'Enlèvement des Sabines*, de Rubens, que Louis XV avait voulu acheter et qui croyons-nous, est aujourd'hui à la National Gallery, à Londres, une *Charité* de Van Dyck et un « tableau de famille de trois petits enfants, debout et vêtus de noir qui ne sont que de l'école de Van Dyck, mais qui, plus beaux que ce qu'il a jamais pu faire lui-même, me plairaient encore plus, dit-il, que la Charité, dont je viens de faire l'éloge.»

En quittant Anvers en 1746, Montullé se rendit par Malines à Bruxelles.

Il aurait voulut rentrer directement en France par Audenarde et Ath, mais le siège de Mons n'était pas encore fini, les *Houssards* rodaient de ces côtés et venaient même aux portes de Bruxelles, et il prit, comme les voitures publiques, la route de Gand.

Cette crainte des *Houssards*, des *Pandours* et autres partisans n'était pas exagérée et, malheureusement, on n'avait pas seulement à redouter les éclaireurs de l'ennemi, il fallait encore compter avec ces volontaires aux noms bizarres, levés pour la guerre et qui cherchaient plus leur profit que la gloire.

Favart aussi en parle par expérience :

« On vient d'amener, écrit-il, cent hussards français qui nous pil-

laient la nuit en qualité de hussards ennemis ; et, il ajoute philosophiquement, ils ne seront que pendus. »

Il y aurait encore bien des passages intéressants à emprunter aux impressions de Montullé, pendant son séjour à Bruxelles aussi que dans les autres villes de Belgique qu'il parcourut en 1746 et en 1755, mais j'ai déjà trop abusé de l'hospitalité que vous voulez bien m'accorder.

Je vous demanderai seulement la permission d'emprunter, pour vous exprimer les sentiments que j'éprouve, ces réflexions qui terminent l'entretien qu'un bourgeois de Reims, Jean Maillefer, avait, au XVIIe siècle avec un de ses enfants qui lui demandait les particularités de ses voyages et ce qu'il y avait vu de plus remarquable :

« Amsterdam, Venise, Leiden et Anvers, répond le père, sont les plus belles villes à mon advis que j'aye vues et peut-estre de toute l'Europe ; et le bon, c'est que, graces à Dieu, dans tous mes voyages, j'ay toujours esté sain, gay et n'ay pas manqué ny d'argent ny d'amis. »

Comte DE MARSY.

Rapport sur le Congrès de Gand

PAR

M. FERNAND DONNET

SECRÉTAIRE ET DÉLÉGUÉ

de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique.

Le dimanche 2 août 1896 s'est ouvert à Gand la XIe session de la fédération archéologique et historique de Belgique. C'est au cercle d'archéologie de cette dernière ville qu'était échu le lourd honneur de présider à l'organisation du congrès annuel. Disons le bien vite, sous la haute direction de son président, M. le baron de Maere, et sous l'intelligente impulsion de l'infatigable secrétaire-général, M. le chanoine vanden Gheyn, toutes les parties du programme ont été admirablement exécutées, et ont constitué pour la jeune société gantoise un incontestable succès.

Près de 850 membres, appartenant à toutes les localités du pays, ainsi qu'à la France et à la Hollande, avaient répondu à l'appel du comité organisateur. Ce chiffre, jamais atteint jusqu'ici, témoigne éloquemment du progrès des études archéologiques. Toutefois, il y a lieu comme les années précédentes, de vivement déplorer l'absence presque complète de congressistes anversois. Il est pénible de voir la première ville du royaume, dépassée de fort loin sur le terrain scientifique par une foule de localités d'une importance tout à fait secondaire.

Comme dans les congrès précédents il avait été constitué dans le programme deux grandes divisions.

La première était consacrée aux excursions, et l'autre était entièrement remplie par le travail des sections et les assemblées générales.

Nous allons successivement donner à grands traits le résumé des faits les plus saillants qui ont constitué les diverses phases de ces assises scientifiques.

C'est le dimanche 2 août que s'ouvrit le congrès. Dès le matin les délégués des diverses sociétés se réunissaient afin de faire valider

leurs pouvoirs respectifs. Peu après, à 10 heures, les congressistes pénétraient nombreux à l'hôtel de ville, où ils devaient être reçus par les autorités municipales. La grande salle de la maison communale est bientôt comble, chacun ayant tenu à assister à cette première réunion pour serrer la main aux amis, aux confrères, réunis derechef après une année d'éloignement.

Quelques instants plus tard, le collège échevinal fait son entrée, accompagné de plusieurs Conseillers communaux. Le président du congrès, le baron de Maere, en quelques paroles cordiales leur présente les congressistes.

Le bourgmestre, M. Braun, prend ensuite la parole, et en un discours éloquent et châtié, souhaite la bienvenue aux nombreux savants belges et étrangers, accourus à l'appel de la fédération ; il les remercie vivement d'avoir choisi la ville de Gand comme centre de leurs travaux.

Il constate que tous concourent avec succès au même but ; qu'ils sont unis dans le passé par le culte des monuments, et unis également dans le présent par l'unanime désir de s'instruire en étudiant les œuvres des maîtres, et les travaux légués par les ancêtres. Il parle ensuite du désir qu'a l'administration communale d'apporter tous ses soins à la restauration des anciens monuments que la ville possède encore, et annonce qu'avant peu on espère mettre à exécution le grandiose projet qui a pour but de créer au centre de la ville une série de places publiques, séparant les principaux monuments, entièrement isolés et restaurés.

Ces paroles pleines d'éloquence sont saluées par les applaudissements de l'assemblée.

Le vin d'honneur circule ensuite, et chacun lève sa coupe au succès du Congrès.

Quelques instants plus tard, dans la salle du conseil communal, se tient la séance solennelle d'ouverture sous la présidence du baron de Maere. A ses côtés prennent place MM. de Smet-de Nayer, ministre des finances, Beernaert, ministre d'état, le collège échevinal de Gand et nombre d'autres autorités.

Le comte de Nédonchel, qui présidait l'année dernière le congrès de Tournai, remet alors ses pouvoirs au bureau actuel.

Le président M. de Maere, prend ensuite la parole, et en un long discours, présente une revue retrospective fort intéressante de l'histoire archéologique de Gand.

Il montre d'abord l'état d'abandon complet dans lequel on laissait autrefois tous les monuments anciens, il déplore tous les actes inconscients de vandalisme qui se sont commis alors ; puis il constate le réveil progressif du goût des choses anciennes, qui finit par produire cet admirable mouvement de renaissance artistique dont on peut apprécier actuellement les heureux résultats.

Après le bourgmestre, M. Herman van Duyse fait l'historique du plus vieux et du plus intéressant monument de Gand, du château des comtes. Il passe en revue avec autorité et érudition toutes les phases de la reconstruction et de l'histoire de cet antique donjon, premier refuge de la puissance naissante des comtes de Flandre.

M. le chanoine vanden Gheyn, le si dévoué secrétaire-général du congrès, donne en termes humoristiques et fort applaudis une série de renseignements destinés à rendre aux congressistes le séjour de Gand aussi agréable qu'utile.

L'assemblée nomme ensuite les bureaux des trois sections. Voici quelle était leur composition :

1re section. Études préhistoriques.

Présidents : MM. l'abbé Renard (Bruxelles) et M. Houzeau de Lehaie (Mons).

Vice-présidents : MM. le comte de Hautecloque (Arras) et Dr Jacques (Bruxelles).

Secrétaires : MM. le baron de Loë (Bruxelles) et le baron Gillès de Pélichy (Iseghem).

Rapporteur : M. de Villenoisy (St.-Germain).

2e section. Histoire.

Présidents : MM. H. Cons (Poitiers) et R. P. De Smedt, bollandiste, (Bruxelles).

Vice-présidents : MM. De Villers (Mons) et Ten Brinck (Leyden).

Secrétaires : MM. l'abbé Cauchy (Louvain) et Ernest Mathieu (Enghien).

Rapporteur : M. le comte de Ghellinck d'Elseghem.

3e section. Archéologie.

Présidents : MM. le comte de Marsy (Compiègne) et le général Wauwermans (Anvers) ;

Vice-présidents : M. H. Hymans (Bruxelles) et Guerlin (Amiens) ;

Secrétaires : MM. Fernand Donnet (Anvers) et Soil (Tournai). Rapporteur : M. Paul Saintenoy (Bruxelles).

L'après-midi de cette première journée fut consacrée à la visite détaillée de l'hôtel de ville. Il sera inutile, croyons-nous, de rappeler que cette antique maison communale offre la particularité d'avoir ses deux façades construites en deux styles différents. La première conçue en style Renaissance, date de la fin du XVIe siècle. Quant à la seconde, qui fut commencée pendant les premières années du même siècle, elle a encore été élevée suivant les principes de l'architecture ogivale tertiaire. Les architectes de cette dernière partie du bâtiment furent notre compatriote Dominique de Waeghemackere, et le Malinois Rombaut Keldermans.

Plusieurs salles intérieures sont dignes de remarque, entr'autres le grand *hall* d'entrée, restauré par Viollet-le-Duc, et l'ancienne chapelle devenue actuellement la salle des mariages.

C'est à l'hôtel de ville que sont conservés les précieux manuscrits contenant la copie des résolutions du corps échevinal. Les plats de chaque volume sont entièrement couverts de splendides blasons enluminés.

On se rend ensuite au Château des Comtes, où, sous la conduite de son intelligent restaurateur, M. de Waele, on parcourt tous les coins et recoins de la vieille forteresse.

L'antique monument se dégage chaque jour davantage de la gaine de constructions parasites qui le deshonoraient. On contemple aujourd'hui avec étonnement ces entassements de parties disparates, appartenant à toutes les époques. C'est la réunion la plus intéressante et la plus instructive de parties juxtaposées, dans lesquelles on peut étudier avec intérêt les restes légués par les différentes époques pendant lesquelles le donjon servait de forteresse et de demeure aux premiers comtes.

On ignore à quelle époque exacte le château fut édifié. Il est évident que sa fondation remonte aux premiers temps de l'histoire des Flandres sans que l'on puisse positivement affirmer comme d'aucuns l'ont fait qu'il avait été construit par Bauduin bras-de-fer.

Quoiqu'il en soit, on sait au moins que c'est sous le règne de Philippe d'Alsace que le château fut complètement restauré en 1180. Aujourd'hui qu'une grande partie des anciens bâtiments est entièrement

dégagée, on peut se rendre compte des détails architectoniques des principales parties.

Il y a une salle que l'on appelle communément la chapelle, et qui est encore assez bien conservée. Les chapiteaux à crochets des colonnes et les détails des voûtes semblent indiquer l'époque de transition du Roman au Gothique. Plus loin, peut s'admirer une colonnade Romane formant galerie, dans un état de conservation parfaite, et constituant un ensemble pur et gracieux. Non loin de là s'élève l'immense ogive dont l'emploi n'est pas bien expliqué. Enfin, le donjon dresse au centre des bâtiments sa puissante masse éventrée. Depuis ses assises où l'on observe encore l'appareil en arêtes de poisson et qui semblent appartenir à la construction primitive, jusqu'à la partie supérieure sur le couronnement de laquelle on n'est pas d'accord, on rencontre des parties successives appartenant évidemment à des époques nettement distinctes, et dans lesquelles on aperçoit tantôt les cintres romans, et tantôt les ogives gothiques.

Quoiqu'il en soit, le château des comtes tel qu'il se présente, exemple presqu'unique de l'architecture militaire féodale, forme un ensemble précieux, un document de grande valeur tant pour l'archéologue que pour l'historien.

Le mur d'enceinte a été restauré. C'était presqu'une nécessité ; il fallait à l'antique monument une clôture sérieuse le long de la voirie publique. Mais que faut-il faire des ruines du bâtiment principal? Faut-il les conserver telles quelles, ou bien faut-il les restaurer? Les avis sont partagés, et les partisans des deux thèses soutiennent avec passion leur opinion. Pour notre part, nous voudrions une conservation intégrale après une consolidation sérieuse.

Le château forme aujourd'hui un livre ouvert dans lequel chacun peut étudier les diverses phases de l'histoire de l'architecture militaire. Le restaurer, c'est-à-dire le rebâtir et le compléter, serait à notre avis fermer le livre, et priver les siècles futurs d'une source précieuse d'études pratiques. Qu'on évite en restaurant trop, de produire une nouvelle énormité dans le genre de certain monument anversois.

Après cette visite, dont l'intérêt capital explique aisément la longueur, les congressistes se dirigent vers l'antique château de Gérard-le-Diable, si intelligemment restauré par M. Arthur Verhaegen.

Ce vénérable monument remonte à un haute antiquité. Son nom lui

vient d'un de ses possesseurs, le châtelain de Gand, Gérard, surnommé le Diable, qui l'occupait au XIIIe siècle. Sous le château existe une crypte fort typique, aux colonnes massives et aux voûtes surbaissées. Un donjon puissant, accosté d'une tourelle, flanque un des côtés de l'immeuble. Les archives de l'État sont actuellement conservées dans le bâtiment.

Le dimanche soir, après une journée fort bien remplie, les congressistes se réunissaient en un grand banquet qui se donnait dans la jolie salle des redoutes du Théâtre Royal.

Plus de deux cents convives se pressaient autour des tables luxueusement servies. A la table d'honneur avaient pris place aux côtés du baron de Maere, président, MM. de Smet-de Nayer, président du conseil des ministres, Bernaert, ministre d'État, H. Cons, délégué du Gouvernement français, comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, de Kerckhove, gouverneur de la Flandre Orientale, les sénateurs comte de Limburg-Stirum, Vercruysse-Bracq, Coreman, l'échevin Bodart, le chanoine vanden Gheyn, secrétaire-général, etc., etc.

Le banquet, au point de vue de la composition et de l'exécution, abstraction faite d'une durée peut-être un peu trop longue, a satisfait les plus difficiles. Nous nous abstiendrons d'en détailler les nombreux services, ce serait faire de l'archéologie par trop moderne.

Mentionnons seulement le menu formant un petit chef-d'œuvre d'archéologique appropriation. Sur la première page d'un carton non rogné et d'allure antique, se dessine pittoresquement le guerrier du beffroi, dont le moulage vient d'être exécuté de si fidèle façon. Puis, au verso, la reproduction fort exacte de la grande plaque du métier des tireurs de vins aux scènes bachiques et symboliques, et à la page suivante le dessin de cette bannière de la ville de Gand dont l'original repose au musée d'archéologie.

Une musique militaire, placée dans une tribune élevée, exécutait avec brio et dans une note peut-être un peu bruyante, les morceaux les plus entraînants de son riche répertoire.

Mais voici venue l'heure des toasts. Le président se lève pour boire au Roi, non seulement en sa qualité de Souverain, mais aussi en celle de simple particulier. S'il n'était pas né sur les marches d'un trône, s'écrie le baron de Maere, ce serait un savant distingué. Cette vibrante allo-

cution, écoutée debout par tous les convives, est vivement acclamée pendant que l'orchestre joue la Brabançonne.

Le président reprenant la parole, boit ensuite aux chefs d'État étrangers, présidant aux destinées des pays auxquels appartiennent un certain nombre de congressistes présents au banquet : les reines de Hollande, et le président de la république française.

Enfin, en un troisième discours, le baron de Maere, propose la santé des principales autorités : ministres, gouverneur, collège échevinal, etc.

L'honorable chef du cabinet, M. de Smet-de Nayer, prenant à son tour la parole, fait un pressant appel à l'union de tous sur le terrain de l'art. Il annonce ensuite, que le projet grandiose de dégagement des monuments gantois n'est pas une œuvre de demain, mais d'aujourd'hui, et qu'on peut le considérer comme accepté et prêt à être exécuté.

L'infatigable secrétaire général, M. le chanoine vanden Gheyn, avec verve et éloquence, boit aux étrangers. Il constate la fraternité, la véritable amitié existant entre les savants de tous les pays, et forme le vœu de voir, au point de vue de la science, ces relations agréables et éminemment utiles s'accentuer chaque jour davantage.

Le général Wauwermans porte ensuite un toast vigoureusement applaudi au si dévoué secrétaire général.

L'échevin des Beaux-Arts, M. Bodart, propose d'acclamer ceux qui ont été les principaux instigateurs du mouvement de restauration qui est né et s'est si brillamment développé à Gand : feu MM. Wagener et Lippens, ainsi que M. le ministre Bernaert.

Il remercie ensuite M. de Smet-de Nayer de la déclaration qu'il vient de faire, et qui est d'une importance capitale pour l'avenir de la ville.

Signalons encore les toasts du comte de Marsy, à la commission organisatrice ; de M. Vaerenbergh, à la presse ; de M. ten Brinck au nom des Hollandais, et d'un rédacteur du *Bien Public* chargé, par ses confrères, de remercier pour les paroles laudatives qui leur ont été adressées.

Pour terminer cette belle journée, si remplie et si agréablement employée, la ville avait organisé un concert fort réussi sur la place d'Armes. Une illumination fort pittoresque, si pas générale, égayait cette fête, animée par la présence d'une foule excessivement nombreuse.

Le programme de la journée du lundi 3 août comportait, entr'autres, une promenade archéologique dans la ville de Gand.

En exécution de cette partie du programme, les congressistes se rendent d'abord au musée archéologique, établi dans l'ancienne église des Carmes. Les collections sans être fort nombreuses sont cependant très intéressantes à plus d'un point de vue. Elles se distinguent surtout par l'arrangement parfait qui a présidé à leur aménagement, et qui fait le plus grand honneur au conservateur, M. Herman van Duyse.

Parmi les objets les plus remarquables nous citerons : les fameuses plaques d'orfèvrerie des messagers de Gand, plaques qui récemment encore ont donné lieu à une si vive polémique, lorsqu'un collectionneur étranger voulut, dit-on, en acheter deux pour le joli prix d'un million de francs. Nous remarquons encore de fort anciennes pierres tombales émaillées, la bannière gantoise du XVe siècle, toute une série de glaives de justice, puis de jolies suites de poteries, d'intéressantes ferronneries, de splendides tapisseries de fabrication bruxelloise, etc.

C'est ensuite vers la bibliothèque, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Baudeloo, que se sont dirigés le plus grand nombre de congressistes. M. vander Haghen, le savant conservateur de ce riche dépôt bibliographique fit avec érudition et complaisance, les honneurs des précieuses collections confiées à ses soins éclairés. On y remarque surtout quelques manuscrits ornés de remarquables miniatures, de fort rares impressions gantoises, et de riches suites de gravures et de dessins, etc.

La matinée se termina par une courte visite au musée de tableaux, dont le conservateur, M. Maeterlinck fit fort aimablement les honneurs. On y peut voir quelques bonnes toiles de Rubens, van Dyck, Jordaens, De Craeyer, etc. ; puis dans la salle des modernes certaines œuvres de De Keyser, Gallait, Coosemans, De Braekeleer, Verboechoven, etc.

Après une après-midi de travail, cette journée devait se clôturer par une fête toute spéciale, dont les amateurs de musique faisaient grand cas. Nous voulons parler d'un concert de musique ancienne. On put y entendre de vieux motifs, exécutés avec sentiment sur d'anciens instruments. Le comité organisateur avait eu la bonne fortune de pouvoir emprunter à la riche collection de M. Snoeck, tous les instruments anciens, nécessaires pour cette exécution. M. Flor. van Duyse, le savant musicologue, avait composé le programme et surveillé l'exécution. Ce programme du reste, quoiqu'un peu long, était fort varié et permettait

aux amateurs d'apprécier des morceaux de genre bien différents, écrits par des auteurs quelquefois très dissemblables. Successivement on applaudit des Noëls populaires des XVe, XVIe et XVIIe siècles, des chansons pour chœurs mixtes ou pour six voix seules, des pièces pour clavecin, et des rondes populaires flamandes.

Bref, cette fête d'un genre spécial, au dire des amateurs, par le choix de sa composition et par l'excellence de son exécution, constitua un événement musical d'autant plus apprécié que l'occasion ne se présente guère de pouvoir souvent participer à pareille audition.

Pendant la matinée du 4 août, les congressistes devaient continuer leurs périgrinations archéologiques à travers la ville de Gand. C'est par l'hospice de la Byloke qu'on débuta ce jour là.

Cette vaste agglomération de bâtiments divers, dans lesquels sont installés aujourd'hui de nombreux services dépendant de l'administration des hospices, tels qu'hôpital, refuge pour vieillards,etc., occupe l'emplacement d'un ancien couvent. C'est d'abord dans un jardinet la façade en briques rouges de l'ancien oratoire des religieuses. De nombreux et élégants ornements architectoniques encadrés par une gracieuse ogive trilobée, ornent le pignon, et donnent à l'ensemble un caractère des plus archaïques. C'est dans l'intérieur du même bâtiment, dans la partie qui sert aujourd'hui de grenier, qu'ont été découvertes d'anciennes fresques fort typiques et relativement bien conservées.

Plus loin, se dresse une autre façade fort remarquable, appartenant aux bâtiments de l'ancien hospice. Un double pignon en style ogival du XIIIe siècle, et plus bas une colonnade fort gracieuse, forment un ensemble très caractéristique. Il y a lieu de signaler en même temps, l'immense charpente encore intacte et en fort bon état, qui soutient le toit de l'édifice, et qui constitue un précieux témoignage du mode de construction à cette époque des charpentes apparentes.

Rentrant ensuite dans la partie centrale de la cité, les congressistes admirèrent en passant ce joyau architectural si connu, mais hélas si délabré : la maison des bateliers. Les bas-reliefs de la façade sont devenus indéchiffrables, les ornements menacent ruine, la façade elle-même s'effrite. La société d'archéologie gantoise a déjà longuement débattu la question de savoir, s'il fallait restaurer, ou s'il fallait conserver dans son état actuel ce spécimen unique de l'architecture civile du XVIe siècle. Plusieurs solutions ont été proposées, divers avis ont été émis, des

discussions fort vives ont eu lieu, mais en somme... *adhuc sub judice lis est.*

Non loin de là, s'élève la maison ou plutôt les ruines de l'antique bâtiment connu sous le nom de *Stapelhuis*, que récemment un violent incendie est venu grandement endommager.

Cette construction, qui servait autrefois de magasin pour les grains préemptés en vertu du droit d'étape, a une origine fort reculée. D'aucuns assurent qu'elle date de la fin du XIe siècle, d'autres voudraient même faire remonter sa construction au Xe siècle.

Quoiqu'il en soit, cette massive façade, terminée par un gigantesque pignon à gradins, et percée de plusieurs rangs de fenêtres à plein cintre, constituait un spécimen presqu'unique dans notre pays des constructions civiles érigées à cette époque éloignée. Il serait à souhaiter qu'une restauration intelligente vint rendre à ce vénérable monument son aspect primitif.

Il s'agissait ensuite d'examiner à quelques pas plus loin, la peinture murale du XVe siècle retrouvée il n'y a pas bien longtemps, dans l'ancien bâtiment de la grande Boucherie, converti actuellement en magasin pour le service du camionage de l'état.

Cette peinture qui garnissait autrefois le dessus de l'autel de la chapelle des bouchers, fut retrouvée en 1855 sous une épaisse couche de badigeon. Elle fut depuis restaurée et complétée par Devigne.

La matinée devait se terminer par la visite détaillée des antiques ruines de l'abbaye de St.-Bavon et de son riche musée lapidaire. Ce monastère fondé, dit-on, au VIIe siècle par St.-Amand, fut détruit au XVIe par Charles-Quint, qui utilisa son emplacement pour y construire une forteresse. Les parties encore existantes des bâtiments accusent des époques bien différentes. C'est ainsi qu'à côté d'une petite construction octogonale du XIIe siècle, on rencontre des galeries ogivales du XVe siècle, ou bien encore des parties de constructions en pur style roman.

L'ancien réfectoire aujourd'hui restauré, forme une vaste salle à la construction massive, percée d'étroites fenêtres en plein cintre, dans l'embrasure desquelles on a retrouvé d'importants débris de fresques romanes. C'est dans cette salle qu'ont été réunies la plus grande partie de la riche collection de pierres tombales appartenant à toutes les époques, et dont quelques unes remontent à la plus haute antiquité. Il y a lieu de signaler entr'autres, certaines dalles enduites d'une sorte

d'émail coloré, constituant de véritables raretés archéologiques. Bon nombre de ces monuments lapidaires ont été extraits des radiers des écluses de la ville ; ils forment aujourd'hui de riches séries de documents d'un intérêt inappréciable pour l'étude de l'histoire et de l'archéologie médiévales.

L'après-midi, à une heure et demie, un train spécial menait à toute vapeur, un contingent fort important d'excursionnistes, désireux de visiter en détail la si intéressante cité d'Audenarde.

C'est d'abord vers l'hôtel de ville que se portèrent les arrivants. Ils y furent reçus par M. Rapsaet, bourgmestre et membre de la chambre des représentants, entouré des membres du conseil communal. Le président du congrès, le baron de Maere, présenta les congressistes aux autorités audenardaises. L'honorable bourgmestre prit la parole pour remercier les congressistes de leur visite, et les engager à unir leurs efforts aux siens pour tâcher d'obtenir l'intervention de l'État dans les frais fort importants, nécessités pour la conservation et la restauration des monuments. C'est pour une petite ville une charge très lourde qu'un héritage aussi précieux à entretenir et à augmenter.

L'hôtel de ville, dont la construction fut décidée en 1525, fut achevée quelques années plus tard ; c'est un des plus remarquables monuments municipaux existant en Belgique. L'architecte en fut un Bruxellois, Henri van Rede.

La façade principale comporte une galerie à arcades ogivales, surmontée d'une plate forme. Plus haut s'allignent deux rangées de fenêtres en ogive, surmontées de petits pinacles, entourées de délicats motifs formés par des feuilles rampantes et séparées par des niches surmontées de dais. Le toit, garni d'une balustrade flamboyante, est percé de grandes fenêtres, flanquées de pinacles.

Du milieu de la façade, et construite en saillie, s'élance une tour élégante, dont malheureusement on ne peut pour le moment étudier les détails, des restaurations ayant nécessité la construction d'immenses échaffaudages. On peut néanmoins se rendre compte que ce beffroi, carré à sa base, devient octogone à sa partie supérieure, et est surmonté par une sorte de coupole, simulant la forme d'une couronne impériale.

Au-dessus de la couronne est placée la statue en cuivre de *Hanske de Krijger*, représentant un communier flamand, armé de toutes pièces et portant une bannière. Cette statue est l'œuvre du sculpteur Paul

vander Schelden. Les façades latérales, aussi bien que la façade principale, offrent à la vue un admirable fouillis de clochetons, de contreforts, de statues et d'ornements architectoniques, conçus en un style uniforme et fort pur.

A l'intérieur du bâtiment, la grande salle, entièrement restaurée, contient une remarquable cheminée, dont le fronton est garni d'ogives et d'ornements flamboyants du plus bel effet. Les murs sont ornés d'une série de fresques, dues au pinceau de notre regretté concitoyen Louis Hendrickx.

Dans la salle échevinale, peut se voir une autre cheminée à peu près semblable à la précédente, qui est due au ciseau de vander Schelden, tout comme un tambour de porte en bois sculpté, conçu en style renaissance.

Plus haut, est installé un musée d'antiquités contenant quelques objets d'intérêt local.

Dans l'hôpital se remarque une série de tapisseries anciennes, précieux vestiges d'une industrie qui autrefois fut la gloire et la fortune d'Audenarde.

L'église Ste.-Walburge dénote dans ses différentes parties l'emploi de styles fort dissemblables. Le chœur, actuellement en restauration, date du XIIe siècle ; c'est la partie la plus intéressante. Le bâtiment principal est terminé par un chevet plat, flanqué d'élégantes tourelles. Les nefs, les transepts et la tour, construits en style ogival secondaire et tertiaire, méritent une visite.

L'église Notre Dame de Pamele, un des monuments religieux les plus remarquables de la Flandre, date du XIIIe siècle ; elle a récemment été restaurée avec un rare talent par l'éminent architecte M. van Assche. Rien de plus pur, rien de plus harmonieux que les détails de cet antique temple chrétien. Le triforium composé de lancettes aigues, la colonnade entourant le chœur et formant le déambulatoire, peuvent être rangés parmi les parties les plus remarquables de l'édifice. Celui-ci renferme encore quelques tombes, surmontées de statues couchées dignes d'attention.

Nous eûmes la bonne fortune d'être autorisé personnellement à visiter chez un honorable habitant d'Audenarde, M. van de Walle, d'admirables tapisseries anciennes parfaitement conservées. Ces œuvres d'art du XVIIe siècle représentant des verdures animées d'oiseaux ainsi que des scènes mythologiques, sont d'un dessin irréprochable, d'une exécution parfaite et d'une fraîcheur de coloration extraordinaire.

Elles proviennent directement de l'atelier du tapissier van Verren, un des ascendants du propriétaire actuel.

Après cette course si agréablement remplie, les congressistes désireux de prendre quelque repos s'étaient dispersés dans les différentes auberges situées de tous côtés, sur l'immense place de la ville. Pendant qu'ils dégustaient quelques verres de l'excellente bière du pays, il leur fut donné d'assister à une audition peu banale. L'administration communale avait organisé un concert de carillon. Cet instrument, composé de 37 cloches, avait été installé en 1758 dans la tour de l'hôtel de ville.

Les cloches furent fondues par le célèbre fondeur, André Jos. vanden Gheyn de Louvain. Le carillonneur actuel pour faire valoir son instrument, avait eu la bonne idée d'y jouer des airs populaires en vogue pendant les siècles passés, tels *het mechelschen torenbrandt*, *het visschertje*, *de reuzendans*, et ce concert improvisé obtint un vif succès.

Le soir, les congressistes étaient conviés à assister à Gand à une fête champêtre organisée en leur honneur par la Société du Casino.

Les jardins de ce local si renommé, étaient féeriquement éclairés, et un orchestre militaire exécutait avec succès une série de morceaux fort applaudis, tandis que, grâce à une température idéale, une foule immense et joyeuse se pressait dans l'enceinte de la fête, et sous les feux multicolores de milliers de lumières, parcourait gaiment les méandres lumineux des beaux jardins du Casino.

Il nous reste à rendre compte des excursions qui eurent lieu pendant la dernière journée du congrès.

A dix heures, dans un long train spécial, pavoisé aux couleurs belges et françaises, plus de deux cents congressistes s'embarquaient pour aller visiter le château de Laerne. Après un rapide trajet à travers une verdoyante campagne, le long d'une route ombragée et bordée d'opulentes maisons de campagne, on arriva bientôt aux portes de l'antique manoir de Laerne, propriété inhabitée du comte de Ribaucourt.

Les bâtiments, entourés d'un fossé large et profond, présentent un assemblage intéressant de constructions disparates, datant de diverses époques. Quatre tours à créneaux, surmontées d'étranges toits coniques, ont parfaitement conservé les caractères des constructions féodales. D'autre part, un donjon puissant, massif et solide, flanque une des ailes

du château, tandis que d'autres constructions plus récentes entourent de fort pittoresque façon une cour intérieure d'un caractère très typique.

A l'intérieur, le château n'offre pas de particularités bien saillantes. Notons la chapelle en style renaissance, quelques sièges en tapisseries représentant des armoiries, d'antiques caves aux voûtes fort curieuses, etc.

N'oublions pas de mentionner un détail fort important de l'arrivée à Laerne. Dès que le train fut signalé, les créneaux où flottaient les couleurs des Ribaucourt, se garnirent de guerriers en costume féodal, tandis qu'une sonnerie de cors était exécutée avec succès par un corps de musiciens costumés.

Quand les congressistes arrivèrent au pont, un cortège nombreux de personnages, portant avec fidélité les costumes du XVIe siècle, vint à leur rencontre, et le chef de la troupe, en un langage éloquent et enthousiaste, souhaita en flamand la bienvenue aux étrangers. Cette évocation improvisée des siècles passés, obtint un vif succès. Plus d'un congressiste, en franchissant l'antique porte du donjon, pendant qu'au loin résonnaient les sonneries perçantes des clairons, évoqua avec émotion des souvenirs éteints, et pour un moment, ressuscitant les temps passés, s'imagina pénétrer dans l'hospitalière et fastueuse demeure de quelque seigneur médiéval.

Cette excursion si intéressante et si bien organisée, laissera une impression qui ne sera pas oubliée de sitôt à tous ceux qui y prirent part.

Tel est en peu de mots le bilan exact des excursions ou festivités qui furent célébrées à l'occasion du congrès d'archéologie. Avant de terminer cette revue descriptive, il y a lieu de dire deux mots de plusieurs églises que nous n'avons pas encore citées, et qui également furent visitées par les congressistes. Certains de ces temples renferment des œuvres fort remarquables, ou présentent des détails architectoniques dignes de conservation.

Voici d'abord l'église St.-Bavon ou la cathédrale, dont de récents travaux ont opéré la restauration. Si la crypte souterraine peut être attribuée au Xe siècle, les parties supérieures sont bien moins anciennes. Ainsi la tour fut achevée en 1559, tandis que le chœur fut construit au XIIe siècle, et certaines chapelles latérales au XVe siècle.

L'église renferme bon nombre d'œuvres d'art fort remarquables, notamment les tombeaux des évêques et des tableaux de valeur, parmi

lesquels il y a lieu de citer l'adoration de l'Agneau de van Eyck, les œuvres de miséricorde de van Coxie, et plusieurs toiles de G. De Craeyer.

L'église St.-Jacques, fort habilement restaurée, est construite partie en style roman, et partie en gothique. Elle contient quelques bons tableaux de De Craeyer, Coxie, etc.

L'église St.-Nicolas, qui fut fondée au plus tard au XIe siècle, fut remaniée plusieurs fois dans la suite des siècles et certaines parties accusent le style du XVe siècle.

Enfin, pour terminer cette rapide nomenclature, citons encore le Beffroi dont les travaux de construction furent entamés au XIIe siècle.

Il nous reste à passer brièvement en revue les travaux des sections. On comprendra aisément que nous ne voulions pas en faire un long rapport, en présence de la publication prochaine du compte rendu officiel de ces séances.

La première section avait à s'occuper des études préhistoriques ; elle entendit successivement les communications de M. Gilles de Pélichy, sur les fouilles qu'il a pratiquées dans la Flandre occidentale, de M. Rutot sur les modifications que subit le sol de la Flandre à l'époque préhistorique, et du R. P. vanden Gheyn s'occupant des habitations des anciens habitants de la Flandre occidentale et recherchant quelle fut leur origine et quelle voie ils suivirent au cours de leur émigration. MM. Huybrigts et Harray discutent le point de savoir si on peut assimiler Tongres à l'ancienne Aduatica des Romains. M. le Dr Jacques n'admet pas comme véridiques les renseignements relatifs aux anciens Belges et consignés par César dans ses commentaires.

Ce sont les questions historiques qui occupèrent les membres de la seconde section. M. Lameere voudrait voir tous les savants avoir recours au système de classification décimale. Cette proposition vivement combattue, n'est pas adoptée.

La question de la publication des inventaires d'archives locales est exposée par M. Pirenne, M. Van Wervicke, communique un travail contenant de nombreux détails, prouvant combien l'instruction populaire était déjà développée fort anciennement dans nos provinces.

M. Bergmans donne de fort intéressants renseignements au sujet des nombreux imprimeurs d'origine belge qui se sont établis dans divers pays d'Europe.

M. Fernand Donnet s'occupe des émigrations des artistes belges

qui aux XVIe et XVIIe siècles surtout ont porté dans les pays étrangers l'enseignement de l'art flamand.

Il relate l'existence à Anvers d'une véritable fabrique d'objets artistiques, tableaux ou orfèvreries, destinés à l'exportation.

M. Losseau fait adopter un vœu engageant les auteurs à donner à leurs ouvrages des titres clairs et faciles à comprendre, et à indiquer leurs sources d'une manière complète et détaillée.

M. Millau expose quels litiges de juridiction s'élevèrent entre le prince-évêque de Liége, Erard de la Marck et l'empereur Charles-Quint.

La 3e section avait surtout à traiter les questions se rapportant plus spécialement à l'archéologie.

Le château des comtes devait naturellement prêter sujet à discussion. M. de Waele, le distingué restaurateur de cet antique monument, fait une fort instructive revue rétrospective de l'architecture du château. Il fait clairement distinguer les trois périodes principales qui ont été témoin des constructions successives des bâtiments.

Une séance entière a été consacrée à la question si importante de la conservation des monuments. M. le général Wauwermans rappelle les retroacts de cette intéressante matière, et donne connaissance du projet de loi qui avait été déjà antérieurement élaboré, lors du Congrès d'Anvers, par une Commission de spécialistes. Des détails relatifs à la législation régissant la matière en France, sont fournis par M. de Monnecove.

M. le comte vander Straten-Ponthoz discute une question en apparence fort simple, mais cependant fort controversée. Quelle est dans les monuments la droite et la gauche ? La réponse varie suivant qu'on s'occupe d'architecture, d'héraldique ou de liturgie.

M. Desnoyettes prouve la parfaite harmonie qui existe dans les monuments du Moyen Age entre l'architecture, la peinture et la sculpture.

M. Paul Saintenoy s'occupe de la question des fonts baptismaux. Il examine s'il y a lieu à procéder à une nouvelle classification et donne la généalogie complète et fort ingénieuse de tous les genres et variétés de ces intéressants monuments religieux.

Les diverses espèces de tabernacles en usage au Moyen Age sont passés en revue et décrits par M. Léon Germain.

M. Saintenoy fait adopter un vœu exprimant le désir de voir l'administration communale de Gand acheter les ruines de la maison de

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE

XXIX

ANVERS

IMPRIMERIE Ve DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1897.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES.

Texte: La feuille de 16 pages: [1]

Papier du Bulletin	4	centimes.
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
» imprimée	2	»

Titre et faux-titre:

Papier du Bulletin	2	centimes.
» velin	4	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	1	»
» de 3 à 6 feuilles	2	»
» de plus de 6 feuilles	4	»

[1] Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

l'Etape. M. Casier, conseiller communal, déclare que si le propriétaire ne fait pas son devoir, on agira au besoin par voie d'expropriation.

M. le comte de Marsy parle de différentes collections sigillographiques existant en France et intéressant la Belgique ; il se propose d'en faire un inventaire détaillé. Cette proposition est appuyée par M. Donnet qui donne quelques détails sur des séries de sceaux français existant en Belgique.

Il nous reste, avant de clôturer cette rapide revue, à résumer brièvement les séances générales du Congrès, séances qui grâce aux engagements qui y furent pris, furent d'une importance capitale.

Dans la première, divers membres, insistent vivement pour que le gouvernement se décide enfin à déposer un projet de loi relatif à la conservation des monuments et des œuvres d'art. Après une longue discussion dans laquelle la question des inventaires et des ventes d'objets d'art est minutieusement examinée, M. le chanoine vanden Gheyn émet l'opinion que le but serait beaucoup plus promptement atteint, si l'un ou l'autre membre de la législature voulait prendre l'initiative d'entamer la question au parlement. M. le ministre Bernaert, aux acclamations prolongées de l'assemblée, s'engage à présenter un projet dans ce sens lors de la prochaine session des Chambres législatives.

M. le baron de Maere se fait l'interprète de toute l'assemblée pour remercier chaleureusement l'honorable ministre d'État de sa bienveillante promesse.

La séance générale de clôture offrit également quelques particularités dignes d'intérêt.

Les rapporteurs des trois sections, MM. de Villenoisy, comte de Ghellinck d'Elseghem et Saintenoy présentèrent un rapport succinct des travaux qui avaient été discutés dans leurs sections respectives. Les différents vœux émis par ces sections furent admis à l'unanimité.

Ces lectures entendues, le président, baron de Maere, se lève pour remercier tous ceux qui ont pris part au congrès et qui, à un titre quelconque, ont contribué à son succès.

M. le lieutenant général Wauwermans, au nom des étrangers, remercie la commission organisatrice et surtout le si dévoué secrétaire-général, M. le chanoine vanden Gheyn.

M. de Kerckhove d'Exaerde, gouverneur de la Flandre Orientale, au nom des autorités locales, se joint à l'orateur précédent pour remer-

cier tous les congressistes et pour souhaiter que dans un avenir prochain ils puissent assister à Gand à une nouvelle session de la Fédération des Sociétés archéologiques et historiques.

C'est à Malines que se tiendra l'année prochaine la XIIe session des Congrès. Lourde tâche, car il s'agira de ne pas déroger et de rester digne du congrès de Gand, dont tous les participants garderont un souvenir durable, non seulement à cause du nombre des adhérents et de l'importance des questions traitées, mais aussi à cause de la façon si hospitalière dont ils furent accueillis à Gand. Le programme de la XIe session si rempli, si important, fut exécuté d'une manière réellement irréprochable grâce surtout à l'indiscutable autorité du président M. le baron de Maere et au zèle infatigable du secrétaire-général M. le chanoine vanden Gheyn.

Anvers, octobre 1896. FERNAND DONNET.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES TITULAIRES DU 23 AOUT 1896.

La séance s'ouvre à une heure sous la présidence de M. le baron de Vinck de Winnezeele, *vice-président*.

Sont présents : MM. Theunissens, chanoine vanden Gheyn et Fernand Donnet, *secrétaire*.

Le procès verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Par suite du décès de M. Wagener une place de membre titulaire est devenue vacante. Trois candidatures sont déposées.

Pour la place de membre correspondant qui deviendra vacante, cinq candidatures sont régulièrement introduites.

Il est procédé à l'élection d'un conseiller en remplacement de M. Wagener.

M. Bequet est nommé à l'unanimité.

La séance est levée à 1 1/2 heure.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Vice-président,
Baron DE VINCK DE WINNEZEELE.

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOUT 1896.

La séance est ouverte à 1 1/2 heure sous la présidence de M. le baron de Vinck de Winnezeele, *vice-président*.

Sont présents : MM. Theunissens, chanoine vanden Gheyn, De Cenleneer et Fernand Donnet, *secrétaire*, membres titulaires.

MM de Behault de Dornon, de Raadt, comte Le Grelle et Nève, membres correspondants régnicoles.

Se sont fait excuser : MM. de Witte, lieutenant-général Wauwermans, Geudens, chanoine van Caster, Proost, Tahon, Errera, De Vriendt, Saintenoy, Goovaerts, Cogels et Goemaere.

Le procès verbal de la dernière réunion est lu et approuvé sans observations.

Il est décidé que suivant l'usage introduit depuis deux ans, l'Académie tiendra une réunion publique et solennelle, suivie d'un banquet. On adopte pour cette réunion la date du 11 octobre prochain. Le bureau est chargé de régler tous les détails de ces solennités.

Il est donné lecture du rapport de M. Paul Cogels relatif à l'impression du supplément aux cartes de la province d'Anvers par M. Comhaire. A la suite de ce rapport entièrement défavorable, appuyé par M. Donnet second rapporteur, il est décidé que ce travail ne sera pas inséré dans les publications de l'Académie.

Le bibliothécaire dépose sur le bureau la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque depuis la dernière séance, et présente un compte rendu analytique des principaux d'entre eux.

M. l'ingénieur Peny envoie un fort intéressant rapport, accompagné de nombreuses photographies, sur les fouilles qu'il a faites dans la forêt de Morlanwelz, et qui lui ont permis de mettre au jour d'importantes substructions de l'antique abbaye de l'Olive et de ses dépendances.

Cette communication sera insérée aux Annales.

Dans une relation fort applaudie, M. le baron de Vinck de Winnezeele décrit plusieurs objets en bronze existant encore à l'hôtel de ville de Furnes. Ce sont des têtes ou des mains, qui, accompagnées de plaques d'infamie, ont été encastrées dans le mur de la maison communale en expiation de certaines condamnations judiciaires.

Ce travail sera également imprimé dans les Annales.

M. Saintenoy, s'étant fait excuser par dépêche, il est donné lecture de son travail sur les Carolles. Ce mot pris dans de nombreuses acceptions, peut s'appliquer, à certaines processions, aux déambulatoires des églises, à certaines niches pratiquées dans les murs des cloîtres, etc.

M. de Behault de Dornon donne ensuite lecture d'une notice historique sur les cloches et les carillons de Mons. Il les décrit, relève leurs inscriptions, fait connaître ceux qui les ont fondus, et examine quel fut leur sort pendant les siècles subséquents.

L'impression de cette notice aux Annales est décidée.

M. de Raadt donne lecture de l'étude fort importante faite par M. van Malderghem et qui a trait aux fresques de la *Leugemeete*. (Voir annexe). L'auteur s'appuyant sur diverses preuves, conteste l'authenticité de ces œuvres d'art. La lecture du travail de M. van Malderghem

provoque une discussion fort animée, à laquelle prennent surtout part MM. le chanoine van den Gheyn, de Raadt, De Ceuleneer, Hymans et Donnet.

M. Geudens soumet à l'assemblée des photographies de sceaux attachés au décret de nomination de Charles-Quint comme empereur en 1519.

Divers objets intéressants sont ensuite montrés à l'assemblée. C'est d'abord une curieuse sculpture sur bois, représentant le chevalier de la mort, d'après la gravure de Stephano della Bella.

M. Donnet exhibe ensuite un lacrymatoire romain trouvé à la place de Meir à Anvers, en creusant les fondations d'une maison. Cette trouvaille est assez importante en présence de la rareté des objets datant de cette époque, trouvés sur le territoire anversois. Les mêmes fouilles ont mis à jour une foule de débris datant de toutes les époques : poteries du XVIe siècle, grès, fragments de verre et de faïence, etc.

M. le Dr Bamps avait envoyé pour être soumis à l'inspection de l'Académie, une fort curieuse petite boite en métal, récemment trouvée dans un étang au *Waterscheyd*, à Genck, à 3 lieues de Hasselt ; elle se trouvait avec une autre absolument identique et une fiole en verre dans un chaudron en bronze à 3 pieds, avec anses gothiques.

Une piècette en argent a été incrustée au fond de la boite. Elle porte le type des doubles gros de Jean sans Peur et de Jean IV duc de Brabant, mais l'inscription en est jusqu'ici incompréhensible.

Ces objets pourraient fort bien avoir servi de pixyde, quoique d'autres membres de l'Académie croyent y reconnaître un encrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

ANNEXE.

M. DE RAADT. Je vous ai promis, Messieurs, de vous tenir au courant des recherches de M. Jean van Malderghem au sujet des fresques de la *Leugemeete*, dont il a été, à plusieurs reprises, question dans nos séances. Sur ces entrefaites, notre confrère a exposé, à la Société d'archéologie de Bruxelles, dans une conférence sur ces peintures, les raisons qui, d'après lui, permettent de révoquer en doute leur authen-

ticité. Plutôt que de vous soumettre une simple analyse de ce remarquable travail, encore inédit, permettez moi de vous faire la lecture du mémoire original, au lieu et place de l'auteur, empêché, à son regret, d'assister à notre séance de ce jour.

Après cette lecture, M. de Raadt ajoute que M. van Malderghem n'a traité la question que dans les grandes lignes, et que bien d'autres points de détail pourraient encore être signalés en faveur de sa thèse. C'est ainsi que les armes de Jérusalem, sur le bouclier de la confrérie de Saint-Sébastien sont représentées d'une façon tout à fait anormale (cinq petites croisettes), comme, certes, on ne les aurait jamais peintes au moyen âge.

L'orateur constate que, au musée archéologique de Gand, les calques des principales fresques, reproduites dans les *Recherches* de F. De Vigne, se trouvent placés à une hauteur telle qu'il est impossible d'y reconnaître les détails, ce qui est assez étrange, vu l'intérêt considérable que ces peintures offriraient si elles étaient authentiques.

Lors de la visite faite à ce musée par les congressistes, réunis à Gand, en août dernier, — dit M. de Raadt — M. le conservateur ne crut même pas devoir attirer, sur les calques de ces fameuses fresques, — déjà attaquées depuis quelques semaines — l'attention des nombreux archéologues, si bien que ceux-ci ont failli ne pas voir ce que, peu avant encore il avait appelé, à la Société d'Archéologie de Bruxelles, le « *Palladium* des libertés communales de Gand », sans une demande expresse à ce sujet formulée par l'un des visiteurs.

Outre les arguments, signalés déjà à l'Académie (1), les anomalies et anachronismes suivants ont été relevés, par M. van Malderghem, à charge de ces peintures, dont — il est bon de ne pas le perdre de vue — l'authenticité fut contestée dès leur découverte en 1846 :

L'existence, sous les fresques, de peintures liturgiques ;

L'absence complète de la défense des jambes des hommes de métier ;

Les armes hétéroclites que l'on voit porter particulièrement par les membres de la confrérie de Saint-Sébastien. Pourquoi auraient-ils substitué à leur arme spéciale : l'arc, des lances et des plançons à picot ? Comment auraient-ils pu faire usage de ces lourdes massues — dont on

(1) Voir *Bulletin*, ... et *Annales*. 1896, p. 89.

se servait à deux mains — et, simultanément, du bouclier dont ils sont munis ?

Ces inutiles et gênants boucliers et quelques-unes des bannières montrent à côté d'emblèmes, propres aux divers métiers, les écussons de Flandre et de Gand, alors que, en 1429 seulement, Philippe le Bon permit aux métiers de Gand de mettre sur leurs bannières, non pas ces deux écus, mais les deux lions de Flandre et de Gand, posés sur *un seul écu*.

Et l'ordonnance de ce prince n'est nullement confirmative d'un usage en vigueur déjà avant cette époque !

Avoir démontré que ces fresques ne peuvent avoir été exécutées avant la fondation de l'hospice (1315) suffit pour mettre sérieusement en doute leur authenticité puisque — et M. De Vigne a été le premier à le reconnaître — la présence de peintures profanes, aussi nombreuses et aux dimensions aussi colossales, est inadmissible dans un oratoire dépendant d'un hospice de vieilles femmes, hospice qui n'a cessé, d'ailleurs, à répondre à sa destination primitive, jusqu'en 1844, année où il fut réuni à la *Biloque*, avec les autres petits établissements du genre. A Gand, comme ailleurs, du reste, les représentations picturales découvertes, dans les édifices du culte, et *même dans ceux des corps de métiers*, ont toujours un caractère religieux.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES TITULAIRES DU 11 OCTOBRE 1896.

La séance s'ouvre à 10 1/2 heures du matin à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Alphonse de Witte, *président*.

Sont présents : MM. le baron de Vinck de Winnezeele, *vice-président* ; Fernand Donnet, *secrétaire* ; Theunissens, *trésorier* ; lieutenant général Wauwermans ; van Bastelaer ; De Vriendt ; chanoine van den Gheyn ; vicomte de Jonghe ; Saintenoy et Hymans, membres titulaires.

Le procès verbal de la réunion du 23 août est lu et approuvé sans observations. Les candidatures antérieurement proposées pour la place de membre titulaire devenue vacante par suite du décès de M. Wagener, et pour la place de membre correspondant que la précédente élection laissera vacante, sont appuyées L'élection aura lieu à la séance de décembre. Il est décidé d'envoyer une circulaire aux membres absents pour les engager à suivre avec plus d'assiduité les séances de l'Académie.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
ALPHONSE DE WITTE.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES TITULAIRES DU 6 DÉCEMBRE 1896.

La séance s'ouvre à 1 heure au local de la bibliothèque de l'Académie, sous la présidence de M. le baron de Vinck de Winnezeele, *vice-président*.

Sont présents : MM. Fernand Donnet, *secrétaire*, Theunissens, *trésorier*, lieutenant-général Wauwermans, De Ceulencer, Hymans, baron de Borrekens, vicomte de Jonghe, comte de Ghellinck d'Elseghem, chanoine van Caster, chanoine van den Gheyn, De Vriendt, Geudens, Cogels, A. Blomme et Errera.

Le procès verbal de la séance du 11 octobre 1896, est lu et approuvé sans observations.

Il est procédé au vote par scrutin secret pour la nomination d'un membre titulaire en remplacement de M. Wagener, décédé.

M. de Behault de Dornon est nommé membre titulaire.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un membre correspondant régnicole pour remplacer M. de Behault.

M. Mast est nommé membre correspondant régnicole.

Le secrétaire donne lecture de la correspondance qu'il a échangée avec M. de Munck, membre correspondant régnicole; l'assemblée décide, après discussion, d'accepter la démission offerte par ce membre.

Les présentations de candidats pour la place vacante seront faites dans la prochaine séance

Sur la proposition du bureau, sont nommés par acclamation:

M. Van Rijswijck, bourgmestre de la ville d'Anvers, membre honoraire régnicole.

MM. Carteron, consul général de la république française à Anvers, et Montero, consul général de la république Argentine, en la même ville, membres correspondants étrangers.

Le mandat de M. de Witte, président de l'Académie, expirant à la fin de l'année, il faudra procéder à la séance de février à l'installation de M. le baron de Vinck de Winnezeele, vice-président, qui, en vertu des statuts, devient président pour l'année 1897. Il y a donc lieu d'ouvrir un scrutin pour la nomination d'un vice-président. Les membres procèdent à cette élection par vote secret.

M. Hymans est proclamé vice-président pour l'année 1897. Il remercie l'assemblée en quelques paroles cordiales et lui promet tout son dévouement.

Il est ensuite procédé à l'élection du secrétaire dont le mandat est expiré. M. Fernand Donnet est réélu par acclamation. M. Donnet exprime à l'assemblée sa reconnaissance pour l'honneur si flatteur qui lui est fait.

La séance est levée à 1 1/2 heure.

Le Secrétaire, FERNAND DONNET.

Le vice-président, Bon DE VINCK DE WINNEZEELE.

NOTE. Le compte rendu de la séance publique du 11 octobre 1896 a été publié dans un Bulletin précédent.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 1896.

Présidence de M. le baron DE VINCK DE WINNEZEELE, *vice-président.*

Sont présents : MM. de Vinck de Winnezeele, *vice-président*, Fernand Donnet, *secrétaire*, Theunissens, *trésorier ;* lieutenant général Wauwermans, De Ceuleneer, Hymans, baron de Borrekens, vicomte de Jonghe, comte de Ghellinck d'Elseghem, chanoine Van Caster, chanoine van den Gheyn, De Vriendt, Geudens, Cogels, A. Blomme et Errera, membres titulaires; M. Smekens, membre honoraire régnicole.

MM. Van der Ouderaa, Van Wint, Léonard Blomme, Bilmeyer, comte Le Grelle et de Raadt, membres correspondants régnicoles.

Se sont excusés : MM. de Witte, président, Goemaere, Van Bastelaer et Destrée, membres titulaires.

MM. Naveau, de Behault de Dornon, Tahon et Nève, membres correspondants régnicoles.

Le procès verbal de la réunion du 23 août dernier est lu et approuvé sans observations.

M. le lieutenant général Wauwermans fait part de la mort de M. le lieutenant général Henrard, membre honoraire régnicole et ancien secrétaire de l'Académie. Il rappelle les nombreux et importants services que le défunt a rendus à la compagnie. L'assemblée s'associe unanimement à cette motion de regret et prie le secrétaire d'écrire à Mme Henrard pour lui transmettre l'expression des sentiments de condoléance de l'Académie.

M. le lieutenant général Wauwermans annonce qu'il est occupé à trier les papiers du défunt. Il y a trouvé un travail inédit important sur les révolutions du XVIe siècle aux Pays-Bas. Il le communiquera prochainement à l'Académie. M. le général Wauwermans est chargé de rédiger la notice biographique du regretté défunt.

M. le vice-président prend ensuite la parole et s'exprime en ces termes :

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

« Je suis certain d'être votre interprète, à tous, en exprimant le regret de ne pas voir au fauteuil de la présidence, notre cher et dévoué président, que des motifs de santé retiennent éloigné de nous.

» Permettez moi de lui payer ici un légitime tribut d'éloges et de sympathie.

» En inaugurant mes fonctions de président intérimaire, je suis heureux de vous confirmer officiellement une bonne nouvelle :

» S. M. le Roi, cédant, sans difficulté, je dois le reconnaitre, aux démarches de votre bureau, et reconnaissant les services signalés rendus par notre compagnie, à l'histoire, aux lettres et à l'archéologie, a daigné honorer l'Académie d'archéologie de Belgique du titre d'Académie Royale.

Cette insigne faveur, Messieurs, est la juste récompense de vos travaux, et le gage qu'ils sont appréciés en haut lieu.

» Le bureau de l'Académie royale d'archéologie de Belgique a adressé à S. M. une lettre de remerciments. Celle-ci sera ratifiée, par tous ses membres, j'en suis sûr, et je vous propose, Messieurs et chers confrères, de pousser tous ensemble, le cri de l'Académie reconnaissante:

VIVE LE ROI!

Tous les membres à l'unisson répètent cette acclamation patriotique.»

M. le secrétaire donne lecture des différentes pièces officielles accordant à l'Académie le titre d'Académie Royale. Il est également donné connaissance d'une lettre de M. le baron Osy de Zegwaart, gouverneur de la province, félicitant chaleureusement la compagnie de l'honneur qui lui est échu. Des félicitations semblables sont parvenues au bureau de la part de l'Académie de Stanislas à Nancy, de la Société d'archéologie de Bruxelles, de la commission des antiquités de la Côte d'Or à Dijon, de l'Académie des sciences, agriculture, arts et lettres d'Aix en Provence, de MM. Martins Sarmiento, J. Proost, marquis de Nadaillac, Alph. de Vlaminck, de Behault de Dornon, Emile Travers, et N. de Pauw.

M. le secrétaire propose de voter des remerciments au vice-président, qui, par son influence personnelle et ses démarches actives, a contribué pour la plus grande part au succès des négociations relatives à l'heureux événement que l'Académie fête aujourd'hui. Cette motion est unanimement applaudie.

M. Fernand Donnet, donne successivement lecture des rapports qu'il a faits en qualité de secrétaire et de bibliothécaire et qui constatent la

position prospère de l'Académie et de sa bibliothèque, (voir Annexes).

M. le trésorier Theunissens fait rapport sur l'état financier de la compagnie. L'exercice écoulé solde par un déficit de fr. 377.55 (voir Annexes).

Le bibliothécaire dépose sur le bureau la liste des ouvrages parvenus à l'Académie depuis la dernière séance (voir Annexes) ainsi que le compte rendu analytique des publications qu'il juge devoir le plus particulièrement intéresser les membres. (Voir Annexes).

Il est donné lecture d'une lettre du Collège échevinal d'Anvers annonçant que, sous ratification par le Conseil communal, un subside annuel de six cents francs est accordé à l'Académie. Une lettre de remerciements a été adressée à l'administration communale.

M. Goemaere ayant été obligé de s'absenter, la lecture de son travail est remise à la prochaine séance.

M. Errera, en un langage fort chatié, fait une intéressante communication au sujet d'épisodes divers qui signalèrent l'émigration en 1620 des puritains anglais de Leyde en Amérique. Ce travail sera inséré aux Annales.

M. A. Blomme communique nombre de renseignements inédits au sujet du sculpteur Jacques van den Baerze et analyse diverses de ses œuvres. Cette notice paraitra également dans les Annales.

M Donnet soumet deux pots acoustiques trouvés dans un des murs du chœur de l'ancienne église des Récollets, à Anvers; il donne quelques détails au sujet de ces agents de sonorité. Ces remarques seront imprimées dans les Annales.

M. le chanoine van den Gheyn donne d'intéressants détails rectificatifs au sujet des tombeaux polychromés existant à Bruges dans la chapelle du St.-Sang. L'impression de ces notes aux Annales est votée.

M. Alphonse Goovaerts soumet à l'Académie un manuscrit fort important, formant l'histoire de l'Amirauté en Belgique.

M. Donnet, qui a pris connaissance de ce travail en fait valoir toute l'importance au point de vue de l'histoire navale des Pays-Bas. C'est le fruit de nombreuses années d'études et le résumé de nombreux documents des plus importants et totalement inédits. S. M. le Roi a bien voulu accepter la dédicace de cet ouvrage.

L'Académie décide que le manuscrit sera imprimé dans la série in 4° des Annales. M. Alph de Witte, consent à suspendre momentané-

ment l'impression de son Histoire monétaire du Brabant pour permettre de publier le premier volume du travail de M. Goovaerts.

Un manuscrit portant pour titre *Antwerpen in de XVIIIe eeuw na de inval van de Franschen* est envoyé à l'Académie par M. Edw. Poffé.

MM. Cogels, de Raadt et Theunissens sont nommés commissaires et chargés de faire rapport sur ce travail dans la prochaine séance.

M Donnet soumet un exemplaire de l'ouvrage intitulé *Hondert jaerigh jubile vreught beweesen in dese stadt Antwerpen ter oorsaecke van de herstellinge des geloofs in 't jaer 1585.* Ce volume a appartenu au secrétaire Valcknisse. Il contient un frontispice curieux et diverses planches ajoutées. Deux exemplaires d'une des gravures démontrent par leurs variantes l'existence de deux éditions distinctes. (Voir Annexes).

M. Donnet rappelle qu'il a publié une notice dans les annales de la Société d'archéologie de Bruxelles au sujet du changement de sceau de l'échevin d'Anvers, Quentin Clarensone en 1399 et 1400. Depuis, il a trouvé divers documents qui lui permettent de reconstituer la biographie de ce personnage, d'abord agent de change, puis receveur et conseiller du Duc, enfin châtelain de Bermortere à Duffel. Il demande à pouvoir insérer ces pièces dans le Bulletin. Accordé.

M. le vicomte de Jonghe soumet un curieux ivoire ancien, représentant le renard pélérin. L'usage de cette pièce n'est pas établi.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

ANNEXES. RAPPORT DU SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

Il est dévolu à votre secrétaire une tâche ardue et parfois redoutable, c'est celle de faire à la fin de l'année le compte moral de notre compagnie. Il lui appartient de résumer les travaux qui, depuis le dernier exercice, ont été présentés au cours des diverses réunions bi-mensuelles, de donner la physionomie exacte de ces séances, de remémorer tous les évènements de quelqu'importance auxquels l'Académie a été mêlée.

Et d'abord, qu'il me soit permis de donner un souvenir ému à ceux de nos confrères que la mort cruelle est venue nous ravir pendant le cours du dernier exercice. Nous avons, en effet, eu à déplorer le décès de cinq de nos membres titulaires. Ce sont MM. vander Straeten, Baeckelmans, Henne, Balat et Wagener. Parmi les autres catégories de membres, nous devons également signaler avec regret les décès de MM. le comte Maurin de Nahuys et du lieutenant général Henrard, membres honoraires, et de MM. de Backer, correspondant étranger et Le Roy, correspondant régnicole. Tous, à des titres divers, par leurs travaux, par leurs écrits, par leurs études, s'étaient brillamment distingués dans le cours de leur carrière, et leur perte sera vivement ressentie par ceux qui plus d'une fois ont applaudi à leurs succès.

Toutefois, à ce sentiment de regret s'est joint une pensée d'espoir hautement fondé, et facilement explicable par la satisfaction d'avoir ouvert nos rangs à des recrues nouvelles, qui, admises au nombre des membres de l'Académie, tiendront, j'en suis persuadé, à marcher sur la trace de leurs aînés, et à apporter à nos travaux un nouveau contingent de science et d'étude. C'est ainsi que MM. De Villers, le vicomte de Jonghe, Saintenoy, le chanoine van den Gheyn, ont été promus au rang de membres titulaires. A leur place ont été élus comme membres correspondants régnicoles: MM. van Malderghem, le comte Le Grelle, Nève et Léonard Blomme. M. le lieutenant général Henrard peu avant sa mort était devenu membre honoraire. D'autre part, l'Académie désirant étendre le cercle de son influence, a accueilli dans son sein comme membres correspondants étrangers toute une pléiade de savants, qui, à des titres divers, s'étaient signalés par l'érudition de leurs travaux. Ce sont: MM. le comte Lair, Santiago de van de Walle, Dr Lopès, Pastor, chevalier von Arneth, Vallentin, Finot, Bode, de Gubernatis, Lessing, comte de Valencia, Cons, Hagemeyer et Bredius.

Les commissions des fouilles, des finances, des publications et de la bibliothèque ont été reconstituées et ont régulièrement travaillé.

Le bureau de l'Académie a également subi des transformations que le règlement rendait obligatoires. Le fauteuil de la présidence a été occupé pendant l'année 1896 par M. Alphonse de Witte. Je crois inutile, Messieurs, de vous rappeler les nombreux et précieux services que notre savant confrère a rendus à notre compagnie. Une indisposition l'a malheureusement retenu loin de nous pendant une partie de l'exer-

cice. Je suis persuadé d'être votre interprète en formulant le vœu de le voir bientôt revenir complètement rétabli, et reprendre part de nouveau à nos travaux et à nos études.

M. le baron de Vinck de Winnezeele a été élu vice-président *cum jure successionis*. Ce choix, justifié sous tous les rapports, est un heureux présage pour l'année qui va commencer. M. Fernand Donnet a été élu secrétaire; enfin, notre si dévoué trésorier, M. L. Theunissens s'est vu chargé de gérer pendant une nouvelle période de deux ans les trop modestes finances de notre compagnie.

Les places de conseillers devenues vacantes par suite de décès, ont été attribuées à MM. Bequet, Geudens et au chanoine van Caster.

Pendant l'année qui vient de finir, l'Académie a régulièrement tenu tous les deux mois ses séances réglementaires au local de la bibliothèque. Des communications nombreuses et variées, traitant des sujets d'archéologie et d'histoire les plus divers, mais aussi les plus intéressants, ont figuré à l'ordre du jour. Nous passerons rapidement en revue ces multiples travaux, qui pour la plupart, du reste, ont déjà été imprimés dans nos Bulletins ou nos Annales. Ce coup d'œil rétrospectif prouvera à l'évidence et le zèle actif de nos membres, et leur louable souci de réserver à notre compagnie la primeur de leurs découvertes scientifiques.

M. Herman van Duyse nous a entretenus d'une question fort controversée et fort complexe. L'arme figurée dans les fresques de la *Leugemeete*, et décrite dans d'anciens chroniqueurs comme le plançon à picot, est-il le terrible *Goedendag*, cette arme redoutable dont les valeureux communiers flamands se servirent pour infliger une sanglante défaite dans les plaines de Courtrai à la brillante chevalerie française? Notre confrère se prononce pour l'affirmative. Dans des communications subséquentes, M. de Raadt, commentant les travaux de M. van Malderghem, et se basant sur d'anciens textes qui établissent l'existence de deux armes différentes, le plançon à picot et le *Goedendag*, se refuse à accepter cette assimilation, et voit dans l'arme flamande un simple coutre de charrue. De là à contester l'authenticité des fresques de la *Leugemeete*, il n'y avait qu'un pas. Derechef, MM. van Duyse et de Raadt, produisirent des notices à conclusions opposées. Malgré cette lutte contradictoire, cette mémorable polémique perdure encore, *adhuc sub judice lis est.*

M. Alphonse Goovaerts, nous a fait part d'un fort typique épisode de l'histoire communale de la ville de Namur. Pendant 15 ans, une femme, la veuve Malotteau, occupa au XVIIIe siècle, la plus haute fonction scabinale, et remplit à la satisfaction générale les fonctions de bourgmestre.

Notre président, M. de Witte, avait choisi comme objet de son discours inaugural un sujet se rapportant plus spécialement à la numismatique. Il exposa avec une incontestable autorité les développements que la science numismatique a pu enregistrer en Belgique, depuis la constitution de notre patrie en royaume indépendant. Il passa en revue les travaux des nombreux savants qui, depuis soixante ans, ont le plus puissamment contribué au brillant essor de cette branche si importante de l'archéologie.

M. Henri Hymans, dont le nom en matière d'art fait foi, nous a décrit avec enthousiasme un chef-d'œuvre pictural dû au pinceau de Jean de Mabuse et représentant l'Adoration des Mages. C'est une des œuvres les plus accomplies de l'art flamand primitif.

Dans la même séance, et à propos des négociations entamées pour la vente de deux plaques en orfèvrerie, ciselées au XVe siècle par le Gantois De Bondt, M. le chanoine van den Gheyn a exposé avec lucidité la question si importante de l'aliénation des œuvres d'art. Il s'oppose formellement à la vente des œuvres du passé, formant le patrimoine artistique non pas d'un musée ou d'un particulier, mais d'un peuple tout entier.

M. de Behault de Dornon nous a donné lecture des points principaux que le marquis de Prié avait exposés dans un mémoire resté manuscrit, et dans lequel il discutait les principales mesures aptes, d'après lui, à remédier au triste état dans lequel végétaient au XVIIIe siècle le commerce et la navigation dans les Pays-Bas.

M. Donnet s'occupant du magnifique recueil de gravures, qui sous le titre de *Pompa introitus Ferdinandi*, décrit tous les décors des fêtes splendides offertes au Cardinal Infant lors de son entrée à Anvers, en 1635, soumet quelques documents inédits qui permettent d'établir qu'il y a existé deux éditions de ce splendide ouvrage.

M. Finot, en une savante étude, décrit les relations commerciales qui existaient entre la Flandre et l'Espagne au XIIIe siècle, tandis que M. l'ingénieur Peny, dans une communication de haut intérêt, expose le

résultat heureux des fouilles qu'il a entreprises dans la forêt de Morlanwelz, et qui lui ont permis d'exhumer nombre de restes archéologiques importants, derniers vestiges de l'antique abbaye de l'Olive.

Il existe encore dans l'hôtel de ville de Furnes de curieuses reliques judiciaires. Ce sont des objets en bronze, représentant des têtes, des poings coupés, ou des plaques à inscriptions, rappelant le souvenir de condamnations fort anciennes. La description de ces précieux restes des coutumes judiciaires des XVe et XVIe siècles dans le *Veurne Ambacht* a été entreprise avec succès par M. le baron de Vinck de Winnezeele.

Dans un travail fort étudié, M. Saintenoy tâche d'expliquer ce que furent les Carolles. Ce mot s'applique tantôt à certaines processions, tantôt à des niches pratiquées dans les murs des cloîtres, tantôt encore à des agglomérations mégalithiques ou à des révolutions astronomiques. En résumé, c'est un mot ancien dont l'éthymologie est douteuse, et qui possède de nombreuses significations.

M. de Behault de Dornon énumère et décrit minutieusement les nombreuses cloches et carillons dont la ville de Mons a été antérieurement dotée.

L'Académie a également commencé dans ses Annales la publication de divers travaux importants. Le premier, qui a pour auteur le R. P. Kiekens, s'occupe de Pierre de Thymo ou vander Heyden, avocat pensionnaire de la ville de Bruxelles, chanoine et trésorier de Ste.-Gudule à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle; le second, dû à la plume du Dr Bamps, retrace avec succès l'histoire des corporations armées de la ville de Hasselt.

Quelques courtes notices ont également trouvé place dans nos Bulletins. Nous citerons entr'autres le rapport sur le Congrès de Tournai par M. Fernand Donnet, de nombreux détails sur la liquidation de la succession de l'évêque d'Anvers, Livinus Torrentius, par M. L. Theunissens, et d'intéressantes notes bibliographiques par M. le comte de Marsy.

C'est dans les Bulletins également qu'a paru le substantiel article nécrologique sur M. l'architecte Balat, article composé pour l'Académie par M. Bequet.

Et, à ce propos, qu'il nous soit permis de rappeler à plusieurs de nos confrères que de nombreux articles biographiques ayant trait aux membres défunts, sont fortement en retard. Espérons que grâce à leur zèle,

nous pourrons bientôt publier ces hommages posthumes rendus à des confrères trop prématurément enlevés à notre Société.

N'oublions pas de mentionner que dans le cours de l'année que nous venons d'achever, nous avons encore publié dans nos Annales la fin de l'importante monographie de M. l'abbé Roland sur Orchimont et ses fiefs ; puis, que nous avons enrichi la série in-4° de nos publications de deux nouveaux fascicules de l'œuvre capitale de M. de Witte, sur les monnaies du duché de Brabant.

En terminant, il nous reste à dire un dernier mot de la séance publique que l'Académie a tenue en octobre dans une des salles de l'Hôtel de Ville d'Anvers. Nous pouvons constater avec une sensible satisfaction le succès de cette solennité archéologique. Le public s'intéresse en effet de plus en plus à nos travaux, et comme vous avez pu le constater, a répondu nombreux à notre appel, tandis que d'autre part, les autorités à la tête desquelles nous ne pouvons omettre de signaler avec reconnaissance le nom du gouverneur de la province, M. le baron Osy de Zegwaart, voulurent bien honorer notre séance de leur présence.

C'est dans cette réunion publique que M. le comte de Marsy nous a communiqué les impressions de voyage du comte de Monthulé, qui visita nos provinces en 1746. M. Henri Hymans nous a fait part d'un tragique évènement dont un peintre flamand, Charles van Ypre, fut la victime. M. le vicomte de Jonghe a exhibé et décrit un sceau fort intéressant provenant de l'antique abbaye du *Besloten hof*, à Herenthals. Dans une revue fort complète, M. le baron de Vinck de Winnezeele a étudié les divers moyens de locomotion successivement en usage, depuis le lourd char antique jusqu'à la bicyclette moderne. Enfin M. Donnet a fait part de détails inédits démontrant l'importance que la fauconnerie avait acquise autrefois dans nos provinces et tout particulièrement dans notre ville.

Tel est, Messieurs, en peu de mots le bilan moral de l'exercice que nous venons de clôturer. Je crois ne pas avoir été téméraire en affirmant au début de cette rapide revue la vitalité et la prospérité de notre compagnie. Du reste, une précieuse consécration est venue récompenser les incessants efforts que depuis cinquante-quatre années l'Académie consacre sans relâche aux progrès des sciences historiques et archéologiques.

S. M. le Roi nous a accordé le titre d'Académie Royale. Cette haute

faveur sera pour tous un stimulant précieux. A nous d'y répondre et de continuer par nos travaux et nos études à nous rendre dignes du titre que sa Majesté a bien voulu octroyer à notre compagnie, en confirmant ainsi la place prépondérante qu'elle occupait déjà à la tête de toutes les sociétés similaires du pays.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE.

MESSIEURS,

Le Secrétaire vient de vous faire rapport sur la situation générale de l'Académie ; c'est au tour du bibliothécaire de vous résumer brièvement l'état du département confié à ses soins. Et je crois de nouveau pouvoir ici sans blesser la vérité vous faire entendre une note fort satisfaisante.

Nos relations se sont en effet accrues d'une manière fort sensible. Dans la section des périodiques, j'ai à vous rappeler les nouvelles relations d'échange inaugurées avec la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, et la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.

Ces diverses sociétés ont bien voulu nous envoyer leurs publications, parues avant que nous ne soyions entrés en rapport avec elle. Ces importants envois sont donc venus considérablement renforcer encore la collection nombreuse des périodiques de tous genres, qui nous sont régulièrement envoyés par toutes les sociétés correspondantes.

Quant aux hommages d'auteurs, leur nombre s'est sensiblement accru, et c'est avec fierté que nous pouvons constater, que les savants les plus érudits de tous les pays se font un devoir de faire hommage à notre compagnie de leurs principales productions historiques et archéologiques. Du reste, Messieurs, il vous est loisible de suivre de près les développements de notre bibliothèque. Dans chaque Bulletin vous avez trouvé la liste des envois parvenus à l'Académie. J'ai de plus continué à analyser régulièrement les principaux ouvrages reçus, permettant ainsi aux membres de savoir, sans devoir parcourir tous les envois, quels sont les ouvrages qui, au point de vue spécial de leurs études individuelles, peuvent le plus particulièrement les intéresser.

Il vous sera donc très facile de juger en connaissance de cause et

d'apprécier les progrès incessants et les accroissements importants que la bibliothèque de l'Académie a accomplis depuis le dernier rapport que j'ai eu l'honneur de vous soumettre, il y a un an à pareille époque.

Le Bibliothécaire,
FERNAND DONNET.

RAPPORT DU TRÉSORIER.

L'exercice de l'année dernière clôturait avec un déficit de fr. 595,09. Les recettes de cette année se sont élevées à la somme de fr. 4333,96 dont fr. 1200 reçus pour subsides, fr. 1864,85 pour abonnements, et fr. 1269,11 pour vente de publications et diverses rentrées.

Comme dépenses, il a été payé : en impressions fr. 2862,61, en gravures fr. 611,14, au service de la bibliothèque fr. 96,23, au greffier et en frais généraux fr. 542,44, soit avec le déficit de l'année précédente un total de dépenses de fr. 4707,51 contre une recette de fr. 4333,96, soit un découvert de fr. 373,55.

Toutefois il nous faut dire que le gouvernement n'a pas encore liquidé son subside de cette année. Malheureusement il sera plus qu'absorbé par le compte, qui n'est pas encore rentré, de l'impression du dernier fascicule du 2e volume de la série in-4° des Annales, et la clôture définitive de l'exercice laissera toujours un déficit.

Cette situation cependant s'explique par les frais très marquants que l'Académie s'est imposés en publiant le splendide ouvrage de son président M. de Witte, pour lequel le prix de l'abonnement ordinaire aux Annales n'a pas été majoré; et encore faut-il dire, dût la modestie de notre honorable président en souffrir, le dessin si minutieux, si correct des monnaies figurées dans cette importante publication n'a rien coûté à l'Académie, M. de Witte ayant pris tous les frais à sa charge.

L'année qui va commencer sera, nous l'espérons, plus prospère pour nos finances. La province d'Anvers a bien voulu porter son subside de fr. 400 à fr. 600, et la Ville, de son côté, a eu la générosité de promettre à l'Académie, pour l'aider dans ses publications, une subvention annuelle de fr. 600, de manière que le prochain exercice s'ouvre sous les meilleures auspices.

Le Trésorier,
L. THEUNISSENS.

Depuis la dernière séance les publications suivantes sont parvenues à la bibliothèque de l'Académie.

1° HOMMAGES.

Dr Bamps. Sceau et médailles, insignes des anciennes corporations armées de la ville de Hasselt.

Id. Note sur un document inédit du XVIIe siècle, concernant certaines attributions de l'essayeur de la monnaie d'Anvers.

Dr C. Bamps et Em. Geraets. Hasselt jadis. 3e partie.

J. Th. de Raadt. Note sur les frères Pierre-Albert et Jean de Launay.

Id. La chevalerie s'est-elle servie du « Goedendag »?

J. van Malderghem. La question du « Goedendag ».

Victor Chauvin. La défense des images chez les Musulmans.

Dr J. Dieterich. Die Polenkriege Konrads II und der fride von Merseburg.

Karl Bader. Biträge zur geschichte des Kölner verbundbriefes von 1396.

Henr. Wittekind. Sermo Sophocleus.

Bernhard Wege. Der Prozefs Calas im briefwechsel Voltaires.

Dr W. Caland. Die altindischen todten und bestattungs gebraüche.

W. L. Van Helten. Zur lexicologie des altwestfriesischen.

L. De Villers. Supplément à l'inventaire des cartes et plans conservés aux archives de Mons.

G. Cumont. Tapisseries de la maison du prince Charles de Lorraine.

A. de Vlaminck. Le couvent des capucins de Termonde.

Félix Hachez. Les prisons de Mons sous le régime français.

id. Parcours de Bruxelles à Quiévrain en 1762.

D. A. van Bastelaer. Mémoires archéologiques, tome VI.

Alfred Bequet. La villa romaine de Ronchienne.

Paul Bergmans. Analectes Belgiques.

Arthur Bazin. Compiègne pendant l'invasion espagnole.

Edouard Favre. Mémorial des cinquante premières années de la société d'histoire de Genève.

Edouard Mallet. Œuvres historiques et littéraires de Léonard Baulacre.

Lullin et Le Fort. Regeste genevois.

Eugène Demole. Histoire monétaire de Genève.

Abbé C. G. Roland. Orchimont et ses fiefs.

Alphonse de Witte. Médaille du comte et de la comtesse du Nord.

Georges Cumont. P. F. Le Roy, sculpteur Namurois.

Lennart Kjellberg. Asklepios.

Th. M. Fries. Bidrag till en lefnadsteckning öfver Carl von Linné.

Amandus Nordlander. Die inschrift des Königs Mesa von Moab.

Johan E. Hylen. De Tantalo.

E. Arosenius. Om sättet för grundlagsändring.

M. Haminström. Om realisations frägan.

Claes Annerstedt. Om Samhällsklasser och Lefnadssätt.

Karl Pira. Svensk-Danska förhandlingar.

Dr J. Brandes. Pararaton of het boek der Koningen van Tuncapel.

F. Martins Sarmento. Ora maritima.

Vte B. de Jonghe. Un esterlin au type anglais.

Id. Quatre monnaies inédites ou peu connues de 's Heerenberg et de Stevensweerd.

Ernest Matthieu. Histoire de l'enseignement primaire en Hainaut.

Fernand Donnet. Compte rendu analytique des publications parvenues à l'Académie.

A. Blomme. Sigillographie.

Léon Germain. Le corps de Charles le Téméraire a-t-il été retrouvé en 1550?

N. de Pauw. Artevelde brasseur?

A. de la Grange et E. J. Soil. Congrès archéologique, de Saintes et La Rochelle.

Eugène Soil. Les cathédrales d'Ely et de Ripon.

Id. Notes pour servir à la généalogie de la famille de Moriamé.

Id. Compte rendu des travaux du dixième congrès tenu à Tournai en 1895.

Id. Un recueil de chansons au 18e siècle.

Id. Bague en or de l'époque mérovingienne.

Id. Discours prononcé à la séance solennelle d'ouverture du Congrès de 1895.

Id. Tournai archéologique en 1895.

2° ÉCHANGES.

ANVERS. Exposé de la situation administrative de la province d'Anvers, 1896.

GAND. Bulletin du Cercle historique et archéologique, 4e année, nos 3 et 4.

BRUXELLES. Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers. Tome LIV.

ID. Précis historiques, tome XLV, nos 9, 10 et 11.

TOURNAI. Compte rendu des travaux du Xe congrès tenu à Tournai.

MONS. Annales du Cercle archéologique de Mons. Tome XXV.

LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.

Tome XXVI, 2e livraison.

BRUXELLES. Bulletin de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

66e année, nos 7 et 8.

ID. Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie Royale de médecine de Belgique. Tome XIV, 4e et 5e fascicules.

ID. Académie Royale de Médecine de Belgique. Tome X, nos 7, 8 et 9.

ANVERS. Ons Volksleven.

8e jaargang, 7e aflevering.

BRUXELLES. Revue Belge de Numismatique.

52e année, 4e livraison.

ID. Coutumes des pays et Comté de Flandre. Quartier de Gand. Tome VI. Ville de Termonde.

ANVERS. Rapport de MM. les Commissaires d'arrondissement de Malines et de Turnhout. 1896.

NAMUR. Annales de la Société Archéologique. Tome XXI, 2e livraison.

BRUXELLES. Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

Mémoires couronnés et autres mémoires. Collection in 8°. Tome I, vol. II.

ARLON. Institut Archéologique du Luxembourg. Annales, tome XXXI.

Mons. Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Mémoires et publications, 5e série, tomes VI et VIII.

Charleroi. Documents et rapports de la Société Paléontologique et Archéologique. Tome XX, 2e livraison

Gand. Verslagen en mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie voor taal en letterkunde. 1896. Augustus/October.

Bruxelles. Société Royale Belge de Géographie. Bulletin.
20e année, nos 4 et 5.

Termonde. Cercle Archéologique Annales, 2e série, tome VI, 2e livraison.

Paris. Mélusine. Tome VIII, no 4.

Perigord. Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord.
Tome XXIII, 4e et 5e livraisons.

Paris. Polybiblion. Partie littéraire. Tome LXXVII, 3e, 4e et 5e livraisons.

Id. Polybiblion. Partie technique. Tome I, XXVIII. 9e, 10e et 11e livraisons.

Limoges. Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin. Tome XLIII et tome XLIV, 2e livraison.

Beziers. Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire. 3e série, tome I, 1e livraison.

Compiègne. Bulletin de la Société Historique. Tome VIII.

Id. id. Procès-verbaux, rapports, etc. IV.

Douai. Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts centrale du département du Nord. 3e série, tome IV.

Id. Id. Bulletin agricole, 1892-1893-1894.

Le Havre. Recueil des publications de la Société Havraise d'études diverses. 1894, 4e trimestre, 1895, 1er et 2e trimestres.

Id. Centenaire d'Ancelot.

Toulouse. Bulletin de la Société Archéologique du midi de la France. no 16.

Orléans. Mémoires de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais. Tome XXVI.

Id. Id. Table des Mémoires et Bulletins.

Id. Id. Atlas du tome XXVI.

Bordeaux. Société Archéologique. Tome XIX, fascicules 1, 2, 3 et 4, tome XX, fascicules 1 et 2.

Beaune. Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune. Mémoires, Année 1894.

Nimes. Mémoires de l'Académie de Nimes. Tome XVII.

Amiens. Société des antiquaires de Picardie. Bulletin 1895, nos 2 et 3. Album archéologique, 11e fascicule.

Nancy. Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine. Tome XLV.

Dunkerque. Bulletin de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts. 1895, 1r et 2e fascicules.

Caen. Mémoires de l'Académie Nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres. 1895.

Chambery. Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. Tome XXXIV.

Besançon. Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. Tome IX, 6e série.

St-Omer. Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie. Tome XXIII.

id. Bulletin historique. Tome IX, 175e et 176e livraisons.

Paris. Bulletin et mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France. 6e série, tome IV et table alphabétique.

Toulouse. Mémoires de l'Académie des Sciences. Inscriptions et Belles-Lettres. 9e série, tome VII.

Paris. Annales du Musée Guimet.
Revue de l'histoire des religions. Tome XXXII, nos 2 et 3. Série in 4o, tome XXVII.

id. La correspondance historique et archéologique. 3e année, nos 32, 33, 34 et 35.

id. Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin historique et philologique 1895, nos 1, 2, 3 et 4.
Section des sciences économiques et sociales 1895.
Bulletin archéologique 1894, no 2; 1895, nos 1 et 2.

Poitiers. Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Tome VIII, 2e trimestre.

Wiesbaden. Annalen des Vereins für Nassauische Altertumskunde und Geschichtsforschung. Vol. XXVIII.

STRASBOURG. Société des Sciences, Agriculture et Arts, de la Basse Alsace. Tome XXX, nos 6 et 7.

NÜRNBERG. Abhandlungen der naturhistorischen gesellschaft zu Nürnberg. X band, 10 heft.

LEIPZIG. Berichte über die verhandlungen der Königlich Sachsischen gesellschaft der wissenschaften. 1896. I.

id. Preisschriften gekrönt und herausgegeben von der fürstlich jablonowski'schen gesellschaft. XXXIII.

MUNICH. Monatschrift des historischen Vereins von Oberbayern. 5e jahrg., no 10.

REGENSBURG. Verhandlungen des historischen Vereines der Oberpfalz und Regensburg. 48e band.

COPENHAGUE. Aarboger for Nordisk Oldkyndigheid og historie. II R, II B, 2 H.

ROME. Notizie degli scavi di antichita comunicate alla R. Accademia dei Lincei. Luglio, Agosto, Settembre et Ottobre 1896.

PADOUE. Atti e memorie della R. Accademia di Scienze, Lettere ed Arti in Padova. Volume XI.

GRAZ. Beiträge zur kunde Steiermärkischer geschichtsquellen. 27e jahrg.

VIENNE. Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften.
Archiv für österreichische Geschichte. 82 band., 1 und 2 H. und 83 B. 1 H.
Sitzungsberichte Philos.-Hist. Classe CXXXII und CXXXIII
Fontes Rerum Austriacarum II A, 48 B. 1.

GENÈVE. Société d'Histoire et d'Archéologie. Bulletin, tome I, livr. 1 à 4.
Annales 1e série, tomes XI à XX et 2e série, tomes I à III et tome V, 1e livraison.
Catalogue des livres. Série in 4o, tome I et tome II, cahier I.

PALMA. Boletin de la sociedad Arquelogica Luliana. Septembre 1896.

MOSCOU. Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou. Année 1895, no 4.

ATHÈNES. Εκθεσις των κατα το ετος 1895-96 πεπραγμενων

AMSTERDAM. Koninklijke Akademie van Wetenschappen.
Jaarboek 1895.

LEYDEN. Maatschappij der Nederlandsche letterkunde.
Handelingen en mededeelingen 1894-95.

Levensberichten der afgestorvene medeleden 1894-95.

BATAVIA. Bataviaansch genootschap van Kunsten en Wetenschappen. Notulen, deel XXXIV, afl. 1.

Tijdschrift, deel XXXIX afl. 3.

CHICAGO. Bulletin of the Chicago Academy of Sciences. Vol. II, n° II.

ID. Thirty eighth annual report 1895.

WASHINGTON. Thirteenth annual report of the bureau of ethnology, to the secretary of the Smithsonian institution. 1891-92.

BONE. Académie d'Hippone.

Comptes rendus des réunions 1895.

3° JOURNAUX & CATALOGUES.

AMSTERDAM. Frederik Muller & Co. Desiderata.

NANCY. Le Bouquiniste Lorrain. Sidot frères, n° 24.

PARIS. Georges Rapilly. Bulletin mensuel de livres d'art, n° 19.

BRUXELLES. Le Journal de Bruxelles, n° 310.

Le Petit Belge, n° 311.

STUTTGART. Antiquitäten Zeitung, n° 46.

Compte rendu Analytique des publications parvenues à l'Académie depuis la dernière séance.

MESSIEURS,

A peine vous avais-je récemment rendu compte des publications diverses parvenues à la bibliothèque de l'Académie, que je me vois contraint de reprendre derechef ma tâche en présence des nombreux envois faits à notre compagnie, envois parmi lesquels plusieurs méritent une attention sérieuse.

Notre confrère, M. Proost, a eu la patience de parcourir tous les volumes du *Messager des Sciences historiques de Belgique* et de dresser une table raisonnée et détaillée pour la période 1878 à 1891. C'est une aide précieuse pour tous ceux qui s'occupent de recherches historiques, car rarement ils trouveront une source aussi sûre et aussi abondante.

Un autre de nos confrères, M. le Dr. Bamps, nous envoie plusieurs publications, entr'autres *Hasselt jadis*, troisième fascicule des in-

téressants recueils de détails relatifs à l'histoire d'Hasselt qu'il publie conjointement avec M. Geraets. Dans une autre brochure intitulée : *Note sur un document inédit du XVIIe siècle*, l'auteur nous donne de curieux renseignements au sujet d'expertises de monnaies faites à la Monnaie d'Anvers ; il décrit également le certificat qui était remis aux intéressés et dans lequel étaient consignés tous les résultats des recherches des essayeurs brabançons.

La Société d'archéologie de Bruxelles semble avoir monopolisé les études relatives aux tapisseries. Son président, M. Cumont, publie maintenant de fort intéressants extraits des registres de dépenses secrètes du gouvernement Autrichien, depuis 1744 jusqu'à 1789, dans lesquels sont renseignées les tapisseries qui se trouvaient au château de Mariemont, au garde meuble à Bruxelles, etc.

M. Léopold Devillers vient d'éditer le supplément descriptif de tous les plans, cartes, etc. faisant partie du riche dépôt d'archives confié à ses soins éclairés. C'est un guide facile pour ceux qui recherchent des documents sûrs, principalement sur le Hainaut.

M. de Vlaminck dans sa brochure intitulée *le couvent des Capucins de Termonde*, esquisse toute l'histoire des religieux de St.-François, depuis leur arrivée en cette ville en 1595 jusqu'à leur suppression à la révolution française ; il donne en même temps d'intéressants détails sur leur église conventuelle.

La ville de Mons renfermait dans son sein plusieurs prisons ; celle du château, celle de l'hôtel de ville, celle de la porte de Nimy et d'autres encore. Sous le régime français, l'état de ces maisons de sûreté était indescriptible. Les prisonniers sans distinction de sexe étaient enfermés dans des salles délabrées, où ils ne recevaient qu'un peu de paille pourrie, et où devaient se trouver ensemble les prévenus, les condamnés politiques avec les voleurs et les assassins. Les malheureux attendaient souvent plus d'un an leur première comparution devant le juge compétent. C'est en utilisant les rapports des administrateurs départementaux que M. Félix Hachez nous donne dans les annales du *Cercle archéologique de Mons*, une description détaillée du régime auquel étaient soumis les prisonniers montois à la fin du siècle passé.

Reproduire les anciennes inscriptions funéraires est toujours rendre service aux historiens et aux généalogistes en leur renseignant des documents dans lesquels ils peuvent quelquefois avoir confiance C'est à

ce point de vue que nous signalons également dans les annales du *Cercle archéologique de Mons*, l'épithaphier et épigraphier de Feluy par M. de Lalieux de la Rocq.

Un de nos plus dévoués confrères, M. le vicomte de Jonghe continue à fournir un contingent important aux travaux de la *Revue Belge de numismatique*. Il s'y occupe entr'autres d'un esterlin au type anglais frappé par Renard de Schönau.

Un autre de nos membres les plus méritants, M. le comte de Limburg-Stirum vient d'éditer un travail considérable, *les coutumes de la ville de Termonde*. Une fort intéressante préface accompagne cette publication; nous y trouvons nombre de renseignements sur le pays de Termonde, dont les échevins allaient primitivement en chef cens auprès du magistrat d'Anvers, auquel succéda à une époque non déterminée, dans tous les cas antérieure à 1411, le Conseil de Flandre.

La Société archéologique et historique de l'Orléanais publie un important travail posthume de M. A. Collin sur les ponts au Moyen Age et surtout sur le pont des tourelles à Orléans. Le lecteur pourra trouver dans cette substantielle étude nombre de renseignements sur les manières diverses dont les ponts étaient édifiés en Gaule surtout, tant sous les rois Francs et Mérovingiens, que sous les souverains qui détinrent le pouvoir pendant les siècles subséquents. Un atlas séparé facilite l'étude du texte de ce volume.

Notre excellent confrère, M. Alfred Bequet publie dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, la description détaillée et illustrée des importantes fouilles qu'il a si intelligemment dirigées à Ronchienne et qui lui ont permis de mettre au jour des substructions considérables appartenant à une riche villa romaine du IIIe ou du IVe siècle, dans les dépendances de laquelle était établie une brasserie parfaitement installée.

La Société d'histoire et d'archéologie de Genève pour inaugurer les relations d'échange que nous avons acceptées, vient de nous faire un très considérable envoi de publications: Bulletins, annales in 8° et in 4°, mémoires, tirés à part. Parmi ces nombreux travaux nous citerons surtout *l'histoire monétaire de Genève* par M. Demole. C'est l'histoire et la description accompagnées de nombreuses planches, de toutes les monnaies qui ont été frappées pour l'usage des habitants de Genève. Puis un volumineux *Regeste genevois*, édité par MM. Lullin et Lefort

et formant un répertoire chronologique et analytique de tous les documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312. Des cartes et plusieurs tableaux généalogiques viennent compléter et éclairer le texte de cette compilation.

Léonard Boulacre, dans le recueil de ses *œuvres historiques et littéraires* a inséré une description d'un portrait qui se trouvait au siècle passé à la bibliothèque de Genève. Le personnage représenté était Théodore Turquet de Mayerne qui fut médecin de Henri IV et de Louis XIII. Se fondant sur la tradition, sur l'assertion de divers propriétaires et sur les liens d'amitié qui auraient en Angleterre lié Mayerne à l'illustre Rubens, l'auteur affirme que cette toile est l'œuvre du chef de l'école flamande. Détail typique : l'auteur nomme notre peintre Paul Rubens, et le fait naître à Anvers en 1577.

M. Paul Bergmans sous le titre de *Analectes Belgiques*, nous envoie un recueil de divers travaux, dont quelques-uns méritent une mention spéciale, entr'autres, la description d'un manuscrit illustré du roman d'Olivier de Castelie et sa notice sur un Anversois du XVe siècle, l'imprimeur Antoine Mathias, qui alla s'établir en Italie.

La Société des antiquaires de Picardie publie le 11e fascicule de son album archéologique dans lequel nous rencontrons des planches splendidement exécutées, représentant des antiquités remarquables appartenant à diverses époques du moyen âge et de la renaissance.

Si quelques-uns d'entre vous désirent savoir ce que mangeaient les Romains, je ne puis que les engager à consulter dans les *mémoires de l'Académie des Sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, un fort intéressant travail de M. Antoine. Ils y trouveront décrits avec force détails grand nombre de plats qui autrefois faisaient les délices des citoyens de l'ancienne Rome.

Dans les *Annales du Musée Guimet*, M. Fournereau publie une description historique et géographique fort complète du Siam ancien. De nombreux chapitres sont consacrés à des descriptions archéologiques de monuments ou d'objets d'art, dont l'intérêt est singulièrement augmenté par une série importante de fort belles planches gravées ou photographiées.

Dans les *Fontes rerum austriacarum* publiées par l'Académie impériale des Sciences de Vienne nous trouvons une importante collection de lettres écrites par l'archiduchesse Marie Christine, gouvernante

des Pays-Bas, à l'empereur Léopold II. Ces documents fournissent de précieuses données sur l'histoire de nos provinces à la fin du siècle passé et particulièrement sur la révolution brabançonne.

En ce moment où la Russie et son souverain attirent si vivement l'attention de l'Europe, il ne sera pas dépourvu d'intérêt de prendre connaissance d'une intéressante brochure que vient de publier notre dévoué président M. de Witte, et dans laquelle il décrit la *médaille du comte et de la comtesse du Nord*, dite médaille des princes Russes, gravée par Van Berckel en 1782. Cette pièce rappelle le séjour que firent à cette époque dans nos provinces le grand duc de Russie Paul Petrowitz et sa femme Marie Federowna.

Dans les *Mémoires de la société des Antiquaires de la Morinie*, M. Revellion décrit et étudie les volets d'un triptyque qui a appartenu à l'abbaye de St. Bertin à St. Omer. Cette œuvre d'art serait due au pinceau de Memlinc. Le célèbre peintre aurait composé cette œuvre entre les années 1450 à 1473, époque pendant laquelle il échappe aux recherches des historiens et qu'il aurait passée dans les murs du monastère de Sithiu.

A signaler dans le Bulletin archéologique *du comité des travaux historiques et scientifiques* de Paris, la description que donne M. Perrault d'une fort curieuse miniature inédite du XVe siècle que possède la bibliothèque de Montpellier. L'auteur affirme reconnaître dans le portrait principal de cette peinture, le duc Charles le Téméraire. Mais contrairement aux indications fournies par les autres portraits connus, le prince y est représenté avec les cheveux longs et toute sa barbe. Il est habillé d'un costume mi-parti guerrier et civil, d'un côté une armure complète, de l'autre une robe de chancelier.

Dans la *Correspondance historique et archéologique*, M. de Barthelemy reproduit les lettres d'annoblissement accordées en 1789 par Louis XVI à Jean Mathieu. D'après cet acte, c'est à son père et à son grand-père que sont dus et les découvertes des mines de charbon de terre à Anzin en Hainaut, et le succès de leur entreprise. Pour creuser les puits ils eurent à perforer des bancs de pierres énormes et à capter des sources abondantes et rapides. Après avoir réussi à examiner en Angleterre pendant un temps fort restreint, une pompe à feu, Mathieu parvient de mémoire à en construire une semblable. Quatre mille ouvriers travaillent à Anzin et le succès de cette exploitation a permis à la Flandre,

l'Artois, le Hainaut et le Cambrésis de s'y approvisionner au lieu de traverser, comme ils le faisaient avant, la frontière, pour faire leurs achats dans les environs de Mons.

Notre confrère, M. Ernest Mathieu a fourni à la *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut* un important travail dans lequel il fait l'histoire complète de l'enseignement primaire en Hainaut. Il nous montre les premières écoles de la Gaule devenues à la suite d'une foule de transformations des écoles dominicales, et il nous décrit enfin d'une manière complète toutes les modifications qu'elles ont subies dans le cours des siècles jusqu'au point d'acquérir leur forme actuelle. M. Cloquet examine dans le bulletin du *Cercle historique et archéologique de Gand* quels sont les caractères de l'architecture soit civile, soit religieuse des monuments de Gand. Il reconnait dans les anciens édifices gantois trois influences extérieures: la tournaisienne, prépondérante dès l'époque romane jusqu'au XIVe siècle et se distinguant par l'appareil en moellons irréguliers formé en pierres de Tournai; la brugeoise se distinguant plus tard par l'emploi de la brique; enfin la brabançonne dont les caractères se retrouvent surtout dans l'hôtel de ville.

Dans une série d'articles, notre infatigable confrère M. Léon Germain, examine si c'est bien *le corps de Charles le Téméraire qui a été retrouvé en 1550* dans l'église St.-Georges à Nancy, et transporté à Bruges, à la demande de Charles-Quint. Un auteur Lorrain, M. Save prétend que ce n'est pas le corps du duc de Bourgogne qui fut exhumé, mais bien celui d'un de ses plus fidèles serviteurs, messire de Rubempré, seigneur de Bièvres. M. Germain examine avec soin tous les arguments développés par l'auteur, et conclut en formulant des doutes, qui ne lui font pas considérer comme invraisemblable l'erreur qui aurait été commise au XVIe siècle.

Jacques d'*Artevelde fut-il noble ou brasseur?* M. de Pauw l'érudit auteur du Cartulaire des Artevelde, discute les arguments pour et contre, et après avoir étudié les différents témoignages contemporains et principalement celui de Villani, dont il prouve le séjour en Flandre en 1306, il conclut en affirmant que suivant toutes les probabilités le grand tribun gantois exerça la profession de brasseur de miel ou d'hydromel.

Notre confrère M. Soil nous envoie tout un choix de fort intéressants

travaux dont l'énumération nous mènerait trop loin. Parmi ces publications nous citerons cependant d'une manière toute spéciale, Tournai archéologique en 1895, les cathédrales d'Ely et de Ripon, ainsi que les notes pour servir à la généalogie de la famille de Moriamé.

Tel est, Messieurs, le résumé succinct des ouvrages qui m'ont semblé le plus spécialement devoir être signalés à votre attention.

Anvers, 6 décembre 1896. FERNAND DONNET.

Le livre jubilaire de la prise d'Anvers en 1585.

NOTE PAR FERNAND DONNET, SECRÉTAIRE.

Un des évènements les plus mémorables de l'histoire d'Anvers est sans contredit le siège fameux que cette ville soutint en 1585. Les calvinistes étaient maîtres de la place, ils en avaient banni les ordres religieux, confisqué les biens ecclésiastiques, persécuté les catholiques, et s'étaient proclamés indépendants de l'autorité du roi d'Espagne.

Philippe II, se rendant compte de l'importance capitale de la place d'Anvers, résolut de la réduire à l'obéissance. Il chargea de cette mission le prince de Parme. Celui-ci investit la ville au commencement de l'année 1585, tandis que les défenseurs s'apprêtaient à une défense énergique sous le commandement de Marnix de Ste.-Aldegonde.

Les péripéties diverses de ce siège sont trop connues pour que nous les rappelions ici. Bornons nous à remémorer que la capitulation de la place fut signée le 17 août 1585. Quelques jours plus tard, le 27 août, le prince de Parme faisait son entrée solennelle dans la ville, où des festivités nombreuses et magnifiques furent célébrées par les habitants.

Un des premiers soins du vainqueur fut de rétablir le libre exercice du culte catholique. Les églises furent réouvertes, les religieux purent rentrer en possession d'une partie de leurs biens, et les nombreux citoyens, qui exilés avaient dû se réfugier à l'étranger et surtout à Cologne, purent reprendre le chemin de leur ville natale.

Cent ans plus tard le souvenir de cette heureuse délivrance n'était pas encore effacé. Et en 1685 de grandes fêtes furent célébrées à Anvers pour célébrer le centenaire de cet important évènement.

Suivant les usages de l'époque un livre fut imprimé pour conserver le souvenir des fêtes et rappeler les principaux épisodes de ces cérémonies jubilaires.

Voici le texte exact de ce volume commémoratif :

Hondert jaerigh
jubile vreught
bewesen in deze stadt
Antwerpen
ter oorsaecke vande herstellinge des geloofs in 't jaar 1585.
door de glorieuse waepenen van Syne Catholycke
Majesteyt, onder 't beleyt vanden victorieusen prince
Alexander Farnesius, hertogh van Parma, etc.
Behelsende
de bedietsels ende op-schriften der arcken verthooningen der
triumph waegens, der Cavalcade ende processe ghemaeckt
ende by een vergadert door den eerweerdighen Heer
Petrus Franciscus de Smidt
(armes d'Anvers)
t'Antwerpen
By Hieronymus Verdussen den jonghere, woonende op de oude
Coremert, in de gulde Tes, 1585.

Nous possédions dans notre bibliothèque un exemplaire de ce volume jubilaire, quand dernièrement un libraire de notre ville nous en offrit un autre en parfait état de conservation, avec la reliure de l'époque fort bien conservée, et portant sur le titre la mention autographe : *Ph. Ign. de Valck.* Cette signature atteste évidemment que le livre avait appartenu autrefois au célèbre secrétaire de la ville Philippe van Valckenisse.

Ce volume contient également plusieurs planches ajoutées. Ces particularités diverses nous engagèrent à l'acquérir. Grand fut notre étonnement en l'examinant en détail, de trouver des différences notables entre ses planches et celles de l'exemplaire que nous possédions auparavant.

Nous croyons donc bien faire en donnant ici la liste des gravures qui doivent orner cet ouvrage, en indiquant les divergences que nous observons entre les diverses épreuves que nous avons sous les yeux.

Dans l'exemplaire ayant appartenu au secrétaire Valckenisse, nous

rencontrons d'abord une gravure ajoutée en tête de l'ouvrage. Elle est gravée par Gaspar Bouttats, et porte comme mention d'auteur le nom de F. Eduardus L. V. B.

Elle représente dans le haut du dessin la Vierge et l'enfant Jésus. Plus bas le prince de Parme, un genou en terre, accompagné par plusieurs personnages, offre à la Mère de Dieu la clef de la cité, tandis qu'un ange le couronne de lauriers. A gauche, la ville d'Anvers rend grâce au vainqueur. Un ange porte les armes du marquisat; plus loin, dans le fond à gauche, se dresse la tour de la cathédrale.

L'ouvrage commence par une dédicace de l'auteur et de l'imprimeur à Gérard Knyf, abbé de St.-Michel, dont les armoiries occupent la première page.

Puis vient une ode à la Vierge, composée en vers latins, tandis qu'à la page suivante se trouve le portrait en buste de Farnèse, gravé par Bouttats.

Ensuite, se voyent les armes du marquisat du St.-Empire, après lesquelles commence immédiatement sous le titre de *Jubile-Vreught*, la description des arcs de triomphe et autres motifs décoratifs ayant orné les rues d'Anvers.

La première planche dessinée par H. V. Bruggen et gravée par Bouttats représente l'arc de triomphe élevé en face de la cathédrale par les soins de l'évêque et des chanoines de Notre-Dame. C'est dans cette gravure que se remarquent la plupart des variantes auxquelles nous faisions allusion en commençant.

L'ordonnance générale des deux dessins est la même, et l'examen attentif des détails de la gravure prouve à l'évidence que la même planche, quoique retouchée pour la seconde impression, a servi aux deux tirages.

Dans la première, la galerie supérieure couronnant l'arc de triomphe est surmontée du globe terrestre, au-dessus duquel brille dans une nuée le monogramme de la vierge. Aux deux extrémités se dressent d'une part les armes de l'évêque Jean Ferdinand de Benghem, et d'autre part un médaillon représentant la Vierge et l'enfant Jésus. Ces deux motifs sont entourés de trophées de drapeaux, tandis que le long de la balustrade sont placées des plantes décoratives. Dans la seconde, au lieu du globe terrestre se voit le pape assis, la tête couverte de la tiare, inspiré par l'Esprit Saint qui apparaît dans une auréole. De

plus, les deux motifs décoratifs sont dépourvus de drapeaux, et aucune plante n'orne la balustrade.

Une seconde différence se remarque dans la peinture garnissant le tympan de la porte. D'une part la pucelle d'Anvers, agenouillée offre à la Vierge un bâtiment, au fond se dresse la cathédrale. Dans l'autre gravure, le duc de Parme implore le ciel, où brille le triangle symbolique de la Ste-Trinité; dans le fond l'hôtel de ville et la cathédrale.

Si maintenant on consulte le texte descriptif on se trouve en présence d'une troisième variante. En effet, l'auteur affirme que le tableau représentait la pucelle d'Anvers, portant dans ses mains l'église de Notre-Dame, tandis qu'à ses côtés se trouve l'hôtel de ville ; cette triple représentation différente du même sujet nous paraît difficilement explicable.

Le volume contient ensuite les planches suivantes :

L'arc de triomphe érigé par les habitants du marché au Blé.

L'hotel de ville, pavoisé et orné de guirlandes et de fleurs.

Le trophée d'armes érigé par le magistrat devant l'hôtel de ville.

L'arc de triomphe construit par les Dominicains.

L'arc de triomphe construit par les habitants du canal au Fromage, près de l'hôtel de ville.

L'arc de triomphe construit au Kipdorp, près de l'église St.-Jacques.

L'arc de triomphe construit à la place de Meir par les Jésuites.

L'autel monumental érigé également place de Meir par les soins des membres du magistrat.

L'arc de triomphe construit par les Frères de Notre-Dame.

L'arc de triomphe construit par les Augustins, au coin de la rue des Menuisiers.

Le colossal arc de triomphe érigé aux frais de l'abbaye de St.-Michel. Cette planche est dessinée par I. A. De Vré et gravée par Bouttats. L'arc placé au marché au Lin est édifié par les habitants.

A la fin du livre jubilaire est ajoutée la description de la grande cavalcade allégorique que les élèves du collège des jésuites organisèrent à Anvers le second jour des fêtes.

Cette partie est intitulée : *S'maendaghs den Ommeganck hier wordt verthoont door de jonckheyt vande schole der Societeyt Jesu.*

En tête de ce supplément le propriétaire du volume, probablement le secrétaire Valckenisse, a inséré une gravure de Jan Luyken, portant

pour légende : *de jarelykse triumphante Omgang tot Antwerpen.*

Cette gravure est extraite de l'ouvrage du médecin anglais Edward Brown, qu'il publia en anglais, et qui plus tard fut traduit en flamand par Jacob Lecuwe Dirkx, et édité sous le titre de : *Naauwkeurige en gedenkwaardige Reysen van Edward Brown M. Dr, etc., door Nederland, Duytsland,* etc.

A la page 42, l'auteur décrit la ville d'Anvers qu'il visita en 1668. Il y fut témoin de la procession annuelle. Celle-ci était formée des corporations à la tête desquelles marchait celle des bateliers ; puis venaient les religieux représentant des scènes allégoriques, telles la Passion, le Ciel, l'Enfer, etc.

La gravure, en admettant qu'elle soit exacte, ce qu'affirme le traducteur en l'assurant *na 't leven afgeschetst*, nous montre la cavalcade se déroulant en une longue théorie, dans laquelle nous remarquons, le navire, l'éléphant, le géant, la baleine, puis une foule de chars allégoriques représentant le Parnasse, le Ciel, l'Enfer, St.-Christophe et quantité de scènes allégoriques. Le peuple en foule se presse sur le passage du cortège et s'agenouille devant les tableaux religieux.

Cette planche ne s'applique qu'en partie à la description de la cavalcade jubilaire de 1685, comme on peut s'en convaincre en parcourant la description que donne le volume qui nous occupe.

D'abord s'avancent les cinq chars symboliques organisés par les élèves des jésuites ; ils représentent : Anvers sous la domination protestante, Anvers délivrée par le prince de Parme, Anvers rendue au roi d'Espagne, la restauration de la religion catholique, enfin l'apothéose d'Anvers restée depuis cent ans fidèle au roi et à la religion.

Ce n'est qu'après que s'avance la partie du cortège conforme au dessin dont nous venons de parler. Il y figure : le bateau, la baleine, l'éléphant, le géant, le chameau, etc. Enfin se déroulent les scènes religieuses et profanes ; le Parnasse, l'Annonciation, la Circoncision, le Jugement dernier, etc.

Telle est en peu de mots la description de ce livre destiné à rappeler le souvenir des fêtes qui semblent avoir eu il y a deux siècles un grand succès. Il nous a paru intéressant de résumer les quelques particularités bibliographiques que nous avions trouvées dans notre exemplaire. Il en existe peut-être d'autres encore. Il serait en ce cas à souhaiter qu'elles soient également signalées, car ces détails si peu importants

qu'ils paraissent à première vue, peuvent néanmoins offrir certain intérêt en contribuant à refaire l'histoire de ces fêtes qui furent célébrées avec un éclat si intense et qui eurent tout le caractère d'une imposante manifestation religieuse et politique ; ce que résume fort bien un des nombreux chronogrammes composés à cette époque et portant :

DEO, REGI, ALEXANDRO SVO FERNESIO, ANTVERPIA
LŒTABVNDA IVBILAT.

QUENTIN CLARENSONE,

Échevin d'Anvers, Châtelain de Bermortere.

En 1894, nous avons publié dans la 2e livraison du tome VIII, des Annales de la société d'archéologie de Bruxelles, une notice relative à un changement de sceau et d'armoiries en 1401.

Nous avions trouvé un acte scabinal dans lequel Quentin Clarensone, échevin d'Anvers, déclare le 19 décembre 1401 devant le magistrat d'Anvers, représenté par les deux échevins Jean Roebosch et Wautier den Lichten qu'il vient de modifier son sceau, mais qu'il reconnait pour valables toutes les pièces qu'il a scellées antérieurement : *dat lisinen zeghel daer hi mede ghezegelt hadde, van desen tyt heeft doen veranderen en vermaken .... behoudelic hadde hi enighe brieven daer mede bezeghelt, vore desen dach, die helt hi van weerden.*

Nous avons pu trouver deux documents auxquels étaient encore attachés des exemplaires du sceau avant sa modification ; ils sont joints à des actes datés de 1399. A cette époque Quentin Clarensone portait : de ... à trois étoiles flamboyantes à 6 rais de..., posées 2 et 1, chargé en cœur d'un écusson de ... à un oiseau (héron ?) de... L'écu est entouré d'ornements linéaires ogivaux, parsemés de fleurs de lys et accompagné de l'inscription : *S. Quinten Clarensone.*

Le sceau postérieur à sa modification que nous avons découvert attaché à une pièce datée de 1401 n'a pas subi des modifications aussi radicales qu'on pourrait le croire à première vue ; la plus importante est la suppression de l'écu en cœur. L'écusson est cette fois tenu par une

damoiselle en costume de l'époque, aux côtés de laquelle se voyent deux lettres que nous lisons N. I. L'inscription porte également : *S. Quinty Claren Sone.*

Au surplus voici la reproduction exacte de ces deux sceaux :

En terminant notre petit travail, nous donnions quelques détails biographiques au sujet de Quinten Clarensone et de ses descendants.

Nous établissions notamment qu'il avait été échevin d'Anvers en 1397, 1398, 1399, 1402, 1405, 1413 et 1429, et qu'en 1409 le souverain le désigna pour remplir les fonctions de commissaire chargé de présider et de surveiller l'élection scabinale.

Il avait épousé une femme appelée Elisabeth, dont le nom nous était alors inconnu, et dont il avait eu deux fils : Jean et Henri, et une fille, Catherine. Il habitait la maison appelée *den Wakenhert* et située *of de Roeye.*

Nous avons également donné quelques détails au sujet d'une fondation faite en son nom à la chapelle de St.-Quentin, dans l'église du Bourg, et nous avons fourni plusieurs renseignements complémentaires au sujet de sa famille et de sa descendance.

Depuis lors nous avons découvert quelques actes qui nous permettent de compléter ces renseignements. En voici l'analyse sommaire :

Le 1 juillet 1401, en présence des échevins Gilles Wilmaers et Nicolas van den Mortere, Quentin Clarensone achète de Henri Rutghees, une rente hypothéquée sur une maison située dans une partie de la ville dont nous ne sommes pas parvenus à établir exactement la situation topographique : « *op ten hoec vander haeghstegen, neffens den leeu.* » (1)

(1) Archives Cathédrale.

L'échevin anversois ne devait pas tarder d'être honoré de fonctions plus élevées. On le voit en effet figurer en 1408 et 1410 dans les chartes de Brabant comme receveur d'Anvers et du pays de Ryen (1).

Ces renseignements sont corroborés par les indications que nous avons trouvées dans les actes scabinaux de l'année suivante.

Le 10 décembre 1409 (2), Elisabeth, fille de Jean Heyns, vend à Quentin Clarensone receveur du duc de Brabant, « *rentmeester nu ter tyt ons ghenadigen heer van Brabant* » deux bonniers de terre situés à Berchem, et aboutissant d'une part aux autres propriétés de l'acheteur, et d'autre part aux biens de l'église de ce village. Quelques jours plus tard, par un autre acte, dans lequel il est qualifié de façon identique, Clarensone achète encore de Wautier Stocman une rente sur une maison à Hove.

L'année suivante, les rôles changent ; au lieu d'acheter, il devient vendeur.

C'est ainsi qu'en 1411, Clarensone cède à Renier Dyven, maçon, une maison avec jardin qui s'élevait dans le voisinage du petit marché actuel « *bi tsgorters putte.* » Encore une fois, cette propriété touchait par derrière au jardin de Clarensone (3). Peu après, il vend aussi une maison située dans l'enceinte de Bourg, tout à côté d'un immeuble lui appartenant également (4).

D'après un manuscrit de Foppens (5), Quentin Clarensone, était seigneur de Lippeloo, (paroisse de Berchem, près d'Anvers), lorsqu'il devint échevin de la ville et conseiller du Duc. Cette affirmation nous étonne. Dans aucun des nombreux actes authentiques que nous avons consultés nous ne le trouvons qualifié de la sorte, quoique ses autres titres soient soigneusement énumérés.

M. Stockmans, dans sa *Geschiedenis der gemeente Berchem*, dit, il est vrai, que la seigneurie de Lippeloo fut achetée le 11 mai 1441 par Jean de Cotterau, et qu'après ce possesseur elle fut dévolue à Quentin Clarensone, pour passer en 1444 à la famille Noyts. Or, nous le verrons

(1) Archives générales du royaume. Renseignements obligeamment fournis par notre confrère M. Th. de Raadt.

(2) Schepen brieven f° 31.

(3) Schepen brieven 144 f° 261.

(4) Loc. cit. f° 356.

(5) Bibliothèque royale de Bruxelles. N° 9937 f° 87.

bientôt, Clarensone qui aurait possédé Lippeloo de 1441 à 1444, mourut en 1421 ! Jacques Le Roy dans son *Notitia marchionatus* affirme de son côté que Clarensone jouissait en fief d'une redevance à percevoir sur le bien de Lippeloo et qu'à sa mort, celle-ci fut acquise par Guillaume Noyts, qui en mourant la légua en 1441 à son fils Jean Noyts.

L'affirmation est ici plus vraisemblable ; la seigneurie est devenue une simple redevance, et les dates pourraient cette fois concorder.

Dans l'entretemps, Quentin Clarensone qui semble avoir joui de la pleine confiance de son souverain, était pourvu d'une nouvelle fonction. On le trouve en effet dans une charte de 1412, comparaissant comme conseiller du duc de Brabant (1).

Dans cette pièce Jehan de Caumaisnil, « escuier descuirie de mons » le duc de Brabant et de Limbourg » donne quittance pour une certaine somme qu'il a reçue de « Quintin Claersone, conseiller de » mondit s et son receveur général de Brabant ».

Une autre fois, le 10 décembre 1416, il se porte garant de deux sommes de 7500 et 2500 couronnes de France pour le duc de Brabant et de Limbourg, vis-à-vis du duc de Bourgogne. La garantie qu'il donne est partagée par quatorze autres personnages, ce sont : André Thomas, Jehan van Musene, Jehan Pysken, Jehan Banck, Jehan Coutel, Claus Colesone, Jehan van Beringen, Henri Moleman, Jehan van Vorspoel, Michel van der Borch, Gauthier Persant, Gauthier Schelleman, Henri de Kemmere et Mathieu de Tricht.

Il devait à cette époque avoir acquis une fort grande fortune, car nous le rencontrons bientôt se rendant acquéreur en 1410 pour la somme fort respectable de 8000 florins d'or, de la terre de Duffel.

Duffel, qui depuis fort longtemps était un bien appartenant à la maison des Berthout, passa à la fin du XIVe siècle dans la maison de Hornes, par suite du mariage de Henri de Hornes, seigneur de Perwez, avec Catherine, fille unique de Henri Berthout et de Catherine de Wesemael.

Henri de Hornes eut un fils Guillaume de Hornes, qui mourut en 1416 laissant de sa femme Marie de Randerode, une fille unique Marie de Hornes qui devint la femme d'Alexandre Stuart, comte de Marr et de Yerniac.

(1) Archives du Royaume. Même source.

Devenue veuve, et devant faire face à d'inextricables embarras financiers, la comtesse de Marr, pressée par les Lombards et par d'autres créanciers, vendit au duc Antoine de Brabant, pour la somme de 20 000 couronnes la haute et basse justice de Duffel et Waalhem.

C'est à la suite de ces événements que le duc engagea la terre de Duffel à Quentin Clarensone (1).

Mais là ne devaient pas s'arrêter les faveurs dont il fut comblé. Peu après l'acquisition dont nous venons de parler, il avait été nommé châtelain du château ducal de Bermortre, à Duffel.

Nous trouvons la preuve de ce fait important dans une charte datée du 8 décembre 1411, reposant aux archives du royaume, que notre confrère et ami, M. Th. de Raadt, a découverte et qu'il a bien voulu copier pour nous.

Voici le texte complet de cette pièce intéressante:

« Je Quintin Claresone, receveur d'Anvers, fay savoir a tous que, » comme il ait plu a mon tres redoubte seigneur monseigneur le duc » de Brabant et de Lembourg moy ordonner, commetre et instituer, » ma vie durant, chastellain et garde de son chastel de Bermortre, » assiz en sa terre de Duffel, sicomme par ses lettres patentes que j'en » ay pardevers moy puet plainement apparoir, j'ai jure et promis, jure » et promets aux saintes euvangiles de Dieu par les foy et serement » de mon corps et sur mon honneur de bien et loyaulment garder ledit » chastel de Bermortre pour au nom et au prouffit d'icellui monsei- » gneur de Brabant et de ses hoirs et successeurs, ducs de Brabant, » si que a lui ses pais, subgiez et bien veullans aucun mal dommage » ou inconvenient n'en auenra, et de lui rendre et delivrer son dit » chastel ou à ses diz hoirs et successeurs, ducs de Brabant, se de lui » défailloit, ou au certain commandement de lui ou d'iceulx ses » hoirs, après son decez, toutes et quanteffois que par les lettres » patentes d'icellui monseigneur, ou de ses diz hoirs, j'en seray » requis, et non a autres, pour en faire leur plaisir et voulente, » sauve toudiz mondit office de chastellain, senz ce que je ou mes » hoirs et successeurs puisse ou puissent le dit chastel engaiger, » retenir, ne mettre en autres mains, pour faulte de paiement des

(1) Alph. Wauters. *Histoire des environs de Bruxelles.*
J. Th. de Raadt. *Apocriefe oorkonden in Butkens.*

» gaiges ou pension que tant acause de la garde d'icellui chastel, » comme autrement, mondit seigneur ma ordonne avoir et prenre de » lui, chascun an, ma dite vie durant, pour frais ou missions, qui par » moy seroient ou pourroient estre mis a la reparacion d'icellui chas- » tel, ou autrement, pour quelxconques autre cause ou occasion que » je ou mes diz hoirs et successeurs pourroie et sauroye, ou pourroient » et sauroient proposer ou alleguer. Et a ce je oblige, par la teneur » de ces presentes, moy et tous mes biens, meubles et immeubles, et » ceulx de mes diz hoirs et successeurs presens et avenir, en quelque » pais et terres, lieux et seignouries qu'ilz soient situez et assy, sans » fraude et malengien. En tesmoing de ce j'ay scelle ces lettres de mon » seel. Faites le viij[e] jour de décembre l'an mil cccc et onze. »

Cette pièce qui constitue l'acte original, est dressée sur parchemin, et porte au dos la mention: « Lettres de promesses faites par Quintin » Claresone sur la garde et rédicion du chastel de Bermortre ».

Le sceau en cire de Clarensone est encore appendu au parchemin; il est en tout semblable à celui que nous avons signalé dans notre premier travail et reproduit plus haut, et qui attaché à un acte de 1401, représente les armoiries que l'échevin d'Anvers avait adoptées alors tout récemment. Ces armoiries sont: Un écu de... à trois étoiles flamboyantes (ou soleils) de... (1). Tenant senestre une damoiselle. Légende: *S. Quinty Clarensone.* Dans le champ du sceau, accostant le buste de la damoiselle, les deux lettres *N.* et *I.*

D'après M. de Raadt, ces deux lettres constituent la désinence du prénom *Quintyni*, oubliée par le graveur dans le corps de la légende.

Nous ne pouvons pas adopter cette manière de voir. D'abord, il nous paraîtrait unique et extraordinaire, que le graveur ayant oublié deux lettres dans la légende, les ait ajoutées au milieu du sceau. Si ces deux lettres avaient formé la finale du dernier mot de la légende,

(1) Dans ces armoiries il s'agit bien, à notre avis, de soleils et non pas d'étoiles flamboyantes. Comme preuve, nous rappellerons que le secrétaire van Valckenisse, dans ses notes manuscrites (Bibliothèque de la ville d'Anvers, vol. I fol. 216) reproduit le blason des Clarensone, extrait de notes qui lui furent communiquées en 1668 par Philippe Schoyte, d'après un manuscrit du président Engelbert Maes, en possession du seigneur d'Estienpuy; on y voit ces armoiries reproduites d'après un acte authentique de 1415. Le champ porte bien trois soleils, représentés suivant l'ancien usage par un tracé de figure humaine entourée de rayons flamboyants.

peut-être cette opinion aurait-elle pu être acceptée, mais ici il s'agit d'un mot du commencement, et il serait tout à fait bizarre de le voir reconstitué de cette manière.

Bien plus, le sceau que nous avons reproduit dans notre premier travail, et qui est attaché à un acte appartenant aux riches archives de la cathédrale d'Anvers, paraît porter sur l'*y*, dernière lettre du prénom *Quintiny*, petit trait, signe d'abréviation. Il nous semble donc évident que le prénom a été écrit d'une manière abrégée, et qu'il ne faut pas chercher à le compléter par les deux lettres du champ.

Quant à dire quelle est la signification de ces lettres, nous ne le pouvons pas, n'ayant pas jusqu'ici réussi à les déchiffrer d'une manière plausible. Nous ne serions pas éloigné d'y voir les lettres initiales de noms quelconques servant à désigner l'une ou l'autre fonction occupée par Quentin Clarensone.

L'acte que nous venons de reproduire est encore important à un autre point de vue ; il permet en effet d'élucider définitivement un détail fort intéressant de l'histoire des environs de Bruxelles.

Le château de Bermortre était jusqu'ici pour ainsi dire resté peu connu. On avait en effet relevé dans une charte datée de janvier 1271 que Henri Berthout et Mahaut de Zeelhem avaient négocié avec l'abbaye de Grimberghe un échange de rentes, cens et dimes perçues à Putte, Rijmenam et Keerbergen contre des biens héréditaires. Une certaine redevance était annuellement payable à la Chandeleur au lieu dit *Bermortere* à Wavre Ste.-Catherine (1).

Une première preuve plus positive avait été extraite du livre des fiefs de la Cour féodale de Malines, qui dans le dénombrement fait en 1473 des fiefs qu'Henri de Hornes, tenait du duc de Brabant, renseigne *een huys ende slot met synder omgraven &c, groot zynde omtrent XV buender ghelegen omtrent* TSLOT VANDER BERMORTERE (2).

Tels étaient en quelque sorte les seuls renseignements possédés jusqu'ici. Plus tard, on soupçonna que les Berthout avaient dû posséder un château dans leur seigneurie de Duffel, mais nulle trace ne subsistait de cette demeure seigneuriale. Toutefois, d'après certains indices, on croyait qu'il était autrefois situé au lieu dit Bemortere, vu que plusieurs

(1) ALPH. WAUTERS. Histoire des environs de Bruxelles.
(2) J TH. DE RAADT. A propos d'un diplôme relatif à la maison des Berthout.

décisions scabinales émanant des échevins de Duffel, était datées de cet endroit.

Bien plus, d'anciennes relations affirmaient que jusqu'au XVIe siècle, s'était élevée à cette place une tour fort haute et fort antique dont on ignorait complétement l'origine et les propriétaires antérieurs.

Ce donjon, miné par la vétusté et par l'effort persévérant du temps, s'écroula en 1565. Ainsi disparurent les derniers vestiges de l'antique château de Bermortere. A partir de cette époque on ne rencontre plus aucun acte scabinal daté de cet endroit ; les échevins de Duffel avaient sans doute été obligés de choisir un autre lieu de réunion. (1)

Pendant les deux derniers siècles, la terre de Duffel avait été la propriété de la famille de Merode, qui possédait également l'emplacement où autrefois s'élevait le château de Bermortere.

Depuis lors une exploitation rurale a remplacé le donjon féodal. Elle est située non loin de l'église de Wavre Ste-Catherine, et à proximité des limites de la commune de Duffel ; elle porta depuis lors le nom significatif de *Bermontere* ou *Bermontel hof*. (2)

Il n'est pas impossible que des fouilles faites avec intelligence en cet endroit ne fassent retrouver les substructions de l'ancien manoir, et ne permettent peut-être de reconstituer le plan de la demeure seigneuriale des Berthout.

Mais là ne devait pas se borner la série d'honneurs dévolus à Clarensone. Il devint encore dans la suite drossart de Duffel et de Walhem. Toutefois cette fonction semble ne lui avoir été accordée qu'en échange de services pécuniaires rendus au Duc. En effet, dans un acte que nous reproduisons ci-dessous, et qui est daté du 6 juin 1415, Quintyn Clarensone qui est qualifié de receveur d'Anvers, Lierre et Herenthals, drossart et receveur de la terre de Lierre et de Walhem, reconnait avoir autrefois prêté au souverain la somme de 14087 couronnes.

C'est pour rentrer dans cette avance que Duffel fut cédé à Quintyn Clarensone. Celui-ci fut autorisé à prélever sur les amendes et autres taxes la somme de 8000 florins, qui devait être déduite du montant dû par le Duc.

S'il ne parvenait pas à trouver de cette manière la somme désirée,

(1) Alph. Wauters. Histoire des environs de Bruxelles.
(2) Alph. Wauters. Loc. cit.

il était autorisé à prendre pendant 6 ans, annuellement 500 couronnes sur les rentes d'Anvers, Lierre et Herenthals.

Nous prenons ces détails dans une charte que, vu son importance, nous croyons bon de reproduire ici : (1)

Allen denghenen die desen brief selen sien si cont ende kendic, dat ic Quintyn Claesoen, rentmeester van Antwerpen, van Liere ende Herentals ende drossete ende rentmeester des lants van Duffel ende van Walem, kenne ende lije, also ees't dat in openen brieven die ic hebbe van mijnen genedigen here den hertoge van Brabant ende van Lemborch, in den welken hi mi geconsenteert heeft onder d'ander te heffen ende te hebben in mijn porfijt die renten, forfaiten, broeken, boeten, opcomingen ende alle nutscap van den lande van Duffel ende van Walem voirs., tot dat ic dair aen ingeboert hebbe die somme van acht dusent gulden cronen, in afcorten van veerthien dusent ende seven ende tachtentich gulden cronen, die hi mi scuddich es, voir welc viij^m gulden cronen hi mi die selve renten, forfaiten, broeken, boeten, opcomingen ende alle nutscap so lange in handen heeft geset, alsoo 't blijct in den voirs. openen brieven, gegeven iij dage in junio in den jair ons heren m. cccc. ende vijfthien, dat vorwerde es ende ondersproken bi mijns genedichs heren rade in Brabant voirs. ende onder genuemt in den name van hem ende bi mi, oft geboerde bi den wille Gods, dat ic van live ter doot queme, eer ic die voirs. somme van viij^m gulden cronen volcomelic ingeboert sal hebben aen die renten, forfaiten, broeken, boeten, opcomingen ende nutscap des lants van Duffel ende van Walem voirs., dat mijn genadige here voirs. sijn oir ende erven als dan quijt ende ongehouden selen wesen aen mijn erfgenamen ende alle andere in der betalingen van dien des mi uutstaen ende gebreken sal van den viij^c gulden cronen voirs. d'inhouden van den voirs. openen brieven niet wederstaende, behoudelic dien des mi gevallen were van den viij^m gulden cronen aan die voirs. renten, forfaiten, broeken, boeten, opcomingen ende nutscap, tot mijnen sterfdach toe, dat mijnen erven of die dair sake toe hedden die gevallen renten, forfaiten, broeken, boeten, opcomingen ende nutscap met den achterstel van mijnen wedden der voirs. ij^c gulden cronen selen volgen ende scuddich sijn te heffen ende te boeren ende oic 't gebrec van den drie dusent gulden cronen of hi die niet volbuert en hedde op die renten van Antwerpen, van Liere ende Herentals, den tijt uut van ses jaren, elcs jairs van den vj jaren vijfhondert

(1) C'est encore à M. de Raadt que nous devons la copie de cet acte, déposé aux archives générales du Royaume à Bruxelles.

gulden cronen, na begrijp van den voirs. brieven mijns genedichs heren voirs., welke vorwerden ende onderspreck, geschiet als boven verclaert steet, ic gebeden hebbe mijnen here heren Henrick van Bergen, here van Grijmbergen ende van Melijn, drossete van Brabant, mijnen jonckere van Monioijen, here van der Flamengerien, van Waley ende van Diepenbeke, ende mijnen heren van Assche, tresorier van Brabant, dien dat wael kundich es, op mi te kennen ende te dragen ende des te vesticheiden hoer segelen aen desen brief te willen hangen, dair aen dat ic den mijnen bi den hoeren hangen sal. Ende wi Henric van Bergen, drossete van Brabant, Jan van Scoenvorst, borchgreve te Moniouwen, ende Jan, here van Assche, tresorier van Brabant, ter beden ende versueck Quintijns Claeresoens, drossets ende rentmeesters van den lande van Duffel ende van Walem, onse segelen bi den sinen aen desen brief gehangen, in kennissen ende getugenissen der vorwerden ende ondersprec boven gescreven. Gegeven vj dage in junio in den jare ons heren m. cccc. ende vijfthien.

Continuons maintenant à présenter en quelques mots l'analyse des actes que nous avons trouvés, et qui se rapportent à la famille Clarensone.

En 1418, Quentin Clarensone était associé pour faire le commerce *voor coopmanscapen* avec Thomas Divet ou Dinet (1). Toutefois, ces relations ne furent pas longtemps cordiales, car nous voyons le 1 décembre 1419 Clarensone donner procuration à Bauduin Cortpape, le chargeant d'exiger de Divet le compte exact et détaillé de toutes les affaires commerciales qui avaient été traitées pour compte de l'association dissoute (2).

Il paraît assez difficile de concilier l'existence simultanée chez le même personnage des fonctions officielles telles que celles de receveur, conseiller du duc ou châtelain et d'une profession commerciale.

Et cependant ce point de la biographie de Clarensone est parfaitement exact. En effet, le magistrat avait résolu de réunir en un seul et même endroit les boutiques de tous les changeurs ou agents de change. Dans ce but elle traça une rue près de la Grand'Place, et y construisit des boutiques. Cette voie de communication prit le nom de rue du Change, *Wisselstrate*. Comme le terrain appartenait au duc, chaque locataire était tenu de payer une redevance annuelle. Dans le compte de 1404, nous voyons que Quentin Clarensone devait payer 15 escalins

(1) Schepen. brieven. f° 64.
(2) Loc cit f° 129.

de gros pour une des boutiques : *van eenre cameren die hi tsinen live heeft XV sch gr. out.* On le voit il avait la jouissance de ce bureau pour sa vie entière (1).

Clarensone était un des changeurs officiels au service de la ville, et de ce chef il touchait des appointements fixes. Le compte communal en 1401 porte la mention suivante : *Item Quentin Clarensone der statwisseler VI lib. fl.*

Dans l'entre temps, Clarensone continuait à remplir les fonctions de receveur ducal, comme le prouve un acte de 1419, en vertu duquel, au nom du Duc, *ind name van onsen genad heer den hoge van Brab.*, il déclare avoir reçu de Gilles Puytaer 16 couronnes, montant de l'affermage de la charge d'Amman d'Anvers, (2) *van der pachtinge van des Ammans roede tAntwerpen.*

Dans notre premier travail nous disions que l'échevin Clarensone avait épousé une femme appelée Elisabeth, dont le nom de famille nous était inconnu.

Depuis lors nous avons réussi après de longues recherches à compléter ce renseignement. La femme de Clarensone était Elisabeth vander Steene, fille de Jean vander Steene.

Elle avait deux sœurs, l'aînée Catherine, encore jeune fille en 1397, et la plus jeune Marguerite, qui devint femme d'Arnould vanden Putte, dont elle eut un fils Jean vanden Putte.

Le 21 janvier 1397, (3) Catherine, Elisabeth et Marguerite, filles de feu Jean vanden Steene, les deux dernières avec leurs maris Quentin Clarensone et Arnould vanden Putte, vendaient à Arnould vander Voert une maison située sur le canal, en face du quai au Sel, *op deruye jeghens den zout werf.*

Le même jour, elles cédaient encore à Jean Claus, étainier, une seconde maison appelée *de avonture*; elle était située *inde lijnmakers strate.*

Quentin Clarensone mourut au commencement de l'année 1421.

Mais ce décès fut le signal d'une débâcle inattendue. On aurait pu croire le châtelain de Bermontere fort riche, et ses diverses acquisitions semblaient corroborer cette opinion. Toutefois il devait sans

(1) MERTENS & TORFS. Geschiedenis van Antwerpen.
(2) Archives d'Anvers. Schepenbrieven 1391/1408 f° 181.

aucun doute avoir outrepassé ses moyens, car sa succession fut si obérée, qu'elle dut être réglée judiciairement par l'entremise du magistrat.

En effet, nous trouvons sous la date du 26 juin 1421 un acte fort important qui témoigne de l'état réel de la fortune du défunt. Dans cette pièce, le magistrat ayant appris quelle était l'importance exacte de la fortune de Clarensone, édicte les mesures qu'il juge nécessaires pour sauvegarder les intérêts des créanciers.

Voici reproduction de cette pièce importante : (1)

« Int jaer ons hēn MCCCC ēn een ēn twintich, XXVI dage in
» Junio, soe wt ovdreggen biden hē en byder stad dat men alle h̄.
» Quintini Clarenzoens goede, hoeve ēn erve die hi acht̄ liet vcoepen
» ēn pēneweerden sal, ēn de sculden daer mede betalen na eles betoen
» ēn bescheyt ēn dat daer dbewint hebben zullen Ghysbrecht de
» Coninc, Gieliis Damaes ēn Claus van den Hoevele, ēn daer af zullen
» zij der stad goede rekenninge ēn bewys doen als de stad vergen sal. »

On le voit, le magistrat désigne trois liquidateurs pour sauvegarder les intérêts des créanciers de Clarensone. Gisbert de Coninck était bourgmestre ou échevin, car, chose curieuse, en 1421, le magistrat comptait dans son sein deux membres investis des susdites fonctions et portant les mêmes noms et prénoms (2). Gilles Damaes, ancien échevin, était alors receveur. Le troisième liquidateur, Nicolas vanden Hoevene ou Hoevele était greffier de la ville.

De leur côté les créanciers de Quentin Clarensone se réunissaient le 16 décembre de la même année (3), et dans le but de sauvegarder et gérer leurs intérêts communs, ils donnent à leur tour pleine procuration à Gisbert de Coninck, Gilles Damaes, Guillaume Noyts et Nicolas vanden Hoevene.

Ceux-ci étaient autorisés au besoin même s'ils n'étaient que deux, de réaliser au mieux des intérêts communs les biens du défunt et à satisfaire autant que possible tous les créanciers.

Guillaume Noyts dont le nom est ajouté à celui des autres liquidateurs était également échevin de la ville. (4)

(1) Archives d'Anvers. Oud register met de berderen, f° 74.
(2) Liste des magistrats d'Anvers. Manuscrit de notre bibliothèque.
(3) Oud register met de berderen, f° 81.
(4) Liste des magistrats d'Anvers.

Toutefois la liquidation ne faisait guère de progrès. Aussi le magistrat crut-il bon d'édicter une nouvelle ordonnance, datée du 8 mars. (1)

Dans cette pièce il constate que Quentin Clarensone, bourgeois d'Anvers est récemment passé de vie et trépas, et que depuis lors personne ne s'est présenté pour recueillir sa succession, malgré les usages d'Anvers qui ordonnent le partage immédiat des biens d'un défunt.

D'autre part, plusieurs habitants de la ville ou étrangers ont produit des réclamations au sujet de cette succession. Il fallait donc veiller à la conservation des biens délaissés afin de sauvegarder les intérêts des créanciers.

La ville confirme donc les pouvoirs qu'elle a précédemment accordés aux quatre liquidateurs, et les autorise, même s'ils ne sont que trois ou deux, à gérer ces biens, à les vendre, à faire rentrer toutes les créances et à satisfaire autant que possible les créanciers.

Les liquidateurs se réunissent immédiatement après (2), et acceptant la mission qui leur est confiée, ils chargent Jean van den Broeke, greffier de la ville d'agir sans délai pour leur compte suivant les intentions de leurs commettants.

Les liquidateurs ne tardent pas à se mettre à l'œuvre, et de l'étude des premiers actes qu'ils posent, il résulte que déjà depuis un certain temps la position de Clarensone était fort obérée, et que de toutes parts il avait contracté des emprunts.

Ainsi, le 19 mai 1422 (3) Gisbert de Coninck, Guillaume Noyts, et Nicolas van den Huevele agissant en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés, règlent d'abord le remboursement de certaines sommes que le défunt avait empruntées dans sa famille.

Il avait entr'autres reçu 500 florins qui lui avaient été prêtés par Marguerite Hovens, femme de Jean van den Broeke, secrétaire de la ville, sa parente, *zyne nichte*, ainsi que 520 nobles d'Angleterre qu'il avait dû payer à Jean Bouchier pour compte de Thomas Dyenets et pour lequel vanden Broeke avait donné sa garantie.

On se le rappelle, Thomas Dinet, Divet ou Dyenets était le négociant avec lequel Clarensone avait était associé.

(1) Oud register met de berderen f° 81. V°.
(2) Oud register met de berderen f° 82.
(3) Archives communales d'Anvers. Scabinale protocolen A° 1422 f° 101.

Afin de rembourser la dette due à vanden Broeke et à sa femme, les liquidateurs leur cèdent :

1° Une rente annuelle de 5 nobles, hypothéquée sur une maison appelée *Bretaengien*.

2° La moitié d'une et demie part d'un huitième des droits que la ville percevait sur le grute (1), et que Clarensone avait antérieurement acquise, *inde gruyte tantwerpen*.

3° Une prairie située dans le polder de Hoboken, derrière la Chartreuse, *in Hobocken brouc achter de chartroysen*.

4° Une rente annuelle de 2 livres de gros qui avait été émise en faveur de Marguerite et Marie, filles d'Arnould Tollinex et qui était hypothéquée sur la porte de l'Escaut, *op de poort vande Vere* (2).

5° Une maison située rue Zirick, et habitée par un certain coutelier ayant nom Gobel, *inde Zierixstrate daer Gobel de mesmaker in woent*.

Tous ces biens étaient estimés ensemble à la somme de 65 livres et 5 escalins de gros, et étaient cédés en acompte sur la dette des époux vanden Broeke.

Ces derniers ne devaient pas avoir gardé rancune à leur parent défunt, car nous les trouvons un peu plus tard complétant une libéralité pieuse faite par l'ancien échevin d'Anvers (3).

(1) Le *grute* ou *gruyte* était un impôt dont la nature n'a pas été bien définie. Kreglinger dans son ouvrage sur les impôts commerciaux d'Anvers (p. 94) avoue « qu'il n'a pas réussi à trouver exactement quel était le montant et la nature réelle de cet impôt ». Il ajoute qu'il avait appartenu primitivement au prince, qui l'avait cédé à la ville. Il cessa d'exister en 1607, après avoir été confondu avec l'accise sur le froment. D'après les anciens textes, le *jus grutæ*, le droit de *gruute*, consistait dans le droit exclusif de faire la drèche ou gruau. Mais *gruute* ou *gruyte* peut également signifier grain broyé ou malt, et orge fermenté. La ville cédait donc le droit d'employer le malt pour fabriquer la bière ou bien il accordait le droit de vendre de la drèche. Nous penchons pour la première interprétation. Toutefois nous ferons remarquer que dans d'autres localités, en Flandre par exemple, la gruute était un droit perçu sur chaque brassin de bière.

Nous avons vainement parcouru les ordonnances et les règlements financiers de la corporation des Brasseurs d'Anvers antérieurs au XVIe siècle. Tous les droits d'accise y sont détaillés et décrits, mais nulle part il n'est question de *gruute*.

(2) La porte de *Vere* était la porte de l'Escaut, s'ouvrant sur le *Veerdam*, en face de la Tête de Flandre.

(3) Scabinale protocolen 1430 f° 139.

On se souviendra peut-être, comme nous l'avons narré dans notre première notice, que Quentin Clarensone, par disposition testamentaire, avait fait une fondation en faveur de la chapelle St.-Quentin dans l'église Ste.-Walburge, au Bourg d'Anvers.

Le 16 septembre 1430, Marguerite Hovens fille de Pierre, devenue veuve de Jean vanden Broecke, ordonne qu'après sa mort, au même autel de St.-Quentin, seront célébrées annuellement deux messes qui seront ajoutées à celles qui doivent être lues en vertu de la fondation de Clarensone. Pour parer aux frais de ce service, elle légua à l'église du Bourg une rente annuelle de 30 florins qui lui est due pour hypothèque sur une maison située au Rivage et qui appartenait à l'hospice d'Oudergheem, plus une seconde rente de 10 florins dont elle grevait sa propre maison, contigue à l'immeuble précédent.

Ce pieux devoir accompli, la donatrice passe son testament et songe surtout en arrêtant ses volontés dernières à avantager une foule d'œuvres pieuses.

Elle laisse à Adrien van Zuers, son parent, *haeren neve*, sa part de propriété dans une maison rue Haute et dans sa demeure du Sablon.

Après avoir légué 6 florins à Prayne Boner et à ses enfants, et 20 florins à Nicolas, fils de Canut vander Zedewinde et de Elisabeth Boner, elle fait don de sa plus belle coupe, à Mathieu vanden Berge; de 2 couronnes à la table du St.-Esprit en l'église Notre-Dame ; d'un écu, *een Wilhelme schilt*, à chaque hospice et hôpital de la ville ; de sa meilleure ceinture à l'église Notre-Dame ; de 2 écus de Hollande aux Dominicains ; de un écu de Hollande à chaque béguine ou sœur hospitalière de la ville.

Puis, elle songe à laisser 20 florins pour leur peine à chacun de ses exécuteurs testamentaires: Wynant de Wisseler, Guillaume Bonele, Adrien van Zuers et Mathieu vanden Berge.

Elle lègue encore 30 florins à sa sœur et à chacun de ses enfants, et plusieurs biens à son beau-fils Jean vanden Broeke, fils d'un premier lit de son mari.

Comme on peut s'en rendre compte, la testatrice n'avait pas été ruinée par la déconfiture de son parent, Quentin Clarensone.

Si nous revenons maintenant à la liquidation financière de Quentin Clarensone, nous voyons qu'elle avance avec une sage lenteur.

Ainsi, le 16 juin 1422 (1) un certain Jean Boucle se présente à Santhoven pour y payer en nature une redevence annuelle de 13 harengs. Ce revenu avait autrefois appartenu à Quentin Clarensone qui l'avait acheté du seigneur de Coelscamp.

Dans un autre acte de la même année nous trouvons que Gérard Peters restitue à Henri de Wisseler différents meubles et ustensiles que Quentin Clarensone lui avait empruntés de son vivant. (2)

Parmi les objets nous trouvons une armoire à pain, un tamis, deux écumoires, un bois de lit, une crémalière, un bloc à hacher la viande, une chaise, un escabeau, deux bancs, une porte en bois, une table et une planche. « *1 renne, 1 trysoer, II scomen, II bedstede, 1 hangle, 1 vleeschbloc, 1 stoel, 1 spenne, II bancken, 1 oude duere, 1 ront disch ende 1 plancke.* »

Le fait d'un fonctionnaire ducal aussi important, empruntant un mobilier plus que modeste, nous paraît chose assez typique.

L'année suivante, le 27 novembre 1423 (3) nouvel acte de liquidation en vertu duquel Gisbert de Coninc, Guillaume Noyts, Gilles Damans et Nicolas vanden Hoevele, chargés par la ville de procéder à la liquidation des biens de Clarensone, *de handelige ēn bevinde hebben nā dordnāce vand stad Antwpen*, vendent diverses rentes à Nicolas vanden Werve, le jeune, fils de Nicolas, et versent l'argent de cette réalisasation à la masse. Ces rentes consistaient en :

3 vieux écus et 4 vieux gros Tournois hypothéqués sur une maison avec jardin située *in de Kanerstrate by Tscorters putte*, plus 7 escalins de gros à percevoir annuellement sur le revenu d'une étuve et dépendance, *een stuve met haeren toebehoerte* située *inde Oudane*.

Dans un acte de 1431, nous trouvons encore que Quentin Clarensone avait possédé un bien rural à Schooten, *te Hogenschoeten*, qui passa lors de la liquidation posthume de ses affaires à Jean Bacheleers. (4)

Telles sont en peu de mots les pièces que nous avons pu trouver, et qui intéressaient directement Quentin Clarensone. Quelques autres actes se rapportent également à ses héritiers. C'est ainsi que le 28 mars 1453, Jean van den Morte menuisier vend à David Vorsselman,

(1) Archives d'Anvers. Scabinale protocolen. N° 1422 f° 203.
(2) Loc. cit. f° 203.
(3) Schepen brieven v° 1423 f° 318.
(4) Loc. cit. 1431 II f° 163.

tanneur, neveu ou petit-fils de Clarensone, une maison avec tannerie située place de Meir, *inde Mee*. (1)

Le même mois, Georges Clarensone et sa sœur Catherine, femme de David Vorsselman, constituent en faveur de leur frère le dominicain *brueder Quintyne Clarensone* une rente viagère de 20 escalins, pour la garantie de laquelle ils engagent certaines propriétés, telles que deux maisonnettes contigues, situées *opten Driesch*, en dehors de la porte aux Vaches. (2)

Peu après, le 20 septembre 1451, David Vorsselman céda à Georges Clarensone la part qu'il possédait dans une maison appelée *pchivale*, située près de la maison des bouchers, *by tvleeschuys*. Cette maison provenait de Georges Clarensone et Catherine Sconninex, qui l'avaient laissée par héritage à leurs enfants Georges Clarensone et David Vorsselman mari de Catherine Clarensone.

En 1422, le 14 janvier, le fils ou le frère du châtelain de Bermortere, Jean Clarensone, pâtissier « *pasteybackere* » achète de André van Papendone et de Gilles Alout une maison avec jardin située près de la Boucherie dans le *lozengaweeh*. (3) Il céda plus tard cette même maison à Mathieu de Pape ; toutefois elle restait grevée de diverses rentes en faveur de fondations pieuses faites autrefois par Quentin Clarensone, entr'autres celles qui se rapportent à des messes matinales, *vroechmissen*, à célébrer dans les églises du Bourg, de St.-Georges et de St.-Willebrord. (4)

Tel est le résumé fidèle des documents que nous avons recueillis au sujet de la famille Clarensone, et qui nous permettent de compléter la première notice que nous avons précédemment publiée.

---

(1) Loc. cit. 1455[1].
(2) Schepen brieven 1453 I. 156.
(3) *Archives d'Anvers*. Scabinale protocolen A° 1422 f° 226.
(4) Loc. cit. A° 1431 vol. II f° 174.

Depuis la dernière séance la bibliothèque de l'Académie s'est enrichie des envois suivants :

1° HOMMAGES.

Edward S. Morse. On the so called Bow Pullers of Antiquity.

Edmond Peny. Les fouilles de l'ancienne abbaye de l'Olive.

Edouard Piette. Fouilles faites à Brassempouy en 1895. Études d'ethnographie préhistorique. II et III.

Vte Baudouin de Jonghe. Sceau-matrice du couvent *het Besloten Hof* à Herenthals.

Henri Hymans. Un tragique épisode de l'histoire de l'art flamand.

Fernand Donnet. La fauconnerie à Anvers.

Id. Rapport sur le Congrès de Gand.

Bon de Vinck de Winnezeele. Du char antique à la bicyclette.

Heinrich Hagenmeyer. Galterii cancellarii bella Antiochena.

Edm. Geudens. Recherches historiques sur l'origine des hospices des aliénés et des enfants trouvés.

J. F Kieckens S. J. Recherches sur Me Pierre vander Heyden dit Pierre de Thimo.

Dr C. Bamps et Em. Geraets. Les anciennes gildes ou compagnies militaires de la ville de Hasselt.

Cte de Marsy. Un voyageur français à Anvers au milieu du XVIIIe siècle.

Bon de Vinck de Winnezeele. Quelques reliques judiciaires dans le Furnambacht.

Dr G. Van Doorslaer. Philippe de Monte.

Id. Les carillons et les carillonneurs à Malines.

A. De Ceuleneer. De kerkdeur van Sinte Sabina te Rome.

H. Hagenmeyer. Der brief des Kaisers Alexios I Komnenos an den grafen Robert I von Flandern.

F. W. Putnam. The peabody Museum of American Archæology and ethnology.

Cte de Marsy. Les pèlerins normands en Palestine.

Id. L'abbé Lebeuf.

Id. Le jubilé de 1775.

Cte DE MARSY. L'exposition rétrospective de Reims.
ID. Demoustier.
ID Pèlerinage de quatre paysans à St.-Jacques.
ID. L'archéologie à l'exposition des beaux-arts à Paris.
ID. Notre bibliothèque locale.
ID. Varia.
ID. Mélanges.
ID. Les plaques de foyer.
ID. Les pèlerins picards à Jérusalem.
ID. Deux années de la vie d'Antoine Galland.
ID. Cartulaire de Rethel.
ID. Bibliographie picarde.
ID. Le gentilhomme aux vêtements couleur minime.
ID. Note sur la ligue en Picardie.
ID. Cueilloir numismatique.
ID. Armorial des évêques de Laon.
ID. Armorial des évêques de Beauvais.
ID. Congrès de Dax et de Bayonne.
ID. Discours prononcé à Evreux.
ID. Tournai et Compiègne.
ID. Notes sur diverses tapisseries flamandes.
ID. Les faux monnayeurs du Bas-Maine.
ID. L'approvisionnement de Paris.
ID. La noblesse de Belgique.
ID. Biographie sommaire.
ID. Monographie de la cathédrale de Lyon.
ID. Un directeur des fortifications.
ID. Jean Racine.
ID. Racine à Compiègne.
ID. La Picardie et l'Artois.
ID. Médailles pour l'hommage de Bourges.
ID. Les noces d'or de la Société de Sens.
ID. Le tombeau de Peiresc.
ID. L'ordre asiatique.
ID. Les décrets sur la conservation des monuments.
ID. La fausse Jeanne d'Arc.
ID. Pierre Cauchon.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE

XXX

ANVERS

IMPRIMERIE Ve DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1897.

PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT TOUS LES MOIS.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES.

Texte: La feuille de 16 pages: [1]

Papier du Bulletin	4	centimes.
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
» imprimée	2	»

Titre et faux-titre:

Papier du Bulletin	2	centimes.
» velin	4	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	1	»
» de 3 à 6 feuilles	2	»
» de plus de 6 feuilles	4	»

[1] Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

Cte DE MARSY. Le château de Montataire.
ID. Note sur un anneau mérovingien.
ID. Le Vieil Anvers.
ID. Julien le Paulmier.
ID. Les voyages d'un Lillois en Picardie.
ID. Le baron de Witte.
ID. Chronique numismatique.
ID. Jules de Laurière.
ID. Les corps des derniers Souverains de la Navarre.
ID. Fragment d'un cartulaire de l'ordre de St.-Lazare.
ID. Documents concernant la seigneurie de Ham.
ID. Le Forez pittoresque et monumental
ID. Discours prononcé à Brive.
ID. La Picardie et les Picards au parlement de Paris.
ID. L'hôtel de ville de Compiègne.
ID. Les cours d'archéologie.
ID. Note sur le Terrier du comté de Clermont.
ID. La Thiérache militaire.
ID. Les horticulteurs Hollandais de l'île d'Amack.
ID. Notice sur Emm. Woillez.
ID. Armorial des évêques de Senlis.
ID. Armorial des évêques de Soissons.
ID. Discours prononcé à Clermont Ferrand.
ID. Note sur quelques images.
ID. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Compiègne.
ID. Les instructions du comité des travaux historiques.
ID. Nicolas Foucquet.
ID. Les mémoires du général Tercier.
ID. La Société historique de Compiègne en Touraine.
ID. La Société historique de Compiègne dans le Beauvaisis.
ID. Artistes des Pays-Bas à Tours.
ID. Instructions de la commission des monuments.
ID. Guide archéologique de 1892.
ID. Guide archéologique de 1893.
ID. Bibliographie.
ID. Travaux archéologiques.

Cte DE MARSY. Les incunables de Besançon.

ID. Une publication nouvelle.

ID. L'exécution d'un arrêt au XVe siècle.

ID. Loi pour la conservation des monuments.

MARQUIS DE L'ESTOURBEILLON. Guide indicateur pour le congrès de Morlaix.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES. Précis historiques.
Tome XLV, n° 12 et tome XLVI, n°s 1 et 2.

GAND. Bulletin du Cercle historique et archéologique. 4e année, n°s 5 et 6.

BRUXELLES. Bulletin de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.
66e année. N°s 9, 10 et 11.

ANVERS. Ons volksleven. 8e jaargang, afleveringen 8 en 9.

BRUXELLES. Académie Royale de Médecine de Belgique, procès verbal de la séance du 28 novembre 1896.
Id. Bulletin tome X, n°s 10 et 11.

ID. Revue Belge de numismatique.
53e année 1e livraison.

TOURNAI. Annales de la Société historique et archéologique de Tournai.
Nouvelle série, tome I.

BRUXELLES. Annuaire de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. 1897.

LIÉGE. Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége, tome X, 1e partie.

MALINES. Cercle archéologique. Bulletin, tome V, 2e fasc., tome VI, 1 et 2 fasc.

BRUXELLES. Société Royale Belge de géographie.
Bulletin. 20 année, n° 6.

GAND. Verslagen en mededeelingen der Koninklijke vlaamsche Academie voor Taal en letterkunde. Nov. en Dec.

BRUXELLES. Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie Royale de Belgique.
Tome LIII et LIV.

ID. Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles.
Tome XI, livr. 1.

Hasselt. L'ancien pays de Looz. N°s 1 à 4.

Paris. Polybiblion.

Partie technique, tome LXXVIII 12e livr. et tome LXXXI 1e livr.

Partie littéraire, tome LXXVII. 6e livr. et tome LXXIX, 1e livr.

Id. La correspondance historique et archéologique. 3e année, n°s 36 et 37.

Périgueux. Bulletin de la Société historique du Périgord. Tome XXIII. 6e liv.

Poitiers. Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. Tome VIII, 3e trimestre.

Leipzig. Königlich Sächsische gesellschaft der Wissenschaften. Abhandlungen der philol-hist classe. Bd XVI et XVII n° 5 Festschrift zur 50 jährigen jubelfeier.

Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace. Bulletin mensuel tome XXX fasc. 8 et 9.

Hannover. Zeitschrift des historischen vereins fur Niedersachsen 1896.

Munich. Monatschrift des historischen vereins von Oberbayern. V^e^ jahrg. N°s 11 et 12.

Id. Archiv 49e B. 2e H.

Metz. Mémoires de l'Académie de Metz LXXVIe année.

Leipzig. Preisschriften gekrönt und herausgegeben von der Fürstlich Jablonowskischen gesellschaft XXXIV.

Landshut. Verhandlungen des historischen vereine fur Niederbayern. XXXII band.

Lisbonne. O archeologo Português. Vol. II N°s 8 et 9.

Rome. Notizie degli scavi di antichita comunicate alla R. accademia dei Lincei. Novembre 1896.

Palma. Boletin de la Sociedad arqueologica Luliana. Oct. Nov. Déc.

U Kninu. Starohrvatska prosvjeta. — god II br. 3.

Maestricht. Publications de la société historique et archéologique dans le duché du Limbourg, tome XXXII.

Batavia. Bataviaasch genootschap van Kunsten en Wetenschappen. Verhandelingen. Deel XLIX et L.

Notulen van de algemeene en bestuurs vergaderingen. Deel XXXIV afl. 2.

3e JOURNAUX ET CATALOGUES.

Paris. Georges Rapilly. Bulletin mensuel de livres d'art. N° 20.
Nurenberg. J. A. Stein's Buch und kunsthandlung.
Compiègne. L'Écho de l'Oise. N° 9.
Leipzig. Karl W. Hiersemann. Katalog 178.

Compte rendu analytique des publications parvenues à l'Académie depuis la dernière séance.

Messieurs,

Si depuis la dernière séance les hommages faits à la bibliothèque de l'Académie n'ont pas été tout à fait aussi nombreux que d'habitude, il en est cependant parmi eux plusieurs qui nous semblent mériter une mention spéciale. M. le chanoine Van Spilbeeck, dans une courte et substantielle notice historique insérée dans les *Précis Historiques*, présente une biographie d'Alexis Antoine Chrétien, comte de Nassau Siegen, né en 1669, qui entra dans les ordres, devint prévot de St.-Pierre à Louvain, chanoine de Liége, puis de Cologne, et enfin en 1728, évêque de Trébizonde. Il mourut en 1731 et fut enterré à Louvain dans l'église des Pères Minimes.

A signaler dans les Annales du *Königlich Säcksische gesellschaft der Wissenschaften*, de Leipzig, un travail de M. Karl Bücher, intitulé Arbeit und Rhytmus. L'auteur y passe en revue et analyse les motifs rythmés qui servent aux différents peuples de mesure et d'encouragement dans certains travaux.

M. Edouard Piette nous envoie deux nouveaux fascicules fort intéressants de ses *études d'ethnographie préhistorique*. Dans la première il s'occupe des plantes cultivées pendant les diverses périodes de la préhistoire. Au moyen des semences, des fruits, des débris de végétaux retrouvés dans diverses fouilles, il reconstitue avec sureté la flore de ces périodes primitives. Dans la seconde il étudie le problème si captivant et si mystérieux des galets coloriés, et tâche de reconstituer en les divisant par espèces, les systèmes divers qui ont présidé à la confection

de ces monuments graphiques, embryons des premiers efforts artistiques ou intellectuels des occupants primitifs du sol gaulois.

La dernière livraison de la *Revue Belge de Numismatique* nous apporte plusieurs travaux fort intéressants de divers de nos membres. Nous citerons entr'autres une étude de M. le vicomte B. de Jonghe, décrivant plusieurs monnaies inédites ou peu connues de la seigneurie de Reckheim, l'histoire complète des monnaies des comtes de Limburg sur la Lenne par M. le comte de Limbourg Stirum, et enfin un article de M. Alphonse de Witte, renfermant de nombreuses recherches sur les pièces d'or et d'argent à l'effigie de l'empereur François I, frappées à Anvers en 1751.

Un de nos confrères français des plus assidus et des plus zélés, M. le comte de Marsy, à la demande de notre bibliothécaire, a bien voulu compléter la série de ses travaux imprimés que possède la bibliothèque de l'Académie. Il lui a envoyé ni plus ni moins que quatre-vingt seize brochures ou livres. On comprendra aisément qu'il ne nous est pas possible d'analyser cette importante collection de travaux d'érudition. Signalons toutefois au courant de la plume, le *Cueilloir numismatique*, réunion d'érudites notices envoyées à la Revue de Numismatique ; de fort intéressantes recherches sur *les pèlerins Normands en Palestine*; des communications pleines d'intérêt sur une lettre fausse de Racine conservée au British Museum, puis d'importants détails sur la famille de *Jean Racine, sa fortune, son mobilier et sa toilette.*

D'autres publications nous fournissent nombre de détails sur les *horticulteurs Hollandais de l'île d'Amack à Copenhaghe*, qui émigrés au XVIe siècle ont conservé en partie la langue, le costume et les mœurs de la mère-patrie, ainsi que sur les *artistes des Pays-Bas ayant habité Tours ou y ayant travaillé.*

Dans le Bulletin du *Cercle archéologique de Malines*, M. Coninckx décrit dans les deux langues les joyeuses entrées que firent pendant le cours des siècles les seigneurs de Malines; il relate toutes les festivités et réjouissances qui accompagnèrent les importantes prestations de serment.

Notre érudit confrère M. Henri Hagenmeyer, nous envoye un nouveau volume dans lequel, sous le titre de *Galterii cancellarii bella antiochena*, il reproduit le texte de ce document si important pour l'histoire des chrétiens d'Orient. Des notes nombreuses, de savantes

interprétations, des éclaircissements historiques et philologiques, plusieurs tables analytiques, témoignent du soin éclairé qui a présidé à la préparation de cette publication.

Ceux qui s'intéressent au passé charitable de notre ville liront avec intérêt le nouveau travail que vient d'éditer notre confrère M. Edm. Geudens, sous le titre de: *Recherches historiques sur l'origine des hospices des aliénés et des enfants trouvés à Anvers.* Il a mis à contribution le riche dépôt d'archives confié à ses soins éclairés pour refaire l'histoire complète de deux des plus intéressants refuges charitables de notre ville, en complétant et en rectifiant même ce qu'en avaient dit jusqu'ici les historiens locaux.

M. le Dr Van Doorslaer, a fait hommage à notre bibliothèque d'un travail fort documenté sur *les carillons et les carillonneurs à Malines.*

Il prouve l'existence dès le milieu du XIVe siècle d'une horloge dans la tour de St.-Rombaut. Le carillon de cette église date de l'année 1510. L'auteur refait ensuite autant que possible et en général d'après les comptes de la ville, la biographie des carillonneurs qui exercèrent leur art dans la ville de Malines.

Dans les mémoires de l'Académie royale nous trouvons deux travaux à signaler au point de vue historique. C'est d'abord une étude de M. Louchay, sur *la rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas.* La France avait autant d'intérêt à conquérir la Belgique que l'Espagne de la garder. On comprendra donc toute l'aprêté de cette lutte qui se déroula avec acharnement dans nos provinces jusqu'à la conclusion de la paix de Ryswyck. Le second travail intitulé *Charles-Quint et Philippe II*, étude sur les origines de la prépondérance politique de l'Espagne en Europe est dû à la plume de M. Ernest Gossart. L'auteur nous montre l'empereur abandonnant peu à peu les influences flamandes du commencement de son règne pour finir par accorder sa confiance entière et exclusive aux Espagnols.

Dans les bulletins de la *Société des antiquaires de l'Ouest*, M. le colonel Babinet discute longuement la question de l'existence de canons dans l'armée d'Edouard III, en 1346, à la bataille de Crécy. Après avoir passé en revue tous les travaux antérieurs dans lesquels il est question de ce combat fameux, et surtout celui de M. de Behault de Dornon qui a particulièrement étudié les origines de l'histoire de l'artillerie en Belgique, il conclut en adoptant la thèse de notre confrère

et en admettant que les canons de Crécy étaient d'origine flamande.

A signaler l'apparition d'un journal spécial l'*Ancien pays de Looz*, qui, sous la direction de notre érudit confrère, M. le Dr Bamps, s'occupe avec succès de l'histoire et des antiquités de la province de Limbourg. Les premiers numéros de la nouvelle publication nous apportent une série d'articles dont plusieurs illustrés offrent un intérêt fort grand et d'une incontestable utilité.

Ces quelques notes rapidement arrêtées vous permettront, Messieurs, d'apprécier l'importance des publications qui sont venues si heureusement augmenter nos collections bibliographiques.

Anvers, 7 février 1897. *Le secrétaire et bibliothécaire,*
FERNAND DONNET.

Document pour servir à l'histoire de l'Artillerie en Belgique.

POUDRE ET SALPÊTRE

PAR LE LIEUTENANT GÉNÉRAL P. HENRARD,
Inspecteur général de l'Artillerie.
Membre honoraire et ancien président de l'Académie

« Élu *Membre Correspondant* de l'Académie d'Archéo-
» logie de Belgique, le capitaine en second P. Henrard
» s'empressa, dès la première séance à laquelle il assista,
» de lui faire hommage d'un important mémoire ayant
» pour titre : *Histoire de l'Artillerie en Belgique depuis*
» *son origine jusqu'au règne d'Albert et Isabelle.* Dans
» ce travail composé probablement après la publication des
» belles *Études sur l'Artillerie*, de l'Empereur Napoléon
» III (dont le 1er volume parut en 1846 et le second en
» 1851), le jeune officier revendiquait avec un sentiment
» de patriotique orgueil, la part que notre pays avait eue
» dans la réforme de la poliorcétique au XVIe siècle dont

» les Grandes Puissances nos voisines, s'efforçaient d'acca-
» parer l'honneur et la gloire. Il appuyait ses revendica-
» tions historiques sur une série riche et abondante de do-
» cuments absolument inédits, patiemment recueillis dans
» les archives. L'œuvre du capitaine Henrard originale et
» vraiment magistrale, fut accueillie par l'Académie avec
» une profonde satisfaction, sur les rapports très élogieux
» des commissaires chargés de son examen : le général baron
» Guillaume, le lieutenant-colonel Casterman et M. André
» Van Hasselt. Non seulement son insertion aux Annales
» de l'Académie fut aussitôt ordonnée (Tome I, 2e série),
» mais encore sur la proposition des commissaires le *titre*
» *de Membre Titulaire* fut décerné à l'auteur par acclа-
» mation, moins de trois mois après son admission dans
» notre Compagnie (15 Novembre 1864.)

» Ce fut un puissant encouragement pour le jeune offi-
» cier, dès ses débuts dans la carrière d'historien militaire.
» Dans son rapport le général Guillaume disait : « M. le
» capitaine Henrard s'est arrêté au règne d'Albert et d'Isa-
» » belle et son projet n'est pas de continuer au delà de
» » cette époque.... Nous faisons des vœux pour que M.
» » le capitaine Henrard ne maintienne pas sa résolution,
» » pour qu'il ne laisse pas inachevé cet intéressant travail
» » qu'il vient de produire et qui figurera avec honneur
» » dans les publications de l'Académie. » — Succès oblige
» et le vœu fut entendu.

» Pendant trente années Henrard fut un des plus fermes
» soutiens de notre association, en remplissant successive-
» ment le mandat de *Secrétaire adjoint* (1865 à 1869), de
» *Trésorier* (1877 à 1885), de *Secrétaire* (1885 à 1890)
» de *vice-Président* (1891). Il ne cessa pas un instant de
» s'appliquer à recueillir et à rassembler tous les rensei-
» gnements qu'il rencontrait dans ses études quotidiennes
» pour compléter et perfectionner son premier travail qui
» resta son œuvre de prédilection et l'expression de sa vo-
» cation professionnelle. Il espérait y mettre la dernière
» main, lorsque la retraite lui en laisserait le loisir. La

» mort est venue déjouer ces laborieuses espérances. Ce pro-
» jet dont j'avais eu la vague confidence, m'a été confirmé
» depuis par les nombreux commentaires ajoutés à un exem-
» plaire de son premier travail, retrouvé dans ses papiers,
» et aussi par un nombre considérable de notes laconiques
» dont le dépouillement défiera, je le crains, tous les efforts
» de celui qui tenterait de les utiliser.

» Certains chapitres de ce travail ont pu être heureuse-
» ment achevés, et publiés dans les mémoires de l'Acadé-
» mie :

» *Les canons de Bouvignes au Musée d'antiquités de*
» *Bruxelles*. (Annales de 1864. Tome I, 2e série), dont il
» avait déjà utilisé les conclusions dans son premier mé-
» moire.

» *Les Pistolets de l'Empereur; notice sur l'artillerie de*
» *Charles-Quint*. (Annales 1880. Tome VI, 1e série.)

» *Les fondeurs de l'artillerie*. (Annales 1889 4e série.
» T. V.)

» Un rapport riche en précieux commentaires sur un
» travail de M. Torfs, traduction flamande du journal d'un
» anonyme publié en 1867 sous le titre *Campagne de*
» *France en 1554 et en 1557*. (Voir Bulletin 2e série p.
» 192.) (1)

» Outre ces documents qui ont tous les caractères de
» travaux achevés, l'examen de ses papiers m'en a fait
» découvrir un dernier du même genre qu'il destinait à
» notre Compagnie et dont la vue m'a causé une impression
» douloureuse. Il est intitulé : *Poudre et salpètre*. — *Do-*
» *cument pour servir à l'histoire de l'artillerie en Belgique*.
» C'est un travail soigneusement recopié et corrigé de la
» main de l'auteur; son enveloppe porte ces mots : *Discours*

» (1) Parmi les travaux du général Henrard qui complètent ses
» études sur l'histoire de l'artillerie, il convient encore de citer :
» *Les premières bombes*, également publié sous le titre général de
» *Notes pour servir à l'histoire de l'Artillerie en Belgique*, inséré
» en 1888 dans la *Revue militaire belge* dont il était le fondateur
» et le Directeur.

» *de présidence pour l'Académie d'archéologie. — Février* » *1893.* — Obligé par ses fonctions militaires de quitter » Anvers pour reprendre un important service à Bruxelles, » le général Henrard fut appelé par le suffrage unanime » de ses confrères, à la présidence de l'Académie d'Archéo- » logie, en témoignage de reconnaissance pour les nombreux » services rendus à cette association. Prévoyant des occu- » pations nombreuses, Henrard utilisa paraît-il, quelques » jours de loisir pour composer le discours inaugural de ses » fonctions présidentielles, imposé par les traditions de » l'Académie et qu'il ne devait prononcer que plusieurs » mois plus tard. En juillet 1892 il fut nommé lieutenant » général et inspecteur d'artillerie... Peu de jours après, » il fut frappé d'un mal cruel et condamné hélas! à un » absolu repos... Le discours, rédigé dans le silence de ses » méditations, et dont il n'avait fait confidence à personne, » demeura sans emploi et resta oublié dans ses papiers, où » il n'a été retrouvé qu'après sa mort.

» Ce discours présidentiel posthume ajoute encore une » page remarquable à l'*Histoire de l'artillerie belge*, » qu'Henrard avait conçu l'espérance de montrer grande et » glorieuse pour notre pays. Tel qu'il est, il demeure comme » la dernière pensée adressée par notre regretté confrère, » à notre Compagnie qui l'avait généreusement soutenu au » début de sa carrière littéraire et je ne doute pas que » l'Académie tienne à honneur de le publier dans ses Bul- » letins. C'est au nom de sa veuve, Madame Henrard, la » compagne fidèle de sa vie, que j'ai l'honneur de le dépo- » ser sur le bureau. »

» Janvier 1897. GÉNÉRAL WAUWERMANS. »

*
* *

MESSIEURS,

Lorsqu'il y a trente ans, bientôt — les années passent vite, — l'Académie d'archéologie me fit l'honneur de m'appeler dans son sein,

je lui apportais mon *Histoire de l'artillerie en Belgique*, qui, en 1865 parut dans ses *Annales*. Au moment où le canon rayé s'introduisait partout dans les armées, l'histoire du canon lisse, sur le point de devenir un objet de curiosité, s'imposait.

A cette époque, la poudre noire, en usage depuis cinq siècles, était la seule employée dans le chargement des bouches à feu et rien ne faisait prévoir qu'elle serait de sitôt détrônée. On se bornait alors à chercher à la fabriquer au moyen de procédés permettant de supprimer les nombreux magasins à poudre qui, dans une place assiégée, peuvent devenir par leur explosion la cause de catastrophes terribles. On avait imaginé, sous le nom de *poudrerie d'urgence*, d'établir à la *Tête de Flandre* devant Anvers, un établissement où les trois ingrédients constituant la poudre, mélangés, comprimés au moyen de fortes presses hydrauliques, puis grénés pouvaient produire chaque jour les quantités de poudre à canon nécessaires aux tirs du lendemain.

Depuis lors le progrès — ce dévorant progrès — a continué son œuvre, et bientôt la poudre noire ira rejoindre dans l'histoire le canon lisse et tant d'autres armes de nos pères. Toutefois, moins heureuse, elle ne pourra comme eux trouver un refuge dans les Musées, d'où les dangers qu'elle présente lui interdisent l'entrée. Qu'il me soit donc permis, avant qu'elle ne soit plus qu'en souvenir, de vous entretenir des phases diverses que sa fabrication a traversées dans notre pays.

*
* *

L'origine de la poudre a été longtemps obscure. Comme toutes les choses qui ont fait beaucoup de bruit dans le monde — et qui en a plus fait que la poudre à canon? — elle a eu sa légende. Mais la critique historique aidant, ce n'est plus à Berthold Schwartz, le moine franciscain du XIVe siècle, ni à Roger Bacon, le moine dominicain du XIIIe, ni même à Marcus Graecchus le Grec du bas l'Empire et à son *Liber ignium ad comburendos hostes* datant de la première moitié du XIIe, qu'on peut en faire remonter l'invention. Les Chinois sont les grands coupables, bien qu'ils puissent invoquer pour excuse qu'ils en avaient réservé l'emploi uniquement aux feux d'artifice.

Selon une tradition remontant à l'empereur grec Constantin Porphy-

rogénète qui vécut au Xe siècle, le *feu grégrois*, mélange de salpètre, corps comburant, et de matières combustibles, était connu dès la fin du IVe siècle, par Constantin le Grand.

Un ange, disait-on, lui en avait enseigné la composition, et quiconque en révèlerait le secret, devait être immédiatement frappé de mort. Les Grecs réussirent à le conserver longtemps, et ce n'est guère que pendant la 5e croisade, que nous constatons que les Sarrasins en font usage. Cette époque est contemporaine du livre de Marcus Grœchus et la composition qu'il en donne est, dans ses proportions, à peu de chose près, celle de la poudre de guerre actuelle : une partie de soufre, deux de charbon, six de salpètre.

Toutefois ce n'est, paraît-il, qu'au commencement du XIVe siècle, que la poudre sert au jet des projectiles. Une nouvelle force, l'expansion des gaz, était arrachée à la nature et mise à la disposition de l'homme, un progrès, qui se répercuta sur toute la civilisation, était réalisé. La poudre en effet a transformé l'industrie en même temps que la guerre ; seule elle a rendu possible l'exploitation des mines de charbon, que l'antiquité, ni le moyen âge n'ont pas connues, et que notre siècle a vu se développer sur une si vaste échelle, lorsqu'un autre gaz, la vapeur d'eau, a été lui aussi réduit à l'état de serviteur complaisant et soumis.

Connue dès les premières années du XIVe siècle, il n'y a plus en Belgique à la fin de cette période, ville murée ni château fort qui n'ait de la poudre à canon dans ses magasins et ne s'en serve pour le jet de ses projectiles.

Elle était renfermée dans des tonneaux ou dans des sacs en cuir ; mais le plus souvent elle était représentée par ces trois éléments qu'on ne mélangeait qu'au moment d'une guerre. Le service des canonniers comprenait, outre celui des bouches à feu, la fabrication de la poudre ; mais on peut imaginer, combien devaient être à l'origine, primitifs et élémentaires les moyens en usage pour triturer et mélanger les matières.

Le soufre, en canons ou en fleurs, était tiré habituellement des solfatare d'Italie (1).

(1) Année 1550. A Pieron Don Ponchiel et Jacques de la Blaquerie, mercier, pour v l. de salpètre et ij liv. de soufre vif..... 22 s. 6 d. forto.

En 1359 à Bruges, le salpètre coûte 5 1/2 gros la livre ; à Lille 7 gros ; à Bruges le soufre vif coûte 5 1/2 gros la livre, à Lille 6 gros. — En 1381, Bruges

Le charbon provenait des arbres à tissu léger : branches de tilleul, de saule, d'aulne, de coudrier, de bourdaire, etc., habituellement désignés sous le nom de *morts-bois* parce qu'ils ne portaient pas de fruits. Elles étaient écorcées, puis séchées, ensuite coupées en morceaux d'environ un pouce d'épaisseur et carbonisées dans des vases ou à l'air libre (en faulde). Quand l'inflammation était complète, on étouffait le feu à l'aide d'un couvercle ou au moyen d'argile humide.

Le salpêtre, que les Arabes appelaient *neige de Chine* et qu'ils faisaient sans doute venir des Indes, en fut plus tard ramené, à l'époque des navigations au long cours, par les Portugais et les Hollandais ; mais longtemps on la retira des murailles des caves, des étables et autres lieux souterrains sous le nom de *salpêtre de houssage* et des plâtres de démolition.

Une tradition, dont on ne connaît pas l'origine, avait appris à traiter par l'eau pure ces matières, pulvérisées et placées sur des cendres de bois. Au commencement du 17e siècle, le chevalier de St.-Julien, dans un livre intitulé *La Force de Vulcain*, imprimé à La Haye, indique déjà le procédé de lessivage systématique encore employé de nos jours. Il consistait dans l'installation de trois rangées de cuviers, ayant au bas une ouverture fermée par un bouchon de paille, et qu'on remplissait de platras. La 1re rangée de cuviers et la 2e recevaient d'abord au fond deux boisseaux de cendre de bois neuf ; la 3e rangée n'en avait qu'un et demi. L'eau versée sur les premiers cuviers s'écoulait sur les seconds, puis sur les 3es, enfin sur les premiers de nouveau remplis de trois boisseaux de cendres, et de platras nouveaux réduits en poussière. Les eaux obtenues de cette première opération étaient mises à part. On traitait de nouveau la seconde rangée avec de l'eau pure comme on l'avait fait pour la première ; la dissolution repassait dans la troisième, puis dans la première et encore dans la 2me rechargée de trois boisseaux et de platras nouveaux. La même opération s'exécutait ensuite en prenant pour origine la 3e rangée. Les eaux recueillies étaient ensuite bouillies pendant 24 heures, puis refroidies dans des bassins en cuivre, larges et peu profonds, où le sel (chlorure de sodium) moins

fournit à Lille 200 liv. de soufre ; en 1382, l'apothicaire du duc de Bourgogne en fournit aussi beaucoup.

De La Foss-Melicocq. *De l'artillerie de la ville de Lille aux XIV, XV et XVI siècles.*

soluble à froid que le salpêtre se précipitait d'abord et était retiré au moyen d'une écumoire.

Le salpêtre ainsi obtenu s'appelait *salpêtre cru* ; il devait être raffiné pour être employé dans la préparation de la poudre ; mais c'était l'œuvre des poudriers. Ceux-ci soumettaient le salpêtre à un et même à deux raffinages. L'opération consistait à dissoudre les cristaux à chaud et à laisser les liqueurs se refroidir dans les cristallisoirs afin d'en séparer le chlorure de sodium. Quelquefois on laissait l'ébullition se prolonger jusqu'à évaporation complète et production du *salpêtre en farine*. D'autres fois le salpêtre était fondu dans des vases en terre et en cuivre et ensuite coulé en pain.

A l'origine, les matières étaient pulvérisées, puis tamisées et mélangées. Plus tard, on tritura le mélange au moyen de pilons en bronze opérant dans des mortiers en bois avec fond de bronze, ou dans des mortiers en bronze, pendant un certain nombre d'heures en arrosant avec de l'eau, de l'eau de vie, du vinaigre, auxquels on ajoutait du camphre, de l'alun, de la colle de poisson pour retenir les poussières de charbon, et, « pour avoir des poudres plus subtiles », l'eau distillée, de la superficie de l'écorce d'orange.

Dans le principe, les communes fabriquaient les poudres dont elles avaient besoin ; souvent il en était de même des serments de coulevriniers et d'arquebusiers. En 1439 apparaît pour la première fois, dans les comptes de la *recette générale des finances* qui nous sont parvenus, la dénomination de *poudre de coulevrine*. Elle est plus chère, d'un sou la livre, que la poudre à canon, qui est payée 5 sous. (1)

Au commencement du XVe siècle, le canon a peu d'importance sur le champ de bataille et dans les sièges, et les provisions de poudre sont peu considérables. Sous le règne de Charles-le-Hardi, dont nous avons décrit ailleurs (2) l'artillerie remarquable et réellement en progrès sur celle de Philippe-le-Bon, la fabrication de ce produit prend une grande extension. Le soufre vaut 36 sous de gros le quintal. Le

(1) Compte 3e de Jehan de Visen du 1er janvier 1438 au dernier de décembre 1439. (N° 46769) fol. 286 id. pour 120 coulevrines de fer de trois sortes, c'est à scavoir 40 grosses 40 moyennes et 40 petites, fol. 296 à Bernard de May pour 150 l. de pouldre de canon au prix de 5 sous la livre à Clément le Maistre pour 50 l. de pouldre de coulevrine à 6 sous la livre.

(2) *Histoire de l'artillerie* par P. Henrard, p. 53 et 68.

salpêtre se vend 9 florins le quintal et le raffinage coûte 4 sous la livre. Le poudrier reçoit un sou le quintal pour la main d'œuvre et fournit le charbon. Les tonneaux, enchappés pour le transport, contiennent environ 400 livres et 4 tonneaux forment le chargement d'un chariot à 4 chevaux.

Au milieu du XVIe siècle, notre pays faisait un commerce considérable d'artillerie avec les pays voisins ; l'Angleterre et le Portugal nous enlevaient surtout bon nombre de barils de poudre fournis par le Maître poudrier Erasmus Schetz. En 1553, on compte parmi les maîtres-poudriers : Charles Crol, Melchior Schetz, Jehan Van Goorle, Corneille Van Haelste, à Anvers ; Corneille de Windt, Rombaut Vyt à Malines ; Pierre Labbe, Ghislain Van den Dyck, à Bruxelles (1). Le salpêtre qui leur est distribué par le lieutenant de l'artillerie Jehan de Lyne et le contrôleur Butkens monte à plus de 200000 livres (2000 quintaux), et les poudres qu'ils remettent dans les magasins du nommé Du Bois sont de même poids, « quintal par quintal. » (2) Ce qui n'empêche pas les Anglais (3) de voir confisquées 98162 livres de poudre pour avoir voulu tirer hors du pays sans congé.

La même année, Charles Quint charge Jacques de Morville, natif de Namur, demeurant à Malines « de recouvrir en tous endroits la plus grande quantité de salpêtre que faire se pourra » d'employer le nombre de salpêtriers nécessaire ; il mande très expressément à tous ses justiciers, officiers ou leurs lieutenants de l'assister le mieux qu'ils pourront près des propriétaires des endroits où on espère en recueillir « leur déclarant que en ce ils nous feront service très agréable et ne y » doibvent faire difficulté, estant chose pour nostre service, bien et » deffense du pays » (4).

En 1554, Jacques Félix est nommé superintendent des ouvrages des

(1) Second compte de Jehan du Boys de l'artillerie et munitions de guerre mises et estant en garnison en la ville de Malines pour deux années finies le dernier jour de décembre 1553.

(2) D'Anthoine Soet et Barthelemen Verheven au mois de juillet 1553, 20673 liv. de fine pouldre procédent d'autour et semblable nombre de salpêtre à eulx délivrée par liv. commis Du Boys, assavoir quintal par quintal. (Fol. 40.)

(3) Id. Fol. 34 v°.

(4) Conseil d'état et de l'audience. Farde IIII. Dépêches de guerre N° 1.

moulins à poudre de S. M. érigés à Malines. On renouvelle le matériel et Mtre Ghislain Van der Dyck en prend possession.

Fut-ce le grand trafic de poudre que l'on faisait dans le pays, fut-ce une mauvaise organisation des trains, toujours est-il qu'à l'époque de la bataille de Saint-Quentin, la poudre ayant fait défaut dans l'armée, il fallut en acheter aux villes. Au commencement de 1562, Thomas Baroncelly, Florentin, courtier à Anvers, adresse une requête à la gouvernante, Marguerite de Parme, pour réclamer le monopole du trafic du salpêtre et des poudres aux Pays-Bas, et au dehors pendant l'espace de 12 ans, au prix de 72000 livres, payables par annuités de 6000 livres. Il devait recevoir en outre toutes les poudres avariées du pays et les échanger contre d'autres pour un prix qui ne devrait pas excéder 7 sous la livre.

Le conseil des finances, chargé d'examiner l'avantage que le gouvernement du roi pouvait retirer de cette proposition, consulta à ce sujet les princes d'Orange et de Gâvre (Guillaume de Nassau et Lamoral d'Egmont) qui s'y montrèrent très opposés et déclarèrent qu'il convenait de consulter les États Généraux avant de donner suite à ces nouveautés, qui, en mettant un monopole aussi important aux mains d'un étranger, pouvait faire du tort au commerce en général et laisser dans l'embarras le gouvernement dans le cas où le requérant ne tiendrait pas ses engagements.

On ne tint nul compte de cette déclaration, et le conseil des finances, résolu d'essayer du monopole de Baroncelly, lui remit la somme de 4000 livres de 40 gros et le nomma directeur des poudres et salpêtres à Anvers. (1) Néanmoins le 9 septembre 1563 on lui adjoignit Antoine Van den Berghe, receveur des exploits du grand conseil, comme receveur général des poudres, salpêtre et soufre, « ensemble pour tenir le » compte du convertissement, affinement et distribution d'icelles et de » tous aultres dépens qui en peuvent dépendre. » Il était chargé en outre de faire vendre le plus tôt possible « les vieilles pouldres ayant » servi sur les navires de guerre et les aultres réputées par les officiers » d'artillerie de nul ou peu de service » , d'acheter du salpêtre, de le convertir en poudre et d'en pourvoir les villes frontières.

(1) Bibliothèque Royale. M. S 12857. *Sommaire de ce qui s'est fait et passé en droit des salpêtres et pouldres etc.*

Ghilain Van der Dyck, maître ouvrier des poudres de S. M. à Malines, jusqu'à la fin de 1564 ne confectionne par moins de 11508 livres de nouvelle poudre, il sèche et retravaille 82399 livres de poudre ancienne. Il délivre 980 livres de poudre à Gravelines, Gand et au château de Gand, 18243 livres à Anvers, 25963 au Quesnoy, 830 livres au château de Fauquemont, etc., et d'autres petites quantités au lieutenant de l'artillerie Jehan de Lyère pour l'essai de quelques pièces d'artillerie.

Outre les moulins situés à Malines, au lieu dit Voirschen bosch, contenant 370 verges « par certification de Jehan Van Hanswyck, mesureur juré », et que l'on entoura de fossés, on avait encore acheté en 1562, « hors le Winequet de la dicte ville de Malines, » à Cornelis Vermayen, un moulin à poudre au prix de 400 livres, dont on ne paya que la moitié, se réservant de payer, pour le reste de la somme, les intérêts au denier 16. (1)

Bien en prit au gouvernement de n'avoir eu qu'une confiance limitée en Thomas Barencelly, car le matin de Noël 1566, il quitta furtivement le pays. D'après les comptes qu'il laissa, on put s'assurer que les poudres qu'il avait livrées revenaient à 30 livres le quintal, au lieu des 19 à 20 livres que l'on payait habituellement. Aussi, dès le commencement de l'année suivante, on réglementa la délivrance de la poudre aux places fortes des Pays-Bas, et le commerce de cette denrée. Le receveur général des poudres et salpêtres devait résider à Malines, dont les portes et les tours de l'enceinte devaient être mises à sa disposition pour l'emmagasinage, et il devait payer en entrant en fonctions une caution de 400 livres. Il fut décidé que les places fortes de Brabant, de Flandre, Hollande et Zélande se pourvoiraient de poudres à Malines et à Anvers ; celles de l'Artois, Lille, Douay et Tournésis à Arras ; du Hainaut, à Mons ou à Valenciennes ; de Namurois à Namur ; du duché de Luxembourg dans la ville de ce nom.

(1) Compte que fait Anthoine Van den Berghe etc. N° 26184 *Archives du Royaume.*

Il est à remarquer que Catherine Van den Haute, en qualité de maitresse ou gouvernante du couvent appelé Vanbinnen, situé au béguinage lez Malines, levait une rente annuelle de 13 s. 6 d. gros de Brabant sur ce moulin, le couvent de Ste.-Catherine 3 chapons estimés 2 sous pièce plus 18 sous, enfin le cloitre de Blyenberghe 12 sous louvanais. (26185 fol. 49.)

Les commis chargés du commerce des poudres devaient la recevoir au prix de 2 florins, de 20 patars le quintal, et ils pouvaient la revendre à tel prix que l'acheteur consentait à la leur payer, sans toutefois excéder jamais 5 1/2 patars la livre de poudre grenée, moyenne grenée et poudre d'amorce. La grosse poudre, destinée aux pièces de fer employées sur les navires de guerre, leur était délivrée au prix de 15 livres le quintal, et ils pouvaient la revendre au prix maximum de 3 sous 6 deniers la livre. Il ne pouvait toutefois délivrer aux marchands que deux quintaux à la fois ; quand les marchands en demandaient davantage, ils devaient en prévenir le receveur général. Sur les marchés de quelqu'importance qu'ils négociaient, ils touchaient 1 pour cent sur le prix de vente. Le receveur ne pouvait, sans une autorisation de la gouvernante, délivrer plus de 20 quintaux à la fois. Les tonneaux, outre la marque du roi, devaient porter le cachet des maitres poudriers, « affin qu'on puisse mieux, advenant quelque fraulde, savoir à qui icelle imputer. »

Quelle que fut la demande, il devait toujours rester dans les magasins mille quintaux de poudre fraiche et grenée, à laquelle en aucun cas il n'était permis de toucher, sans une ordonnance expresse de son Altesse.

Le transport et la vente du salpètre était interdit à tout autre qu'aux officiers « pour ce ordonné » ; une amende de 100 carolus et la confiscation était la peine réservée à ceux qui enfreignaient la défense. Toutefois, on dut faire une exception pour les salpètres importés du dehors et pour les poudres fabriquées par les villes pour leur usage (1)

Ces règlements étaient à peine publiés en français et en thiois, que les moulins à poudre du Voirschenbosch sautaient le 21 octobre 1567 en entrainant pour l'état la perte de 10718 livres de poudre grenée et 167 livres de grosse poudre. Ce qui n'empêche pas le duc d'Albe de délivrer l'année suivante à l'armée française, que le comte Pierre Ernest de Mansfelt alla rejoindre et avec laquelle il battit les Huguenots à Montcontour, une quantité de 12022 livres de poudre à décompter des 300 quintaux qu'il s'était engagé à fournir au prix de 22 livres le quintal.

Les moulins de Voirschenbosch sont rapidement réédifiés, et une

(1) M. S. 26185. Compte second d'Anthoine Van den Berghe etc. Fol. 46 N°

rente, payée 50 livres au couvent Van den Branken fondé sur le béguinage de la ville de Malines et contenant 40 verges de terre, est préparée pour « commodieusement povoir passer par icelle des molins de » S. M. vers le lieu appelé *den leenepat*, où se fait l'envoy des nouvel- » les pièces d'artillerie. » (1)

Mais bientôt la rébellion des provinces du Nord des Pays-Bas vient apporter le trouble dans le commerce des poudres et salpêtres. Le 2 mai 1572, les bourgeois d'Enchuyseu « altirés et émus, criant vivent les Gueux », s'emparent d'un bâteau sur lequel François Félix, conducteur de l'artillerie du roi, avait embarqué 8934 livres de fine poudre grenée en 24 tonneaux et 27 barils. Félix se sauve à Rotterdam, où il se met en rapport avec le comte de Boussu, qui prévient aussitôt le duc d'Albe par courrier exprès.

Sous la menace de l'invasion de Guillaume d'Orange, et d'après les ordres du duc d'Albe, le receveur de l'artillerie quitte Malines le 9 août, emmenant avec lui toute l'artillerie des magasins, et particulièrement le salpêtre et le soufre qu'il emmagasine dans un *pashuys* loué 4 livres près du cloître St.-Michel à Anvers. Il laissait à m^tre^ Ghislain Van den Dyck le salpêtre qu'il mettait en œuvre. Le 31 août, les gens du prince d'Orange, s'étant emparés de la ville, emportent une partie des poudres confectionnées, et dans les premiers jours d'octobre les soldats espagnols après avoir occupé Malines et l'avoir mis à sac, pillent à leur tour environ 1000 livres de poudre renfermée dans la tour d'Ouest.

Van den Dyck fut-il victime de l'un des partis ou ne survécut-il pas à la ruine et au pillage de ses moulins? Le fait est qu'il disparaît à cette époque. Mathieu Van der Seucht, maître pouldrier résidant à Bruxelles reçoit environ 18000 livres de salpêtre à convertir en poudre en mars 1573. A la fin d'avril, il demande que l'on fasse l'essai de sa commande déjà terminée ; mais le 24 mai, « ne scai par quel malheur ni » infortune », le feu prend dans ses poudres, détruit la tour où elles sont conservées, ensevelissant sous ses ruines le père et la femme du maître poudrier, plusieurs de ses serviteurs, tous ses ustensiles « et de » plus son salaire de main d'œuvre de pouldre, charbon et soufre y » employe ! » Le gouvernement voulut bien ne rien réclamer des 18000

(1) 26187. Compte IVe d'Anthoine Van den Berghe etc. Fol, 49.

livres de salpêtre perdues à cette occasion et en compensation du malheur arrivé à Van der Sencht, il le nomma provisoirement maître faiseur de poudre de S. M. le 21 juin 1573. Sa nomination définitive, signée par le grand commandeur Requesens et le baron de Berlaymont, est du 21 décembre de la même année ; il y est spécifié qu'il devait résider à Malines, où bon lui semblerait, en attendant que la maison où sont les moulins à poudre sur Vorschenborg soit terminée. Il devait, chaque fois qu'il en recevrait l'ordre, inspecter les poudres, salpêtres et soufres, et déclarer, sous serment, l'état dans lequel il les avait trouvés. Requis de fabriquer de la poudre, il recevait au poids le salpêtre et le soufre nécessaires ; s'il les reconnaissait trop impurs, il devait les raffiner et les mettre en fleurs. On admettait dans ce cas une perte de 6 % sur le poids total des éléments raffinés qui lui étaient alloués ; mais comme il devait fournir le charbon à ses frais et qu'on n'avait aucun moyen de reconnaître, une fois la poudre fabriquée, combien il en avait mis, il était bien difficile de contrôler.

Il lui était interdit de travailler la nuit « avecq chandelles », et il devait veiller à ce que les chambres où l'on faisait sécher les poudres au moyen de poêles n'en contiennent pas plus qu'il ne fallait « afin que » si elles s'alumaient par inconvénient de pœle S. M. souffre moindre » perte. »

Outre son logement, le maître poudrier jouissait d'un traitement permanent de 12 sous de 2 gros par jour ; il recevait 40 sous par quintal de poudre neuve livrée, en fournissant le charbon, et 20 sous le quintal pour radouber les vieilles poudres. S'il devait, pour les retravailler, se transporter dans les villes frontières et les rebattre dans les moulins appartenant au roi, il recevait 20 patars par vacation. L'ordonnance de paiement du maître des finances lui était délivrée après production du certificat de ceux qui l'avaient employé.

Il lui était interdit de convertir en poudre d'autres salpêtres que ceux qui lui avaient été délivrés, d'en vendre ou d'en acheter, ou de souffrir que ses serviteurs ou domestiques en fissent commerce. Il devait enfin observer le secret sur les provisions de poudres contenues dans les magasins de Malines et des autres places fortes et n'en rien révéler qu'à ceux qu'il appartiendrait.

Lorsqu'en 1585, le 19 juillet, la ville de Malines fut remise aux mains du marquis de Renty pendant le siège d'Anvers, le seigneur de Famars

qui en était gouverneur, détruisit les moulins à poudre. Le 19 février 1586, le prince de Parme au nom de Philippe II autorisa Mathieu van der Sencht à les relever à ses frais avec les matériaux qui en provenaient et à s'en servir à son profit, le gouvernement se réservant toutefois la faculté de les racheter, en lui tenant compte de ses dépenses. (1)

Mais entre ces deux époques, 1573 et 1585, une révolution avait permis aux Pays-Bas de secouer le joug des Espagnols oppresseurs; puis de Namur et du Luxembourg, la seule ville et la seule province que Philippe II occupât encore, la conquête, sous don Juan d'Autriche d'abord, sous Alexandre Farnèse ensuite, s'était pied à pied, étendue sur tout le pays. Les moulins à poudre de Namur et de Luxembourg, puis de Charlemont et de Thionville; plus tard ceux d'Arras, de Mons et de Valenciennes, avaient fourni aux armées les poudres qui leur étaient nécessaires. Quant aux provinces du Nord, Anvers leur en fournit suffisamment; aussi après le siège et la reddition de cette ville, le gouvernement n'eut-il qu'à prendre possession à son profit des moulins qui s'y trouvaient.

En 1589, sous l'administration de Charles de Mansfeld, maître de l'artillerie, un contrat fut passé avec Jacques Le Roy, maître poudrier à Anvers, par lequel il s'obligeait à confectionner 3000 quintaux de poudre par an, au prix de 44 l. de 40 gros de Flandre le quintal de 100 poids d'Anvers; mais il devait fournir le salpêtre, et la quantité nécessaire à un quintal de poudre était estimée valoir 3 livres.

Jacques Le Roy possédait six moulins à poudre à Anvers, hors de la Slypoort, mis à l'abri des hautes marées par des digues en terre. Le gouvernement s'était réservé le droit de les acheter au prix de 1000 l. chacun, quitte à les rendre au même prix s'il cessait d'employer Le Roy. Il devait jouir d'un traitement de 600 l. et il était affranchi de toute maltôte pour son ménage.

Le métier de salpêtrier fut déclaré libre; toutefois chacun d'eux était tenu d'informer J. Le Roy et ses commis, du nombre de chaudières qu'il pouvait employer, afin qu'on pût controler leur rendement et empêcher la vente hors du pays. Le quintal de salpêtre cru se payait 36 livres; 40 quand il était raffiné. De plus le salpêtrier, qui réussis-

(1) Condatorie de guerre. Liasse 271.

sait à en fournir six quintaux par mois jouissait des mêmes franchises que les gens de guerre.

Jacques Le Roy était autorisé à délivrer aux soldats la poudre dont ils avaient besoin au prix de 9 sous la livre ; et on interdit de vendre, de transporter ou d'exporter des poudres ou des salpêtres autres que ceux achetés chez lui ou chez Jehan Curtius, maître poudrier à Liége, qui jouissait des mêmes privilèges. (1)

Mais Le Roy ne put fournir que 300 quintaux de poudre au lieu de 3000 par an. Curtius ne fut guère plus heureux, c'était le salpêtre qui manquait. On renouvela les placcarts et ordonnances relatifs aux transports des poudres et salpêtres et les règlements pour la recherche de cette dernière denrée. *(sic)* Le monopole fut divisé entre Curtius, Le Roy, « le premier député et commis pour faire amas et magasin gé- » néral de salpêtre dans le pays d'Outremeuse, Brabant enclavé dans » le pays de Liége, Luxembourg, Gueldre, Namur, Frize, Overissel, » Omlande, Drente, Lingen et autres lieux au-delà de la Meuse » ; le second pour le reste des Pays-Bas.

Tout le monde était autorisé à tirer du salpêtre des endroits où il pensait pouvoir en trouver, à condition de promettre à Curtius ou à Le Roy de ne le vendre qu'à eux seuls, sous peine de confiscation. Le produit devait être payé comptant, selon sa qualité. Quiconque en fournissait 3 quintaux raffinés par mois, jouissait des franchises accordées aux gens de guerre, et ses meubles et ustensiles de salpêtriers ne pouvaient lui être confisqués. Les villes seules étaient autorisées à fabriquer leurs poudres et s'approvisionner de salpêtres comme elles l'entendaient, mais à condition de ne les employer qu'elles-mêmes et dans leurs baillages ou chatelainies. Personne ne pouvait acheter des poudres qu'à Curtius et Le Roy ; les salpêtres tirés de l'étranger ou produits dans le pays étaient libres de tous droits de tonlieux et de passages ; mais les deux poudriers dénommés pouvaient seuls en autoriser le transport.

(1) Contrat fait à Binche sous le nom de Son Altesse, le novembre 1589, et signé Groenendael. *(Contadorie des gens de guerre, liasse* 286,) aux archives du royaume.

Nous trouvons une patente délivrée par Son Altesse : Jehan Curtiers datée de Bruxelles, 26 avril 1591, mais ce n'était sans doute qu'un renouvellement. *(Papiers d'état et de l'audience.* Liasse № 1248).

Ce placcart, portant la date du 16 avril 1590, fut renouvelé le 10 mai 1591, et on y ajouta que tous les maîtres poudriers, salpêtriers, commis et ouvriers, seraient en outre exempts du logement des gens de guerre, du guet, de la garde et autres choses semblables. Et cependant dix ans plus tard, l'archiduc Albert, se préparant à faire le siège de la ville d'Ostende, devait demander aux villes fortifiées du pays de lui prêter chacune 100 quintaux de poudre. Il s'en fallut de beaucoup que ce chiffre fut atteint : Anvers, Namur et Valenciennes s'en déclaraient dépourvues. Douai refusa de rien donner. St.-Omer envoya 40 quintaux, Mons 40 barils, Arras 2000 livres, Bruxelles donna tout ce qu'elle avait ; Curtius seul, à Liége fut en mesure d'en livrer, mais il n'y consentit qu'après qu'on lui eût payé les poudres que six mois auparavant il avait envoyées à Rhinberg et dont il attendait encore le paiement. (1) Malgré l'épuisement des finances des Archiducs, il fallut en passer par là ; mais on peut croire que ce fut en représailles qu'en 1602 Vincent de Senft, contrôleur de l'artillerie, dans une remontrance à Messieurs des finances, réclame la liberté du commerce du salpêtre venant de l'étranger, « si comme Lorraine, Bourgogne, France, » Coulonne et ailleurs », sans payer aucun droit. Il se plaint que Curtius les accapare à Liége et soutient que les marchands ont avantage à apporter leurs marchandises à Anvers où ils bénéficient de 12 % sur le change, de plus cet argent reste dans le pays, les marchands n'aimant pas à s'en retourner avec leurs chariots vides. Il demandait en outre qu'on fournit aux raffineurs des greniers en suffisante quantité pour y enfermer tout le salpêtre qu'ils pouvaient recouvrer.

Cette remontrance ne semble pas avoir été bien utile, car en 1630, François Van Zinnicq la renouvelait presque littéralement ; il ajoute toutefois qu'il est à désirer que les tonneaux à poudre soient fabriqués à l'aide de bons bois, bien secs, et non « de vieux tonneaux d'harenx » ou poissons, comme arrive souventes fois, ce que j'ay vu par expé» rience » dit-il. (2)

Van Zinnicq, dont la patente de contrôleur est du 1er février 1630, remontre à la même époque qu'il convient de fabriquer dans le pays

(1) Conseil d'état et de l'audience. Liasse 376. Lettre de Curtius du 17 août 1601. P. Henrard. Siège d'Ostende (1601-1604.) p. 35.

(2) Contadorie des gens de guerre, liasse 275 et liasse 284.

toutes les poudres nécessaires au service de l'armée et des places fortes, et propose de construire dans le pays de Namur des moulins avec lesquels il serait possible de fabriquer 20 quintaux de poudre par jour, auxquels on emploierait le salpêtre recueilli par Pierre Curtius au delà de la Meuse, tandis que le salpêtre recueilli pour Philippe Le Roy en deçà de cette rivière serait mis en œuvre dans les moulins à poudre qu'il possédait à Dighen et à Saventhem et qui pourraient en fabriquer tout autant. En y comprenant les poudres que produiraient les moulins à poudre des villes frontières, des particuliers et du Luxembourg, on pourrait obtenir par an 1,400,000 livres de poudre, suffisant aux besoins. Mais Van Zinnicq reconnait qu'on ne parviendra à ce résultat qu'en laissant entrer le salpêtre étranger franc et libre de tout droit ; « le » salpêtre, dit-il, n'est pas une denrée ni une marchandise ordinaire, » mais royale, du prince et dépendant de son autorité », et Bernard, que les salpétriers possédant des chaudières soient nommés par les commissaires des finances et que l'on détermine exactement ce que chacun peut produire. C'est à l'occasion du *règlement sur le faict des salpêtres et pouldre* (1) décrété en ce moment, que nous voyons recommander à l'article 3, que lorsqu'un salpétrier « aura tiré le salpêtre hors de quelque » fond, iceluy soit remis comme il était auparavant, car après quelques » années il se trouve derechef capable de donner du salpêtre, ce » qu'autrement n'arriverait. »

Dix ans plus tard, nouvelle ordonnance (2) révoquant toutes les concessions données jusqu'alors aux commissaires des poudres, et disposant que tous les salpêtres seraient dorénavant livrés dans chaque province à des commis nommés pour les recevoir. Chacun était libre de rechercher le salpêtre partout où il croyait pouvoir le trouver, en déclarant aux commissaires le nombre de chaudières qu'il désire employer et promettant, devant deux témoins, de n'en livrer qu'à lui seul. Tout salpêtrier qui fournissait 4 quintaux par mois était exempt de tout logement de gens de guerre, de guet et de garde, « et de toutes » autres charges personnelles de bourgeoisie, sans y comprendre les » moyens des aydes et subsides, et auront telles semblables franchi-

(1) Contadorie de guerre farde 272.

(2) Ordonnance du Roi nostre sire etc., chez Hubert Anthoine Velpius 17 octobre 1640. Liasse 271.

» ses dont jouissent nos gens de guerre, au regard de leurs personnes, » chaudières, hardes ou bagages, sans qu'ils puissent estre arres- » tables en façon quelconque. » — Et comme nous sommes avertis, disait l'article 6, « qu'en plusieurs pays étrangers on a trouvé l'inven- » tion et la méthode des piscines, au moyen desquelles et de l'urine » des chevauls qui se gardent dans icelles on peut de ceste matière » faire et composer du salpètre, selon que se pratique à Liége et autres » villes dudit Pays », on décide que tout hôtelier, marchand de chevaux, etc., qui pourra employer des piscines et livrer des urines en quantités suffisantes pour en tirer six quintaux de poudre, jouira des privilèges des salpétriers.

Vingt-cinq ans plus tard, le 24 juillet 1665, une nouvelle ordonnance (1) était de nouveau imprimée : « Informé, disait-elle, que les » manufactures de pouldres et salpètres vont s'annéantissant par la » liberté qu'en chacun s'est advenée de prendre à se pourveoir et tra- » fiequer des poudres étrangères, de sorte que les salpètriers sont » contraints de quitter les ouvraiges parce que les salpètres qu'ils » fabriquent leur demeurent inutiles à faute de consomption, considé- » rant que les poudres étrangères sont composées de salpètres crus, » non suffisamment raffinés, d'où il pouvait résulter un grand préju- » dice », il était spécifié que tout le monde, villes et magistrats, devaient acheter la poudre aux commis, d'après un prix spécifié par le conseil des finances, et qu'il était défendu de vendre des poudres étrangères.

Nous renonçons à pousser plus loin l'histoire des ordonnances qui furent rendues à ce sujet ; elles n'offrent guère que des redites et manquent d'intérêt. Quant à la poudre, sa composition varia extrêmement dans les premiers siècles de sa fabrication. Nous avons recueilli ce renseignement qu'en 1585 des expériences furent faites à Bruxelles pour en déterminer le meilleur dosage : 75 salpètre, 9 3/8 soufre, 15 5/8 charbon. Mais nous devons reconnaître n'avoir rien trouvé dans les archives de l'époque qui pût nous mettre sur la voie des moyens employés pour le déterminer. Près d'un siècle plus tard, le 10 décembre 1660, sur l'avis du comte de Fontaine, maître d'artillerie, Philippe IV déclare que sur 125 livres des trois ingrédients nécessaires

(1) Liasse 271.

à la confection de la poudre, il devra entrer 100 livres de salpêtre raffiné, 11 1/2 de soufre et 13 1/2 de charbon, lesquelles battues, amenuisées et séchées procéderont 118 livres de bonne pouldre » (1). — Un contrat daté du 20 octobre 1672, passé avec un maître poudrier de St.-Omer, dispose que sur 100 livres de salpêtre crû, il devra retirer 93 livres 10 onces de salpêtre raffiné; en ajoutant 22 livres de charbon et 14 livres de soufre pour 100 de salpêtre raffiné, ces 136 livres divisées en 4 lots de 34 livres, devaient être battues pendant 5 heures, et produire 134 livres de bonne poudre, la moitié à canon, l'autre à mousquet. Le poudrier devait fournir le soufre, le charbon; il avait à sa charge les frais de moulin, valet, chevaux, ustensiles, raffinage du salpêtre, et on lui allouait 6 florins au quintal. Il livrait les barils à 22 sous pièce (2).

D'après une instruction manuscrite traduite de l'Espagnol, les trois ingrédients, après avoir été passés à travers une fine étamine, étaient triturés ensemble pendant 3 heures sous des meules, puis pendant 9 heures dans des mortiers en bronze, ou en bois avec fond en bronze, et des pilons en cuivre, en arrosant avec du vin, du vinaigre ou de la bière, mais peu à la fois. On recommandait de remuer sans cesse la matière des parois du mortier ou centre, afin que le pilon ne rencontrât pas le fond du mortier ou quelqu'éclat de fer, (tête de clou,) qui pouvait s'y trouver et occasionner des accidents.

Après ces 12 heures de battage, la galette était soumise au grenage, et brisée à la main au-dessus d'un tamis en peau de porc percée de trous. La poudre qui avait traversé ces premières ouvertures était reportée sur un autre tamis à trous plus étroits, et la poudre était reportée sous les pilons. La poudre grenée était ensuite séchée au soleil ou dans une étuve. Après le séchage, on passait de nouveau les grains au tamis pour en séparer la poussière.

Quand on veut obtenir de la poudre fine, le salpêtre doit être en roche et le soufre en fleur, et l'arrosage fait à l'aide d'eau de vie, dans la proportion de 4 pots, où l'on a fait dissoudre une livre de camphre, pour 100 livres de poudre. Enfin, pour obtenir de la poudre encore

(1) Condatorie de guerre. Liasse 271.
(2) Id. Id.

plus fine, ou encore au moyen de 6 pots d'eau de vie, dans laquelle on a fait dissoudre 2 livres de camphre. (1)

A cette instruction sur la *manière de fabriquer la poudre*, est jointe une autre, du 18 janvier 1686, selon laquelle les commis et gardes d'artillerie et munitions de guerre des villes, places et forteresses de S. M. auront à se conduire au fait et en acquit de leur charge. Nous y remarquons que les magasins étaient depuis peu munis de 2 serrures ; une clé était entre les mains du gouverneur, l'autre entre celles du garde, qui devait veiller à ce que personne n'y pénètre avec des armes, des épées, des clous à ses souliers, ou portant « quelques autres instru- » ments de fer qui pouvaient causer du feu ». Les barils étaient sur chantiers, et ne devaient contenir la poudre que jusqu'à 6 ou 7 doigts du fond, afin que, les jours de beau temps, on pût les faire rouler sur les remparts par les canonniers, afin de rompre les grumeaux qui pouvaient s'y être formés par l'humidité. Mesures qui n'ont pas cessé d'être observées jusqu'à notre époque. Une statistique dressée en 1672 nous apprend qu'en 1672 (2) il existait dans les provinces belges 29 moulins à poudre, appartenant au gouvernement, aux magistrats des villes et à des particuliers ; quelques uns étaient en fort mauvais état. On en comptait 5 à Valenciennes, dont 2 à eau et 3 mus par des chevaux, 5 à Cambrai, 2 à Mons, à Yper et à Dighem, 1 à St.-Omer, à Bouchain, à Charlemont, à Luxembourg, à Namur, à Anvers, à Gand, à Bruges, etc.

Au commencement du XVIIe siècle, on jugeait de la bonté de la poudre par son aspect : elle devait être de couleur ardoise et, exposée au soleil, elle ne devait pas présenter de points brillants. On la disposait ensuite en traînée sur le sol : elle ne devait pas être lente à prendre feu ; la fumée devait s'élever en colonne sans noircir, ni brûler ce qui la touchait. (3)

Au milieu du XVIIIe (1743) il n'y avait plus dans nos provinces qu'un seul fabricant de poudre, Jos. Blommaert, à Anvers. Il avait succédé en 1718 à la veuve Crokaert, dont le mari, mort en 1690, avait possédé les moulins de Dighem. Dans un contrat pour la poudre à four-

(1) Condatorie des gens de guerre. Liasse 272.

(2) Condatorie, liasse 278. Bruxelles 18 juin 1672, signée Pierre Albert de Launay.

(3) La Force de Vulcain par le chevalier de St.-Julien. La Haye 1606. — p. 9.

nir « pour le service de S. M. », (1) Blommaert s'engage à employer 75 livres de salpêtre raffiné à la confection de 104 livres de poudre, pour lesquelles on lui délivre 12 1/2 livres de soufre. Les conditions portent que la poudre devait être sèche, bien grenée, et être contenue dans des barils en bois de chêne neuf, cerclés de 12 cercles, portant marquée sur l'un des fonds, en couleur à l'huile, l'année de la fabrication. L'article 9 du contrat porte que la poudre devait donner 23 à 26 degrés d'élévation sur la perche du majordome de l'artillerie, et être rebutée dans le cas contraire. (2)

C'est la première fois que nous trouvons la mention d'un essai balistique des poudres. L'appareil consistait en une éprouvette verticale surmontée d'une boule en bois que la déflagration lançait le long d'une perche graduée. L'éprouvette était un canon en fer, du calibre de 8 balles à la livre (10 lignes de diamètre) et d'une longueur de 16 1/2 pouces, fixé jusqu'à la lumière dans un bloc de bois. Au-dessus du canon, se plaçait une boule en bois de 4 pouces de diamètre, munie d'une douille *(bure)* en cuivre qui pénétrait dans le canon; elle pesait 1 livre et une demi-once. Contre ce canon vertical, était établie une perche, divisée en 26 parties égales à un pied depuis un feu passant par la lumière. La charge était du 1/8 d'une once de poudre. (3)

C'est l'enfance des épreuves balistiques. Actuellement, au lieu de mesurer la portée, on mesure la vitesse initiale, c'est-à-dire le temps pendant lequel le projectile a parcouru un espace de 25 mètres, comptés à partir de la bouche de la pièce, mais cette mesure n'est devenue possible que grâce à l'emploi de l'électricité, cette force nouvelle, l'une des plus belles conquêtes de l'homme, et dont la vitesse de transmission est prodigieuse et presque incommensurable. Mais cette épreuve n'est que le couronnement d'autres essais physiques et chimiques, auxquels doit être soumis tout échantillon de poudre, et qui porte sur sa densité et sur la pureté et les proportions des éléments entrant dans sa composition. Ces essais ne sont devenus possibles que grâce aux progrès de la chimie moderne et des procédés si délicats de la physique. Nous n'avons pas à nous y arrêter.

(1) Contadorie. L. 304.
(2) Conseil des finances, liasse 1560.
(3) Conseil des finances, liasse 1560.

Après une existence cinq fois séculaire, après avoir atteint dans sa fabrication un degré de perfection tel que l'on peut en quelque sorte actuellement la produire comme on le désire sous le rapport balistique, la poudre à canon, simple mélange, mais mélange intime de trois éléments, est sur le point d'être partout remplacé par des combinaisons, comme elle composées de corps comburants et combustibles, mais ne donnant naissance par leur déflagration qu'à du gaz incolore. De là la dénomination de *poudre sans fumée* donnée aux nouveaux produits. Auront-ils autant de stabilité que l'ancienne poudre, se conserveront-ils mieux dans les magasins, n'auront-ils pas des effets plus nuisibles sur les armes, ce sont là les secrets de l'avenir ; mais on peut assurer dès aujourd'hui que si la poudre noire a porté les coups les plus terribles à la féodalité, et a transformé la guerre, la poudre sans fumée rendra celle-ci si difficile, qu'elle deviendra sinon impossible, tout au moins de plus en plus rare.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES TITULAIRES DU 7 FÉVRIER 1897.

La séance est ouverte à une heure sous la présidence de M. le baron de Vinck de Winnezeele, *président*.

Sont présents: MM. Hymans, *vice-président*; Donnet, *secrétaire*; Theunissens, *trésorier*; lieutenant général Wauwermans, chanoine van Caster, vicomte de Jonghe, Goemaere, comte de Ghellynck d'Elseghem, Max Rooses, Cogels, De Vriendt, baron de Borrekens, Blomme, chanoine van den Gheyn.

Le procès verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Pour la place de membre correspondant, vacante par suite de la démission de M. de Munck, plusieurs candidatures sont régulièrement présentées.

Il y a lieu de procéder à l'élection de six conseillers dont le mandat expirait à la fin de l'année 1896. MM. A. Blomme, Génard, Goemaere, baron de Vinck, Theunissens et Bequet sont réélus par acclamation.

Le président désigne pour faire partie des commissions des publications, des fouilles, des finances et de la bibliothèque les mêmes membres qui ont rempli ces fonctions pendant l'exercice écoulé.

La séance est levée à 1 1/2 heure.

Le Secrétaire, FERNAND DONNET. — *Le Président*, Bon DE VINCK DE WINNEZEELE.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 1897.

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure au local de la bibliothèque de l'Académie, sous la présidence de M. le baron de Vinck de Winnezeele, *président*.

Sont présents: MM. Hymans, *vice président*; Donnet, *secrétaire*; Theunissens, *trésorier*; lieutenant général Wauwermans, chanoine van Caster, vicomte de Jonghe, Goemaere, comte de Ghellynck

d'Elseghem, Max Rooses, Cogels, De Vriendt, baron de Borrekens, Blomme, chanoine van den Gheyn, membres effectifs.

MM. van der Ouderaa, comte le Grelle, Mast, Napoléon de Pauw, Nève, Léonard Blomme, Bilmeyer, van Wint, de Raadt, baron de Loë, van Duyse, membres correspondants regnicoles.

MM. le président Smekens et comte van der Straeten Ponthoz, membres honoraires regnicoles.

M. le consul général Montero, membre correspondant étranger.

Se sont excusés: MM. Errera, Geudens et Destrée, membres effectifs, MM. Naveau et Tahon membres correspondants.

Le procès verbal de la dernière réunion est lu et approuvé sans observations.

M. le président félicite vivement M. Hymans qui vient d'être nommé membre correspondant de l'Institut de France, M. Nève qui a été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold et M. Geudens qui a été honoré de la croix civique.

Il est donné connaissance à la compagnie que M. de Witte consentant à retarder la publication de la suite de son Histoire monétaire du Brabant, on imprimera dans les annales in-8° le premier volume du travail de M. Goovaerts sur l'histoire de l'Amirauté.

M. Poffé demande a être remis en possession du manuscrit qu'il avait présenté à l'Académie; il l'imprimera à ses frais. M. le président engage tous les membres à souscrire à cette publication.

La Société d'archéologie de Montréal demande d'échange de ses publications contre celles de l'Académie. Cette offre est acceptée.

M. le lieutenant général Wauwermans présente un manuscrit trouvé parmi les papiers délaissés par le général Henrard. C'est le discours inaugural qu'il comptait prononcer en prenant possession de la présidence. Ce travail qui est intitulé « Poudres et Salpêtres » sera publié dans le bulletin.

M. Goovaerts présente un travail intitulé: Michel Adamson et son cabinet d'histoire naturelle. MM. Cogels et baron de Loë sont nommés rapporteurs.

M. Donnet dépose la liste des livres parvenus à l'Académie depuis la dernière séance, et présente l'analyse des publications les plus importantes. Ce rapport paraîtra au bulletin.

Avant l'entrée en fonctions du bureau nouvellement élu, M. le

secrétaire Donnet donne lecture de l'allocution suivante que M. de Witte président sortant, retenu en Corse par l'état de sa santé, l'a prié de lire :

Messieurs et chers Confrères !

Au cours de l'exercice, qui prend fin aujourd'hui, la situation de notre société a été des meilleures. Les publications — Mémoires et Bulletins — ont paru avec régularité, les séances ont été des plus suivies, le nombre de nos membres étrangers s'est notablement augmenté, enfin, les commissions instituées par le règlement ont été à nouveau régulièrement constituées. Aussi, est-il permis de dire que l'année 1896 a été particulièrement prospère pour notre compagnie.

Cette prospérité, je puis, avec d'autant plus de liberté, vous la faire constater que je n'y suis pour rien, une longue maladie et un deuil de famille m'ayant presque constamment tenu éloigné de vous. C'est à mes collègues du bureau qu'en revient tout le mérite.

Suum cuique.

C'est aux pressantes démarches de M. le baron de Vinck de Winnezeele que l'Académie est redevable d'avoir obtenu de la haute bienveillance de S. M. le Roi, de pouvoir désormais s'intituler Académie royale d'archéologie de Belgique ; c'est à l'activité de M. Donnet que sont dus le brillant succès de notre assemblée publique annuelle et les ordres du jour si remplis de nos réunions ; c'est enfin à la bonne gestion de M. Theunissens et aussi à l'heureuse initiative de M. de Vinck que nous devons de voir notre situation financière affermie et considérablement améliorée.

Tous ces Messieurs continuent à faire partie du bureau, vous leur avez adjoint, comme vice président un savant du plus haut mérite, il est donc permis d'envisager l'avenir avec sécurité, et c'est avec toute confiance que je remets entre les mains de M. le baron de Vinck de Winnezeele la direction de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, persuadé que sous sa présidence notre vieille et chère société ne pourra que gagner encore en renom scientifique et en prospérité matérielle.

Et maintenant, Messieurs, il ne me reste plus qu'à vous remercier de tous les témoignages de sympathie que vous n'avez cessé de me prodiguer depuis un an et à vous prier de bien vouloir accepter le

témoignage public du toute ma gratitude. Je n'ai qu'un regret, c'est de ne pouvoir être aujoud'hui parmi vous, afin de joindre mes applaudissements aux vôtres lorsque notre sympathique et érudit nouveau président prendra possession du pouvoir.

De tout cœur je lui envoie mes meilleures félicitations.

M. le baron de Vinck de Winnezeele en prenant possession du fauteuil de la présidence remercie l'assemblée en ces termes:

MESSIEURS,

C'est avec une véritable conscience de mon indignité, que je prends place au fauteuil de la présidence de l'Académie Royale d'archéologie de Belgique.

Après la phalange de savants qui ont occupé ce siège ; après les Henne, les Cogels, les Wauwermans, les Henrard, les Blomme, les Goemaere, les de Witte, sous la présidence desquels j'ai pris part aux travaux de la compagnie, j'appréhende vraiment de m'y asseoir à mon tour. Je suis sincèrement confus, quoique profondément honoré, de devoir présider ces sommités dont la science m'écrase.

Mais, par ces temps de suffrage universel, il faut s'attendre à des surprises, et l'élu est parfois bien étonné de se voir l'objet du choix de ses électeurs.

Atteint par votre verdict, Messieurs, je m'incline, respectueux de vos décisions, et je vous fais la promesse : qu'à défaut de talent, je mettrai tout mon zèle, toute ma bonne volonté au service de notre belle Compagnie.

Mais seul, je ne puis rien.

Je fais appel à votre confraternité, à votre science si aimable, pour que vous m'aidiez dans ma tâche, et que vous preniez tous une part dans la lourde responsabilité que vos votes m'ont forcé à assumer.

Messieurs, si la voie qui s'ouvre devant moi me semble hérissée d'épines, j'y découvre cependant avec une joie sans mélange, une abondante moisson de roses et de lauriers, fruit des travaux de mon prédécesseur, et je suis heureux de déposer ces fleurs à ses pieds.

Le dévouement et les connaissances d'Alphonse de Witte ont jeté un éclat incontesté sur l'année de sa présidence ; nombreux ont été

les collaborateurs qu'il nous a amenés, féconds ont été leurs travaux.

En haut lieu, il a fait valoir votre science, et votre ardeur — un superbe fleuron, (reconnaissance de vos efforts) est venu faire scintiller la couronne académique.

Je vous invite, mes chers collègues, à donner ici à Alphonse de Witte le témoignage qu'il a bien mérité de la compagnie, et à acclamer en sa personne, le premier président de l'Académie Royale d'archéologie de Belgique.

Messieurs, je propose aussi une ovation solennelle et enthousiaste, à notre généreux protecteur, à celui qui nous a donné une marque si éclatante, si précieuse, et j'ajouterai si juste, de sa faveur.

Le Roi, Messieurs, à plusieurs reprises, a honoré l'Académie de sa haute protection. Il vient de lui accorder le titre d'Académie Royale. Qu'elle lui soit reconnaissante, et qu'elle acclame en lui, le Roi civilisateur, bienfaiteur des arts et des sciences. Honneur et merci à Léopold II, haut protecteur de l'Académie Royale d'archéologie de Belgique . . . . . .

. . . . . .

Hélàs ! Messieurs, tout n'est pas joie en ce monde ! la santé chancelante d'Alphonse de Witte le tient éloigné de nous, en ce jour où vos acclamations lui auraient été si précieuses !

Permettez-moi de lui exprimer, au nom de tous ses collègues, la reconnaissance pour les services qu'il nous a rendus, et le souhait, (que l'avenir réalisera, j'en suis certain) de le revoir au milieu de nous, plein de santé et de vie, ayant retrouvé les forces nécessaires à la continuation de ses savants travaux.

Sa présidence jeta un jour nouveau sur l'Académie.

Porté par ses études et ses goûts, vers une branche qu'il a brillamment illustrée, notre cher confrère se fit le champion de la numismatique dans le sein de notre compagnie.

Son grand ouvrage, actuellement en cours de publication : *histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du St.-Empire Romain*, fit briller d'un nouvel éclat nos annales, et de tous côtés nous sont venues des félicitations pour l'auteur, et des remerciments pour l'Académie qui en avait publié l'œuvre.

N'eût il élevé que ce monument, M. de Witte, aurait eu le droit de déclarer remplie sa tâche. Loin de lui, cette pensée, il fit encore

paraître: *Les places décimales du corps des monnayeurs brabançons, à la fin du XVIIIe siècle. Le développement de la science numismatique en Belgique, de 1830 à 1895.* etc., etc.

Devant cet ensemble d'ouvrages représentant un travail opiniâtre et intelligent, ardu mais fructueux, n'ai-je pas raison de dire, Messieurs, que notre cher Président était bien à sa place, à notre tête?

Travailleur savant et modeste, homme érudit et aimable, Président éclairé et terme, il était bien celui que désirait l'Académie, et la confiance qu'elle avait mise en lui, n'a pas été déçue.

Vous avouerez, Messieurs, que la succession est rude à recueillir. Je compte sur vous, comme je vous prie de compter sur moi. Venez nombreux et zélés à nos séances, apportez-y le fruit de vos études, envoyez des communications à nos annales, et prenons l'engagement de travailler tous ensemble, à la gloire de notre chère Académie.

M. le Président donne ensuite lecture d'un fort intéressant discours inaugural ayant pour sujet « L'ivoire ». En un langage châtié et élégant, il présente une revue approfondie et fort complète de la sculpture éburnienne depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVe siècle. Ce discours paraîtra aux annales.

M. Nève donne connaissance d'un travail fort étudié sur les portraits de la galerie d'Arenberg, décrivant tour à tour avec autorité les chefs d'œuvre de cette splendide collection.

M. Max Rooses, tout en différant d'opinion avec l'orateur sur quelques points de détail, engage les membres à tâcher de visiter la galerie d'Arenberg et ses inestimables richesses artistiques.

M. l'avocat général de Pauw communique un fort important travail sur les trois peintres Teniers. Grâce à de nombreux papiers de famille, entièrement inédits, il a réussi à compléter d'une manière fort heureuse la biographie de ces grands artistes.

Ces deux dernières communications seront insérées aux annales.

M. Goemaere devant quitter la séance, donnera connaissance de son travail sur « un déboulonnage de colonne du temps des Pharaons » dans la prochaine réunion.

M. Bilmeyer émet le vœu de voir l'Académie demander aux autorités que les peintres décorateurs, avant d'être chargés d'un travail, soient tenus de fournir le dessin à l'échelle de 5 centimètres des peintures

qu'ils comptent exécuter. De cette manière on évitera de voir des décorations exécutées en dépit du bon sens comme dans l'église d'Hoogstraeten et dans d'autres monuments encore de la province.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire, FERNAND DONNET.

Le Président, BARON DE VINCK DE WINNEZEELE.

Depuis la dernière séance la bibliothèque a reçu les envois suivants:

1° HOMMAGES.

LÉON LAHAYE. Cartulaire de la commune d'Andenne. Tome I.

OTTO DOBENECKER. Regesta diplomatica necnon epistolaria historiæ thuringiœ.

ALBERT H. SMYTH. Memoir. Henry Philips jr.

P. HENRARD. Relations des campagnes de 1644 et 1646 par J A. Vincart

ID. Les procédés tactiques de Jules César.

ID. Jules César et les Eburons.

ID. Documents les plus anciens sur l'emploi des canons et des armes à feu dans les Pays-Bas.

ID. Les fondeurs d'artillerie aux Pays-Bas.

ID. Henri IV et la princesse de Condé.

VANDER CHYS. Nederlandsch-Indisch Plakaatboek. XVe deel.

AUR. GUERRA. Legis Romanæ Wisigathorum fragmenta ex codice Palimpsesto etc.

COMTE DE MARSY. Inauguration d'une plaque commémorative à la mémoire du grand Ferret à Rivecourt.

B. A. DERVILLÉ. L'instruction publique à Compiègne en 1789.

ABBÉ E. MOREL. Cartulaire de l'abbaye de St.-Corneille de Compiègne.

JUSTUS BARTH. Norronaskaller.

P. O. SCHJOTT Samlede philogiske afhandlinger.

N. NICOLAYSEN. Stavanger Domkirke.

— Catalogue du musée de la commission des antiquités du département de la Côte d'Or.

Chanoine vanden Gheyn. Quelques réflexions sur le mobilier dans nos églises restaurées.

Fernand Donnet. Notes pour servir à l'histoire des émigrations anciennes des Anversois dans les pays d'outre-mer.

Léon Lahaye. Cartulaire de la commune d'Andenne. Tome II.

2e ÉCHANGES.

Bruxelles. Bulletin de l'Académie Royale des sciences, des lettres et des Beaux-Arts de Belgique.
Tome 32, n° 12. Tome 33, nos 1 et 2.

Id. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. 35e année, nos 1 et 2.

Id. Revue d'art, de sciences et de technologie militaires 1876 à 1889.

Id. Revue de l'Armée Belge. 1890 à 1896.

Id. Revue militaire Belge 1882-1883.

Id. Annuaire d'art, de sciences et de technologie militaires. 1873-1874.

Gand. Bulletin du Cercle historique et archéologique. 4e année, n° 7.

Bruxelles. Précis historiques.
Tome XLVIe, n° 3.

Id. Bulletin de l'Académie Royale de Médecine de Belgique. Tome XI, nos 1 et 2.

Id. Société d'archéologie. Annuaire, tome VIII.

Id. Revue Belge de Numismatique.
53e année, 2e livr.

Anvers. Antwerpsch archievenblad.
20e Deel, 2e afl.

Id. Bulletin de la Société royale de Géographie d'Anvers. Tome XXI, 1r fascicule.

Bruxelles. Société royale belge de géographie. Bulletin, 21e année, N° 1.

Gand. Bulletin du Cercle historique et archéologique. 4e année, N° 8.

Luxembourg. Publications de la section historique de l'Institut grand ducal de Luxembourg.
Volume XLV.

LEIDEN. Maatschappij der Nederlandsche letterkunde. Handelingen en mededeelingen, 1895-96.
Levensberichten der afgestorven medeleden, 1895-96.

PARIS. Polybiblion. Partie littéraire, tome LXXIX, 2e et 3e livraisons.
Partie technique, tome LXXXI, 2e et 3e livraisons.

ST.-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique, tome IX, 1 et 2e fascicules.

ABBEVILLE. Société d'émulation.
Mémoires. Tome I, fascicules 2 et 3.
Bulletin 1894, 3 et 4. 1895, 1, 2, 3 et 4.

ORLEANS. Société historique et archéologique de l'Orléanais. Bulletin. Tome XI, Nos 156 et 157.

EVREUX. Recueil des travaux de la société libre d'agriculture, sciences, arts et belles lettres de l'Eure. Tome III.

PARIS. Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques.
Section des sciences économiques et sociales 1895.
Congrès des sociétés savantes 1896.
Bulletin archéologique. 1895, 3e livraison.

MOULINS. Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais. Bulletin-Revue. 1893, 4e livraison. 1894, 1e et 2e livraisons.

PARIS. Musée Guimet. Annales. Bibliothèque d'études. Tome III.
Revue de l'histoire des religions. Tome XXXIII. Nrs 1 et 2.

AMIENS. Bulletin de la société des antiquaires de Picardie. 1895, no 4 et 1896, no 1.

PÉRIGUEUX. Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord. Tome XXIV.

DUNKERQUE. Bulletin de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. 1896, 1r fascicule.
Mémoires, 28e volume.

NANCY. Mémoires de l'académie de Stanislas. Tome XIII.

GRENOBLE. Bulletin de l'académie Delphinale. 4e série, Tome 9.

BEZIERS. Bulletin de la société archéologique, scientifique et littéraire de Beziers. Tome XXIV. 1e livraison.

ROUBAIX. Mémoires de la société d'émulation. Tome XVI.

PARIS. La correspondance historique et archéologique. 4e année. No 38.

Lyon. Mémoires de l'académie des sciences, belles lettres et arts. 3e série, Tome 3.

Rouen. Précis analytique des travaux de l'académie des sciences, belles lettres et arts. 1894-1895.

Rome. Notizie degli scavi di antichita communicate alla R. accademia dei Lincei.
Décembre 1896.

Naples. L'oriente. Anno II, nos 3-4.

Naples. Rendiconto delle tornate e dei lavori dell'accademia di archeologia, lettre e belle arti. Anno X, Nov. et Déc.

Stockholm. Antiqvarisk tidskrift för Sverige.
13 D. 2 et 3 H.
Monadsblad 1892.

Lund. Acta universitatis Lundensis.
T. XXXII nos 1 et 2.

Christiania. Université Royale de Norvège.
Aarsberetning 1894-1895.
Kunst en Haandrerk. VI-VII.

Munich. Monatschrift des historischen vereins von Oberbayern. VI jarg. Nos 1 en 2.

Leipsig. Abhandlungen der philol. hist. classe.
Bd. XVIII. No 1.

Metz. Jahr-Buch der gesellschaft für lothringische geschichte und altertumskunde. 8e jahrg. 1e H.

Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace. Bulletin mensuel. Tome XXX, no 10 et tome XXXI, no 1.

Moscou. Bulletin de la Société impériale des naturalistes. 1896, no 1.

Görlitz. Oberlausikischen gesellschaft der wissenschaften. Neues lausitzisches magasin 72 B. 1e en 2e H. Seitschrift. Teil I.

Jena. Zeitschrift des vereins für thuringische geschichte und altertumskunde.
B. IX, 3 et 4 H. et B. X. 1 et 2 H.

Graz. Mittheilungen des historischen vereines für steiermark. XLIV heft.

U Kninu. Starohrvatska prosvjeta.
God II. Br 4.

Lisbonne. O Archeologo Português.
Vol. I et vol. II, nos 1 à 11.

Palma. Boletin de la Sociedad arqueologica Luliana. Enero et Febrero 1897.

Naples. Reale accademia di archeologia, lettere e belle arti, Atti vol. XVII.
Rendiconto X Aprile à Guigno.

Boston. American Academy of Arts and Sciences. Proceedings, vol. XXXI et vol. XXXII, nº 1.

Cambridge. Memoirs of the Peabody Museum. vol. I, nº 1.

Batavia. Bataviaansch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Tijdschrift voor Indische taal, land- en volkenkunde. Deel XXXIX, afl. 4.
Notulen van de algemeen, en bestuurs vergaderingen. Deel XXXIV, afl. 3.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

Stuttgart. Antiquitäten Zeitung. 5e jahr nº 6 et 10.

Bruxelles. Œuvre nationale de l'art appliqué à la rue.

Paris. Georges Rapilly. Bulletin mensuel de livres d'art, nº 21.

Compte rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque de l'Académie.

Messieurs,

Il y a fort peu de temps l'Académie a eu le profond regret de perdre un de ses plus méritants collègues, M. le général Henrard, qui pendant le cours de sa laborieuse carrière avait rendu à notre compagnie plusieurs et de signalés services. Grâce à la bienveillante intervention d'un autre de nos confrères, M. le général Wauwermans, nous avons pu enrichir notre bibliothèque de plusieurs des œuvres historiques que le regretté défunt avait composées avec tant de conscience et d'autorité, ainsi que des collections de diverses publications militaires, telles que

la Revue d'art, de science et de technologie militaires, la revue de l'Armée Belge etc., auxquelles le défunt avait activement collaboré comme directeur.

A signaler dans les mémoires de la *Société d'Emulation d'Abbeville* une description artistiquement illustrée de l'œuvre gravée de Jacques Aliamet par M. Emile Delignières. Cet artiste né à Abbeville en 1726, mourut en 1788, et produisit nombre de travaux qui se distinguent par le mérite artistique, la science du dessin, l'habileté de main, et surtout la grande exactitude.

Notre confrère, M. le comte de Marsy, relate en une petite brochure l'inauguration d'une plaque commémorative élevée à Rivecourt *à la mémoire du grand Ferret.* Cet hommage est destiné à immortaliser les exploits homériques d'un paysan du Beauvoisis, qui à la tête de ses compagnons, défendit en 1359 le château de Longeuil, près de Compiègne, et devint la terreur des anglais.

Les *Annales du musée Guimet* nous apportent une importante et fort intéressante étude sur une matière peu ou pas connue, l'héraldique japonaise, par MM. de Milloué et Kawamoura.

La science du blason est depuis longtemps en honneur au Japon, et de nombreuses publications renseignent exactement les annoblissements faits pendant les siècles passés. Déjà aux Xe et XIe siècles les guerriers féodaux adoptaient des couleurs et des emblèmes distinctifs. Toutefois le blason japonais n'est pas symbolique ; la fantaisie du chef de famille présidait à sa confection, mais une fois adopté il se transmettait fidèlement. Fort curieux est dans ce volume la longue liste de familles avec indication de leur origine et le dessin si particulier de leurs « mons » ou blasons.

M. Louis Regnier, publie dans le *bulletin archéologique* du comité des travaux historiques et scientifiques de Paris, une étude très fournie sur les cloches et les fondeurs de cloches, dont les œuvres existent encore dans les départements de l'Eure, de l'Oise et de Seine et Oise. A signaler surtout dans cette notice une quantité d'intéressantes inscriptions copiées sur les cloches décrites. Tous les monuments campanaires proviennent d'ateliers français, sauf une cloche due à un fondeur danois, et deux autres du XVIIe siècle, qui furent fondues par le célèbre fondeur Hemony dont nous possédons tant d'œuvres ici.

Dans la même publication se trouve un travail fort remarquable

de M Maxe Werly sur *l'Ornementation du foyer depuis l'époque de la renaissance.* Depuis l'époque où le foyer a été formé par deux supports surmonté par un lourd manteau jusque vers le XVIe siècle, le contre-cœur était construit avec des briques ou des lits superposés de tuileaux ou d'ardoises. Vers la fin du XVe siècle apparaissent les motifs d'ornements de deux espèces. Ce sont d'abord les briques estampées à haut relief, fabriquées par les potiers que l'on rencontre surtout en Belgique, et dont le musée du Steen possède une remarquable collection. Ce sont ensuite les plaques en fonte de fer qui paraissent plutôt vers le milieu du XVIe siècle, et qui, œuvres de véritables artistes, sont richement ornées de motifs représentant des allégories, chiffres, emblèmes, armoiries, scènes empruntées à l'histoire sacrée et à la mythologie. C'est la classification et la description de toutes les taques qu'il a pu rencontrer et étudier que M. Maxe Werly a entrepris avec un réel succès.

Une mention spéciale est due à la revue archéologique *o archeologo Português* de Lisbonne, dont nous venons de recevoir les deux premiers volumes. On y trouvera de nombreux articles archéologiques, dus aux plumes les plus autorisées de la science portugaise, et surtout la relation illustrée des nombreuses découvertes préhistoriques, romaines et autres, faites dans les diverses provinces du royaume Lusitanien.

M. Nicolaysen sous le titre de *Stavanger Domkirke* a publié à Christiania une monographie in-folio, dont les nombreuses illustrations permettent l'étude des plus intéressantes parties de l'église de Stavanger, et surtout de ses curieux chapiteaux historiés en style roman.

A signaler le catalogue si libéralement illustré du musée de la *Commission des antiquités du département de la Côte d'Or.* Les nombreux objets de provenance romaine trouvés dans des fouilles heureuses attireront spécialement l'attention.

Dans une courte mais substantielle brochure, notre zélé confrère M. le chanoine vanden Gheyn, émet *quelques réflexions sur le mobilier dans nos églises restaurées.* Il examine si dans une église gothique ou romane ayant un mobilier renaissance, il faut en cas de restauration, remplacer ce mobilier par un autre, conforme au style de l'église, ou bien s'il faut restaurer l'ancien. Il répond fort judicieusement, que lorsqu'un mobilier n'a pas de valeur et dégrade une église au point de nuire à l'ensemble de l'architecture en masquant les lignes de l'édifice, il doit

être sacrifié. Mais, si au contraire, le mobilier a effectivement une valeur réelle, le principe de l'unité du style devrait céder le pas à la nécessité de conserver des chefs d'œuvre. En somme il faut conserver tout ce qui mérite d'être conservé.

La numismatique ne compte pas de plus fervents adeptes que nos confrères MM. de Witte et vicomte B. de Jonghe. Dans la dernière livraison de la *Revue Belge de Numismatique*, celui-ci publie une notice sur le sceau de Bourkard, seigneur de Fenestrange, l'un des plus remuents feudataires au XIVe siècle, du duché de Lorraine. Celui-là nous fait part également de plusieurs travaux: Une étude bien documentée, sur les jetons et les médailles d'inauguration, puis toute une collection de mélanges aussi intéressants que variés.

Au point de vue pratique il est nécessaire d'attirer un instant l'attention sur une communication faite par M. Ferd. van der Haeghen, et insérée dans les *Bulletins de l'Académie Royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique* sur les graves dangers auxquels sont exposés les livres et les manuscrits de nos dépôts publics. Il résulte d'observations scientifiques qu'il n'y a pas de terrain plus propice à la propagation de tous les microbes morbides que les papiers, et que tous nous courons des dangers fort sérieux de contagion quand pour tourner les pages de quelqu'antique bouquin nous mouillons le doigt de salive.

La peu rassurante perspective que nous fait entrevoir le savant gantois vous fera comprendre, Messieurs, que cette fois je ne courrai pas le risque de parcourir plus longtemps les derniers ouvrages reçus, et que par prudence je clôturerai ici cette rapide analyse.

4 avril 1897.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Un déboulonnage de colonne

AU TEMPS DES PHARAONS.

(Reculée par suite de circonstances imprévues jusqu'au 4 avril 1897, la lecture de ce petit travail devait se faire le 7 février, jour de l'installation du nouveau président, M le baron de Vinck.)

Quelques jours avant notre dernière séance, notre zélé secrétaire-bibliothécaire, préoccupé de n'avoir que peu de questions à mettre à l'ordre du jour me dit tout-à-coup : « n'avez-vous pas en réserve l'une ou l'autre courte lecture pour compléter notre programme de dimanche prochain? » Et moi de protester aussitôt, car je n'avais vraiment rien. « Il faudrait si peu de chose, reprend-il, un souvenir quelconque — un commentaire — quelques lignes, pour faire nombre, vous m'obligerez!

Devant son insistance, convaincu que je pouvais me contenter d'être un simple bouche-trou, et n'ayant rien à lui refuser, je cherche dans mes souvenirs et lui présent, je finis par me rappeler combien au lendemain de la guerre franco-allemande, pendant la commune de Paris — à une date que j'ai retrouvée depuis, c'était le 9 juin 1871 — allant faire mon cours à l'Académie des Beaux-Arts, et ayant à parler du Pharaon bâtisseur de pyramides, Khafri, dont les statues de granit rose, d'albâtre, de basalte, après avoir décoré de son vivant le temple voisin du sphinx, avaient à notre époque été retrouvées en morceaux au fond d'un puits, où elles avaient été précipitées, il y a quatre mille ans dans un mouvement révolutionnaire, après le règne des rois de la 4me dynastie de l'empire de Memphis, — je finis par me rappeler, dis-je, combien je fus frappé de cette coïncidence que précisément ce même jour le peuple de Paris venait, sous la direction du peintre Courbet, de déboulonner la colonne de la place Vendôme, et de renverser la statue de Napoléon 1er.

Alors, avec une imprudence dont je m'étonne encore aujourd'hui, je promets à notre collègue Donnet de faire de ce souvenir, qui n'avait et ne pouvait avoir d'intérêt que pour moi-même, le sujet d'une lecture à l'Académie d'archéologie, et je lui en indique même le titre : *Un déboulonnage de colonne au temps des Pharaons !*

Dans mon empressement à déférer à son désir je commets ainsi un anachronisme que le président, dont nous célébrons aujourd'hui l'installation, ne tarde pas à me signaler et pour lequel, sans cette explication, je n'aurais pas de pardon à espérer, car non seulement le boulon n'existe pas, mais le fer même est encore inconnu : des instruments de cuivre servent à la construction des pyramides, ce qui la rend plus extraordinaire encore, et le puissant roi Khoufou, qui, au cours de ses victoires, a fait sculpter ses traits sur la paroi du mont Sinaï, et qui a opéré la conquête des mines de cuivre et des mines de turquoises de

l'Arabie Petrée, pas plus que Khafri, qui défendit ces établissements miniers contre les nomades d'Arabie, n'a eu le fer à sa disposition.

En ne reculant pas devant l'anachronisme je n'avais pensé qu'à rendre plus pittoresque le titre de ma modeste lecture ; mais je n'en répète pas moins : sensible et double imprudence, car le sujet était trop minime, et l'anachronisme était trop grand !

J'ajoute à ma décharge : je voulais essayer de réparer ce double défaut en traçant un tableau de l'état de la nature et de l'état social en Egypte à l'époque où Khoufou et plus tard Khafri, ces rois bâtisseurs des principales pyramides, ces Pharaons des pyramides de Gizeh, faisaient gémir leur peuple sous les corvées et la souffrance, et préparaient ainsi la révolution au cours de laquelle on allait, comme dit Maspéro, renverser leurs statues et arracher leurs corps des sarcophages pour les mettre en pièces.

J'aurais placé cette révolution au moment où le Nil roulait à travers la vallée ses flots rouges de sang, apportant au pauvre peuple une eau excellente et réconfortante, capable de faire vite oublier la courte période annuelle, pendant laquelle l'eau du fleuve avait été mauvaise à boire, et supérieure même aux eaux troublées, limoneuses mais bonnes, qui pendant plusieurs mois permettent encore aujourd'hui aux habitants des villes d'approvisionner leurs réservoirs et leurs citernes. J'aurais montré les premiers travaux de dérivation du fleuve qui, avec le génie mathématique des Egyptiens et leur amour de la ligne droite, commençaient à donner une physionomie si caractéristique à la contrée, une physionomie si différente de tel autre pays, la Norwège, par exemple, où, tandisque des canaux découpent dans des directions inflexibles le sol de l'Egypte, les fjords pénètrent dans les terres comme des serpents projetant à droite et à gauche comme autant de petits serpents d'autres fjords.

J'aurais enfin, au centre du vaste désert, dans la zône des travaux de culture et de construction, au lendemain d'une expédition militaire contre les peuplades d'Asie, dépeint le soulèvement populaire éclatant tout-à-coup, et se signalant par des actes de furieuse vengeance.

Mais je ne tardai pas à m'apercevoir que, pour accomplir ce plan, il faudrait, l'imagination suppléant aux renseignements positifs, se livrer à un véritable travail de composition artistique, et, après m'être reproché l'insignifiance du souvenir que m'avait arraché notre collègue

Donnet, j'ai reculé, étant accablé d'autres travaux, devant le développement que je m'étais flatté d'y apporter.

Je me bornerai donc à vous demander la permission de faire simplement remarquer que l'histoire, à travers les temps et chez tous les peuples, ne fait que se renouveler ; et c'est bien naturel : les passions et les faiblesses, les vertus et les vices de l'humanité ne restent-ils pas les mêmes ! Les mêmes fautes ne sont-elles pas suivies des mêmes réactions, fatales, inévitables ! Des excès d'un certain genre n'ont-ils pas toujours d'autres excès pour conséquence ! Le jour où ils ont pu se venger de Khafri, ses sujets, véritables esclaves, ont furieusement brisé ses statues et violé sa royale momie, malgré son caractère sacré et bien qu'elle fût déposée au fond d'une pyramide pour ressusciter un jour ; et, de leur côté, les Français, lorsque de récents malheurs, contrastant avec d'anciens jours de gloire, ont senti trop lourdement ce contraste peser sur leur esprit, ils ont déboulonné la colonne, symbole de cette gloire, et nombre d'entre eux ont maudit la mémoire de Napoléon I, auteur de cette gloire. Encore invoquaient-ils comme justification qu'ils voulaient par là désavouer d'une manière éclatante les maux dont ils avaient fait souffrir les autres peuples avant d'en souffrir eux-mêmes.

Puisse, Messieurs, cette page d'archéologie morale trouver grâce à vos yeux !

ARTHUR GOEMAERE.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES TITULAIRES DU 4 AVRIL 1897.

La séance s'ouvre dans le local habituel à 1 heure, sous la présidence de M. le baron de Vinck de Winnezeele, *président*.

Sont présents MM. Hymans, *vice-président*, Fernand Donnet, *secrétaire*, Geudens, chanoine van den Gheyn, Goemaere, comte de Ghellynck d'Elseghem, Cogels, Saintenoy, De Vriendt, lieutenant général Wauwermans.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Diverses candidatures pour la place de membre correspondant étant appuyées, elles sont après discussion définitivement acceptées, et seront soumises au poll qui aura lieu lors de la prochaine réunion.

La séance est levée à 1 1/2 heure.

Le Secrétaire, FERNAND DONNET.

Le Président, BARON DE VINCK DE WINNEZEELE.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 1897.

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure au local de la bibliothèque de l'Académie, sous la présidence de M. le baron de Vinck de Winnezeele, *président*.

Présents: MM. Hymans, *vice-président*, Fernand Donnet, *secrétaire*, Geudens, chanoine van den Gheyn, lieutenant général Wauwermans, Goemaere, comte de Ghellynck d'Elseghem, Cogels, Saintenoy et De Vriendt, membres titulaires.

MM. L. Blomme et comte le Grelle, membres correspondants.

M. le président Smekens, membre honoraire regnicole.

Se sont excusés MM. le chanoine van Caster, de Behault de Dornon, vicomte de Jonghe, Goovaerts, A. Blomme, membres titulaires; de Raadt, Nève et de Pauw, membres correspondants; comte van der Straeten Ponthoz, membre honoraire regnicole.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

M. le président se fait l'interprète de l'Académie pour adresser les plus chaleureuses félicitations de la compagnie à M. Piot qui a été nommé commandeur et au chanoine van den Gheyn, chevalier de l'Ordre de Léopold.

M. Donnet donne connaissance des circonstances qui l'ont forcé ainsi que M. De Vriendt à donner leur démission de délégués de l'Académie au sein de la société pour la restauration des façades.

Cette société ayant subi dans ses agissements des modifications profondes, les délégués de l'Académie ont cru devoir se retirer. La même décision a été prise par ceux de la société des Architectes, de la Société royale pour l'encouragement des Beaux-Arts, de la section artistique du cercle catholique etc. Du reste, une autre société a été constituée sous le titre de : l'Art dans la vie publique ; elle est composée de trente membres parmi lesquels plusieurs appartiennent à l'Académie ; elle a pour présidents d'honneur MM. le gouverneur et le bourgmestre, et pour président M. van Kuyck, échevin des Beaux-Arts.

M. Hymans se fait l'interprète de l'assemblée pour féliciter les délégués de l'attitude digne qu'ils ont prise en se retirant de la société pour la restauration des façades.

Le bibliothécaire dépose sur le bureau la liste des livres qui sont parvenus à la bibliothèque depuis la dernière séance. Il présente l'analyse des publications les plus importantes. Dans cette rapide revue bibliographique il avait cité un travail de M. Maxe Merly sur les plaques de cheminées. A ce propos, M. Paul Saintenoy dit que sur la plaque de fourneau signalée par M. Maxe Verly à l'hôtel Dieu de Caen, et représentant Jésus et la Samaritaine n'est pas unique. Il en existe une semblable à l'ancien château de Forchies-la-Marche. Elle porte l'inscription : VOM FREWLEIN. VON. SAMARIA. JOHANES. AM. 1, CAP.

M. vander Ouderaa donne également quelques détails sur une taque qu'il possède chez lui.

M. Goemaere ajoute quelques indications relatives à l'église de Stavanger à laquelle est consacré le travail de M. Nicolaysen, dont le bibliothécaire a parlé dans sa revue.

Il est donné lecture des rapports de MM. Cogels et baron de Loë au sujet du manuscrit soumis par M. Goovaerts et intitulé : Michel Adamson et son cabinet d'histoire naturelle. Le premier conclut à la publication dans les annales après certaines modifications. Ces conclusions sont adoptées.

M. Arthur Goemaere sous le titre de : un déboulonnage de statue sous les Pharaons, relève les analogies existant entre diverses phases de l'histoire de l'ancienne Égypte et celle des nations modernes. De

même qu'autrefois la populace révoltée violait la sépulture des puissants monarques bâtisseurs des pyramides, et renversait leurs statues, ainsi, de nos jours, la Commune abattait à Paris la colonne commémorative et la statue de l'empereur Napoléon.

M. Geudens donne de forts curieux détails relatifs au théâtre d'Anvers, considéré comme institution de bienfaisance. Ouverte en 1660, la salle modestement meublée et éclairée, est exploitée par les aumôniers qui y font jouer des traductions de pièces françaises, ou bien la louent à des acrobates ou à des montreurs de curiosités. Une partie des recettes était attribuée aux pauvres, et cette exploitation avec son caractère de bienfaisance perdura jusqu'au siècle dernier.

M. Paul Saintenoy examine la question de savoir à quelle époque il faut placer l'apparition des premiers clochers ou flèches bulbeuses ou à renflements. Cette forme de toiture spéciale à la Belgique et à quelques provinces voisines, d'après l'étude des clochers encore existant, n'aurait pas été employée avant le premier quart du XVIe siècle.

M. Donnet soumet les photographies faites par Mme la baronne de Vinck de Winnezeele, de la cour et du cloître du couvent des Frères Cellites. Ces religieux établis à Anvers depuis le commencent du XIVe siècle, ne s'installèrent dans le couvent actuel qu'en 1518; la chapelle fut bénite en 1559. Les bâtiments acquis par l'État vont être démolis pour faire place à l'hôtel des téléphones.

M. le chanoine van den Gheyn appelle l'attention de l'Académie sur un des plus anciens et des plus intéressants monuments civils de Gand: la maison des bateliers. Cet immeuble vient d'être acquis par le ministère des chemins de fer, et il est à craindre que sa démolition ne se fasse dans un avenir plus au moins lointain. Il voudrait donc que l'Académie intervienne pour empêcher cet acte de vandalisme. Après une discussion approfondie, il est décidé que l'Académie transmettra au ministre des chemins de fer le vœu de voir conserver la maison des bateliers tout en se bornant à y exécuter les travaux nécessaires de consolidation.

Le secrétaire expose en résumé le résultat des négociations pendantes entre la ville et M. Schuermans pour l'achat de sa collection de sceaux. Il est décidé d'envoyer une lettre au Conseil communal pour l'engager à faire cette acquisition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

FERNAND DONNET.

Depuis la dernière séance, la bibliothèque de l'Académie a reçu les envois suivants :

1° HOMMAGES.

Leon Lahaye. Cartulaire de la commune d'Andenne.

Fernand Donnet. Le livre jubilaire de la prise d'Anvers en 1585.

Id. Compte rendu analytique des publications.

Id. Quentin Clarensone, échevin d'Anvers, chatelain de Bermortere.

Id. Une fabrique d'objets d'art pour l'exportation.

Edw. Gailliard. De keure van Hazebroek.

Dr Kernkamp. De Regeeringe van Amsterdam.

Ch. Huygens. Tanchelin.

G. Cumont. Quelques renseignements nouveaux sur Théodore van Berckel.

N. de Pauw. Le premier hôtel de ville de Gand.

Alph. de Witte. Une lettre inédite de Corneille Robert Roettiers.

Id. Les pièces d'or et d'argent à l'effigie de l'empereur François I.

W. R. H. Wakker. De Stuerghewalt of zoogenaamde booze griet van 's Hertogenbosch.

Fernand Donnet. Les poteries acoustiques du couvent des Récollets.

Jules Decleve. Le cinquantenaire du télégraphe en Belgique.

P. Errera. Un contrat social en 1620.

Dr Bamps. Les anciennes gildes ou compagnies militaires de Hasselt. 2e article.

Fernand Donnet. Compte rendu analytique des publications.

Lt Gl Henrard. Poudre et salpêtre.

L. Gilliodts van Severen. Coutumes de la ville et châtellenie de Furnes.

2e ÉCHANGES.

Bruxelles. Précis historiques.
Tome XLVI, nos 4, 5 et 6.

ANVERS Ons volksleven.
8e jaarg, 11 en 12e afl.

GAND. Verslagen en mededeelingen der Koninklijke vlaamsche Academie. 1897. Januari en Februari.

ID. Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie.
5e année, n° 1.

BRUXELLES. Commission royale des anciennes lois et ordonnances de la Belgique (Furnes).

ST.-NICOLAS. Annales du cercle archéologique du pays de Waas. Tome XVI, 1e livraison.

LIÉGE. Bulletin de l'institut archéologique liégeois. Tome XXV.

LOUVAIN Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. Tome XXVI, 3e livraison.

NAMUR. Annales de la société archéologique.
Tome XXII. 3e livraison.

GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
Inventaire archéologique, fascicule I.

BRUXELLES. Bulletin de l'académie royale de médecine de Belgique.
Tome XI, nos 3 et 4.

ID. Bulletin de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Tome 33, nos 3 et 4.
Id. Programmes des concours.

ID. Annales de la société d'archéologie de Bruxelles.
Tome XI, livraison II.

ID. Société royale Belge de géographie.
Bulletin 1897, n° 2.

GAND. Messager des sciences historiques.
Année 1896. 3e et 4e livraison.

HASSELT. L'ancien pays de Looz.
Nos 1 à 8.

UTRECHT. Historisch genootschap. Werken. 3e série. N° 7.

's HERTOGENBOSCH. Provinciaal genootschap van Kunst en Wetenschappen. Alphabetische catalogus.

STOCKHOLM. Kongl. vitterhets historie vet antiquitets akademie antiquarisk tidskrift för Sverige XV. 1.

PARIS. La correspondance historique et archéologique. 4e année Nos 39, 40 et 41.

PARIS. Mélusine. Tome VIII. N° 8.

ID. Polybiblion. Partie littéraire. Tome LXXIX. 4e et 5e livraisons.

Partie technique. Tome LXXXI. 4e et 5e livraisons.

POITIERS. Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest. Tome VIII. 4e trimestre.

PÉRIGUEUX. Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord. Tome XXIV. 2e livraison.

GENÈVE. Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie. Tome I. Livraison. 5.

LEIPZIG. Berichte über die verhandlungen der Königlich Säcksischen gesellschaft der wissenschaften. 1896, II et III.

BONN. Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. Heft C.

MUNICH. Monatschrift des historischen vereins von Oberbayern. VI jahrg. Nos 3 et 4.

STRASBOURG. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse Alsace Tome XXXI, fascicule n° 2.

DUSSELDORF. Beitrage zur geschichte des Niederrheins. Elfter band.

ROME. Notizie degli scavi di antichita communicate alla R. Accademia dei Lincei.

Gennaio 1897 et indice. Febraio 1897.

LISBONNE. O archeologo português.

Vol. II. n° 12.

PALMA. Boletin de la Sociedad arqueologica Luliana. Marzo, Abril et Mayo 1897.

3e JOURNAUX ET CATALOGUES.

STUTTGART. Antiquitäten zeitung. 1897, nos 15 et 23.

PARIS. Bulletin mensuel de livres d'art. N° 22.

HANNOVER. M. et H. Schaper. Catalogue n° 1.

BERLIN. Bucher verzeichniss von Mayer et Müller.

COPENHAGUE. Herm. Lynge & Son. Antikvar katalog

Compte rendu analytique des publications parvenues à la bibliothèque depuis la dernière séance.

Messieurs,

En reprenant la tâche régulière de vous signaler les envois les plus importants, faits à la bibliothèque de l'Académie, je tiens à vous annoncer la réception d'un nouveau volume *des coutumes de la ville et châtellenie de Furnes*, par M. Gilliodts van Severen. L'intéressante communication que nous a faite récemment notre président au sujet de quelques reliques judiciaires du Veurne-Ambacht, prête un intérêt tout spécial au nouveau volume de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.

Une heureuse innovation nous est apportée de Gand, où la *Société d'histoire et d'archéologie* vient de publier le premier fascicule d'un inventaire archéologique, ou mieux encore, d'une réunion de fiches, consacrées à des sujets divers, offrant un intérêt local considérable. Chaque fiche rédigée et signée par un spécialiste, est enrichie de fac-similé ou de dessins descriptifs.

Nous trouvons dans la *Correspondance historique et archéologique*, copie d'un document extrait des archives de la chambre des comptes à Lille, et présentant un certain intérêt pour notre histoire locale. C'est un mandat de payement de 30 livres en faveur de messire Pierre, seigneur de Rosimboz, chevalier d'honneur et premier maître d'hotel de Marguerite d'Autriche. Par ordre de l'empereur, il avait été envoyé à Anvers en janvier 1523 « pour faire démolir et abbatre le cloistre des hérémites de l'ordre de Sainct Augustin ». On sait que les Augustins Saxons, convaincus d'hérésie, avaient été expulsés de leur couvent. Deux d'entre eux périrent même par le feu. La destruction de leur couvent fut ordonnée en 1523. Toutefois on se borna alors à fermer la chapelle, à renverser les autels, à enlever les cloches et à maçonner toutes les ouvertures. C'est sans doute à cette opération que présida le seigneur de Rosimboz. Ce n'est qu'en 1528 que le couvent fut totalement détruit ; des rues furent tracées sur son emplacement, et les terrains furent vendus à des particuliers, sauf toutefois la place où fut érigée l'année suivante la nouvelle église paroissiale de St.-André.

Notre confrère, M. de Pauw, vient récemment à la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, de donner connaissance d'un fort substantiel travail relatif au *premier hôtel de ville de Gand*. Grâce à l'étude approfondie de textes officiels du XIVe siècle, il est parvenu à fixer définitivement l'endroit où fut édifié au XIIIe siècle la première maison communale de Gand. Il croit même en retrouver des vestiges dans un vieux mur percé de fenêtres romanes geminées, récemment découvert au centre d'un paté de maisons, non loin de l'église St.-Nicolas.

La biographie si obscure de l'hérésiarque *Tanchelin* a déjà plusieurs fois été tentée dans les publications de l'Académie. M. le professeur Ch. Huygens, se basant sur toute une série de documents publiés dans le *corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae*, tâche à son tour de décrire la vie de ce novateur, qui au XIIe siècle joua un si triste rôle dans notre ville, et d'élucider plus d'un point dubitatif du séjour de Tanchelin à Anvers.

M. le marquis de Fayolle, dans le *Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord* publie d'intéressants détails relatifs à la statue de la vierge de Roc-Amadour et à l'histoire de son culte. On sait que cette localité était une de celles qui était autrefois assignée par le magistrat comme but de pélérinage aux Anversois qui s'étaient rendus coupables de quelque méfait ou de quelque faute grave.

Dans le *Bulletin de l'académie Royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, M. Edouard van Even s'occupe d'un tableau du musée d'Anvers représentant le portrait de François van Sterbeeck. Cette toile est exécutée par un peintre du XVIIe siècle, appelé Stramont, mais on ne possédait aucun détail sur sa carrière; on ignorait même son prénom. M. van Even croit pouvoir établir que Stramont s'appelait Nicolas, et qu'il était probablement né à Diest et non pas à Anvers.

Dans le *Messager des sciences historiques*, M. Paul Bergmans a réuni les détails épars dans de nombreuses publications antérieures au sujet des imprimeurs Belges qui, en s'établissant à l'étranger, ont depuis la fin du XVe siècle contribué pour une large part à la régénération littéraire de l'Europe. Il y est question d'une foule d'Anversois qui allèrent chercher fortune notamment en Italie, en Espagne, en Hollande, etc.

Dans la même livraison, M. L. présente la biographie de François

van den Ende qui naquit en 1600 à Anvers, s'établit dans la suite comme maître d'école à Amsterdam, et fut le professeur de Spinoza.

Notre confrère M. le docteur Bamps a eu le courage d'entreprendre la publication d'un journal illustré s'occupant spécialement d'histoire et d'archéologie. *Audaces fortuna juvat*. *L'ancien pays de Looz* a atteint aujourd'hui son neuvième numéro, et par le choix de ses collaborateurs, la richesse de ses sources, l'impartialité de sa direction, il a réussi à obtenir un succès inespéré, succès bien mérité, du reste, puisque les lecteurs même étrangers au Limbourg parcourent avec un intérêt justifié les pages intéressantes de cette docte publication.

En terminant cette rapide revue nous devons encore une fois remercier M. le lieutenant général Wauwermans, qui vient de nouveau de faire parvenir à notre bibliothèque toute une série d'ouvrages provenant de la mortuaire de feu notre confrère M. le général Henrard, notamment de séries de mémoires et de bulletins de l'Académie Royale de Belgique, de bulletins de la Commission d'histoire et de comptes rendus de ses séances.

Anvers, juin 1897.

Le Secrétaire,
Fernand Donnet.

BIOGRAPHIE DE

François Clément Baeckelmans.

François Clément Baeckelmans naquit à Anvers le 17 avril 1827. Son père, entrepreneur de charpentes et de menuiseries, se distinguait par la bonne qualité des matériaux qu'il fournissait et par le soin avec lequel il les mettait en œuvre. Il s'acquit ainsi une respectable et solide clientèle.

Le jeune Baeckelmans apprit de lui, comme dès le berceau, à priser par dessus tout l'honnêteté et la solidité des travaux de construction. Cette préférence, qu'il manifesta jusqu'à la fin de sa carrière, semble caractériser déjà les succès qu'il obtint comme élève de l'Académie Royale des Beaux-Arts. Celle-ci ne comptait pas alors les cours multiples, ni le prix d'excellence qu'on y introduisit en 1852. François

Baeckelmans y remporta successivement : en 1845 le premier prix de perspective pittoresque ; en 1846 le deuxième, et en 1847 le premier prix de charpente et de menuiserie ; en 1847 aussi, le deuxième et, l'année suivante, le premier prix de composition monumentale.

Désormais il n'eut pas d'autre maître que lui même. Il n'en continua pas moins ses chères études et les poursuivit avec d'autant plus d'ardeur qu'il put y associer son frère Louis, plus jeune d'environ huit ans.

Jamais deux frères ne furent en même temps plus divers de caractère et plus complètement épris d'un même idéal. François, un peu lent d'allure, réfléchi, réservé, timide, se défiant de lui même, mais ne désespérant jamais d'arriver à la solution des difficultés architecturales les plus ardues ; Louis, tout en dehors, d'un esprit primesautier, ne s'effrayant de rien, vif et prompt en toutes choses ; tous deux admirateurs passionnés des beaux monuments que le passé a légués, et jaloux d'en imiter l'élégance sans doute, mais avant tout la logique et forte construction. François se plut à faire l'éducation artistique de son jeune frère qui était comme le complément de sa propre personnalité. Avec une sollicitude qu'on serait tenté de qualifier de maternelle, il le forma aux luttes de l'école d'abord et des concours publics ensuite ; il ne fut jamais plus heureux que lorsqu'il vit Louis en 1852, 1853, 1854 obtenir le premier prix d'excellence à l'Académie ; en 1855, sortir premier du concours d'architecture, ouvert par la Société Royale d'Encouragement des Beaux-Arts d'Anvers ; en 1858, remporter la palme au Grand Concours dit de Rome. Ceux qui ont connu les deux frères à cette époque savent que François fut, en toute circonstance, pour Louis un bienfaisant Génie qui trouvait son modeste bonheur à se dérober derrière les succès de son brillant cadet. On raconte même qu'il eut la plus grande part à la conception du projet de Palais de Justice, dessiné par Louis avec un inimitable talent et qui obtint, dans le concours ouvert à Bruxelles, une prime de vingt cinq mille francs. François n'eut pas mieux aimé que de conserver toujours cette position en apparence secondaire, tout en prêtant une aide des plus décisives. Mais le décès prématuré du frère tant aimé, survenu le 8 novembre 1871, força François de sortir de son obscurité voulue. Avant de mourir, Louis, sachant bien qu'un seul homme ne suffirait pas pour mener de front les nombreux travaux confiés à leur double talent, avait engagé son frère à en abandonner une partie à d'autres et à ne se

réserver, parmi les édifices, publics que la seule église de St.-Amand à Anvers, œuvre splendide qui forme époque dans la renaissance ogivale en Belgique. Mais sur l'instante prière des entrepreneurs de la construction du palais de justice d'Anvers, François Baeckelmans leur continua sa collaboration et fournit jusqu'aux dessins de l'ameublement des salles principales. Il aima mieux renoncer à des travaux plus faciles et plus lucratifs pour divers particuliers.

Malgré l'excès d'activité qu'il eut encore à déployer, il trouva moyen de prendre part au concours ouvert, du 13 septembre 1872 au 1r mai 1873, par l'Administration des Hospices d'Anvers pour la construction d'un nouvel Hôpital.

Son projet, mettant à profit tous les progrès réalisés par la science de l'hygiène, se distingua par l'adoption de pavillons isolés et circulaires, ne renfermant chacun qu'une salle pour 25 malades au rez de chaussée et une semblable à l'étage.

Il faut croire que cette disposition, qui supprime tous les coins, réputés refuges de miasmes ou de microbes, et permet de recueillir les rayons du soleil à quelque moment de la journée qu'ils se présentent, doit avoir entraîné le jury dont le vote fut unanime. Mais elle fut vivement critiquée par des bureaucrates, toujours ennemis des nouveautés dont ils ne sont pas eux-mêmes les inventeurs. Baeckelmans ne voulut point céder sur ce point qui constituait l'originalité et la caractéristique de son plan. On finit par en reconnaître la portée pratique. Mais la lutte qu'il avait fallu soutenir lui fit craindre de nouveaux obstacles dans l'exécution. Son caractère essentiellement pacifique recula devant cette perspective. Il demanda que d'autres fussent chargés de la construction et l'administration des Hospices la confia à deux des meilleurs élèves du Maître, MM. Van Riel et Bilmeyer.

En même temps que l'église de St.-Amand (1869-1874) et le palais de Justice d'Anvers (1869-1878), commencés en collaboration avec Louis, François Baeckelmans construisit l'église de Laar sous Sempst, près de Malines, l'église et le couvent des Pères Redemptoristes à Roulers, le presbytère de l'église de St.-Amand et bon nombre de maisons importantes à Anvers (1). Il est regrettable que, pour beau-

(1) Voici quelques maisons principales construites par Fr. Baeckelmans en collaboration avec son frère Louis:

coup de ces dernières, la nécessité d'économiser la dépense ait forcé de supprimer l'ornementation qui embellissait les plans primitifs. Au début surtout, beaucoup de particuliers aussi ont reculé devant la crainte de se singulariser en s'écartant trop de la banalité règnante pour les façades.

Ils n'en continuèrent pas moins à François leur faveur, justifiée par le soin scrupuleux que le grand artiste consacrait aux détails même les plus infimes du confortable domestique. Il était à cet égard d'une obligeance sans pareille, ne refusant pas même d'intervenir dans de petits travaux de restauration lorsqu'on faisait appel à son expérience intelligente. Il ne négligea point pour cela des constructions qui lui permettaient de faire preuve de qualités exceptionnelles. Ainsi il appliqua l'ancienne architecture nationale à l'établissement des Sœurs de Notre Dame, avenue du Sud à Anvers, terminé en 1885; à un autre à Halle en 1888-89 ; à celui des Sœurs grises, rue Ste.-Anne, à Anvers en 1889-92 ; à l'agrandissement du petit séminaire à Malines en 1893-94 ; à l'église et au presbytère de St.-Roch, à Exterlaer sous Deurne, en 1892-93. Il ne dédaigna point de s'occuper de simples travaux décoratifs, comme l'érection du Chemin de la Croix à l'église de St.-Paul à

La maison de M. Heirman à Wyneghem, — l'hôtel de M. Van den Bergh-Elsen, au coin de la chaussée de Malines et de la rue de la Justice, — les 2 maisons avec galerie de statues pour Mademoiselle Fanny Gevers, avenue Quinten Matsys, — l'hôtel de M. Hüger, cantonné de 2 maisons, chaussée de Malines et coin de l'avenue de l'Industrie, — la maison de M. Mintjens, et celle de Madame Huys, avenue de l'Industrie, — les hôtels de M. J. De Bruyn, chaussée de Malines, — de M. Huybrechts, avenue des Arts, — de M. De Smet, rue Quellin, — de Madame Sluyts-Lauwers, avenue Marie-Thérèse, etc., etc.

Les ouvrages suivants furent projetés et exécutés par M. Baeckelmans après le décès de son frère.

Les hôtels de M. Boonen, à Turnhout, — de M. Schmitz-Kreglinger, avenue des Arts, — de M. Marsily, chaussée de Malines, — 2 maisons de Madame Schmidt-Von der Beken, avenue Rubens, — la grande salle du Burgerkring, — 2 maisons pour Madame Sluyts-Lauwers, avenue des Arts, — 2 maisons pour M. le Comte de Bergyck, id. — la chapelle du Catéchisme à l'église St.-André, — la maison de M. J. Hanssens rue de la Justice, — la maison de M. Louis Van de Put et celle de M. Alph. Van de Put, au Kipdorp — la reconstruction du château de M. le Baron Gillès de Pelichy à Iseghem, — les changements au château de M. De Meester à Ramsdonck, — 2 groupes de maisons, rue de la petite Ourse, à Zurenborg, etc. sans compter les travaux de moindre importance.

Anvers, en 1888, et divers rétables d'autels, notamment à l'église de Beirendrecht, 1893, au Collège de St.-Jean Berchmans, 1893, et au pourtour du chœur de l'église de Notre-Dame d'Anvers, 1891-96. Tous ces travaux portent l'empreinte d'un talent sans cesse perfectionné par l'étude la plus approfondie. Mais deux monuments qu'il faut spécialement mentionner, parce qu'ils resteront comme l'expression dernière et la plus parfaite de ce qu'on peut appeler sans crainte le génie de Baeckelmans, ce sont l'église de St.-Jean à Borgerhout, 1886-89, et celle de Notre-Dame de Bon Secours à Peruwelz (Hainaut) 1887-93. Il est regrettable que le défaut de ressources pécuniaires ait forcé l'administration fabricienne de retrancher la richesse décorative qu'on admirait sur le projet primitif de la première de ces églises ; mais si, telle qu'elle est, elle plait moins aux profanes, les architectes et les archéologues n'en attachent que plus de prix à cette grande et forte restitution de l'art roman dont notre pays a conservé si peu de restes. Quant à l'église de Bon Secours, c'est, comme il convient à l'art ogival, un vrai bijou agrandi, mais taillé et ciselé avec tout l'amour dont les artistes du moyen âge nous ont donné l'exemple.

Un peu tard peut-être, puisque ce n'a été qu'après la mort de son frère regretté, en 1871, le respect et l'admiration des gens sérieux ont entouré d'une confiance toujours grandissante la personne de notre ami. Il remplaça son frère au comité local et ensuite à la commission royale des monuments ; il fit, dès l'origine, partie de la commission des Beaux-Arts de l'Archidiocèse de Malines, devint l'architecte des églises de St.-André, de St.-Paul et de Notre-Dame d'Anvers, etc. Il ne fut pas nommé à la chaire d'architecture comparée, qu'à l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, occupait son frère Louis, dont il aurait voulu continuer la tradition. Mais lorsque plus tard, en 1886, ce grand établissement fut réorganisé, la chaire d'architecture lui fut confiée dans l'enseignement supérieur. Il y trouva l'occasion de dépenser sans compter, les trésors de son érudition d'architecte et de son dévouement de maitre. Jamais professeur ne se mit plus complètement à la disposition de ses élèves, qu'il traita comme ses enfants, mettant à leur disposition sa riche bibliothèque, allant jusqu'à vérifier l'exécution des travaux qui leur étaient confiés. Aussi fut-il de la part de tous l'objet d'une affection qui n'a d'égale que leur admiration et qui s'est manifestée en expressions émues dans les discours prononcés au pied de son cercueil.

Ces élèves, formés soit dans l'atelier commencé avec son frère Louis, soit au cours de l'Institut des Beaux-Arts, sont nombreux, et plusieurs d'entre eux se sont déjà distingués dans des concours et par des projets qu'ils ont pu exécuter.

Citons au hasard quelques noms.

Elèves formés par les deux frères :

Jules Bilmeyer, Gérard Reypens, Joseph Van Riel, Ernest Dieltiens, Emile Thielens, Henri Van de Velde, Pierre Van Genck, Henri De Fernelmont, Adrien Wierex, Charles Van Roy, etc.

Et par Frans Baeckelmans seul, après le décès de son frère : François Stuyck, Adolf Kockerols, Ernest Stordiau, Michel De Braey, Louis Tulpinck, August Cols, Ernest Pelgrims, Jacques Van Gils, Charles Toen, François Mertens, Auguste Van Haesendonck, Joseph Evrard, Jacques Vinck, Ferdinand Truyman, Wilhelm Hector, Auguste Gabe, Louis Nezy, Henri Wiertz, Henri Evers, Louis De Vooght, Gustave Van Meerbeeck, François Schrovens, etc., etc.

Sans entrer dans des détails, sans flatter la vanité ni blesser la modestie d'aucun d'eux on peut dire qu'ils font tous honneur à leur maître.

Baeckelmans ne refusa jamais sa collaboration quand il put espérer la faire servir aux progrès de l'architecture. Ainsi, il devint membre effectif de notre Compagnie, de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, de la Commission royale belge des échanges internationaux, du Comité d'Art monumental des Musées royaux des Arts décoratifs et industriels de l'État, de la Commission du Musée d'Antiquités d'Anvers, de la Commission archiépiscopale des monuments à Malines, de la Section artistique du Cercle Catholique d'Anvers, de la Gilde de St.-Thomas, et St.-Luc, de la Société des architectes de Londres, etc., etc. Il ne sembla jamais attacher de prix aux distinctions qualifiées d'honorifiques. Il fut néanmoins nommé chevalier de l'Ordre de Léopold le 6 décembre 1873 et, d'après ce qui a été dit lors de ses funérailles, sa promotion au grade d'officier était soumise à la signature du Roi.

Mais à ce moment l'Académie de Belgique ne le jugea pas encore digne de remplacer dans son sein un autre maître Anversois, M. Jos. Schadde. Elle ne lui accorda que 3 voix.

Un épanchement de synovie dont F. Baeckelmans fut atteint en 1887, et dont il retint une grande difficulté dans la marche, n'entrava

pas seulement son activité ; elle l'atteignit dans sa robuste constitution. Une pneumonie, l'a enlevé en huit jours, le 25 janvier 1896, à l'affection de tous.

La grande église de St.-André suffit à peine, à contenir la foule d'admirateurs et d'amis accourus à ses funérailles.

Avant la levée du corps, Monsieur Emile Dumont exprima la reconnaissance du Conseil de fabrique de l'église de Notre-Dame d'Anvers, pour les services rendus pendant dix-sept ans tant à l'ornementation intérieure, qu'à la restauration extérieure de cette église, spécialement par la reconstruction du portail nord, aujourd'hui achevée sous la direction de MM. Bilmeyer et Van Riel.

M. Victor Lagye, président du corps professoral de l'Institut supérieur de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, dit en termes émus les regrets de ses collègues et les siens, pour la perte de l'excellent camarade et du grand artiste placé de longue date au premier rang.

M. Albert De Vriendt, Directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts témoigna des mêmes sentiments au nom du Corps Académique — de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique — de la Commission royale des Monuments et de la Direction du Musée d'Antiquités du Steen.

M. P. Van der Auderaa, professeur à l'institut supérieur, parlant au nom de la Section des Arts du Cercle Catholique, rendit, comme M. De Vriendt, l'avait déjà fait, hommage à l'incomparable modestie, à la dignité et à la probité du défunt.

Mais ce qu'il y eut peut-être de plus caractéristique, c'est le tribut d'affectueuse gratitude apporté par M. Bilmeyer, au nom de la Société des Architectes d'Anvers et par M. Van Riel, au nom spécialement des élèves du défunt. Elèves tous deux de la première heure, ces Messieurs ont été mieux que personne à même d'apprécier le génial talent de l'artiste et l'incomparable dévouement du maître. On ne s'étonne donc point d'entendre surtout rappeler par eux, en même temps que les édifices projetés et construits par l'architecte, la clarté, la profondeur, la solidité de l'enseignement du professeur, la générosité avec laquelle celui-ci se dévouait à chaque élève en particulier.

Les élèves ont recueilli dans une plaquette, ornée du portait de leur maître tous ces discours où se réflète l'expression d'unanimes regrets et d'affectueuse admiration.

Th. Smekens.

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 1897.

La séance est ouverte à 1 1/2 heure, dans le local de la bibliothèque de l'Académie, sous la présidence de M. le baron de Vinck de Winnezeele, *président*.

Sont présents MM. Hymans, *vice-président;* Donnet, *secrétaire;* Theunissens, *trésorier;* chanoine van den Gheyn, Geudens, van Bastelaer, Arth. Blomme, Cogels, De Vriendt, Bequet, membres titulaires.

MM. Bilmeyer, comte Le Grelle, L. Blomme, van Wint, Nève, Bamps et van Duyse, membres correspondants.

MM. Smekens et le comte van der Straeten-Ponthoz, membres honoraires régnicoles.

Se sont fait excuser MM. Errera, Goovaerts, baron de Borrekens, général Wauwermans, comte de Ghellynck d'Elseghem, de Witte, vicomte de Jonghe, de Behault de Dornon, membres titulaires et MM. Naveau et de Raadt, membres correspondants.

Le procès verbal de la séance du 4 avril, est lu et adopté après quelques légères modifications de forme.

Il est donné connaissance d'une circulaire de la Société d'Émulation d'Abbeville, annonçant que le 11 juillet prochain elle célébrera le centenaire de sa fondation, et invitant l'Académie à se faire représenter à cette solennité.

MM. Fernand Donnet et le comte Oscar Le Grelle acceptent de se rendre à Abbeville au nom de la compagnie.

L'American Museum of natural history, de New York, demande l'échange de ses publications contre celles de l'Académie. Cette offre est acceptée.

M. le président annonce le décès de sir A. W. Franks ancien conservateur du British Museum, président de la Société des Antiquaires de Londres, nommé en 1869 membre correspondant étranger de notre compagnie.

M. le baron de Vinck félicite ensuite en termes chaleureux M. le président Schuermans, qui a été promu commandeur dans l'Ordre de Léopold, et M. Albrecht De Vriendt, qui vient d'être nommé membre associé de l'Institut de France. Ce dernier remercie vivement l'assemblée de ses félicitations.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des ouvrages parvenus à la

bibliothèque depuis la dernière séance, et analyse ceux qui présentent le plus d'intérêt pour les membres de l'Académie ; ces deux pièces seront imprimées dans le bulletin.

M. Smekens donne ensuite lecture d'une biographie de l'éminent et regretté architecte, M. F. Baeckelmans. Ce travail sera également inséré dans le bulletin.

M. le président annonce, qu'en vertu des pouvoirs que lui confère l'art. 15 du règlement, il a invité M. L. Cloquet, professeur à l'Université de Gand, à assister à la séance.

Ce dernier remercie d'abord l'assemblée de la faveur qui lui est faite ; puis, en une causerie fort documentée, résume l'histoire et donne la description de la célèbre abbaye d'Aulne, dont les ruines ont été sauvées de la destruction grâce à l'intervention du Gouvernement et grâce aux soins éclairés de l'orateur.

M. le docteur Bamps, soumet des bagues, des fibules et d'autres bijoux d'une importance artistique considérable, récemment découverts à Hasselt et qui manifestement appartiennent à l'époque Carlovingienne. M. Bequet les décrit d'une manière fort érudite et prouve leur origine.

M. Hymans s'occupe d'un remarquable tableau du musée de Francfort, représentant la descendance apostolique de Ste.-Anne, et attribué à un certain peintre du XVIe siècle, nommé Conrad Fiol. M. Hymans croit que l'existence de cet artiste est purement imaginaire, et il n'est pas éloigné de considérer le tableau de Francfort comme l'œuvre du petit-fils de Quentin Massys.

M. le baron de Vinck de Winnezeele soumet encore à l'assemblée deux ivoires du XVIIe siècle, fort artistiquement exécutés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire, — *P^r^ Le Président,*

FERNAND DONNET. — ALPH. DE WITTE.

Depuis la dernière séance la bibliothèque de l'Académie a reçu les envois suivants :

I° HOMMAGES.

Joseph Nève. La légende de l'arbre de la Croix.
Van Bastelaer. Mémoires archéologiques. Tome VII.
Id. Le cimetière Belgo-Romain de Presles.
Id. Les vases de formes franques.
Louis Crahay. Coutumes du comté de Looz.
J. C. G. Jonker. Bimanecsche spraakkunst.
Georges Cumont. Un officier monétaire au XIVe siècle.
Chanoine van den Gheyn. Les caveaux polychromés.
Joseph Nève. Notes sur quelques portraits de la galerie d'Arenberg.
R. Serrure. Contributions à la numismatique tournaisienne.
Ernest Goethals. Le mont St.-Michel.
Eugène Hubert. La torture aux Pays-Bas autrichiens.
Napoléon de Pauw. Histoire de la construction du beffroi de Termonde.
A. de Ceuleneer. La Crète.
Edward S. Morse. Korean interviews.
Vte de Jonghe. Un denier frappé à Mayence par l'empereur Lothaire I.
Id. Un sceau de Burckard seigneur de Fénestrange.

II. ÉCHANGES.

Gand. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie, 5e année, n° 3.
Bruxelles. Bulletin de l'académie royale de médecine de Belgique, tome XI, n° 5.
Gand. Inventaire archéologique, fascicule II.
Id. Annales de la fédération archéologique. Congrès de Gand, tome XI, 1e et 2e parties.
Bruxelles. Précis historiques, tome XLVI, n° 7.
Anvers. Province d'Anvers. Rapports de MM. les commissaires d'arrondissement.
Id. Exposé de la situation administrative de la province d'Anvers.

BRUXELLES. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
Notices biographiques et bibliographiques.

ID. Bulletin. Tome 33, n° 5.

ID. Revue belge de numismatique.
53e année, 3e livraison.

TERMONDE Cercle archéologique.
Annales, 2e série, tome VI, 3e livraison.

ANVERS. Bulletin de la Société royale de géographie.
Tome XXI, 2e fasc.

BRUXELLES. Société royale belge de géographie.
Bulletin, 21e année, n° 3.

PARIS. Polybiblion, partie technique, tome LXXXI, 6e et 7e livraisons.
Partie littéraire, tome LXXIX, 6e livraison, et tome LXXX, 1e livr.

PERIGUEUX. Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord.
Tome XXIV, 3e livraison.

PARIS. La correspondance historique et archéologique, 4e année, n° 42.

UTRECHT. Historisch genootschap.
Verslag van de algemeene vergadering, April 1892.
Bijdragen en mededeelingen, 18e deel.

MUNICH. Monatschrift des historischen vereins von Oberbayern, VI jahrg. Nos 5 et 6.

STRASBOURG. Bulletin de la société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. IIe série, tome XVIII.

AUGSBURG. Zeitschrift des historischen vereins für Schwaben und Neuburg.
23e jahr.

HEIDELBERG. Historisch philosophischen verein.
Neue jahrbücher,
vol I à VI et vol. VII heft 1.

U KNINU. Starohrvatska prosvjeta.
God III. Br. I.

ROME. Notizie degli scavi di antichita comunicate alla R. Accademia dei Lincei. Marzo et Aprile 1897.

NAPLES. Rendiconto delle tornate e dei lavori dell'Accademia di archeologia, lettere et belle arti.
Anno XI, gennaio a marzo.

GENÈVE. Mémoires et documents publiés par la société d'histoire et d'archéologie.
2e série, tomes VI et VII.

MADRID. La Naturaleza.
Tome VIII. nº 5.

PALMA. Boletin de la Sociedad Arqueologica Luliana. Junio de 1897.

LISBONNE. O archeologo Português.
Vol. III. Nos 1 et 2.

COPENHAGUE. Aarboger for Nordisk oldkyndighed og historie. 12 bend, 1 hefte.

STOCKHOLM. Kongl. Vitterhets historie och antiqvitets akademiens. Manadsblad 1893.

MILWAUKEE. Public Museum. 14th annual report.

PHILADELPHIA. Free museum of science and art. Bulletin. Nº 1.

MONTREAL. The Canadian antiquarian and numismatic journal. Vol. I. Nº 1.

BATAVIA. Bataviaasch Genootschap van kunsten en wetenschappen.
Notulen van de algemeene bestuursvergaderingen. Deel XXXIV. Afl. 4.
Tijdschrift voor Indische taal- land- en volkenkunde. Deel XXXIX. Afl. 5.

3º CATALOGUES & JOURNAUX.

STUTTGART. Antiquitäten Zeitung. Nos 24-27.

Compte rendu analytique des publications parvenues à l'Académie depuis la dernière séance.

MESSIEURS,

Depuis que dans ma précédente revue analytique je vous ai présenté quelques notes au sujet des ouvrages offerts à notre compagnie, un nouveau contingent de publications offertes par leurs auteurs est venu enrichir notre bibliothèque. Parmi ces travaux une mention spéciale est due à la brochure que notre distingué confrère M. Joseph Nève consacre à *la légende de l'arbre de la croix avant Jésus-Christ*. L'auteur analyse et décrit les nombreuses variantes de cette légende, si souvent utilisée au moyen âge par les écrivains et les artistes, et qui est consacrée à la description de la naissance de l'arbre paradisiaque, né des semences placées dans la tombe du premier homme, et devant servir à façonner l'instrument divin de la Passion, la Croix du Golgotha.

Un autre de nos confrères, M. van Bastelaer, continue avec prédilection ses études sur les époques franques et Belgo-romaines de notre histoire nationale. Il vient sur ces sujets de faire paraître divers travaux, notamment sur les vases de formes franques et leurs ornements à roulettes, sur des cimetières Belgo-romains et leur mobilier funéraire, etc.

Un de nos concitoyens, M. Ernest Goethals, nous a fait hommage d'un volume qui, quoique se rapportant à la France, sera néanmoins lu avec fruit et plaisir par le lecteur belge. *Le mont St.-Michel*, sous une forme fort littéraire et châtiée est la monographie descriptive, historique et archéologique d'un des monuments de la vieille France, le plus riche en souvenirs religieux et patriotiques, et le plus remarquable au point de vue architectonique.

M. Eugène Hubert qui en publiant les mémoires de Goswin de Fierlant avait déjà fourni une page intéressante à l'histoire du droit criminel dans les Pays-Bas autrichiens, vient d'étudier spécialement un des points les plus terribles de l'appareil judiciaire de nos pères, et nous envoie un important travail sur *la torture aux Pays-Bas Autrichiens pendant le XVIIIe siècle.*

Après avoir passé en revue l'histoire de la torture dans les siècles passés, l'auteur aborde son sujet en décrivant au moyen de nombreux documents la législation régissant cette matière spéciale pendant le XVIIIe siècle jusqu'aux premières tentatives de réforme. Puis, il passe en revue l'opinion des nombreux auteurs qui prirent part au mouvement qui, dès le XVIe siècle déjà, se fit jour contre ce mode barbare d'appliquer la justice. Enfin, il décrit les différentes tentatives et finalement les décisions d'abolition qui furent prises par les souverains de la maison d'Autriche, régnant sur nos provinces.

Dans le cours de ce travail nous relevons de nombreux détails et d'importants documents offrant un intérêt spécial pour notre histoire locale, notamment ceux qui se rapportent au procès Mertens, aux certificats de médecins, à l'avis des échevins d'Anvers, etc.

Presque toutes les localités du moyen-âge possédaient dans leur enceinte un beffroi, palladium de leur puissance, servant de défense, d'observatoire, de prison. La ville de Termonde vient de restaurer le sien, et notre confrère M. de Pauw, profite de cette occasion pour en refaire l'histoire complète depuis son origine qui remonte à l'année échevinale 1377-1378, jusqu'à l'achèvement complet de cet antique monument médiéval. Dans une importante annexe, notre confrère explique la signification de bon nombre de termes obscurs employés dans les divers contrats relatifs à la construction et à l'appropriation du beffroi.

Le second fascicule de l'*Inventaire archéologique de Gand*, ne le cède pas en intérêt au premier. Nous y trouvons de nombreuses notices illustrées, consacrées notamment à la maison de l'Étape, au Pakhuis, à la maison de Grooten Moor, etc

Notre confrère M. le vicomte de Jonghe ajoute chaque jour une page nouvelle et toujours intéressante à la série de ses publications archéologiques. Il nous envoie deux brochures consacrées au *sceau de Burckard seigneur de Fénestrange*, et à *un denier frappé à Mayence par l'empereur Lothaire I.*

Les membres qui s'intéressent à l'histoire commerciale du XVIIe siècle, trouveront d'utiles renseignements dans un travail de M. Brugmans, intitulé de *notulen en munimenten van het College van Commercie te Amsterdam*, et publié dans les « Bydragen en mededeelingen van het historisch genootschap te Utrecht. »

A signaler dans les *Notizie degli scavi di antichita*, parmi les récits des diverses découvertes archéologiques, celui qui relate la mise au jour d'objets de harnachement datant de l'époque romaine. Cette trouvaille est précieuse, parce que trop souvent les peintres ou sculpteurs en reproduisant des scènes de cette époque, commettent sous ce rapport de graves fautes archéologiques.

Notre confrère, M. Errera, nous a récemment, dans une fort intéressante communication, entretenu des colons anglais qui en 1620 passèrent en Amérique et y fondèrent New Plymouth. *The canadian antiquarian* nous apprend qu'il existe encore un manuscrit laissé par un des « pelgrim fathers », William Bradford. Ce précieux volume se trouve actuellement dans la bibliothèque des évêques de Londres, au palais de Fulham ; mais à la suite de pressantes démarches, il va être restitué au gouvernement des Etats-Unis.

Tels sont les quelques points que j'ai cru devoir vous signaler après avoir rapidement parcouru toutes les publications parvenues à notre bibliothèque.

25 Juillet 1897. FERNAND DONNET.

Tous les envois de lettres ou d'autres objets destinés à la Compagnie, ainsi que les publications périodiques, livres ou autres communications relatives à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, Secrétaire-Bibliothécaire, longue rue Lozane, 28, à Anvers.

L'abonnement aux **Annales** est de **10 frs. par an** — au **Bulletin** de **3 frs.**, pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.

On s'abonne en s'adressant au trésorier, **Courte rue de l'Hôpital, 14, à Anvers.**